RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1936-1937



RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1937







DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

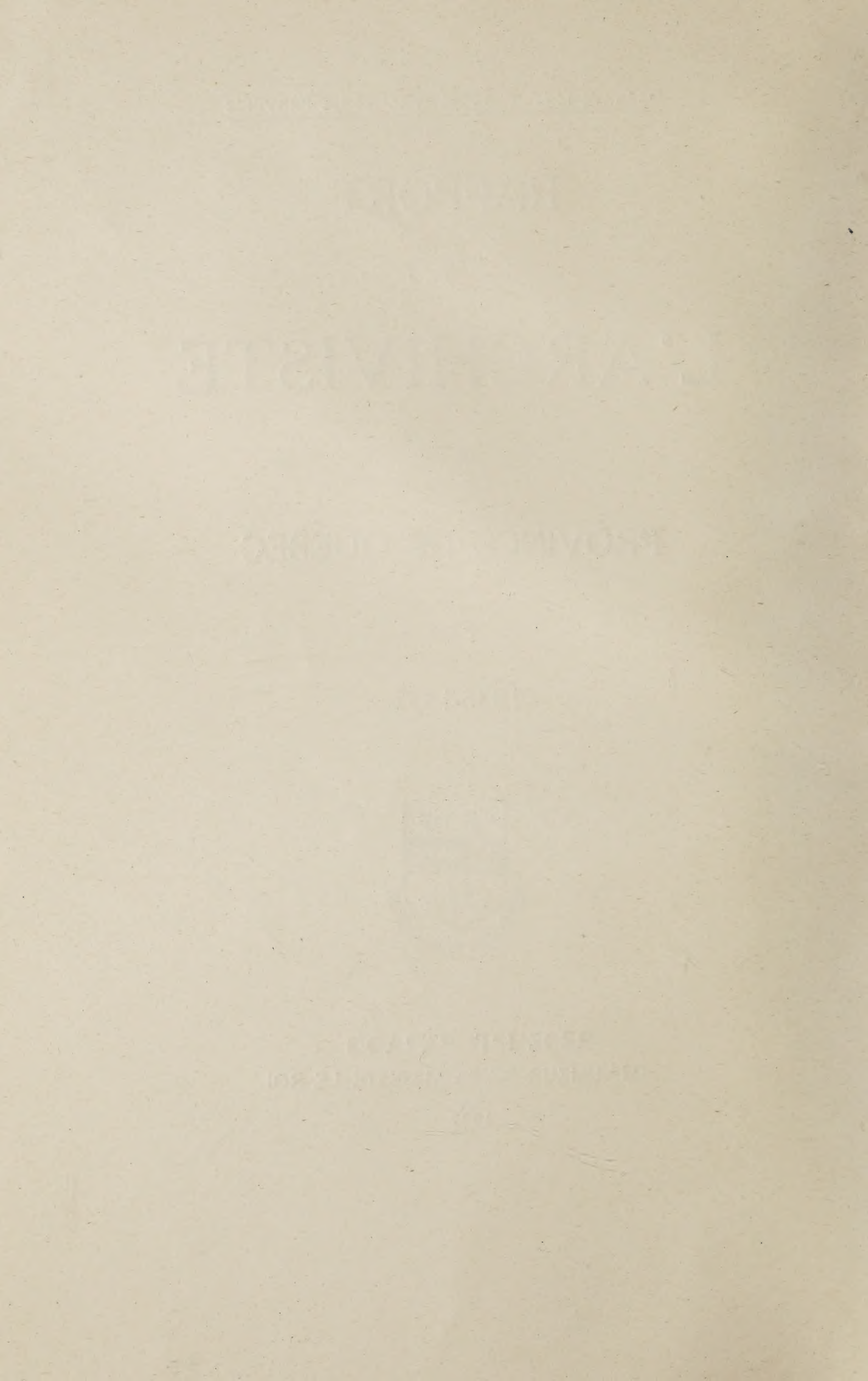
POUR

1936-1937



REDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1937



PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU SECRETAIRE

Québec, 27 décembre 1937.

A L'HONORABLE M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1936-1937.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

ALBINI PAQUETTE,

Ministre de la santé

et secrétaire de la Province.

Québec, 24 décembre 1937.

A l'honorable M. Albini Paquette,

Secrétaire de la Province.

Monsieur le ministre,

Je prends la liberté de vous soumettre mon rapport annuel sur les Archives de la province de Québec. C'est le dix-septième de la série.

* *
*

On a bien voulu nous dire et nous écrire, à plusieurs reprises, que les *Rapports de l'Archiviste de la province de Québec* contenaient des renseignements précieux pour l'histoire de notre pays.

Le Rapport de 1936-1937, j'ose l'espérer, comme ceux qui l'ont précédé, sera favorablement accueilli par ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Nouvelle-France.

* *
*

Le recensement des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières fait par les curés des paroisses, sur l'ordre de leur évêque, pour être soumis aux nouveaux maîtres du pays, nous donne des chiffres révélateurs sur les familles, leur état de fortune ou plutôt de pauvreté, puisqu'il fut dressé au sortir d'une guerre qui avait duré sept ans et avait été soutenue, on peut le dire, surtout par le patriotisme des habitants de la campagne. Ce recensement nous fait connaître à peu près tous ceux qui, dans les gouvernements de Montréal et de Québec, portèrent le poids d'une guerre qu'ils n'avaient pas voulue, et qui fut perdue par la faute de Bigot et des profiteurs. Nous connaissons presque tous les auteurs de la perte du Canada. Ceux-là nous serions plutôt disposés à les oublier malgré tout le mal

qu'ils nous ont fait. Les chefs de famille du recensement de 1762 furent les victimes et les vrais héros de la guerre de la Conquête. Les sacrifices qu'ils consentirent si généreusement pour conserver leur foi et leur langue méritent que leurs noms soient sortis de la poussière des archives. Lisons ces noms avec respect et admiration.

* *
*

M. l'abbé Ivanhoë Caron commence dans le Rapport que je vous soumets l'inventaire de la correspondance de Mgr Signay, évêque de Québec, avec Rome, différents personnages ecclésiastiques, les curés de son vaste diocèse, etc., etc. La plupart de nos anciens curés, faute de temps, et peut-être parce qu'ils ne se rendaient pas compte de l'importance de la chose, ne conservaient pas les lettres reçues ni copie de leurs réponses. L'inventaire de M. l'abbé Caron est donc d'une importance capitale pour l'histoire de nos paroisses. Chaque lettre de Mgr Signay est un jalon pour ceux qui s'occupent de la petite histoire. Puissent-ils profiter des sources d'informations que nous mettons à leur disposition!

* *
*

Nous continuons dans le Rapport de 1936-1937, la publication des lettres et mémoires de l'abbé de L'Isle-Dieu. Ces documents sont une révélation pour la plupart des lecteurs.

Nous donnerons dans le Rapport de 1937-1938 la fin de la correspondance de l'abbé de L'Isle-Dieu avec les évêques de Québec. Cette dernière partie, croyons-nous, est encore plus importante que les lettres et mémoires du régime français. Elle fera voir de façon saisissante comment l'Eglise canadienne se releva du rude coup que lui avait porté le changement de régime politique au Canada.

Je me souscris,

Monsieur le ministre,

Votre très dévoué serviteur,

L'archiviste de la Province,

PIERRE-GEORGES ROY.

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTREAL ET DES TROIS-RIVIERES

Nous avons publié dans le *Rapport de l'archiviste,* année 1925-1926, le recensement du gouvernement de Québec pour 1762. Cette énumération donnait les noms des chefs de familles des quarante-cinq paroisses du gouvernement de Québec; Rivière-du-Loup, Kamouraska, Rivière-Ouelle, Sainte-Anne du Sud, Saint-Roch, Saint-Jean Port-Joli, L'Islet, Cap Saint-Ignace, Saint-Thomas de Montmagny, Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud, Saint-François de la Rivière-du-Sud, Berthier, Saint-Vallier, Saint-Michel, Saint-Charles, Beaumont, Sainte-Marie de la Beauce, Saint-Joseph, Saint-Henri de Lauzon, Saint-Joseph de Lévis, Saint-Nicolas, Saint-Antoine de Tilly, Sainte-Croix, Lotbinière, Saint-Jean Deschaillons, Grondines, Deschambault, Cap-Santé, Les Ecureuils, Pointe-aux-Trembles, Saint-Augustin, Ancienne-Lorette, Sainte-Foy, Beauport, Charlesbourg, Rivière Saint-Charles, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne de Beaupré, Saint-Ferréol, Saint-Joachim, Petite-Rivière, Baie Saint-Paul, Eboulements, Ile aux Coudres.

Voici qu'un heureux hasard nous a fait découvrir dans les Archives de la province de Québec le recensement des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières pour 1765. Nous avons dans ces pages les noms des chefs de familles, avec le nombre de leurs enfants, le nombre d'arpents en culture, la semence de l'année, le nombre des animaux, etc, etc, des paroisses de la Longue-Pointe, Lachine, Saint-Laurent, Pointe-Claire, Sainte-Geneviève, Vaudreuil, Sainte-Anne, l'île Perrot, les Cèdres, le Cap de la Madeleine, Champlain, Batiscan, Sainte-Anne, Saint-Pierre-les-Becquets, Gentilly, Bécancour, Verchères, Boucherville, Sorel, Saint-Ours, Chambly, Saint-Antoine, Saint-Charles, Saint-Denis, Contrecoeur, Saint-Ours, Longueuil, Baie du Febvre, Saint-François, Nicolet, Yamaska, et Varennes.

Ce recensement des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières est une précieuse addition à celui publié dans le *Rapport* de 1925-1926. Il nous reste à trouver les recensements des villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières pour la même époque. Espérons qu'ils ne sont pas perdus et que nous pourrons les ajouter à ces deux belles pièces d'archives.

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE LA LONGUE POINTE

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Mrs de St Sulpice	seigrs																		
Jean Bauzaille	curé	1	1					1							1		15	1	2
Mr Christy	colonl	1	1	1				1		1		60	32	2	4	3	30	2	5
Nicolas Tessier		1	1	1	1		2	1				110	70	4	5	3	7	2	5
Paul Tessier		1	1	1	1		2					110	53	4	5	4	6	2	6
Ignace Souligny		1	1	1		2	3			1		80	48	2	4		6	2	4
Antoine Dufrene		1	1	2		1	2					52	55	2	6	2	7	2	6
Michel Alarie		1	2	2	1	3	3					80	41	2	4	2	5	2	3
Bte Desautelle	Baily	1	1	1	1	2	1			1		100	52	4	6	4	10	2	7
Prudent Souligny	do	1	1	1		2				1		68	70	2	4	2	6	3	6
Simon Guinet			1																
frs Brunet		1	1	1		3	1					40	33	2	4	7	7	2	4
Bte Brunet		1	1	1	1		1			1		52	44	2	3	2	6	2	5
Jos Galipau		1	1	1		2	3					56	43	3	4	3	7	2	5
Pre Chapron		1	1	1	1		1					36	22	2	3	1	3	2	4
Jos Lenoix		1	1	1			1					80	43	2	3	1		2	5
Louis Lapointe		1	1	1		1	3		1			120	60	4	5	3	7	2	6
Jean Archambau		1	2				1					130	75	4	6	3	7	2	6
Toussaint Trudelle		1	1	1								1			1				2
Antoine Basinet		1	1	1		1	1					90	47	2	4	3	10	2	5
Louis Brocheu			1	1			1					10	18		1			1	2
Jos. Pepin		1	1	1		2						80	40	2	4	2	5	2	6
Bte Janot			1																

Nicolas Janot			1																
Antoine Ducloux		1	2	2			1					44	37	2	3	2	8	2	4
Antoine Léonard		1	1	1		1	1					90	47	2	3	7	6	2	4
Jos. Trudeau		1	1	1	2	1	2					120	67	4	6	2	7	3	6
Jas Janot		1	1	1		2	1					40	45	2	4	3	8	2	4
Bte Baudry		1	1	1				1				80	42	2	3			2	5
Louis Giroux		1	1	1		1	1					80	42	2	2	2	1	2	3
Hurbin Voudreau		1	1	1		2	2	1				60	30	2	3	2	7	2	6
Antoine Trudelle		1	1	1	2				1			80	45	4	5	3	6	2	5
Philipe Basinet		1	1	1			3					95	52	2	4	2	10	2	5
fs Denis			1																
Laurt archambau		1	1	1		2			1			90	47	4	6	3	7	3	6
Laurt Champagne		1	1	1		1	1					110	32	2	1	1		2	3
Jos. Picard		1	1	1		1	1	1				70	39	3	3	2	7	2	4
fs Souligny		1	1	1		1			1			80	51	2	3	2	7	2	4
Jac: Aubuchon		1	1	2			2					70	37	4	7	3		2	5
Jos. Trudelle		1	1	1			1		1			25	16	2	2	1	1	2	3
fs Trudelle		1	1	1								25	16	2	1			2	1
fs Lapointe		1	1	1		2			1			70	47	4	6	4	7	3	6
Antoine Trudelle		1	1	1		2	1					40	40	4	4	3	6	2	4
St hilaire françois		1	1	1			1								1				1
Vve Baudry		1		1	1		1	3				120	42	4	6	4	10	2	6
Vve pre Trudau		1		2	2		2	1		1		180	67	4	6	5	6	4	7
J. Bte Archambau		1	1	1	1		1	1				62	33	2	5	4	4	3	4
Jos. C		1	1	1	1	1	1	1				37	31			2	4	2	3
Laurt Janot		1	1		2		3					45	30	2	5	3	5	2	4
Guilme Lonpré		1	1	1		3	2					76	26	2	5	2	6	2	5
Louis Chartier		1	1	1		3	2					36	18		3	1	2	1	3
pre Lebeau		1	1	1			1					28	19	2	3	2	6	2	5
Louis Abelle		1	1	1											1			1	2
Jean Leonard		1	1	1								26	9		2	1	2	1	2
Jos. Janot		1	1	1		1	5	1				30	23	2	3	3	1	2	3
Toussaint Pepin		1	1	1		2	1					34	19	2	3	2	2	2	3
Benjamin Pepin		1	1	1								28	9	2	2	1		1	2
Ja: Moineau		1	1	1		1												1	2
Laurt Galipeau		1	1	1	1	1	4					66	31	2	3	2	6	2	5
Louis Simon		1	1	1			2	1				109	22	2	2	2	6	3	4
Antne Pigeon		1	1	1		2	2					90	19	2	3	2	3	2	3
Louis Denis		1	1	1		1						16	12		2	2		2	4
Laurt Galipeau		1	1	1								30				1	2	1	1

LE RECENSEMENT DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC EN 1762—*Suite*

PAROISSE DE LA LONGUE POINTE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Antne Galipeau		1	1	1		3	3												
Jac. Goguet		1	1	1		3	1					25	22		2	2		1	2
Bte Sansousil		1	1	1								35	23		3	2	3	2	3
Jos. Larche		1	1	1	1	3	3					80	40	2	3	4	4	2	4
fs Lacharité		1	1	1			1											1	1
Bte Lafleur		1	1	1		3	3					25	14		3		2	2	4
Bte Leonard		1	1	1		3	1					36	19	2	2	2	3	2	3
Jos. Briant		1	1	1		2	1					30	18		1	1	2	2	5
Bte Monet		1	1	1		3	3					13	19		3	2		2	3
fs Chartier		1	1	1	2	2	1					45	31	2	3	3	6	2	5
Bte Benard			1	1		1	2								1			1	1
Laurent La Marche		1	1	1		3	2					36	18	2	3	2		2	4
fs Leonard			1	1		3									1			1	2
Jac. Fisiau		1	1	1				1				51	28	2	3	3	6	2	4
Jos. Lebeau		1	1	1		1	3					38	17	2	4	5	6	2	4
Jos. Laaire (Lert)		1	1	1	1	2	3					68	40	2	5	4	7	2	5
Vve Le Beau		1		1	1							30	16	2	3	2	4	1	3
		71	79	77	24	86	98	14	6	6		4207	2286	138	259	151	335	139	292

PAROISSE DE LA CHINE

Bte Quenelle		1	1	2		1	2				1	86	42	4	4	2	2	4	6
Ignace Chesnier		1	1	2		1		1		1		260			2			2	3
paul Picard		1	1	1	2	2	1			1		55	35	2	5	2	5	2	3
andré La Janisse		1	2	1		3	3					52	12		1	1		2	2
Lafrance Filette		1	1	1		3	4					35	26	2	3	5	2	2	4
Mr Lorimier		1	1	1	1	1				1		38	21	4	4	2	30	4	3
Fs Bertilette		3	1	1	2	1	3					42			3	2		2	4
hénoc		2	1	1				1		1		27			1			1	
De l'autre Part		11	9	10	5	12	13	2		4	1	599	136	12	23	14	39	19	25
Bte Crette		1	1	1		2	1								1			2	2
Gabriel hunau		1	1	1			2					1			1			1	2
Louis Quillierrier		1	1	1			3					58	1		1			1	2
Bte Maillet		1	1	1			1					55	16	2	2	2		1	4
pre Lafleur		1	1	1		2	2					22			1			1	1
Pre St. hives		1	1	1								1							
Bte Rapin		1	1	1	1	2	3	1		1		70	12	2	4	1		2	6
fs Maccabé		1	1	1		2	1					116	13		2	2		1	5
Bte Pitre		1	1	1		2	2				1	115	24	4	6	4		2	4
Chles Pailleur			1	1	1										1	1		1	
Chles LaViolette		1	1	1		1	3					150	50	4	8	9	10	3	6
Jean Ducharme		1	1	1		2	1	1	1	1		150	50	4	6	8	15	3	6
Jos. Parent		1	1	1	1		3					75						1	3
alexis portelance		1	1	1		1			1			32	14	2	2	3		1	2
fs Marchand		1	1	1	1		1					36	24	4	2	3		1	4
Noel Deniau		1	1	1		2	3					50	36	2	3	2		2	3
Bte Malette		1	1	1			4					60	33	2	4			2	4
antne Picard		1	1	1	1		2	1				68	26	2	3	4	5	2	6
pre Monet		1	1	1		1				1		60	24	2	4	3	6	2	3
Jos. Monet		1	1	1			1		1			60	22		1				
Joachim Daragon		1	1	1			1					40	14	2	1	1		1	2
Louis Délorier		1	1	1	2	1	4					28	7	2	2			1	4
Chles Cardinal		1	1	1		1	3					40	11		1			2	2
Vve Délorier		1	1	1		1						60	22		1				
De l'autre Part		34	32	34	12	32	54	5	3	7	2	1939	538	46	80	57	75	52	96
Vve herié		1		1	1	3	7					55	37	2	4	2	4	2	6

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE LA CHINE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Antne Meloche		1	1	1		2	2					40	20	2	1	1		2	2
Simon Meloche		1	1	1		2	2					73	17	2	2	2		2	
		75	76	80	34	77	117	18	8	15	2	5047	1758	144	204	180	148	154	269

PAROISSE DE SAINT-LAURENT

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Mr Robert	curé	1	1					1											2
pre Crevier		1	1	1	2	2	2	2				120	60	6	5	3	10	3	7
Silvestre		1	1	1		2	4					59	24	2	2	2	6	2	4
LaTour		1	1	1		2	2	1		1		80	34	4	5	3	10	2	5
Dufrêne		1	1	1		2	2					60	22	2	3	1		2	4
Denisert		1	1	1								60	14	2	2			2	2
Desnoux		1	1	1	2	1						60	22	2	3	3		2	4
Masson		1	1	1			1					60	14		1	1		2	2
La Plante		1	1	1		2	3					60	15		3	4	4	2	4
Jary		1	1	1			1					60	26	2	3	3	6	2	4
Queneville		1	1	1		1						60	26		2	1	1	2	2
Laflame		1	1	1	1	3						130	54	6	8	9	18	2	4
Belisle	Baily	1	1	1	1	1	1					30	12	4	3	4	6	2	2
Beaulieu		1	1	1	1	2	4					96	30	4	3	3	6	2	5
La Voix		1	1	1	1		1	1				100	60	4	3	3	10	2	7

Bte Lemer		1	1	1		2		1				60	26	2	3	2	6	2	5
Dufresne		1	1	1								60	28	2	3	1	2	2	1
Courville		1	1	1		3	1					60	36	2	2	1	6	2	6
Bertrand		1	1	1			1					60	36	2	3	2	10	2	5
Major		1	1	1		3	1					60	18	2	2	4	10	2	5
La Croix		1	1	1			4					61	22	2	3	3	3	2	2
Labreche		1	1									60	14		1			2	2
Rochon			1																2
Turcote		1	1	1	1		5					70	30	2	2	4			2
Joly Coeur		1	1	1			3											2	
LaBreche		1	1			2	3					28	9		1	1		1	
fs Juberville		1	1									51	23	2	1			2	
Jary		1	1	1	1		2					70	22	2	4	7	5	2	6
Crevier		1	1									60	34	2	2	2		2	3
La Roze		1	1	1		2	1					100	36	2	5	3	6	2	6
La Mer		1	1	1			1					80	34	3	7	2	5	1	5
Joanet		1	1	1		1						80	34	2	4	1	6	2	6
Crevier		1	1									70	25	2			2	1	
Major		1	1	1	2	2	1					90	44	4	2	1		2	2
Valiere		1	1	1								70	36	4	2	1	2	2	6
Le Beau		1	1	1		2	1	1				60	21	2	2	2	3	2	6
De l'autre Part		35	36	29	22	35	45	7		1		2285	897	77	95	76	143	64	128
Montigny		1	1	1	3	2	2					60	24	4	2	5	11	2	1
Silvestre		1	1	1			1					39	14			1		1	3
Sansousil		1	1	1		1	1												
Piète		1	1	1			1					60	22	2	1	4	1	2	3
Desnisert		1	1	1								60	20		2	2	1	2	2
Rochon		1	1		1							24	11	2	1		1		1
Eustache Cavalier		1	1	1		2	2					27	12	2	3			2	1
Bte Roy		1	1	1		2				1		30	34	2	3			2	2
Bte Parent		1	1									63	27	2	2	2		2	8
Bte Couvret		1	1	1			1		1			63	28	2	2	3	3	2	4
Louis Cavallier		1	1	1	1			1		1		120	44	4	3	8	8	3	4
Bte Couvret			1	1					1						1	1		1	
J. B. Demare		1	1	1			1					25	23	2	2	2		2	2
nicolas laflamboise		1	1	1		2	2					63	28	2	3	1	4	2	3
Louis Cousinau		1	1	1		2	3					90	24	2	2	2		2	3
Jean Veau		1	1	1	1	4	4					88	68	4	5	4	8	3	6
Jos. Duchene		1	1	1								66	22	2	1	1		2	1
F. De Guise		1	1	1			1					63			1		1	1	2

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE SAINT-LAURENT — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
pre DeMonté		1	1	1	2		3					60	19	2	2	1	4	2	4
Bte Giroux		1	1	1		2	1			2		25	32	2	2		3	2	3
Dominique Couvret		1	1	1			1					60	14	2	2	1	4	2	3
J.-Bte Groux		1	1	1	2	1	1					75	32	2	3	2	4	2	3
Chles St Denis		1	1			1						80	17	2	2	1		1	2
Jos. Lavergne		1	1	1						1		63	19	2	2	1		2	3
antne Bibau		1	1	1		4	1					123	45	4	3	2		2	
fleurt St Amour		1	1	1	1	1	2	2				63	26	2	4	2	6	2	3
J.-M. Couvret		1	1	1		2	2					60	20			1		2	2
Joachim Savoyard		2	1	1	1		1					120	50	4	4	2	2	3	2
pre Jasmain		1	1	1		1	3					41	12	2	2	1	3	2	3
pre DeGuire		1	1	1		1	6					66	33	2	3	2		2	3
Jos. Sache		1	1	1								27	17		1			1	2
Bte Jasmain		1	1	1		2	4					51	33	2	2	2	6	2	3
Jean Jangroux		1	1	1		2	6					60	23	2	2		4	2	1
Amable Germain		1	1									32	28		2	3		2	2
Michel Groul		1	1			5	3					50	42	2	4	3	12	2	4
Michel Brisebois		1	1	1		2	3					60	11		1		1	1	2
fs De Guire		1	1	1	2	4	2					90	25	2	2	2	2	2	4
Jean Groul		1	1	1	1							63	31	2	2	2	6	2	4
Michel Plouf		1	1	1								45	16	2	2	1		2	1
J.-B. Duchene		1	1	1		2	2					25	8		2			2	2
Ja. St. Aubin		1	1	1		5	4					105	50	4	5	3	10	2	7

Bte LaVallé		1	1	1	1		2	7				80	24	2	1	3	5	2	3
antoine LaCroix		1	1	1		2	5					63	22	2	2	3	4	3	2
fs Rinville			1	1	1		1								1			1	2
Bte fauteu		1	1	1		2	3					66	21	2	2			2	1
fs Tek		1	1	1		4	2					78	28	2	2	1	3	2	3
fs. Larein		1	1	1		1						90	18	2	2	1	4	2	2
Jos. hubert		1	1	2				1				60	20	3	3	1	4	2	2
Jos. Roy		1	1			2	1	1	1	1		42	29	2	2	2		2	3
Joachim fache (Fasche)		1	1	1		1					1	60	38	2	3	2	5	2	5
Louis de Baiaux		1	1	1	2	3	3					90	19	2	2	2	6	3	2
fs. herbeque		1	1	1				1				63	24	2	2	2	2	2	3
pre Groul			1	1								63	18		1			2	2
Jos. Cardinal		1	1	1		1	1					62	9		1	1		1	2
Bte Hiché			1	1			1			1		42	57	6	6	4		2	5
pre Plouf		1	1	1		2	2					63	4		1				2
Louis florant		1	1	1			1		1			66	20	2	2	1	4	1	3
Jos Décary		1	1	1			3					52	24	2	3	2	3	2	5
phelipe fache		1	1	1	3	2	5					80	28	2	2	1	5	2	3
paul L'Ecuyer		1	1	1		2	6					63	21	2	2	1	3	2	3
J.-Bte Parent		1	1	1			2		1			98	17		1			2	8
J.-B. Aubry		1	1	1		4	2					112	33	2	3	2	6	2	3
Jos. Oualet		1	1	1	1	1	5					39	22	2	2	1		2	4
Tousst St. Martin		1	1			1						20	20	2	2	1		2	2
fs Martin		1	1	1		1	2					78	21	2	2	1		2	3
autne Gautier		1	1	1		2	2					33	18	2	2		2	2	3
fs Cousinau		1	1	1		2	5					54	44	4	4	4	6	2	4
Alexis Blot		1	1	1					1			80	36	4	2	4	6	2	5
fs Plouf		1	1	1		1	1					60	7		1	1	1	1	2
Jos. Cotineau		1	1	1	1		1					63	58	2	4	2	10	2	6
Louis Roulau		1	1	1								90	25	2	2				4
Jos. Baulieu		1	1	1		3	3					75	22	2	4	4		2	3
fs Veaux		1	1									83	27	2	1			2	2
Louis Le Court		1	1	1		3	2					222	43	4	4	2	6	2	4
Jos. Verdon		1	1	1								63	19		3		2	2	3
Jean-Bte Beautron		1	1	1		3						64	25	2	4	3		3	3
pre Martin		1	1	1		2	2					60	26	2	4	3		2	3
Nicolas deguire		1	1									180	35	4	4	4	8	2	6
denis St. Aubin		1	1									21	25	2	2	1	1	2	5
Ja. Dubau		1	1	1	2		3					59	55	4	4	3	10	2	7
Bte Langevin		1	1	1		3			1			78	36	2	3	2		2	4

PAROISSE DE SAINT-LAURENT — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Jos. Minville		1	1	1	1		2					32	12		1			2	1
J.-B. Groul		1	1	1			2					63	30		1	1		2	2
Eustache Cousino		1	1	1		3				1		85	24	2	3	1	2	3	4
fs St Germain		1	1	1		1						78	12		1			1	2
Gabriel Cousino		1	1	1	1	2	5					63	24	2	3	2	3	2	3
Louis Bertrand			1	1			2								1	1		1	2
philipe fache			1	1			2					60	1	2	1	3		1	3
pre Marchand			1	1			2					75	36	4	3			1	2
Jos. Jodouin			1	1			5												2
Maurice Verdon		1	1	1	2		2					126	41	4	3	3	6	2	3
pre Verdon		1	1	1	1	1	4					63	44	4	4	1	10	3	4
Ja. Viau		1	1	1	3	1						36	35	2	2	1		2	4
Bte laflamboise			1	1		2	1								1	1		1	
Jos. Bertrand		1	1	1		5	2			1		90	22	2	2	1	1	2	3
Jos. Gautier			1	1			1												
pre Matas		1	1									62	18	2	1			2	3
Noel Poilblanc		1	1	1	1	1	2					76	24	2	1	1		2	3
Jos. Gausel		1	1	1	4	2	3					55	57	4	5	5	18	5	5
Bte Benault		1	1	1		4						38	16		1	2		2	3
Augn Plouf		1	1	1			1					30	4		1			1	2
fs Giroux		1	1	1		2	1					60	4		1			2	4
Ja. Laflamboise		1	1	1			1					80	6		1			1	2
Ja: Delorier		1	1	1		3	1					90	43	2	4	2	8	2	6

Joachim Delorier		1	1	1								[illegible]	1	2	2		2	1	2
Bte Larivière		1	1	1			1					63	4	2	2	1		2	3
La Geroflée			1	1		1												1	2
Jos. Baudriar		1	1									60	19	2	1			1	
paul Matas		1	1		1							30	11	2	1		1	2	3
pre Jolive		1	1	1	1			1		1		50	39	2	2	3		2	3
Jos. Girard		1	1	1		2	3	1	1			60	16	2	2	1		2	3
fs St Amour		1	1									78	14			2		1	
gabriel Groul		1	1	1	1							80	29	2	2	2	4	1	4
Ja: Gaudin		1	1	1	1	1	1					60	11	2	1		1	1	2
Michel Vieaux		1	1	1		4	1					63	25	4	3	2	5	2	3
Jos. Larein		1	1	1					1			20	18	2	3	2	6	2	4
Laurent Plouf		1	1	1			2					40	6		1	2		1	2
Jean Giroux		1	1	1			1					60	6		2			1	2
Jos. LaVoix		1	1	1								60	7		2			1	3
Beauséjour		1	1	1			1					60	7		2			2	1
Laurt Chartrant		1	1	1								60	5		2			1	2
Ja: Jasmin		1	1	1		3	2					45	19	2	3	2	4	2	3
Vve Groul		1		1		1	1	1				200	50	4	4	3	12	3	8
Vve Jos. Groul		1		1		1	1					39	8		1		2	1	2
Vve Goyet		1		1			1					80	18	2	3	2		2	4
antne Germain		1	1	1		2	2					45	20	2	3	2	2	2	3
		151	159	142	55	173	231	14	9	11		10073	3810	298	361	253	342	287	495

PAROISSE DE LA POINTE-CLAIRE

pre Charlebois				1									1		1			1	
Jos. St Denis		1	1	1						1					1				3
Michel Letang		1	1	1				1				30	22	2	3	3	6	1	4
Ja: Cholet		1	1	1		1	4					45	43	4	4	3	10	1	4
Tousst Brisebois		1	1	1		4	1		1			60	42	2	3	7	9	2	10
Chles Legout	Bally	1	1	1						1					1				4
Louis-Jos. Souprat	Notai-	1	1	1		1				1					1			1	2
Jos. Trottier	re	1	1									45	51		1			2	
fs Perrier		1	1	1		2						140	43	2	3	2		2	7
Michel Barbary		1	1	1		2	2					90	40	2	3	2	6	2	4
Jos. Brunet		1	1	1			2			1		84	40	4	3	3	4	2	3

PAROISSE DE LA POINTE-CLAIRE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Ja: Chamaillard		1	1	1	1	1	1					80	35	2	3	2	1	2	2
Jos. St Julien		1	1	1		2	2					81	43	4	4	2		2	6
andré Roy		1	1	1		1		1		1		90	45	2	3	2		3	3
pre Charlebois		1	1	1		2	1		1			60	44	4	4	4	12	3	6
fs Monet		1	1	1	3		2					90	47	4	3	6	3	3	5
André Théoret		1	1	1			1					45	26	2	3	1	8	2	3
J.-Bte Chaulet		1	1	1	2	1	1					70	49	2	2	4	7	2	7
Domnque Charlebois		1	1	1		1	3			1		60	40	2	3	3	3	2	4
Dominique La Croix		1	1	1						1		79			2	2		1	3
fs Campeau		1	1	1	3	1						152	45	4	2	4	2	4	6
fs Legout		1	1	1	1		2	1				116	37	4	4	4	6	2	5
Jean Valois		2	1	1		3		1	1	1		160	52	4	4	3	6	2	6
Louis Sabourin			1	1								42	19		1	1		1	2
Jean D'Aoust		1	1	1		5	2					93	52	4	5	6	7	2	6
pre Couillard		1	1		1		3					60	31	2	3	4	5	2	4
Jean-Bte Alard		1	1	1		4			1			45	26		2	3		1	3
Tousst Le Gout		1	1	1			1			1		45	27	2	1	1	2	1	2
Mathieu Pilon		1	1	1	1					1		84	35	4	4	6		3	4
fs Le Gout		1	1	1		2				1		30	30	3	1	2	3	1	3
J.-Bte Dubois		1	1	1		1						80	25	2	2	2		1	4
Thomas Dubois			1									80	24		1			1	2
J.-B. Dubois			1	1	2		1						46	2	3	2	5	2	4
Ambrse Brisebois		1	1		1		1		1			60	41	2	3	4	2	2	5

Jos. LeRoy		1	1	1		2		1		1		80	31	4	3	2		2	4
Ja: Poirriau		1	1	1	1	2						120	31	2	4	4		2	4
Jos. Paré		1	1	1		1	1		1	1		160	38	4	4	4	6	2	5
Jos. Cessire		1	1	1		2	3					60	21	2	2	2		2	4
Maturin Brun		1	1	1	1	1	1					105	20	2	2	1	5	2	4
Jos. Letang		1	1	1		3	1					47	25		4	3		2	4
J.-B. Poirson		1	1	1			1					60	15	2	3	2	7	2	5
Joachim franche		1	1	1		1	1					62	38	2	3	3	12	2	3
Chles Le Gault		1	1	1		2	1		1			60	28	2	3	3	5	2	4
Dque Letang		1	1	1		1	1	1		2		180	62	4	5	3	12	2	7
J.-B. Surraux		1	1	1		2	5					63	25		1	1	2	2	3
Jean Sabourin			1	1								35	18	2	1		1	1	1
Michel Couillard		1	1	1								75	16		2	2	3	1	2
Louis Lebuits		1	1	1	1	4	3					75	44	2	3	3	8	3	4
Jos. Clement		1	1	1			2		1			75	30	2	3	2	4	2	4
Chles Surau		1	1	1	1		2					75	30	2	3	2	7	3	3
Vincent Chamaillard		1	1	1		3	1					140	51	2	4	3	6	3	5
pre Sabourin		1	1	1	1	2	4					60	41	4	4	5	8	3	6
Jos. Charlebois		1	1	1		1	1		1			75	29	2	1	2	6	3	4
Ja: Cardinal		1	1	1		3	1					113	42	2	3	2	3	2	6
Jos. Le Gault		1	1	1		1	1					90	39	2	2	2	5	1	4
J.-Bte Chauret		1	1	1		2	2					75	27	2	3	2	4	2	4
J.-Bte Theoret		1	1	1		5	2		1			60	29	4	3	4	7	2	4
pre Cardinal		1	1	1		1									1			1	1
fs Cardinal		1	1	1		3						120	33		2	1	3	3	8
Bertrand Le Roux		1	1	1			1					120	43	2	3	2	3	2	3
J.-B. Richer		1	1	1	1	1	4					90	43	[illegible]	3	2	2	2	3
Jos. Jamme		1	1	1			1					75	39	2	3	2	6	2	4
antne Clément		1	1	1		2						75	39	2	3	2	6	2	4
J.-B. Jamme		1	1	1					1			75	41	2	2	2	1	2	3
J.-B. Baulnes			1	1			1					60	3	2	1	1	2	2	3
Thomas Jame		1	1	1		2						150	46	4	3	2	3	3	4
Jos. Presau		1	1	1			1					87	25	2	1	2	2	2	3
Jos. Legault		1	1	1		1	2					75	28	2	2	2	3	2	4
fs Binet		1	1	1	2	4						75	36	2	3	1	3	2	3
Joachim LaBrosse		1	1	1	1	5	1					75	33	2	2	1	6	2	3
Jean Le Gault		1	1									75	17					1	
Michel La Brosse		1	1	1			3					150	40	4	3	4	6	2	6
Jean Clement		1	1	1	1	1	4					75	32	2	3	2		2	2

PAROISSE DE LA POINTE-CLAIRE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
pre Jammes	......	1	1	1	......	4	......	......	......	......	......	75	27	2	1	......	1	2	3
Ja: Proust	......	1	1	1	......	2	......	......	......	......	......	75	10	2	1	1	......	1	1
pre Lapointe	......	1	1	1	2	......	1	......	......	......	......	75	50	4	2	4	10	2	7
hiacinte Jammes	......	1	1	1	......	......	2	......	......	......	......	75	31	2	2	1	3	2	3
Louis Payement	......	1	1	1	......	1	2	......	......	......	......	50	23	2	1	2	2	2	4
André Prezeau	......	1	1	1	......	1	4	......	......	......	......	37	17	2	2	......	4	1	4
Michel Brunet	......	1	1	1	1	2	3	......	......	......	......	62	27	......	1	4	4	2	3
Michel Jammes	......	1	1	1	......	2	1	......	......	......	......	75	31	4	3	2	4	2	4
fs Vinet	......	1	1	1	......	2	......	......	......	......	......	75	31	2	2	2	4	3	4
Ja: Charlebois	......	1	1	1	......	......	......	......	1	......	......	37	16	2	1	1	......	2	4
Vital Trottier	......	1	1	1	......	3	1	......	......	......	......	37	17	2	2	5	4	2	4
J.-Bte Chenier	......	1	1	1	......	1	4	1	......	1	......	240	85	8	8	4	14	5	2
Chles Julien	......	1	1	1	......	......	......	......	......	......	1	......	......	......	2	......	......	......	2
Jos. Le Comte	......	1	1	1	......	1	6	......	......	......	......	......	......	......	1	1	......	1	2
Gabriel Boulrice	......	1	1	1	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	1	......	......	......	1
Louis Le Mure	......	1	1	1	......	1	1	......	......	......	......	......	......	......	1	......	......	1	2
Antoine Berthe	......	......	1	1	......	......	2	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	1	1
fs Dielle	......	1	1	......	......	1	3	......	......	......	......	......	......	......	1	......	......	1	3
Guilme D'aoust	......	2	1	1	......	......	1	1	......	......	......	80	28	3	2	1	......	2	4
Ja: Chaulet	......	2	1	1	......	2	......	1	......	1	......	145	51	7	4	5	......	2	10
Jos. D'aoust	......	1	1	1	......	2	5	1	......	......	......	141	48	4	3	4	4	2	5
J.-B. Baulnes	......	1	1	1	......	1	1	1	......	1	......	45	30	4	3	3	6	2	6
Claude D'aoust	......	1	1	1	......	......	1	......	......	......	......	100	33	2	2	3	......	2	3

fs D'aoust		1	1	1		4	4					120	34	2	2	4		2	5
Chles Brunet		1	1	1	1	3	3					130	37	3	3	4		3	9
fs Lefevre		1	1	1		1	2					120	31	2	2	2	3	2	4
pascal Filon		1	1	1		3	4	1				160	53	2	2	4	4	2	4
hubert Sauvé		1	1	1		1	1					120	43	2	3	2	4	2	5
Jos. St Germain		1	1	1						1		60	16	2	2			1	4
Ja: Denis		1	1	1	5					1		160	53	2	2	4	4	2	4
J.-B. Lefevre		1	1			2	3					60	54	4	6	7		2	10
Jos. Lefevre		1	1	1		1	2					120	49	4	2	4		3	6
andré Pilon		1	1	1		1	2			1		60	37	2	2	3		2	4
pre Valois		1	1	1		1	2					60	23	4	2	2	6	3	5
paul Lefevre			1	1					1			60	30		2	4		2	3
J.-B. haumay		1	1	1								60	31	4	3	2		2	5
J.-A. Lentier		1	1		2							120	51	2	2	3	3	2	6
Jos. Baulnes		1	1	1					1			45	27		1	2	1	2	4
Jos. Roy		1	1	1			2					45	31	4	3	2	1	2	2
Christophe Charlebois		1	1	1			3					45	42	4	4	2	1	2	4
Ja: Pessier		1	1	1		2	3					75	33	2	3	4	8	2	6
Eustache Brunet		1	1	1				1	1			90	35	2	3	3		2	4
René Brisebois		1	1		2		2					60	34	2	2	2	2	2	3
André Roy		1	1	1		1	2					62	23	2	3	3	4	3	4
Amable Citotue		1	1	1		1						100	25	4	2	2	2	2	5
Jos. Babot		1	1	1	1		2					60	24	2	2	2	4	1	4
Raphael Pilon		1	1	1			1					78	36	2	4	4	2	2	3
Antoine Pilon			1									45						1	
Ja: Pilon			1									52	20	2	2	1		2	4
Ja: Proust		1	1	1		2	1					58	28	2	2	4	4	2	4
Ja: Baulnes		1	1		1	2	2					75	26	2	2	3	1	2	4
Bernardin Gautier		1	1	1			1		1			60	22		2	3		2	3
Ja: Baulnes		1	1		1	2	2					75	29	2	3	3	2	2	4
Antoine Lentier		1	1	1	4	2	1					60	39	2	4	2		2	5
Jean Debien		1	1	1		1	3	1				75	25	2	2	1		3	3
antne Proust		1	1	1		1	4					75	50	3	2	4	6	1	4
Chles Citotue		2	1	1	1	1	1					87	38	4	3	2		2	4
Louis Citotue		1	1	1		1						137	37	2	2		3	1	2
Ja: Perrin			1									87	8						
Jean-Bte Brisebois		1	1	1		3	2					60	28	2	2	4	6	2	4
augn D'aoust		1	1	1	1	3	2			1		130	49	4	4	3	6	2	8
Ja: La Brosse		2	1	1		3	2					185	38	4	4	3	3	2	5

PAROISSE DE LA POINTE-CLAIRE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
fs Tailfert	—	1	1	1	—	1	1	—	—	—	—	110	15	—	2	1	2	1	4
Tousst Pilon	—	1	1	1	—	3	5	—	—	—	—	60	39	4	3	5	6	1	5
Ja: Neveux	—	1	1	1	1	4	4	—	—	—	—	150	40	4	4	3	6	2	6
De l'autre Part	—	132	128	123	48	167	191	14	16	22	1	10558	4278	302	338	329	416	260	543
fs. Charlebois	—	1	1	1	—	—	1	—	—	—	—	40	5	—	2	—	—	1	1
hiacinte Brunet	—	1	1	1	—	1	—	1	1	—	—	111	32	2	3	3	5	1	4
pre Misraguay	—	1	1	1	—	1	3	—	—	—	—	60	26	2	3	3	5	1	4
Jos. Brunet	—	1	1	—	3	—	1	—	—	—	—	114	35	2	1	2	—	2	5
Louis Charlebois	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	60	—	—	1	1	—	1	2
pre Pilon	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	1	2
Jos. Lecomte	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	114	35	2	1	2	—	2	5
Vve Jean Brunet	—	1	—	1	—	—	1	1	1	—	—	75	26	4	2	2	5	2	4
Vve Jos. Rapin	—	1	—	1	—	2	1	—	—	—	—	135	39	4	3	2	8	2	4
Vve Jean Reaume	—	1	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Vve Louis LeCavalier	—	1	—	1	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Vve fs Cardinal	—	1	—	1	2	—	2	—	—	—	—	64	29	2	3	2	4	2	4
Vve Jos. Legauts	—	1	—	1	2	—	1	—	—	—	—	60	31	2	4	3	3	2	4
Vve fs Trottier	—	1	—	1	—	4	5	—	—	—	—	60	38	2	4	4	10	2	4
Vve Michel Létang	—	1	—	1	1	—	1	—	—	—	—	45	31	2	3	3	4	2	4
	—	145	145	136	53	183	207	17	20	21	1	11575	4339	322	372	356	428	271	579

PAROISSE DE SAINTE-GENEVIEVE

pre Pilon		1	1	1		1	3					90	41	2	3	3		2	4
Mr. Besson	Curé	1	1					1		2					1			2	2
Jos. hetier		1	1	1		3	2					150	45	4	5	7	10	3	13
paul Brazau		1	1	2		5	1	1				180	48	2	3	4	3	2	4
Louis Brisebois		1	1	1		1	1					90	17	2	3	2	1	2	7
André Réaume		2	2	2	1	3	5					240	35	2	4	3	12	2	10
pre Paymant		2	1	1		4	3					210	53	2	4	5	10	2	8
Gabriel Lozon		1	1	1		1	4					80	35	4	4	1	6	2	8
fs Quvillon		1	1	1		3	2					60	20	2	3	3	8	2	8
Jos. Roulau	Baily	1	1	1		1	2					90	32	4	4	6	8	3	11
Jos. Melloche		1	1	1		2	1					112	44	4	4	2	6	2	10
fs Bigras		1	1	1	1		3					75	31		1	1		2	6
antne Clemant		1	1	1				1				75	34	2	3	5	3	3	7
pre Jolive		1	1	1	1	1	1					60	30	2	3	2	4	1	8
fs Clément		1	1	1								50						1	
Jos. Payment		1	1	1		2						95	50	4	3	2	10	2	8
fs fautue		1	1	1		1	1	1				45	31	2	2	1	1	2	6
fs Lentier		1	1			2	1				1	100	25	4	2	2		2	7
Noël Langlois		1	2	2				1				75	30	2	2	4		2	7
Ja: Poirié		1	1	1		3						75	31	2	3	2	4	2	8
Jos. Girard		1	1	1		4	3					75	22	2	2	3	6	2	6
Jos. Labrèche		1	1	1		2	1					75	6		1			2	1
Michel Rapidieux		1	1	1		1	1					120	15	2	2	1		2	2
Jas. Lacroix		1	1	1			3					150	23	2	3	2	2	2	5
h. p. Pailefert		1	1	1			1					90			2	2			4
pascal Pomainvile		1	1	1		2	1					75	28	2	3	2		1	7
Louis Martel		1	1	1		5	1					120	19		2	3		2	3
fs Rousson		1	1	1		1	1					75	40	2	4	5	5	3	10
pre Langevin		1	1	1								60	14	2	1	1	3	2	4
fs Gaudin		1	1	1		1						60	18	2	2	2	4	2	4
Bastien Deslorier		1	1	1		2		1				150	32	2	3	2	8	2	6
pascal Saveyard		1	1	1			2					75	26	2	2	2		1	5
Ja. Lauzon			1									60	6					1	
pascal Calvé		1	1	1		3						75	16		1	2		2	6
Ja. Brisebois		1	1	1		1	2					80	39		2	3	5	1	5
paul Gitard		1	1	1		1						63						1	2

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE SAINTE-GENEVIEVE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Bte Labreche		1	1	2		1						90	36	4	3	2		2	4
Joachim Cuvillon		1	1	1		2	2					60	4		1			1	2
fs Janvoy		1	1	1		1	3					70	28	2	2	2		2	3
Ja. Boileau		1	1	1			2					60	10		2	2		1	4
Bte Laurain		1	1	1		2	2					120	14		1	2		2	4
Bte Desrosier		2	2	2		2	4					100	35	2	2	1		2	5
pre Brazeau		1	1	1	2	2	1					120	38	4	3	1	6	2	12
Nicolas Claude		1	1	1		3	3					90	23	2	2	2		2	8
Michel Reaume		1	1	1						1		80	9	2	1			1	2
Bte Lamouche		1	1	1			1					135	20	2	2	1	4	2	5
Jean Gautier		1	1	1		2	4					75	20	2	1			2	5
fs Larente		1	1	1			1					90	17		1	1		1	3
Tousst Trottier		1	1	1			1					75	19	1	3	1	1	1	3
Chles Parent		1	1	1			1			1		60	17	2	1	1	2	1	4
fs Brisebois			1	1		1	1					60	7	2	1	1	2	1	4
Chles Chauret		1	1	1		1						60	3		1			1	1
Louis Renauts		1	1	1			1					60	3		2	1	2	1	4
Bte Carriere		1	1	1		3				1		90	18	2	2	1	3	2	4
Gabriel Brazeau		1	1	1								60	7			2	2	1	1
Bazile Descariere		1	2	2								100	18	2	3	4	6	2	6
pre La Roque		1	1	1		2	1			1	1	84	29	2	2	3	2	2	5
André Lavigne		1	1	1		2	1					90	18	2	2	2	4	2	4
Paul Courtau		1	1	1		2	2					90	13		2	2	3	1	4

Ja. Bauvais		1	1	1			1					60	8		1			1	1
fs Lozon		1	1	1		1	3					120	44	4	3	2	8	3	10
pre Deslorier		1	1	1		1	1					60	4		1			1	2
Jos. LaDouceur		1	1	1		1						72	12		2	2		1	4
Eustache Dumay		1	2	1		1						120	44	2	3	4	3	2	5
Etiene Chazal			1	1		2	1								1				3
fs Bigras		2	2	2		2	1					180	47	4	3	4	2	4	8
paul Etier			1									60	4						
Antne Jos. Devau		1	1	1								60	14					1	2
Jos. Boileau		1	1	1		2	2					101	8		1			1	2
Tousst St Pierre			1									80	7		1				
fs Rouleau			1									60	3						
antne Bergeron		1	1	1		3						250	60	4	3	3	14	1	10
andré hétier			1									60	2						
Louis Rouleau			1									60						1	
paul fortier		1	2	2		2						60	29	4	3	1	4	2	5
Ambroise Deslorier		1	1	1			2					90	17	2	2	2	2	1	4
fs andré		1	1	1		3	3					170	15	2	3	2	8	2	4
Bte Louvetaut		1	1	1			1					60	8		1	2	1	1	1
Guilme Trepanier			1	1		2	2					80	1		2	2		1	4
Ignace Chauret		1	1	1		1	3					80	35	2	3	2	5	2	5
Michel allare		1	1	1			2					60	16	2	1	1	2	1	5
Michel Boilau		1	1	1		1	2					60						1	3
Bte Chauret			1	1								60						1	3
Jos. LeBrun		1	1	1		2						30	8		1	3		1	4
Chles Bauvais		1	1	1		3						60	3		1	1		1	1
Bte Rouleau		1	1	1		2	1					90	12		8	3		2	5
fs Louvetaut		1	2	1			1					60	14	2	1			1	2
Bte Deslorier		1	1	1		1	3					90	38	2	4	4	10	2	8
Jean LaBaye			1									60	3					1	
fs Brazeau		1	1	1			1					120	29	4	3		8	1	8
Jos. Trottier		1	1	1		3	1	1				75	22	2	3	2		2	5
Jos. Campauts		1	2	1								30	20	2	2			2	5
Antne Lafleur			1									60	3						
René Brazeau			1									60	9					1	
Amable Brunet		1	1	2		2	1					90	24	2	3	4	4	2	6
Jos. Fortier		1	1	1		1						35	10		2	1		1	5
antne Paymant		1	1	2	1	1	2					60	32	4	3	8	8	2	8

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE SAINTE-GENEVIEVE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Etiene Biroulau		1	1	1		3	3					90	17	2	2	3	1	2	6
J.-B. Vincent		1	1	1		1	7					75	25			1		1	6
Jos. Pargné		1	1	1			1					60	7		1				2
paul Martel			1									60	4					1	
Ja. Calvet		1	1	1		2	3					80	24	2	2	1	2	2	5
Eustache Bréyé			1									80	4						1
Bte Danis		1	1	1		1	1					80	22		2	4	2	2	6
philippe Rotin		1	1	1		1	2					40	17	2	2		3	1	5
Jos. Rapidieu		1	1	1		1	3		1			60	29	4	3	1	8	2	6
Jos. DuMay		1	2	1		2	2					90	22		2	1		2	6
pascal Loson		1	1							1		60	4		1	1		2	3
Jos. Larduque		1	2	2		1	1					75	24		2	4		2	6
Louis Rousson		1	1		2	1	4					69	32	2	1	1		2	3
pre Rolin		1	1	1		1						60	6		2	4	2	2	5
Ja. Larivière		1	1	1		1						60	6		1	1		1	2
pre Duman		1	1	1			1			1		89	15		2	2		2	4
pre Lauzon		1	1	1		1	3					120	32	2	2	2	4	2	8
Mathias LaTour		1	1	1		3	4					40	13	2	2	3	2	3	6
Michel Dumay			1									120			1	2		1	2
Bte Proux		1	1	1			2					100	28		2	2		2	4
antne Lalande		1	1	1		1						120	17	2	3	2		1	4
pre Lauzon		1	1	1			1					60	14	2	1	1	3	1	5
Etiene Giroux		1	1	1											1				2

Jean Charlebois		1	1	1		1	1					80	28		1	1		2	7
Ja. Violette		1	1	1		2	1					60	36	2	2	3	7	2	9
Antne La Rocque		1	1	1		5	2					90	12	2	3	3	3	2	7
Antne Langlois		1	1	1		1	3					90	4		2			1	2
Ja. Lariviere		1	1	1			3					70	19	2	1		1	1	5
philipe Lafrance		1	1	1		4	1					70	24		4	4		2	5
Ja. Perillard			1	1															1
Exhapert Rocheleau		1	1	1		3	1					60	6		1	1		1	4
antne Lentier		1	1	1						1		60	28	2	3		1	2	5
Jos. Brisebois		1	1	1			1					60	8	2	1	1		1	2
Ja. Brisebois		1	1	1			1			1		60	7	2	2			1	4
J.-Bte Userau		1	1	1		2	2								1			1	4
pre Brunet		1	1	1					1			80	6		1	1		1	2
Ja. Cousinau		3	1	1	2	4	2					220	39	2	3	2	4	1	5
Bte Drouin		1	1	1								60	15	2	1	1	1	2	3
Jos. Pepin		1	1	1		5	1							1	1				4
J.-B. Reaume		1	1	1		1	5					120	26	2	3	4		2	3
J.-Bte Lacorte (Lacoste)			1	1		1	2		1						1			1	4
J.-B. Beneche		1	1	1		2						60	6		1				4
Thomas Proust		1	1	1		2	3					234	45	4	8	8	9	2	12
Bte Rouleau		1	1	1								90	16		2	4	1	1	7
Bte Dumay		1	1	2			3			1		114	29		2	2	1	1	6
Chles Clément		1	1	1								80	20	2	1	1	2	2	6
Nicolas Perilard		1	1	1								20	6		1	1		1	2
Raphael Dumay		1	1	1		1	2					60	15		2	3		1	7
Chles LaMer		1	1	1		1						64	3		1			1	2
fs Laviolete		1	1	1		2	1					40	9	2	1	1		2	4
antne Lagarde		1	2	2		1						120	38	2	2	2	3	2	8
Mathieu Blais		1	1	1			2					60	8		1			1	3
Jean Taillefer		1	1	1		2	3					120	18		2	2	2	1	4
pre Taillefer		1	1	1		1	2					60	15		2	2		1	3
Jean Baillard		1	1	1		1	1			1		120	11		1			1	4
Jos. Pinpassé		1	1	1			3					60	7		1			1	4
Jean Montreuil		1	2	1		3	1					180	14	2	2	1		2	6
Bte Bigras		1	1	1		1						60	15					1	4
Bertrand Renaults		1	1	1								60	6		1			1	2
Jean Drouin		1	1	1		3						60	22	2	3			2	6
Jos. Giroux		1	1	1			1			1		120	12		1			1	4
Jos. Robinau		1	1	1			2					80	10		1			1	2

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE SAINTE-GENEVIEVE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Eustache Michon		1	1	1		1	1					115	16	2	3		3	2	5
Jos. Capsel		2	2	2		4	1					74	15		2	3		1	6
Michel LaRocque		1	1	1		2	3					138	29		2	1		2	6
Bte Riche		1	1	1			2					50	17		1			1	5
pre Parent		1	1	1			2					60	25	2	2	3	7	1	5
Chles LaRocque		1	1									60	11		1			1	1
pre Laurain		1	1	1								120	8			2		1	2
pre Desnoyers		1	1									150							
fs Maucis		1	1	1		1	2					50	15		1			1	3
Nicolas DuMay		1	1	1								60	7½		1			1	2
Vve Bte Létang		1		1								40	4						
Vve Jos. Lahaye		1		1								90	7		2				2
Vve augn. Brunet		1		1		1	2					70	19		1	1			4
Vve Biroulau		1		1	1		1					120	30	14	3	1	2	1	10
		163	185	171	10	197	210	7	3	11	2	14264½ (sic)	2107½	205	310	260	301	245	753

PAROISSE DE LA COTE DE VAUDREUIL

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Mr Sortenous	Curé	1	1																
Mr Lotbiniere	seigr																		
Bte Sabourin		1	1	1			2					60	38	2	3	2		2	6

paul Sabourin		1	1	1		2	1					60	24	2	2	1		2	4
hiacinte St Germain		1	1	1								60	10	2	2	2		2	4
hiacinthe laderoute		1	1	1			1					60	15	2	2	1		2	2
fs Cadieu	sergt	1	1	1	2		1					60	24	2	2	1		2	4
Antne Queneville		1	1	1		1						60	13	2	2	1		1	2
J.-B. Brasseaut		1	1	1			4					60	18	2	4	4		2	3
Jos. Gautier		1	1	1		4	2					60	17	2	1	2		1	5
pre foubert		1	1	1		3	1					60	8	2	1			1	2
Ignace andré			1	1		1	3								1			1	1
hiacinthe St Germain		1	1	1	2		3			2		30	12		2	2		2	4
Jean Turcot		1	1	1								80						1	
amable Charlebois		1	1	1			1					60	24	2	1			2	4
Jos. Rouleau		1	1	1			2					60	30	4	2	1		2	4
pre Cachetongué		1	1	1			4	3				60	25	4	2	1		1	4
Eustache Rangé		1	1									60	9	2				1	
Augn Gautier		1	1	1		1						60	27	2	2			1	4
Bte Raisaine		1	1	1			2					60		4				1	
Loy La Rocque		1	1	1								62	6		2	1		1	4
pre Dicayer		1	1	1								60	3		3	2		1	3
Bte La Deroute		1	1	1		1	2					60	15	2	7	2		1	6
Loix La Rocque		1	1	1	1		4					60	11						1
Ja. Bertrand			1	1		2	3												
Gabriel Caplais			1									60	4		1			1	2
Augn Roy			1	1			1					60							
fs La Belle			1									60							
Bte Braband		1	1	1			3					60	10		1	1		1	4
Marcelin Sarans		1	1	1		4									1				1
fs Lepage		1	1	1	1		1												
fs St Germain		1	1	1								20			2			1	2
fs Arnoux		1	1	1			1									2		1	2
Jean Jolicoeur		1	1	1			1					60	10					1	1
Bte Robillard		1	1	1		1	2					60	17	2	2			1	5
Antne Laplante		1	1			2						60	17	2	1	2		1	2
Ja. Leglos		1	1	1		5	1					59	24		3	2		2	5
fs Prejeau		1	1	1			2					60	16	2	1			1	4
pre Seguin		1	1	1	1	4	2					60	7		1			1	2
Louis Malette		1	1	1								60	11					1	1
Bte Aquin			1	1		1	1					60	17	2	1			1	3
pre Gailloux		1	1	1		2						60	3		2			1	2

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE LA COTE DE VAUDREUIL — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Ja. Cheval		1	1	1		1	1					60	6		1			1	1
Louis Dicayer		1	1	1		1	1					60	8					1	2
Antne Belfin		1	1	1	1	2	1					60						1	2
Jean Convonne		1	1	1		1	2					60	6		1			1	
augn Le Duc		1	1									60	17	2	1			1	3
andré Charlebois		1	1	1								60	12	2	2	1		1	2
Etiene Robidoux		1	1	1		4	2					60	26	3	1			2	2
pre La Plante		1	1	1		2						60	6	2	1			1	3
Jean LaDeroute		1	1	1		1	2					60	7		1			1	2
Jean Derier		1	1	1		4				1									
fs LaRocque		1	1	1		2	2					60	8					1	
pre LaRocque		1	1	1		1	1					60	12					1	2
antoine LaRocque		1	1	1		2	1					60	15	2	1	1		2	3
Charles larocque		1	1	1			3					60	4		1			1	1
Pre Brassauts		1	1	1		2	1					60	15	2	1	1		2	3
-------- Normand		1	1	1			3					60	4		1			1	1
Ja. Sabourin		1	1	1		1	2					60	20		2				4
fs Seguin		1	1	1		1	2					60	29	4	2	2		2	3
Bte flamand		1	1	1			2					60	7		1	1	1		3
pre Payet		1	1	1			1					56	14		1	1	2		5
Jos. Renauls		1	1	1		2	3					60	5		1				2
Jos. Bezener		1	1	1			2					60	8		1	1	1		3
Michel Desloges		1	1	1			2					60	7	2	3	3		1	4

pre Rogé		1	1	1								60	1		2	1			3
J.-C. Gorgez		1	1									60	9			1			4
Ja. Soulier		1	1	1								60	8		1		1		4
Louis Bouron		1	1	1		1	1					60	6		1	1	1		3
J.-Bte Campaut		1	1	1			1					60	8		1		1		4
fs Brieur		1	1	1								60	10		1		1		2
pre Guissament		1	1	1		1						60	8				1		3
Louis Secoupe		1	1	1		3	1					60	3			1	1		4
L.-Laurt Duval		1	1	1			1					60			1	1	1		
Ja. Soucheroux		1	1	1			2					60	13		3				6
Jean Avons		1	1	1			2					60							1
Louis Lalonde		1	1	1		1						60	1				1		2
Leonard Labriance		1	1	1								60	2		1	1	1		2
Nicolas DuRoché		1	1	1			1					60			2	1	1		2
Jos. Chevriet		1	1	1		1	1					60	19	4	2	3	2		8
Martin Durocher			1									60	1						
Jean Légrez		1	1	1		1	1					60	10		1	1			3
René Garau		1	1	1			1					60	1		1				3
Jos. Langoumois			1	1		3	2					60							
Jo. Sagala		1	1	1			1					60	10		1	3	1		5
fs Courvillier		1	1	1			1		1			180	19		1	2	1		8
Gabriel Montreuil		1	1	1		2	2					60	3		2		1		3
Louis Doutre		1	1	1			1					60	8		1		1		2
Vve Malette		1		1	1	2	1					60							
Vve Quenelle		1		1	2	2	1												
Vve La Deroute		1		1		2	3					60	5	4	5			2	6
Vve Daracque		1		1		2	1												
		83	86	82	11	85	106	3	1	3		4892	927	70	107	54	20	66	231

PAROISSE DE SAINTE-ANNE

antne Lalonde		1	1	1	1	4	2					95	60	4	5	4	10	2	8
pre Dauzy		1	1	2	2	1	1					84	50	4	5	3	6	3	8
Jos. Tabau		1	1	1	1	2	3					30	20	2	2	2		2	4
Jean Brunet		1	1	1								60	29	2	3	1	8	3	3
pre Robillard		1	1	1	1	1						60	26	2	3	2	8	2	4

PAROISSE DE SAINTE-ANNE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Louis Crevier		1	1	1			2					58	18	4	3	2		3	9
Michel Denis		1	1	2		1						60	38	2	2			2	4
fs Girard		1	2			3	2					50	40	2	4	2		3	3
Jos. Brebant		1	1	1	1	2	3					60	34	2	2	1		1	6
Antne Peré		1	1	1			1	1				64	28	2	3	1	6	2	2
Louis LaViolete		1	1	1		1						30	20	2	2	2	4	2	4
fs Lalonde			1	1								76	6			2			1
Jos. Lentier		1	1	1			2					60	13	2	2	1	5	2	4
Jos. Dubreüil		1	1	2		3	1					60	22	2	2	2	2	2	4
hubert Laviolette		1	1	1			3					60	23	2	3	4	2	2	4
Louis St Denis		1	1	1		2	4					60	20	2	2	2	2	2	4
Ja. St Denis		1	1	1		1						120	7	2	1	3			4
Thomas Pilon		1	1	1			1					60	14	2	2	1		2	4
Jos. Lalonde		1	1									60	5					1	
albert Lalonde		1	2	2								60	25		2			2	2
Jos. Robillard		1	1	1		8	2					60	24	2	2	2		2	4
Augn Pilon		1	1	1		6						60	30	2	3	2		2	5
Louis LaPlante		1	2	2		1	4					60	28	2	2	3		2	6
Chles Laplante		1	1	1		1	2					65	43	2	3	3	1	1	5
Jos. Robillard		1	1	1								60	23	2	2	1	2	1	2
Chles LaTreille		1	1	1	2	2	4					60	22		1			1	3
Paul Robillard		1	1	1		1						20	16	2	1	1		2	2
Amable Robilard		1	1	1		1	1					40	24	2	2	2		1	3

Chles Lantier		1	1	1		1	1					60	9		1	1		1	2
Ja. Pillon		1	1	1		3	2					60	14	2	1	2		1	4
Jos. Bled		1	1	1		2	1					60			1			1	2
Amable Lalonde		1	1	1		3	2					60	26	2	2	2		2	4
Lambert Robilard		1	1	1		1	5					60	31	2	3	2		2	5
pre Ladouceur		1	1	1	1	2	2					60	33	2	2	2		1	5
Bazille Laplante			1									60						1	
Louis Bled		1	1	1		2	1			1		60	24	2	2	1		2	3
Jos. Dubois		1	1	1		1	1					60	26		2	2	6	2	5
Nicolas Robillard		1	1		1		1			1		50	31	2	2	2	3	1	4
paul Parisien		1	1	1		3	1					75	19	2	2	3		2	3
Jos. Laviolete		1	1	1			1					40	6		2	1		1	3
Claude Robilard		1	1	2											1	1		1	2
Bte Ladouceur		1	1	1	1		3	1				100	48	2	2	3	3	2	6
pre Rangé		1	2	2	3	2	3					90	50	2	3	3		3	6
paul LaViolete		1	1	1								30	10		1	1		1	2
Jos. Lalonde		1	1	1			1					60	36	2	2	2		1	4
Jos. Ladouceur		1	1	1		3	2					60	28	2	2	3		2	5
Jos. Merlau		1	1	1		4	1					120	54	2	3	4	2	2	6
Ignace La Rante		1	1	1		3	1					60	18		1	2	2	2	3
St. Michel		1	1	1		1	2								1			1	1
J.-Bte Menard		1	1	1		1													1
Jos. Valois		1	1	1					2			95	45	2	4	4	5	2	6
Girard Lejeune			1	1								60							
Louis Etier		1	1	1			1					80	35	2	3	3	4	2	4
Chles Robillard		1	1	1		2	3					40	18		2			1	3
philippe depeltau		1	1	1								60	40	2	3			1	
augtn Brabant		1	1	1		2	2					40	36	2	3	3	4	2	5
Bte Lalonde		1	1	1								30	20		2	2		1	3
Tourangeau		1	1	1			1								1				
amable Tabaux		1	1	1								25	15		1	1		1	2
Ducharme			1	1											1				2
pre Cadieux		1	1	1								40			1	1		1	1
Gabriel la Treille		1	1	1			3					40	17	2	2	1		2	4
Ignace Creviez			1	1	1	2	1					40			1			1	2
pre Lantier		1	1	1			1					58	8		1	1		1	2
antne Brisebois		1	1	1			1					60	15		2	2		1	3
Jos. Dejiot		1	1	1		1	4					60	4					1	1
antne Pilon		1	1	1		1	1					60	10		1	1		1	2

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE SAINTE-ANNE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Antne St Denis		1	1	1				1				60	40	2	2	2		2	4
Vve Louis St Denis		1		1		1	1					65	20	2	2	2	4	2	4
		64	72	71	13	79	83	2	3	2		3779	1497	92	134	107	89	105	237

PAROISSE DE L'ILE PERRAULT

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Bte Le Duc	Seigr	1	1	1	1		1		2			245	72	6	7	7	11	3	12
pre Dechamps		1	1	1	1	2	3					60	65	4	5	2	3	4	6
Guilme Lalonde		1	1	1		3	2					60	39	2	3	1	6	2	6
Etiene Grenier		1	1	1		2	4					60	34	2	4	2	3	1	5
Bte D'arpentigny		1	1	1	1		1					80	36		2	1		1	2
Bte Dechamp		1	1	1		1						60	27	2	3	2	3	2	4
Guilme Lalonde		1	1	1		1						60	33		1	2	2	2	3
pre Potevin		1	1	1	3	3	4					80	44	4	3	3	2	2	5
Louis Deau		1	1	1	1							60	38	4	4	2	4	2	4
Michel Leduc		1	1	1		3	3					260	37	4	6	4	6	3	7
Etiene Chenié		1	1	1								60	33	2	4	2	4	2	3
pre Le Duc		1	1	1		1	3					60	33	2	3	2	2	2	4
Ja. Leduc		1	1	1		2						40	14	2	2	1	2	1	2
René Le Duc		1	1	1	2	1	3					68	42	4	6	2	6	2	6

antne Le Duc	1	1	1			1					60	17	2	3	2	4	2	4
Chles Parisien	1	1	1	3	1	2					100	32	4	5	2	4	2	6
Bte Poitier	1	1	1		3	2					64	22	2	2	2	3	2	3
Antne Le Duc	1	1	1		2						120	37	2	3	2	3	2	3
Jos. Laplante	1	1	1		2	1					60	29	2	3	1	3	2	4
Michel Lafreniere	1	1	1		3	4					120	42	2	3	2	4	2	6
fs Deau	1	1	1		1	2					60	20	2	2	2	1	3	3
Noel laferiere	1	1	1		3	2					60	25	2	3	2	3	2	4
Jos. Potevin	1	1	1		2	1					60	24	2	3	2	2	1	2
antne Chantenoi	1	1	1								60	5		1			1	1
Bte Deschamp		1																
Jos. D'Eau	1	1	1		2						60	35	2	3	2	4	2	3
Louis St Michel	1	1	2			1					60	14		1			1	2
fs Bourbonet	1	1	1			3					60	28	2	2	2	3	1	4
fs Bourbonet		1									60						1	
paul Parisien		1									60	5					1	
Jos. Déloge	1	1	1	1	4	4	1				100	27		3	2	2	3	6
Jean Noël	1	1	1				1				60	40	4	4	2	4	2	4
pre Lafleur	1	1	1		3	2					60	13	2	3	1	2	2	3
Jos. Lafleur	1	1	1		3	1					60	12		1	1		1	2
Belisle Bisonet	1	1	1		2						40	15		2	1		1	2
Michel hunau	1	1	1		1	2					60	5		1				1
Louis Prejant	1	1	1		1	1	1				60	26	2	4	1	3	2	3
Jos. Laplante	1	1	1		2	1					60	38	2	3	2	3	1	4
fs LaPlante	1	1	1								60	15	2	2	1	2	1	3
Etiene Parisien	1	1	1		3	2					60	34	4	5	2	4	2	4
--------- Bertiaume	1	1	1			1					60	5					1	2
Gabriel Deau	1	1	1								60	9		1	1		1	2
Louis Deau	1	1	1			1					60	12	2	1	1	2	1	3
Louis Laziseret	1	1	1		2	4					60	18	2	2	1	2	2	4
Domque Sabourin	1	1	1		1						60	6		1			1	2
fs Belgarde	1	1	1								60	3		1				1
Ja. Jamaux	1	1	1								60		2	2	2		1	3
Jos. hunaut	1	1	1		3	2					60	39	2	3	1	6	2	6
Michel Dechamps	1	1	1		2	4					60	36		2	1		1	2
--------- Jolicoeur	1	1	1	1	1	2					60			1				1
pre Boyer	1	1	1		3	1					60	19	2	2	1	2	1	4
Thomas Leduc	1	1			1	3					40	4		2	1	2	1	3
Jos. fortier	1	1	1			1								1				1

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE L'ISLE PERRAULT — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
fs Lalonde		1	1	1											1				
Chles Deau		1	1	1			1								1			1	1
pre Enou		1	1	1	1		2					60	27	2	3	2	4	2	5
Antne Enou			1																
Noel Laferiere		1	1	1											1			1	1
pre Dechamps		1	1	1											1			1	1
Bte Lalonde			1																
fs Lalonde		1	1	1		1						60	26	2	3	2	2	2	4
pre Enou		1	1	1		2						42	11	2	3	1		1	2
Chles Laplante		1	1	1			1					60	18	2	1	2	3	2	4
Vve Quelilriez		1		1			2					60	16		2	1		1	3
		59	63	59	16	73	78	3	2			3908	1352	94	150	85	129	92	197

PAROISSE DES CEDRES

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Mr de longeüil	seigr	1	1	1	1		1	1	1	1		80	60	4	8	10	10	2	10
Ignace Turgeon			1	1		3	1												
philipe Délile		1	1	1	1											2	1		2
Jos. DeLisle		1	1	1			1	1				80	33	5	2	1		3	6
Ja. Delisle			1	1		3						60	13		1			1	2

René Delisle			1									60	6					1	
amable Delisle			1									60	21					1	
antne Montreüil		1	1	1	1	2	1					80	29		2	5		2	4
andré Montreüil		1	1	1		1						60	28	2	2	1		2	3
Ja. Clément		1	1	1	2	2	1					60	32	2	1	2		3	5
Chles LeComte		1	1	1		1	3					205	38	4	2	3		4	7
Chles Boyer			1	1								80	20		1			1	5
Joachim Bisonet		1	1	1		1						120	17	2	2	4		2	4
Dominique Braye		1	1	1		1	2					50	21	2	2	2		2	4
michel Montreüil		1	1	1	1	3	2					120	27		1			1	7
michel fournier		1	1	1		1	1						27						1
fs Bray		1	1	1		1						120	20	2	2			2	3
Etiene Braye		1	1	1			1							1	1				1
Guilme Lalonde		1	1	1		1	2	1				240	52	2	5	5	6	2	7
fs Perillard		1	1	1		1	1	1				60	14	2	1			2	3
Claude Marié		1	1	1								60	20		1	2		1	3
Jos. Lalonde		1	1	1		2						120	30	2	1	2		2	4
fs Beriaux		1	1	1		4	3					240	37	2	2	2		2	5
Louis LaLonde		1	1		2	2	5					120	33		1	2	2	4	1
Jacob Chemith			1	1		1	2								2				2
fs Girard		1	1	1		3	4						33		1	2		2	7
fs Lalonde		1	1	1		2	5					120	18	2	3		2	3	
J.-Bte Queneville		1	1	1		3	2					280	47	6	3	6		2	13
J.-B. Martin		1	1	1		5	2					160	26	2	4	4		2	8
Jos.-Chles Benet		1	1	1		2	5					60	32	2	4	2		3	11
Ja. Le Gros		1	1	1		1						60	27	2	3	2		3	7
Ja. Voyer		1	1	1		1						30	14		1	1		2	3
Amable Martin		1	1	1		1	2					60	20	2	2	2		2	3
fs Benoist			1	1		1	1					60	16		1	2		1	3
Martin Delvaque		1	1	1		4	2					120	20	2	3	3		2	3
Jos. Lerenard		1	1	1		2	2					120	28	2	3	2		2	10
fs Bisonnet		1	1	1		5	3					120	38	2	3	4		2	8
J.-Bte Martin		1	1	1												1			1
Simon Reaume		1	1	1									10		1				1
Bte Villeret		1	1	1								120	17		1			1	2
Sebastien Rodrigue		1	1	1		2	2					120	14		1	1			5
Chles Le Doux		1	1	1		1	1					60	5		2	1		1	2
pre Le Comte		1	1	1		2	2					60	19	2	2	2		2	2
andré Lalonde		1	1	1		2						80	6						1

PAROISSE DES CEDRES — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons	Vaches
Jos. Legros		1	1	1		2	1					60	10		1	3		1	2
Louis Dagenay		1	1	1		1	1					60	4		1	1		1	4
Ja. Legros		1	1	1		1	1					60	8	2	2	1		1	3
Ja. Leroux		1	1									60	7					1	
Jos. Parent		1	1	1		1	2					60	9		1	1		1	2
Jean Derochez		1	1	1			2					60	4		1	1		1	3
Jean-Bte Bertrand		1	1	1		1	2					60	8		2	1			2
Antoine LeCler		1	1	1		2	1					60	3		1			1	1
fs Prieur		2	1	1		4	2					220	43	2	3	4		3	7
pre Denis		1	1	1		3	1					60	25	2	3	4		3	4
albert Lalonde		1	1	1		4	2					240	36	4	3	8	4	1	6
Edouard Lalonde		1	1	1	4	2						120	24	2	2	2		3	7
fs Vertier		1	1	1		3	3					170	20	2	2	1		1	5
Ja. Milotte			1									60	3		1				1
antoine Monpetit		1	1	1								60	8		1		1	1	2
Bte Brisonnet		1	1									60	5					1	
Etiene Brisonet		1	1	1		2	2					60	18	2	2			2	6
Pre Sarazin		1	1									60		2	1			1	2
J.-B. Barquin		1	1									120							
		55	63	57	11	91	81	4	1	1		5398	1180½	74	102	106	32	91	225

PAROISSE DU CAP DE LA MAGDELEINE

J.-Bte La Croix		1	1			1	3	1		1		150	60	2	5	8	5	3	6
Jos. LaCroix			1									100	26	1	2	1	0	1	0
Michel La Croix		1	1	1		1	2	1	1	1		220	61	2	5	6	7	3	6
Ja. LaCroix		1	1	1		1	5		1			160	41		3	3		2	5
fs La Croix		1	1	1		3	2	1		1		160	25	2	5	2		3	5
pre La Croix		1	1	1		5	1	1		1		160	42		4	4		2	5
fs Arsenaux		1	1	1			1		1			35	35		4	2		2	5
Ja. Baunit		1	1					1				160	46		2	2		1	3
fs Baunit		1	1	1								115	20		2	2		1	3
antoine Crevié		1	1	1		4	6					120	63		6	8	7	2	6
Jos. Arsenau		1	1	1		1	2	1		1		160	62		6	5		2	4
Jos. Rocheleau		1	1	1		1	2		2			157	46		4			3	4
antne Rocheleau			1									160	35		1			2	5
Jos. Baret		1	1						1	1		160	41		4	1		2	4
Alexis Dorval		1	1	1		2				2		253	39		5	2		2	5
J.-Bte Martin		1	1	1								50	5		2		1	1	2
pre Martin		1	1	1					1			40	31	1	3	2	2	1	2
Jos. Beamie		1	1	1			3		1			120	22		4	6		2	5
Jos. Vivier		1	1	1		2	1					42	22		6			2	4
Jean Provenché		1	1	1				1				55	69	2	2	3		2	3
Antne Bélonit		1	1	1					1	1		55	27	2	6	2		1	3
P... tou Pin		1	1	1		6	2			1		140	38		6	3	2	3	6
alexis Montplaisir		1	1	1		3				1		142	19		3	3		1	5
Jos. Garant		1	1	1		1	2					150	12		2	1		1	2
Bte Garant			1									156	6		1			1	1
is Arcouet		1	1	1		4	2			1		112	20		2			1	3
Bte Martin		1	1	1		3	3					200	36	2	4	2	4	2	4
Chles Carpentier		1	1	1		3						116	10	1	2		2	1	3
fs Rochelau		1	1	1		1	3					204	42		2	3		2	5
Bte Crobin		1	1			1	1					2	1					1	1
Jos. Charly		1	1									120	17		1				1
Jos. Poulin		1	1	1			3					1			1				
fs Chevrey																			
Michel Martin																			
Jos. Champaux																			
Jean hely																			

PAROISSE DU CAP DE LA MAGDELEINE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
fs Divertissant																			
Chles Gautier																			
André Couture																			
		29	32	24		42	44	7	9	12		3945	1019	15	105	71	30	53	116

PAROISSE DE CHAMPLAIN

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Chorel D'orvilier		1	1	1		3	1	1		1		160	59	2	6	6		2	6
Dolony		1	1	1	1	3	3					160	18	1	4	4	6	2	6
Bte Toutant		1	1	1		2	2			1		160	53	2	5	5	2	2	5
pre Baudouin		1	1			2						160	33		4	4		2	5
Bte Dorval		1	1	1		1	1		1	1		350	46	2	4	2		2	4
Jos. Alexandre		1	1	1		1						30	25		3	1	3	1	2
Jos. hardy		1	1	1		3						40			1	1		1	1
Jos. Baudouin		1	1	1	2	2						200	55	2	5	2		2	6
pre Dubois		1	1									80	13		1	1		1	1
Jos. Delaunais		1	1	1				1				30	33		4	2		3	5
alexis Morinville		1	1	1		1	3	1		1		84	35	2	8	5	10	2	5
Jean Carpent'er		1	1							2		80	23		2	2	1	2	3
Alexis Cahuya		1	1					1				70	31	2	2	1		1	3

Antne Cays	1	1					1		1		70	30	2	2	1		1	3
Bte Reaux	1	1	1	1	1	5					360	24	2	2	1		1	3
Bte Baudouin	1	1	1		4						100	27	3	4	1		2	3
Jean Grammont	1	1	1					1			80	49		6	4	2	3	6
Bte Lisée	1	1	1								212	10					1	
fs Duval	1	1	1		1			1	1		160	20		3	2		1	3
Alexis Carpentier	1	1	1						2		100	27		2	1	1	2	3
Jos. Tourville	1	1			1						80	50	3	3	2		2	3
Leon Champlain	1	1	1		3	1	1				110	48	2	4	2		2	4
Bte Dubord	1	1	1		3	2					40	18		3	1		2	3
Bte Duval	1	1	1			2					116	15		4			1	3
Antne LaMotte	1	1			1			1	1		60	25	1	3			2	3
Michel Mouset	1	1		1	2	3					280	42	4	3	4		2	4
antoine Dubord	1	1	1		3	4		1			420	34	2	5	2	2	2	4
Jos. Pepin	1	1	1		3				1		133	41	2	2	3	2	2	4
Bte Lapomeray	1	1	1			1					136	26		3	2		2	2
Jos. Chartier	1	1	1			1	1		1		165	47	2	4	3		1	5
Jean Bailly	1	1	1				1				130	[illegible]	2	4	3		1	6
Alexis La Motte	1	1	1		2	2					62	12	1	4	2		2	5
Michel Disy	1	1	1		1						60	24		4	3		2	3
Alexis Dubord	1	1	1		3	3					170	34	1	2	2		3	5
Michel Alexandre	1	1							2		20	16	1	1	1			2
Jos. Dubuck	1	1							1		240	41	3	5	3		2	5
Jos. Metrau	1	1		1					1		180	32	2	3	3		2	5
Jos. Turcot	1	1	1	1		1					80	51	2	4	4		2	4
Jean Monplaisir	1	1									60	13					1	
Jean Ja. Leblanc	1	1	1		3	2			1									
Charles heon		1	1		3	2					90			1			1	
Michel Manuel		1	1	1	1	1								1			1	
Jean Caissy		1	1	4										1			1	3
pre arsenau		1	1		2	2								1			3	3
Etiene Champlain	1	1					1	2	2		145	38	1	4	1		2	4
pre Brunelle	1	1	1		1	1	1		2					2			2	2
	42	46	33	12	56	42	9	7	23		5481	1257	49	134	87	29	77	156

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE BATISCAN

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Louis Marchand		1	1	1	3	8	2					410	63	4	10	4	19	2	7
Jean Trottier		1	1	1		6						125	25		1	3	1		4
Jos. Duval		1	1	1		2	4					124	35	2	5	1		2	2
Antoine Lafond		1	1	1		1	4					120	31	2	4	2	1	1	4
antne Lanouete		1	1	1								190	31	2	3		7	1	4
antne Rivard		1	1	1	1		1					123	33	1	1			1	4
pre Belcour		1	1	1		2	1					120	26	2	4	2		1	4
augn Belcour		1	1	1		4	2					120	24		4			1	4
Bte Bergeron		1	1	1	2	2	2					410	49	2	4	3		1	4
Jos. Gayoux		1	1	1		1	2					40	23	2	2			2	3
pre frigon		1	1	1			3					40	20	2	3	1		2	3
fs St Cire		1	1	1		1						40	24		1			1	3
antne Caya		1	1	1	1	2	1					120	30	2	3	2	4	1	4
Jos. Carpentier		1	1	1			2					120	21		2	3			2
pre St Cire		1	1	1		2	1					80	32	2	3	1		1	3
Jos. Gouvin		1	1	1		2						15	20	2	5	2		2	4
Bte Rivard		1	1		1					1		120	30	2	3	2	8	2	3
Claude Carignan		1	1	1					1			120	50	2	4	3	9	1	4
Louis Le houillé		1	1	1		3						120	26		3	3		2	5
Michel feuilverte		1	1			2	3					120	33	4	4	4	1	2	3
honoré Le quien		1	1	1			2					40	15		3				2
Michel le Bled		1	1	1	1		2					40	44	4	5	3		1	2
Pierre Mangrain		1	1				2					70	19		2	4		1	2

Nicolas Du Clos		1	1							1		40	8						
Jos. Morau		1	1	1	1	2	2					120	58	4	5	5	6	2	4
Ignace Adam		1	1	1								40	4		2	1		1	2
pre Mongrain		1	1	1		2	3					80	22		2	1		1	3
fs Lahaye		1	1	1		1	2					100	47	4	3	2	8	2	5
antne Thomas fils		1	1		1	1						120	33	2	4		2	1	9
Vve Chatelrau		1		1			2					62	10		1			1	
antoine prenouvau		1	1	1		1						78	7	1	2		4	2	3
fs Cosset		1	1	1								30	16	2	4	2	3	1	3
antne Baribau		1	1	1	4	3	4					100	20	2	6	2	11	3	6
alexis Normandin		1	1	1		1	1					60	12		5		4	2	4
Jean Jacob		1	1	1			1					80	7		1	1		1	
prisque Trepanié		1	1	1		4	2					90	32		2	1	2	1	3
Nicolas Bolas		1	1	1		1	2					80	6		1	2			2
alexis Grimar		1	1	1		2	1					80	4	2	3	1	1	1	2
Louis St Arnaux		1	1	1		2	2			1		130	15	2	3	1	6	2	4
Nicolas Janson		1	1	1								85	15	2	2	1		1	2
Jean Garier			1	1			1								1				
Jos. Payé		1	1	1		3	4					75	24		3	2	4	1	4
Ja. Massivau		1	1	1		1						100	6		2		2	1	2
Ignace Dery		1	1	1		1	1					126	13		2		2	1	1
Ignace prenouvau		1	1	1		1						82	7		2	3	3		2
Charles Massivau		1	1	1		2	1					110	9	1	2			1	2
Jos. Lefevre		1	1	1		2	2					144	20		2	1	1	1	2
Nicolas Grantrets		1	1	1								80	5		1				2
Bte frivet		1	1	1		3	1					168	6					1	
fs Trudelle		1	1	1		2	3					82	24		4	3	4	2	4
fs Lefevre		1	1	1			1					126	32	2	4	2	4	2	4
Etiene Brouzard		1	1									82	6		2			1	1
Louis henry		1	1	1		2						80	13			2		1	
Jos. Lafontaine		1	1	1		3	4					80	13		3		3	1	4
Bte St Arnaux		1	1	1		3	1					42	5		2		1	1	1
Charles Cadot		1	1	1		3	2					120	23		4				2
pre Trepanié		1	1	1								116	14		4	2	5	1	2
Jean Lefevre		1	1	1		2	2					40	25		4	3	8	1	4
Augn lafond		1	1	1			2					300	33		3	2	6	1	3
Chles Dumond		1	1	1								100	8			2	1	1	3
Ja. Tournay			1									120	1						1
fs Maugain		1	1	1								120	2					1	

PAROISSE DE BATISCAN — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Joachim Dusurau		1	1	1		1						60	21		3	2	2	1	2
Jean Brouillet		1	1	1		1						36	5		2	4	2	1	2
Bte Lefevre		1	1	1			1					100	23		3	1	1	2	2
augn Massicot		1	1	1			1					42	10	2	2		2	1	2
Alexis Langevin		1	1	1								118	7	2	1			1	2
Bte Vayet		1	1	1	1	4	1					80	22		2	1		1	2
Louis Lefevre		1	1	1								123	5		2			1	2
Jean Trepagnié		1	1	1		1	1					60	43	2	4		8	2	4
Louis L'heureux		1	1	1		1	1					110	27		4		3	1	3
Jos. Belluck		1	1	1								53			2			1	1
Bte houde		1	1	1	1	1	1					68	6	2	2	1	2	1	3
De l'autre Part		71	72	66	17	98	87		1	3		7345	1479	69	197	96	151	82	204
Bte Chateauneuf		1	1	1			2					123	55	2	4	3	6	2	3
Vve Bte Arnaux		1	1	1	3					1		80	25	2	4	2	4	1	4
alexis Tifault		1	1	1		4	2					58	23		3	1	3	1	1
Simon Ayot		1	1	1		3	4					60	3		2		1	1	2
prisque Trepagnié		1	1	1			5					80	20	2	3	2	4	2	3
fs Barill		1	1	1		3	5					60	16		2	1	2	1	2
alexis Bonenfant		1	1	1			3					100	11		1			1	2
pre Cosset pere		1	1	1			1					60	29		2	2	2	1	3
Ja. Trottier		1	1	1		1	4					89	9		2	1		1	1
Vve Claude Arnaux		1	1	1		2	1					60	20		4	3	2	1	4
Antoine Frigon		1	1	1		3	2					84	19	2	4	2	7	1	4

fs Langevin	1	1	1		2						40	11		2	1		1	2
Vve Jos. Arnoux	1	1	1			1					144	16		4			2	4
Bte Dussuraux	1	1	1								60	10		2			1	1
Bte Dumont		1	1		1						80	2						
Jos. Dussurau	1	1	1		1						60	14		1			1	2
antne LaCoursière	1	1	1		5	1					36	24	2	4	2	4	2	4
alexis ayot	1	1	1		1						90	6			1		1	2
rené Marchelidon	1	1	1	2	4	2					80	9		2	1	1	1	2
Louis Guiet	1	1	1		1	2					65	48	2	5	6	12	3	6
Jos. hivon	1	1	1		1	3					80	10		2			1	2
Jos. adam		1	1								80	6		1				
Jos. Dery		1	1		2									1			1	1
Jos. Rouché	1	1	1			1					120	6						
Jean Lafond	1	1	1		1	2					80	8		1	2		1	2
Louis henau	1	1	1		1	1					70	10	1	4	2	1	1	3
Jos. ayot	1	1	1		1						120	22	1	3		5	1	7
Jos. Veyet	1	1	1		4						82	13		3		4	1	2
pre Cosset	1	1	1		3	1					98	10	2	3		3	2	3
Bte Cosset	1	1	1								81	1		2	1	1	1	2
fs Cosset	1	1	1								80	6		3	1		1	2
Bte Gautier	1	1	1		3						160	29	2	2	2	3	1	3
Jos. Depin	1	1	1		2	1					60	15		1	1	1	2	2
Jos. Lefevre	1	1	1			2					60	19		3	1	4	1	3
Jean Elie	1	1	1			2					40	5		2				
fs Rivard	1	1	1		1	3					80	12		2	1	1	1	2
Ja. Courtois	1	1	1		1	1					81			1	1		1	2
Chles Tifaut	1	1	1			1					60	23	2	3		2	1	2
Bte Trottier	1	1	1		2	3					70	23	2	2		3	1	2
Mathieu Bourdon		1	1		1	1					30	13		1				2
Chles fayot	1	1	1			2					20	4			1		1	
Jos. Baribau	1	1	1			1	1				60	22	2			4	1	3
pre Gariepy	1	1	1		1						120	5		1		2	1	1
Jos. Normandin	1	1	1		1	2					126	14		4	1		1	3
fs Normandin	1	1	1		5	5					70	27	2	4	3	4	2	2
Angn Cadot	1	1	1	1		2	3				112	22		2	3		1	2
Jos. Protau	1	1							1		100	32	2	2	1	2	1	4
Gervais Veyet pere	1	1	1	1	1	3					80	16		3			2	3
Jean Massicot	1	1	1	2		3					280	42	4	3	3	4	3	4
Bte Baribau	1	1	1	1		1					80	8		2				3

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE BATISCAN — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
alexis Massicot		1	1									122	42	4	3	2	4	2	4
antne Feüilleverte		1	1									120	3						
Bte Ayot		1	1	1	1	1	3					60	25	2	1		1	1	2
fs Ayot		1	1	1	1	2	5					120	21		3	1	4	2	3
Bte Lafontaine		1	1	1	2	1						80	10		3			1	3
Jos. Trepagnié			1									80	16					1	
pre Mongrain		1	1	1		1	2					80	3		1			1	
Jos. Renau		1	1	1	2	2	2					80	2	1		2		1	2
Louis Magny		1	1	1	2	1	1					100	25	2	3	2	3	3	4
		125	131	121	27	169	177	4	1	6		9313	2390	110	323	147	244	148	347

PAROISSE DE STE-ANNE

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Louis Gouin		1	1	1		1		1	2			240	66	4	6	8	18	2	6
fs Baribeau		1	1	1		1	1		1			60	19		2	1		2	3
paul frigon		1	1	1		2			1			160	31	2	4	4	4	1	4
Jos. L'Evêque		1	1	1		2	2					92	41	2	5	6	12	2	6
Jos. LeMerle		1	1	1	2	2	2					80	27	2	2	1		1	3
Bte Chenet		1	1	1		2	2					150	7		2	2		1	2
Louis Gervais			1	1		1	2					56	18		2	1			2
Bte Toutant		1	1									120	23		1	3	3	1	3

Joachim Chatelrau	1	1	1	1	1			1			120	54	4	4	2	1	3	6
Bte La Noete	1	1	1		1	1					90	30	2	3	1	4	1	3
Louis-Jos. Gatineau	1	1	1		1		1		1		120	28	1	4	1		2	6
Jos. Chatelrau	1	1	1			1					80	17	2	2	1	3	1	3
fs Gibord	1	1	1		1						160	21	2	1	1		1	3
aimable Noberd	1	1	1			3					80	21	2	1	1		1	3
Jos. Clermond		1	1		1						80	16						
pre Bericé	1	1	1	1							144	31	2	5	6	12	1	3
Jos. Ducheny	1	1	1		1	5					80	22	3	4		8	2	5
fs Richard	1	1	1		5	6					420	11		3	1	3	1	2
Jos. Baudouin	1	1	1		2	3					200	31	1	4	3	9	1	5
Jos. LeCler	1	1	1		2	2					160	31	3	7	1	15	3	7
Bte Baribau	1	1	1			1					35			3				
fs Gariepy	1	1	1								120	7	1	3	1	5	1	2
Jos. La Tierre	1	1	1		2						90	24	2			2	2	4
Jos. Gariepy	1	1	1			2					124	8		2	1	5	1	2
fs Baudouin	1	1	1		1	2					120	10	2	1	1	3	1	2
Ja. Vallée	1	1	1		1						160	5		2			1	2
Chles Lorangé	1	1	1								80	17		3	3	3	1	3
Jo. Richard	1	1	1								254	10		1				
Jos. Fuhe		1	1		1						100							
Ignace Grimard	1	1	1		3						45	27	2	4	4	12	2	4
alexis Rochelau	1	1	1		3	3					104	35	2	3	2		1	4
Bte Gariepy	1	1	1		1						120	9		3	2	3	1	2
fs hivon	1	1	1		2	2					61	3		2			1	1
pre Baribau	1	1	1		2	2					61	17	2	4	1		2	4
Bte Vidal		1	1		1	2					75			3			2	2
Louis hivon	1	1	1		1						80	9		1	1		1	2
Ja. Ricard	1	1	1		1						120	8		2	2	4	1	3
Bte Noberd	1	1	1		2	1			1		160	42	3	3	2	7	1	5
alexis Vallée	1	1	1			1					80	40	3	3		3	1	3
pre Richard	1	1	1			1					60	9	2	9		2	2	4
Louis Vallée	1	1	1		1	1					40	10		2	1		1	2
Nicolas Dury	1	1	1		1						51	10		2	1	1	1	2
Michel Baribau	1	1	1		3	2			1		135	24	3	4	2	10	2	3
Joachim La Noete	1	1	1		2	2		1	1		175	57	4	7	9	17	3	4
Jos. La Noete	1	1	1		2			1	1		80	36	2	6	4	12	2	4
Michel Chatelrau		1									80	10	1			1	1	
Thomas Richard	1	1	1		2	4					120	6		3	2	5	2	3

PAROISSE DE STE-ANNE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Louis Baribau			1	1			1					60	19	2	3	1	1	2	
Louis Vallée		1	1	1								50	4					1	1
Jos. Gendron		1	1	1		1						48	5		1			1	1
Jos. Baribau		1	1	1			2			1		120	22	2	4		1	1	3
Louis Rochelau		1	1	1		4	6					100	12	1	3	1		1	3
Michel Richard		1	1	1		4	1					120	22	2	3	2	9	1	3
pre Lorangé		1	1	1		3				1		124	27	6	6	4	11	2	5
Louis Mayot			1	1		4	1					120	1		1			1	1
pre Tessier		1	1	1		1	1					80	12		2			1	3
Bte Richard		1	1	1								80	36		5	1	3	2	4
Alexis Richard		1	1	1		1	1					44	27	2	2	1	2	2	3
alexis Douville		1	1	1		2	1					150	26	2	3	2	2	2	4
Michel Tessier		1	1	1		1	2					62	7		1	2			2
Louis Baillargeon		1	1	1		1	1					120	40	2	5		12	2	4
Bte Dorbeck		1	1	1		2	2					60	5		1			1	2
Michel Le Boeuf		1	1	1		2	2					60	5		1			1	2
antne Charen		1	1	1		3	2					182	19	3	2	2	3	2	4
Jos. Richard		1	1	1		3						100	23	3	3	2	1	1	3
Gabriel Richard		1	1	1		1	2					80	20		2	1	3	3	3
Luc Brousson		1	1	1		1	1					120	21		4	2		2	4
Ja. Montreüil		1	1	1		2				1		120	20	2	3	2	6	2	3
Louis Laperche		1	1	1		3	1					52	6		2			1	1
Louis Morel		1	1	1		1	1					120	16		2	2	2	1	3

Bte Tessier	1	1	1		1						60	19		2			1	3
Louis Cadot	1	1	1		2	1		1			100	46	4	3	2	4	1	5
fs Tessier	1	1	1		1	2					160	27	2	3		3	1	8
pre Tessier	1	1	1		4	3					160	20		3	8	4	2	4
Gabriel Courtois	1	1	1		5	2					80	21	3	3		8	2	4
Jos. Gibaud	1	1	1			2					82	25	2	3	1	1	2	3
fs Douville	1	1	1		1	1					102	18	2	2	1	2	1	3
fs Chatelreau	1	1	1		2			1			120	31		5	5	8	2	6
Louis Vallée	1	1	1		2	1					31	26		1			1	2
Alexis duc	1	1	1	1	[illegible]	3					140	31	4	3	2	6	2	5
Michel Jeandron	1	1	1	1	2	2					60	18		3	1	2	1	3
Jos. Gervais	1	1	1		2	4					32	8		2		3	1	3
Jos. Le Boeuf		1	1								40	12						
Bte Bercier	1	1	1		3						80	10					1	2
Jos. Rompré	1	1	1			1					75	16	1		1	1	1	2
pre Valée	1	1	1								160	15	2	2	1		1	2
pre Barricour	1	1	1			5					80	19	2	3		12	2	4
antne Sabouray	1	1	1		4	2					160	19	2	3	2	4	2	4
Jos. La Noete	1	1									120	14	2	1	1	1	1	2
Jos. Perrault	1	1									36	24	2	3		4	2	3
pre Bigué	1	1	1		2	5	1				124	31	4	4	3	7	2	4
Louis Tessier	1	1	1		2						120	55	3	8	2	2	1	5
henry Perrault	1	1									60	9	2	1			1	2
pre fleche	1	1	1		2	3					170	20	2	6	5	12	2	3
Bte Le Duc	1	1	1		2	8					70	15	1	3		5	2	3
Bte St Amant		1									80	12					1	
fs gervais	1	1									37	27		1	2		1	4
George Gadbury	1	1	1		1						80	6		2		1	1	3
fs Clairmont	1	1	1		1	2					60	24	2	3	2		3	4
Louis St antoine		1									75	3		1			1	1
Charles Garlepy	1	1	1		3						120	30	2	2	2	6	1	4
Chles Courtois	1	1	1		3	1					140	20	2	3	2	4	2	3
Claude DeVaux	1	1	1	1	4	1					230	28	3	2	2	5	1	4
Bazile Barill	1	1									50	5		2			1	1
fs Charest	1										40	6						
Louis Tessier	1	1	1	2	2	1					160	82	2	2		2	3	5
Charles Trottier	1	1	1								80	29	2	2	1	3	1	3
Jos. Bary	1	1	1			1					100	40	4	4	3	12	2	4
fs Dumay	1	1	1	1	2		1		1		80	17	3	3		12	2	4

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE STE-ANNE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Jos. Lafleche	-------	1	1	1	------	5	1	------	------	------	------	80	20	2	4	2	6	2	4
pre Jandron	-------	-----	1	1	------	1	------	------	------	------	------	100	1	------	------	------	------	------	2
Joachim Gouin	-------	1	1	1	------	1	1	------	------	------	------	200	70	4	8	8	12	2	5
Jean Richard	-------	1	1	1	------	------	1	------	------	1	------	70	17	------	3	2	3	1	4
	-------	102	112	103	10	165	151	4	5	13	------	11664	2323	154	301	166	401	154	278

PAROISSE DE ST-PIERRE LE BECQUET

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Guilme Bertrand	-------	1	1	1	------	------	------	------	1	1	------	120	17	1	2	2	3	2	3
Louis LaVisonière	-------	1	1	1	1	2	1	------	------	------	------	164	25	2	2	3	4	1	4
Louis Maillot	-------	1	1	1	1	4	1	------	------	------	------	174	16	1	4	2	4	1	2
Ja. Maillot	-------	1	1	1	------	1	5	------	------	------	------	60	12	------	3	2	4	1	8
alexis Broûiet	-------	1	1	1	------	------	1	------	------	------	------	120	6	------	2	1	------	1	2
fs Le May	-------	1	1	1	------	1	2	------	------	------	------	120	11	2	2	1	4	1	2
Gervais Barill	-------	1	1	1	1	2	6	------	------	------	------	200	19	3	3	2	4	2	6
augn Dubuc	-------	1	1	1	1	2	3	------	------	------	------	160	25	1	3	1	5	1	5
pre Dubau	-------	1	1	1	------	2	2	------	------	------	------	118	12	------	3	1	2	1	3
Jean Marchand	-------	1	1	1	------	6	2	------	------	------	------	160	------	------	2	------	3	2	------
pre La Barre	-------	1	1	1	------	3	4	------	------	------	------	120	15	------	2	------	3	1	3
pre Parré	-------	1	1	1	------	1	2	------	------	------	------	140	------	------	2	1	2	1	2

fs Le May		1	1	1		1	6					120	13		2	2	4	1	2
Simon Rau		1	1	1		1	1					160	2		1		2	1	2
Etiene Chandonay		1	1	1			1					120			1	1	2	1	1
Etiene Roberge		1	1	1		1	1					118	17	2	2	2		1	4
pre Viala		1	1	1		1	2					118	14	2	2		8	1	3
Carignant Bourbeau		1	1	1		3	1					120	13	1	1		2	1	2
Bte Lié		1	1	1		3	2					137	19		1		3	1	3
Vve Ja. Onze		1	1	1		4	2					100	11	2	1		3	2	3
amant Gibau		1	1	1		1	2	1	1	2		140	26	4	2	1	3	1	5
pre Petit		1	1	1		2	2					66	7					1	2
Antne Spenard		1	1	1			1					60	5				1	1	1
Bte Pepin		1	1	1		1						124	16		3		3	2	3
pre Lafond		1	1	1	1							164	19		1		4	2	4
Antne Baril		1	1	1		1						140	24	2	3	1	6	1	3
Jos. Branconier		1	1	1		1	1					120	4		1	1		1	1
Jos. Mayot		1	1	1		2						100	12		3		1	1	3
Jos. Labarre		1	1									120	11					2	1
Michel Mahiot		1	1	1		3	2					228	17	2	3	2	5	2	3
augn Brisson		1	1	1		2	2					120	13	1	1		2	1	3
Jean Morasse		1	1	1		2	1					70	17	2	2	1	5	2	4
fs Barill		1	1	1		1						120	16	2	2	2	5	1	4
Joachim Arbeck		1	1	1		1	1					120	24	2	4		5	1	3
Nicolas Rivard		1	1	1		1	2					80			1		3	1	1
fs Roy		1	1	1		1	1					120			1				1
Danl Labissonière		1	1	1		1						120	10		1	1	2	1	1
fs Pepin		1	1	1	1	1	3					120	13		2	1	5	1	3
augn Trottier		1	1									120	5					1	
Gabriel Spenard		1	1	1	1							80	6			1	1		1
Louis Turcot		1	1				1					160	13		2	1	1	1	3
antne Trottier		1	1									160	7					1	
adrien Perrault		1	1	1		2	2					200	21		2	1	4	1	4
		43	43	39	5	59	67	1	2	3		5351	543	32	75	38	115	50	113

PAROISSE DE GENTILLY

antne Brunell		1	1	1		1	3					160	10	2		2		1	3
fs Poisson		1	1	1	1		2	2				216	32	3	6	1	1	2	4

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE GENTILLY — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Jos. Lavigne		1	1	1		4	1					160	18	2	4	1	4	1	1
Jos. Gentilly		1	1									120	13		2	1	1	1	1
prisque Le Gris		1	1	1		3	2					120	4		1	2		2	2
Jos. Bertrand		1	1	1		3	1					120							
fs Gentilly		1	1	1								120	22		4	2	2	1	2
Jos. Barill		1	1	1								118	6		1		1	2	1
Louis Boulangé		1	1	1		1	4					160	11	1	3			1	2
Ja. LeMen		1	1	1		1						120	2		1	1			1
Jean Michel		1	1	1			2			2		120	4			1	1	1	1
Alexis Gentilly		1	1	1			1			1		120	29	2	2	1	1	1	2
Antne Barils		1	1	1			1	1				200	11	2	2		2	1	3
Bte Barils		1	1	1		1						140	5		1		3	1	2
Chles Lagrave		1	1	1		3	5					120	12	2	3	1	3		2
Bte Courville		1	1	1		1						80	2		1	2	1	1	1
Jos. LaNoete		1	1	1								120	2		1		2	1	1
pre Pepin			1	1			1					60	3		1		2	1	2
Louis asselin		1	1	1		2	1					160	5		1			1	2
alexis Poisson		1	1	1		2	2					72	22	2	3		1	2	3
antne Poisson		1	1	1		1	2					200	20	1	4		2	2	4
Jos. Courville		1	1	1		1	3					180	24		2	2		2	2
fs Alexandre		1	1	1		1	2					72	18	2	1		4	2	4
Jos. Poisson		1	1	1		1	1					200	8		4			1	3
pre Pepin		1	1	1		2	2					160	11	1	3		4	1	3

Michel Bihy		1	1	1		1						120	16	2	3		2	1	2
Bte LaVigne			1									80	10	2	1		3	1	
Jos. Tousignan		1		1		1	4					160	4		2	1	2		3
Alexis Brunell		1	1	1		2						160	15	2	2			1	3
Bte Le Cource		1	1	1		3				2		160	9	1	1	1		1	2
Bte Tourigny		1	1	1								120	7		2			1	3
Jos. Gaire		1	1	1		2	2					120	8		1	1			2
Michel Giroir		1	1	1			1	1				160			2		4	1	8
Chles Chandonay		1	1	1		3	3					122	1		2			1	2
felix Godain		1	1	1		3	2					80			1				1
Jos. Courville		1	1	1		4						214	20	2	3	4	1	2	3
		34	36	34	1	51	48			3		2024	378	29	69	27	46	38	80

PAROISSE DE BECANCOUR

Chles Richard		1	1	1		3	3					80							1
Gabriel LaCourse		1	1	1		3						140	23	2	4	2	1	2	4
Jos. Labarre		1	1	1		2	3					121	19		5	2	3	1	3
Jos. Dargy		1	1	1		1	2	1				120	22	2	2	2		2	4
Bte Leduc		1	1	1		1	1					112	10		3		1	1	4
Louis Gautier		1	1	1		2						120	25		6		2	2	4
Jos. Ducharme		1	1	1		3	1					180	20		3	2	2	1	3
Jos. Dehay		1	1	1	2							129	32	4	3	7	3	2	3
fs Dousset		1	1	1	1		1					160	22		4	2	2	1	4
Montesson	seigr	1	1	1				1	1	1		400	92	4	10	2		2	6
Jos. fleurant		1	1				2					600	72	2	12	15	9	3	7
pre Verville		1	1	1		4	1					120	39		4	3	4	3	5
Alexis Leblanc		1	1	1		4	2					100	44	2	7	4	6	3	6
Jean Leblanc		1	1	1			1					100	31	2	5	4	3	3	5
Simon LeMay		1	1									120	2	2	2				2
Bte houde		1	1	1								80	3		3	1	2	1	3
Gabriel descotaux		1	1	1		2	2					160	22		2	2		2	3
Nicolas Bellefeuille		1	1		1		2					240	4		2		2	1	2
Jos. filtau		1	1	1			1					240	14		1	3	3	1	
Jos. Martel		1	1	1		1	1					80	4					1	
antne LaNeuville		1	1	1		3						80	12		8		8	1	2
augn dehay		1	1	1		4	2					80	27		3	2	3	2	4

PAROISSE DE BECANCOUR — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Bte LaMotte		1	1	1		3	1					120	22	1	3		2	2	1
Vve amable Pair		1	1	1		1	1					120	26	1	3	1	4	3	4
Bte Dubois		1	1	1		4	4					160	21	1	3	1	2	1	3
fs Daville		1	1	1		3	2					248	37	2	10	4	2	2	8
Claude Mebert		1	1	1		1	3					120			2				
Jos. LeVasseur		1	1	1								100	9		2		2	1	2
Ja. LaNeuville		1	1	1								40	10		2		2		2
Ja. Richard		1	1	1		1	2					120	16	1	3				3
Antne Desislets		1	1	1		1	4					160	31	1	4	4	1	2	3
Vve Pre Pair		1	1	1		1						120	16		2	1		1	4
Chles Provenché		1	1	1		2	1					80	22	1	3	1	3	1	3
fs Tourigny		1	1									80	24		1	2		1	2
Vve pierre Cire		1	1									80	20		2	1	2	2	3
Augn Deshay			1									120	9		1			1	
Bte halin			1	1		1	1					90			1			1	2
pre Bergeron		1	1	1		3	2					90			1				2
Louis LaMagdelaine		1	1	1			4	1				90	13	1	2			2	3
pre Belan		1	1									80	4		1			1	
Ignace Bourbau		1	1	1								80	19	2	3	1		1	2
Chles Bauchesne		1	1	1		2	2					160	4		2	2		1	1
Vve Chles Cire		1	1	1		1	3					180	23		5	1	2	2	4
fs Bourbau		1	1				1					120	28	1	3	2	3	2	5
Jos. St Pair		1	1	1		2						120	17	1	2	2			2

Charles Marié		1	1	1		1	1					86	3		4	1	3	1	4
Bte Bauchene		1	1	1								63	2		3			1	2
Bontre Bauchêne		1	1	1		2	1					130	33	2	4	4	5	2	4
Chles Amel		1	1	1		1						120	11		2	1	1	1	2
Jos. Gailloux		1	1	1		1	1					230	30	2	3	1		2	3
René Mahiot		1	1	1		3	1	1				60	7	1	2			1	2
adrien Rou		1	1	1		1	1					200	22	2	3	1	3	2	4
alexis Rou		1	1	1			1					160	30	1	4	2	2	2	4
Jos. Provenché		1	1	1				1				80	22	3	2		3	2	3
Chles Massé		1	1	1		2	5	1				200	44	3	5	2	4	2	4
Jos. LeVasseur		1	1	1			5					255	7	1	3	2	3	1	3
fs hély		1	1	1		1	3					300	22	2	3	3	3	2	3
Bontre Potevin		1	1	1		2	1					120	20		5	1	2	2	3
Chles Beaumié		1	1	1		2	1					180	19		3	2		2	3
antoine D'argy		1	1					2				243	5						
Jos. Richard		1	1	1	1	1	4					120			1			1	
Etiene Minau		1	1	1		2	1					90			1			1	1
fs Comié		1	1	1		2						90			2			1	2
Simon Bourg			1	1		1	1					90			1				
Ja. Bourg			1	1		1	1					90			1			1	1
Jos. Bourg			1	1		1						90			1			1	1
pre Bourg			1	1		3	1					90			1				1
Chles Gaudet			1		1	1	2					90			1				1
Jean Benoit			1	1					2	1		90		1	2				4
Antne Civigny		1	1	1		1	5					58	34	2	4	2	1	1	3
		62	72	60	6	88	92	8	3	1		10432	1211	51	204	93	106	92	176

PAROISSE DE VERCHERE

pre Jacques		1	1	1	1	4	4	1				120	40	2	4	2	6	2	4
Mr Desnois	Méde-	2	1	1			4	1				270	60	4	7	4	6	3	6
fs Pinaud	cin	2	1	1								216	62	5	2	7	3	3	3
Martel Paul		1	1	1	2							243	43	2	2	4	4	2	3
Chles LaRule		2	1	1	1							180	40	4	7	5	5	4	9
pre Gogette		2	1	1		1	1	1				100	50	4	6	3	4	3	4
pre Meunier		1	1	1		4	4					150	60	2	5		6	2	5
Bte Belleroze		1	1	1			2					95	40	2	4	4	6	2	3

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE VERCHERE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Bte Tetrau		2	1	1								140	45	4	3	1	2	2	2
------- Carcasone		1	1	1	1	3	2					106	30	2	2	2		2	3
Antne Chagnon		1	1	1		1	3					130	36	4	4	3	7	2	4
Bte Palardy		1	1	1		3	1					210	34	2	3	3	6	2	3
andré LaValée		1	1	2			3					84	27		2	4	2	2	3
fs Dion		1	1	2			2	1				140	36	2	4	2	4	2	3
Jos. Tetrau		1	1	1		1	3	2				212	36	2	6	4	8	3	6
Jos. Martel		1	1	1		3	1					100	30	2	2	3		2	4
Michel Berard		1	1	1		2	3	1		1		320	60	2	3	4	4	3	5
paul L'hivernois		1	1	1		3	5	1				190	40	2	3	4	4	3	5
Louis Tetrau		1	1	1		1						120	18		2	3		2	3
Jean prou		1	1	1		1	1			1		45	19		2	3		2	3
Ja. Bachan			1	2		2	2								3	2	10	2	3
George Jary			1	1		1	2							2	1	2	2	1	5
Ja. Sanfaçon		1	1	1	1	1	1					100	34		3	2		2	4
Vve Dantois		1	1				1			1		272	48		4	3			4
Jos. Lafleur		1	1	1		3	1					130	30		3	2	3	3	3
Jos. Pijon		1	1	1		4						90	20		3	2		1	4
Landeville		1	1	1			1					90	30	2	2	2	2	2	3
Augn Sanfaçon			1	1			1					90	24			1	1		3
amable Martel		1	1	1		1	2					90	10		2	1		2	3
St Pierre			1	1		2	1						12		2	1		2	3
Ja. Racine		1	1	1		1	1					160	21	2		2	4	1	3

Louis Tetrau	1	1	1	1		1					60	13	2	2	2		2	3
pre Le Doux	2	1	2			2	1				90	25	2	4	4		2	3
Thomas Jacques		1	1		1		1					15		2	4	2	2	3
antne Boisseau	1	1	1		1	2					232	30	2	3	6	6	2	3
Jos. LeDuc	1	1	1	1	3	1					45	25		4	4		2	4
Louis Meunier	1	1	1		1	3		1			280	35	2	5	3	9	2	5
------- Guilliet	1	1	2								83	20		2	3	2	2	3
Etiene Jaray	1	1	1							1	160	38	2	4	3	8	4	4
Bazile Goget		1	1		2						60	20	2	4	3	9	2	3
------- LeTarte		1	1	1	1	1					135	25		4	6	1	2	4
pre L'huissier	1	2	1		4	1	1				137	40	2	4	4	5	4	4
pre Petit		1	1						1						1		1	2
Louis LeMere		1	1					1						4	2		2	2
Louis LaDebauche	1	1	1		3	3					97	22	3	3	1	7	2	10
J.-Bte Braillou	1	1	1		1	1					96	8	2	1	1		1	2
Verte Feuille	1	1	1								90	7	2	1	1		2	2
Jean Charon	1	1		1							110							
Bte Vadnais	1	1	1		1	1					45	22		1	2		2	1
Toussaint Patenau	1	1	1	1	2	5					192	45	6	5	1	5	2	5
Vve Bergé	1		1	1	2	2								2	1	4	2	3
pre Terre Noire	1	1	1			1												1
pre Beauregard	1	1	1	2		3					80	50	4	2	1		2	4
Louis Sansfaçon	1	1	1		1	1					40	18	4		1	4	1	4
Nicolas Lapiere	1	1	1	1	3	2					162	60	4	6	3	4	2	5
Pre Dannerau	1	1	1		1	1					90	40	4	5	3	6	2	4
honoré LaRoze	2	1	1	2	1	4	1	1			535	100	6	5	6	12	4	8
Jos. Ducharme	1	1	1		3	1					165	42		2	2		2	2
Jean-Louis Prou	1	1	1	1	5	2					60	24		3			2	5
Michel Quintal	2	1	1	2		1	1				500	70	6	6	5		5	2
Jos. Jaray	1	1	1		2	4					150	20	2	2	2		2	4
Antne Dulude	1	1	2								60	26	2	2	2		2	4
augn Tetrau		1	1				2				163				3	2	2	1
augn Guion		1	1		1	1					96	16	2	4		6	1	4
Atanaze Guion	1	1	1			1					64	10		1	2		1	2
------- Laroze		1	1		1	2								1	2		2	2
------- LaCouture	1	1	2												1		1	2
Bazile Ducharme	1	1	1						1		152	25	2	3	1	3	2	4
------- Passepartout	1	1	2	2	1									1				1
fs Deline	1	1	1		1	1					90	10		1		2		
pre Chicouenno	1	1	1		2		1			1	399	32	6	4	6	3	2	3

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE VERCHERE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
SansCartier		1	1	1		1									1	1		1	3
andré Beauregard			1	1		2	1								1	2		1	3
Jean Leduc		1	1	1	1	1		2				700	45	4	5	6	10	3	5
Louis Chapon		1	1									163	30	4	6	4	6	2	1
Dominique Treboux		1	1	1								60	24			2	1		4
Louis Bellerose		1	1	1		2	2								2	1		2	4
amable Le Doux		1	1	1			1					60	20		1			2	4
Louis Le Duc		1	1	3		1		1	1			180	50	4	6	2	2	2	4
Charles Deslorier			1	1		1	1												
Urbain Deslorier		1	1	1								68	25	4	5	2	4	2	3
——— Robert		1	1	1		1	2					60	1		1			1	3
Jos. fieniere		1	1	1	1	1	2	1				45	20		4	2	4	2	4
Nicolas LeDoux		2	1	1			1					240	30	6	4	3	12	3	3
fs Langevin		1	1	1	1			1				90	22					1	1
Michel privé		1	1	1		1	1	1				75	30	2	3	4	8	2	4
fs LeMere		1	1	2		1	1					100	30	2	3	2	2	1	3
frenier D'aunay		1	1	1		3	4						76		1	1	1		3
Michel Bouvié		2	1	1	2	2	2					200	50		5	4	2	3	5
Bte Laroze		2	1	1		4	6					450	70	1	11				
——— Parrisot			1	1	1	2	3					45	2					1	7
Gabriel Gosselain		1	1	1			4	1				300	40	2	4	3	4	2	4
Jos. Amiot		1	2	1		1									1			1	1
Louis Privé		1	1	1		2	1					150		2	4			2	3

Michel Janson			1	1											2	4		2	3
pre Rougeau			1	1	1		2												1
Bte Cabana		2	1	1		3	3					165	60	4	6	3	10	3	5
Antne Daudelin			1	1		1	1								2	2		2	3
Jos. Janson			1	1		1									1			1	
Guilme LaSerre		1	1	1											2		2	2	4
Louis Langevin		1	1	1		2	1				1	130	40	4	3	2	4	3	2
paul Tetrau		1	1									60	30		1			1	1
Bte Chapu		1	1	1						1		69	30	2	3	2	4	2	4
Jos. Sanfaçon		1	1	1		2	2					45	20			2		2	4
Jos. Berard			1	1			4								2	2	1	1	3
pre Broussau		1	1	1			1			1		69	18	2	3	2	4	2	2
Louis Cognon			1	1															
Alexdre Lacahar		1	1	1			2					45			1			2	3
Cristophle Tetrau		1	1	1		1						178	8		2	2		1	3
Bazile LeDoux			1	1		4	1								1		2		
------- Bourbau			1	1		2	3												
------- Gloutenelle		1	1	1		1	2					37	25		1				
Mr Duvergé St Blain	offer	1	1	1				1				900	30	2	4	6	4	4	4
Michel Papin		1	1	1		1						60	24	2	2	1		2	2
Michel Bisonet		1	1	1								160	22	2	3	2	4	4	4
pre Bisonnet		1	1									90							
Nicolas Trudau		1	1	1		2	3					130	35	2	4	4	7	2	9
Bte Chanion		2	1	1		5	1					200	30	4	4	3	6	3	4
Thomas Durant		1	1	1	2	1	2					140	36	2	2	1		2	2
Jean Pion		1	1	1	1	2						160	50	2	2	3	6	2	3
------- Gausson		1	1	1	1		2					120	25	2	2	4	3	2	4
Jean Normandin		1	1	1		2					2	180	50	4	5	3	8	3	5
Jos. Descardonois		1	1	1			1					48	24		1	1		2	1
Jos. Savarya		1	1	1		2						180	36	4	4	3	4	2	3
pre Desmarais		1	1	1		1	3					140	30	2	6	2	10	2	4
Marchd Mayor	Mared	2	1	1		5	2	1				330	50	4	6	4	10	4	5
Doire Bondy			1	1															
Joachim Dion		1	1	1			1					90	12	3	2				3
Ignace LeMoine		1	1	2	1	2	6					120	30	2	4	4	4	2	5
Antne Massonnet		1	1	1		2	1					90	12	3	3				4
Bte La Bonté		1	1	1		4	3					180	22	1	4	4	4	2	2
Michel Palerdy		1	1	1		1						90	25	2	1	3	8	2	2
Louis Bonin		1	1	1	1	1	2					60	20	2	2	2		2	3
Louis Papin		1	1	1								60	20		3		8	2	2

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE VERCHERE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
antne Livernois		1	1	1		4						190	24	2	3	2	4	2	3
Jos. Normandin		1	1	1		1						120	8		2	1		3	2
Jos. Boisseau		1	1			2	1					200	26	2	1		3	3	3
pre Palerdy		1	1	1		1						120	8		2			3	2
Jos. Charon		1	1	1		2	2					145	36	2	4	3	4	2	4
Chles Cabana		1	1	1	1	1	3					160	50	2	4	8	12	3	4
Amable Goguet		1	1	1			2					90	24	2	4	2	4	2	3
Jos. Belair		1	1	1		4	2					90	35	2	2	3		2	2
Chles Trudau		1	1	1		1						60	20		2	3	2	2	4
pre Petit		1	1	1		1						60	20	2	3			3	2
fs Pinaud		1	1	1		2	2					90	22	2	4	2	2	2	2
Jean Guillet		1	1	1		3	2					60	15		3	2	2	2	2
Louis Malo		1	1	1			1					90	20	2	2			2	2
fs Ploufe		1	1	1			2					130	36	4	2	4	2	4	4
Louis LaBonté		1	1	1		2	1					190	25		2	4	2	2	2
Charles Bauregard		1	1	1		6	2					90	20	2	2	2	2	2	2
Michel Chalas		1	1	1								90	15		1	1		1	2
Jean Sachet		1	1	1		1	1					60	8		1			1	1
fs Bancereau		1	1	1	2	2	2					180	30	2	4	2		2	4
pre Dodelain		1	1	1	2							90	30	2	4			2	4
Cochus		1	1	1		1	2					60	10	2	1	1	3	2	3
Jos. Beriard		1	1	1	2	4						80	24	2	2	1	2	2	2
Richard Giard		1	1	1			2					430	30		3	2	4	2	4

Louis Dion		1	1	1		2		2				60	25	2	2			2	3
Michel Lapiere		1	1	1		3	1					60	20	2	2	1		2	4
fs frénière Toisy		2	1	1			1					90	20		5	2		2	4
Joachim Ducharme		1	1	1	2	4	3					400	104	2	7	4	9	4	5
pre Dosois		1	1	1	1	1	2					500	64	6	6	6	12	2	8
fs Savijac		1	1	1		2	3					90	20	2	1			2	4
Jos. Dancereau		1	1	1	2	2	4					300	50	2	3	5	7	3	3
Michel Quintal		1	1	1	1							120	25	2	2	3		1	
Michel Coursole		1	1	1	1	4	4					1			3	3			7
Bte Lajudie		1	1	1			2								2	1			2
Ambroise LeMoine		1	1	1	1	3	3					120	30	2	2	1	3	2	8
Simon Mercier		1	1	1	1	1	4	1			1	72	24						3
antne Labonté		1	1	1		2	2					180	40		4	1		2	3
Jean LeMonde		1	1	1		3	2					60	12	2	2	1		1	2
fs Blaus		1	1	1		1					1	45	15		3	4		2	2
Michel Desmarais		1	1	1		1	3					239	43	4	3	4		2	4
-------- Maisonneuve		1	1	1			2								1	1	3		2
fs Quert n		1	1	2	2	2	2					270	60	4	6	4	6	4	3
Bte Roland		1	1	1											1			1	2
Bte Course e		1	1	1		2	3					120	20		3	2	3	2	2
Mr LatorCade			1	1											1			1	4
Vve Sanfaçon		1		1		1	3					32	30		3	1	2	2	3
Carignant		1	1	1		1	3	1				30			1			1	
pre Laha se		1	1	1		1	2	1							1				2
Cristophe Chagnon		1	1	1		1	1					100	35	2	4	2	3	3	2
Louis Desrocher			1	2		4	1					80	6	2	2			1	2
Alexis Gagnon		1	1	1		2	3					90	25	2	5	1	5	2	4
Bte Pion		1	1	1		3	2												
Nicolas Desse			1	1															
		174	187	193	54	265	266	36	5	7	7	22089	4138	278	393	389	481	338	578

PAROISSE DE BOUCHERVILLE

fs Racicot	Notai-		1	1	1		2					50			3	1			
Ja. Larivé	re			1	1		2	3				50	8	1				1	
Jos. LaValée		1	1	1			2					50	7		1			1	1
fs LaMoureux		1	3	1		2						50	30	4	5	1	3	4	4

PAROISSE DE BOUCHERVILLE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
J.-Bte aubertin		1	1	1		2	1					60	20	2	4	2	3	2	2
Bte Desnoyers		1	2	1		1	2					50	40	4	5	4	20	2	7
Jos. huet		1	1	2			1					60	40	2	6	2	6	2	5
Ja. Larivée		1	3	1								100	20		2	2		2	2
Jos. Veronau		1	1	1		1						100	10	2	2	2	1	2	4
Jos. LaMoureux			1	1		1	1			1		50	10		3	1		1	3
pre LaDeroute		1	1	1		2	1					25	10		3	2		2	4
fs Lapointe		2	1	2		4	3			1	1	100	30	4	6	4		5	4
Bonnaventure Vigé		2	1	1								200	40	4	6	4	12	3	6
——— Novion		1	1	1								30	20	2	3	2	4	2	4
Jos. Lamoureux		1	1	1								100	30		2	2		3	4
pre R.bert		2	1	1					1			100	30	4	5	2	3	3	3
pre Denis		1	1	1		1	1					90	20		4	2	4	2	3
Vive L'Eté		2	1	1								60	12	2	3	3		3	3
Louis Delorier		1	2	1		1	1					80	30	4	6	4	8	3	3
Jos. Robert		1	2				3	2				50		2			4		4
Antne freniere		1	1	1			1					50	25	2	4	2	3	4	6
Louis Chicot		1	1	1		2						150	40	4	4		3		4
Jos. Thomas			1	1		5				1		90	40	4	6	3		3	7
antne Lafontaine		1	1	1					1			150	30	2	4	2	6	3	2
antne Bourdon		1	1	1		3	2				1	50	20	4	3	2		2	3
fs B.nard		1	1	1		2	2					60	24	2	5	2	8	2	4
Ja. Lacombe		1	1	1															

Jos. Bourgis	1	1	1		2	3					100	30	4	5	2	4	2	3
Jean Vigé	1	1	1					1			175	50	4	3	3		6	3
Ja. Du ude	1	1	1			1		1			75	40	4	6	3	12	4	6
Louis Du ude	1	1	1			1		1			60	35	2	4	4	4	2	3
pre Lafrance		1	1		3	4									3			3
Jos. LaDeroute		1	1	1														
Jos. Dulude	1	1	1		1	1					30	10	2	4	1	3	3	2
fs Gautier	1	1	1		1	1					30	6						2
Louis Blin	1	1	1		3	4					150	30	2	6		5	3	4
Bte Joachim	1	1	1		2	1	1				130	20		2	1	3	2	3
Jos. DeNoyon	1	1	1		1	2					135	30	2	3			3	2
fs Bourdon	2	2	1		1	1					100	40	2	2	2		2	3
Tousst DesNoyon	1	1				1											1	
Gilles Laverdure		1	1			1					60			1				1
Antne Freniere		1	1															1
Vve favrau	1		1	2	1	2					100	30		4	1	2	3	4
Jos.-Adrien l'amoureux	1	1	1		1	1			1		60	18		4		2	3	4
Louis Pillet	1	1	1								60	9					1	
Jac. Lapointe		1	1		1	2					75							
andré Cargnant	1	1	1						1		45	30	4	6	2	4	3	4
henry		1	1						1		68	10						
Bte Carbonau		1	1		3	2					66	6						3
Bte Provot	1	1	1		3	1					160	24	4	3			3	4
antne Bile	1	1	1		2	2					44	22		2	3		2	2
Louis Quintal	1	1	1		2	3					125	30		2	3	2	2	2
Jos. Cef	1	1	1								50	6			1			3
fs Bertin	2	1	1			2	1				160	50	2	4	3		2	2
Louis LaMoureux	1	1	1	1	3	5					50	20		1		1	1	2
fs Joachim	1	1	1		1	1					75	18		3	1	3	2	3
Bte Martinbau		1									50	6						
Bte Seguin Laderoute	1	1	1		2	1					75	10	2	4	2		1	3
Bte Bertin	1	1	1		2	5					90	15	2	4	2		2	3
Jac. LaTrimoüille		1	1	2	2	1					75	15		1			1	2
Laurt La Pointe	1	1	1		2						80	12						
Jean La Pointe	1	1	1			5					75	20		2			2	
Jos. favrau		1	1															
Chles Robert	1	1	1		1						60	30		1			2	2
J.-Bte LeVasseur	1	1	2			1					50	20	2	2			2	2
philipe André	1	1	1		1						12	7						
Gabriel Lapointe		1	1		1						60							

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE BOUCHERVILLE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Antne Quintal		1	1	3								64	16		2			1	2
Bte Morin			1	1															
Louis Allair			1	1		1	2												
J.-B. Loisau		1	2	1		1						220	25		5	5	4	2	4
Jos. Loisau		1	1	1		2				1		12			2		1		2
Bazile St Germain			1	1		2	2												
Jos. Le Tart		1	1	1	3	1							5					1	
Michl Charb nau		1	1	1															
pre Larivé		1	1	1															
Barthelemy Vasseur		1	1	1					1			50	20	2	2	2	2		3
Bazile Donay			1	1		1	2												
pre LaTrimouille			1	1			2					50	5		2				
fs Aussant		1	1	1		1	2					40	18		3			2	2
Lami Le Noir		1	1	1															
Urbin Du'ude		1	1	1															
Louis Normandin		2	1		2		2			1		150	45	2	7	5	12	3	3
Louis Joachim			1									12							
Michel Laporte			1	1		2	5							3	4	3	5	1	3
Louis J achim		1	1		1					1		50	20		1	2		3	2
Louis Babin		1										80		2	8			1	
Louis Donay			1	1		2	3												
Simon favrau		1	1	1			3					60			2		2		3
J.-Bte Beaulieu		1	2									12	14		2	3		2	3

Augn Quintal		2	1	1		3						150	50	2	6	1	6	2	4
Mr. La Bruere	Gentil-	4	3	1		1		1	3			1400	50	8	12	10		6	12
Jos. Bourdon	hom-	1	1	1		3	4					100	25		4	3		3	3
Jos. J douin	me	1	1	1			3								1	1			
pre Bertin		2	1	1								75	18	2	1	1			
Ja. Charbonau		1	2	2			2					40	20	2	4			2	2
fs. Ma tinbau		1	2			1	1					100	30	2	4	2		2	4
pre Bertin pere		2	1	1								150	30	2	4	3	2	3	4
Mr LaDurantaye	Gentil-	3	1	1		1			1			150	40	2	6	3	6	5	10
Louis freniere	hom-	1	1	1		1						330	15					2	3
fs Chauvin	me	1	1		1	2	6					60	11		3			2	3
ferdinand Egand		1	1	1			3												
Mr houtelas	Gentil-	2	1	1			1					100	50	4	8	4	14	3	4
Jos. Chic t	hom-	1	1	1	1	1						100	25	4	4	1	4	2	3
Bte C icot	me	1	1			1	2												
Berthandy		1	1			1													
Jean Gil ert		1	1	1								1					1		
Antne favrau		1	1	1		4	1					50	20	2	5	4	5	2	5
J.-B. Sanserre		3	1	1			1					75	21		1			2	1
Jos. Roe			1	1		3													
Jos. St Germain			1	1			2					48							
Etiene Demers		1	1	1			2					50	30	4	3	3		3	3
Ja. Le Beaupere	Bour-	1	1	1								180	60	4	8	4	6	3	5
Ja. Bertin	geois	1	1	1		1	3					100	25	2	4	2	3	2	5
Chles La Croix		1	1	1		1						50	20	2	4	4		2	4
Bte Descardon is		1	2	1			1					100	40	2	5		6	3	5
fs Le Beau		1	1									90	8		2	1		1	2
fs Viger		2	1	1			6				1	500	100	4	9	5	8	5	12
pre St Germain		1	1	1	1		2					100	50	2	5	5		2	6
Bte Charon		1	1	1	1	1	5					75	20	4	2	2		2	4
Michel Joach m		1	1	1		2	1					60	24		2			2	3
Noël La Porte			1	1								60	8						
Antne Gautier		1	1	1		1	1					50	20		1			1	3
Bte Poirier		2	1	1			1				1	50	28	2	4	3	12	2	2
Mr La Combe	Negt	1	1												2				
andré Pepin		1	1	1			3					50			1				
Bte Chapron		2	1	2			1					60	40	2	3	4	8	3	2
Bte Chapron fils		1	1									50	10		1				
Mr Monbrun	Gentil-	2	1	2						1		80	34	2	7	2	12	3	4
Nicolas Dulude	hom-	1	1	1															

PAROISSE DE BOUCHERVILLE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Augn Carignant	me	1	1	1											1				
Jos. Racicot		1	1	1		1	3					50		2	4	1		1	2
Chles Carpentier		1	1	1			3					80	4		2			1	2
pre Morin		1	1	1			1					60	3					1	
pre Dulude		4	1	1			2					300	100	6	12	6	12	6	6
Chles Racicot		1	1	1	3		3					60			2				2
Mr Labroquerie		2	1	1		2						300	50	4	6	6	6	3	6
Louis Delorier		1	1	1			2					80	14		1			1	1
Bte Valette		1	1	1			2												
Claude Chaquet		1	1	1								50	20		2			1	2
antne Robert		1	1	1		2	1												
Mr Chalon		1	1									50							
Vve Chalon		1		1			1				1	75	30		4	2	9	2	4
Jean Robin		3	1	1				1				398	30	8	10	3	7	5	6
Jos. Pillet			1	1															
Jos. Pillet pere			1	1	1		1	4				100	8		3				8
Louis Languedoc		1	1	1	1	1	4	1				50	10	2	3		3	2	2
Jos. Lapointe			1	1		2	2					50	20		3			2	4
Jos. Provot		1	2	1		3	2					50	30	2	7	5		5	3
Bte Girard			1	1	1							80	8	2	2	2			2
Bte Bellerose			1	1		1	3												
Bte Gagné			1	1	1	1						60						3	3
Bte Blin		1	1	1		1						61	7					2	4

Michel Viger		1	1	1		1	1					80							1
M. Vve Laperierre		2		1	2	1	2					80	30	2	10	4	38	3	4
Mr Laperriere		1	1	1								40	30	2	10	4	40	3	4
pre Teurau		1	1	1		2	2				1	100	60	2	6	7	12	3	4
Bte St Germain		1	1	1		2	4					100	30	2	4	3	6		4
------- Bavanal			1	1	2	1	1												
Julien Desrochers			1	1		2	2											2	3
M. Boucher	Gentil-	2	1	1		2	2					100	5		3			2	3
Vve Beausoleil	hom-	1		1		1	3					336	40	2	6		12	2	4
Jac. Lebaufils	me	1	1	1			2					195	30	2	2	1		1	1
Bte Cristain		1	1	1		2	1												
fs Le Riche		1	1	1			1					150	40	2	6	3	12	2	6
		161	176	157	16	150	204	10	10	10	6	24726	2964	206	448	222	399	256	407

PAROISSE DE SOREL

Jos.-Hipote filiau	Prêtre	1	1					1		1					1			1	3
Jos. Guilbault		1	1	1								60			1				
Bte Sailral		1	1	1								120	12		2	2	6	2	5
pre Peltier		1	1	1		2						120	15		2	1		2	4
Louis-Etiene Paul		1	2	1			1					140	10	2	3	1	2	2	4
Bte Le Tendre		1	2	2	3		3					200	20	1	6	2	2	4	9
Jos. francoeur		1	1	1	1		1					30	10		3	2	4	2	4
antne LaTraverse		1	1	1								115	10		3	6		2	6
antne LeTendre		1	3	1		1	2					115	10		2	1		2	4
pre Blette		1	1	1		2	1					90	16		4	1		2	6
Ignace Ossan		1	1	1		2	2					120	12		2	1		2	2
Bte Cournoyer		1	1	1		1						80	14		2		5	2	3
Jac. Vandale		1	1	1		3	1					70	16	1	2	3	4	2	1
Vve Jean Rainville		1		1		2	1	1				160	12		8	2	11	3	5
fs Lange		1	1	1								120	14		4	3	2	2	8
Mathurin Blette		1	1	1		1						90	12		2	2		2	?
antne Joly		1	1	1		1	2					90	16		4	2	4	2	5
pre LaTraverse		1	1	1		1	1					120	12		2			2	2
Jean Philippe			1	1			1												
Jean Dueme			1	1		1	3												
Germain Lesperance			1	1		2	2					120			1	2		3	

PAROISSE DE SOREL — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Bte Paul		1	1	1		1						120	15		4	2		2	9
pre Lavallée		1	2	2	1	3	2	1				120	20		6	5	6	2	10
Jac. Chevalier		1	1	1															
augn forcier		1	1	1	1	7						120	28		3	2	5	2	7
Jos. Bauchemin		1	1	1								20	16		2	2	3	2	6
Bte Cardin		1	2	1		1			1	1		15	14		2	1	4	2	5
Bte Nadrai		1	1	1								60	6		2	2		2	2
Paul Cournoyer		1	1	1	2	3	3					75	21	1	6	4	6	3	8
Paul Paul		1	1	1		1	1					60	15		1	2		2	2
pre Paul		1	1		1	2	4					90	20	2	4	3	4	2	5
Chles Bibaut		1	1	1								120	12		3	2	2	2	3
antne Vadonay		1	1	1		2	1					180	6		3	1	5	2	8
Jos. Paul		1	2	1	1	3	2					200	30	3	3	4	6	2	6
Vve Jos. Desories		1	1	1	1		1					90	12		3	2	5	2	8
Jos. Baufort		1	2	1			2					90	12		4		5	2	4
Jos. LeTendre		1	1	1		1						60	6		1				2
pre Lepine		1	1	1		1	1					60	12		2		1	2	3
Bte Lafleur		1	1	1		2	5					60	6		1				2
pre Dumas		1	1	1	2							90	4						
Jean Varene		1	1	1				1				40	7		1		2	1	3
Gabriel Desories		1	1	1	2	1	1					74	10		2	1		2	3
Amable Latour		1	1	1		1						16			1			1	2
Jos. Lepine		1	1	1								75	15	1	8	1	5	2	4

pre Entailla		1	1	1	1	2	1					60	20		2	1		2	6
pre Entailla fils		1	1	1								60	12		1			2	
pre Bibau		1	1	1			1	1				60	10		2		3	1	3
Bte Lincour		1	1	1		1	1					91	12	1	3	2	4	3	6
pre Massé		1	1	1		1	1			1		45	12		3	2	6	2	4
Ignace Denis		1	1	1								75	10	1	4	2	1	2	4
Jos. Plante		1	1	1		4						66	10		3	1		2	3
Michel Lepine		1	1									36	4					2	
Louis Plante		1	2	1								60	10		1			2	5
pre Gueremont		1	1	1	1	1				1		90	14		5	2	10	2	3
Jean rivard		1	1	1	1	1				1		90	14		5	2	10	2	3
Bte Guevremond		1	1	1								60			1		1	1	2
Jac. Launay		1	1	1	1	1	3					75	16						
Michel Varene		1	2	1								90	12		3	2	4	2	4
Jean-Bte Chevalier		1	1	1					1			120	10	2	3	2	4	2	4
pre Bibault		1	1	1	1		1					120	24		3	2	4	2	5
Louis Etier		1	1	1								60	4					1	
Jean Sanregret		1	1	1		1	1					60						1	
Jos. Bonnau		1	1	1								80	10			2			2
Bte Bibault		1	1	2								30	10		5	2	4	2	4
augn LeTendre			1	1		1	2												
pre Massé		1	1	1			1					84	20	2	3	2	7	2	3
Gabriel Lepine		1	1	1								120	30	1	3	2	7	3	2
Michel Lincour		1	2	1								54	20		4	2	2	3	5
Bte Dutremble		1	1	1			2					48	20		3	2	6	2	6
Bte Valois		1	2	1		2	3					80	24	2	3	4	7	3	5
Jos. Chevalier		1	2	1								24	10		2		3	1	3
pre fauteüil		1	1	1		1	3					40	18		2	1	2		3
Louis LaTour		1	1	1	2		1					60	10		2		2	1	3
pre Desfond		1	1	1		1	5					48	24		4	2		3	5
Michel Bergeron		1	1	1		1						10	6		1	1	4	2	4
Bte Cournoyers		1	1	2		1			1	1		90	28		5	3	8	4	8
Jos. Graveline			2	2		2	1					200	40	3	4	1	8	3	5
pre felix			1	1			5					120	21		6		6	2	6
Louis Lemoine			1	1		3				1		60	15		3	2		2	4
pre Plante			2	2	2							70	20		4	2		2	5
Jos. Mimaud			1	1		3	3					60	8		1		2	1	3
Vve Miette				1	2	3	2			1		60	25	3	5		2	3	10
Jean Dufault			1	1		1	4					60	2		3	1	3	1	4

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE SOREL — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons	Vaches
Chles félix			1	1		2	5					90	20		4	3		2	4
Alexis feliole			1	1		1	1					60	4						2
Jos. hossang			1	1		1						80	8		4	1		2	3
Jean Gibbau			1	1								60	4		1			1	2
Jos. Latour			1	1						1		60	3	2	1	1	3	1	4
Chles Paul			1	1								45	12		1			1	2
pre Allard			1									60	4		1				
J. Beukd. St. Qock			1	1								60	5		1		2		4
Louis Baillargeon			1									60	6					1	
Jos. Paul			1																
Paule Paille			1		2		1					150	34	2	3	1		2	5
Bte forcier			1	1			1					80	6		1			1	3
antne Bibau			1	1		2	2					145	15		3	2	6	2	5
Chles Cournoyer			1	1	1		4					80	25		4	2	6	2	5
Nicolus La Garoc			1	1			2					60			3	3		2	4
Louis Cartier			1	1		1						100	10		1	1	4	2	4
felix Peloquin			1									60	4						
Jos. Bergeron			1	1		2	2					60	12		3			2	4
antne Paule			2									90	8		1			2	2
Jos. LaBonté			1	1		1						90	2		1		1	1	1
Jos. Cournoyer			1									64	4						
Louis Fort			1	1		1	4					54	5		2	1		1	2
Bte Félix			1	1			1					51			2	1		1	2

J.-Bte Ogé			1	1			1					30	6		6			1	
Jos. Moraud			1	1								60			1		2		2
Michel Delisle			1	1		4	3					240	15	1	4	2	5	2	5
antne Bouage			1	1								60	5						
françois Maraud			1	1								120	2		1		1	1	2
Simon Silvestre			1	1		1						60	5						
françois Chateauneuf				1								60	4					1	
françois Chené			1	1		1	1					60	2					1	2
Jacques Rogooz			1	1		2	4			1		60	6		3	2	6	2	6
Jean Blangy			1	1								60	5						
Bte Giradeau			1	1	1	1	2					80	5		2	2	4	2	4
françois St Martin			1	1		2	2					150	25	2	4	1	10	2	8
antoine ChateauNeuf												60							
Bernard Sanssoucy			1	1		1						60	2		1				1
Jos. Cartier			1	1		3	2					40	6		2	1		2	2
Julien LaRegle			1									60							
antoine Berar			1	1		2						80	5	1	3			2	1
Louis Berar			1	1		5	1												
Bapte St Martin			2	2								210	25		5		5	2	3
Charles Mandaille			2	2			1					180	20		2	3	4	2	4
Encas Cournoyé			1	1		4	4		1			90	20	2	5	1	8	2	6
françois Dubeau			1	1		1						60	3		2	2		1	3
françois Silvestre			1	1			2			1		102	2		3		4	1	2
Michel LeVasseur			1	1		3						60	2		1	1			
Jo. Moraud			1	1		1	1					60	2		1				
antoine Mandeville			1	1								60	6		2		2	1	2
Bte Mandeville			1									60	10		1			1	
Jean Bourdais			1	1	2		2					90	14		4	2	12	2	4
Jos. Gilbeau			1	1		1				1		60				1		1	2
antoine St Martin			1	1	3	1	1					100	26	2	3	1	10	2	6
Etiene St Martin			1	1															
François Dunoyer			1						1	1		60	8	2	2	2	6	2	6
Pierre Tellier			1	1								60	2						
Emanuel Péloquin			2	2		2	2					40	30	1	7		2	3	5
antoine félix			1	1		2	1					100	40		8		10	2	6
Pierre Tavallier			1	1		3	2					60	15		5		6	2	4
Pierre Cournoyer			1	1		1	1												
Charles Miette			3	2		1	2					60	20		3	2	4	2	8
J.-Bte Peltier			1	1		2	2					15	5		3	2		1	4

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE SOREL — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
alexis Mandeville			1	1	2		4					40	20		3	2		3	8
Michel Azure			1	1	2		4					45	20		4	2	3	3	7
Dan.el Gouin			1	1	2	1	1					40	30	2	4	2	4	3	6
Michel Tavallier			1	1		2						30	10		3	1	2	2	4
Joseph Mandeville			1	1	2							20	2		2	1			8
		148	167	144	44	136	157	11	4	13	1	10102	1646	44	343	160	345	227	486

PAROISSE DE ST-OURS

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
René Voyes			1	1		2						90	8		1				2
Joseph Gogues			1	1		2	4					120	24	2	2		6	3	4
antoine Melier			1	1		2	4					1[illegible]0	11	2	2	1		3	6
René Yertin			1	1								120	14		1			2	2
Saint furien Godeno			1	1															
Michel Boeuf			1				3					180	18		3			4	3
Bte LaBonté			1	1		2						135	27	4	4		3	2	3
St George LaBonté			1	1		2						120	20	2	2		2	2	3
Dominique Payan			1	1		7	2					110	41	4	3	1	3	3	6
Noël Laurent Metivie			1	1			2					80	16	4	1		5	3	4
Louis Thibeault			1	1		1	2					63	21		3	3		1	5

Jacques Courtemanche	1	1		1	1					180	24		3	2	6	3	2
Marie ours Emery	1	1		1	3					120	12		2	3		2	3
Pierre Bonnin	1	1	1	2	1					180	24	2	2	3	6	2	3
Jacques St Germain	1	1		1	1					180	33	2	3	2	4	2	3
Loüis Deux pots	1	1		5	2					120	12		2	2		2	4
Theodore Gregoire	1	1		2	1					120	4		2	3	3	1	1
françois Boeuf	1	1		1						90	9		1			1	2
Joseph Laroche	1									105	3		1			1	
Baptiste Emery	1	1			2					120	15	2	3		3	2	3
Baptiste Menard	1	1		1						120	6		2		1	1	2
Joseph Paul	1	1			1					90	35		3		3	1	4
Jean Gastineau	1	1		1	2					75	7		1	1		2	2
françois allaire	1	1		1	2					120	15		3	2	4	1	3
Jacques allaire	1	1						1		90	30	2	3	1	2	1	3
Joseph Thibeault	1	1								105	6		1		1	1	2
Pierre Fortin	3	2		1						120	34	2	4	1	5	2	3
Pierre Chicoin	1	1								90		4	2	1	4	1	3
antoine Martin	1	1		3	2					120	26		4		4	2	2
Paul Babin	1	1		1	2					90	8		1		3	1	3
Joseph Chayer	1	1		1						120	14	1			4	1	3
Pierre Bennois	1	1		2	2					90	30	2	3	2	3	2	4
Thousin Thibault	1			1						90			1			1	2
Joseph Duffaut	1	1	1	5	3					90	20	2	3	2	3	2	4
Jos.ph Bouf	1	1		2	2					120	30	2	1	2	5	2	3
Joseph LeVitre	1	2		2	2					1	5	2	2		6		7
Jean Bte M..rin	1	1		1						160	6	2	2	2	4	2	3
antoine Moreau	1			1	1			1		90	20	2	3	2	3	2	3
Charles allaire	1	1								160	6	2	1			1	
Charles Duprée	1	1			1					120	16		3	1		2	4
Joseph Chattelle	1	1		2						60	14		2	2	5	1	2
Joseph Merour	1	1		2	1					75							3
françois Duprée	1									120	20	1	1	2		1	1
Joseph Demeulle	1	1	1			2	1	2	1	330	80	8	9	1	4	4	22
françois Duprée	3	1			4	1				240	60	4	5	4	18	5	5
Jacques Lacroix	2	1		1	1					75	16	2	3	1	7	2	4
françois Menard	2		1		2					120	40		2	2	8	2	7
françois Benois	1	1		3	1					90	20	2	3		8	2	3
Louis Lamoureux	1	1		1	1					90	10	2	3		7	2	4
Joseph Lefrênée	1	1		3	4					90			4	3	9	2	4

PAROISSE DE ST-OURS — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Theophile allaire			1	1		2	2					60	15		2		2	2	2
Joseph Duplaine			1	1	2							90	30		3	3	5	2	3
Baptiste Duprée			1									60	3		1	3		2	3
Marc Benois			1	1		4	2					90	18		1			2	2
Baptiste Chayer			1	1		2	2										2	1	2
Joseph Vallerien			1	1			1					180	30	2	2			2	2
Pierre Charbauneau			1			2	2					90	25		3		2	2	2
Loüis Bouviée			1	1		4	4					90	16	1	3	1	3	1	3
Etienne Allaire			1	1								45	26	2	2			2	3
françois Girard			1	1		2	1					120	14	2	3	2	3	2	3
Gabriel Levre			1	2		2						6	4		2	1		1	2
Bte Chayer		1	1	1	1	1	1					90	10	2	2		2	2	4
Lean Loüis Emery		1	1		2							90	45	2	3	2	3	2	3
alexis Lafermay		1	1		4	4						70	28	2	5	2	2	2	4
Paul LaPierre		2	1	2	2	3						240	50	2	4	2	10	2	8
Loüis Larivierre Jeune		1	1		1	2						90	12	1	3	3	1	2	3
Jean allaire		1	1		1							180	33	2	3	2	3	2	3
amable Avare		1	2		1	1						90	12		2	1		2	1
Veuve André Larivierre		1	1		1	2						120	22	2	4	1	3	3	4
Baptiste Lariviere		1	1	1	2	1						210	44	1	5	4	6	3	4
Baptiste Sanssousy			2	2		3				1		210	38	3	4	2	4	3	3
Jean Toussignan			1	1	1	2	3					90	30	2	3	2	3	2	4
françois Toussignan			2	2		2	1					120	29	2	3	2	5	4	4

antoine Potvin			2	2	1	3	3					210	78	4	6	3	4	2	5
Joseph Rondeau			2	2		4	2					120	30		3	2	4	3	4
Pierre Podevin			1	1		2	4					120	30		4	4	6	3	4
Jacques Chal ux			1	1		2						45	9		1			1	2
Nicolas Thibault			1	1			2					90	30	2	4	5	3	2	8
françois Ch c ut no			1	1	1	2	1					52	12		1	1	2	1	2
Pierre Deplaine			1	1		1	1					90	8				2	1	2
Mr Touville			1															1	
françois Thibault			1	1		1	1					100	20		2			2	3
Loüis Lar vierre			2	2	1	2	1					90	34	4	4	6	4	3	5
Etienne allaire			2	1	1	4	1					360	75	4	5	10	15	4	5
françois tellier			1	1											1		2		1
habraham Demarez			1	2		5	2		1	1		130	25	2	4	1	1	3	5
Jean-Bte arpin			1	2		4						120	30		4	7	6	2	4
fs LaRivierre			1	1		4	5					165	43		4	6	9	4	6
Laurt Lefevre			1	1		1	2					60	2				2	1	4
Jean didier			1	1	2		4					120	14		1	2	3	2	6
Jos. Marcou			1	1		1	1		1			60		3			2	1	7
Vve Valler en				1	3	1	1					110	50	2	5	3	8	3	7
L uis Miray			1	1															2
Jos. Lemoingn			1	1								90	5		3		3	1	2
Ja. Goddair			1	1		4						120	36	2	4	1	5	2	5
pre Sans ucy			1									90	2					1	
Bte Gaboury			1	1		2						22	15		1	1		1	2
Seraphin Derocher			1	1		2	1					45	16					1	1
Louis Geard			3	1					1	1		120	50	2	4	2	6	2	5
pre Vallerien												90	16	2	1			1	1
Bte Vallerien												120	13						
Jos. Potevin			1	1			2					90	11		1	1			2
fs Lavictoire			1	1		2													
hipolite Amelot			1	1								45							
Jos. Dupré			1	1		2	1					60	5		1	1		1	3
Noël Renau			1	1			2				2	90	10						4
pre Plante			1	1		1	2					90	14		2	1		1	3
		105	116	106	21	158	129	3	4	7	3	10649	2031	121	251	137	289	189	330

PAROISSE DE CHAMBLY

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Mr de Rouville			1	1				1	1	1	1				3			2	
Mr La Nois			1	1		2	2								1				
pre Joubert			1	1		2	2					90			1			1	
Michel Le Geux			1				2												
Jean-Marie Gilbert			1	1		2		2		1		125		4	3	3		1	2
fi.bert Meniand			1	1						1					3			1	
fs Marguerite			1	1		3	3												
Antoine Menenard			1	1		3	1					75			2			1	
Clement Moety			1	1		1									2			1	2
pre Vienette			1	1		1	2								3			1	
Jos. Boisleau			1	1		1	1					75			1	2		1	2
Claude aîné			1	1			1												
fs Bessette			1	1		2	1					120	12	2	3	2		2	2
pre Poupot			1	1															
Alexis Topin			1	1		5	1					200	18	4	5	1		2	3
Jean Martié			1	1		1	2												
St Louis Hertel			1	2						1		60			2			1	
pre DEaudegau			1	1				1	1	2		600	60	8	12		5	5	9
Claude Moutié			1	1		5						50	2		1				
pre LaMoureux			1	1		2	2					150	30	3	4	5		3	4
Amades Bazile			1	1		2	1								1				2
fs Picard			1	1		2	1		1	1		40	15	2	2	2	2	2	3
Nicolas Létournau			1	1	1		5					50	20	2	2	2	2	2	3

pre Lapanne			1	1		1								2	3	3	1	2	5
J.-M. Ranslette			1	1		2	1					100	20	2	1	2	2	2	4
andré La Bonbarde			1	1	2		2												
andré Langued c			1	1								90	15		2	2		2	3
J.-B. R..s ne			1	1			2	1	1			100	20	2	3	3	4	2	4
J s. Demars			1						1			90	20	4	3	3		2	4
Henry Demars			1		2		1					90	25	2	3	3	3	3	4
pre L'amoureux			1	1		1						160	20		3	2		2	2
Chles Robel			1	1		4	2					180	30	2	3	2	3	2	3
Jean St aubin			1	1	1							100	20	2	2	3		2	4
augn Fournier			1	1		1	2		1			100	8	2	3	3		2	3
fs Chetville			1	1	2	3	4					120	18	2	4	2	2	2	4
pre Robert			1	1		5	1					75	8		2	1		2	2
Jos. Robert			1	1		3	4					252	30	2	3			2	4
fs Parent			1	1		2	1					45	12	2	2	3		1	3
Téodore Chartier			1	1		1	5					75	10		2			1	2
Jean La Palme			1		1	1	1					75	15	2	2	4		2	2
fs Papinau			1	1	2	1	1					120	30	2	4	1		2	4
Antne Poirea			1	1		1						30	8		2	1	4	1	3
Louis Fourié			1	1	2	3	4					60	20	2	3	2		1	3
Jos. Letournau			1	1	2	1	2					240	30	6	3	3	2	3	5
pre Joubert			1	1		2	4					50	10	2	2			2	4
J.-B. Menard			1	1		3	2					90	15	2	2	1	1	2	3
fs P antier			1	1															
Noel LaRiviere			1	1	1		1					90	18	2	2	1	5		4
Baril Papin			1	2		3	4					90	30	4	5	3		3	5
Jos. Pacrie			1	2			1	1				80	15	2	1	1	2	2	3
Jos. Lafleur			1	1		2	2	1		1		180	25	2	4	3	4	2	5
Laurt Taupier			1	1		1	3					75	6		2	1		2	3
pre P.ir er			1		1	1	1	1				160	30	4	5	4			
pre Demar.s				1	1	2						252	15	2	1		2	2	2
Antne Marchand			1	1		1	1					74	15		1			1	1
Jos. Bauvert			1	1		2						75	4		2	3	2	1	2
Bte Menuir			1	1		3	5					180		2	2	2		2	4
Mathias Masselot			1	1		2	1								2	1			2
Jos. St Onge			1	1		4	2			1		120	25	2	4	2		2	4
Noel Bruck			1									75	2	1	5	3		1	
Nicolas Minet			1	1	1	1	2												
fs Lafrondeni			1	1			5												

PAROISSE DE CHAMBLY — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Jac. Brisete			1	1								100	4		1	1		2	2
pre Degneau			1	1								160	24	4	3			3	4
Jac. Poirier			1	1	3		1					140	20			1	2	1	3
Nicolas LeGeux			1	1	1	2	2					252	30	4	6	6	5	2	3
Jean Goyer			1	1		1				1		200	20	2	2	2		2	3
Jos. Menard			1	1						1		70	18	2	3			2	3
Jos. Nivernois			1	1		2						30	12		2			1	3
Amable Boilau			1	1			3	1				75	10		3			2	3
J.-B. Gardot			1	1		1	1												
antne G. Villefranche			1	1	3	1	2					75	10	4	3	3	5	3	3
Bte Deragon			1	1		1	3					50	10		3			2	3
Jos. Debuck			1	1				1				80	10	2	3	2		2	3
Jac. Vadeboncoeur			1	1															
Laurant Perault			1	1		2	3					180	25	4	4	2		2	6
J.-Bte Bisonnier			1	1		4	5					90	25	2	4	2		2	4
fs Prevot			1	1								180	20	2	3			2	2
Jos. Poigu			1	1	1	3	2					60	10		2			2	2
henry Milette			1	1		4	5					100	15	2	3	2	5	2	4
Jos. La Roch			1	1	1	2						120	25	4	4	5		3	5
fs Mayo			1	1		3						80	10	2	4	2		2	3
Gulm Lafontaine			1	1		7	2					120	20	2	4	3		2	4
Tousst Martiau			1	1		1	2					80	10	2	2	2	1	2	2
amable Lafleur			1	1		4	1					120		3		1		1	2

Bte Lariviere			1	1	2	1	1					[illegible]	20	2	4	2	6	4	6
Jac. Robert			1	1	1													1	
Jac. Robert			1	1		1	1					120	15	2	1			2	2
Bertheleмy Micdash			1	1		1	1					148	8	2	1			2	2
Jos. Parent			1	1		2						100	10	2	4	2		2	3
Bertin Dubois			1	1		1									2			1	
Bte Renaud			1	1		2	1					90	10	2	2			2	2
Noël LaRoche			1	1		4	1					160	25	4	6	2		2	4
antne Villefranche			1	1		2	2	1	1	1		50	30	2	3	4		2	4
Mr Montizembert			1	1			1		1						2	2		4	
Mr Deniverville			1	1		3	1			1		75			3		5	1	3
Vve Letournau												80	12	2				2	
Jean Grenier			1				3												
		98	96	83	21	140	156	17	7	13	1	8766	1177	142	232	131	71	156	250

PAROISSE DE LA CONCEPTION

Jean La Boissière			1	1		[illegible]	1	1				90	15	2	3	4		2	5
Jean La Bonbarde			1	1								90	25		3	1		1	2
Chles LaSinné			1	1		2	1					90	6		1	1		1	2
Jos. Chabot			1	1		1						90	6	2	1		2	1	2
prisque Parent			1	1		3						60			2				2
Jean Chartier			1	1	1	1	3					90	10	2	2		2	1	5
Bte Messette			1	1		3	1					90	15	2	4	3		2	5
J. Pre Lorme			1	1		1	3					160	4		2	2		1	2
Louis Robert			1	1			1	1				180	16	2	4	2		2	3
fs Dubreuil			1									90	6		1			1	
Louis LaRiviere			1	1		1	6					90	12	2	3		2	1	3
Gabriel Prevot			1	1		2	3					90	12	2	2	2	1	2	3
Nicolas Boisminot			1	1	2	1	1					90	16	2	3	3		2	5
pre Fusmard			1	1			3					75	6	2	2	1	2	2	3
fs Mayo			1	1		1	4					100	25	2	3	2	4	2	4
Bte Laporte			1	1		1	2			1		500	30	4	4	1	5	3	4
Jean Tomas			1	1			1					90			1			1	
Jean Selle			1	1			3					22	10		1	2		1	2
Joseph Chaverre			1	1		1						90	2		1	1	1	1	2
Bte Larivierre			1	1		2	5					90	6		1			1	2

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE LA CONCEPTION — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Jean Drogue			1	1		3	1					90	2		1	1		1	2
Jos. LaRivierre			1	1								75	7	2	2			1	3
Laurent Esperence			1	1		1						90			1	1		2	2
Bte Veronau			1	1		2	3												
Jean hautier			1	1								45	6	2	1			1	1
pre Larivierre			1	1	1	2	4					90	12	2	2		1	1	3
antne Robert			1	1	1		2					90	12		2			1	2
Jos. Lar vierre			1	1		1	1					90	6		1		1	1	2
Louis Lapointe			1									150	4	2	1			2	
Jac. Sennesa			1	1		1						90			1	4		2	3
fs Nivernois			1	1		3						90	10	2	2		2	2	2
Lou's Baignée			1	1								90	6	2	2		2	1	2
Louis Chelvertié			1	1								90			1				2
pre Mayet			1	1		1	2		1			90	15	2	2	1	1	2	3
Jos. Noyant			1	1			2					90	12	1	3	2		2	2
Bte Cortié			1	1	1		1					90	12	2	2	2	2	2	2
Bte Sinne			1	1		2	2					90	8	2	1	2	1	2	2
Jac. DeMou in			1																
patvin dl Jessemin			1	1								45	1		1			1	1
Antne Vantalon			1	1		2	1					90	2		1	1		1	1
Raymond Ca umet			1	1			2					90	2		1			1	
Jos. Horang			1	1		3	4					180	18	2	2	2	2	1	3
Joachim Marserin			1	1		1						60	4	2	1	1		1	2

Bte Devien			1	1	3	2						90	10	2	4	2	3	3	8
fs St Romain			1	1			1					60	4		2	1		1	2
Jos. Bazinet			1	1		1	4					60	15	4	3	4	5	2	8
Jean Soulier			1	1		1	1					90	2					1	
pre Massié			1	1		2	2					120	6	2	2		1	2	2
pre Sansert			1	1	1	4	1					120	15	2	3	1		3	4
Ch'es Bessette			1	1			1					90	3					1	1
Jos. Chaunier			1	1	3	4						90	4		1			1	2
Jean Goyet			1									55							
Claude Martell			1	1			2					90	15	2	3	2	3	2	3
L u s Taupier			1	1		1	4					140	12	2	3	2		2	3
pre St Germain			1	1		1	1					90			2				2
Jos. Maurin			1		1	1	4					80						1	
Jos. Lab mbard			1	1		1	1		1						1			1	
haurtigé D m nique			1	1		2	1					80	8	2	2	1		1	2
Jac. Lampe			1	1		2	1			1		90			1	1			1
Lou's n Neveu			1	1	1	1	4					90	10	2	3	2		2	2
fs Bare			1	1		1	2					90	6	2	2	1		1	3
Jean Renaud			1	1		1	1					60			1			1	
Louis Bazi'			1	1		1	2					90	8	2	2			2	1
fs filla file			1			1	4					165	15	2	2	2	1	2	1
pre LaPorte			1	1								75	4						
Masine Morin			1																
Jos. Menard			1	1		4						90	8		2			2	2
Jos. Prerie			1	1		1						90	30	4	4		2	2	4
andré Mesette			1	1		4						90	15		2	2		2	3
rené Langev'n			1	1		2	7					90	10	2	2	2		2	2
Jean Boursault			1	1		1	2					90	10	2	2	1		1	1
antne Gelau				1	2	1	6					390	20	2	3	1		2	6
Louis Cadi u			1	1		2	2					90	12	2	3			2	4
Jos. Brouyet			1	1				1				180	20	2	2	2		4	4
Jos. Laporte			1	1			3					90	10		3			2	1
pre DuT ur			1	1		2	8					70	10	2	2			1	3
Jean Boivert			2	2		1	3					180	20	2	4	2		2	2
pre Parent			2	2		2	2					169	9	2	1			2	1
Louis Parent			1	1		3	4					60	8		4		1		2
Jean Marré			1	1		2	5					70	15	2	2	2	1	2	3
Jos. Sab urin			1									90				1			
Jean Bertran			1	1		2	3	1				140	18	2	4	2	3	2	3

PAROISSE DE LA CONCEPTION — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Bte Vigeau			1	1		1	1					80	12	2	2	1	2	2	2
antne Mayeu			1	1			3					60	10	2	2			2	2
pre LaM ur ux			1	1	3	1	2					60	10	2	1		2	1	4
Laurt Lafontaine			1	1								60	4	2	2			1	2
pre Bill t			1	1		1						90	10						
Jean Marié			1	1		2						90							
Jac. Lab mb rde			1	1		1						75	6	2	1	1	3	1	1
L uis Robert			1	1		3	4					60	33		1			1	
Jac. Caducotal			1									90	15	4	3	1	4	3	3
Jean Caducotal			1	1			2					90	10		1	1	2	1	2
fs Lafleur			1	1		1						90	8	2	3			1	2
Jos. hebbens			2	1			1					90	18	1	1	1		2	3
Jac. St Germain			1	1		2	2					90	12		2	1		2	4
Charles Massay			1	1								40	12	2	1			2	2
fs Matte			1	1		1	2					360	26	4	7	2	12	2	3
Antne LaMarche			1		3							90	15	2	1			1	2
pre Sansoucy			1	1	2		4					90	15		2	2		1	2
alexis Duclot			1	1		1	1					45	12		1			1	2
Jollie Caut			1	1		2	1					45	15	2	1			1	2
fs Poir er			1	1								60	12						
Louis Menard			1	1	2							180	30	2	3	2		2	4
ambroise Lajeunesse			1	1		2	3					75	10		2	1		2	1
Jean Sabourin			1	1		2	1					80	12	2	1	1		2	2

Bte Estiban			1			1	1					45	7		1			1	1
Bte Bauregard			1	1		4	2					90	13	2	3		3	2	3
Bazil Mayeu			1	1		1	2					75	10	2	2			2	1
		108	112	99	27	125	177	4	2	2		10125	1020	130	196	92	79	149	224

PAROISSE DE ST-ANTOINE

Mr Gervais	Curé		2	1				1	1	2									
Benjamin Durocher			2	1				2				270	4	3	2			3	3
pre Bonnin			3	1	1		1					280	50	4	5	6	8	5	7
Merie Allard			1	1	2	1	2	1				290	35	6	7	8	6	2	6
rené LeBeau			1	2	1	1	1					300	120	9	2	5		4	17
Jos. LaVinaudiere			1	1		1	1	1		1		120	6	2	4	4	3	2	5
Simone Allard			1	2			1	1				160	35		3	4	2	3	4
Jos. Champigny			1	1	1	1	1			1		160	30	2	3	3	5	3	5
Jos. LaDebauche			2	1		1	2					150	20	2	3	2		2	6
Louison archambault			1	1		2	2					190	35	8	5	4	5	3	6
Jos. Archambault			1	1															
fs Jartin			1	1		3	5					120	35	4	5	3	2	3	5
Vve Charpentier			1	1								100	9	1	2	2	8	1	2
Jean Fainneuf			2	2	1	2		1				120	25	2	4	3	4	3	4
Claude fainneuf			1	1	1	2	3					140	26	2	3	4	2	2	5
pre Bonnin			1	1		1	1					120	20		2		2	3	4
Jos. Champigny			1	1		1						20	10		2		1		3
J.-B. Didier			1									180							
Barthelemy Poulin			2	2					1			80	25	4	4	4	4	2	5
Jos. Menard			1	1											2				1
pre Rogé			1	1			1					60	15	2	2		1	1	2
pre Corbeille			1	1		2	1					55	18	2	2		3	2	4
Louis Bonnin			2	1			3	1				120	40	4	4	4	10	3	4
paul fainneuf			2	1		1	2					70	10	2	2		2	2	3
antne Coron			1	1		2	2	1				90	30	2	4	3		1	7
Jean Menard			1	1		1													
Louis archambault			1	1		1		1				110	15	2	2	1	1	2	3
pre Archambault			1	1		1	1	1				100	30	4	2	4	3	4	6
J.-B. Ciré St Michel			1	1								120	50	3	4	3	9	2	6
Jos. Bousquet			1	1		1	2					90	12	2	4		3	2	3

PAROISSE DE ST-ANTOINE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
fs LaDebauche			1	1			1					120	6	2	2			1	2
Jos. Mate D. Felix			1	1		2						37	6	2	1		2	3	3
Bte LaDebauche			2	1		2						140	22	2	4		2	3	5
pre Boivin			1	1								120	20			1		2	4
Alexis Menard			1									120						1	
Vve Menard				1	1	3	1					110	18	4	6	3	8	1	5
Jac. Brunet			2	1	2		2					90	20		2	2	6	2	4
pre Yartin			1	1		1						310	20	4	2	2		2	3
Bte Courtemanche			2	1		1						180	30	4	4	3	5	2	4
Vve Poulin				1	4					1		420	80	8	4	3	10	4	8
Michel Bauregard			1	1		2	4					80	18	2	2			2	4
pre LaDebauche			3	1															
antne Courtemanche			2	1		2	1	2				180	30	4	4	3	4	2	5
fs Précourt			1	1											1			1	4
C. Jorgesd. Patie			1	1		4	1					120	12	2	3		1	8	5
Bte hély			1	1															
Ja. Renau			1	1		14	1					280		4	3	2		2	3
Jean archambau			1	1		2	4		1			120	24	4	4	3	10	2	6
Simon allard			1	1	3	2	2			1		500	60	12	8	5	7	4	6
André Gadbois			1	1		2	5	1				270	25	4	6	3	6	2	6
Simon Corbeille			1	1		2	2					55	15	2	2			2	2
Jean Courtemanche			1	1			1	2				200	50	3	5	6	7	3	4
Marin Jeanne			1									99	12	2	2			1	

Jos. Paradis			2	2		2	1			?		240	80	5	6			6	2
pre Cheval			2	1		1	1					230	58	4	4	5		2	6
Louis Champigny			1	1	1							20	10		1				2
		54	70	57	15	66	58	16	3	9		7376	1202	134	156	108	138	107	219

PAROISSE DE SAINT-CHARLES

Jos. Guyon			1	1	4	1	1					240	40	2	5	3	5	2	6
augn Darantay			1	1		1	1		1			160	35	4	4	3	1	2	4
Michel freniere			1	1	1		2					240	26	2	3	2	1	2	4
Jean Nivernois			1	1	2	6	1					160	27	2	6	2	4	3	5
Louis Gautié			1	1	2	2	2					80	34	2	3	2	2	2	8
pre Chaignon			1	1		2	3					100	12	2	3	1	4	2	4
Leopole Lemy			1	1		2						90	1		1			1	
Amable Nivernois			1	1		1	2					120	5	2	2	2	1	1	2
Christophe Lafleur			1	1		2	4					90	12	2	2	2	6	2	5
Louis Beignu			1	1	1		4					60	20		3	3	4	2	4
Augn Labonté			1	1		2	1					90	10	2	2	3	4	2	3
Gabriel G ddu			1	1								150	8		2		3	1	3
Jos. Dartigny			1	1	2	1	1					120	20		2		4	1	4
fs LaDebauche			1	1			2					60	28	4	5	2	6	2	5
fs Derambs			1	1		3	3					80	10	2	3	2	4	2	4
J.-Bte Tetrau			1	1		2	2	1				40	10	2	3	3	4	2	5
Amab e Tetrau			1	1		2	2			1		120	15	2	1	1	1	2	3
Alexis Gib utau			1	1		2	2			1		90	10	2	3	1	1	2	3
fs Tetrau			1	1		3	5					120	14		3		2	1	3
pre Genotte			1	1				2	1	2		260	45	6	6	3	4	3	6
Vve pre Ladebauche				1	1	1	2					180	30	2	4	2	6	2	5
J.-Bte hoque			1	1	1	3				1		192	35	4	4		4	2	6
pre Maurin			1	1			3					163	20		2			2	4
fs Bauregard			1	1	1	5	3					120	20	2	5	3	6	2	6
Christophe bienvenu			1	1		3	3					78	12		4	2		3	5
Louis Poulin			1	1		1	2												
Bte Derandau			1	1		1	1					120	18	2	2	1	1	2	4
pre Laframboise			1	1		1	2	1				240	35	4	3	5		2	5
fs huissonneur			1	1			1	1	1	1		180	30	2	4	2	3	4	4
Jac. Marié			1	1		1	1									2	3	2	1

PAROISSE DE SAINT-CHARLES — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Bte Ducharme			1	1		1						90	20	2	3		4	2	3
J.-Bte Tetrau			1	1					1	1		120	20	2	5	3	4	2	3
Amable Baudry			1	1		2	2					90	28	2	3	1		3	4
Louis Normandin			1	1		1	1			1		90	14	2	3	3	2	2	4
Bte Dudlé			1	1				1				160	40	2	3	2	4	3	4
Jean-Louis Dufort			1	1	3		1		1			240	35		2	2		2	5
fs Cheval			1	1		2	2					90	15		2			2	3
Louis Baudry			1	1		5	2					270	30	4	4	4		3	4
pre Chicouan			1	1	2	3	3					360	50	2	3	4	5	2	5
pre Baudry			1	1			1	1				45	20		3	1		2	2
Bte Lamoureux			1	1		1						180	4		2			1	2
Louis Lavigne			1	1	1				2			160	50	2	3	6		2	4
Jos. Baudry			1						1			180	10	2	2	1	2	2	4
fs Ducharme			1	1		2		1				110	30	2	3	2		2	3
pre aDam			1	1	2	3	5					60	25	2	3	4	2	2	4
Alexis LeBled			1	1		2	3	1				180	25	2	3	2	2	2	5
Tousst Loiselle			1	1		5	1	1				405	40	2	4	3	8	3	5
Jos. Chicouaine			1	1		2	1					180	30	2	3	3	3	2	4
Michel Boucher			1	1		2	1		1			90			1	1		1	4
J.-Bte Dufort			1	1			1		1			120	12		3			2	2
augt Valliere			1	1								90	8						1
andré Comb			1	1		2	1					180	30	2	3	3	1	2	4
fs Bienvenu			1	1		3						60	22		4	4	5	3	6

Etiene Belair			1	1								120	4						
Michel Montigny			1	1		1	2											1	
pre Robert			1	1		1	1		1	1		180	25	2	3			2	3
Gabriel fontaine			1	1			1											1	2
Jos. Lapierre			1	1		5	2					180	40		4	1	5	3	6
pre Bernard			1	1		1						45	5	2	2	1		1	2
Gabriel Riopell			1	1		1		1				240	30	2	2	3	3	2	3
Vve Cabanna												270	15						
antne Cabana			1	1			1								1	2		1	2
fs D'auphiné			1	1		2	1			1		180	25	2	3	2	3	2	3
2 Mineurs Labonté												180	25						
Jos. St Jean			1	1		1	3					78	18		4	1		3	5
Gabriel Belisle			1	1		4	5					120	16	2	2	2	1	1	4
J.-B. DuTilly			1	1		1	1		1			180	6	2	3	1		2	4
Jos. LaChapelle			1	1		1		1	1			400	45	4	6	6		3	7
Jean DuTilly			1	1		1	2					200	8	2	2	1	3	2	4
fs LaLime			1	1		1	1					294	12		2	2	2	2	4
J.-B. Livernois			1	1			1					90	20		2	1	3	2	3
Blaine Dufrêne			1	1			2	1	1			180	30	2	2	3	2	2	5
J.-B. Loiselle			1	1		4	2					180	30	2	6	4	4	2	4
Louis DuTilly			1	1		1		1				120	30	2	4		2	2	4
Jos. Ducharme			1	1		3	1					120	20		4	1	1	3	4
Charles Leduc			1	1	1	1	2					200	25	2	4	4	12	3	5
antne Leduc			1	1		1	1					120	25	4	4	3	4	2	4
Chles Duc fils			1	1								60	10	2	2	1	1	1	3
Bapte Bienvenu			1	1		2	4		1			180	30	4	4	3	6	2	7
Jos. Laureng			1	1	1	2	2					120	40		3	1	2	3	6
André Dubreüil			1	1		2	1			1		90	12	2	4		4	2	4
J.-B. Galipot			1				1			1		160	30	4	3	3	4	2	4
J.-B. Loiselle			1	1	1	1	1	1				180	20	2	5	4	7	2	6
Tousst Loiselle			1	1	1	3	1					180	17		4	2	2	2	4
Bte Baudry			1	1		1	1		1			180	18	2	3	2	2	2	4
Gabriel Ducharme			1	1	1		2	1				180	25	2	3	1	2	2	5
Raimond Degray			1	1								3				1		1	2
Mr Marchand			1	1	1													1	
Mr Mondlay			1	1		1	1	1				280	5	2				1	
			87	86	85	29	125	19	16	15	3	11832	1784	137	247	159	198	164	330

PAROISSE DE ST-DENIS

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Mr frichet	curé		2	1											1			1	
J.-P. Maheu pere			1	1	1							120	40	4	7	2	7	3	3
Jean Roy			1	1	1		3					180	50	4	6	4		2	6
Louis Gautier			1	1	3	3	1			1		180	50	2	3	3	6	3	6
Jac. Goulet			1	1		1	4					90	20	2	4	4	6	2	5
Laurt Bauregard			1	1						1		180	30	4	5	3	1	3	4
Jos. Godieu			1	1		1	6					270	60	4	8	7	3	4	4
Louis Bauregard			1	1	2	1	2					90	30	2	4	1	2	2	6
fs Bauregard			1	1		4	2					60	15		2			1	2
Jos. Lapierre			1			1						90	30	2	2	2		2	3
florentin de Jean			1	1		2				1		300	30	4	3	3	5	2	4
Ignace LaVigne			1	1		4	3					180	20	2	3	3	4	3	3
Jac. Laplante			1	1		1						161	30	2	4	2		2	3
fs Royer			1	1		1	1					160	26	6	4	2	4	2	4
pre Maheu			1	1	1	1		1		1		300	50	6	7	5	5	3	4
Louis Gautier			1	1								120	3	2	1	2		1	2
Ch es Maheu			1	1	1		1					180	35	3	6	4	5	2	3
Jos. Levêque D. Brodeur			1	1		1	1					160	30	6	4	2	4	3	4
Michel Batut			1	1		1	2	2		1		160	8		5	4	1	4	3
Louis Lafleche			1	1		1	1					120	5	2	2	2		2	5
Antne Rondau			1	1		3	2											1	
Augn St françois			1	1		2	1					90	12	2	2	2		2	3
Amable St françois			1	1								90	20		1	3		2	1

Etière LeDoux			1		4	2	2					140	40	6	8	4	8	5	6
Bte Duduvoire (sic)			1	1			2					180	30	2	1	2		2	8
fs LeDoux			1	1	1	4	2					120	35	4	7	1	4	3	7
Louis Dragon			1	1		4						140	30	4	2			3	4
Chles Bousquet			2	1		3	2					75	18		1	2	4	3	3
Ignace Maurin			1	1		1	6					75	15		3	2		2	3
Bte Bousquet			1	1		1						120	8	2	2	3	4	2	3
Piere Bousquet			1	1	1							90	25	4	3	2	3	2	4
Bte Laperne			1	1	1	1				1		180	28	4	2	5	2	3	4
Louis St Germain			1	1	1		1					120	24	2	3	1		2	3
Louis Petit			1	1		1						15	4	2	1	2	1	2	4
C. Duduvoire			1	1		2		1				120	30	2	4			3	4
fs St françois			1	1		2		1				180	20	2	5	3	3	2	2
Antne Bonin			1	1								120	6	2	2		2	1	2
pre Allaire			1	1	1		2	1				180	60	6	3	6	5	3	4
Chles Lafleche			1	1	1							120	4	2	1			2	1
Jos. Charpentier			1	3								120	20		2	1		2	3
Augn Demares			1	1		2	4					210	12	2	2		2	2	2
pre Jettais			1	1		3	3	1				90	20	2	3	2		2	4
Michel Bousquet			1	1								120	10	4	2	1	1	1	2
fs St Germain			2	1		2	3	1				180	35	2	4	3	4	2	5
Antne Martin			2	2			1	1		1		120	50	4	4	4	3	3	6
fs LaRoque			1	1		3	1					90	15		2			2	5
Antne Girardin			1	1		1				1		45	9		1	1		1	3
Jos. Carpentier			1	1		1	3												
Jos. Goget			1	1			1					100	3	1	2	1	1	2	2
Bte Joubert			1	1		1	1					60	12		2	1	1	2	3
felix Lepreux			1	1		2	4								2				1
pre Lalanne			1	1			2								1				1
Antne Provot			1	1		1	2												
Jac. Martell			1	1		1	3											1	2
Louis LaCroix			1	1	1		1					120	30	2	3			1	3
Jos. Archambauts			1	1		1						100	18	2	2	2	3	2	4
Jos. Lamoureux			1	1		2	3												
Ignace Brodeur			1	1		1	3					180	26			2		3	4
		58	62	59	19	71	83	10		8		6510	1211	124	163	111	107	116	193

PAROISSE DE CONTRECOEUR

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Chles Dupond	Baillif	1	1	1		1	1					175	40	2	2	6	4	3	4
Jos. Bonin fils		1	2	2		1	2					125	17		2	2	2	2	7
Vve de Jos. Bonin		1	2	3		2						150	40	4	4	3	9	4	11
Jei. St Germain		1	1	1			3					235	40	3	4	5	5	4	9
fs LaSabloniere		1	1	1		1			1			85	24	3	3	1	2	3	9
J.-Bte Gregoire		1	1	1			4	1				60	23		3	3	6	4	9
Bte St Jean		1	1	1								90	24			3	4	2	9
J.-B. Dussault		1	1	1		2	1			1		168	23	2	2	2	3	2	6
Gabriel Giard			1	1		1	3					70	16		1	2	7	2	7
Antne Giard		1	1	3	3	2	1				1	60	19		3	5	6	3	9
Nicolas Jacques		1	2	1		4	2			1	1	120	9	2	2		4	1	10
pre Adrien benard			1	1	1								5		1			2	2
Jos. LaMoureux			1	1		1	1						30	2	3	1	6	2	8
Vve Antoine Bonin		1		1			1			1		336			2	1			8
Chles Jacques			1	1	2	2	6					700	13	6	7	15	9	2	21
fs St Onge		1	1	1		1	1		1			230	30	2	3	2	3	1	4
pre LaCroix		1	1	1					1	2	1	45	15	2	2	1	2	1	3
J.-Bte Lapierre		2	2	2						2		180	45	4	6	5	8	3	10
Antne Giard		1	1	1		1	2				1	120	20	2	2	2	4	4	6
C. LaBosiere		2	2	1	1	4	5					135	35	2	5	4	10	3	5
Jos. Lusignant		2	1	2	1	1	5				1	180	30	2	4	1	7	3	5
Antne Riel Lirlande		1	1	1	1		2					90	20	2	4		6	3	4
fs Sanschagrin		1	1			1						75	12		12	2	2	2	3

Ignace Bibauts		1	1	1		1	2					90	18		1	2		1	4
Michel Montmarqué		1	1	1		2	2					60	16		12		1	1	5
J.-Bte Berard		1	1	2		1	1					90	10		2	2		1	5
fs LaCroix		1	2	1		2	3					165	50	6	4	2	11	3	9
Antne Burque		1	1	1			1		1	1		60	12	2	3	3	7	3	6
J.-B. Daunay			1	1		3									1	2	1	1	3
J.-B. Lamoureux		1	1	3	1	3	3	1				135	35	4	5	4	7	2	8
J.-B. Gendron		1	1	2		3	2			1		105	16	2	2	1	5	2	3
pre Charbonnau		1	1	1		1	2					90	18		2	1		1	5
J.-B. foizié			1			1								2	2	1	3	3	6
fs Pinnard			1	1		1									2	2		1	4
Jos. St Onge		1	1		3					1	1	170	40	4	3	1	9	2	6
felix Giard		1	1	1			1	1				220	30	2	4	3	8	2	7
Jos. St Germain		1	1	1		2	2					60	20		2	1	2	3	3
Joseph hebert		1	1	1		3	1					30	16		2	1	4	1	3
Jos. Charland			1	1								80			1	1			1
Bazile Gregoire		1	1	1		2	3					60	20		4	1		2	6
fs LaSabloniere		1	1	1		1	2				1	15	6		2	2	3	2	6
Mr Martel	Seigr	1	1	1			2			1		270	40	2	3	1		2	5
Michel Charbonau			1	1	3		4												1
Jean Lalmand			1	1		3				1		80	6	4	5		3	1	7
fs Gregoire		1	1	1		1	1					60	16		3	2	3	2	5
Vve Paul Guertin		1		1	1		1	1				90	30	2	1	4	8	2	2
fs Duhamel		1	1	1	1	1	1					300	40	2	3	3	9	2	7
Jos. Duhamel		1	1	2								102	7		1	1	1	1	2
Laurt Roy		1	1	1			2					102	8		1	1	1	1	1
Antne St Germain		1	1	1		2	4					90	23	2	6	6		4	5
pre Gervais		1	2	2	1	3	3					120	23	4	4	2	7	1	12
Nicolas Gendron		1	1	1	1		3					60	20		2	2		2	8
hyacinthe Gendron		1	1	1			1					37	10		3	1	1	1	3
Vve Riel d. farrand		1		1								40	40						
Nicolas Dupont		1	1	1		2	2	1				60	23	2	3			3	6
fs Daunay		1	1	2		1						60	8		2			1	4
fs LeBlanc			2	3			2								2	2		2	4
André LeSourd		1	1	1		1		1							1	1			3
Jean Chamberlant			1	1		2	2								1				2
Le Sr Rocher	Negt		1	1														1	
Jos. farrand		1	1	1		1						60	12		2			1	2
Jean Barbier		1	1	1		1	2					45	12		1	1			1
Le Sr Demeule fils			1															1	

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE CONTRECOEUR — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Jean Blanchard		1	1	1		1	1					60	4		2	2	6	2	4
fs Chagué		1	1	1		1						75			1	1			2
Mr Curatau	Curé							1	1						1			1	1
		55	69	79	11	72	97	7	5	12	8	6640	1183	82	102	123	210	124	332

PAROISSE DE ST-OURS LE GRAND

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
André St Laurent		1	1			1			1			90	20	2	1	3	3	1	
Jos. Duval		2	2	2		1	1		1	1		60	18	2	4	2	4	2	4
Piché Dupré		1	1	1	1	2	1				1	90	4	1	1	1	4	2	4
Louis Duval		1	1	1		1	1					60	8		2	1	2	1	3
Louis Dumas		1	2	3	1	2	1					90	22		4	4	8	2	3
Antne Dutremble		1	1	1		1						90	11		2	2	5	2	4
Bte Bocage		1	2	2			1					90	24		1	2		2	4
Jean LeClerc		1	1	1	2	1	1		1			140	20		4	2	7	2	3
Jean Dumas		1	1	1	1		1		1	1		120	20		3	2	4	1	3
fs Menard		1	2	1	1	1	1					150	22	2	3	3	7	2	3
Chles Labreche		1	1			1	4					60	13		3	2	7	2	3
pre Duhamel		1	1	2		1	1					90	11				3	1	1
Jos. Lapointe		1	1	1		2	1					90	8		2	1	1	2	2

Alexis Arpaget		1	1	1		1	1					120	6		1			1	3
Nicolas Daunay		1	1	1								90	12	2	2	1		1	3
Le Sr Belval pere		2	2	2		1	1		1			302	45	2	6	2	6	4	5
fs Bouvié		1	1	1		2	1					90	30	2	4	4	8	2	5
Bte Bouvié		1	1	1		2	5					90	16	2	2	1	2	2	2
fs Baulieu		1	1	1		2	5					90	16	2	3		3	1	4
Bau'ar Lariviere		1	1	1	3	1	2					180	22		4	3	7	2	3
Bte St Jean		1	1	1		1	1					60	12		2	5	3	2	5
Mador Desjarlais		1	1	2			1			2		60	12		3	2	3	2	3
Jean Lariviere		1	1			1						70	36		3			2	3
Antne Duval		1	1	2	1	1						40	23		2	2		2	4
fs Lécuyer		1	1	1								120	6						2
Etiene Lapointe		1	1	1		3			1			60	9	2	1	2	2	2	2
Louis Payant		1	1	1		3	2					90	4	2	2			2	4
pre Bienvenu		1	1	1								120	4			1		1	1
Boudrau Graveline		1	1	1		6	1					90	30	2	1	7	10	2	4
Alexis Benoit		1	1	1								70	12		2	1	1	1	2
Bte Sans regret		1	1	3		2	2					240	18		1	1		2	1
Louis St hive		1	1		1						1	120	10		1			1	2
Antne St Romin		1	1	1								120	12		2	3		1	3
Chles Leveque		1	1	1		1	4					120			1			1	1
Nicolas Rondau		1	1	1		2	2					200	5		2			2	2
Alexis Matte		1	1	1	1	2	2					90	18		3			1	4
Jac. Talby		1	1	1		3	2					110	12		1			1	
fs Sansoucy		1	1	1	3		1		1	1		800	40	4	8	3	10	5	5
fs Roque		1	1	1		1						120	4		1			1	2
Vve St Laurent		2		1			1			1		300	40	2	55	7	10	6	6
Louis hebert		1	1	1								45	5		1	1		2	2
J. Chambly		1	1	1		2	1							1				1	2
René Repin		1	1	1	1	4	4					200	30	2	3		9	4	4
Jos. Desjarlais		1	1	1		3	3					80	60	2	5	5	8	2	8
		50	48	50	16	59	56		7	5	2	4997	740	34	102	81	137	81	134

PAROISSE DE LONGUEIL

Paul Beleroze		1	1	1	1	1	1					30	17		2			2	2
fs Guintal		1	1	1	1	1	1					80	20	4	4	1		3	3

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE LONGUEIL — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Michel Lesperance		1	1	1	2	1	3					62	30	4	5	6	12	4	4
pre Dubuc		1	1	1	2	3	3					90	30		3	2		2	1
——— Printem			1	1		1	1					80	32		2	2			
fs Dubuc		1	1	1			2	1				80	33	4	5	3	6	2	5
Louis Deniau		1	1	1		2		1				100	30	4	5	3	6	2	5
Vincent Livernois			1	1		2						90	20	4	4	2	5	2	6
Jac. Lesperance		1	1	1			1	1		1		90	20	2	3	3	6	2	4
fs Bouteiller		1	1	1	1			1		1		120	25	4	5	5	10	3	9
fs Charon		1	1			2	2	1		1		120	30	4	5	2	12	3	6
Amable Bougrete		1	1	1		2	1	1				70	45	4	6	6	10	3	6
pre Emar		1	1	1	3		6					70	45		6	6	8	3	6
Chles LaRoche		1	1	1		2	3	1		1		80	80	4	5	3	6	3	4
pascal Dubuc		1	1	1		1						150	20	2	4	6	5	2	3
Nicolas L'huissier		1	1	1		1	2					150	40	4	6	6	10	2	
Vincent Potevin		1	1	1			2					60			1			2	
fs Lamoureux		1	1	1								40	50	2	3	2	2	2	2
Dominique St Eloy		1	1	1			2	1				15	7	2	3	2			1
fs Bonneville		1	1	1								100	30	4	2	5		3	4
fs Bonneville fils		1	1	1			2					90	25		1	3			
alexis Préfontaine		1	1	1		2	2					60	20	2	2	3	2	2	3
pre prefontaine		1	1	1		2						40	3		1	3			
J.-B. Egrou		1	1	1		2	2	1	1	1		150	40	4	6	6	6	4	6
Jos. Bouteillier		1	1	1		4	1					60	16		2	1		2	4

Chausset	1	1	1			2					60							
Michel Bouteiller	1	1	1		1	2					80	30	2	3	3	4	2	4
fs Colin	1	1	1		1	3		1			30	40	4	6	7	3	3	6
pre Deniau	1	1	1			4					60	24			2		1	2
André Lamarre	1	1	1	1							50	15	2	2	1		2	2
Michel LaMarche	1	1	1	1	1	1					60	14	2	3		1	2	2
Jos. Edeline	1	1		1		2					15	6		1		1	2	1
fs LaVerdure	1	1	1		2	1					90		1				2	2
Jos. LaMarre	1	1	1		2	1					33	8		2	2			4
Bte Gadois	1	1	1	1	1	1					60	26		3	4	5	2	4
Jos. Patenaude	1	1	1		1	1					60	12	2	2	2		1	4
Marc Viaux	1	1	1		1						60	20	2	2	1		3	2
pre Bezieux	1	1	1		1	3								1	1			7
Louis Laramée	1	1	1	2	1	1					39	16	2	4			2	4
fand Rouge		1	1		1												1	2
Antne Adam	1	1	1		5	4					100	22	2	13	3		2	6
Bte Lajeunesse	1	1	1			2					45			2			1	3
pre Edeline	1	1	1								25	10		1			1	1
Jos. Labonté	1	1	1		4	4					100	80	2	5	6		3	8
Nicolas Getié	1	1	1	2	3	2					120	35	2	4	1		3	5
Martin Dubuc	1	1	1								60	30	2	2	3		2	3
Guilme Laramée	1	1	1			1					40	25	2	2	2		2	4
fs Vincent	1	1	1	2	5						100	50	2	4	4		3	6
Jos. Gelinaux	1	3	2								60	14	2	5	3		2	3
Jos. LaMare	1	1	1		2	3					100	30	4	5	3		2	4
pre Bourdon	1	1	1	2	1	2					60	30	4	5	4	6	3	4
Augn Giaux	1	1	1	1		2		1			60	10		3	1		2	2
fs Patenaude	1	1	1			2					60	10		3	2		3	5
pre Viaux	1	1	1		1	1					100	15		3	2		3	3
Antne Gelinaux	1	1	1			2					75	30	2	4	4		3	2
Etiene Patenode	1	1	1	2		2		1			60	30	4	2	1		3	4
Jos. Trudau	1	1	1		3	2	1				30	3		2	1		3	4
fs Laramée	1	1	1	1		1					60	40	2	4	3		1	6
Chles Conpain	1	1	1	4		1					90	14	2	2			2	4
Louis Boneville	1	1	1		3						25	15	2	2	3			1
Nicolas Gelinau	1	1	1		5	2					120	28		4	3		5	1
pre Genereux		1	1											1			1	2
Chles Labonté	1	1	1	1	1	2					49	18	2	4	1		1	2
pre Labonté	1	1	1								60	7		1	1		1	2

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE LONGUEIL — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Nicolas Patenode	------	1	1	1	------	------	1	------	------	------	------	3	12	------	2	------	------	1	5
Louis Bouteiller	------	1	1	1	------	1	2	------	------	1	------	60	15	2	3	4	------	2	5
Tousst Trudau	------	1	1	1	1	3	1	------	------	------	------	200	75	6	7	3	8	2	7
pre Marcelle	------	1	1	1	------	1	1	1	------	------	------	120	40	4	5	3	------	4	6
Daniel Poirier	------	1	1	1	------	1	5	2	------	------	------	------	------	------	2	1	------	------	2
Jac. Desautels	------	1	1	1	------	2	------	------	1	------	1	60	50	4	6	5	10	4	8
Jac. Desnaux	------	1	1	1	------	3	5	------	------	------	------	40	24	2	1	------	3	3	5
J.-B. Gervais	------	1	1	1	------	------	------	------	------	------	------	45	45	3	1	------	------	3	5
Eustache Demers	------	1	1	1	------	1	2	------	------	------	------	27	6	4	1	2	3	3	11
Michel Marsille	------	1	1	1	------	2	------	1	------	------	------	30	25	2	4	2	------	3	5
Chles Vary	------	1	1	1	3	2	3	------	------	------	------	60	40	2	4	3	------	3	5
Ignace u mette	------	1	1	1	------	4	2	------	------	------	------	90	8	------	1	------	------	2	3
Augn Viaux	------	1	1	1	------	------	------	------	------	------	------	90	8	1	3	------	------	2	3
pre Bitourné	------	1	1	1	------	3	1	------	------	------	------	70	45	2	3	------	------	2	2
Laurt Robidou	------	1	1	1	------	2	3	------	------	------	------	35	8	------	2	------	------	2	2
Ch'es Marsille	------	1	1	------	1	------	------	------	------	------	------	200	35	2	4	2	------	2	4
pre Marsille	------	1	1	1	3	3	1	------	------	------	------	150	45	4	4	2	------	4	6
Antne Bitourné	------	1	1	1	------	------	------	------	------	------	------	40	15	------	2	1	------	2	3
fs Ste Marie	------	1	1	------	2	4	1	------	------	------	------	180	45	4	4	3	------	3	6
Jos. Gerome	------	1	1	1	------	------	------	------	------	------	------	60	24	2	2	------	------	2	3
pre Benoit	------	1	1	1	------	1	1	1	------	------	------	60	15	------	3	3	------	1	4
Tousst Benoit	------	1	1	1	------	1	3	------	------	------	------	60	15	2	2	1	------	2	3
Etiene Trudau	------	1	1	1	------	------	1	------	1	------	------	70	30	2	5	5	------	2	5

Etiene Trudau fils		1	1	1		1						40	15		2	3		2	5
Jos. Patenaude		1	1	1	2	1						45	25	2	3	5		3	4
Jean Petit		1	1	1		3	1												
Alexis Gerva's		1	1	1		1						24	30	2	3	2		3	4
fs Patenaude		1	1	1	1	2	3					160	35	2	4	3		3	6
Jos. Patenaude		1	1	1	1							80	15		1				1
An a le Paten ud		1	1	1								60	20	2	2	2		1	3
Ant ine Baritau		1	1		4							120	46	3	5	5		3	4
Ch'es Marsille		1	1				1		1			60	25	2	4	3		2	7
Nicolas Varin		1	1	1		2	3					40	25	2	2	2		2	3
Jos. Benoit		1	1	1		3	5	1				100	35	2	3	3		3	5
Marin Surprenant		1	1	1	4		1					60	15	4	6	5		2	6
J.-B. Biette		1	1	1	3		3					50	30		2	1		2	4
Chles Ste Marie		1	1	1		3	2		1			60	30		3	3		3	4
Jos. Patenaude		1	1	1		3	3	1				80	28	2	2	2	1	3	3
Nicolas Patenaute		1	1	1	3		1					120	20	2	2	1		1	2
Et'enc Patenaute		1	1	1		1	5					40	30	4	3	2		3	8
Antne Benoit		1	1	1				1		1		80	30	2	3	2		4	4
Joachim Benoit		1	1	1			1			1		60	12	2	3	2		2	4
Louis Gadois		1	1	1		4	1			1		120	15	2	2			2	2
Vve Benoit		1	1		1			1	1			112	30		2	2		2	4
Louis Ben it		1	1	1		1	3					36	12	2	1	2		2	2
Pascal Ste Marie		1	1	1		2	2	1		1		120	20	1	4	3		3	3
Antne Ste Marie		1	1	1		1		1				40	20	1	2	1		2	2
Louis Bel'eroze		1	1	1		4	3					60	15		3	5		2	1
Jean Robert		1	1	1		1	3					50	25		3	4		2	3
Nicolas Marsille		1	1	1	2	1	3			1		100	30	2	2	4		3	3
Jos. Champagne		1	1				1	1				90	22	2	2			2	3
fs Champagne		1	1	1			1					40	16		1			3	1
J.-B. Marsille		1	1				2			1		50	15		3	2		3	5
pre Marsille		1	1	1								50	10		2	1		1	2
Jean Charon		1	1	1	1	1	4					36	4		2			2	2
fs Lafontaine		1	1	1		1						40	15		2			1	2
fs LaChaise		1	1	1		2	2					40	10		2	1		2	4
Jac. Goguet		1	1	1	1	4	5					36	12	2	2	1		2	2
Bte Deliere		1	1			1	1								2				1
St Louis de Babal		1	1	1			1					60		2	2			1	2
Chles Goinat		1	1	1		1	1	1		1		60							2
Jos. LaMare		1	1	1			1					60	7				1	1	3

PAROISSE DE LONGUEIL — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Claude Janet		1	1	1		1	2					60	6		2	2		1	3
Jos. Goguet			1	1		2						40						2	4
		124	129	120	65	156	193	24	9	13	1	8860	2796	204	377	272	166	268	448

PAROISSE DE LA BAYE ST-ANTOINE

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Jos. Lefevre	seigr	1	1	1								160	20			2	4	1	4
Louis Lefevre		1	2	2						1		300	30	4	4	1	20	3	3
Gabriel Manso		1	1	1	1	1						120	20	2	4	1	8	1	3
Jac. Robida		1	1	1		3	1					60	12	2	2	1	6	1	4
Jos. Robida		1	1	1			3	1				200	18	2	2	2	9	2	4
Jos. Manso		1	1	1	1	3	3					240	25	2	4		7	2	5
Jos. Prou		1	1	1		1	4					120	20	2	2	1	6	2	4
Jos. hiacinthe	chirurgien	1	1	1		3						120	1		1				1
Gabriel Manso fils		1	1	1		1						80	4		1		3	1	2
Louis Chevrefils		1	1	1	1	2	2		1			120	40	1	3	1	10	1	4
Jean Robida		1	1	2		3	3					80	22	2	4	1	8	1	4
Gabriel Précour		1	1	1								120	10	2	2	2	4	1	2
Bte houde		1	1	1		2						300	15		3	1	5	1	2
Jos. Caya		1	1	1		1						50	10		2			1	2

Louis Courchene		1	1	1		2	2					120	19	2	1	2	10	2	4
Jos. Gervais		1	2	1								120	4		1		1	1	2
Jos. hamel		1	1	1	1	1	5					80	15	2	1			1	2
Gabriel Lafreniere		1	1	1		1	8					120	4		1			1	3
Jos. Lafreniere		1	1	1								45	4		1		1	1	3
jos. houle		1	1	1		4	3					120	15	2	4	2	7	2	4
Antne Descotaux		1	1	1		2	1					150	3		1		5	1	2
J. Belcour		1	1									55	15		1		5	1	2
Antne LeMire		1	1	1		1	2					120	20	2	4	1	8	1	3
Jos. Grandmond		1	1	1		1	2					150	30	4	4	1	3	1	4
pre Descotau		1	1	2		1						120	18	2	2	2	6	1	4
Claude Descotau		1	2	1		2	1					60	10		2	2	3	1	2
pre Lafreniere		1	1	1						1		70	4		2		1	1	1
Bte Benoit		1	1	1	2		2					70	15	2	3	2	6	2	3
Claude houde		1	1	1		4	3					300	10	3	4	2	10	2	4
Louis Prou		1	1	1			1			1		60	10	3	4	2	12	2	4
Etiene Barbau		1	2	2								45	10	1	2		3	1	2
pre Bergeron		1	1	1		4	1			1		120	18		3		8	1	4
Louis LeMire		1	1	1		1						120	10	2	2	1	6	1	3
Louis Benoit		1	1	1			1					120		1			4	1	4
Antne Lafond		1	1	1		2	4					120	10		1	2	6	1	5
Jean Descotau		1	1	1		2	1			1		120	18		4	2	3	2	3
Louis Manso		1	1	1		1						120	12	2	2	1	6	1	3
pre Janel		1	1	1		2	4					120	12		2	1	3	1	3
Gabriel Gautier		1	1	1								210	14	2	2		6	1	3
Antoine Bergeron		1	1	1								120			1		1	1	1
Gabriel Benoit		1	1	1		5	4					120	20	2	4	2	9	2	4
Jos. Précourt		1	1									60							
Jean Précour		1	1									10	4		4		6	2	3
Chles Guay		1	1	1								120		1				1	1
Amable Prou		1	1	1		1	2					120	14	2	2	2		2	3
Etne Gautier		1	1	1		2						45	8		1	1	6	1	3
pre Le Mire		1	1	2								120	24	2	1	2	6	1	4
Etiene Baupré		1	1				1					40	5	1	1			1	
Jac. Lefevre		1	1	1			1					100	10	1	1		5	1	2
Jos. Dagué		1	1	2			1					120	12		1	1	2	2	2
Etiene Gautier		1	1	1		6	2					120	12		2		3	2	4
Thomas Choux		1	1	1	1	4	2					120	10	2	2		9	2	4
Jos. Courchêne		1	1	1		4						200	12	1	4	2	8	1	3

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE LA BAYE ST-ANTOINE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Jos. Vilebrun		1	1	1		2						150	10		2		4	1	3
Jos. Lefevre		1	1	1			2		1			120	12	1	1	2	3	2	3
Jean Manso		1	1	1					1			180	15		2	1	6	1	3
Jean Prou		1	1	1		3	6					180	20	3	1	2	5	2	2
fs Manso		1	1	1		2	1		1			165	15	2	4	2	9	2	6
Claude Lionais		1	1	1		1						120	15		2	1	6	1	4
Jos. Seneville		1	1	1		2	1					60	8		2	1	6	1	4
Pre Seneville		1	1	1		4	1					120	6		2	1	6	1	4
J.-B. Gautier		1	3	2		2			1			180	24	2	1	4	3	2	2
Isidore Caute		1	2	2	3	1	4					120	20	2	4	4	9	2	6
Gabriel Martel		1	1									120	12	2	2		9	1	2
Jos. Desislets		1	1	1				1		1		120	13	2	3	1	9	2	6
Antne Jos. Ducotaux		1	1	1		3				1		80	10		1		2	1	2
Louis Monso		1	1				1		1	1		120	20	2	3	2	8	1	4
pre Desrochers		1	2	1		4						120	15		3	1	6	1	4
J.-B. Gautier			1	1			1					90			1				1
J.-B. Pepin		1	1	1		1				1		200	20	2	4	1	17	1	4
Alexis Cayer		1	1	1			1					240			1			1	4
A. Couturier		1	1	1		2	2					240	6		1			1	2
Charles Martel		1	1	1		3						240	7		2			1	2
.......Le Boeuf père		1	1	1	1	2						120	3						
Gervais houle		1	1	2			2					120	6						1
.......grenier		1	1	1		2						120	3		1				

fs Le May		1	1									120	8	2				1	
Dubuc		1	1									240	5					1	
Laliberté		1	1	1			2	1				120	4		1			1	
Cartel		1	1	1		1	3					60	20	2	3			1	2
fs LaMontagne		1	1	1			2	1				120	22	2	3	3	10	2	4
Gabriel Prou		1	1	1		4	3					120	16	2	2	1	9	2	4
Louis Peron		1	1	1		1	6					90		2	3	4	10	1	3
Antne Desc,taus		1	1	1	1	2	2					55	2			3			4
fs Gosselin		1	1	1		3	3					240	40	2	2	1		2	4
pre Lafond		1	2	1		2	3					240	8					1	1
Parisien		1	1									120	8					1	1
Le Maire		1	1	1		2	2					240	3		2			1	2
Jos. Lafond		1	1	1			2					120	4					1	1
Louis houle		1	1	1		2	1					120	7					1	
		99	99	88	13	126	115	3	6	9		11770	1105	92	171	81	381	109	250

PAROISSE DE ST-FRANÇOIS

Claude Cartier		1	3	1		2	1			2		160	40	1	11	1	19	3	7
Bte Vanasse		1	2	1				1		1		280	17	1	7		7	3	3
Antne Joyelo		1	1	1		2	1					100	6		3	1		2	4
rené Ganier		1	2	2		1	3					240	20		5		5	2	3
Jos. Potevin		1	1	1	3		3					200	22	2	5	3	12	2	5
Michel Pinard		1	1	1	3		2	1				264	24	2	5	4	12	8	5
pre Lariviere		1	2	2		2						120	20		6	3	6	2	4
Michel Savage		1	1	1		1	2					60	8		1				1
fs Bibauts		1	1	1	2	6	4					200	36	3	5	7	12	3	5
Jos. Forcier		1	1	1			3					60			2			1	2
Jos. Clement		1	1									80	6					1	1
Bte Boissel		1	2	2		2	1					80	6		3			3	2
fs Couturier		2	1	1		4	2					280	26		5	8	14	3	4
fs Tezard			1	1		2													1
Jos. DesMarais		1	1	2	1	3	4					64	35		5		6	3	7
Michel Despins		1	1	1			1			1		70	20		2	2	6	2	4
Bte Lausiere		1	1	1		1	1					232	30	2	4	2	6	3	4
pre Dagué		1	1	1	1	2	3					36	20		5	4	9	2	4
Antne Bibauts		1	1	1			5	1				150	25	1	6	5	15	3	5

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE ST-FRANÇOIS — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons	Vaches
J.-M. Verronnau		1	1	2					1			30	20		4		6	2	4
Gaché Lausiere		3	1	1		1	2			1		112	40	2	6	5	10	3	6
fs Nadane		1	1	1															1
Vve Caillé		1		1		1	2					75						1	
Nicolas Perron		1	1	1								35	7		1	3	4	1	1
Antne Desloriers		1	1	1								40	4		2			1	3
Bte Ganier		1	1	1		1						75	2					1	1
Jos. Niguet		1	1	1		1		1				90	10	2	2	1	2	2	2
Claude Niguet		1	1	1		1						75	8		3	1	3	1	2
fs Dupuy		1	1	1		2						75	1		1			1	2
Bussière		1	1	1	1		2	1				150	7		2	2	3	1	4
fs Marrois		1	1	1								75			1				
Louis DesTours			1	1			1												
Claude Descotau			1	1			2												
Louis Gervais			1	1		1	2					75							
fs Gagnon			1	1								75							
pitre accadien			1	2		1						75							3
.... Chorel			1	1		2	2					75			2	1		1	2
Jos. Despins		2	1	2		2	3					120	25		6	4		3	7
Bte Cartier		1	1	1								50	23		3	4		2	5
Antne Précourt		1	1		1	1	1					50	12		4	1		2	4
Alexandre forcier		1	1	1								50	10						
Michel Laforest		1	1	1			2					75	35	2	8	3	10	5	4

Mineur Cartier		1				2						40	12						
Antne St Quantin		1	1	2		2	2					60	17		4		7	2	4
Crevier St François		1	1	1		3	2					30	10		4	2	8	8	5
Amable Prate		1	1	1		1	1	1				14	8		1				4
Jos. Cartier		1	1	2								80	36	2	11	5	14	2	9
Louis Deschenaux		1	1	1		2	2	1				100	38	4	5	6	15	3	6
Jos. Vital		1	1				2	1				105	10	1	3			3	2
Giles Badayat		1	1									15	15		1		3	2	2
Jos. St François	seigr	1	1	1		1	1	1		1		60	30	4	9	5	11	3	5
Crevier Deschenaux		1	1	1			2	1	1			120	35		6	8	10	2	4
Bte Deschenaux		1	1	1								90	18	2	2	4	5	2	9
J.-B. St François		1	1									125	4		2	2	1	1	
Bte Lafranchise		1	1	1								90	3						
André Allard		1	1	1		3	6					80	14		4	3	10	2	4
Gabriel Allard		1	1	1		4	3					125	22		3	3	8	2	3
Jos. Traversi		1	1	1		3	2	1		1		200	25	2	6	2	12	2	7
fs Jannel		1	1	1	1							1			2		3		3
pre Dagart		2	1	2								225	24	1	5		3	2	
pre Gagnon		1	1		1	3	6					90	6		2			1	3
Bte Grenier			1	1		2	6					90			2		2	1	3
Mineurs Tousst Niguet		1					1					120	8						
Michel Cartier		1	1	1		3			1			120	30		6	2	12	2	4
Bte Niguette		1	1		2	1						90	20		2	1	4	2	2
fs Cartier		1	1	1		2	4			2		120	15		6	3		3	6
Antne Gamelin		1	1	1	2		1					300	17	2	5	1	6	2	4
Augn LaRoche			1	1		4	3					18	3		2			1	2
fs Belair		1	1	1		1	2					105	10		3			1	4
Ignace Salloir		1	1	1	1	5	1			1	1	100	14		6	1	8	2	4
Regis Lausière		1	1	1		1	4					93	20		1			2	4
Jean Joyelle		1	1	1	1		4		1			260	22	1	5	4	10	3	4
Jac. Joyelle		1	2	2		1					1	120	17		5	3	5	2	4
Jos. Joyelle		1	1	1	2		3					120	22	1	6			2	3
Jos. Joyelle		1	1	1		3	2					122	14		6	4	6	2	5
pre LaBonté		1	1	1			3	1				260	20		6		6	2	3
pre LaViolette			1	1			1											1	
		71	81	79	27	90	120	10	4	9	2	7429	1128	37	240	128	345	127	246

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE NICOLETTE

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Jean Lupien	Bally	1	1	1		4	2					180	25	4	3	2	6	1	4
J.-Bte Pinard		1	1	1		4	4					180	26		7	4	13	1	3
René Guay		1	1	1								300	25		5	4	6	2	5
Claude LaCharité		1	2	1	2	1	1					120	24	2	4	2	7	2	4
Jos. foucaut		1	1	1		2	1					50	15		4	2		2	3
Antne houde		1	1	1		1	1					80	22	2	3		4	2	5
Jos. Desilets		1	1	1		2	2					80	20	2	3	4	6	1	4
fs précourt		1		1		1						40	15		3		7	1	2
Louis René		1	1	1		2						36	12		2		2	1	2
pre Terrien		1	1	1			1					40	20	2	4		6	1	4
Vve Bazile René		1		1			6					30	16	2	3			1	3
Chles Provenché		1	1	1			2					140	30	2	2		7	2	5
fs Perigord		1	1	1			2		1			90	6	2	2	1	4		3
Etiene Dumas		1	1	1			1		1			160	14	1	2	2	4	1	3
pre Sarmant		1	1	1		2	1												
pre Chauvet		1	1	1		2	1					60	3		1				1
J.-B. Descotau		1	1	1								60	2						2
Gabriel René		1	2	2			1					35	16		2			1	2
Jos. René		1	1	1								40	7					1	1
Amable René		1	1	2			3					76	6		1			1	2
Michel Jutras		1	1	1		2	2					100	10		1	1	3	1	3
Jos. Laplante		1	1	1		3	4					100	12		2		3	1	2
J.-B. Guittot		1	1	1	1	2	5					120	18		1			1	2

niacinthe Peletier		1	1	1	1	8	4					120	15		2		2	1	4
Louis Pinard		1	1	2		2	[illegible]					80	25	2	3	1	5	1	4
J.-B. Pinard		1	1	1		3	[illegible]					1[illegible]0	20	2	3	1	3	1	2
pre R uillard		1	1	2								80	8		2		2	1	2
Jos. Benoit		1	1	1		1	1					80	4		2	1	3	1	2
Jos. Rouillard		1	1	1		1	1					80			2		4	1	3
Bazile LaCharité		1	1	1		3	2					1[illegible]0	12	2	4	2	3	1	3
Jos. Pinard		1	1	1		1	2					120	8		3	2	3	1	3
Louis Robida		1	1									80	2		1		2	1	3
St Jean		1	1	1		1						20	4		1		1	4	1
J.-B. Dumas		1	1	1		2	1					40	4		2	2	2	2	3
J. Permentier		1	1	1			1					36	5					1	2
Jean LaCerte			1	1		1									1				
fs Hamel		1	1	2		5	2					60	10		2	3	6	1	3
Louis Brassard	curé	1	1					1	1			120	9	2	3			2	2
J.-B. Dupuy		1	1	1		3						60			1	1			
Jos. Lafleche		1	1	1			1					160	22						1
Louis Baubien		1	1	1	2		3	4		1		120	20	2	5	3	8	1	5
Vve Prourt		1		1		4	2					100	25	2	5	4	15	2	6
Jos. Bourguignon		1	1	1		2	3					90	2	1	1	1	5	1	3
pre olivier		1	1									90	2					1	
Nic las Trudel e		1	2	1		3	6					120	6		2	1		1	3
J.-Bte Constantine			1	1		1												1	
---------- Cha npagne			1	1			1												
Jean Constant			1	1		1													
Dominique Jutras		1	1	1		3	3		1			180	17	2	4	2	8	1	5
Thomas Therrien		1	1	1	1	1	3					60	4		2		5	1	2
André Terrien		1	1	1		1	2					41	8		2	1		1	3
Jos. Robert		1	1	1		1	2					120	8		2		1	1	2
Louis Raimond		1	1	1		1						50	18		1		1		3
Guillme Dubois		1	2	2			1					45	4		1			1	2
Vve Lionois		1		1		1	1					80	20	2	3		4	1	2
Claude Desfosses		1	1	2	1		1					180	25	2	3		1	1	4
J.-B. Desislets		1	1	1		3						120	16		2	2	1	2	4
fs St Laurent		1	1	1								80	4		2				2
Geofroy		1	1	1	2							100	20	2	4	3	8	1	4
Claude LaCharité			1	1		1						120	5		1			1	1
Michel René		1	1	1								90	2					1	
pre Lemire		1	1	1	1	3	1			1		250	30	2	6	3	10	2	5

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE NICOLETTE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
pre Marcot		1	1	1		2	1					80	12		3		3	1	3
Jos. Lepitre			1									60							
Jos. LaCharité		1	1	1		2						190	7		1	1	1	1	3
J.-Bte Dumas		1	1	1		1	6					80	10	1	1	1	4	1	2
Jean Cottret			1	1			4												
Jos. Deschamps		1	1	1								80	12		2	2		1	1
Jos. Deschams pere		1	1	1	1							50	4		1				1
fs Vertefeüilles		1	1	2		2	2					120	20		1	3	1	2	3
Jos. Malboeuf		1	1	1		2						90							
Jean Malboeuf		1	1	1								90							
J.-B. Bechet							1					90	4						
Daniel Raimond		1	1	1		1	2					80	3		2		3	1	3
fs Boudrau			2	2		1	2					90			1			1	2
Michel Sanschagrin			1									90							
Nicolas Bourgeois		1	1	1			1					100	1			1			
fs Malboeuf		1	1	1			1					60	3				1		
Amand Richard		1	1	1		1						75	3		1			1	2
Michel Lepitre		1	1	1		1	1					100	4		1				2
Chles Orion		1	1	1		2	1					100	6		1			1	2
J.-Bte Orion		1	1	1		1						100	2		1				2
Jos. Laforce		1	1	1		1						100	8		1			1	2
Vincent Negué		1	1	1			2					100	5		1				2
Jean Bechet		1	1	1		1	2					100	7		1			2	2

Vve Salmon		1		1		2						90	8						1
Sansoucy		1	1	1		2	1					100	5						2
Antne Raimond		1	1	1		3	3					80	16		1		4	1	2
Jos. Raimond		1	1	1	2	3	3					50	5		2	1		1	1
fs Daniau		1	1	1			3					30	7	1	2	2	1	1	2
Simon Raimond		1	1	1								80	2					1	1
Jos. Terrien		1	1	1		3						30	4		2			1	3
Robert pere		1	1	2		1						70	10		2				2
Amable Raimond		1	1	1			4					90	6		1		3	1	2
Villebrun pere		1	1	1	2	2						200	30	4	5	4	12	2	6
Simon Villebrun		1	1	1		1						90	6		1		6	1	2
Raimond Pere		1	1	2								150	20	2	3	2	6	1	4
St Louis		1	1		2							160	8		2	3	1	2	3
Jean Bauchemin		1		1		1	2			1		120	12	2	3	1	5	1	3
Bte Foucault		1	1	2		1	1					150	20	2	3	2	6	1	4
J.-Bte Foucaults		1	1	1		1	1					100	15		1	2		1	3
Alexis Baulorier			2	1			4					120	25	2	6	4	12	2	5
Vve Belleville		1		1								60	8		2	1	1	1	2
Adrien Bourdau		1	1	1								150						1	
Raphael foucauts		1	1									90	18	1	3	2	3	1	4
Guillme Pinard		1	1			3	2					90							
Bte Desfosses		1	1	1		1						80	18	2	3	2	2	1	3
Bte Bausoleil		1	1	1								120	4		1		3	1	
Bte Lefevre		1	1	1								62	1						
Bte Champagne		1	1	1								100	1		1	1	3	1	2
fs Simonau		1										60	10			1		1	3
J. Brousseau		1																1	
.... Osias			1	1															
		101	110	115	14	119	144	1	5	2		10133	1102	61	196	91	261	101	263

PAROISSE DE YAMASKA

Regis Brisebois			1									150	12		1	2	8	1	
Jos. Brisebois		1	1	1		4	5	1		1		200	28	4	5	3	9	8	6
Luc Schmide		1	1	1		1						220	22	2	4	1	4	2	3
Jos. forcier		1	1	1	1	1	4				1	120	24	2	2		4	2	4
Antne Petit		1	1	1								48	9		3			2	1

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE YAMASKA — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
pre Lepiere		1	1	1		1	1					90	6	1	1		1	1	1
Jos. Carry		1	1	1			1					75	9		1	1	6	1	3
Chles André		1	1	1			3					42	4		1			1	2
Jean Salva		1	1	1		4						45	3		2		2	1	3
Jean Villié		1	1	1		1	1					190	20	1	4	1		2	4
pre Pet't		1	1	1	2	3	3					27	3		1	1			4
pre Mondon		1	1	1	1	3		1				300	20		3	2	6	3	6
Jos. Papinau		1	1	1		2	2					90	5		2		2	2	2
Jos. foulran		1	1	1		2						60	9		1	3	3	1	2
Jos. Desroziers		1	1	1		1	2	1				120	15	2	3		8	2	4
J.-B. Dany		1	1	1		2	2					160	13		1	3	3	1	2
pre Lambert		1	1	1	2	2						75	8	2	2		8	2	4
fs Allard		1	1	1		2	1					180	10		2	2	4	2	4
Jos. St Germain		1	1	1	1	2	1					71	6		3		4	2	4
fs Salvé		1	1	1	1	3	1					75	16	1	1		4	2	3
Jac. Giguère		1	1	1			1					75	6		2	2		1	1
Louis LaPlante		1	1		1		3					60	12	2	4	2	8	2	4
Louis Laplante fils		1	1	1								75	4		1		2	1	4
Bte Allard		1	1	1		1	2	1				140	16	1	3	1	16	2	4
Michel Potevin		1	1		1							75	16	1	3	1	3	1	3
Jos. forcier		1	1	1		1						90	3			1	3	1	3
Bte Carry		1	1	1			3					160	16	1	3	2	10	2	3
Jac. Rocques		1	2	2		2	2					200	28	2	4	3	10	1	[illegible]

Jos. Vien		1	1	1								90	2		1			1	2
Mathurin Parantau		1	1	1	2							90	4	2	2		4	1	2
André Laferté		1	1	1		2	1					32	22	2	5	3	3	2	7
Jac. Forcier		1	1	1		1	1					60	20		4	2	6	2	5
pre Allard			1									90	3						
pre Lafeuillade		1	1	1		1	2	1				250	30	2	5	6	15	3	4
Jac. Ridehot		1	1				2					150	22	2	4	3		2	4
Gabriel Girrard		1	1	1		1	1					90	2		1				1
Gilles La Plante		1	1	1	1		1					140	14		3		2	2	3
fs forcié		1	2	2		1	2		1			180	12	2	4		6	2	4
Jean LeTondre		1	1	1		2	2			1		120	13		2	2	8	2	4
Michel Parantau			1									90	5		1	1	1	1	
paul Laferté		1	1	1				1				75	15		3	1	3	2	4
Jean Joyelle		1	1	1		2						75	15		3		5	2	4
Etiene Jorel		1	1	1	1	4	4					125	10		1	1		1	4
Bte Chevalier		1	1	1		1	1					18	12		1	1	1	1	2
pre Vien		1	1	1	2		4					125	10		1	1		2	4
Ignace Laplante		1	1	1	3	2	3					120	20	2	1		3	1	3
André Saloie		1	1	1			1					25	2		2	2	2	1	1
Nicolas G·ux		1	1	1		2						60	2						1
Louis Desrosiers			1									50	13		1			2	
Bte Etienne		1	1	2		1						15	2		1			1	2
Bte Prevot		1	1	1		1						16	7					1	1
pre Ebert		1	1	1			1					75	6		3	1	1	2	4
pre Laferté		1	1	1	2	1						110	15	1	2	2		2	3
Jos. Parantau		1	1	1		5	3					125	15		2	2	3	1	5
Antne Cottenoir		1	1	1	1							75	3		1	1			2
Petrin		1	1	1	1	1	2					100	3		1		3	1	2
Goguette Pere		1	1	1			1					61	3		1		4	2	2
Jos. Lavallée		1	1	1		1	3					80	24	2	4	3	15	2	4
Louis Cartier fils		1	1	1								90	2		1		2	1	
hustache arrel		1	1	1		2						90	6	2	2	2	4	1	2
Bte Ignace		1	1	1		2						90	2					1	1
prêt à Boire		1	1	1		1						90	2		1			1	1
Jac. Broüillard		1	1	1								90	2	1					1
Gabriel Danis		1	1	1		2	1					90	10		3	1	4	2	3
Claude Tournay		1	1	1								75	3		1			1	2
Martin Boisvert		1	1	1			2					60	6		1			1	2
Bte Boissel		1	1	1								90	6		1			1	2

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE YAMASKA — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Antne Janmair			1									90	2					1	
Alexis Laroque		1	1	1			1					45	6		2			1	1
Jos. Desrosiers		1	1	1	2	1	3			1		451	40	1	6	4	3	3	6
Bte Desrosiers		1	1						1			260		2					
Louis Parant		1	1	1			2					25	10		1		2	1	3
Jacques forcier		1	1	1		2	1					90	10		3			1	3
Jac. Cartier		1	1	1		1	5					120	20	1	5		6	2	5
Augn Joly		1	1	1	1		3	1				50	8					2	2
Bte Goguette		1	1	1			3	1				90	8		3	2	2	1	2
Jos. Gagniere		1	1	1		1						75	3		1	1	2	1	4
Jac. Martin		1	1	1		2	1					90			1	1		1	5
fs Le preu			1									90	2		1		1	1	2
pre Mexandre		1	1	1		1						90	2					1	2
Jos. Giguiere		1	1	1		1	3					160	18		2		2	1	3
Jos. Mondon		1	1	1		1	3					100	7					1	3
Alexandre Casou		1	1	1	1	3	3					160	25	2	3			2	4
Jos. L'huissier		1	1	1		2	1					90	3	4	2	1			1
Jos. Danis		1	1	1		2	1					120	15		2	2	2	2	4
Antne Lafleur		1	1	1		2						90	2		1			1	2
Antne Vuilliard		1	1	1		1	1					100	1						2
Jos. Desrozier		1	1	1		1						90	4						3
Jos. Joyelle		1	1	1								90	2		1		2	1	2
Jos. Parent	Cure								•	1		950			2			1	1

Cristophe L'huissier		1	1	1	3	2	1					180	5	4	4	2	2	1	4
Laurt Danis		1	1	1		1	1	1				75	12		2		8	2	2
Jos. Julien		1	1	1								75	3		1	1	2	1	1
fs Moine		1	1	1		3	2					90	1						
Jos. St Onge		1	1	1		2	1					120	3		1	2			
Guillme Girard		1	1	1		1	5					180	4		1	1			3
Louis Delage		1	1	1		2						90	2						1
Louis Joyelle			1	1		1	3					75		2	1	1			
Jean Dubillot		1	1	1	1		9					90	1						2
Martin Prunier		1	1	1		1						90	2		1				2
pre Soupiran		1	1	1								90	4						3
fs Cartier		1	1	1	3	1	4					100	12	2	4	3	4	2	5
Claude Boulié		1	1	1			2					100	4		1				2
Antne Rognon		1	1	1		1	3					75	2						2
Jos. Couturier		1	1		1	2	3					100	15	3	4	3	6	2	4
pre Cantara		1	1		2		2					75	18		1		2	2	2
Jos. Cantara		1	1	1	7		1					36	15		2	2	4	1	4
		99	108	97	44	112	141	9	4	4	1	11866	992	62	192	82	263	131	277

PAROISSE DE VARENNE

fs Soumane		1	3	1	3	4	4								10			2	6
M. Morant	Prêtre	1	1															2	[illegible]
Jos. L'huissier		1	2	1	1	1	2	1				240	40		7	2	8	2	4
Chles Renauts		1	3	1	2							120	30	2	4		2	2	3
Bte Fily		1	1	1	1							60	25		4	3		3	4
Etiene Senecal		1	1	1	1							80	30		4	2	6	3	4
Augn hebert		1	1	1								35	20			2		2	2
Jos. Messier		1	1	1								60	20	2	1		7	2	2
J.-Bte Daveluy		1	1	1	1	1	1												
Jos. Richard		1	1	1		1						60	25		2		1	1	1
Jac. Mesiere		1	3	1		1						1008	50	2	3	2		3	4
Christophe Brodeur		1	1									610	20		1			1	1
J.-B. Cadieux		1	1	1	1							60	30		4	2	4	2	2
Philippe Loutel		1	1	1	2							60			2	2		2	2
J.-Bte Lavigne		1	1	1		1						33	16		3	2		1	3
rené Bourgy		1	1	1									2	2				2	2

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE VARENNE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Ol'vier Dur-cher		1	2	1	1	1	1						3						4
fard. Jos. Delafosse		1	1	1		5		1				120	29		4			2	4
Jos. Gervais		1	1	1		1		1				120	30		3			1	4
Jos. Roc		1	2	1	1	2			1			50	40		4			2	3
Nicolas Bousquet		1	1	1	1				2			60	40		2	2	2	2	2
Jos. Senecal		1	1	1	1							200	60	2	4	2		4	3
Simon farau		1	1	1		5													1
Jos. La Lumiere		1	3	1		2	1					135	45	2	4	2	7	2	5
Bte Parisot		1	2	1	4		4					80	50	4	4	5	15	3	5
Antne Provot		1	2	1		4	2					120	50		4	4	10	2	4
Char'es Chapu		1	1	1		4		1				810	50	2	4	1	12	3	4
Louis Monjeau		1	1	1	2			2				120	42	2	4	2	6	2	3
Querry de Lisle			1	1			2											1	
Alexandre Brodeur		1	1	1			1	1		1		80	40		3	3	4	2	3
Jos. hebert		1	1	1	1		1					40	20	2	2	1	3	2	2
Chles Jodouin		1	1	1			2								2	2	6	3	4
Barthelemy Collet		1	2	1								60	40	4	4			2	3
Etiene La Sonde		1	1		1		1					50	20		3	1		2	2
Christophe L'huissier		1	1	1	3		1			1		120	40	2	4	3	6	2	3
fs Laperle		1	1		2							41	30	3	3	2		4	4
Chles Loiseau		1	1	1		2	1	1				60	24	2	4	2	2	3	4
Antne Landreville		1	1	1								60	36	1	1	2	3	1	2
rené Mesière		1	1	1			1					60	35		3	2		2	4

Christopfe Lavigne		1	1	1	2	1	1					60	30	2	3	2	6	2	2
Jos. Brunel'e		1	1	1	1		1	1				60	26		2	3	2	3	2
André Jodouin			2	1	4		1						40		1		2		4
Jos. Gautier		1	2	1			1					60	30	1	6	2		2	4
Jos. Bauchamp		1	1	1			2					30	35		2	4	5	2	4
pre Batiste		1	1	1	2							15	2						1
pre fontaine		1	1	1			1					130	45	2	5	3	4	3	4
Louis Roc			1	1		4	2						24	2	6		4	2	3
Ignace Le Doux		1	1	1	2		1					30	26		3	2	4	1	2
pre Boisseau		1	1	1		2	1												
rapha l Langois		1	1	1				1				50	30	2	4	3	10	2	3
Antne hebert		1	1	1		1	3					40	20	2	2			2	2
Nicolas Simon		1	1	1		1	1					60	12		1	2		2	1
Claude Bosquet		1	1	1	1	1	2					80	36		3	4	5	2	5
Bte Girard		1	1	1	1		1					40	30	2	3	2	6	2	3
Bathelemy Vallet		1	1	1	1							60	16		2	2		1	2
Tousst Patenaude		1	1	1			2					56	25	2	2	3	3	2	3
Jos. hebert		1	2	1	1	1	3					60	30		2	2		2	3
Jac. Brunelle		1	2	1		1	1					60	23	2	3	2	2	2	2
Paul L'huissier		1	1	1			1	1				80	40	4	6	2	3	2	4
Jos. Provot		1	1	1		2	5	1				98	36		4	4	6	2	3
Modeste Malo		1	1	1		2	3					140	30	2	6	2	8	3	5
Louis Lavigne		1	1	1	1		2					60		2		2	1	1	1
Carmel LeVasseur		1	1	1		2	1					90	40	4	8	6	10	2	4
Antne Baillon			1	1		4							20		1			1	1
pre Girard			1	1			1								2	2		1	2
Sancartier		1	1	1		1	1					60	30	2	3		3	2	3
Michel Deslorier			1	1		5	2								2	3		1	4
pre Monrougeau			1	1			4												
Antne Berger			1	1									6		1			1	
Jos. Lavigne			1	1									6						
Ambroise Plouf			1	1		2	5					60	10		1			1	2
Jos. Girard			1	1		1	1					60	20		3	1	3	2	2
Gabriel hebert		1	2	1			4					60	40		4	2	2	3	4
Bte Savaria		1	1	1		3	4					200	50	2	4	2	5	3	5
Jos. Lionnois			1	1		1	1	1				150	45	2	4	2	4	2	3
Bte Provot		1	1	1															
pre hebert		1	1	1		5						100	30	4	4	3	3	2	4
fs Monjeau		1	1	1			1	1	1			24	30	2	3	3	2	3	3
Michel Lalumiere		1	1	1		1		1				30	15			1		1	2

PAROISSE DE VARENNE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Antne LeDoux			1	1									8					1	
paul Laverdure		1	1	1			4					75		3	2			1	
Bte Desjardin			1	1								60	28		1			2	2
Louis Senecal		1	1	1		1	1			1		90	40	2	3	2	3	2	3
Louis Dagné			2	1			2												
Thomas laTour		1	1	1			2			1		40	40	2	4	2	3	3	3
Paul Lafontaine		1	1	1		3	1		1			168	30	2	3	1	3	3	3
Chles Laverdure		1	1	1		2	2					60	30	2	5	3	7	2	4
Jos. Messiere		1	1	1								60	21		1	1		2	3
fs Barabé		1	3									90	30		3	2	2	2	2
Antne Bienvenu		1	1	1			1							1	2			1	2
Augn fontaine		1	2	1		2	1					168	40		3		3	2	3
Bte hebert		1	1	1		1	2		1			90	30	2	3	2		2	6
Chles Charon		1	1	1	1		3					80	40	2	2	1	2	3	4
Geofroy Gabriel		1	2	1	1	2						240	90	6	5	4	15	4	6
Bte Plante			1	1			3						18		1			1	3
fs Bordua		1	1	1			3					126	36	2	1	2	6	3	3
Jos. fontaine		1	1	1		3	3					180	80	2	4	2	4	2	2
Michel Petit		1	1	1		1	1					28	20			2	4		3
Bte La Lou		1	2	1		2	3					90	50	2	4	2	2	2	4
Etiene Senecal		1	1	1		1	1					60	20	2	3	2	6	2	2
Michel Burete		1	1	1								120	40	2	4	2		2	4
Louis Quintal		1	1	1			1					50	20		2	1		2	2

Jean-Bte Lavigne		1	1	1		2	3					60	22		1	2	5	2	3
Gabriel L'huissier			1	1			1								1	1		1	1
Jean Godlay			1	1		2	2						20		3		2	2	2
Jos. Cadieu		1	1									45	30	2	3	1		2	2
Michel Brunelle		1	1	1								60	12						
Jos. Godu		1	1	1								120	25		2			2	2
Bte Burel		1	1	1	1		4					90	40	4	4	3	5	2	4
Bte La Montagne		1	1	1		3						40	20	2	3			2	2
Jac. Le Doux		1	2	1	2	1	4					140	30	2	3	2	6	2	3
Paul Bauchemin		1	1	1	1	2	4					88	37	4	7	3	7	3	4
Augn hebert			1	1			1						22		4	2	3	1	3
fs hebert		1	1	1								120	40		2			2	3
Jos. Bauchemin		1	2	1								140	40		4	4	2	2	4
René Provot		1	2	1		1	1					100	40	4	6	2	5	2	3
Louis Brodeur			1	1									16		2			1	5
Louis Coulon		1	1	1		2	1						9		2		2	2	3
fs hébert		1	1		1	1	2					60	20		2			2	3
Bte Ignace		1	1	1								150	40		7	5	4	3	5
Augn Brodeur		1	1	1	1		3					60	6		2			2	1
Amable Savaria		1	1	1		1	2					76	15		2	4		2	3
Bte Senecal			1	1									9		2			1	2
Jos. Deselle		1	1	1		1						30	8		1		4	1	3
Louis Bauchemin		1	1	1								60	20		2	1	2	2	2
Briard Laroche			1	1		1							30					2	
Julien Davion		1	1	1		2	1								1				
Jos. Martin		1	1									80	25					2	
fs Mesiere		1	1	1		1	1					60	30		4	2		2	3
Gaspard Montpetit		1	1	1		1						65	6		2			1	2
Louis Amet			1	1		3	4												
pre LeComte		1	1	1			3								1	1		1	2
Jean MonJeau		1	2	1			2	1				815	50	2	9	2	10	3	6
Etienne Deselle		1	2	1		1	2					30	20		3		3	3	3
André Senecal		1	1			2	1					60	16		1			2	2
pre Desjardins		1	1	1		1	1						6		2			2	2
Jos. hébert			1	1			1						30						
Bte Lavigne		1	1	1	1	1	4					90	50		3	3	4	3	4
rené Bissonnet		1	1	1		2						120	40	2	4	3	12	4	4
paul L'huissier		1	1		1							80	10	2	2				
Michel Langevin		1	2	1		2	1					40	30	2	2		2	3	3

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE VARENNE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
André Lafontaine		1	1	1		1	8					30	24		3	2	5	3	2
Augn Lavigne		1	1	1									8					1	2
Jos. Briard			1	1			1						38						3
Michel Bourgeois			1	1		3	3								1			1	3
Julien Masson			1	1	1		1								1				
Le Sr Massu	Marcd	1	1	1		1	4									2			
Thomas Collette		1	1	1		3	2				1	80	40	2	4	2	4	2	4
Bte Cadieux		1	1	1	1		1								2			2	3
fs Desrochers		1	2	1	2	2	3					60	40	2	3		20	2	4
Etienne Senecal		1	2	1	1		2					90	40	4	6	5	12	2	4
Bte Lionnois			1	1		1	1												
L. fs Lepage			1	1										2				1	
Louis Petit		2	2	1		3	3					80	40	2	4			3	2
Jac. Jodouin		1	2	1	1		5					60	26	2	3	4	6	2	4
Basile Chapu		1	1	1		2	1					60	36	2	4	3	6	2	3
Bte Lavigne		1	1	1		1	4					60	20	2	3	1		2	3
Amable Brodeur		1	1	1		1						100	30	2	3			2	2
J. pre Monjeau		1	1	1			1					60	22		2		1	2	3
Augn Lavigne		1	1	1		4						90	30	2	4		6	2	3
Gabriel Bienvenu		1	1	1		1	4					80	30		5	5	10	2	4
Michel Bissonet		1	1	1		1	4	1				60	30	2	4	2	8	3	3
J.-Bte L'huissier		1	1	1		2												1	
Jos. Lalumière		1	1	1		1	4					60	20	2	3	2	4	2	2

Christophe Monjau		1	1	1		2						60	21	1	5	2	2	1	2
Jean Delaurier			1	1			1									1			2
f rcé Tire			1	1			2					66	6						2
Jac. Dodelin		1	2	1		2	1					90	25					2	3
Jos. LeD ux		1	1	1			2					18	10		1	2	8	2	1
Jean Martin		1	1	1	1	1	2	1				100	50	4	5	6	10	2	4
------- L'hu ssier		1	2	1	2	2	6					63	40	2	2		4	2	3
Adrien Senecal		1	2	1		2	2					150	40	2	3	2	8	2	4
Jos. Petit			1	1			1											1	2
André Laf ntaine		1	1	1		1	1					90	30		3	2		2	4
M. Mauger	Negt	4	3	1		2	4		1			260	75	4	12	6	16	5	5
Adrien Senecal		1	2	1	1	1						18)	40	4	6	5	12	2	5
Jos. Malo		1	1	1		3	2					30	15	2	3		6	2	3
J.-B. Desjardins		1	2	1								[illegible]	14	2	2			2	3
Bte Charbonau		1	1	1	1	2	2					90	30	2	2	2		2	2
Bte Malo		1	1	1		1	1	1				[illegible]	31	2	4		8	2	2
herbain Richard		1	2	1	2	1	1					45	40	2	4	4	12	4	4
Jac. Choquet		1	1	1	1	1	2					[illegible]	60	2	5	8	10	2	4
Jac. Monjeau			1	1												1		1	5
Bte Desrochers			1	1			1	1											2
Jos. Choquet		1	2	1			4					120	60	2	5		7	2	5
Bte Desrochers		1	1	1		4	2					60	45		4	5	12	2	4
fs Chevry			1	1			1								1	5			1
Jean Declu			1	1		2	1						10		1				3
Michel Brunet		1	1	1	1	1	1					90	40	4	4	5	10	2	4
Bte Petit		1	1	1		1	1						9		1			1	2
Vve Magdne Petit		1		1			2					60	20	2	1		2		1
Louis Senecal		1	1	1			2					60	21	2	5	4	12	2	3
Bte Chenu		1	1	1				1				60	26	2	3		4	2	3
pre Deline		1	1	1			4					40	20		2		3	2	3
Antne Quintin		1	1	1								50	22	2	5		18	2	4
Bte Choquet		1	1	1			1						10		2			1	1
Claude Gautier		1	1	1	1		2					60	30	2	4		10	2	4
Jos. Godet		1	1	1		3	1					50	20	2	3	3	6	2	3
Louis Dragon		1	1			2	2					50	26		2		2	2	2
Jac. Brunell		1	1	1		1	2	1				50	24		2		2	2	3
Louis Lapierre		1	2	1	1	2	3					50	20		2	2	4	2	3
hiacinthe Dur cher		1	2	1		1	3					80	60	2	4	8	16	2	4
Gabriel Parisot		1	1	1		3	2					88	30	2	3	2	4	2	4
J.-Bte Marsolet		1	1	1	1		1					80	60		5	4	6	2	4

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE VARENNE — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Jos. Parisot		1	1	1	1	3	4					60	20	2	3		4	2	3
Jos. Monjau		1	1	1		2	1	1				60	21	2	3		4	1	2
Etne L'huissier		1	1	1	1		3					60	15		2			2	2
Augn Gautier			1	1		2	2											3	2
Jos. Dubois		1	1	1					1	1		60	30	4	5	5		3	3
Louis LaCoste		1	1	1															1
Antne Cadieux		1	1	1			2					120	20	2	3		4	2	2
Bellefleur			1	1			2											1	2
Jos. Languedoc			1	1		2	1						10		2				3
Jos. Quintin		1	1	1		1	3	1				90	40	2	4		11	2	4
Claude Dodelin		1	1	1			1					30	16		1			1	2
Nicolas LaCaille		1	1	1		1	1					55	12		3	2		2	2
Jac. Charbonau		1	1	1			3								1			1	1
fs Marinard			1	1		1	1								1				2
Paul Dumay			1	1			2						4	2	4	2	4	2	2
Etiene Martin		1	1	1								60	14		6	3		2	3
.... Baron		1	1	1			3												1
Mde Varenne	seigsse	1		1		2	1			1		200	50		4	3	10	5	7
Mr Boete					1	1						80							
Mr Martigny	Co	1	1			1		1				180	30		3	1		4	4
J.-B. hebert	seigr	1	1	1		2	2					250	60	4	8	4	10	6	6
J.-Bte Brisetout		1	1	1	1		3					60	30	2	4	2		2	4
Michel Lalumière		1	1				1					22	12		2		2	1	3

Antne Lacoste			2	1		3									2			1	2
Augn St françois		1	2	1		3	5					120	40	2	5	3	4	2	5
M. Bailly	Négt	6	2	1		1		6		1		500	69	1	4	2		2	3
Cristofe Monjeau		1	1	1		3	1					120	45	2	5	3	6	3	5
		198	276	218	77	223	222	32	7	7	1	13388	5502	235	623	335	694	411	630

PAROISSE DE LA BAYE DES CHALEURS, BONAVENTURE

Will. Mitchell for Alex Makenzie		1													1				
Robt Quillin for Moore & Finlay		1									4			1	2			2	
Alexis Landry		1	1	2	3	3									1	1			
Benjamin Allain		1	1			1	1		2										
Jos. Arsenau		1	1	4	1	3	2			1				1	1	1			
Charles Buzot		1	1			3									1	1			
pre Poirier		1	1												1	1			
Jos. Bernard		1	1	4	2	1									1	1			
Olivier Leger		1	1		2	1													
paul Buzol		1	1		1	4										1			
placide Buzol		1	1			1													
Ambroise Commeau		1	1	2		1													
Jos. Bourg		1	1			1													
Amant Buzau		1	1				1												
Jos. Le Blanc pere		1	1	2	2	3													
Jos. Boudrot pere		1	1	1	2	4													
Amand Buzau fils		1	1		1	1			1										
Leon Roussy habt de Paspédiacl		1	1			1	1							1	2	3		1	
Louis Dunié		1	1	1	1	2								1	1	2		1	
Louis Brido		1	1	1		1									1				
fs Duguée		1	1	1	1	1													
Jean Cronier		1	1		2	1													
Mathieu Brasseux		1	1	3		2													
Jacques huard		1	1		1														
Joanis Chapadau		1	1		2	2												1	
George La Roque		1	1		1	1											1	2	

LE RECENSEMENT DES GOUVERNEMENTS DE MONTRÉAL ET DES TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE LA BAYE DES CHALEURS — *Suite*

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
pre Brasseux		1	1		1	3													
fs Brasseux		1																	
J.-M. Dugué		1													1				
Jos. Le Blanc		1	1		3	2									1	2			
Am. Babin		1	1		2	1								1	2	3			
Chles Dugas		1		3	1	4													
Jean Arsenau		1	1		1														
fs Laroque		1																	
Chles Laroque		1	1			2													
pre Langlois		1	1		3	5													
fs huart		1	1		1	3	1								1	1			
Benjamin Leblanc			1	1		1													
Wm Van Felson			1			2	1	3		1									
Jos. Bootmen		1	1			1													
		40	32	20	39	58	9		3	2	4			5	17	17	1	7	

GASPÉZ

NOMS	Qualité ou occupation	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Peter Labrouche			1		1														
Paul Mayo			1																

Michel Arbour			1	1		2													
James Mellié			1	1		2	2												
Julien Lepeau			1	1	1		1												
fs Pagée			1	1		1	1												
fs Aubu			1	1		2	2					3			1			1	
Jos. Mettot			1	1	1	1	2					4			2			1	
Jos. Morgoy			1	1	1		3												
Peter Bondin			1	1	1	1	1												
Peter Dijonne			1																
Michel Olivier			1	1	1		1												
Thomas Lepeau			1	1		1	1												
fs hamelle			1	1															
Chles Blondelle			1					1											
Roc Derack			1	1		2													
fs Garnier			1	1	3	1	2												
Nicolas Breton			1			2	2												
John Garnier			1	1		1	1												
fs Ayot Senr			1																
fs Ayot junr			1																
Edward Manwaring			1					1		1	2				1	1		1	
Wm Knutton			1	1				2			4								
felix O'Harra			1	1		2		1		1	4				2				
Caleb Nelson			1																
John Krohne			1					1											
Jon. Paterson			1	1		1	3												
			27	16	9	17	22	6		2	10	7			6	3		3	

Noms des Sauvages de Risticouche	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Hommes veufs	Femmes veuves	Arpens de terre
Jos. Claude chef	1	1						
Ambroise Caplan	1	1			2			
Gerome philipe	1		1					
Jeannot Caplan	1		1	1				
pre Gazon	1	1						
Jeannot hagon	1	1		3	1			
Jean Caplan	1	1	2	3	2			
fs Evuitte	1	1	1	1	1			
Antne Caplan	1	1		1	3			
Jaquette Dedem	1	1		3	1			
Niquesse Caplan	1	1		1				
Dominique	1	1	1	2				
fs Xavier	1	1		1	1			
Thomas Ignace	1	1			1			
Thomas Dedem	1	1	1		1			
Noël	1	1	1	2				
Jacques	1	1		2				
pre Paquet	1	1		1				
Jean Dominique	1	1		1				
fs Pominville								
Mathieu	1	1			1			
jos. Anagouyache	1	1			1			
Gabriel Martin								
	21	20	7	23	16			

Les Bornes des Sauvages de la Rivierre de Risticouche qui a Eté de tout tems, est la Moitié de la rivierre de Nepigiguit du Bord du Sud de la Baye des Chaleurs Toutes les rivierres qui sont du bord du Nord de cette rivierre appartient aux dits Sauvages de risticouche et ceux du Bord du Sud a Miramichy et du Bord du Nord; de la Baye des Chaleurs depuis la rivierre de resticouche jusqu'à Cascapédiaque; dont ils ont coutume de demeurer, et dans La profondeur jusqu'au Bout de la rivierre de Resticouche; et tout le costé du Nord de la Baye des chaleurs pour leur chasse, et Toutes les Rivierres qui vont jusqu'au fleuve Saint Laurent depuis le Bout de la Rivierre de risticouche;

J'ay signé Joseph Claude avec mes gens, comme par lequel Nous déclarons Etre Veritable.

(Signé) JOSEPH CLAUDE.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES PAROISSES DANS LE GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

POUR L'ANNÉE 1765

PAROISSES	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Rivière du Loup	15	16	14	1	24	11	------	------	------	------	2578	34	------	19	7	33	15	25
Kam uraska	149	176	157	17	249	276	8	1	7	------	22299	2282	75	348	154	746	196	496
Riviere Ouelle	129	135	138	39	226	265	2	3	2	------	13249	1523	109	286	114	663	144	352
Ste Anne du Sud	107	114	106	36	157	179	4	2	10	------	11116	1446	57	232	113	510	139	304
St Roch	85	90	91	18	153	199	------	1	3	------	12997	1015	93	209	122	541	101	225
St Jean du Sud	67	71	73	12	105	126	2	------	3	------	8945	755	48	113	60	267	70	161
L'Islette	102	109	101	20	171	184	2	8	4	------	10955	1381	114	215	120	516	117	265
Cap St Ignace	100	109	109	28	170	176	4	------	2	------	9466	1260	105	263	137	671	122	276
St Thomas	177	208	214	54	252	347	6	1	12	------	10939	2264	172	442	192	817	218	508
St Pierre Rre du Sud	95	105	102	30	173	181	3	3	3	------	7346	1799	112	260	148	465	145	282
St François Rre du Sud	102	104	104	20	167	203	2	7	5	------	9076	1218	110	205	98	374	117	251
Berthier	63	65	68	23	100	126	5	1	4	------	6156	1314	83	173	93	195	87	189
St Vallier	121	120	130	35	173	179	7	10	------	------	9538	2134	176	319	185	586	158	229
St Michel	155	164	170	58	211	259	9	3	4	------	14700	2261	183	336	178	630	166	375
St Charles	196	204	198	30	290	219	2	6	7	4	20490	1792	132	312	139	406	163	435
Beaumont	70	74	80	30	84	103	3	5	6	------	7428	1252	90	144	86	232	71	165
Ste Marie Nouvel Beauce	68	69	68	15	115	97	------	------	------	------	9220	785	53	116	37	153	44	112
St Joseph Nouvel Beauce	88	89	95	19	128	168	------	------	------	------	13728	990	80	165	97	247	81	172
St Henry	66	72	71	5	65	74	------	------	------	1	79000	648	49	99	54	114	61	106
St Jos. Pointe Lévy	146	139	161	36	229	219	4	------	6	------	16806	2323	140	262	106	205	133	291
St Nicholas	74	87	92	11	103	121	3	5	5	------	9000	1540	101	131	76	166	83	133
St Antoine	101	109	106	24	141	161	5	2	5	------	9972	1872	115	179	123	191	117	183
St Croix	66	73	74	10	91	100	7	1	11	------	5360	1233	83	118	66	151	67	111

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES PAROISSES DANS LE GOUVERNEMENT DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1765

PAROISSES	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Lothbiniere	72	74	67	14	94	132	2	1	3	1	8154	551	100	149	98	305	83	164
St Jean Deschaillons	30	32	32	8	53	57	------	------	2	------	4240	436	26	61	30	131	26	70
Grond nes	42	43	50	12	57	80	4	4	4	------	5824	755	28	94	50	89	66	93
Deschambeault	72	78	80	32	87	141	2	4	4	------	7200	617	92	151	99	272	91	184
Cap Santé	131	152	149	54	201	251	2	2	7	------	13008	2240	133	244	159	272	175	297
Ecureuils	53	55	56	17	77	88	3	4	3	------	2692	802	63	100	64	80	52	119
Pointe aux Trembles	111	118	127	60	160	202	17	5	15	------	7518	2114	178	271	229	145	130	261
St August n	104	105	105	55	166	194	5	3	9	------	8212	2145	194	259	170	244	110	252
L'Anc enne Lorette	168	178	187	57	281	312	11	13	10	------	13511	3784	236	383	236	267	178	349
Ste Foix	63	71	75	19	67	100	5	7	6	------	5162	1659	110	180	84	54	72	146
Beauport	150	168	163	61	210	264	12	6	15	------	8854	3827	255	370	230	177	175	417
Charlebourg	211	222	234	92	330	363	5	5	12	------	11702	4009	600	509	238	353	208	451
Rivière St Charles depnt de Charlebourg	57	56	63	22	84	109	------	3	1	------	3784	1287	84	135	53	115	55	129
L'Ange Gardien	62	72	64	27	121	125	2	1	3	------	12635	1446	107	153	137	189	61	133
Chateau Richer	52	52	55	23	74	91	1	3	5	------	9090	891	67	115	169	89	50	105
Ste Anne du Nord	61	64	60	17	104	105	5	2	3	------	11551	1199	83	130	47	167	59	119
St Ferole (sic)	23	25	25	8	29	34	2	------	1	------	2560	357	30	43	24	53	21	40
St Joachim	65	66	65	31	69	108	13	2	10	------	10820	1396	202	167	142	284	61	187
La Pete Rivière	24	26	28	7	47	44	1	------	------	------	8062	220	22	56	17	88	24	60
La Bay St Paul	81	88	87	34	135	170	16	------	5	------	10689	1130	98	195	94	424	88	255
Les Eboulemens	27	30	31	9	40	40	1	------	1	------	2355	257	2	54	12	109	14	47
L'Isle aux Coudres	40	41	41	7	49	63	3	1	6	------	4405	445	46	101	30	245	43	92
St François (Isle d'Orléans)	59	71	66	15	95	119	6	------	8	------	5075	1722	121	179	141	268	74	169

Ste Famille " "	78	77	88	28	131	121	8	6	5	------	7599	2274	157	236	190	264	98	244
St Jean " "	80	90	90	35	123	161	7	7	10	------	10173	2028	113	216	144	297	97	227
St Laurent " "	76	86	83	46	91	140	11	7	7	------	6281	2213	134	211	153	233	146	246
St Pierre " "	74	85	87	31	90	142	13	5	15	------	9779	2071	152	233	184	249	102	219
Trois Rivières	118	130	153	27	108	156	31	8	26	5	5830	1119	111	231	78	78	100	276
Pointe du Lac	32	[illegible]	35	13	44	56	------	------	------	------	1070	621	32	74	35	2	39	81
Machiche	134	154	133	19	147	168	7	5	3	------	7861	2475	153	280	370	197	177	481
Masquinongé	67	83	69	4	93	82	4	5	12	------	[illegible]	1129½	48	161	146	96	105	213
Berthier	114	140	124	32	146	147	9	7	13	7	7121	2496½	111	281	156	454	204	436
La Petite Rivière de Berthier	78	91	77	7	85	110	1	------	1	------	7295	1281	41	139	71	254	122	246
L'Isle du Pas	30	32	30	3	44	65	1	1	1	1	1879	688	18	90	68	203	57	134
D'autré	62	70	61	6	72	62	5	2	2	------	6674	824	49	123	51	91	100	183
Nauray	40	41	37	6	40	48	2	5	4	------	4010	737	41	89	71	108	73	148
La Valterie	61	69	59	15	81	94	4	4	1	------	3938	1236	46	146	102	141	95	194
St Sulpice	109	113	105	35	152	148	6	4	3	1	8369	2892	153	293	205	344	172	434
Repentigny	135	173	134	19	158	185	11	12	17	3	10877	3409	184	355	298	325	292	567
St Pierre	215	217	201	41	234	260	19	7	11	10	12763	3708	193	423	251	471	287	518
St Maurice	55	60	55	9	59	85	------	------	3	2	3205	809	29	107	67	115	89	184
La Chenaye	77	90	71	------	82	90	1	4	13	2	8625	2495	187	237	200	458	152	407
Mascouche	104	124	116	7	124	146	12	6	6	1	12113	1602	130	196	165	321	143	318
Terre Bonne	95	116	112	28	113	154	6	4	7	------	5829	1284½	103	181	119	270	110	308
Mascouche de Terrebonne	85	105	102	14	95	100	3	1	10	6	7401	1307	79	139	99	240	134	262
Ste Roze	173	206	186	6	203	221	4	2	7	------	16327	2730	222	343	297	767	266	827
St François de Sales	39	46	43	16	49	56	14	3	7	------	3286	1296	105	138	353	311	75	158
St Vincent de Paul	226	240	242	137	186	343	122	14	15	12	17012	3996	357	466	460	714	374	987
La Prairies	70	77	68	33	79	90	8	4	6	1	5185	1467	101	178	60	153	124	187
Sault des Recollets	59	59	49	20	57	65	4	------	3	1	3620	1633	171	158	147	34	101	212
Pointe aux Trembles	94	104	102	16	88	129	12	2	5	1	3179	2861	160	343	335	351	169	262
Longue Pointe	71	79	77	24	86	98	14	6	6	------	4207	2286	138	239	151	335	139	292
La Chine	75	75	80	34	77	117	18	8	15	2	5047	1758	144	204	180	143	154	269
St Laurent	171	159	142	55	173	231	14	9	11	------	10073	3810	298	361	253	342	287	495
Pointe Claire	145	145	136	53	183	207	17	20	21	------	11575	4339	322	372	356	428	271	579
Ste Geneviève	168	185	171	10	197	210	7	3	11	2	14264½	3107½	205	310	260	301	245	753
Côte de Vaudreüille	83	86	82	11	85	106	------	------	3	------	4892	927	70	107	54	20	66	231
Ste Anne	64	72	71	13	79	83	2	3	2	------	3779	1497	92	134	107	89	105	237
L'Isle Perreault	59	63	59	16	73	78	3	2	------	------	3908	1352	94	150	85	129	92	197
Cedres	55	63	57	11	91	81	4	1	1	------	6398	1180½	74	102	106	32	91	225
Cap Madeleine	29	32	24	------	42	44	7	9	12	------	3945	1019	15	105	71	30	53	116
Champlain	42	46	33	12	56	42	9	7	23	------	5481	1257	49	134	87	29	77	156

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES PAROISSES DANS LE GOUVERNEMENT DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1765

PAROISSES	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpens de terre	Semence en 1765	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Batiscant	125	131	121	27	169	177	4	1	6	------	9313	2390	110	323	147	244	148	347
Ste Anne	102	112	103	10	165	151	4	5	13	------	11664	2323	154	301	166	401	154	278
St Pierre les Bequets	43	43	39	5	59	67	1	2	3	------	5351	543	32	75	38	115	50	113
Gentilly	34	36	34	1	51	48	------	------	3	------	5024	378	29	69	27	46	38	80
Becancourt	62	72	60	6	88	92	8	3	1	------	10432	1211	51	204	93	106	92	176
Verchere	174	187	193	54	265	266	36	5	7	7	22089	4138	278	393	389	481	338	578
Boucherville	161	176	157	16	150	204	10	10	10	6	24726	2964	206	448	222	399	256	407
Sorel	71	87	75	21	65	71	11	2	5	------	4791	879	20	179	100	184	129	257
Contrecoeur	55	69	79	11	72	97	7	5	12	8	6640	1183	32	102	123	210	124	332
Grand St Ours	50	48	50	16	59	56	------	7	5	2	4997	740	34	102	81	137	81	134
Longoeüil	124	129	120	65	156	193	24	9	13	1	8860	2796	204	377	272	166	268	448
Baye St Antoine	99	99	88	13	126	115	3	6	9	------	11770	1105	92	171	81	381	109	250
St François	71	81	79	27	90	120	10	4	9	2	7429	1128	37	246	128	345	127	246
Nicolette	101	110	115	14	119	144	1	5	2	------	10133	1102	61	196	91	261	101	263
Yamaska	99	108	97	44	112	141	9	4	4	1	11866	992	62	192	82	263	131	277
Varenne	147	276	218	77	214	325	31	7	7	1	13388	5502	238	623	335	694	411	630
St Denis	58	32	39	18	71	83	10	------	8	------	6510	1211	124	163	111	107	116	193
Chambly	98	96	83	21	140	156	17	7	13	1	8766	1177	142	232	131	71	156	250
Saurel	77	80	69	23	71	86	------	2	8	1	5311	767	24	164	60	161	98	229
L'Immaculée Conception	108	112	99	27	125	177	10	2	2	------	10125	1020	130	196	92	79	149	224
St Antoine	54	70	57	16	66	58	16	3	9	------	7376	1202	134	156	108	138	107	219
St Charles	87	86	85	29	125	119	16	15	3	------	11832	1784	137	247	159	198	164	330
Petit St Ours	105	116	106	21	158	129	3	4	7	3	10649	2031	121	251	137	289	189	330
Gaspey	------	27	16	9	17	22	6	------	2	10	7	------	------	6	3	------	3	------

Baye des Chaleurs		40	32	20	39	57	9		4	5			5	18	20		4	
Sauvages en ditto		21	20	7	23	16												
Total général	9722	10731	10305	2741	13118	15256	862	426	725	111	955751	180300½	12546	22724	15039	27064	13757	28976

ABSTRACT OF THE WHOLE

Married men	10731
Married women	10305
Young men upwards of 15 years	2741
Ditto under 15 years	13118
Females	15256
Male servants upwards of 15 years	862
Ditto under 15 years	426
Female servants	725
Strangers	111
Total	54275

N. B. The Inhabitants of Quebec and Montreal are not Included in the above; and at the time the foregoing Ressencements were taken, there were many persons absent, as well as others, who from Infirmities, or other reasons did not attend to take the Oaths. — It is computed by many that there are Eighty Thousand Canadian Subjects within this Province.

J. GOLDFRAP,
D. Secy.



MONSEIGNEUR JOSEPH SIGNAY

Joseph Signay naquit à Québec le 8 novembre 1778, de François Signay et de Marguerite Vallée. Après avoir terminé ses études au séminaire de Québec, il y prit l'habit ecclésiastique, le 24 août 1798. Ordonné prêtre à Longueuil le 28 mars 1802, Mgr Denaut le nomma curé de Saint-Constant le 1er octobre 1804. L'abbé Signay quitta cette paroisse l'année suivante pour celle de Sainte-Marie-de-Monnoir, avec mission de desservir les catholiques établis à la Baie de Missisquoi. L'abbé Signay remplit avec zèle la fonction de curé et celle de missionnaire; aussi, à l'automne de 1814, Mgr Plessis ne craignit pas de lui confier la cure de Québec, que M. André Doucet abandonnait. Le 4 décembre 1825, Mgr Panet le choisissait comme coadjuteur. Mgr Signay fut consacré dans la cathédrale de Québec le 20 mai 1827, sous le titre d'évêque de Fussala. Il resta dans sa charge de curé de Québec jusqu'au 1er octobre 1831 et le 13 octobre 1832, Mgr Panet le nomma administrateur du diocèse. Le 16 février 1833, il prenait possession du siège de Québec devenu vacant par la mort de Mgr Panet.

Son premier soin fut de se choisir un coadjuteur. Dans son mandement d'entrée, le 25 février 1833, il annonçait qu'il avait jeté les yeux sur M. Pierre-Flavien Turgeon, procureur du séminaire de Québec, pour coopérer avec lui dans l'administration du diocèse et que ce choix avait été confirmé par lord Aylmer, gouverneur en chef de la Province. Il ne restait plus qu'à obtenir les bulles requises pour la consécration du nouvel élu. On verra dans le présent inventaire les difficultés que Mgr Signay eut à surmonter pour faire accepter à Rome, le choix de M. Turgeon comme coadjuteur. Ce ne fut qu'un an après, le 28 février 1834, que ce choix fut définitivement confirmé par le siège apostolique.

Secondé en tout par son digne coadjuteur, Mgr Signay continua avec un zèle admirable l'oeuvre de ses prédécesseurs sur le siège épiscopal de Québec. Dès l'été de 1833, il faisait sa première visite pastorale; il faut lire les nombreuses notes dont il a parsemé les cahiers des visites épiscopales, pour voir

avec quel soin il s'acquittait de cette charge importante. L'année suivante, malgré le choléra qui exerçait de terribles ravages dans la Province, il n'en visita pas moins les paroisses de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans.

On dit qu'il excellait dans l'art d'enseigner le catéchisme aux enfants. Ce qui est certain, c'est qu'il portait un grand soin à l'éducation de la jeunesse en général. Il aida de ses deniers le séminaire de Nicolet et appuya de toutes ses forces l'oeuvre naissante du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il voulait que ses maisons d'éducation fussent établies sur des bases solides, et c'est pourquoi il encourageait les prêtres du diocèse à leur léguer par testament le surplus de leur modique revenu.

Il poussa activement l'érection canonique des anciennes paroisses et en organisa plusieurs nouvelles dès le début de son administration.

Il commença dès ce moment aussi, les négociations qui devaient aboutir à la création du diocèse de Montréal en 1836. En attendant, il obtint de Rome la nomination d'un auxiliaire. Mgr Pierre-Antoine Tabeau, pour aider Mgr Lartigue dans l'administration de ce futur diocèse. Malheureusement, celui-ci, qui avait accepté cette charge avec la plus grande répugnance, décéda quelques mois après sa nomination.

En somme, ces deux premières années de la correspondance de Mgr Signay, dont nous donnons l'inventaire dans le présent volume, nous font voir un épiscopat riche des promesses de l'avenir.

Ivanhoë Caron, ptre.

INVENTAIRE DE LA CORRESPONDANCE DE MONSEIGNEUR JOSEPH SIGNAY, ARCHEVEQUE DE QUEBEC — 1825-1835

1825

Lord Dalhousie à M. Joseph Signay, curé de Québec (Château Saint-Louis, 10 décembre 1825). Par suite du décès de Mgr Plessis, Mgr de Saldes devient chef de l'Eglise catholique dans les provinces de l'Amérique du Nord. Le décès de Mgr oblige en même temps le gouvernement à nommer un nouveau coadjuteur. " In the confidence that the nomination will be acceptable to his Majesty and receive his approbation, I have selected you to that charge. I have done so for many reasons, but chiefly that, well known by the virtuous and earnest discharge of your duties in this city, you are eminently distinguished by the esteem, the respect and confidence of the public; in your hand, I feel assured that the harmony and prosperity of the Catholic Church is safely and surely placed, and, recommended to me as you are, by the Venerable Prelate who now has taken on himself the functions of the Head of the Catholic Church, I am satisfied that I repaired in the best means I could, the great loss which your church has sustained in the late bishop." Il a demandé à Mgr de Saldes de présenter lui-même cette lettre à M. Signay. (Cartable: *Gouvernement*, II-26.)

Lord Dalhousie à M. (Joseph) Signay (Château Saint-Louis, 11 décembre 1825). Il a reçu sa lettre et attendra sa réponse définitive. Il prie M. Signay de bien peser les circonstances qui poussent le gouverneur à le choisir pour l'importante mission à laquelle l'estime du public le désigne. Il croit que cette seule raison suffit pour le déterminer à répondre affirmativement. (Cartable: *Gouvernement*, II-27.)

M. Joseph Signay à Son Excellence le comte Dalhousie (Québec, 11 décembre 1825) (copie). Mgr Panet lui a remis la lettre où lui-même lui apprend qu'il l'a choisi comme coadjuteur. Cette nouvelle l'a jeté dans un grand état d'accablement. Il espère que Mgr Panet l'excusera et lui permettra "de mûrir sérieusement devant Dieu mes réflexions sur un sujet qui intéresse si essentiellement sa gloire, avant que je lui transmette ma réponse définitive." (Cartable: *Gouvernement*, II-28.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre de vicaire général pour le diocèse de Québec, en faveur de M. Joseph Signay, coadjuteur élu (Québec, 12 décembre 1825). (*Registre K*, f. 3 v.)

Mgr B.-C. Panet. Mandement pour la prise du siège archiépiscopal de Québec (Québec, 15 décembre 1825). Il annonce le décès subit et inattendu de Mgr Plessis. Son Excellence le comte Dalhousie s'est rendu à ses désirs en agréant comme coadjuteur M. Joseph Signay, curé de Québec. Renouvellement des pouvoirs des curés. (*Registre* K, f. 9 v.). Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III p. 215.

Lord Dalhousie à Mgr B.-C. Panet, évêque de Saldes (Château Saint-Louis, 16 décembre 1825). "Having after mature consideration selected Monsr Signay to be the coadjutor in Your vacancy, and knowing from yourself than that nomination is acceptable to you, I beg the favour that you would present my letter of nomination, in His Majesty's name, Subject to His Majesty's approbation to Monsr Signay. I have the honour to be, Monseigneur, Your most obedient and humble servant—Dalhousie. (Cartable: *Gouvernement*, II-29.)

Andrew Wm Cochrane, secrétaire, à M. Joseph Signay (Château Saint-Louis, 16 décembre 1825). Il a reçu ordre du gouverneur d'avertir M. Signay qu'il le recevra le lendemain pour sa prestation du serment en conséquence de sa nomination comme coadjuteur de Québec. Il est bien entendu que la nomination de M. Signay ainsi que son acceptation ne sont que temporaires, et en attendant le bon plaisir de Sa Majesté. (Cartable: *Gouvernement*, II-30.)

Mgr B.-C. Panet. Supplique à Sa Sainteté Léon XII, où il demande que M. Joseph Signay lui soit donné comme coadjuteur avec droit de succession au siège de Québec (Québec, 20 décembre 1825). (*Régistre K*, f. 11 r.)

Messieurs Antoine Parant, Jérôme Demers et Georges-Hilaire Besserer, directeurs du séminaire de Québec. Ils rendent témoignage de la piété, de la science, de l'innocence des moeurs et du zèle de M. Joseph Signay, élu coadjuteur de l'évêque de Québec (Québec, 20 décembre 1825). (*Régistre K*, f. 9 r.)

Mgr B.-C. Panet au cardinal della Somaglia, préfet de la Propagande à Rome (Québec, 21 décembre 1825) (en latin). Par suite de la mort imprévue de Mgr Plessis, il est devenu évêque en titre de Québec. Il a pris possession de son siège le 12 décembre après avoir prêté le serment de fidélité à Sa Majesté le roi George IV. Il s'est immédiatement choisi un coadjuteur. Il n'ignore pas que dans une lettre du 16 janvier 1796, le cardinal Gerdil demandait à Mgr Hubert de ne pas se choisir un coadjuteur avant que celui-ci n'eût été accepté à Rome. Cela ne peut se faire pour un diocèse aussi éloigné de Rome que celui de Québec. Il n'a pas tenu compte de la prière de la Propagande; il s'est choisi un coadjuteur que le gouverneur du pays a agréé: celui-ci a prêté à son tour le serment de fidélité, et Mgr Panet a annoncé sa nomination au clergé et au peuple; son choix est tombé sur M. Joseph Signay, âgé de 47 ans, et curé de la cathédrale depuis 1814. Il espère que le saint-siège voudra bien confirmer ce choix et lui expédier les bulles requises pour la consécration de M. Signay, le plus tôt possible. Comme M. Signay doit demeurer dans sa paroisse jusqu'à ce qu'il prenne possession du siège de Québec, il prie le saint-siège de permettre à M. Signay de prendre un tiers du revenu de la cure pour sa sustentation. Il prie le Souverain Pontife de lui accorder les mêmes facultés extraordinaires que Pie VII avait accordées à Mgr Plessis par un indult du 7 mars 1819, et en plus de lui accorder celles que Mgr Plessis demandait dans sa lettre du 15

avril dernier. Il désirerait que ses facultés fussent continuées à son coadjuteur, s'il venait lui-même à mourir où, dans le cas du décès du coadjuteur, elles fussent continuées au vicaire général, à l'administrateur du diocèse *pro tempore*. Il désirerait aussi que les évêques suffragants puissent subdéléguer les facultés que l'évêque de Québec peut leur accorder selon l'indult du 28 novembre 1824. Quant aux dissensions qui existent entre Mgr de Telmesse et les prêtres du séminaire de Montréal, Mgr Plessis les a expliquées longuement à la congrégation: il s'en tient à ce que Mgr Plessis en a dit. Il espère qu'on lui donnera bientôt une réponse sur cette question. Il demande que dans les bulles nommant M. Signay, son coadjuteur, on ne lui donne pas à lui-même le titre d'*archevêque*, mais seulement celui d'*évêque* afin que le gouvernement britannique ne soit pas offensé. (*Registre des lettres* v. 12, p. 407.)

1826

Bulles de Sa Sainteté le pape Léon XII nommant Mgr Joseph Signay évêque de Fussala (Rome, 15 décembre 1826). (*Registre K*, f. 38 r.)

Bulle de Sa Sainteté Léon XII nommant Mgr Signay, coadjuteur *cum futurâ successione* de l'archevêque de Québec (Rome, 15 décembre 1826). (*Registre K*, f. 39 r.)

1827

Mgr Joseph Signay. Acte de consécration épiscopale par Mgr B.-C. Panet, assisté de MM. Jérôme Demers et Michel-Candide Le Saulnier (dans la cathédrale de Québec, le 20 mai 1827). (*Registre K*, f. 40 v.)

1829

Mgr Joseph Signay à M. Pierre-Flavien Leclerc, curé à Saint-André-de-Kamouraska (Québec, 17 juin 1829). " Les chassis et portes entrent ordinairement dans les répartitions qui se font pour les bâtisses d'églises et de presbytères. Cependant, dans certaines réparations assez considérables, sur une requête de la Fabrique, à la suite d'une délibération, l'évêque permet, pour la plus grande facilité des paroissiens, qui y sont assez ordinairement très consentans, de prendre au coffre pour la réparation des dits châssis. On suppose en même temps que les besoins courans de l'église n'en souffrent pas." (Cahier: *Signay*, p. 1.)

Mgr Joseph Signay à M. François Boissonnault, curé à Saint-Jean-Port-Joli (Québec, 19 juin 1829). M. Boissonnault doit s'en tenir à ce que Mgr Panet lui a écrit dans sa lettre du 22 avril dernier, concernant l'affaire de ses chantres. Mgr Signay ne peut lui indiquer une autre ligne de conduite pour le moment. Il ne doute pas que M. Boissonnault saura se mettre au-dessus de toutes ces tracasseries. (Cahier: *Signay*, p. 2.)

1831

Acte de résignation de la cure de Notre-Dame de Québec par Mgr Joseph Signay. Passé par-devant Antoine-A. Parant, N. P., à Québec le 1er octobre 1831. (*Registre K*, f. 178 r.)

1832

Mgr Joseph Signay. Visite pastorale des paroisses du sud du fleuve Saint-Laurent depuis Saint-Jean-Chrysostome jusqu'à Saint-Thomas-de-Montmagny, du 13 juin au 24 juillet 1832. (*Cahier des Visites*, p. 68 à 123.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 3 septembre 1832). Il regrette que M. Dénéchaud ne soit pas encore décidé à accepter l'offre qu'il lui fait de lui donner un vicaire. (Cahier: *Signay*, p. 5.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Villade, curé à Sainte-Marie-de-Beauce (Québec, 7 septembre 1832). Il lui envoie comme vicaire M. Pierre Huot qui est chargé de desservir spécialement les habitants de la paroisse naissante de Saint-Sylvestre et des cantons voisins. M. Villade voudra bien s'occuper de lui fournir tout ce qui est nécessaire à son entretien, à son logement et à son transport de Sainte-Marie, à Saint-Sylvestre et vice versa. (Cahier: *Signay*, p. 6.)

Mgr Joseph Signay à M. Louis Parent, curé à Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 10 septembre 1832). Il peut l'assurer que Mgr de Telmesse ne l'a pas oublié et qu'il le placera soit à Repentigny, soit à Saint-Roch (de l'Achigan). Mais pour cela, il serait nécessaire que M. Parent allât rencontrer Mgr de Telmesse qui quitte Montréal aujourd'hui même pour continuer sa visite. et lui fît connaître laquelle de ces deux paroisses il désire avoir. (Cahier: *Signay*, p. 8.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Delaunay, curé à Saint-Léon (de Maskinongé) (Québec, 13 septembre 1832). M. Delaunay, étant le plus ancien curé du district des Trois-Rivières, devient par le décès de M. Courtain son successeur comme l'un des membres de la corporation du séminaire de Nicolet. (Cahier: *Signay*, p. 9.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 13 septembre 1832). Il est prêt à lui donner M. (Jean-Marie) Madran comme assistant, et à accepter de M. Dénéchaud la résignation de sa cure. Mais pour cela il faut qu'il sache d'une manière catégorique si M. Dénéchaud veut réellement donner sa démission comme curé, ou s'il ne désire simplement qu'un vicaire. (Cahier: *Signay*, p. 10.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 17 septembre 1832). Les réponses de M. Dénéchaud le laissent toujours dans l'incertitude. M. (Jean-Marie) Madran quittera certainement sa paroisse pour un autre poste, mais si M. Dénéchaud ne se décide pas à se

prononcer d'une manière ou l'autre, M. Madran sera nommé à une autre cure et un vicaire sera envoyé à Deschambault. (Cahier: *Signay*, p. 11.)

Mgr Joseph Signay à M. (Philippe-Auguste) Parent, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 19 septembre 1832). Il croit qu'il serait avantageux pour M. Parent de quitter le poste qu'il occupe; il le prie de se rendre à Québec le plus tôt possible afin qu'il puisse s'entendre avec lui pour le choix d'une nouvelle cure. (Cahier: *Signay*, p. 11.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Raphaël) Paquet, curé à Saint-Gervais (Québec, 19 septembre 1832). C'est entendu que M. (Antoine) Drolet, son vicaire, sera nommé à un autre poste, mais il n'enverra pas d'autre vicaire à M. Paquet tant que celui-ci ne se sera pas rendu au désir exprimé par son évêque. (Cahier: *Signay*, p. 13).

Mgr Joseph Signay à M. (René-Pierre) Joyer, aux Trois-Rivières (Québec, 19 septembre 1832). Il ne croit pas qu'on puisse recevoir M. Joyer comme pensionnaire à l'Hôpital général de Québec. Il lui conseille de continuer à demeurer aux Trois-Rivières où il peut encore rendre de grands services aux paroissiens de cette ville. (Cahier: *Signay*, p. 15.)

Mgr Joseph Signay à Mgr de Telmesse (Québec, 22 septembre 1832). Il est surpris de ne pas avoir de ses nouvelles. Il en attend afin de procéder aux changements de cures car, par délicatesse, il ne veut rien faire sans son agrément. Il reste à voir à la cure de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie; celui qui y sera nommé, que ce soit M. Joseph Vallée ou M. Pierre Grenier, doit s'engager à payer le tiers de la dîme au coadjuteur actuel et à son successeur. C'est une chose décidée que M. Jean Caron quittera l'île Perrot pour Saint-Luc. Il lui offre M. Joseph-Alexandre Boisvert pour la desserte de Saint-Césaire; il lui envoie les nominations de MM. Remi Gaulin et Michel Quintal. Quant à Sainte-Scholastique, on attendra la décision de Mgr de Telmesse pour ce poste; M. Laurent Aubry est peu qualifié pour cette cure. (Cahier: *Signay*, p. 15.)

Mgr Joseph Signay à M. Charles-Joseph Primeau, curé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 24 septembre 1832). Il croit que l'on répondra à ses désirs en lui enlevant la desserte de Berthier et en y mettant un curé résidant. Il avertira les paroissiens de Berthier et les engagera à payer un supplément au curé qui ira les desservir. (Cahier: *Signay*, p. 18.)

Mgr Joseph Signay à M. Pierre Béland, curé à L'Ile-Verte (Québec, 25 septembre 1832). Comme M. (Pierre-Flavien) Leclerc doit laisser Saint-André-de-Kamouraska pour un autre poste, il avertit M. Béland qu'il sera son remplaçant à Saint-André. (Cahier: *Signay*, p. 19.)

Mgr Joseph Signay à M. (Raphaël) Paquet, curé à Saint-Gervais (Québec, 26 septembre 1832). Il lui envoie M. (Joachim) Boucher qui remplacera comme vicaire M. Antoine Drolet. (Cahier: *Signay*, p. 20.)

Mgr Joseph Signay à M. Louis Marcoux, curé à Maskinongé (Québec, 26 septembre 1832). Il lui envoie comme vicaire M. (Joseph-David) Déziel. Il aura pour lui tous les égards que la faiblesse de sa santé requiert. " Ses

appointements seront de cinquante piastres par année, outre le blanchissage et les honoraires de messes, suivant l'usage." (Cahier: *Signay*, p. 21.)

Mgr Joseph Signay à M. François-Xavier-Germain Rivard-Loranger, curé à Champlain (Québec, 27 septembre 1832). Il est probable qu'un curé résidant sera placé à Batiscan, mais avant de l'y envoyer, il veut savoir dans quel état sont le presbytère et les autres bâtisses pour l'usage du curé, et si les habitants pourront fournir un supplément vu la modicité de la dîme dans cette paroisse. (Cahier: *Signay*, p. 22.)

Mgr Joseph Signay à M. Louis Proulx, directeur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 28 septembre 1832). Il le prie de veiller avec soin à la formation ecclésiastique des clercs qu'il lui envoie pour exercer les fonctions de professeur au collège de Sainte-Anne. Il désire qu'ils suivent les pratiques et exercices de piété en usage dans les autres maisons d'éducation. Il demande qu'on l'informe de temps en temps de leur esprit de piété, de leur amour de l'étude et de leur progrès dans la théologie. (Cahier: *Signay*, p. 24.)

Mgr Joseph Signay à M. (François) Lejamtel, curé à Bécancour (Québec, 29 septembre 1832). Il est probable que son vicaire, M. Charles Dion, lui sera enlevé avant longtemps, puisqu'il est question de lui confier une cure. On pourrait peut-être le laisser à Bécancour si M. Lejamtel consentait à le récompenser généreusement en lui donnant à espérer que la desserte de cette paroisse lui serait confiée un jour. Sans un tel arrangement, M. Lejamtel devra se préparer à recevoir un nouveau vicaire. (Cahier: *Signay*, p. 26.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Marie) Madran, curé à Cacouna (Québec, 2 octobre 1832). M. Madran pourra se rendre à Berthier; son sort à l'égard de cette paroisse est demeuré en suspens par suite de circonstances incontrôlables. Il sera surpris d'apprendre que M. Dénéchaud, curé de Deschambault, a exprimé le désir de l'avoir avec lui dans la pensée de lui laisser l'administration de sa paroisse: tout cela n'a abouti à rien. (Cahier: *Signay*, p. 27.)

Mgr Joseph Signay à Mgr (Nicolas) Wiseman, supérieur du collège anglais, à Rome (Québec, 3 octobre 1832.) M. Wiseman ne sera pas surpris de recevoir une lettre de Mgr Signay, en apprenant que Mgr Panet ne s'occupe plus des affaires du diocèse. Depuis un an, Mgr Panet demande à Rome la permission de se démettre de son siège épiscopal. Si on connaissait à Rome dans quel embarras peut se trouver l'Eglise du Canada lorsqu'on retarde indéfiniment à permettre à l'évêque de Québec de résigner purement et simplement, on n'hésiterait pas un seul instant à lui accorder ce qu'il demande avec tant d'insistance. "Aussi, on ne sait que penser ici du délai d'une concession qui sera plutôt en faveur de l'Eglise du Canada, que pour celui qui la demande, lequel se voit dans l'impossibilité de rien faire par lui-même: condition pénible et affligeante pour lui, d'autant plus que la juridiction du coadjuteur pour les choses civiles se trouve limitée, dans ce pays, dont le gouvernement est protestant, et où l'évêque

de Québec seul est reconnu comme responsable auprès du dit gouvernement de la conduite et des opérations des Evêques auxiliaires ses suffragants; où enfin certaines lois qui regardent l'évêque diocésain, pour une partie de l'administration temporelle de son église, ne désignent que la seule personne de l'évêque de Québec, ou celle de l'administrateur, *sede vacante.*" La sacré congrégation devrait prendre en considération les difficultés qui se présentent à chaque élection d'un coadjuteur dans le diocèse de Québec, et l'embarras où se trouverait le présent coadjuteur dans le cas où Mgr Panet deviendrait incapable de se démettre de son siège, puisque ce coadjuteur se trouve sans pouvoirs communicables et que l'évêque de Telmesse n'est pas reconnu au civil pour remplacer les évêques défunts. Il espère que M. Wiseman appuiera auprès de la congrégation la nouvelle démarche de Mgr Panet. Il rendra par là un grand service à l'Eglise du Canada, et contribuera aussi à faire connaître l'état actuel du diocèse de Québec qu'on semble ignorer à Rome. (Cahier: *Signay*, p. 31.)

Mgr Joseph Signay à M. Edouard Quertier, curé à l'Ile-aux-Grues (Québec, 4 octobre 1832). Il n'a pas été question de le changer de cure, du moins à sa connaissance. On comprend qu'il souffre dans l'état de délabrement où se trouve son presbytère; qu'il engage ses paroissiens à y faire les réparations nécessaires, en attendant que Mgr Signay aille sur les lieux pour se rendre compte par lui-même de ce dont M. Quertier se plaint dans sa dernière lettre. (Cahier: *Signay*, p. 29.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Gingras, curé à Saint-Pierre, île d'Orléans (Québec, 10 octobre 1832). M. Gingras doit s'incliner devant la volonté de ses supérieurs et accepter la cure du Cap-Saint-Ignace. C'est une marque d'estime qu'on lui donne en lui confiant cette cure. (Cahier: *Signay*, p. 30.)

Règlement suivi au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière — jours ordinaires — jours de congé — jours de fêtes. Circonstances extraordinaires et particulières. — Règlement pour les ecclésiastiques — jours ordinaires — jours de congés — dimanches et fêtes. Circonstances particulières. Examen sur la théologie. — Approuvé par Mgr Joseph Signay le 10 octobre 1832. (*Registre* L, f. 41 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Pepin, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 12 octobre 1832). Il croit pouvoir se rendre avant longtemps à la demande de M. Pepin et lui enlever la desserte de la paroisse de Saint-Jean-Deschaillons. Avant de donner un curé résidant à cette paroisse, il voudrait savoir en quel état sont les bâtiments à l'usage du curé, si les paroissiens s'engageront à payer un supplément à ce dernier. M. Pepin est prié de faire rapport à Mgr Signay le plus tôt possible. (Cahier: *Signay*, p. 34.)

Lord Aylmer à Mgr l'évêque de Fussala (Castle St. Lewis, Quebec, Oct. 12th 1832). "Having after mature consideration selected Mons. Turgeon to be the coadjutor in your vacancy and knowing from yourself that this nomina-

tion is acceptable to you, I beg the favour that you would present my letter of nomination in his Majesty's name, and subject to his Majesty's approbation to Mons. Turgeon." (Cartable: *Gouvernement*, II-37.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres d'administrateur du diocèse en faveur de Mgr Joseph Signay, évêque de Fussala et coadjuteur de Québec (Québec, 13 octobre 1832). (*Registre L*, f. 32 v.)

Mgr Joseph Signay. Acte du diaconat de MM. Joseph-Olivier Leclerc et Siméon Marceau (dans la cathédrale de Québec le 14 octobre 1832) (Québec, 14 octobre 1832). ((*Registre L*, f. 35 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 15 octobre 1832). Comme il lui avait promis, il lui envoie un vicaire M. (Pascal) Pouliot, prêtre déjà exercé dans le ministère et qui remplira certainement les vues de M. Dénéchaud. Il se flatte que l'assistance d'un vicaire procurera à M. Dénéchaud un soulagement dans ses fatigues et lui rendra la situation plus douce. (Cahier: *Signay*, p. 36.)

Requête d'un certain nombre d'habitants de Saint-François-de-la-Nouvelle-Beauce demandant que la confrérie du saint scapulaire soit érigée dans leur paroisse (Saint-François, 12 octobre 1832). Mgr Joseph Signay. Acte d'érection de la confrérie du saint scapulaire dans la paroisse de Saint-François-de-la-Nouvelle-Beauce (Québec, 18 octobre 1832). (*Registre L*, f. 35 v.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de M. Siméon Marceau (dans la cathédrale de Québec, le 21 octobre 1832) (Québec, 21 octobre 1832). (*Registre L*, f. 36 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean) Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 23 octobre 1832). Il faut recommencer les procédures au sujet de la construction d'une nouvelle église à Saint-François-du-Lac. Les habitants de cette paroisse devront lui envoyer une nouvelle requête signée de la majorité d'entre eux. Il avertit le curé de Saint-François de voir à préparer une nouvelle requête. On se contentera dans cette requête de demander à l'évêque d'indiquer un nouveau site pour l'église. Il lui envoie une commission pour procéder à l'érection canonique de la paroisse de la Baie-du-Febvre. M. Raimbault aura soin de désigner clairement dans son procès-verbal les limites de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 169.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 23 octobre 1832). M. Bélanger fera préparer une autre requête au sujet de la construction d'une nouvelle église dans sa paroisse. Il verra à ce qu'elle soit signée de la majorité des habitants. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 180.)

M. F.-C. Cazeau, secrétaire, à M. William Cuthbert, New-Richmond, baie des Chaleurs (Québec, 24 octobre 1832). Mgr l'administrateur le charge de lui écrire qu'il demandera à M. (Stanislas) Malo, missionnaire à la baie des Chaleurs, de se désister du procès qu'il veut intenter à M. Cuthbert et à quelques autres citoyens de New-Richmond. Sa Grandeur désire

que la paix règne entre les missionnaires et la population protestante des lieux de leur desserte. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 171.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Hubert) Robson, missionnaire à Drummondville (Québec, 25 octobre 1832.) (*Registre L*, f. 37 r. et 49 v.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de la mission de Saint-Michel-de-Percé (Québec, 25 octobre 1832). Il regrette d'apprendre que quelques-uns d'entre eux refusent de pourvoir à la subsistance de leur curé et de lui procurer un logement convenable. Il espère que ceux qui ont manqué à l'accomplissement d'un devoir si grave seront sensibles à la voix de leur premier pasteur et que ses avis feront sur leur esprit un effet salutaire. (*Registre L*, f. 37 r.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer (Québec, 26 octobre 1832). Il accuse réception de la lettre de lord Aylmer au sujet de la nomination de son coadjuteur. Il le remercie de sa gracieuse disposition à seconder ses vues dans le choix de la personne de M. T. (Turgeon). Il est convaincu que cette nomination sera très bien vue du clergé et de tous les catholiques de la Province. (Cartable: *Gouvernement*: II-58.)

Mgr Joseph Signay à M. (Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton, etc., etc. (Québec, 29 octobre 1832). Il le prie d'abandonner le procès qu'il a l'intention d'intenter contre les auteurs des plaintes adressées contre lui au gouverneur général, plaintes dont la fausseté a été reconnue. Un prêtre doit montrer qu'il sait oublier et pardonner les injures. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 171.)

Mgr Signay à M. (Liboire-Henri) Girouard, curé à Saint-Hugues (Québec, 24 octobre 1832). Il est impossible d'annexer le canton d'Upton à la paroisse de Saint-Hugues; il faudrait pour cela changer ce qui a été réglé par le décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Hugues. Les personnes qui se sont établies sur les terres réservées au clergé "peuvent y demeurer à leur risque jusqu'à ce que le partage de ces terres soit fait et que les maîtres en soient connus." Quant à ceux qui sans autorisation ont coupé du bois sur ces terres, "il est clair qu'ils doivent restituer à moins qu'ils ne soient déchargés de cette restitution par ceux qui ont l'agence de ces terres." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 172.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 25 octobre 1832). Il a lu avec intérêt le rapport que M. McMahon a envoyé à Mgr Panet de l'état de ses missions. Il lui est bien difficile de placer deux prêtres sachant l'anglais dans ces missions. Il est probable que M. McMahon sera changé de poste au printemps. M. (Antoine) Gosselin a remplacé M. (Alexandre) Boisvert dans la mission de Bonaventure. Difficultés à propos de deux mariages. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 172.)

Mgr Joseph Signay à M. (John) O'Grady, prêtre à Québec (Québec, 25 octobre 1832). Il le charge de la desserte des catholiques du canton de

Frampton. Ses paroissiens se sont engagés à lui payer une dîme de cent treize livres. Pouvoirs qu'il lui accorde. "Je n'oublierai pas de vous donner les justes éloges que vous méritez pour le zèle que vous avez déployé en cette ville pendant la durée du fléau dont elle a été affligée." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 174.)

Mgr Joseph Signay à M. (Hubert) Robson, prêtre à Québec (Québec, 25 octobre 1832). Il le charge de la desserte de Drummondville et des cantons voisins. M. Robson aura pour revenu une gratification de la caisse ecclésiastique et les offrandes des catholiques de sa desserte. Il informera les catholiques du canton de Kingsey que Mgr Panet a décidé que leur chapelle serait placée dans le 6e rang du dit canton, conformément au procès-verbal de M. (Jean) Raimbault. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 175.)

Mgr Joseph Signay à M. (Urbain) Orfroy, curé à Saint-Vallier (Québec, 26 octobre 1832). Il ne peut admettre la requête de ceux de ses paroissiens qui demandent la permission de construire une nouvelle église. C'est à l'évêque de déterminer l'endroit où cette église sera construite. M. Orfroy les engagera à présenter une nouvelle requête. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 176.)

Lieutenant-colonel Craig, secrétaire, à l'évêque catholique de Québec Château Saint-Louis, 26 octobre 1832). Son Excellence le charge de lui faire savoir que les officiers du 15e régiment, en garnison à l'Ile-aux-Noix, se plaignent de ce que deux prêtres se sont rendus à l'hôpital militaire pour baptiser un nommé Buller, jusque-là protestant, et cela sans la permission du commandant. Son Excellence prie Mgr Signay de croire que les autorités sont disposées à laisser aux chapelains catholiques toutes les facilités possibles pour remplir les devoirs de leur ministère. (Cartable: *Gouvernement*: II-59.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 29 octobre 1832). Il voudrait bien savoir si Mgr de Telmesse a décidé de nommer M. (Jean-Narcisse) Trudel, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Georges-de-Noyan. Les réponses des curés relativement à la question de l'admission des notables dans les assemblées de fabrique viennent d'être publiées. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 176.)

Mgr Joseph Signay au lieutenant-colonel Craig, secrétaire civil, à Québec (Québec, 29 octobre 1832). Il avertira immédiatement les prêtres, appelés à exercer leur ministère à l'Ile-aux-Noix, des plaintes portées contre eux, et leur demandera de faire leurs visites dans un temps convenable. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 177.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Pigeon, curé à Saint-Philippe-de-Laprairie (Québec, 31 octobre 1732). M. Pigeon voudra bien s'adresser à Mgr de Telmesse pour avoir l'assistance qu'il désire dans l'exercice de son ministère. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 177.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer (sans indication de lieu, ni de date — octobre 1832?). Il lui fait part des graves inconvé-

nients qui s'opposent à l'envoi de trois noms en Angleterre pour la nomination du coadjuteur. Il voudrait que l'on revînt à l'ancien mode de nomination suivant lequel le gouverneur se contentait de donner par lettre son assentiment au choix du coadjuteur. (Cartable: *Gouvernement*: II-60.)

Mgr Joseph Signay à M. (François) Lejamtel, curé à Bécancour (Québec, 2 novembre 1832.) Il consent bien à lui laisser M. (Charles) Dion comme vicaire, à condition toutefois qu'il ait pour lui les égards dus à un ancien vicaire qui mériterait un poste plus élevé dans le diocèse. Il portera ses honoraires à trente louis, lui laissera l'usage du cheval et lui procurera les services d'un domestique. M. Dion mérite d'être bien traité. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 178.)

Mgr J. Signay à Mgr Bernard Angus McEachern, évêque de Charlottetown (Québec, 2 novembre 1832). Il prie McEachern de lui envoyer des lettres de grand vicaire pour le diocèse de Charlottetown. Il craint ne pouvoir trouver un prêtre pour remplacer M. Brunet aux îles de la Madeleine. "Nos jeunes prêtres éprouvent de la répugnance à aller travailler dans un diocèse étranger, surtout dans un endroit où il faut se résoudre à passer la plus grande partie de l'année sans voir un confrère. Votre Grandeur peut néanmoins compter sur ma bonne volonté à lui procurer tous les secours qu'il sera en mon pouvoir de lui donner." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 179.)

Mgr Joseph Signay à M. Sévère Dumoulin, curé à Yamachiche (Québec, 3 novembre 1832). Il le remercie de ses bons souhaits. Il approuve les dépenses que M. Dumoulin se propose de faire pour exhausser le jubé de son église. M. Dumoulin ou son vicaire iront dire la messe une fois par mois à la desserte de Saint-Barnabé; ils pourront y chanter les services funéraires, mais les paroissiens de cette desserte continueront à faire leurs Pâques à Yamachiche. M. Dumoulin commencera à tenir les registres de cette desserte au mois de janvier. Il lui enverra bientôt le décret d'érection de la paroisse d'Yamachiche. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 179.)

Mgr Joseph Signay à M. Pierre Clément, curé aux Eboulements (Québec, 3 novembre 1832). Ce n'est que dans des circonstances particulières, et pour le curé seul, que l'évêque peut permettre de célébrer la messe dans les sacristies. En général, le peuple est peu édifié de cette manière d'agir. M. Clément verra par lui-même s'il peut en conscience user de cette permission. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 180.)

Mgr Joseph Signay à Mgr William Fraser, vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse (Québec, 3 novembre 1832). Il le remercie des lettres de grand vicaire qu'il lui adresse. Il voudrait bien pouvoir lui envoyer des prêtres, mais le manque de sujets se fait sentir dans le diocèse de Québec, comme chez lui. Il lui conseille de fonder un grand séminaire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 181.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jacques-Guillaume) Roque, vicaire général, séminaire de Montréal (Québec, 5 novembre 1832). Il le remercie des mar-

ques d'approbation qu'il donne des arrangements que Mgr Panet a faits pour l'administration du diocèse. Il compte sur le concours de M. Roque et désire que les grands vicaires du district de Montréal traitent avec lui des affaires courantes. Il profite cependant de l'occasion pour lui demander la raison de la présence de M. Thavenet à Rome. Ce monsieur, paraît-il, y resterait dans le but de défendre les intérêts du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. Il vaudrait bien mieux qu'il vînt en Canada pour faire enfin cette reddition de comptes "dont il fatigue tous les intéressés sans s'accorder avec aucun." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 182.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Thavenet, à Rome (Québec, 5 novembre 1832). M. Antoine Parant a reçu la lettre de M. Thavenet; lui-même a reçu celle du 30 août dernier. Mgr Signay a rencontré M. Antoine Parant, supérieur du séminaire et procureur de M. Thavenet à Québec. Voici ce que M. Parant lui a dit "J'ai examiné les comptes des communautés de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général. Quant au premier compte, il est juste ainsi que celui de l'Hôpital général. Néanmoins, quant à la traite à payer à l'Hôtel-Dieu par Mr Larocque de 10666 livres 16s, Mr Desjardins a versé au dit Hôtel-Dieu 2735 livres 15s. Il lui reste dû une balance de 7931 livres 1s due par Mr Thavenet, vû que Mr Desjardins a tout payé ce qu'il devait. Quant à l'Hôpital général, Mr Thavenet charge contre lui une traite de 1400 livres de Mr Dorion, ce qui est une erreur, vû que Mr Thavenet porte cette traite dans le compte de Mr Desjardins, lequel compte Mr Desjardins a réglé. Enfin, Monseigneur, Mr Thavenet faisant sans cesse les mêmes questions, il est impossible de suivre avec ce Monsieur les affaires. Que Votre Grandeur lui dise qu'il nomme un autre procureur, ou bien qu'il vienne lui-même en Canada." C'est le conseil qu'il lui donne lui-même. Tous les gens intéressés dans cette reddition seraient heureux de le voir à Québec, pour s'entendre avec lui. D'ailleurs, M. Thavenet n'a pas à craindre l'arrivée à Rome de M. Maguire. Si ce dernier y retourne, il n'y sera pas envoyé pour combattre contre les Sulpiciens. M. Thavenet serait reçu avec plaisir à Québec; mais, il n'en serait pas de même d'un étranger. Que M. Thavenet ne retarde pas, car la mort pourrait le saisir et les communautés du pays seraient terriblement embarrassées pour éclaircir les mystères qui entourent sa gestion de leurs affaires depuis tant d'années. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 185.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Zéphyrin) Caron, curé à Saint-Luc (Québec, 6 novembre 1832). Il apprécie à sa juste valeur le sacrifice qu'a fait M. Caron en quittant l'île Perrot pour aller à Saint-Luc. Cependant, il désire que M. Caron ne fasse pas dans le moment des dépenses trop onéreuses pour sa nouvelle paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 186.)

Mgr Joseph Signay à M. (Hugh) Paisley, prêtre, à Québec (Québec, 8 novembre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Catherine-de-Fossambault, et de l'établissement de Valcartier. Liste des pouvoirs qu'il lui accorde. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 187.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Villade, curé à Sainte-Marie-de-la-Beauce (Québec, 9 novembre 1832). La permission accordée à M. Villade de célébrer la messe dans la sacristie de son église ne lui laisse pas la faculté d'y laisser célébrer le saint sacrifice dans le même endroit à des jeunes prêtres en bonne santé. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 187.)

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal C.-M. Pedicini, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 9 novembre 1832) (en latin). Suivant les instructions de la Propagande en date du 26 mai dernier, il a accepté une partie de l'administration du diocèse de Québec. Il prie donc Son Eminence le cardinal Pedicini de vouloir bien renouveler en sa faveur les pouvoirs donnés à son prédécesseur, à savoir la rénovation des indults du 11 février 1826, du 20 janvier 1828 et du 2 août 1829. Il demande en outre qu'en cas de décès simultané de l'évêque de Québec et de son coadjuteur, on permette aux vicaires généraux de gouverner le diocèse, en attendant la nomination d'un nouvel évêque. Si l'on se décide à Rome à accepter la résignation de Mgr Panet, il espère que l'on choisira comme coadjuteur celui que l'évêque a désigné et recommandé auprès du saint-siège. L'évêque de Telmesse, Mgr Lartigue, a de nouveau demandé que l'on accepte sa démission comme administrateur du district de Montréal. Mgr Panet a fait valoir dans sa lettre au cardinal Pedicini en date du 7 janvier 1832, pourquoi il s'opposait à cette démission. Il proposait, en cas où l'on déciderait de l'accepter, à Rome, que M. Antoine Tabeau, vicaire général, fût nommé coadjuteur de Mgr Lartigue, avec droit à la succession. Mgr Signay est dans les mêmes sentiments, il s'en tiendra à ce que Rome décidera à ce propos. Il transmet à Son Eminence une relation de l'état du diocèse de Québec. (*Registre des lettres*, *v.* 15, p. 192.)

Mgr Joseph Signay. Mémoire sur l'état du diocèse de Québec en 1832 pour la cour de Rome (Québec, 9 novembre 1832). Etendue du diocèse. On y compte : 1° Sept monastères de religieuses dont cinq observent la clôture ; 2° trois séminaires ; 3° trois collèges : ceux de Sainte-Anne, de Saint-Joseph de Chambly et de Saint-Hyacinthe. L'évêque de Québec vit en bonne harmonie avec le gouvernement britannique et reçoit une gratification annuelle de £1000, plus £1000 de rente aussi annuelle pour le loyer du Palais épiscopal. Depuis 1818, il est reconnu comme évêque catholique de Québec par le gouvernement. Le nombre actuel des prêtres du diocèse est de 287, presque tous employés dans le ministère actif. Ces prêtres travaillent avec zèle au salut des âmes. Leur conduite a été particulièrement édifiante pendant l'épidémie du choléra. Aucun d'eux n'a été victime de cette terrible maladie. Ils ont peu de temps pour se livrer à l'étude. Si le clergé n'est pas aussi généralement instruit qu'on pourrait le désirer, il se fait cependant remarquer par son esprit de régularité et de piété. Les églises du diocèse sont propres, élégantes et bien pourvues des choses nécessaires au culte divin. Les missions sauvages sont sous les soins de prêtres séculiers. Des catholiques contractent quelquefois mariage avec des protestants ; ces mariages se font

toujours devant un ministre protestant et on les reconnaît comme valides Assez souvent des protestants embrassent la foi catholique. La visite de l'évêque se fait tous les cinq ans dans chacune des paroisses du diocèse. L'établissement de la Rivière-Rouge, commencé en 1818 et qui a, à sa tête, un évêque depuis 1823, fait des progrès sensibles. Les sauvages de cette région manifestent un grand désir de se convertir au catholicisme. L'évêque vit en bonne amitié avec les gouverneurs qui sont pleins d'égards pour lui et ses missionnaires. (*Registre L*, f. 38 r.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 10 novembre 1832). Il a reçu une requête des habitants de la concession de Saint-Joachim, dans la paroisse de Saint-Benoît, qui demandent d'être annexés à Sainte-Scholastique, et une autre des habitants du ruisseau de Saint-Hyacinthe, dans Soulanges, qui demandent un curé résidant. Mgr Lartigue disposera, comme il l'entendra, des quarante louis donnés par M. Cadieux, pour les missions du diocèse. Mgr Panet s'est enfin décidé de se retirer à l'Hôtel-Dieu. Il lui semble qu'on pourrait se montrer un peu moins rigide pour accorder les dispenses de mariage entre parents au second degré. Rome, d'ailleurs, se montre beaucoup moins sévère sur ce point, et les circonstances demandent qu'on apporte des adoucissements à la conduite suivie par ses prédécesseurs sur le siège de Québec. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 188.)

Mgr Signay à Mgr Nicolas Wiseman, supérieur du collège anglais, à Rome (Québec, 12 novembre 1832). Etant devenu administrateur du diocèse de Québec, par la démission de Mgr Panet, il prie Mgr Wiseman de présenter à la congrégation de la Propagande la liste des pouvoirs qui lui sont nécessaires pour remplir ses nouvelles fonctions. Il lui recommande spécialement l'article qui a trait à la nomination de son coadjuteur. Il laisse à la sagesse du saint-siège de régler la question de la démission de Mgr Lartigue, comme administrateur du district de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 195.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Robert Gradwell, évêque de Lydda, à Londres (Québec, 13 novembre 1832). Il est maintenant administrateur du diocèse de Québec, par suite de la démission de Mgr Panet. Il espère que Mgr Gradwell continuera à rendre à l'Eglise du Canada les services importants qu'il lui a rendus sous le règne de Mgr Plessis et celui de Mgr Panet. Il le prie de faire passer à Mgr Wiseman les dépêches incluses. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 193.)

Mgr Joseph Signay à M. (Théodore) de la Porte, à Londres (Québec, 13 novembre 1832). Il le prie de vouloir bien continuer à servir d'intermédiaire entre lui et ses procureurs à Rome et à Londres. C'est pourquoi il lui demande de faire passer à Mgr Gradwell le paquet ci-joint. Il le sollicite aussi de lui procurer certains effets pour les évêques qu'on ne peut trouver à Québec. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 194.)

Mgr Joseph Signay. Liste des effets demandés à M. de la Porte pour £100 réduits à £81 5 0 par le change (Québec, 13 novembre 1832). (Cartable: *Angleterre*, III-22.) — Mgr Joseph Signay. Note des sommes payées à M. Delagrave pour le transport des dits effets de Paris à Québec (20 juin et 18 juillet 1833). (Cartable: *Angleterre*, III-26.)

Mgr Joseph Signay à Mgr C. Castracane, secrétaire de la Propagande, à Rome (Québec, 14 novembre 1832) (en latin). Il le prie de vouloir bien présenter à Sa Sainteté la supplique incluse, pour des indults qu'il désire obtenir, et sa requête concernant surtout des indulgences à gagner par les fidèles du diocèse. Il espère que Mgr Castracane répondra à plusieurs autres demandes déjà faites. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 196.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Narcisse) Trudel, à Saint-Georges-de-Noyan (Québec, 14 novembre 1832). Il le charge de la desserte de la nouvelle paroisse de Saint-Georges-de-Noyan. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 197.)

Requête des marguilliers de Notre-Dame de Montréal à Mgr Bernard-Claude Panet, demandant l'autorisation d'employer une certaine somme des deniers de la fabrique, pour acheter un terrain avoisinant l'église paroissiale (Montréal, 27 octobre 1932). Mgr B.-C. Panet. Il renvoie la requête ci-dessus à Mgr Joseph Signay (Québec, 14 novembre 1832). Mgr Joseph Signay. Il autorise les marguilliers à acheter le terrain ci-dessus mentionné (Québec, 14 novembre 1832). (*Registre L*, f. 40 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 15 novembre 1832). Il consent à ce que la fabrique de l'église de Notre-Dame fasse l'acquisition du terrain en question. Il lui envoie comme professeur au séminaire de Montréal, M. Adrien Théberge, un jeune ecclésiastique doué de belles qualités et qui a donné satisfaction à tous ceux qui l'ont eu sous leur charge. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 198.)

M. F.-H. Belle-Isle, secrétaire, à M. (Sévère) Dumoulin, curé à Yamachiche (Québec, 15 novembre 1832). Mgr l'administrateur le charge de lui faire savoir qu'il ne devra enterrer les gens de Saint-Barnabé dans leur cimetière qu'en autant que le dit cimetière sera convenablement clos. Les commissaires du district des Trois-Rivières possèdent les pièces requises pour l'érection civile de Saint-Barnabé. Il ne sera pas probablement nommé de successeur à M. Vézina qui a donné sa démission comme commissaire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 198.)

Révérende mère Saint-Michel, supérieure du monastère des Ursulines des Trois-Rivières, à Mgr Joseph Signay (Trois-Rivières, 17 novembre 1832). Elle lui expose certains doutes au sujet des règles de la communauté. (*Registre L*, f. 44 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Amable) Brais, curé à Saint-Pie (Québec, 17 novembre 1832). Il comprend que la faible santé de M. Brais ne lui permette pas de desservir une paroisse aussi étendue que celle de Saint-Pie. Il ne peut, dans le moment, lui offrir une autre cure convenable. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 199.)

Mgr Joseph Signay à M. (Alexis) Leclerc, curé de Saint-Michel-d'Yamaska (Québec, 17 novembre 1832). Avant d'ériger deux paroisses dans la seigneurie d'Yamaska, il désirerait savoir quelle est l'étendue de cette seigneurie. Il lui semble que depuis l'érection des seigneuries de Deguire et de Bourg-Marie-Est en paroisse, sous le titre de Saint-David, la paroisse actuelle de Saint-Michel n'est pas tellement étendue qu'un seul curé ne puisse la desservir. Il est heureux d'apprendre que la santé de M. Leclerc n'est pas aussi délabrée qu'on le disait. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 200.)

Mgr Joseph Signay à M. Magloire Blanchet, curé à Saint-Charles-de-la-Rivière-Chambly (Québec, 19 novembre 1832). Il l'autorise à aller marquer le site d'un presbytère et d'une chapelle dans la nouvelle paroisse de Sainte-Rosalie. Il lui faudra s'assurer du consentement de la majeure partie des intéressés pour procéder à l'objet de sa mission. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 200.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse à Montréal (Québec, 20 novembre 1832). Il s'occupera de la confection du bill pour l'amortissement du collège de Saint-Hyacinthe. Il suivra pour tout ce qui regarde l'évêque de Telmesse, la conduite des évêques, ses prédécesseurs. M. (Jean-Narcisse) Trudel, malgré sa faible santé, a accepté la desserte de Saint-Georges-de-Noyan. Mgr de Telmesse voudra bien le ménager. M. (Pascal) Brunet est parti pour sa mission. Il semble que Mgr Panet a permis aux gens du ruisseau Saint-Hyacinthe de construire une chapelle. C'est pourquoi il est décidé de les traiter avec douceur. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 202.)

Mgr Joseph Signay à M. Norbert Blanchet, curé de Soulanges (Québec, 20 novembre 1832). Il le charge d'aller vérifier certains allégués d'une requête des habitants de Saint-Anicet qui demandent l'érection canonique de leur paroisse. Il voudrait bien aussi savoir ce que M. Blanchet pense de la demande des gens du ruisseau Saint-Hyacinthe qui désirent avoir un curé résidant et qui ont bâti une chapelle contre la volonté de Mgr de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 203.)

Mgr Joseph Signay à M. (Guillaume) Roque, vicaire général, à Montréal (Québec, 20 novembre 1832). S'il n'en tient qu'à lui, une parfaite union régnera entre le séminaire de Saint-Sulpice à Montréal et lui-même. Mais il ne peut comprendre que M. Jean-Baptiste Thavenet reste à Rome pour défendre, d'après ce qu'il dit, le séminaire de Saint-Sulpice contre les adversaires qu'il a dans le Canada. Ce monsieur devrait revenir au Canada, personne ne s'oppose à son retour. Il a confiance en M. Roque et espère qu'il fera son possible pour maintenir l'harmonie entre le séminaire de Montréal et l'évêque suffragant, premier supérieur ecclésiastique du district de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 204.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Leduc, curé de Saint-François, île d'Orléans (Québec, 22 novembre 1832). Les seigneurs, généralement parlant, ont coutume de donner le pain bénit à la fête patronale ou

à quelque autre déterminée, et c'est pour eux une prérogative. Le seigneur doit, autant que possible, suivre cette coutume, mais personne ne peut l'y forcer. La cour n'a jamais eu à se prononcer sur un cas semblable. Il paraît que l'on se propose de contester à la fabrique la possession du terrain maintenant à son usage. Que M. Leclerc s'assure bien des titres de ce terrain. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 205.)

Mgr Joseph Signay à M. (Liboire-Henri) Girouard, curé de Saint-Hugues (Québec, 23 novembre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse à ériger dans la seigneurie Langan, sous le titre de Saint-Simon. Il le remercie pour les autres articles de sa lettre du 16 du courant à Mgr l'évêque de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 206.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Perras, curé à Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec, 24 novembre 1832). Ce n'est qu'à contrecoeur qu'il accorde la permission de célébrer la messe dans une sacristie. C'est pourquoi, il laisse à la conscience de M. Perras d'user de cette permission. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 207.)

Mgr Joseph Signay à M. (Hugh) Paisley, curé de Sainte-Catherine (Québec, 24 novembre 1832). Il lui permet de faire la bénédiction solennelle de la chapelle de Valcartier sous le titre de saint Marcel, pape et martyr, dont la fête se célèbre le 10 janvier. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 208.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé de Saint-François-du-Lac (Québec, 24 novembre 1832). Le projet que M. Bélanger a en vue afin de séparer Saint-François de Pierreville est gigantesque. Il s'agirait d'ériger une paroisse qui en vaudra bien trois, au moins pour l'étendue. D'ailleurs, la seigneurie de Deguire est déjà en paroisse sous le titre de Saint-David; l'on se propose de faire aussi ériger en paroisse le canton d'Upton: ce territoire ne pourrait donc être renfermé dans la future paroisse de Pierreville. Il lui écrira de nouveau à ce sujet. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 208.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jacques) Paquin, curé à Saint-Eustache (Québec, 24 novembre 1832). Il attendra que M. Paquin lui envoie un plan de sa paroisse avant de répondre aux requêtes des habitants de Saint-Joseph et d'autres lieux qui veulent être annexés à la paroisse de Saint-Eustache. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 209.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Gosselin, curé à Saint-Jean, île d'Orléans (Québec, 26 novembre 1832). Il lui donne la permission de faire dans sa paroisse la neuvaine en l'honneur de saint François-Xavier laquelle commencera, chaque année, le premier samedi du carême. Les fidèles pourront gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 209).

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre-Jacques) de la Mothe, curé à Sainte-Anne, île de Montréal (Québec, 27 novembre 1832). Il ne peut lui permettre de réciter le bréviaire en usage dans le diocèse de France où il habitait

avant de venir en Canada. Seul le bréviaire romain est autorisé dans le diocèse de Québec. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 210.)

Requête des habitants de Contrecoeur demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. — Certificat d'Albert Piché et de A.-C.-L. du Plessis, N. P., témoins (Contrecoeur, 7 août 1831). — Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. François-Joseph Deguise, curé de Varennes, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 août 1831). — Procès-verbal de M. Deguise en conséquence de la commission ci-dessus (Contrecoeur, 29 août 1831). — Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de La Sainte-Trinité-de-Contrecoeur (Québec, 27 novembre 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 140 r.)

Requête des habitants de Verchères demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. — Certificat de Joseph Dansereau et de J.-S. Cloutier, N. P. (Verchères, 21 septembre 1831). — Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. François Demers, curé de Boucherville, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 3 octobre). — Procès-verbal de M. Demers, en conséquence de la commission ci-dessus (Verchères, 20 octobre 1931). — Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Fançois-Xavier-de-Verchères (Québec, 28 novembre 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 147 v.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. A. Dumouchel, écuyer, à Saint-Benoît (Québec, 28 novembre 1832). Mgr l'administrateur lui fait dire qu'il n'oubliera pas de prendre en considération la requête des habitants de la côte Saint-Joachim, qui demandent d'être annexés à la paroisse de Sainte-Scholastique, lorsqu'il fera l'érection canonique de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 211.)

Mgr Joseph Signay à M. (Hugh) Paisley, curé de Sainte-Catherine-de-Fossambault (Québec, 28 novembre 1832). Il le remercie du rapport qu'il lui envoie de la cérémonie de la bénédiction de la chapelle de Valcartier. Son intention était de mettre cette chapelle sous le vocable de saint Gabriel. Mais, comme cet archange n'a pas d'office propre, il a pensé qu'il valait mieux la mettre sous le vocable d'un saint dont on peut faire l'office. Les catholiques de Valcartier devront s'engager à donner une somme plus élevée que celle souscrite d'abord, vu que M. Paisley ira leur donner la messe de trois dimanches en trois dimanches. Il regrette de voir les catholiques de Sainte-Catherine "toujours entêtés à demeurer à Saint-Augustin." Il espère que cette douceur qui est si naturelle à M. Paisley les fera revenir petit à petit de leur entêtement. M. Paisley fera élire des syndics pour pouvoir posséder au profit de la paroisse de Sainte-Catherine ces huit arpents de terrain que M. Duchesnay se propose de donner. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 212.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef (Québec, 30 novembre 1832). Il a nommé M. (François-Xavier) Marcoux, missionnaire des sauvages de Saint-Régis, à la place de M. Vallée. Son

Excellence voudra bien voir à faire donner à M. Marcoux l'allocation dont jouissait son prédécesseur. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 213.)

Mgr Joseph Signay à madame E. de Montenach (pas d'indication d'adresse) (Québec, 1er décembre 1832). Il a reçu sa lettre relative à l'érection d'une paroisse dont le chef-lieu serait la seigneurie de Pierreville. Il apprécie hautement l'offre généreuse que fait Mme de Montenach pour la construction d'une église. Ce projet, cependant, ne pourra être mis à exécution que dans le cas où il sera décidé que l'église de Saint-François ne changera pas de place. Il croit donc qu'il est inutile pour le moment de faire aucune démarche à cet égard, vu qu'il est encore incertain si la dite église sera placée vis-à-vis le village des Abénaquis. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 213.)

Mgr Joseph Signay à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 1er décembre 1832). Il n'est pas possible de donner à la nouvelle paroisse de Saint Geoges-de-Noyan les mêmes limites qu'a la paroisse protestante du même nom. Il ne peut rien décider quant aux requêtes des gens qui demandent à être compris dans les limites de Saint-Benoît, de Saint-Eustache, de Sainte-Scholastique et de Sainte-Thérèse. Il attendra des explications. Quelques paroissiens de Saint-Hugues, qui ont des lots dans le canton d'Upton, désirent faire annexer ces lots à leur paroisse. M. Grant, propriétaire d'une partie de ce canton, les réclame pour faire une paroisse avec la partie qui lui appartient. Que pense Mgr de Telmesse de cette affaire? Les gens de la partie de la seigneurie du Monnoir, non inclus dans l'érection de la paroisse de Sainte-Marie, demandent à construire une chapelle pour y avoir l'office une fois par mois. Quoi leur répondre? Il a écrit à Rome pour recommander le futur coadjuteur de Kingston. Il faut laisser à M. (Narcisse) Trudel, le soin de dépenser ses revenus comme il l'entend à Saint-Georges-de-Noyan. Mgr de Telmesse pourra placer M. (Hector-Antoine) Drolet dans le district de Montréal, à l'endroit qu'il lui plaira. M. Papineau, l'orateur de la Chambre, craint que le trop grand empressement à renouveler le bill sur les congrégations religieuses ne fasse mauvaise impression dans le Conseil, ou sur le ministre des Colonies, s'il passe au Conseil. C'est un peu son opinion à lui aussi. M. le supérieur du séminaire de Montréal voudrait avoir M. (Dieudonné) Denis, vicaire à Vaudreuil, comme vicaire à Notre-Dame. Il ne veut pas donner de réponse avant de connaître l'opinion de Mgr de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 214.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 1er décembre 1832). Il a rempli les intentions de M. Quiblier, à l'égard de M. Mallard, que la mort vient d'enlever au séminaire de Montréal. Quant à lui céder M. Denis, il lui faudrait avant d'y consentir certains renseignements. Pour toutes ces négociations de sujets qu'il désire avoir au séminaire de Montréal, M. Quiblier doit s'entendre avec Mgr de Telmesse. Il aimerait à savoir où en est rendu M. Larkin, junior, au sujet de ses lettres de sous-diaconat. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 216.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Roy, curé à Cacouna (Québec, 3 décembre 1832). Il ne veut pas se mêler des difficultés qui se sont élevées à Cacouna au sujet du site de la future église. L'autorité ecclésiastique a fait sur cet article ce qu'elle avait à faire. C'est aux commissaires civils à agir maintenant. Il ne faut pas songer à une division de paroisse, impossible pour le moment. D'ailleurs, il croit que les syndics peuvent aller de l'avant dès maintenant, et voir à faire valoir leur répartition si elle est homologuée. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 215.)

Mgr Joseph Signay à M. C.-F. Painchaud, curé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 4 décembre 1832). Il le remercie des bonnes recommandations qu'il lui envoie au sujet de M. (Thomas-Benjamin) Pelletier qui désire embrasser l'état ecclésiastique, malgré son infirmité. Il verra à ce qu'on assure à M. Pelletier une situation convenable dans le clergé s'il persiste dans son idée. Il lui envoie une copie du règlement des élèves en usage au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il y a fait quelques corrections. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 217.)

Mgr Joseph Signay. Acte du sous-diaconat de M. Théophile Fréchette et de la prêtrise de M. François-Hilaire Belle-Isle (dans la cathédrale de Québec le 9 décembre 1832) (Québec, 9 décembre 1832). (*Registre L*, f. 43 v.)

Requête des habitants de la paroisse de Sainte-Rosalie demandant la permission de bâtir une chapelle au lieu d'un presbytère-chapelle. Liste des noms des signataires. Certificat de D. G. Morisson, N. P. (Saint-Hyacinthe, 16 octobre 1832). — Mgr B.-C. Panet. Il refère la requête ci-dessus à Mgr Joseph Signay (Québec, 17 novembre 1832.) — Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Magloire Blanchet, curé de Saint-Charles-de-Chambly, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 19 novembre 1832).—Procès-verbal de M. Blanchet où il dit avoir marqué le site d'une chapelle dans la paroisse de Sainte-Rosalie et en avoir indiqué les dimensions (Sainte-Rosalie, 4 décembre 1832). — Mgr Joseph Signay. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 10 décembre 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 144 v.)

M. C.-F. Cazeau au lieutenant-colonel Craig, secrétaire civil, à Québec (Québec, 11 décembre 1832). A propos de la succession de M. Pichart, mort curé de Berthier, en 1819, lord Dalhousie, par une lettre adressée au colonel Fraser, curateur à cette succession, en date du 26 novembre 1826, autorisait M. Cécile, curé dans le temps à Berthier, à recevoir le montant de cette succession et à l'employer à l'établissement d'une école dans sa paroisse. Le colonel Fraser fut condamné par un jugement de la cour du Banc du Roi, en date du 6 octobre 1830, à remettre la somme de £81 18 8½ à M. Cécile. Il s'y refusa. Maintenant que M. Fraser est décidé à se conformer au jugement de la cour, Mgr l'administrateur désire que cette somme soit remise à M. (Jean-Baptiste) Madran, curé actuel de Berthier, qui l'emploiera selon les intentions du comte de Dalhousie. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 218.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 décembre 1832). Il croit que l'on pourrait établir une nouvelle paroisse

avec ce qui reste de la seigneurie de Noyan en y joignant la seigneurie de Foucault. Il lui faudrait un plan de tout ce territoire pour décider de la chose. Il a reçu de MM. Paquin et Vallée un plan de toutes les paroisses de leur arrondissement. On lui dit qu'on pourrait former une autre paroisse voisine de Saint-Hugues, en y renfermant les lots du canton d'Upton qui touchent à cette paroisse. Il demandera à M. Robitaille d'avertir les gens de la seconde partie de la seigneurie du Monnoir d'avoir à attendre qu'ils aient une paroisse régulièrement établie avant de songer à construire une chapelle. Il prie Mgr de Telmesse de vouloir bien lui référer les requêtes à lui-même au lieu de les adresser à Mgr Panet, comme il le faisait autrefois. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 219.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 décembre 1832). Il lui envoie la requête, où l'on demande l'érection canonique de la paroisse de Saint-Georges-de-Noyan, et le procès-verbal de M. (Edouard) Morissette, qui en fixe les limites. Il a nommé le même M. Morissette pour vérifier la requête des gens de Saint-Athanase qui demandent la permission de construire une nouvelle église. Si la législature juge à propos de présenter de nouveau les bills réservés l'année dernière à la sanction royale, il sera alors facile de faire les amendements requis au bill concernant les congrégations religieuses. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 221.)

Mgr Joseph Signay à M. (Guillaume) Roque, vicaire général, à Montréal (Québec, 13 décembre 1832). Il est heureux d'apprendre que Mgr de Telmesse a fait connaître à M. Roque combien Mgr Signay était disposé à seconder les vues des messieurs de Saint-Sulpice, dans tout ce qu'ils demanderaient de raisonnable. D'ailleurs, M. Roque peut compter sur le concours de Mgr de Telmesse quant à ce qui concerne l'agrégation de nouveaux sujets au séminaire de Saint-Sulpice. Quant à lui, il tiendra envers le séminaire de Saint-Sulpice la règle de conduite qu'il tient envers le séminaire de Québec, et sera toujours heureux de donner au séminaire de Montréal les sujets dont on peut y avoir besoin. " Il est temps, à l'aide de quelques légers sacrifices, de resserrer ces liens si doux qui doivent unir, comme ci-devant, les membres du clergé à ses chefs. " (*Registre des lettres*, v. 15, p. 223.)

Mgr Joseph Signay à M. C.-F. Painchaud, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 14 décembre 1832). Il n'a pas écrit à M. (Thomas-Benjamin) Pelletier qu'il refusait de le laisser entrer dans l'état ecclésiastique. S'il lui a dit d'attendre c'est qu'il voulait se rendre compte par lui-même de l'irrégularité qui était un des principaux motifs qui l'engageaient à ne pas répondre définitivement. M. Leprohon, directeur du séminaire de Nicolet, a toujours fait l'éloge des mérites et des talents de M. Pelletier. C'est pourquoi, il a décidé de l'envoyer comme régent à Nicolet en l'admettant à l'état ecclésiastique. Il ne peut le laisser à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, vu qu'on en a absolument besoin à Nicolet. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 222.)

Mgr Joseph Signay à la révérende mère Saint-Michel, supérieure du monastère des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 15 décembre 1832). En attendant qu'il puisse se rendre sur les lieux, il répond par écrit aux sei-

ze questions qu'elle lui a proposées, le 17 novembre 1832. (En marge: le 12 février 1833, 45 nouvelles réponses ont été adressées à la supérieure des Ursulines des Trois-Rivières, à autant de questions faites à l'évêque de Québec, le 20 novembre 1832. Outre cela, l'évêque a répondu à diverses observations à lui faites par la même supérieure, le 26 novembre de la même année. Des permissions additionnelles ont été accordées le 14 février 1834.) (*Registre* L, f. 45 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Villade, curé à Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce (Québec, 17 décembre 1832). Il croit que les raisons, qui ont déterminé Mgr Panet à interdire la célébration de la messe de minuit dans sa paroisse subsistent encore. Il ne voudrait pas que les désordres des années précédentes se répétassent et c'est pourquoi il ne peut lui accorder la permission sollicitée. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 225.)

Mgr Joseph Signay, administrateur du diocèse, à lord Aylmer (Québec, 17 décembre 1832). Il le remercie de la communication qu'il lui a faite par la voix de " l'aimable procureur du séminaire, Mgr Turgeon " (le gouverneur lui demandait s'il consentirait à accepter une position dans le Conseil exécutif de la province de Québec). Il ira le voir personnellement; en attendant, il le prie d'agréer "l'expression de sa plus vive reconnaissance pour la marque sensible de bonté, d'estime et de considération " dont il veut bien l'honorer dans cette circonstance. (Cartable: *Gouvernement*, II-61.)

Lieutenant-colonel Craig, secrétaire, à M. (Charles-Félix) Cazeau, secrétaire de l'évêque de Québec (Château Saint-Louis, 17 décembre 1832). A propos de la somme de £81 18 8½ laissée par M. Pichart, ancien curé de Berthier: vu que Mgr l'administrateur désire que cette somme soit remise à M. Madran, curé actuel de Berthier, ordre a été donné à M. Joseph Fraser, curateur de cette succession vacante, de la lui remettre. (Cartable: *Gouvernement*, II-62.)

Mgr Joseph Signay. Il approuve la décision des marguilliers de la fabrique de Notre-Dame de Québec, par laquelle ceux-ci s'engagent à augmenter les honoraires des vicaires de la paroisse et à leur donner quinze livres courant, en sus des vingt-cinq livres qu'ils reçoivent déjà (Québec, 17 décembre 1832). (*Registre L*, f. 49 r.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Michael Fleming, évêque de Carpa, et vicaire apostolique de Terre-Neuve (Québec, 19 décembre 1832). Il craint que Mgr Fleming n'ait pas reçu les lettres de grand vicaire pour le diocèse de Québec, que Mgr Panet lui a envoyées au mois de mars dernier; il lui en enverra de nouvelles s'il ne les a pas reçues. Afin de pourvoir aux nécessités spirituelles des sauvages, qui habitent au-delà de la rivière Saint-Jean et qui sont visités annuellement par un missionnaire du diocèse de Québec, il prie Mgr Fleming de lui envoyer des lettres de grand vicaire, avec la permission de communiquer les pouvoirs qu'elles renferment, aux missionnaires chargés de la desserte de la rivière Saint-Jean. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 226.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Bourget, curé de L'Islet (Québec, 22 décembre 1832). Il voudrait bien lui permettre d'établir dans sa paroisse la dévotion des quarante heures, mais il craint que la faible santé de M. Bourget ne puisse supporter l'augmentation de travail qu'exigent ces exercices pieux. D'autres raisons l'obligent aussi à suspendre pour le moment l'octroi de la faveur que désire M. Bourget. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 227.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Laberge, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 22 décembre 1832). Il l'autorise à célébrer la messe de minuit dans son église le jour de Noël prochain. Cette permission n'est donnée que pour la présente année et ne sera continuée les années suivantes, qu'en autant que les raisons qui ont obligé l'évêque à supprimer cette messe n'existeront plus à l'avenir. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 228.)

M. C.-F. Cazeau, à M. S. W. H. Leslie, secrétaire du bureau de santé (Québec, 24 décembre 1832). Mgr l'administrateur adressera prochainement une circulaire à MM. les curés pour leur recommander de se conformer aux intentions du bureau de santé, à propos des exhumations. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 229.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 26 décembre 1832). Il vaut mieux organiser deux paroisses dans les seigneuries de Noyan et de Foucault. Il chargera M. Morissette, curé de Saint-Jean, d'aller examiner les lieux. M. (Norbert) Blanchet remplacera M. Marcoux pour aller marquer le site d'une église à Saint-Anicet. Il répondra aux gens du ruisseau Saint-Hyacinthe de s'en tenir à ce que Mgr de Québec a décidé à leur égard, par une lettre adressée à M. (Paul-Loup) Archambault, en juillet dernier. Il lui adresse une copie des lettres écrites à M. Roque et à M. Quiblier, au sujet des MM. Denis et Larkin, junior. Les commissaires pour l'érection sont bien lents dans leurs opérations. "A ce train, nos paroisses iront virer loin." Si M. Pigeon ne peut garder M. (Flavien) Lajus, il ne sait que faire de ce dernier. Il vaut mieux qu'il reste dans le district de Montréal. Il ordonnera la cessation des prières publiques après la grand' messe. Cependant, il lui paraît convenable de recommander une messe d'action de grâces dans toutes les paroisses, pour le 16 janvier prochain. M. (Michel-Auguste) Amiot, recevra de la caisse ecclésiastique les secours dont il a besoin. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 229.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Lacasse, curé de Saint-Henri-de-Lauzon (Québec, 27 décembre 1832). Les contestations à propos de bancs dans les églises sont toujours dangereuses. Aussi, il faut autant que possible détourner les fabriques de s'engager dans des procès ruineux à ce sujet. La loi n'est pas explicite au sujet du droit de la veuve à posséder un banc concédé à son mari avant son mariage, si elle convole en secondes noces. Il ne peut lui-même trancher la question et il croit que la fabrique de Saint-Henri ferait bien de peser les conséquences qui peuvent en résulter avant d'engager un procès. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 232.)

Mgr Joseph Signay. Circulaire à messieurs les curés du district de Québec. D'après une résolution du Bureau de santé, ils devront refuser la sé-

pulture à tout corps qu'on pourrait leur présenter après avoir été exhumé (Québec, 28 décembre 1832). (*Registre L*, f. 51 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 304.

M. (Théodore) de la Porte à Mgr Joseph Signay, à Québec (Londres, 29 décembre 1832). Il lui offre ses hommages. "Mgr Panet, saintement comblé sous le poids de ses longs travaux, a dit comme l'apôtre: "*Ego enim jam delibor.*" Puisse-t-il être témoin longtemps encore des bénédictions que le Seigneur daignera accorder à son digne successeur pour la continuation des saints progrès de la foi dans le vaste apostolat dont il est chargé." Il a reçu, en même temps que la lettre de Mgr Signay, la liste des effets à acheter. M. Delagrave vient d'arriver à Londres et propose de se rendre en France. L'abbé Chêné est décédé au commencement de l'automne. (Cartable: *Angleterre*, III-23.)

Mgr Joseph Signay à M. (Hubert) Robson, missionnaire à Drummondville (Québec, 29 décembre 1832). Il le remercie du magnifique rapport qu'il lui fait de l'état de ses missions et le félicite de son zèle. Qu'il travaille à combattre l'influence que les protestants exercent sur les catholiques par leurs écoles en répandant des catéchismes dans les familles. Il est heureux de le voir prendre un si grand intérêt à la chapelle de M. Felton à Sherbrooke; il espère que M. Robson pourra se procurer un calice pour cette chapelle. Il l'encourage à construire des chapelles dans les endroits où se trouvent des catholiques. Cependant, qu'il ne se presse pas trop pour Melbourne. La chapelle dans Shipton serait mieux placée sur le bord de la rivière tant pour la commodité des gens de Shipton que pour ceux de Melbourne. Il en faudrait une aussi dans le canton de Tingwick, à environ quatre lieues de la rivière. La desserte de Sherbrooke pourrait comprendre celle de Shipton et de Tingwick; celle de Drummondville, les cantons de Grantham, de Wickham et de Kingsey. Plus tard, un prêtre résidant à Kingsey pourrait desservir Tingwick et Shipton, et un autre à Sherbrooke n'aurait qu'à desservir les lieux environnants. M. Robson félicitera au nom de l'évêque les habitants de Kingsey, qui montrent tant de bonne volonté pour construire une chapelle. Liste des pouvoirs qu'il lui accorde. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 233.)

1833

Mgr Joseph Signay à M. Vincent Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 7 janvier 1833). M. Quiblier voudra bien s'entendre avec Mgr de Telmesse au sujet de M. (Jacques) Larkin et de M. (Dieudonné) Denis. Mgr de Telmesse est bien disposé à seconder les vues de M. Quiblier. Mgr Signay est bien persuadé qu'il faut encourager des maisons comme le séminaire de Québec et celui de Montréal. La preuve est que le séminaire de Québec est bien pourvu de sujets et que la bonne intelligence qui existe entre cette maison et l'évêque y est pour beaucoup. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 237.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Norbert) Blanchet, curé à Soulanges (Québec, 8 janvier 1833). A propos des gens du ruisseau Saint-Hyacinthe, son intention est de se conformer à ce que Mgr Panet a déjà décidé à leur égard par la lettre écrite à M. Archambault en date du 13 juillet dernier. L'église construite au Coteau-du-Lac est la seule approuvée dans la paroisse de Saint-Ignace dont ils font partie. M. Blanchet leur exprimera combien Mgr Signay est mortifié de voir qu'ils ont fait des frais inutiles en bâtissant des édifices qui n'ont pas la destination qu'ils avaient en vue. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 238.)

Mgr Joseph Signay. Instructions données à M. Hubert Robson, missionnaire des townships de Saint-François (Québec, 9 janvier 1833). (*Registre L*, f. 50 r.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 10 janvier 1833). Il y a deux ans qu'il a adressé certaines questions à la cour de Rome. On ne lui a pas encore répondu. Mgr de Telmesse réglera la question de l'ordination de M. Larkin et de l'entrée au séminaire de Montréal de M. (Dieudonné) Denis. Il a des raisons de soupçonner que les Sulpiciens ont communication de ce que Mgr de Telmesse et lui envoient à Rome. Il ne peut placer M. Flavien Lajus chez son frère qui n'a pas de résidence fixe et qui est maintenant en pension aux Trois-Rivières. Il enverra M. Morissette, curé de Saint-Jean, visiter la seigneurie de Noyan. Il a répondu aux gens du ruisseau Saint-Hyacinthe que la seule église approuvée dans la paroisse de Saint-Ignace est celle du Coteau-du-Lac. Il attendra l'arrivée du plan de M. Paquin pour se décider à envoyer un député pour constater la possibilité d'établir une paroisse dans la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes. Il n'a pas de poste dans le district de Québec à offrir à M. (Hector-Antoine) D. (Drolet). Mgr de Telmesse le placera où il lui plaira. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 239.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier-Germain Rivard-) Loranger, curé à Champlain (Québec, 10 janvier 1833). Quelques habitants de la seigneurie de Champlain lui ont présenté une requête. Les uns demandent à devenir paroissiens de Saint-Stanislas, les autres, de Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Avant de leur répondre, il voudrait savoir ce que M. Loranger pense de la chose. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 240.)

Mgr Joseph Signay à M. (Edouard) Montminy, curé à Saint-François-de-la-Nouvelle-Beauce (Québec, 11 janvier 1833). Il consent à ce que les habitants du fief Aubert-Gallion nomment trois marguilliers pour gérer les affaires de la chapelle Saint-Georges qu'ils sont en frais d'édifier. Cette élection se fera par les syndics en présence de M. Montminy qui présidera l'assemblée. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 240.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Edouard) Morissette, curé à Saint-Jean-de-Dorchester (Québec, 12 janvier 1833). Ayant appris que l'on peut former deux paroisses avec le terrain qui se trouve entre Saint-Athanase et la ligne qui sépare le Canada des Etats-Unis, il charge M. Morissette d'aller déterminer quelle sera la ligne de séparation entre ces deux paroisses.

Une de ces paroisses comprendrait la partie de Sabrevois, non comprise dans Saint-Athanase, avec une partie de Noyan, et l'autre, le reste de Noyan, avec la partie de la seigneurie de Foucault qui se trouve dans la province. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 241 .)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de M. Joseph-Olivier Leclerc (dans la chapelle Saint-Louis de la cathédrale de Québec, le 13 janvier 1833) (Québec, 13 janvier 1833). (*Registre L*, f. 51 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier Rivard-) Loranger, curé à Champlain (Québec, 15 janvier 1833). Il lui envoie, pour l'assister dans la desserte de ses deux paroisses, M. (Joseph-Olivier) Leclerc qu'il vient d'ordonner prêtre. Il ne peut lui promettre, cependant, que M. Leclerc fera un long séjour chez lui. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 242.)

Requête des habitants d'une partie de la paroisse de la Rivière-Ouelle et de celle de Saint-Louis-de-Kamouraska, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de P. Garon, N. P., et de A. Bélanger, témoins (Rivière-Ouelle, 17 septembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Charles-François Painchaud, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 30 octobre 1831). — Procès-verbal de M. Painchaud en conséquence de la commission ci-dessus (en la maison de Joseph Desjardins, fils, Saint-Denis, 15 décembre 1831). — Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Denis-de-Kamouraska (Québec, 14 janvier 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 152 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jacques) Varin, curé à Kamouraska (Québec, 15 janvier 1833). Il lui envoie le décret d'érection canonique de la nouvelle paroisse de Saint-Denis. Les intéressés continueront à être desservis à Saint-Louis jusqu'à ce qu'on ait bâti une chapelle à Saint-Denis. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 243.)

Mgr Joseph Signay à M. (Alexis) Lefrançois, curé à Saint-Augustin (Québec, 16 janvier 1833). Il ne lui enlève pas les facultés que lui a accordées Mgr Panet pour confesser les irlandais de Sainte-Catherine lorsqu'ils se présentent à lui. De même, pour les paroissiens de langue française, il leur a permis d'entendre la messe à Saint-Augustin, s'ils trouvaient la chose plus commode pour le moment; de même, il les laisse libres de remplir le devoir pascal, cette année encore, à Saint-Augustin. Néanmoins, comme la paroisse de Sainte-Catherine est érigée canoniquement et civilement, la publication des bans, la célébration des mariages doivent s'y faire comme dans les autres paroisses. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 244.)

Mgr Joseph Signay. Mandement pour des actions de grâces publiques à l'occasion de la cessation du fléau du choléra (Québec, 16 janvier 1833). (*Registre L*, f. 53 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 305.

Requête des habitants des seigneuries de la Rivière-du-Loup et de Terrebois et du canton connu sous le nom de *Sept mille deux cents âcres*, deman-

dant que leur territoire soit organisé canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de A. Beaulieu et de Moïse Morin, témoins (Rivière-du-Loup, 13 août 1831). — Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Viau, curé de la Rivière-Ouelle, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 26 août 1831). — Procès-verbal de M. Viau en conséquence de la commission ci-dessus (Rivière-du-Loup, 13 décembre 1831). — Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup (Québec, 16 janvier 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 158 r.)

Requête des habitants de Maskinongé demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat d'Eustache Sicard de Carufel, N. P. (Maskinongé, 25 septembre 1831). — Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Sévère-Nicolas Dumoulin, curé d'Yamachiche, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 13 octobre 1831). Procès-verbal de M. Dumoulin en conséquence de la commission ci-dessus (Maskinongé, 25 octobre 1831). — Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé (Québec, 19 janvier 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 163 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 19 janvier 1833). Il a reçu la requête des irlandais catholiques de Montréal qui demandent à avoir une église pour eux seuls. Il espère que, de concert avec les marguilliers de la fabrique de Notre-Dame, M. Quiblier pourra régler la difficulté qui se présente. Il devra s'entendre sur ce point avec Mgr de Telmesse qui, d'ailleurs, pense comme lui. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 245.)

Mgr Joseph Signay. Acte du sous-diaconat de M. Patrick O'Dwyer et du diaconat de M. Théophile Rochette (dans la chapelle Saint-Louis de la cathédrale de Québec, le 20 janvier 1833) (Québec, 20 janvier 1833). (*Registre L*, f. 52 r.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs accordés à M. Benjamin Decoigne, curé de la Baie-Saint-Paul et de la Petite-Rivière (Québec, 20 janvier 1833). (*Registre L*, f. 52 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Huot, vicaire à Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce (Québec, 22 janvier 1833). M Huot pourra absoudre des cas réservés les habitants de Saint-Sylvestre et de Saint-Gilles, de même que les irlandais catholiques des cantons de Leeds, d'Inverness et d'Halifax, qui se présenteront à lui, à Saint-Sylvestre. A propos du pain bénit. Mgr Signay a prié le curé de Sainte-Marie de permettre à M. Huot d'aller visiter "une chapelle bâtie dans le township d'Irlande par un Laurent Cloutier, menuisier, autrefois du faubourg Saint-Jean, où il se trouve 15 ou 20 familles catholiques canadiennes et irlandaises, qui le recevront comme l'envoyé de Dieu . . . Cet établissement est à 8 lieues de Saint-Sylvestre et avoisine Inverness, Leeds, Halifax, où se trouvent aussi diverses habitations catholiques. Leeds contient environ 10 à 12 familles catholiques; Inverness, 5 ou 6; Halifax, 30 ou 40, outre du mélange par mariages mix-

tes. Leeds touche à Saint-Sylvestre au nord-est. Sur les lieux, on pourrait savoir combien de familles catholiques se trouvent répandues dans Nelson, Wolfstown, etc. La chapelle de Saint-Sylvestre n'est qu'à 1½ lieue de Leeds, me dit-on. La chapelle précitée est sur le chemin Craig, près d'un petit lac appelé d'Irlande, où le chemin se sépare en deux, dont l'un conduit à Tingwick, par le sud, et l'autre, par l'ouest, à Shipton. On m'a dit que Mr (Hubert) Robson, de son côté, a envie d'aller de sa chapelle de Shipton jusqu'à Irland; tant mieux, mais c'est douteux . . ." C'est le temps de l'hiver qui convient le mieux pour ces visites et c'est avant le carême qu'il doit les faire. " Vous me tiendrez compte de ce que vous serez obligé de débourser. Tous les catholiques de ces lieux sont pauvres et peu en état de faire aucune dépense. Mr (Michel) Dufresne a été reçu avec toute sorte de politesse par les Américains dont vous pourriez vous informer, et qui seraient prêts à témoigner leur prévénance envers vous comme envers lui. Ils sont riches et notables dans ces lieux; Emers Hall et Frs Hall, son frère, le dernier surtout, fort décent, sont du nombre." M. Huot enverra à Mgr Signay le compte rendu de son voyage. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 246.)

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal Pedicini, préfet de la congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 21 janvier 1833) (en latin). Mgr Panet avait obtenu par un indult, en date du 11 février 1826, que le curé qui, par suite d'infirmités ou de maladie, abandonnerait la direction d'une paroisse, après l'avoir administrée pendant quinze ans, pourrait recevoir le tiers des dîmes de cette paroisse. Cet indult n'avait de valeur que pour une période de cinq ans. Le 23 septembre 1831, Mgr Panet attribua à M. Antoine Tabeau, qui allait résider chez Mgr de Telmesse comme son vicaire général, le tiers des dîmes de la paroisse de Boucherville que M. Tabeau avait administrée pendant quatorze ans. Mgr Signay prie le cardinal Pedicini de vouloir bien ratifier ce qu'a fait Mgr Panet, et en même temps, de prolonger encore pour cinq ans l'indult accordé à ce dernier, en 1826. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 249.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Laberge, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 26 janvier 1833). Il le prie de ne rien déranger à ce qui a été fait jusqu'alors pour ce qui regarde les limites entre les paroisses de Saint-Augustin et de l'Ancienne-Lorette. Quand à la question de la juridiction pour la célébration des mariages, M. Laberge peut s'entendre avec le curé de Saint-Augustin, en attendant que Mgr Signay détermine lui-même les limites de cette juridiction. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 250.)

Mgr Joseph Signay à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 26 janvier 1833). Il ne croit pas que l'on puisse hésiter à accorder à M. (Pierre) Villeneuve, le *quantum* de la dîme provenant de sa paroisse de Saint-Polycarpe, pendant le temps qu'a duré sa maladie. Il ne s'oppose pas aux changements que projette Mgr de Telmesse. Il ne peut donner un poste à M. (Hector-Antoine) Drolet. A propos des droits à payer pour les sépultures. Au sujet de la demande des irlandais, il a écrit à M. Quiblier de s'entendre avec Mgr de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 252.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Carrier, curé à Gentilly (Québec, 26 janvier 1833). M. Massue lui a dit que la future chapelle du canton de Blandford serait mieux placée dans le onzième rang de ce canton. Mgr Signay prie M. Carrier de se rendre avec M. Massue à la rivière Bécancour afin d'examiner ensemble l'endroit qui lui paraîtra le plus convenable pour le site de cette chapelle. Mgr Signay déterminera ce qu'il y a à faire d'après le rapport de M. Carrier. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 253.)

Requête des habitants de la Baie-du-Febvre demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Guillaume Crépeau et de François Martel, témoins (Baie-du-Febvre, 13 octobre 1832). — Mgr B.-C. Panet. Il réfère à Mgr Joseph Signay la requête ci-dessus (Québec, 18 octobre 1832). — Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jean Raimbault, curé de Nicolet, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 22 octobre 1832). — Procès-verbal de M. Raimbault en conséquence de la commission ci-dessus (Baie-du-Febvre, 12 décembre 1832). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue-de-la-Baie-du-Febvre (Québec, 26 janvier 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 166 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Lacasse, curé à Saint-Henri-de-Lauzon (Québec, 28 janvier 1833). Il vient de recevoir une requête des habitants de la nouvelle paroisse de Saint-Isidore. Il fera son possible pour leur donner satisfaction et espère que M. Lacasse continuera à les desservir avec tout le zèle possible. Il ira peut-être à Saint-Isidore si le pont prend. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 255.)

Le cardinal C.-M. Pedicini, préfet de la Propagande au révérendissime Joseph Signay, évêque de Fussala, et coadjuteur du révérendissime B.-C. Panet, archevêque de Québec (Rome, 29 janvier 1833) (en latin). Il a reçu ses lettres des 9 et 13 novembre 1832. Les graves questions dont il parle seront examinées dans la prochaine réunion générale de la sacrée congrégation et on lui en fera connaître les décisions. Le saint-père consent volontiers à lui accorder les pouvoirs déjà concédés à Mgr Panet, et lui permet de les déléguer aux vicaires généraux. Quant à la limitation du temps auquel s'étendront ces pouvoirs, il faudra s'en tenir aux conditions des indults précédents. (*Correspondance manuscrite de Rome*, v. IV, f. 84 r.) Inclus: Copie d'un indult accordant à Mgr Panet et à Mgr Signay, évêque de Fussala, la rénovation de tous les indults accordés précédemment au premier et ce, pour les mêmes cas et pour le même espace de temps, avec pouvoir de les communiquer aux évêques suffragants et aux grands vicaires (Rome, 13 janvier 1833). (*Registre L*, f. 80 r. — Cartable: *Indult*, v. II, f. 47 et 49.) — Copie d'un indult à perpétuité autorisant l'évêque de Québec à accorder une indulgence plénière le jour de la Toussaint, le jour des Morts et le dimanche dans l'octave de la Toussaint, aux paroisses qui désireront cette faveur (Rome, 13 janvier 1833). (*Registre L*. f. 80 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 339.

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 janvier 1833). Il le prie d'envoyer un prêtre à son choix pour faire enquête sur la nécessité de faire des réparations à l'église de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Il lui envoie une requête des habitants de Saint-Laurent, île de Montréal, qui demandent la permisson d'employer les 1500 louis actuellement au coffre de la fabrique, pour construire une nouvelle église. Mgr de Telmesse voudra bien donner son opinion là-dessus. Il comprend qu'on ne trouve aucune trace à Québec des procédures faites pour la construction de l'église du Coteau-du-Lac. Elles ont été enregistrées à Montréal. Il trouve sage la réponse faite par Mgr Lartigue aux irlandais de Montréal. Il se prêtera facilement aux changements que désire faire Mgr de Telmesse. Cette lettre lui sera remise par M. (Michel) Charron qu'il envoie au séminaire de Montréal et qui sera bientôt suivi de M. Jean-Baptiste Proulx. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 225.)

Mgr Joseph Signay à Mgr de Telmesse, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 janvier 1833). A propos du mandement où il demande que l'on fasse certaines prières pour remercier Dieu de la cessation du fléau du choléra, il s'est entendu avec le gouverneur et le lord évêque Mountain, pour fixer au 6 février les prières que l'on devra faire. Il vaut mieux que la chose soit annoncée aux curés par un mandement de l'évêque que par une proclamation du gouverneur. Il a répondu avec douceur aux délégués du ruisseau Saint-Hyacinthe qui ont fait 72 lieues pour venir le voir. Il croit qu'il faut user de douceur avec des gens qui sont dans la bonne foi; sans cela, on s'expose à des désagréments et à voir ces gens recourir à la législature pour faire sanctionner des projets de loi en opposition aux droits de l'Eglise. Il ne permettra pas aux prêtres de s'agréger au séminaire de Saint-Hyacinthe à moins qu'ils ne lui en fassent personnellement la demande (*Registre des lettres*, v. 15, p. 257.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Côté, curé à Sainte-Geneviève (Québec, 30 janvier 1833). Il lui faudra une nouvelle requête des habitants de Sainte-Geneviève pour procéder à l'érection canonique de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 259.)

Mgr Joseph Signay à M. (Elie-Sylvestre) Sirois, curé de Saint-Stanislas (Québec, 30 janvier 1833). Il faudra recommencer les procédures pour arriver à faire l'érection canonique de la paroisse de Saint-Stanislas. Celles faites en 1824 sont nulles. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 260.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Joseph) Ducharme, curé à Sainte-Thérèse-de-Blainville (Québec, 31 janvier 1833). Il a chargé Mgr de Telmesse de nommer un commissaire pour aller faire enquête à propos des réparations que M. Ducharme désirent faire à l'église de Sainte-Thérèse. Il lui semble qu'il ne faudrait pas obliger certains des habitants de Sainte-Thérèse, qui seront bientôt rattachés à la paroisse de Sainte-Anne, à contribuer à la répartition que nécessiteront ces réparations. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 260.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de Saint-Jean-Chrysostome (Québec, 1er février 1833). Il a appris avec regret que l'on se livrait dans leur paroisse à des désordres graves. Il les prie d'y mettre fin et demande aux parents de bien surveiller leurs enfants. (*Registre L*, f. 55 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 4 février 1833). Il n'a pu trouver l'acte de donation faite par madame Gibbon à Mgr Panet, d'un terrain pour la chapelle de Matane. Il lui enverra la ratification de cette donation par M. et madame Douglass et un M. Fraser, héritiers de madame Gibbon. Il lui donne l'autorisation de placer la chapelle de Sainte-Anne-des-Monts dans un endroit plus convenable. A propos d'un marguillier qui ne rend pas ses comptes. Nombre de bancs qu'un propriétaire peut avoir dans une église. Il espère que la santé de M. Ringuet lui permettra d'accomplir sans mauvaise suite son accablante besogne. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 261.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, grand vicaire, curé de la Rivière-Ouelle (Québec, 5 février 1833). Il n'est pas nécessaire de présenter une requête au gouverneur pour l'érection civil de la nouvelle paroisse de Saint-Denis. Les commissaires sont d'avis qu'ils peuvent ériger d'eux-mêmes toutes les paroisses qu'on leur indiquera. Mgr Signay marquera lui-même le site de la nouvelle église, lors de sa visite à la Rivière-Ouelle. On pourra faire entrer une partie du 4ième rang de la Bouteillerie dans la nouvelle paroisse. "Mgr Panet a été, en effet, sérieusement indisposé et quoiqu'il soit mieux que les premiers jours, son état ne laisse pas de nous donner de l'inquiétude." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 263.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 7 février 1833). Il est entendu que les mandements dont on donne lecture en chaire ne sont pas donnés aux journaux pour publication avant qu'on se soit assuré qu'ils ont été publiés à Montréal. Il n'a pas encore reçu le second plan de M. Paquin où il doit lui indiquer les démembrements à faire dans sa paroisse. Il ne formera pas une nouvelle paroisse dans la seigneurie des Deux-Montagnes, si celle-là doit nuire à la paroisse de Saint-Benoît. Il lui laisse la liberté de réhabiliter MM. G. et M. (Morin). Quant à l'abbé D. (Drolet), il laisse à sa prudence de lui donner un poste. Il permettra bien à M. (Magloire) Blanchet d'entrer au séminaire de Saint-Hyacinthe, mais il exige que celui-ci demande le consentement de l'évêque diocésain. "Je suis convaincu qu'on devrait favoriser autant que nos moyens nous le permettront l'entrée de prêtres comme professeurs dans nos établissements d'éducation, afin de laisser aux jeunes ecclésiastiques le temps de faire leur cours régulier de théologie dans nos grands séminaires et y contracter les vertus et l'esprit de leur état." Il ne croit pas que Mgr de Telmesse soit obligé en conscience de payer à la fabrique de Montréal pour le droit de l'enterrement de feu M. Berthelot plus que ce que l'on a coutume d'exiger pour l'enterrement le plus simple d'un adulte. Il est très embarrassé de la demande de madame de Montenach. Pour lui, il croit qu'il faut placer la

future église de Pierreville aussi près que possible du village des Abénaquis, en supposant que la seigneurie de Saint-François et le village des sauvages ne forment qu'une paroisse avec Pierreville. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 263).

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Saint-Germain, curé de Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 7 février 1833). A propos de l'inquiétude que manifeste M. Saint-Germain au sujet de la validité du titre d'administrateur de Mgr Signay. " Si l'âge avancé de Mgr Panet pouvait donner lieu à quelque doute à ce sujet, l'âge un peu moins avancé de celui qui a accepté ce titre avec les fonctions qui y sont attachées pourrait aisément le dissiper; et vous devez charitablement supposer qu'il n'a pas manqué, dans une affaire de cette importance, de prendre toutes les formalités qu'elle requiérait. En voilà, ce me semble, assez pour calmer vos inquiétudes. Quant à la publication de la permission qui autorisait Mgr l'évêque de Québec à se décharger sur son coadjuteur de l'administration du diocèse, c'est une question sur laquelle on pourrait bien ne pas être d'accord. Néanmoins, pour vous tranquilliser de plus en plus, je vous dirai que je suis en possession de documents qui me convainquent de la validité de tous les actes que j'ai faits ou que je ferai en ma nouvelle qualité et sous cette publicité. " Les proclamations nouvelles ont été envoyées sans aucune injonction de la part du gouverneur. M. Saint-Germain ne doit pas entreprendre de construire une nouvelle église sans que toutes les formalités exigées par la loi aient été remplies. C'est pourquoi, il attendra avant de répondre à la requête des paroissiens de Saint-Laurent. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 266.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean) Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 7 février 1833). Il ne sait ce qu'il doit faire à propos de l'église de Saint-François-du-Lac; doit-il laisser à sa place l'église actuelle? Doit-il la transporter au village des Abénaquis? Il prie M. Raimbault d'aller rencontrer M. Bélanger et de se concerter tous les deux pour lui indiquer ce qu'il y a à faire pour la plus grande satisfaction des intéressés. Mme de Montenach s'offre de bâtir l'église à ses frais à condition qu'elle soit remboursée plus tard par la fabrique, mais elle veut absolument que cette église soit construite dans la seigneurie de Pierreville. Que faire? (*Registre des lettres*, v. 15, p. 268.)

Mgr Joseph Signay. Lettres d'archiprêtre pour les paroisses de Saint-Eustache, de Saint-Benoît, de Sainte-Scholastique, de Saint-Colomban et de Sainte-Rose, à M. Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache (Québec, 8 février 1833). (*Registre L*, f. 56 r.)

Mgr Joseph Signay à M. A.-N. Morin, écuyer, M.P.P., Québec (Québec, 8 février 1833). Il accuse réception de sa lettre et lui dit qu'il aura égard à la requête des habitants de la 5e concession de Saint-Michel, où ils déclarent qu'ils s'opposent à faire partie de la paroisse projetée de Saint-Raphaël. En tenant compte de la requête présentée par les habitants de Saint-Vallier, pour faire changer le site de leur église, il pourra probablement répondre aux désirs des habitants de Saint-Michel. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 269.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Leduc, curé à Saint-François, île d'Orléans (Québec, 9 février 1833). Il ne tient qu'à M. Leduc d'avoir la paix dans sa paroisse: c'est de se montrer plus accommodant envers ses paroissiens. Il le prie donc d'être un peu plus condescendant, de faire certaines concessions, d'user de certains ménagements envers son peuple. (*Registre des lettre*, v. 15, p. 270.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 février 1833). M. (Joseph-Edouard) Morissette qu'il avait chargé de voir s'il n'y aurait pas possibilité d'établir deux paroisses entre Saint-Athanase et la ligne provinciale, lui répond qu'il n'y faut pas songer, vu que la seigneurie de Foucault ne peut former une paroisse, étant complètement peuplée de protestants. M. Morissette soumet un plan qui plaira probablement à Mgr de Telmesse. M. (Charles-Joseph) Ducharme le prie de ne pas annexer maintenant à la paroisse de Sainte-Anne une certaine concession de la paroisse de Saint-Eustache, avant que la répartition pour les réparations à faire à l'église de Saint-Eustache ait été homologuée. Il a demandé à M. Perras, curé de Saint-Charles, de vouloir bien recevoir chez lui M. Flavien Lajus qui doit bientôt quitter Saint-Constant. "L'état de Mgr de Québec devient de plus en plus inquiétant. Hier il a cru devoir se faire administrer l'Extrême-Onction. A présent, il ne nous reste presque plus d'espérance de le voir se rétablir." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 272.)

Lieutenant-colonel H. Craig, secrétaire du gouverneur, à Mgr l'évêque de Fussala (Château Saint-Louis, 13 février 1833). Il lui envoie deux requêtes: l'une des habitants de Saint-Barnabé, l'autre des habitants de Sainte-Anne-d'Yamachiche, se plaignant de ce que l'on a changé le site de la chapelle de Saint-Barnabé. (Cartable: *Gouvernement*: II-64.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Olivier) Giroux, à Québec (Québec, 13 février 1833). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Martine-de-Beauharnois (en marge: cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 273).

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Quévillon, vicaire à Sorel (Québec, 13 février 1833). Il le nomme à la cure de la paroisse de Saint-Polycarpe-de-la-Nouvelle-Longueuil. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 273.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Narcisse) Trudel, curé de Saint-Georges-de-Noyan (Québec, 13 février 1833). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Rouville (en marge: cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 274.)

Mgr Joseph Signay à M. (Etienne) Chartier, curé de Sainte-Martine-de-Beauharnois (Québec, 13 février 1833). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Benoît-du-Lac-des-Deux-Montagnes (en marge: cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 274.)

Mgr Signay à M. (Jacques) Odelin, curé à Saint-Hilaire-de-Rouville (Québec, 13 février 1833). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville (en marge: cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 274.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Magloire) Turcotte, 1er vicaire à Saint-Hyacinthe (Québec, 13 février 1833). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Georges-de-Noyan (en marge: cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 274.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Lafrance, curé à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville (Québec, 13 février 1833). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-Charles-de-la-Rivière-Chambly (en marge: cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 275.)

Mgr Joseph Signay au lieutenant-colonel Glegg, secrétaire militaire, à Québec (Québec, 13 février 1833). Il accuse réception de la lettre de Son Excellence le gouverneur où il est question que des sauvages de Ristigouche aient empiété sur les terres de la Couronne et sur celles de M. Christie. En l'absence de tout document, il ne peut se prononcer sur la question, mais il écrira aux missionnaires de la baie des Chaleurs, de faire tout leur possible pour empêcher les sauvages qu'ils ne se portent à des voies de fait. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 275.)

Mgr Joseph Signay. Circulaire à MM. les curés, missionnaires et chapelains du diocèse de Québec, leur annonçant le décès de Mgr Bernard-Claude Panet (Québec, 15 février 1833). (*Registre L*, f. 56 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 311.

Mgr Joseph Signay. Acte de la prise de possession de l'évêché de Québec (Québec, 19 février 1833). (*Registre L*, f. 57 r.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de secrétaire du diocèse de Québec en faveur de M. Charles-François Cazeau et rénovation de pouvoir qui lui ont été accordés par Mgr B.-C. Panet (Québec, 19 février 1833). (*Registre, L*, f. 58 r.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 20 février 1833). Ayant pris possession du siège épiscopal de Québec, il lui fait expédier immédiatement des lettres de grand vicaire semblables à celles qu'il a reçues de Mgr Panet en 1825. Il joint à ces lettres celles qu'il adresse à M. (Guillaume) Roque. "Vous ne manquerez pas de les trouver de votre goût, puisqu'elles ne lui accordent l'usage de ses pouvoirs que sous votre dépendance." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 276.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec, en faveur de Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse (Québec, 19 février 1833). (*Registre L*, f. 58 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Guillaume) Roque, vicaire général, séminaire de Montréal (Québec, 20 février 1833). Il le remercie des bons souhaits qu'il forme pour lui et lui envoie des lettres de grand vicaire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 277.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec, en faveur de M. Guillaume Roque, directeur du séminaire de Montréal (Québec, 20 février 1833). (*Registre L*, f. 60 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Marie) Cadieux, v. g., curé aux Trois-Rivières (Québec, 20 février 1833). Il lui adresse des lettres de grand vi-

caire, spécialement pour le district des Trois-Rivières. M. Cadieux devient par là même membre de la corporation du séminaire de Nicolet. Il demande à M. (François-Xavier) Noiseux de résigner cette charge, tout en lui laissant ses pouvoirs de grand vicaire. Par rapport au district de Montréal, M. Cadieux ne pourra y exercer ses pouvoirs de grand vicaire que sous la dépendance de Mgr de Telmesse. Il lui permet d'user de ses facultés de supérieur des Ursulines des Trois-Rivières jusqu'à nouvel ordre. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 278.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de M. Louis-Marie Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 20 février 1833). (*Registre L*, f. 62 v.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec, en faveur de M. Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur élu de Québec (Québec, 19 février 1833). (*Registre L*, f. 59 r.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec, en faveur de M. Jérôme Demers, directeur du séminaire de Québec (Québec, 20 février 1833). (*Registre L*, f. 61 v.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec, en faveur de M. François-Joseph Deguise, curé à Sainte-Anne-de-Varennes (Québec, 20 février 1833). (*Registre L*, f. 63 v.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de M. Antoine Tabeau, prêtre à Montréal (Québec, 20 février 1833). (*Registre L*, f. 64 v.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de M. Pierre Viau, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 20 février 1833). (*Registre L*, f. 65 v.)

Mgr Benedict Fenwick, évêque de Boston, à Mgr B.-C. Panet, évêque de Québec (Boston, 20 février 1833). Il prie Mgr Panet de vouloir bien permettre que la révérende mère Saint-Georges fasse six ans de plus au couvent de Charleston. (Cartable: *Etats-Unis* - II, f. 65.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Olivier) Giroux, prêtre, à Québec (Québec, 20 février 1833.) Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Benoît-du-Lac-des-Deux-Montagnes. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 277.)

Mgr Joseph Signay à M. Jean-Baptiste Hertel de Rouville, à Saint-Hilaire-de-Rouville (Québec, 22 février 1833). Il a été question d'enlever M. (Jacques) Odelin de Saint-Hilaire pour le placer dans une autre paroisse. C'est chose décidée, maintenant, qu'il restera à Saint-Hilaire. "Je m'en réjouis sincèrement à cause de l'estime et de la confiance dont Mr Odelin jouit dans la paroisse et du bien qu'il y fait." Il regrette que M. de Rouville ne prise davantage Mgr de Telmesse. "J'attribue l'opinion que vous avez de ce prélat à certains préjugés qui, je l'espère, se dissiperont bientôt." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 279.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 février 1833). Il profite de l'occasion de M. le supérieur du séminaire de Québec, qui va remplacer le coadjuteur élu (M. Turgeon), à l'île Jésus,

pour lui envoyer les lettres de grand vicaire pour MM. Deguise et Tabeau. Il regrette bien que les lettres annonçant les changements de cures soient maintenant inutiles. Il croit que Mgr de Telmesse ferait bien de placer M. (Joseph-David) Delisle, curé de Blairfindie, dans une autre paroisse. M. Turgeon lui parlera de la nomination d'un grand vicaire au séminaire de Montréal. Il envoie M. Flavien Lajus, qui vient d'arriver à Québec, vicaire à Saint-Charles-de-Bellechasse, chez M. Perras. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 280.)

Mgr Joseph Signay à M. (Barthélemy) Fortin, aumônier des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 22 février 1833). Il a reçu les plans de la nouvelle bâtisse dont les Ursulines ont commencé la construction. M. Fortin ne doit pas prêter l'oreille aux cancans qu'il entend que Mgr Signay le verrait avec peine présider à ces travaux. Mgr Signay n'a pas l'intention de lui en enlever la direction. M. Fortin pourra inviter plus tard M. le coadjuteur à aller visiter cette nouvelle construction. (*Registre des lettres* v. 15, p. 281.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Delâge, desservant à L'Islet (Québec, 22 février 1833). Puisque le Seigneur a rappelé à lui M. (Pierre) Bourget, il charge M. Delâge de la desserte de la paroisse de L'Islet en attendant qu'il puisse donner un successeur à M. Bourget. M. Delâge fera des arrangements avec M. (Louis) Gingras, curé de Cap-Saint-Ignace et exécuteur testamentaire de M. Bourget, pour qu'on lui laisse une partie du ménage du défunt. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 282.)

Mgr Joseph Signay au lieutenant-colonel Craig, secrétaire civil (Québec, 23 février 1833). Il répond à la communication qu'il a reçue du gouverneur au sujet de l'église de Saint-Barnabé. Il lui indique pourquoi on a changé le site de cette église qu'on avait d'abord placée dans le rang de Bellechasse et qu'on a ensuite fixée dans la concession de Saint-Joseph. Si l'on a agi ainsi c'est pour que les habitants de l'augmentation de Caxton ne soient pas trop éloignés de l'église de Saint-Barnabé, de laquelle paroisse ils dépendent pour le moment. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 282.)

Mgr Joseph Signay. Mandement d'entrée (Québec, 25 février 1833). (*Registre L*, f. 66 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 319.

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 25 février 1833). M. Barrow demande que l'on établisse une paroisse dans sa seigneurie. Mgr Signay demande quelles sont les limites de cette seigneurie, si sa population actuelle permet d'y établir une paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 285.)

Mgr Joseph Signay à M. (Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 25 février 1833). Il le prie d'user de son influence pour maintenir l'ordre chez les sauvages de Ristigouche qui menaçent de créer des désordres à propos d'un terrain dont le gouvernement leur conteste la possession. C'est le premier des enfants qui se présentent qui doit user du droit de retrait sur un banc concédé à ses parents. M. Malo ne peut faire le mariage

du protestant en question avec une catholique, à moins qu'il n'embrasse lui-même la foi catholique. Mgr Signay l'encourage à dresser une carte des missions de la baie des Chaleurs. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 287.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Roy, curé à Cacouna (Québec, 25 février 1833). Il lui est difficile de donner une décision concernant le site de l'église future de Cacouna, puisqu'il y a une opposition puissante qui demande qu'elle soit construite sur le troisième rang. Il vaut mieux attendre l'érection civile de la paroisse pour agir. A propos des danses, certaines circonstances peuvent quelquefois les excuser. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 288.)

Mgr Joseph Signay à M. (Théodore) Létang, curé à Beaumont (Québec, 26 février 1833). A propos d'un mariage dont il s'agit d'assurer la validité. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 288.)

Mgr Joseph Signay à M. (Narcisse-Charles) Fortier, curé à Saint-Michel (Québec, 26 février 1833). Il faut procéder lentement à propos de ce mariage que M. Fortier a célébré et dont on conteste la validité, sous prétexte que la fille contractante n'y a pas donné son consentement. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 285.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Saint-Germain, curé à Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 25 février 1833). Il ne s'oppose pas à ce que l'on construise une nouvelle église à Saint-Laurent, comme semble le croire M. Saint-Germain. Il veut, cependant, qu'il y ait parfait accord des paroissiens de Saint-Laurent et qu'ils se conforment aux formalités requises par la loi. Si les circonstances l'appellent à Montréal, un jour ou l'autre, il fera son possible pour aller encourager ces braves paroissiens et "témoigner de vive voix à leur digne curé, combien je suis reconnaissant pour ses soins et sa sollicitude continuels à prévenir les difficultés et divisions, et à conduire à une heureuse issue des entreprises de ce genre." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 291.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec, en faveur de M. François Noiseux, prêtre aux Trois-Rivières (Québec, 28 février 1833). (*Registre L*, f. 60 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 1er mars 1833). Malgré l'âge avancé de M. Noiseux, il est heureux de lui renouveler ses lettres de grand vicaire, et cela en récompense des services qu'il a rendus au diocèse. Il a pris sur lui, cependant, de lui enlever la charge de membre de la corporation du séminaire de Nicolet, et il croit répondre en cela aux intentions de M. Noiseux. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 294.)

Requête des habitants de Sainte-Thérèse-de-Blainville demandant la permission de faire certaines réparations à leur église. Liste des noms des signataires. Certificat de Léon Aubé et de I.-I. Leclaire, N. P. (Sainte-Thérèse, le 11 janvier 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 29 janvier 1833). Procès-verbal de M. Jacques Paquin en

conséquence de la commission ci-dessus (Sainte-Thérèse, le 15 février 1833). Mgr Joseph Signay. Vu et approuvé (Québec, 1er mars 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI, f. 170 v.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 2 mars 1833). Il est mortifié d'apprendre que l'on commence à connaître dans le public le nom du prêtre qui a été recommandé pour la coadjutorie de Kingston. M. (Jacques-Guillaume) Roque lui écrit qu'il aurait été plus satisfait de voir donner des lettres de grand vicaire à un autre plus digne que lui. Mgr Lartigue pourra faire les changements qu'il annonce dans sa lettre. Mgr Signay a décidé de nommer le curé de Saint-Martin, île Jésus, pour aller vérifier les allégués de la requête des habitants de Saint-Laurent. Il reçoit à l'instant le paquet que lui envoie Mgr Lartigue; il a aussi reçu son testament. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 212.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Joseph) Ducharme, curé de Sainte-Thérèse-de-Blainville (Québec, 2 mars 1833). M. Ducharme poura faire les réparations requises à son église, mais lui-même ne peut forcer à contribuer à ces réparations ceux qui devront bientôt contribuer à celles d'une autre église. Mgr Lartigue peut lui permettre d'ériger la confrérie du Saint-Rosaire dans sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 293.)

Requête des habitants de Saint-Athanase demandant la permission de construire une nouvelle église. Liste des noms des signataires. Certificat de Godfroy Plamondon, de A.-E. Bardy et de Henri Aubertin (Saint-Athanase, le 29 novembre 1832). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Joseph-Edouard Morissette, curé de Saint-Jean-de-Dorchester, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 12 décembre 1832). Procès-verbal de M. Morissette en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Athanase, le 16 janvier 1833). Mgr Joseph Signay. Vu et approuvé (Québec, 4 mars 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI, f. 175 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Carrier, curé à Gentilly (Québec, 4 mars 1833). Il croit que l'on doit construire la future chapelle du canton de Blandford à l'endroit déjà désigné pour cette fin, par Mgr Paquet, c'est-à-dire, sur le 5e lot du 11e rang de ce canton. Cette place paraît la plus centrale, elle a dans son voisinage le chemin de la province; de plus, les habitants de Blandford ont des titres qui leur garantissent la possession de leurs terres, tandis que ceux des cantons de Bulstrode et de Maddington n'en ont pas. Si les gens de la rivière Bécancour ne peuvent se procurer un instituteur catholique, M. Carrier pourra tolérer l'instituteur protestant qui y enseigne dans le moment. De même, il pourra tolérer les écoles mixtes, mais en prenant tous les moyens en son pouvoir afin que les enfants de l'un et l'autre sexes soient séparés, les uns des autres, dans l'école, et qu'ils ne fassent pas route ensemble à leur sortie de la classe. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 295.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas-Laurent) Bédard, chapelain à l'Hôpital général de Québec (Québec, 4 mars 1833). Il lui renouvelle tous les pouvoirs qui lui ont été accordés autrefois par Mgr Plessis et Mgr Panet, com-

me curé de Notre-Dame des Anges, et chapelain ou aumônier de l'Hôpital général de Québec. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 296.)

Mgr Joseph Signay. Supplique adressée à Sa Sainteté Léon XII pour obtenir M. Pierre-Flavien Turgeon comme coadjuteur (Québec, 4 mars 1833). (*Registre L*, f. 68 r.)

Témoignage en faveur de M. Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur élu (Québec, 4 mars 1833). Signé: J.-C. Demers, ptre, Thos Maguire, ptre, Charles-Frs Painchaud, Chs-F. Baillargeon, paroc. Queb. C. F. Cazeau, Secius Epis. Queb. (*Registre L*, f. 68 v.)

Son Excellence lord Aylmer, gouverneur, à Mgr l'évêque de Québec (Château Saint-Louis, 4 mars 1833). Il lui transmet la copie d'une lettre qui lui a été adressée par le secrétaire d'Etat de Sa Majesté, pour le département des Colonies. Copie: Lord Goderich à Son Excellence le gouverneur lord Aylmer (Downing Street, 3 janvier 1833). Il a reçu sa lettre du 30 novembre 1832, où il lui annonce que l'évêque catholique de Québec s'est démis de ses fonctions épiscopales, lesquelles ont été assumées par l'évêque de Fussala, et où il lui envoie les noms de trois ecclésiastiques parmi lesquels on devra choisir celui qui remplacera, comme coadjuteur, l'évêque de Fussala, lorsqu'il deviendra évêque de Québec. Il est heureux, en apprenant la nouvelle de la résignation de l'évêque catholique de Québec "to perceive in the correspondance between him and your Lordship the marks of that esteem and confidence which can never fail to be the fruit of exemplary conduct and piety on the part of the ecclesiastical authorities, met by good faith and justice on the part of the government under which they exercise their function." Il approuve de tout coeur la nomination de M. Turgeon comme futur coadjuteur. "And, as the subject seems to be viewed with some anxiety by the Bishop of Fussala and Mr. Turgeon, it is a satisfaction to me to be able to state to you my opinion that there is no need for the continuance of sending to this country the names of three ecclesiastics in order that one of the number may be elected as coadjutor. It appears to me enough that the name of the one whose appointement has been approved by the governor of the Province, should be submitted to his Majesty's government. I need scarcely say that the circumstances must be very peculiar indeed which would induce His Majesty's Government to disapprove a choice enforced by the recommandation of the King's Representative in Lower Canada: and they are not of a nature which can be expected ever to affect the leading members of a Body so distinguished as the Roman Catholic Clergy of Canada has always been, for loyalty and a peaceful devotion to the sacred duties of their office." (*Registre* L, f. 68 v.)

Mgr Joseph Signay, Lettres de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de Mgr Robert Gradwell, évêque de Lydda, et coadjuteur de Mgr James Bramston, vicaire apostolique du district de Londres (Québec, 5 mars 1833). (*Registre* L, f. 69 r.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de procureur de l'évêque de Québec en cour de Rome, en faveur de M. Nicolas Wiseman, supérieur du séminaire anglais à Rome (Québec, 5 mars 1833). (*Registre* L, f. 70 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre-Flavien) Leclerc, curé à Saint-André-de-Kamouraska (Québec, 5 mars 1833). Il l'informe qu'il a nommé un desservant à L'Islet, aussitôt qu'il a appris le décès du curé de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 297.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 5 mars 1833). C'est avec regret, qu'il apprend l'état d'épuisement de M. Ringuet. Afin d'aider ce dernier, il laissera à Rimouski le vicaire des Trois-Pistoles. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 297.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence le lieutenant général Aylmer, gouverneur en chef (Québec, 5 mars 1833). "J'ai l'honneur de remercier Votre Excellence de la communication qu'elle a bien voulu me donner hier de la Dépêche à elle adressée par le Ministre Secrétaire d'Etat pour les Colonies, approuvant la nomination de Mr Turgeon comme mon Coadjuteur. Nous ne saurions, mon Coadjuteur et moi, assez apprécier les termes flatteurs dans lesquels cette Dépêche est conçue : et nous nous faisons un devoir de témoigner à Votre Excellence notre gratitude la plus sincère pour l'intérêt particulier qu'elle prend à tout ce qui peut favoriser la religion catholique dans cette Province, et pour l'appui qu'elle a bien voulu prêter à nos observations au sujet du mode d'approbation des Coadjuteurs à l'avenir. L'absolue nécessité où se trouve l'Evêque de Québec de proclamer son Coadjuteur dès le moment qu'il prend possession du siège épiscopal nous avait fait désirer que cette approbation pût être irrévocablement donnée par le Chef de l'Exécutif. Quoique les termes de la Dépêche ne semblent pas donner au Gouverneur toute la latitude possible à ce sujet, nous aimons à croire néanmoins, nous avons même la ferme confiance que ce qui a été fait jusqu'à présent sera uniformément observé à l'avenir : et nous n'hésitons pas à assurer Votre Excellence que les Evêques Catholiques de Québec, ainsi que leur clergé, ne dévieront jamais des principes de loyauté dont ils se sont fait gloire jusqu'à présent." (*Registre des lettres*, vol. 15, p. 298.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Benedict Fenwick, évêque de Boston (Québec, 11 mars 1833). Il lui envoie des lettres d'obédience qui permettent à la révérende mère Saint-Georges de passer encore six ans dans le monastère des Ursulines que Mgr Fenwick a fondé auprès de sa ville épiscopale. Il lui envoie aussi des lettres de grand vicaire pour le diocèse de Québec. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 311.)

Mgr Joseph Signay. Il renouvelle l'obédience accordée à la révérende soeur Marie-Anne-Ursule Moffet de Saint-Georges, ursuline de Québec, et lui permet de passer six autres années dans le monastère du même ordre à Boston (Québec, 5 mars 1833). (*Registre L*, f. 71 r.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de Mgr Benoît Fenwick, évêque de Boston (Québec, 6 mars 1833). (En marge : les mêmes pouvoirs ont été accordés à la même date à Messeigneurs Jean Dubois, évêque de New-York ; Francis Patrick Kendrik, évêque d'Arath, administrateur du diocèse de Philadelphie ; Benoît Flaget,

évêque de Bardstown; Joseph Rosati, évêque de Saint-Louis; Antonio de Nekerc, évêque de la Nouvelle-Orléans; Alexandre MacDonell, évêque de Kingston; et Bernard Angus McEachern évêque de Charlottetown.) (*Registre L*, f. 71 r.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de Mgr William Fraser, évêque de Tanen, vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse, et de Mgr Michael Fleming, évêque de Carpa, vicaire apostolique de Terre-Neuve (Québec, 7 mars 1833). (*Registre L*, f. 71 v.)

Mgr Joseph Signay. Commission à M. Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur de Québec et vicaire général, l'autorisant à conférer avec les commissaires chargés d'exécuter le bill de subdivision des paroisses (Québec, 7 mars 1833). (La même commission accordée le 11 mars 1833 à M. Louis-Marie Cadieux et, le 16 mars 1833, à Mgr l'évêque de Telmesse.) (*Registre L*, f. 72 v. et 73 r.)

Mgr Joseph Signay à Mgr (Bernard-Angus) McEachern, évêque de Charlottetown (Québec, 7 mars 1833). Mgr Panet étant décédé, il lui a succédé sur le siège épiscopal de Québec. Il est heureux de lui envoyer des lettres de grand vicaire, et il espère que Mgr McEachern voudra bien en adresser aussi au nouvel évêque de Québec. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 299.)

Mgr Joseph Signay à Mgr (Michael) Fleming, vicaire apostolique de Terre-Neuve (Québec, 7 mars 1833). Il lui écrit de nouveau et le prie de lui envoyer des lettres de grand vicaire qui permettront à l'évêque de Québec d'accorder les pouvoirs nécessaires aux missionnaires qu'il envoie chaque année dans les Postes du roi et qui ont occasion d'exercer leur ministère en faveur d'un assez grand nombre de familles sauvages qui appartiennent au vicariat apostolique de Terre-Neuve. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 300.)

Mgr Joseph Signay à M. Wm. Erd, écuyer, M.P.P. pour le Nouveau-Brunswick, à Fredericton (Québec, 7 mars 1833). Il lui envoie les lettres patentes de la cession par la Couronne d'un terrain à la Rivière-de-l'Aiguille, pour l'usage de la chapelle catholique du lieu. Il le prie de vouloir bien s'occuper d'en faire émettre de nouvelles, afin de corriger une erreur qui s'est glissée dans les premières. (*Registre des lettres*, v. 15, p 300.)

Mgr Joseph Signay à M. (Nicolas) Wiseman, supérieur du collège anglais, à Rome (Québec, 9 mars 1833). Il est devenu évêque de Québec par suite du décès de Mgr Panet. Il le prie de vouloir bien continuer à lui rendre les services qu'il rendait à son prédécesseur, et c'est pourquoi il lui envoie des lettres de procureur auprès de la cour de Rome. La première affaire dont aura à s'occuper M. Wiseman sera l'expédition des bulles du nouveau coadjuteur, M. Turgeon, déjà approuvé à Rome, en même temps que deux autres prêtres, par une lettre du cardinal Cappellari, en date du 6 août 1829. Mgr Signay regrette sincèrement qu'on s'occupe si peu à la congrégation de la Propagande de répondre aux questions qu'on lui a proposées

depuis plusieurs années; il est surtout affligé de la lettre que le cardinal Pedicini a adressée à son prédécesseur dans laquelle on traite au long de l'affaire de l'Hôpital général de Montréal, dont la supérieure a écrit à Rome pour se plaindre de ce que le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, ne soit plus chargé de la conduite de son monastère, comme auparavant. Mgr Signay croit que c'est à Mgr de Telmesse, l'évêque suffragant du lieu, de voir à la conduite des monastères de son district, et non pas au supérieur de Saint-Sulpice, en supposant même que celui-ci soit vicaire général de l'évêque de Québec. De même, Mgr Signay est fort surpris de constater que l'évêque de Québec ne peut faire aucune démarche à Rome, sans que le séminaire de Montréal n'en soit instruit. Il présume que ce séminaire a un agent à Rome, qui prend connaissance des dépêches envoyées à la Propagande; il trouve la chose fort inconvenante et prie M. Wiseman d'avertir le cardinal préfet de la Propagande. De même, il s'oppose absolument à ce que l'on oblige le coadjuteur de Québec à demeurer à Montréal. Il paraît que l'on fait des démarches dans ce sens auprès de la cour de Rome. M. Wiseman voudra bien s'occuper d'obtenir une réponse à la lettre de Mgr Signay, en date du 9 septembre 1833, où il demande le renouvellement de certaines facultés. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 301.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Robert Gradwell, évêque de Lydda, à Londres (Québec, 9 mars 1833). Il est devenu évêque de Québec, par suite du décès de Mgr Panet. Il a la ferme confiance que Mgr Gradwell continuera à s'occuper des choses de l'Eglise du Canada. C'est pourquoi il lui envoie ses dépêches en le priant de les acheminer vers Rome. M. l'abbé (Théodore) de la Porte le remboursera des frais que nécessite le transport de sa correspondance. Mgr Gradwell verra, par les dépêches que Mgr Signay envoie à Rome, que les tracasseries suscitées à Rome par les agents de Saint-Sulpice, contre l'autorité religieuse du diocèse, continuent et que la cour de Rome au lieu de répondre aux questions soumises par l'évêque de Québec s'occupe de répondre à des choses de minime importance. Lord Goderich a approuvé le choix de M. Turgeon comme coadjuteur de Québec. Mgr Signay prie Mgr Gradwell de vouloir bien faire comprendre à la cour d'Angleterre que cette approbation par le ministre des Colonies, à Londres, est en somme une formalité officieuse; qu'il vaudrait mieux laisser au gouverneur du Canada le soin d'approuver lui-même le choix du nouveau coadjuteur vu qu'il est supposé le connaître et que, de plus, les catholiques du pays sont sous l'impression que c'est le gouverneur qui l'approuve. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 305.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Joseph) Deguise, vicaire général, curé à Varennes (Québec, 11 mars 1833). Il remercie M. Deguise des voeux qu'il forme pour le nouvel évêque de Québec. Il comprend que c'est avec une louable répugnance que M. Deguise accepte de continuer à remplir la charge de vicaire général, mais, il ne peut se passer de ses services. Il le prie d'accepter ses sincères remerciements pour le don de 2000 livres qu'il vient de faire au séminaire de Nicolet, ainsi que pour la cession de sa terre

de Saint-Michel à cette même maison. L'acte de cession de la terre de Saint-Michel manque de certaines formalités absolument nécessaires en loi. M. Deguise voudra bien y suppléer en faisant un nouvel acte de cession, suivant la formule qu'il lui envoie. Mgr Signay présume que MM. Chandler et Courval ont été indemnisés pour la terre entière, vu que les lettres patentes font mention de 250 acres amortis. Le testament de Mgr Panet est incontestable: celui-ci n'a eu aucune difficulté à le faire devant notaire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 307.)

Mgr Joseph Signay à MM. N. Boucher et J.-B. Blondin, juges à paix, à Percé (Québec, 11 mars 1833). Il a pris connaissance des plaintes qu'ils formulent contre le missionnaire de Percé, M. J.-B. McMahon. Il ne peut déplacer ce monsieur sur la seule plainte de deux personnes, quelque respectables qu'elles soient, et quelque élevé que soit le rang qu'elles tiennent dans la société. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 310.)

Mgr Joseph Signay à M. J.-B. McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 11 mars 1833). Il a appris que M. McMahon avait eu certains demêlés avec les magistrats de Percé. Il ne peut décider si M. McMahon a tort ou raison, mais il croit devoir lui recommander de se renfermer strictement dans ce qui regarde son ministère. Sans cela, il s'expose à perdre l'estime de certaines personnes avec lesquelles il est essentiel de vivre en paix. Il reconnaît d'ailleurs son grand mérite et ne peut que lui décerner des éloges pour les peines continuelles qu'il se donne pour l'avancement de ses missions. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 310.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Marie) Cadieux, vicaire général, curé aux Trois-Rivières (Québec, 11 mars 1833). On a cherché en vain au secrétariat l'acte par lequel Mgr Plessis a déterminé la ligne de séparation entre les paroisses de Saint-Grégoire et de Bécancour. Comme il paraît que la ligne actuelle est reconnue depuis 30 ans, il consent à ce qu'elle soit maintenue. Il lui envoie une nouvelle commission pour traiter avec messieurs les commissaires tout ce qui concerne l'étendue ou les limites des paroisses du district des Trois-Rivières qui doivent être érigées civilement. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 311.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Delâge, desservant à L'Islet (Québec, 11 mars 1833). Sa lettre du 22 février le nommant desservant de L'Islet lui permet d'exercer tous les pouvoirs des curés dans cette paroisse. Il est probable qu'il restera dans cette paroisse plus longtemps *que jusqu'au printemps*. Il lui conseille de se mettre en pension en attendant que son sort soit définitivement fixé. Qu'il s'occupe de préparer ses gens à faire leurs Pâques, et qu'il prenne conseil de ses voisins dans ses difficultés. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 312.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Béland, curé à L'Ile-Verte (Québec, 11 mars 1833). Il a décidé de l'envoyer pendant le courant de l'été faire la mission de la seigneurie de Mingan. M. (Louis-Ferdinand) Belleau ira

faire celle des Postes du roi. Il l'avertira du temps où il lui faudra partir. M. Angers préparera le calendrier qu'il est d'usage de laisser aux sauvages. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 313.)

Mgr Joseph Signay. Lettres d'assistant-secrétaire du diocèse en faveur de M. François-Hilaire Belle-Isle, prêtre à Québec (Québec, 12 mars 1833). (*Registre L*, f. 73 r.)

Mgr Joseph Signay. Circulaire à MM. les curés de la côte du Sud, au sujet des orphelins du choléra (Québec, 13 mars 1833). (*Registre L*, f. 74 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 322.

Mgr Joseph Signay à M. (François-Norbert) Blanchet, curé à Soulanges (Québec, 13 mars 1833). Dans sa lettre du 8 janvier, il lui disait qu'il s'en tenait à la décision de Mgr Panet à propos des habitants du ruisseau Saint-Hyacinthe. Il n'a pas changé d'idée, bien que deux citoyens soient venus le voir dans l'intention d'obtenir que la chapelle construite au ruisseau Saint-Hyacinthe soit reconnue comme église paroissiale. Les habitants de cette localité croyaient réellement que Mgr Panet leur avait laissé entendre qu'il en serait ainsi. Il a répondu aux deux délégués qu'il ne pouvait donner son assentiment à leur projet, et leur a conseillé de se servir de cette chapelle pour en faire une maison d'école. Il est très satisfait de ce que M. Blanchet lui dit de la nouvelle église du Coteau-du-Lac et lui conseille de se montrer plein de condescendance pour les habitants du ruisseau Saint-Hyacinthe qui ont agi sans mauvaise foi. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 314.)

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal Pedicini, préfet de la Propagande à Rome (Québec, 13 mars 1833) (en latin). Il a déjà fait connaître à Son Eminence que Mgr Bernard Panet, accablé par l'âge et les infirmités, l'avait chargé de l'administration du diocèse de Québec. Aujourd'hui, il lui annonce le décès de ce vénéré prélat. Appelé à lui succéder sur le siège de Québec, par les bulles en date du 15 décembre 1826, il a pris possession de ce siège le 18 février dernier après avoir prêté le serment de fidélité au roi Guillaume IV. Mgr Plessis a déjà fait connaître à la congrégation de la Propagande la forme de ce serment dans une lettre au cardinal di Pietro, en date du 20 février 1806. Le coadjuteur qu'il s'est choisi, M. (Flavien) Turgeon, a prêté le même serment, après que sa nomination eût été annoncée dans un mandement officiel. Il ne doute pas que la sacrée congrégation ratifiera ce choix, vu que dans une lettre du 8 août 1829, on déclarait que l'on avait appris avec plaisir que M. Turgeon et deux autres prêtres étaient jugés dignes de l'épiscopat, de sorte que, advenant la nécessité d'élire un nouveau coadjuteur, l'un d'eux pût être élu à cette dignité. Le gouverneur de la Province, lord Aylmer, a donné son assentiment à ce choix, comme son prédécesseur, Mgr Panet, l'a écrit, il y a quelques mois, au cardinal Pedicini. Il n'a pas à faire l'éloge de M. T. (Turgeon) qui possède la confiance de toute la Province et dont les grandes qualités sont reconnues de tous. Il prie donc Son Eminence de lui faire parvenir les bul-

les nommant M. Turgeon coadjuteur de Québec, afin qu'il puisse procéder aussitôt que possible à sa consécration. Il a reçu la lettre du cardinal Pedicini, datée du 8 décembre 1832, et dans laquelle, il annonce à Mgr Panet que la congrégation a reçu une lettre de la supérieure de l'Hôpital général de Montréal, où celle-ci se plaint de ce que l'évêque de Québec a modifié le gouvernement de sa communauté. Il lui explique la chose. Cette communauté, comme toutes les autres du diocèse est soumise à l'autorité de l'évêque de Québec. Comme en 1820, un évêque a été placé à Montréal avec le titre de suffragant de l'évêque de Québec, il est naturel que les communautés du district soient sous son obédience et qu'elles ne soient plus confiées à la direction d'un grand vicaire, comme cela se faisait avant la nomination d'un évêque suffragant à Montréal. D'ailleurs, dans sa lettre du 14 octobre 1826, le cardinal Cappellari déclarait que les prêtres de Saint-Sulpice ne pouvaient pas ne pas obéir à Mgr Lartigue. C'est pourquoi il conclut en demandant que la sacrée congrégation confirme et assure de nouveau les privilèges et les droits dont jouit présentement l'évêque suffragant de Montréal. Il croit que certaines personnes de Montréal ont demandé à Rome que, advenant le décès de Mgr Lartigue, le nouveau coadjuteur soit placé à Montréal. Il prie le cardinal Pedicini de ne rien changer dans le gouvernement du diocèse de Québec. Il est vrai que des difficultés se sont élevées depuis l'établissement d'un évêque suffragant à Montréal. Ces difficultés doivent être attribuées aux circonstances plutôt qu'à l'érection d'un siège auxiliaire à Montréal. Il est vrai aussi que Mgr Plessis avait songé à placer l'évêque coadjuteur à Montréal. Il avait traité de cette question dans une lettre au cardinal di Pietro, en date du 20 février 1806. Plus tard, en considérant l'agrandissement considérable que prenait le diocèse de Québec, il comprit qu'il avait besoin d'un coadjuteur et qu'il valait mieux placer à Montréal un évêque auxiliaire et suffragant de Québec. Il ne voit pas lui-même aucune raison de faire ce changement et croit plutôt que l'état actuel des choses amènera bientôt le gouvernement britannique à donner son assentiment à l'érection civile du siège auxiliaire de Montréal. Il ne suppose aucune mauvaise intention dans ceux qui demandent ce changement; il croit qu'ils agissent plutôt dans l'ignorance où ils sont des difficultés que rencontrent les évêques dans l'administration religieuse du pays. Il prie le cardinal Pedicini de vouloir bien lui expédier le plus tôt possible les indults dont il fait mention dans sa lettre du 9 novembre dernier. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 316.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. F.-M. Pétrimoulx, notaire à Saint-Remi (Québec, 13 mars 1833). Il accuse réception, au nom de l'évêque de Québec, de la requête des tenanciers du coté nord de la Pigeonnière, paroisse de Saint-Remi-de-Lasalle, dans laquelle ceux-ci demandent d'être transférés à la paroisse de Saint-Edouard. Mgr Signay le charge de lui dire qu'il ne changera rien aux dispositions prises par ses prédécesseurs à l'égard de ces gens de la Pigeonnière. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 322.)

Mgr Joseph Signay à M. (Magloire) Blanchet, curé à Saint-Charles-de-la-Rivière-Chambly (Québec, 13 mars 1833). Il est sensible au déplaisir que M. Blanchet a éprouvé, dû à un malentendu. Mgr de Telmesse n'a pas voulu le *punir* parce qu'il a manifesté sa résolution de ne pas entrer au séminaire de Saint-Hyacinthe. Du reste, quelques mots d'explication de sa part à Mgr de Telmesse ramèneront la paix. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 322.)

Mgr Joseph Signay à M. (Théodore) de la Porte, à Londres (Québec, 14 mars 1833). Il a reçu sa lettre du 29 décembre dernier. Il le remercie des grands services qu'il rend à l'évêque de Québec, ainsi que de la bonté avec laquelle il a reçu le jeune M. Delagrave qu'il lui avait recommandé. Il a remplacé sur le siège épiscopal de Québec, le regretté Mgr Panet, décédé à l'âge de quatre-vingts ans, et a choisi pour coadjuteur, M. Turgeon que M. de la Porte a bien connu. Il aimerait à connaître le montant des sommes qu'il doit à Mgr Gradwell et à M. Wiseman. M. de la Porte voudra bien remettre à Mgr Gradwell la dépêche incluse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 326.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 mars 1833). Il a répondu à M. Blanchet à propos de l'affaire du ruisseau Saint-Hyacinthe. Lord Goderich a envoyé une réponse très agréable à lord Aylmer au sujet de la nomination de M. Turgeon à la coadjutorerie de Québec. Cette réponse laisse espérer que la nomination du coadjuteur se réglera maintenant sur les lieux. Il vient d'écrire à Rome à ce sujet et aussi au sujet de la supérieure de l'Hôpital général de Montréal qui s'est plaint auprès de la sacrée congrégation du changement apporté dans le gouvernement de sa communauté. Il se propose de faire diverses questions aux MM. du séminaire de Saint-Sulpice à propos de leur dépendance de l'évêque diocésain. Il fera la même chose pour toutes les communautés de Montréal. " Je ne pense pas qu'on puisse faire croire à quelqu'un que le Pape choisit ici les Coadjuteurs; on en rirait. Tout le monde sait que vous, par exemple, n'avez été choisi à la dignité épiscopale que par l'Ev. diocésain, conjointement avec votre Supérieur. C'est chicaner sur les mots. Qu'on lise les Archives d'ici et on y verra la marche uniforme. Nous distinguons l'institution canonique, oui, à la bonne heure, et nous sommes d'accord; et si on attendait qu'on pût leur attribuer la nomination d'Evêque ou de Coadjuteur élu venant d'un Consistoire, on attendrait très-longtemps après notre mort, car jamais les Evêques pour le Canada n'ont été proclamés en Consistoire, et vous en savez la raison. *Le choix confirmé* fait voir, strictement parlant, que le choix a été fait ecclésiastiquement et non civilement, comme se l'attribuaient les Souverains de France, et que le Gouverneur a concouru dans ce choix, en déclarant qu'il en était très-satisfait: et que faut-il autre chose; et comment croyez vous qu'on puisse faire autrement? Assurément, cette élection nouvelle a été faite tout autrement que les précédentes. Mr Turgeon est approuvé à Rome nommément depuis plusieurs années, et il est proclamé, par suite de ce choix, laissé à l'Evêque sur les

trois proposés *ut aliquis eorum eligatur*, comme porte le rescrit. Il faut que vous soyez scrupuleux sur les formes, comme un Avocat, pour avoir à reprendre à tout ce qu'on trouve partout si bien fait. Le synonime *d'agréé* est *approuvé* ou *confirmé*: car si on est tenu d'avoir un agrément *pleased* pour exercer au civil quelque fonction, cette phrase ordinaire *it has been pleased* répond véritablement à une approbation et cette phrase est officielle." Quant au cas d'usure dont parle Mgr de Telmesse, il le prie de remarquer que les auteurs modernes se montrent beaucoup moins sévères que ceux d'autrefois sur cette question. (*Registre des lettres*, vol. 15, p. 323.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Antoine) Montminy, curé à Saint-François-de-la-Nouvelle-Beauce (Québec, 16 mars 1833). Il approuve la conduite de M. Montminy en tenant pour quatre rangées de bancs et non pas cinq, dans la nouvelle chapelle de Saint-Georges. Il y aurait en effet inconvénient grave à réduire les allées à deux pieds de largeur. Il lui conseille de ne pas se mêler du banc du capitaine. "L'usage depuis 1776 est qu'il reste au premier capitaine, mais il y a des décisions de cour qui l'ont condamné à en payer le prix de l'adjudication. Je ne crois pas que sa qualité de protestant l'exclurait plus du privilège de l'occuper s'il y a droit, comme capitaine, que du privilège d'occuper le banc seigneurial, s'il était seigneur, sauf les honneurs religieux." Ce n'est que dans quelques cas particuliers qu'il tolère les écoles mixtes dans certaines paroisses du diocèse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 327.)

Mgr Joseph Signay à M. (Marc) Chauvin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 16 mars 1833). Il a bien fait de ne pas permettre aux personnes qui lui en ont fait la demande, d'exhumer les corps des cholériques enterrés dans un enclos séparé, pour les inhumer dans le cimetière commun. Le Bureau de Santé de Québec s'oppose à ces translations des corps des cholériques, et lui-même a obligé les curés du district de Québec à s'en tenir strictement aux ordres de ce Bureau. Les gens qui s'opposent à ce qu'un groupe de paroissiens de Sainte-Anne soit annexé à la paroisse de Sainte-Geneviève, signifieront leur opposition au commissaire ecclésiastique qui sera chargé de procéder à l'érection canonique de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 329.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Marie) Cadieux, vicaire général, curé aux Trois-Rivières (Québec, 16 mars 1833). M. Cadieux ne permettra pas que l'on exhume les corps des personnes mortes du choléra pour les inhumer ensuite dans un cimetière. Un Bureau de Santé sera bientôt établi aux Trois-Rivières et il pourra s'entendre avec ce Bureau au sujet des exhumations que l'on voudrait faire. Mgr Signay croit que M. Cadieux devrait laisser au chapelain des Ursulines le soin de conduire les travaux de la nouvelle construction de ces religieuses. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 330.)

Mgr Joseph Signay à M. Joseph Crevier, curé à Kildare (Québec, 16 mars 1833). Vu que M. Crevier s'est engagé à payer à M. Turgeon, coadjuteur élu de Québec, le tiers du revenu de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, il le charge de desservir cette paroisse jusqu'à révocation de sa part ou de celle de ses successeurs. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 331.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-David) Delisle, curé à Blairfindie (Québec, 18 mars 1833). Il le charge de la desserte des catholiques habitant les seigneuries de D'Ailleboust et de Ramesay, et du canton de Kildare (paroisse Sainte-Mélanie). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 332.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jacques) Lebourdais, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 18 mars 1833). Il lui faut un plan préparé par un arpenteur pour procéder à l'érection canonique de la paroisse de la Rivière-du-Loup. L'arpenteur aura soin de marquer sur ce plan les noms des habitants dont les terres avoisinent la ligne qui sépare la Rivière-du-Loup de Saint-Léon, tant d'un côté que de l'autre, et cela "depuis l'endroit où la même ligne est intersectée par la rivière du Loup jusqu'à ce qu'elle aboutisse à un township qui est celui de Hunterstown ou de New-Glasgow." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 332.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Bédard, curé à Saint-Remi (de Napierville) (Québec, 18 mars 1833). Il a fait écrire à M. Pétrimoulx, notaire, qui avait dressé une nouvelle requête en faveur des habitants de la Pigeonnière, qu'il ne changerait rien de ce que son prédécesseur avait décidé, et que ceux-ci resteraient attachés à la paroisse de Saint-Remi. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 333.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 18 mars 1833). M. (Siméon-Germain) Marceau restera chez lui à Rimouski, pour l'aider et cela jusqu'à son parfait rétablissement. Mgr Signay ne peut lui promettre qu'il lui accordera un prêtre pour résider chez lui d'une manière stable (*Registre des lettres*, v. 15, p. 333.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, vicaire général, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 18 mars 1833). M. Viau pourra garder chez lui le cahier où il inscrit les dispenses de mariage qu'il accorde. Il se contentera d'en envoyer une copie à l'évêché. Voici une chose plus importante. Lorsqu'il était curé de Québec, il n'a jamais fait de mariage le soir et n'a jamais marié le dimanche. Mgr Plessis ne l'a jamais permis. Il vient de lire dans le journal que M. Viau a célébré un mariage à la Rivière-Ouelle, le dimanche soir, 17 février. Il lui demande des explications à ce sujet. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 334.)

Mgr Joseph Signay à la révérende mère Saint-Michel, supérieure des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 19 mars 1833). A propos de la construction de leur nouvelle bâtisse, il ne s'oppose pas à ce que l'on place le pensionnat à l'est plutôt qu'à l'ouest. Avec cet agrandissement, les Ursulines pourront recevoir un plus grand nombre de jeunes filles pensionnaires. Il va falloir qu'elles s'occupent en même temps de former un plus grand nombre de maîtresses pour l'enseignement. Elles ne seront pas ainsi dans l'obligation d'employer comme maîtresses de jeunes novices encore incomplètement formées à la vie religieuse. C'est pourquoi, malgré l'exiguité de leur monastère, elles ne doivent pas refuser des sujets qu'elles croiront capables de procurer la gloire de Dieu et l'honneur de la religion, et contribuer à soutenir le caractère distingué dont leur maison jouit sous le

rapport de l'éducation. C'est pourquoi, il croit qu'elles ne devraient pas refuser l'entrée de leur monastère à cette jeune américaine de talent et de piété, dont lui a parlé leur chapelain. Elles pourront confier la conduite des travaux de construction de leur bâtisse à leur chapelain qui est plus en mesure d'y voir que le grand vicaire des Trois-Rivières, M. Cadieux. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 335.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Joseph) Desjardins (Desplantes), chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec (Québec, 19 mars 1833). Il accorde au chapelain de l'Hôtel-Dieu certaines permissions qu'il juge nécessaires afin que celui-ci puisse remplir plus facilement ses fonctions d'aumônier. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 341.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Gagnon, curé à la Sainte-Famille (île d'Orléans) (Québec, 20 mars 1833.) Si c'est le désir de la paroisse que la quête de l'Enfant-Jésus se vende argent comptant, il n'a qu'à laisser faire. Si d'un côté, les marguilliers désirent en faire la vente à crédit, il ne doit pas s'y opposer. On ne peut blâmer ceux-ci de vouloir agir ainsi, et on ne saurait conclure qu'il y a un cas d'usure dans ces ventes avec un certain délai pour le paiement des objets vendus. D'ailleurs, c'est ce qui se pratique dans les paroisses du district de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 339.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Bernier, curé à Saint-Anselme-de-Lauzon (Québec, 20 mars 1833). Il permet qu'on prenne au coffre de la fabrique de Saint-Anselme la somme de trente livres du cours de la Province, pour être employée à payer l'entrepreneur de la chapelle de la dite paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 341.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Côté, curé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Québec, 22 mars 1833). Il le prie de recommander à M. (Elie-Sylvestre) Sirois, curé de Saint-Stanislas, de faire dresser le plan de sa paroisse par un arpenteur. De même, il l'avertira qu'il lui faut faire préparer par un notaire la requête pour l'érection canonique de sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 343.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Joseph) Deguise, vicaire général, curé à Varennes (Québec, 22 mars 1833). Il permettra à M. Deguise de transporter le titre clérical de M. (Charles-Joseph) Primeau, son neveu, sur la terre qu'il possède à Varennes. M. Deguise enverra à l'évêché de Québec une copie de cet acte de transport. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 343.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 mars 1833). Il le remercie de sa réponse à sa dernière lettre. "Le gentilhomme que vous voudriez voir à Rome nous y troublerait avec le Gouvernement; il est trop chaud, comme je l'ai vu dans le rapport qui a été présenté à la Propagande durant sa résidence dans ce lieu." Il ne sait en quel temps Mgr Plessis avait souscrit cinquante louis pour le séminaire de Mgr Lartigue. Son coadjuteur et lui-même désireraient que l'évêque de Telmesse eût la complaisance de ne leur référer les opérations des limites de paroisses dans son district qu'après s'être mis au fait de ce qui les concerne

essentiellement. Autrement, rien de correct ne se fera. Il a décidé de confier cette besogne de l'érection canonique des paroisses à son coadjuteur. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 343.)

Son Eminence le cardinal C.-M. Pedicini au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 23 mars 1833) (en latin). Sa Sainteté Grégoire XVI a accepté la démission de Mgr B.-C. Panet. Par là-même, Mgr Signay se trouve élevé à la dignité d'archevêque de Québec. Le cardinal le félicite et ne doute pas qu'il soit orné des qualités qui lui permettront de gouverner avec sagesse son immense diocèse. La question de la nomination d'un coadjuteur pour l'archevêque de Québec a été discutée dans la session générale de la sacrée congrégation tenue le 25 février dernier, en présence du pape. Sa Sainteté s'est rappelé que dans sa lettre du 8 août 1829, alors qu'il était préfet de la Propagande, il avait prié l'archevêque de Québec de lui envoyer les noms, non seulement de trois prêtres, mais de plusieurs, afin que lorsque l'occasion s'en présenterait, il pût choisir parmi eux le futur coadjuteur. Sa Sainteté veut qu'on s'en tienne à cette expression de sa volonté et désire que, sur le nombre de 287 prêtres, qui exercent le saint ministère dans le diocèse, on en choisisse au moins vingt que l'on croit dignes d'être élevés à l'épiscopat, et dont on enverra les noms à Rome avec des notes explicatives, afin que le saint-siège puisse désigner parmi ceux-ci, celui qui sera coadjuteur, avec droit à la succession archiépiscopale. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV - 88.)

Mgr Joseph Signay à la très honorée soeur Lemaire, supérieure de l'Hôpital général de Montréal (Québec, 24 mars 1833). Il la prie de répondre aux questions qu'il lui pose au sujet du gouvernement spirituel de sa communauté. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 345.)

Mgr Benedict Fenwick. Lettres de vicaire général du diocèse de Boston en faveur de Mgr Joseph Signay, évêque de Québec (Boston, 25 mars 1833). (*Registre L*, f. 76 v.)

Requête des habitants de la concession Saint-Dominique, seigneurie de Saint-Hyacinthe, demandant que leur arrondissement soit érigé en paroisse, et sollicitant la permission de construire une chapelle. Liste des noms des signataires. Certificat de Benjamin Benoît et de D. G. Morisson, N. P. (Saint-Hyacinthe, 3 janvier 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Magloire Blanchet, curé de Saint-Charles-de-la-Rivière-Chambly, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 28 février 1833). Procès-verbal de M. Blanchet, en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Dominique, le 18 mars 1833). Mgr Joseph Signay. Vu et approuvé pour ce qui a rapport à la construction d'une chapelle et d'un presbytère. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Dominique, seigneurie de Saint-Hyacinthe (Québec, 26 mars 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI, f. 179 r.)

Mgr Joseph Signay. Ordonnance établissant que les sieurs Jacob Doyle, John Meehan, James White, Nicolas Chapman, Michael Fitzgerald et Jeremiah Donovan, formeront le corps des marguilliers de la paroisse de Sainte-Catherine-de-Fossambault, et réglant les formalités à remplir pour l'élec-

tion des marguilliers dans la suite (Québec, 26 mars 1833). (*Registre L*, f. 74 r.)

Mgr Francis Patrick Kendrick, évêque d'Arath, et administrateur du diocèse de Philadelphie. Lettres de vicaire général du diocèse de Philadelphie en faveur de Mgr Joseph Signay, évêque de Québec (Philadelphie, 27 mars 1833). (*Registre L*, f. 77 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre-Remi) Joyer, aux Trois-Rivières (Québec, 27 mars 1833). En reconnaissance des longs services qu'il a rendus au diocèse, il l'autorise à exercer les pouvoirs d'archiprêtre dans les limites de sa juridiction. En raison de ses infirmités, il lui permet de célébrer la messe dans la sacristie du couvent des Ursulines des Trois-Rivières et de porter la calotte pendant cette célébration. Il espère, tout de même, qu'il n'en fera usage que dans les cas d'extrême nécessité. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 345.)

Requête des habitants de Saint-Joseph-de-Soulanges demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de P.-L. Charland, N. P. et de I. Maillou, N.P. (Soulanges, 12 décembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Paul-Loup Archambault, curé de Vaudreuil, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 30 décembre 1831). Procès-verbal de M. Archambault en conséquence de la commission ci-dessus (Soulanges, 3 février 1832). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges (Québec, 28 mars 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI, f. 188 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de M. Jean-Baptiste Thibault (Québec, 29 mars 1833). (*Registre L*, f. 74 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 29 mars 1833). Il consent avec plaisir à ce que les Sulpiciens du Lac-des-Deux-Montagnes continuent à exercer le 2e et le 3e pouvoir des archiprêtres accordés par ses prédécesseurs, selon l'article XIII et l'article XVI du mandement de 1830; ils jouiront des dits pouvoirs dans tout le district de Montréal. Il vient de recevoir une lettre de l'abbé (Jean-Baptiste) Thavenet, où celui-ci l'informe qu'il ne peut revenir en Canada pour régler ses interminables affaires. "Je suis obligé, dit-il, de rester à Rome pour les affaires du séminaire de Montréal." Dans sa dernière lettre à Mgr Panet, il disait qu'il ne pouvait revenir "parce qu'il attendait M. Maguire pour défendre les intérêts de votre maison contre les attaques que celui-ci devait sous peu aller lui livrer. Que fait un pareil agent pour vous à Rome? Quand tout cela finira-t-il?" (*Registre des lettres*, v. 15, p. 346.)

Son Eminence le cardinal C.-M. Pedicini au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 30 mars 1833) (en latin). Il lui annonce que la sacrée congrégation a ratifié par un rescrit spécial la pension sur la paroisse de Boucherville, accordée à M. Tabeau, et cela depuis le 17 février 1833. On lui donne, par un autre indult valable pour dix ans, la permission d'accorder d'autres pensions. (*Correspondance manuscrite de Rome*,

IV-91.) Indults en date du 17 février et du 24 mars 1833. (Cartable: *Indults*, v. 2, f. 50 et 51.)

Mgr Joseph Signay à M. (Nicolas) Wiseman, supérieur du collège anglais, à Rome (Québec, 30 mars 1833). Il trouve étrange que M. Wiseman ne le renseigne pas davantage sur l'état des affaires du diocèse de Québec à la Propagande. M. (Jean-Baptiste) Thavenet "correspond régulièrement tous les mois avec le séminaire de Montréal, de sorte que cette maison est au fait de tout ce qui se passe à Rome, tandis que l'évêque de Québec ignore complètement si l'on s'occupe de répondre aux questions importantes soumises à la Propagande, tant par son prédécesseur que par lui-même; il ne sait pas même si les différentes dépêches qu'il a envoyées sont rendues... Sans m'écrire tous les mois, vous pouvez néanmoins de temps à autre trouver quelques moments pour m'instruire de ce que cette Congrégation fait pour le pauvre diocèse de Québec qui semble être oublié." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 347.)

Mgr Joseph Signay. Acte du diaconat de M. Jean-Baptiste Thibault (dans la chapelle du séminaire, le 31 mars 1833) (Québec, 31 mars 1833). (En marge: Le dit J.-Bte Thibault a été ordonné prêtre le 9 septembre 1833, à la Rivière-Rouge.) (*Registre L*, f. 75 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte du diaconat de M. Patrick O'Dwyer, sous-diacre du diocèse de Cashel, en Irlande (dans la chapelle du séminaire, le 31 mars 1833) (Québec, 31 mars 1833). (*Registre L*, f. 75 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de M. Pierre Beaumont (dans la chapelle du séminaire le 31 mars 1833) (Québec, 31 mars 1833). (*Registre L*, f. 75 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, vicaire général, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 31 mars 1833). A propos des pouvoirs de M. Viau pour dispenser des bans de mariage et du temps prohibé pour la célébration des mariages. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 348.)

Mgr Joseph Signay. Lettres dimissoriales en faveur de M. Stanislas Bernier, clerc du diocèse de Québec, qui doit retourner à l'état laïque pour au-delà de deux ans (Québec, 1er avril 1833). (*Registre L*, f. 75 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 1er avril 1833). Il lui envoie M. (Pierre) Beaumont. Ce jeune prêtre, quoique nouveau dans le ministère, pourra l'aider dans la desserte de sa grande paroisse. Il ne peut garantir, cependant, que M. Beaumont restera bien longtemps à Rimouski. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 351.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Beaumont, vicaire à Rimouski (Québec, 1er avril 1833). Il lui accorde les pouvoirs requis pour remplir son ministère comme vicaire à Rimouski. Sa juridiction s'étendra jusqu'à la Rivière-du-Loup inclusivement, dans le cas où le curé de cette paroisse ou des paroisses intermédiaires aurait besoin de son assistance. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 351.)

Mgr Joseph Signay à la révérende mère Saint-Michel, supérieure des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 1er avril 1833). Il lui répète ce qu'il

lui a dit dans sa lettre du 19 de mars, à propos du soin que sa communauté doit apporter à l'éducation des jeunes filles, et des considérations qu'elle doit avoir en vue lorsqu'il s'agit d'admettre de nouvelles postulantes. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 353.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. F. Charlebois, écuyer, notaire, à Soulanges (Québec, 2 avril 1833). Mgr Signay le charge de faire connaître à M. Charlebois ce qu'il a écrit dernièrement à M. Blanchet, curé de Soulanges, à savoir: "qu'il n'y a d'église approuvée dans la paroisse de Saint-Ignace que celle qui a été construite au Coteau-du-Lac et où l'on célèbre l'office divin depuis quelques mois." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 355.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Norbert) Blanchet, curé à Soulanges (Québec, 2 avril 1833). Il lui a dit clairement dans sa lettre du 13 de mars, ses intentions au sujet des habitants du ruisseau Saint-Hyacinthe. Quelques-uns d'entre eux viennent de lui présenter une nouvelle requête où ils demandent une réponse définitive au sujet de la chapelle construite par eux auprès de ce ruisseau. Ils se plaignent d'être maltraités par plusieurs habitants du Coteau-du-Lac. Il lui conseille de lire ses lettres aux habitants du ruisseau Saint-Hyacinthe. Au reste, il a averti le notaire Charlebois que cette affaire est définitivement réglée. M. Blanchet aura soin de se procurer des registres pour la nouvelle paroisse de Saint-Ignace. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 355.)

Requête des habitants de Saint-Laurent, île de Montréal, demandant la permission de construire une nouvelle église. Liste des noms des signataires. Certificat de Benjamin Serre et de Saint-Germain, ptre (Saint-Laurent, le 20 janvier 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Michel Brunet, curé de Saint-Martin, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 27 février 1833). Procès-verbal de M. Brunet, en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Laurent, 14 mars 1833). Mgr Joseph Signay. Permission de procéder à la construction d'une église nouvelle à Saint-Laurent, et permission d'employer les deniers de la fabrique à cette construction (Québec, 3 avril 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 184 r.)

Mgr Joseph Signay à la révérende mère Saint-Henri, supérieure des Ursulines de Québec (Québec, 3 avril 1833). Il lui indique ce qu'elle doit entendre par la 10e permission extraite du 24e article des instructions données par Mgr Plessis, le 25 mars 1809. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 357.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. James McKenzie, agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à Québec (Québec, 3 avril 1833). Pour se conformer à la demande de M. Keith, agent de la Compagnie de la baie d'Hudson, à Lachine, Mgr l'évêque de Québec enverra deux missionnaires dans les Postes du roi. Suivant le désir de M. Connolly, M. (Louis-Ferdinand) Belleau, curé de la Rivière-du-Loup, visitera les Postes du roi. M. (Pierre) Béland, curé de L'Ile-Verte, ne pourra se rendre au poste de Mingan, cette année. Il fera bientôt connaître le nom à l'honorable Compagnie. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 358.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jacques) Paquin, curé à Saint-Eustache (Québec, 8 avril 1833). Il éprouve de la répugnance à détacher la côte Saint-Joseph dans la paroisse de Saint-Benoît, pour l'annexer à la paroisse de Saint-Eustache. D'ailleurs le procès-verbal de M. (Paul-Loup) Archambault, pour l'érection canonique de Saint-Benoît, contredit celui de M. (Joseph-Marie) Boissonnault, approuvant la translation de la côte Saint-Joseph à la paroisse de Saint-Eustache. Il ne pourra juger de la manière dont les sommes à débourser seront réparties entre les deux paroisses, que lorsque l'érection canonique de Saint-Benoît sera faite. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 358.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec, en faveur de Mgr Joseph-Norbert Provencher, évêque de Juliopolis (Québec, 9 avril 1833). (*Registre L*, f. 76 r.)

Mgr Joseph Signay à la révérende mère Saint-Henri, supérieure des Ursulines à Québec (Québec, 10 avril 1833). Il établit de nouveaux règlements pour l'admission des élèves externes dans le cloître et pour le petit déjeuner des religieuses. (*Registre ds lettres*, v. 15, p. 359.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 10 avril 1833). Il lui enverra M. (Jean-Baptiste) Thibault, qui se préparera sur les lieux pour son départ pour l'Ouest. Il a répondu à Mgr l'évêque de Kingston qu'il ne peut lui donner M. (Patrick) McMahon dont l'état de santé est fort précaire, et qui doit rester à Québec pour parachever la construction de l'église Saint-Patrice. Il n'est pas facile de pousser les jeunes ecclésiastique à la pratique de la langue anglaise. "Mgr Plessis n'a cessé de rebattre cette doctrine aux oreilles de notre jeune clergé, mais on n'en voit pas encore un grand succès. Depuis que je surveille l'éducation à Nicolet, j'ai rebattu comme ce digne fondateur et remâché à diverses reprises les mêmes avis à ce sujet, et encore très petit succès." C'est pourquoi on ne peut s'opposer à l'introduction de quelques sujets étrangers bien recommandés. Il est bien d'opinion, comme Mgr Lartigue, que leur agent à Rome, M. Wiseman "est tout de bois", et qu'il faudrait le remplacer par un autre. Mais, comment faire? Il croit qu'on pourrait suggérer au cardinal Weld d'en choisir un autre à qui M. Wiseman remettrait tout simplement sa commission. D'après la dernière lettre qu'il a reçue de M. Thavenet, il est absolument convaincu que ce monsieur est à Rome comme agent du séminaire de Montréal. Il n'a pas demandé à Mgr de Telmesse d'agir comme son député dans la question de l'érection des paroisses, mais de fixer lui-même les limites des paroisses à ériger de manière à ce qu'il ne reste plus qu'à les insérer dans le décret d'érection canonique. Il croit que l'on pourrait ajouter quelque chose à ce qui est alloué au bedeau, car dans certaines paroisses cette allocation est certainement insuffisante. Il enverra, comme par les années passées, un missionnaire au poste de Mingan. Mais, ce poste dépend, pour le spirituel, du vicariat apostolique de Terre-Neuve, et le vicaire apostolique de ce lieu, n'ayant pas fait renouveler ses pouvoirs à Rome, ne peut accorder la juridiction sur les sauvages au missionnaire qu'il en-

verra. Peut-il lui-même accorder cette juridiction? D'après la réponse de l'évêque de Boston, c'est au collège de Georgetown plutôt qu'à celui de Baltimore, qu'ils devront envoyer les jeunes Desaulniers pour l'étude des mathématiques. Dans sa lettre du mois de novembre dernier à Rome, il a exposé à la congrégation les raisons qui engageaient Mgr Lartigue à demander sa démission d'évêque suffragant à Montréal. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 362.)

Mgr Joseph Signay à Mgr (Joseph-Norbert) Provencher, évêque de Juliopolis, Rivière-Rouge (Québec, 11 avril, 1833.) Il a reçu ses lettres des 16 et 22 juillet dernier. Il lui racontera au long les événements survenus dans le Bas-Canada depuis cette époque. Il lui parlera d'abord du décès de Mgr Panet. "Le digne prélat que le Seigneur a appelé à lui le 14 Février dernier, vous avait informé qu'il avait sollicité sa démission auprès de la Cour de Rome, et que vraisemblablement, je serais chargé de l'Evêché de Québec à l'époque actuelle: ses conjectures, d'une façon, ont eu leur effet, puisque j'ai pris possession de son siège le 19 février. Mais on n'avait pas vu à Rome sa demande comme il l'entendait: on désirait qu'il se déchargeât effectivement du soin et de la régie du Diocèse, sur moi, en qualité d'administrateur, et lui retenant toujours le titre d'Evêque de Québec. Cette réponse ne satisfesait pas le désir ardent de ce vénérable pontife, qui gémit de ce qu'à Rome, on ne voyait pas les choses comme ici. Quoiqu'il en fût de cette réponse, Mgr. Panet devenant de plus en plus infirme, quoique non arrêté, me pressa d'accepter l'administration entière du diocèse, laquelle il me confia par un instrument spécial daté du 13 Octobre dernier, et qu'il signala par son Mandement de même date, dont je vous envoie copie, avec celle de plusieurs autres qui pourront vous intéresser. — Les Dames Religieuses de l'Hotel-Dieu ayant gracieusement offert à Sa Grandeur les appartements nouveaux destinés au Chapelain, ce lieu devint, le 13 Novembre suivant, celui de sa retraite. Pour moi, je laissai aussitôt ma demeure de ville, et vins, do l'agrément ouvertement exprimé des MM. du Séminaire, occuper les appartements ordinaires de l'Evêque. Mgr. Panet parut jouir d'une santé parfaite: il ne cessait d'exprimer combien il était satisfait des commodités et des petits soins naturellement attachés à sa nouvelle situation. On le visitait avec un extrême plaisir; il donnait même à dîner les mercredis; ce qui lui procurait une agréable diversion. Outre cela, il avait avec lui son sous-secrétaire, Diacre, qui lui servait la messe dans une chapelle qu'on lui avait érigée à côté de ses appartements: il avait son cheval et ses voitures; et quand le temps le lui permettait, il faisait tous les jours une petite sortie sanitaire avec son sous-secrétaire. Tout cela réuni, la tranquillité dont il jouissait, le bon appétit qu'il éprouvait, les soins opportuns du médecin qui demeurait à sa porte, semblaient laisser l'espérance de lui voir prolonger son existence. Mais quelques jours de maladie légère firent bientôt augurer qu'il s'opérait en lui un changement, qui le conduirait au terme prochain de sa carrière. Après 15 ou 18 jours de maladie, durant laquelle il n'a gardé le lit que la nuit, demeurant presque toujours sur son sopha, et dans plu-

sieurs jours desquels il s'est fait administrer la sainte communion, il a terminé ses jours avec la même douceur et tranquillité qu'il avait toujours fait paraître. J'étais présent à sa mort le 14 février à 8.15 heures A. M. Il y avait environ ½ heure qu'il semblait ne plus entendre, lorsque 3 ou 4 soupirs légers annoncèrent qu'il n'était plus ! ! ! — Vous verrez par les papiers ci-joints ce qui concerne ses funérailles, auxquelles le Gouverneur et les Conseils et la Chambre d'Assemblée ont assisté. Il est mort en odeur de sainteté. On a exposé son corps depuis le jour de son décès, jusqu'au 18, jour de sa sépulture, et on ne saurait exprimer les circonstances particulières du concours continuel qu'on a remarqué durant cet espace de temps. Riches et pauvres, catholiques et protestans, tous ont voulu le voir ; et il n'y a pas eu assez de ses cheveux pour satisfaire aux demandes des personnes qui le vénéraient. Maritaine Proulx a demandé une de ses vieilles soutanes pour en partager les morceaux. Au reste, je m'abstiendrai certainement de peindre les vertus de ce digne apôtre de notre siècle, à celui aux yeux de qui elles ont tant de fois brillé. Appliquons-lui sans crainte ces paroles si bien méritées : *in memoriâ aeternâ erit justus.*" — Mgr Panet a laissé par testament tous ses biens au séminaire de Nicolet. Une petite rente viagère qu'il a constituée pour son neveu Besanson retournera à l'entretien d'une école à la Rivière-Ouelle après la mort de celui-ci. — " L'objet qui doit vous intéresser après celui-ci, c'est la nomination du Coadjuteur. Dès l'année dernière, je m'en étais fortement occupé, et en avais écrit à Rome, où déjà les noms de plusieurs prêtres étaient insérés à l'office de la Propagande, et approuvés. — J'avais jeté depuis longtemps les yeux sur celui qui, devant Dieu, me paraissait, sous tous les rapports, convenir à cette place importante, et, après l'avoir retenu longtemps *in petto*, je lui avais ouvertement exprimé mon choix exclusif ; et Dieu bénit tellement mes sollicitations auprès de lui, que je réussis, par la considération unique du bien de la religion et de la gloire de Dieu, à lui faire surmonter ses répugnances, et à consentir à se laisser demander nommément au Souverain Pontife. Dans ce même temps, certaines circonstances le firent tellement connaître à notre digne Gouverneur, Lord Aylmer, que je ne doutais pas qu'à la seule ouverture que je lui ferais au sujet de la nomination de ce digne prêtre à la Coadjutorerie, je ne fusse pleinement satisfait. L'événement répondit à ma conjecture, Son Excellence convaincue du mérite de Mr Turgeon, m'exprima, en termes les plus obligeans, que rien ne répondait plus parfaitement à ses vues que le choix que je venais de faire. Il en écrivit ainsi au Ministre Colonial ; et, avant trois mois, une dépêche du Lord Goderich, la plus flatteuse et la plus intéressante pour la nomination des futurs Coadjuteurs, fut adressée à Lord Aylmer en confirmation, pour le civil, de tout ce qui s'était réglé ici par rapport à Mr Turgeon, et ce digne et bienfaisant personnage s'empressa de m'adresser copie de la dépêche avec une lettre pleine des expressions les plus satisfaisantes. — Mr Turgeon était à l'Isle Jésus, lorsqu'il fallut le proclamer Coadjuteur, le 19 février, jour de ma prise de possession. Je lui écrivis sans délai : il descendit à Québec, et prêta le serment le 26, le lendemain de son arrivée.

Je puis vous assurer que cette nomination a rencontré l'approbation générale. J'en remercie le Seigneur, et le prie de tout mon coeur de le conserver, et de lui donner de la santé dont il a besoin; car vous connaissez son tempéramment. — Mais ce qui a été pour moi un nouveau sujet de consolation, au milieu de tous mes embarras, c'est la bienveillance et la générosité que le Séminaire de Québec a fait paraître dans cette circonstance. Non content de m'avoir généreusement offert les mêmes avantages de mes prédécesseurs, sous le rapport du logement, etc., il a porté sa bienveillance et a signalé son estime particulière pour celui qu'il considérait toujours comme tendre confrère et membre précieux de son corps, jusqu'à lui offir son logement et sa table dans l'enceinte de ses murs. Dès l'été dernier, le Séminaire avait fait rétablir les appartemens de Mgr l'ancien, dans le meilleur goût: il ne restait plus qu'à les peinturer. Ces appartemens ont été offerts à Mr le Coadjuteur, qui les a acceptés avec reconnaissance et sensibilité; et qui, depuis les a fait peinturer et meubler. Voilà où en sont les choses sous ce rapport. De là jugez combien il sera avantageux à l'Evêque de Québec d'avoir auprès de lui un Coadjuteur du mérite de ce Monsieur. Plus que jamais il survient journellement des difficultés, et rien n'est plus à désirer que de se trouver proche l'un de l'autre, pour se consulter et pour se déterminer avec plus de maturité et de réflexion sur le parti à prendre. Mais ce qui m'inquiète d'un autre côté, c'est la lenteur avec laquelle on nous répond de Rome. On n'a rien reçu de ce quartier depuis très-longtemps, nonobstant une foule de lettres écrites, sur toutes sortes de sujets à la Congrégation de la Propagande. Il y a toujours à s'affliger qu'une église telle que celle du Canada semble attirer si peu les regards de la Propagande. C'est ce que je lui ai encore dernièrement exprimé de la manière la plus sensible. Dieu sait quand réponse viendra, et quand j'aurai la satisfaction de faire la consécration de mon digne Coadjuteur." — "Les travaux de l'intérieur du séminaire de Nicolet se continuent en autant que les moyens le permettent. Des dons généreux ont été faits à cette maison que l'évêque de Québec ne peut soutenir de ses seules ressources. M. (Antoine) Girouard a légué ses biens à Mgr de Telmesse pour l'entretien de son séminaire qui renferme maintenant plus de cent pensionnaires. Malheureusement lord Aylmer a renvoyé à la sanction royale le bill passé dans la dernière session qui accordait des lettres patentes à cette institution." Il lui fait connaître comment est constituée la corporation du séminaire de Saint-Hyacinthe. MM. Turgeon et Cazeau, qui doivent lui écrire, lui en diront davantage sur les affaires civiles et parlementaires. Il espère que M. (François) Boucher retournera à Québec dans le cours de l'été. Quant à M. (Charles-Edouard) Poiré, il ne doute pas qu'il donnera satisfaction à Mgr Provencher. Un autre ecclésiastique recommandable par ses talents et sa bonne volonté, M. (Leon-Pierre) Normandeau, a manifesté l'intention d'aller à la Rivière-Rouge, mais depuis quelque mois, il paraît indécis sur sa vocation et il faudra lui laisser le temps de s'éprouver. Il lui en envoie un autre qui a des aptitudes pour les missions, M. (Jean-Baptiste) Thibault, qu'il vient

de promouvoir au sous-diaconat. Il lui renouvelle (Mgr Provencher) tous les pouvoirs que Mgr Panet lui avait octroyés. " Vous vous réjouissez de me voir dans le Conseil Exécutif, et moi, je suis content de n'y être pas entré, par des circonstances que j'attribue à la divine Providence qui juge mieux de ce qui est avantageux au bien de la religion." M. Turgeon, son coadjuteur va continuer la préparation du Rituel. " Voilà quatre ans que j'y travaille à la suite de Mgr de Telmesse qui y a travaillé aussi très longtemps; mais, on ne peut plus reculer cet important ouvrage." — Il est bien disposé à favoriser l'association dont parle Mgr de Juliopolis pour le soutien de ses missions, mais dans les circonstances il ne peut forcer les curés du diocèse à y contribuer (de leurs deniers) ; il insistera pour obtenir quelque chose des fonds des Biens des Jésuites. La Compagnie des Postes du roi se montre toujours bien disposée envers les missionnaires de la côte du Labrador. Il veut bien lui envoyer des prêtres zélés comme missionnaires, mais il ne dépend pas toujours de sa bonne volonté de les lui procurer. M. (Jean-Baptiste) Proulx, dont parle Mgr Provencher dans sa dernière lettre, ne serait pas qualifié pour un poste de mission, car il parle et lit mal par une timidité dont il n'est pas maître. Quant à M. Normandeau, il faudra sonder davantage ses dispositions. Sa Sainteté Grégoire XVI vient " d'adresser une encyclique à tous les évêques, qui a fait un bien inexprimable, surtout au milieu des ecclésiastiques entraînés par Lamennais, et même sur l'esprit égaré de ce savant prêtre qui avait entrepris, pour ainsi dire, une réforme nouvelle dans le régime et les principes ecclésiastiques." Les finances de Mgr de Juliopolis sont prospères; M. Cazeau, le secrétaire de l'évêché, a encore en mains une somme de £1924 13 6 qui lui revient. — Mgr Provencher peut compter sur la bonne volonté de l'évêque de Québec et de son clergé pour l'aider dans toute la mesure du possible. Toute la population catholique du diocèse partage ces sentiments. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 367.)

Mgr Joseph Rosati, évêque de Saint-Louis. Lettres de vicaire général du diocèse de Saint-Louis, en faveur de Mgr Joseph Signay, évêque de Québec (Saint-Louis, 11 avril 1833). (*Registre L*, f. 78 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Edouard) Morissette, curé à Saint-Jean-Dorchester (Québec, 11 avril 1833). Mgr Lartigue croit que l'on pourra fonder deux paroisses entre celle de Saint-Athanase et la ligne américaine. C'est pourquoi M. Morissette, lorsqu'il se rendra sur les lieux, devra marquer de telle sorte la ligne sud-ouest de la paroisse de Saint-Georges " qu'elle ne nuise en aucune manière à la paroisse en contemplation." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 367.)

Requête des habitants du canton de Blandford demandant la permission de construire une chapelle. Liste des noms des signataires. Certificat de L. Genest, N. P. (Gentilly, 16 mars 1833). Mgr Joseph Signay. Il approuve la construction d'une chapelle qui sera placée sur le cinquième lot du onzième rang du canton de Blandford; cette chapelle devra avoir au moins cinquante pieds sur la longueur et trente-cinq pieds sur la largeur, mesure française, de dedans en dedans, non compris la sacristie et le loge-

ment du prêtre desservant (Québec, 12 avril 1833). (*Registre des Requêtes*, v. VI f, f. 193 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Carrier, curé à Gentilly (Québec, 17 avril 1833). Il apprend avec plaisir que les gens du canton de Maddington n'ont aucune objection à ce que la chapelle dont il a été question si souvent soit placée sur le 5ème lot du 11ème rang du canton de Blandford. M. Massue se chargera avec ses tenanciers de l'érection de cette chapelle. Celui-ci doit se rendre prochainement au canton de Blandford. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 379.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Norbert) Blanchet, curé à Soulanges (Québec, 17 avril 1833). Il lui envoie le décret érigeant canoniquement la paroisse de Soulanges. Il espère toujours que les gens du ruisseau Saint-Hyacinthe se rendront au désir de leur évêque et qu'ils se décideront à aller remplir leurs devoirs religieux à la nouvelle paroisse de Saint-Ignace. C'est son désir d'y placer un curé le plus tôt possible. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 380.)

Requête des marguilliers de Saint-Laurent, île d'Orléans, demandant la permission de prendre 100 livres au coffre de la fabrique pour acquérir un terrain (Saint-Laurent, 15 avril 1833). Mgr Joseph Signay. Il permet de prendre la somme demandée au coffre de la fabrique (Québec, 17 avril 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 195 r.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs accordés à M. Ferdinand Belleau, curé de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, chargé d'aller visiter les sauvages Montagnais et Naskapis des Postes du roi (Québec, 18 avril 1833). (*Registre L*, f. 77 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Bernard-Benjamin) Decoigne, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 18 avril 1833). La multiplicité des affaires l'a empêché de répondre plus tôt à la dernière lettre de M. Decoigne. Il renouvelle en faveur de sa paroisse l'indulgence des quarante heures, qui lui a été accordée il y a quelques années. Il lui accorde les pouvoirs qu'il sollicite. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 382.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 19 avril 1833). Il ne voudrait pas prendre sur lui d'organiser l'association dont parle Mgr Provencher sans y être autorisé par le saint-siège. Si le curé de Lanoraie (Prosper-Zacharie Gagnon) est rendu à un tel point d'infirmité qu'il ne puisse administrer sa paroisse, il consentira à lui donner une allocation sur la caisse ecclésiastique afin qu'il puisse se retirer du ministère. A propos de certaines sommes d'argent à retirer pour le séminaire de Nicolet et le collège de Saint-Hyacinthe. Il lui envoie une copie de la lettre écrite à la supérieure des soeurs Grises de Montréal. D'après la correspondance de cette maison avec l'évêque de Québec, on voit que les supérieures de cette communauté se sont toujours adressées à l'évêque pour toutes les affaires importantes sans qu'il soit jamais question du supérieur du séminaire comme de leur supérieur majeur. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 380.)

Mgr Joseph Signay à M. (Célestin) Gauvreau, curé à Saint-Laurent, île d'Orléans (Québec, 20 avril 1833). Il confirme par la présente l'indulgence des quarante heures accordée par son prédécesseur, à la paroisse de Saint-Laurent. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 383.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Antoine) Montminy, curé de Saint-François-de-Beauce (Québec, 22 avril 1833). Avant de régler la conduite que M. Montminy doit tenir à l'égard des habitants de Saint-Georges, par rapport au pain bénit qu'ils doivent donner à Saint-François, Mgr Signay pense qu'il vaudrait mieux pousser ceux-ci à demander l'érection canonique de la nouvelle paroisse de Saint-Georges. S'il faut lui donner un curé, il essaiera d'en trouver un. Quant aux réparations à faire au presbytère de Saint-François, M. Montminy ne doit pas les presser trop afin de ne pas mécontenter davantage ceux qui s'y opposent. Il ne peut lui laisser espérer pour le moment qu'il le changera de cure. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 384.)

Requête des tenanciers des sept premiers rangs du canton d'Upton demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de Louis Rivard et de I.-Olivier Arcand (Canton d'Upton, 28 décembre 1831). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jean-Baptiste Kelly, curé de Sorel, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 31 janvier 1832). Procès-verbal de M. Kelly, en conséquence de la commission ci-dessus. Il a fixé la place d'une chapelle sur le lot vingt-cinq de la cinquième concession du canton d'Upton, à peu près à un arpent et demi de la rivière Saint-François, où il a fait planter une croix (Au moulin de l'honorable C. W. Grant, canton d'Upton, le 19 mars 1832). Mgr Joseph Signay. Il approuve le procès-verbal de M. Kelly quant à ce qui a rapport à la fixation du site de la chapelle et de ses dimensions principales, dont le haut servira de logement au curé. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Guillaume-d'Upton (Québec, 24 avril 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 196 r.)

M. Nicolas Wiseman à Mgr Joseph Signay (Collège anglais, Rome, 24 avril 1833) (en anglais). Les dépêches concernant le siège de Québec ne lui sont parvenues que depuis quelques semaines, justement à son retour d'Angleterre. Il les a présentées immédiatement à la congrégation de la Propagande et elles ont été étudiées à la dernière réunion de cette congrégation. Des décisions surprenantes concernant l'Eglise du Canada y ont été prises, tellement surprenantes que le pape en a suspendu l'exécution. Comme ces décisions ne seront probablement pas communiquées à l'archevêque de Québec, il a jugé à propos de lui en donner un sommaire. 1° On a accepté la démission de Mgr de Telmesse; 2° celle aussi de Mgr Panet; 3° M. Turgeon n'a pas été accepté comme coadjuteur, parce qu'on le dit *hostile aux Sulpiciens;* un autre a été nommé à sa place, un abbé *Saint-Germain*, croit-il, ou quelque nom qui y ressemble. Ces décisions ont été prises avec tant de hâte que l'abbé Thavenet a été le premier à demander qu'elles ne fussent pas mises à exécution. Le fait est qu'il y a un parti puissant à la congré-

gation en faveur des Sulpiciens. Parmi les cardinaux qui les appuient plus particulièrement, il faut mentionner le cardinal Lambrusini, un ancien nonce à Paris, le cardinal Weld qui appuie toujours les réguliers, le cardinal Fesch dont le séminaire à Lyon est sous la direction des Sulpiciens. Enfin, le pape lui-même, un ancien religieux, incline aussi de leur côté. L'abbé Thavenet est d'une grande activité; il remplit son rôle avec une habilité admirable et a des manières très insinuantes. En fait, il n'a pas d'autre occupation que celle-là. Depuis la dernière réunion un changement important est survenu: Mgr Castracane, devenu cardinal, a été remplacé comme secrétaire de la Propagande par Mgr Ange Maï, ancien bibliothécaire du Vatican, un homme de grands talents, de science profonde et d'une intégrité parfaite. Ce changement sera certainement de nature à amener un peu plus de célébrité dans le travail de la congrégation. Aussitôt que les affaires du Canada seront de nouveau traitées dans la congrégation, il s'empressera d'en avertir Mgr Signay. En attendant il s'emploiera de son mieux à faire valoir la justice des pétitions de l'archevêque de Québec. Mgr Signay a dû apprendre la nouvelle du décès de Mgr Gradwell arrivé le 14 mars dernier. (Cartable: *Angleterre*, III -- 97.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre-Antoine) Tabeau, vicaire général, à Montréal (Québec, 26 avril 1833). Il le charge d'une mission assez difficile: "il s'agit de savoir s'il convient de démembrer de Saint-Benoît, une partie considérable de la Côte Saint-Joseph, pour l'annexer à Saint-Eustache, ou de laisser les choses telles qu'elles étaient auparavant." Il a reçu à ce sujet des requêtes contradictoires, et les procès-verbaux de M. Archambault et de M. Boissonnault, qui furent envoyés sur les lieux pour diminuer la question, se contredisent aussi. Il le prie donc de se rendre lui-même à la côte Saint-Joseph et y convoquer une assemblée des intéressés des deux paroisses de Saint-Benoît et de Saint-Eustache, et de dresser un nouveau procès-verbal des délibérations afin que Mgr Signay puisse enfin procéder à l'érection canonique de la paroisse de Saint-Benoît. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 386.)

Mgr Joseph Signay à M. (Alexis) Leclerc, curé de Saint-Michel-d'Yamaska (Québec, 26 avril 1833). Il lui envoie le décret érigeant canoniquement en paroisse, sous l'invocation de saint Guillaume, les sept premiers rangs du canton d'Upton, qui se trouvent partie dans la desserte de Saint-Michel et partie dans celle de Saint-Hugues. M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé de Sorel, a marqué l'endroit où l'on doit construire la chapelle de cette nouvelle paroisse. Avant de lui donner une réponse sur le projet de faire deux paroisses de celle desservie par M. Leclerc, Mgr Signay désirerait savoir si la partie de Saint-Michel-d'Yamaska, située dans le district des Trois-Rivières, est en état à elle seule de voir à la construction d'une chapelle et à la subsistance honnête d'un curé. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 388.)

Mgr Joseph Signay à M. (Liboire-Henri) Girouard, curé de Saint-Hugues (Québec, 26 avril 1833). Il lui envoie le décret érigeant canoniquement la

nouvelle paroisse de Saint-Guillaume dans le canton d'Upton. Il n'a pas cru annexer à la paroisse de Saint-Hugues la partie réclamée par M. de Martigny, parce que cette partie se trouvant en entier dans le district des Trois-Rivières, il y aurait eu trop d'inconvénients à l'annexer à une paroisse située en entier dans le district de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 389.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 27 avril 1833). Il lui envoie copie d'un indult accordant à feu Mgr Panet et à lui-même la rénovation de tous les indults accordés au premier, avec pouvoir de les communiquer non seulement aux évêques suffragants mais encore aux vicaires généraux. Il n'est pas certain, d'après les termes de l'indult, s'il a le pouvoir de communiquer ces indults aux évêques suffragants et aux vicaires généraux, de manière à ce qu'ils puissent les subdéléguer. Il a reçu en même temps la lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape, accordant un nouveau jubilé et enjoignant à tous les évêques de le publier dans leur juridiction. Il lui semble qu'on multiplie trop ces jubilés et que les fidèles du diocèse s'accoutument à la longue à regarder cette faveur comme peu importante. Son Eminence le cardinal Pedicini lui dit que la congrégation de la Propagande devait s'occuper dans sa prochaine assemblée de l'élection du coadjuteur de Québec, de l'érection en évêché du district de Montréal et des affaires de l'évêque avec le séminaire de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 389.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la tonsure de Thomas-Benjamin Pelletier, né à Saint-Louis-de-Kamouraska, le 8 juin 1807, fils d'Antoine Pelletier et de Judith Dionne; de Charles Bourk, né dans le diocèse de Killala, Irlande, le 14 mars 1808, fils de David Bourk et de Brigitte Bourk (dans la chapelle du séminaire de Nicolet, le 5 mai 1833) (Nicolet, 5 mai 1833). (*Registre L*, f. 79 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs d'Isidore Doucet et de Joseph Reaux; du diaconat de Charles Chiniquy (dans la chapelle du séminaire de Nicolet, le 5 mai 1833) (Nicolet, 5 mai 1833). (*Registre L*, f. 79 v.)

Mgr Joseph Signay. Mandement pour la première visite des paroisses (Québec, 11 mai 1833). (*Registre L*, f. 80 r.) Publié dans Mandements, etc., etc., des évêques de Québec, v. III, p. 323.

Mgr Joseph Signay à M. (Barthélemy) Fortin, chapelain des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 11 mai 1833). Il lui accorde de nouveaux pouvoirs. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 391.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 mai 1833). Il retourne justement de son voyage à Nicolet. Si le curé de Lanoraie est tellement épuisé qu'il ne puisse remplir ses devoirs de curé, il pourra, pour le moment, envoyer ses paroissiens dans les paroisses voisines pour remplir leurs devoirs religieux. Quant à l'affaire du cimetière de Saint-Regis, il ne tient pas à s'en mêler, car il ne sait si le nouveau cimetière, dont on se plaint, a été placé autour de l'église à la demande des

habitants de la mission. De lui-même il n'insiste pas pour placer les cimetières trop près des églises; il en résulte des inconvénients auxquels il vaut mieux ne pas s'exposer. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 391.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 21 mai 1833). Il autorise les marguilliers de Rimouski à prendre au coffre-fort de la fabrique la somme de quinze louis courant pour être employée à solder le coût des différents ouvrages déjà commencés dans le presbytère. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 393.)

Mgr Joseph Signay à M. (Barthélemy) Fortin, chapelain des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 21 mai 1833.) Il l'autorise à entrer, revêtu du surplis et de l'étole, dans les classes des pensionnaires des Ursulines des Trois-Rivières, les jours de dimanche et de fête d'obligation, pour y donner des leçons de catéchisme et les instructions qu'il jugera à propos. Il lui faudra en plus dans les cas susdits être accompagné de deux religieuses. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 394.)

Mgr Joseph Signay à M. (Edouard) Quertier, curé de l'Ile-aux-Grues (Québec, 21 mai 1833). Il le charge de faire la mission chez les sauvages de la seigneurie de Mingan. Le territoire que M. Quertier doit visiter est sous la juridiction du vicaire apostolique de Terre-Neuve, et, comme Mgr Signay n'a pas encore reçu de pouvoirs de celui-ci, M. Quertier ne pourra qu'exercer les fonctions ordinaires du saint ministère, sans y célébrer de mariages. Il s'occupera surtout du catéchisme qu'il fera faire par les sauvages qui savent lire et qu'il tâchera d'expliquer par interprète. M. Quertier verra à se pourvoir d'une chapelle portative et aura soin de se faire accompagner d'un garçon pour servir sa messe. "Vous montrerez beaucoup de réserve à recevoir les pelleteries que les sauvages ont coutume de donner au missionnaire, soit pour des prières, soit pour leurs églises, pour ne pas paraître intéressé aux yeux des bourgeois ou commis de la Compagnie." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 395.)

Mgr Joseph Signay à M. (Alexis) Leclerc, curé à Saint-Michel-d'Yamaska (Québec, 22 mai 1833). Il croit qu'il y a moyen de former une paroisse raisonnable de la seigneurie de Tonnancour en y joignant une ou deux concessions de Saint-François dont l'une porte le nom de Saint-Antoine, et l'autre, celui de Saint-David. M. Leclerc préparera une requête au nom des habitants de la seigneurie de Tonnancour et des deux rangs ci-dessus nommés de la paroisse de Saint-François où l'on demandera l'érection en paroisse du territoire ci-dessus mentionné. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 396.)

Requête des habitants de Saint-Césaire demandant la permission de construire un presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de Am. Brunelle, N. P. et de F.-X. Lacombe, N. P. (Saint-Césaire, le 22 janvier 1833.) Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Edouard Crevier, curé de Saint-Hyacinthe, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 28 février 1833). Procès-verbal de M. Crevier en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Césaire, le 13 mai 1833). Mgr Joseph Signay. Vu et approuvé (Québec, 24 mai 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 200 v.)

Mgr Joseph Signay. Ordonnance qui annexe les concessions Saint-Hilaire et Saint-Ambroise de Saint-Henri-de-Lauzon à la paroisse de Saint-Isidore-de-Lauzon (Québec, 24 mai 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 204 r.)

Le cardinal C.-M. Pedicini au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 25 mai 1833) (en latin). Il a été question dans la séance de la sacrée congrégation de la Propagande, tenue le 25 février 1833, en présence de Sa Sainteté Grégoire XVI, de ce qui regarde les prêtres du séminaire de Montréal. Le pape a demandé qu'on écrive à l'archevêque de Québec pour le prier de contiuer à s'occuper des choses déjà traitées avec son prédécesseur, le révérendissime B.-C. Panet, relativement à cette communauté. Mgr Signay doit remarquer qu'en 1827, le gouvenement proposa à cette communauté une transaction par laquelle celle-ci lui cédait ses droits féodaux; deux délégués, envoyés à Rome par Mgr Panet, firent observer que cette transaction tournerait au détriment du séminaire de Montréal et des institutions religieuses du Canada. Plus tad, en 1832, le saint-siège demanda à son prédécesseur de négocier cette transaction de façon que le séminaire de Montréal obtint en compensation pour l'abandon de ses droits féodaux, des biens immobiliers plutôt qu'une pension annuelle. Le saint-siège désire ardemment que le nouvel archevêque termine heureusement cette affaire. En outre, le 14 mai 1831, la sacrée congrégation donna avis à Mgr Panet qu'il ne devait pas empêcher les prêtres français de se rendre au Canada et de s'aggréger à la communauté des Sulpiciens. Lors de la dernière séance de la sacrée congrégation, il a été aussi décidé qu'on devait s'en tenir à cette décision et qu'on ne pouvait consentir à l'idée exprimée par Mgr Panet, qu'il y eut un nombre égal de prêtres français et de prêtres canadiens au séminaire de Montréal. Le cardinal Pedicini, connaissant l'esprit d'obéissance de Mgr Signay, espère qu'il tiendra compte de ces décisions et verra à ce qu'elles aient leur plein effet. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV -- 92.)

Requête des habitants de Saint-Henri-de-Lauzon demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de F.-X. Lefebvre, N. P. et de P. Panet, N. P. (Saint-Henri, 8 octobre 1832). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Perras, curé de Saint-Charles-de-la-Rivière-Boyer, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 11 octobre 1832). Procès-verbal de M. Perras en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Henri, 11 décembre 1832). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Henri-de-Lauzon (Québec, 25 mai 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 204 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Leduc, curé à Saint-François, île d'Orléans (Québec, 25 mai 1833). M. Leduc ne doit pas se montrer trop exigeant à propos de la vente de ce banc dont il parle. Si celui à qui il a été adjugé consent à le laisser à la disposition des marguilliers, pourquoi se montrer si sévère et parler en chaire de refus des sacrements? Il faut user de beaucoup de ménagement dans l'emploi des armes spirituelles. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 397.)

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal Pedicini, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 28 mai 1833) (en latin). Il a reçu la lettre du cardinal Pedicini datée du 29 janvier et adressée à son prédécesseur. Il se réjouit de ce qu'on ait répondu aussi promptement à ses lettres des 9 et 14 novembre 1832. Il espère que le cardinal Pedicini a reçu sa lettre du 13 mars où il lui annonce le décès de Mgr Panet, son élévation au siège épiscopal de Québec et où il demande qu'on lui donne comme coadjuteur le révérend Pierre-Flavien Turgeon. Il expose les raisons qui le forcent à demander que le nouveau jubilé, dont il est fait mention dans la lettre du cardinal Pedicini, ne soit pas publié dans son diocèse. Le jubilé de 1825 fut très bien observé par les fidèles du diocèse; celui concédé par Sa Sainteté Pie VIII en fut moins bien, et il craint que celui qui vient d'être promulgué ne soit de nature à provoquer l'étonnement des protestants et des dissentiments entre catholiques et protestants; en outre, le choléra a fait de grands ravages dans la province de Québec et nombre de prêtres ont dû travailler au-delà de leurs forces; ils sont bien peu en mesure de faire participer leurs paroissiens aux exercices d'un jubilé. Bien que le vicaire apostolique de Terre-Neuve à qui il a écrit par deux fois n'ait pas jugé à propos de lui répondre et de lui accorder les facultés qu'il sollicitait pour les missionnaires qu'il envoie chaque année chez les sauvages, des Postes du Roi, qui sont sous la juridiction de cet évêque, il a décidé de continuer à envoyer des missionnaires dans cette région, et il désire qu'on lui accorde le pouvoir de munir ces prêtres de toutes les facultés nécessaires pour y exercer un ministère fructueux. Il demande la solution de certains doutes à propos des concessions d'indulgences. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 398.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Marie) Cadieux, vicaire général, curé aux Trois-Rivières (Québec, 29 mai 1833). Il le charge d'aller dans les paroisses de Sainte-Geneviève et de Saint-Stanislas pour régler les limites de chacune de ces paroisses. Il ne peut procéder à l'érection canonique de ces deux paroisses, si leurs limites respectives ne sont pas parfaitement déterminées. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 402.)

Mgr Joseph Signay à M. (Georges-Hilaire) Besserer, curé de Saint-Joachim (Québec, 29 mai 1833). Il a appris que les prêtres du séminaire de Québec ont concédé un assez grand nombre de terres derrière la paroisse de Saint-Joachim et derrière les Caps; il croit devoir renfermer toutes celles qui se trouvent entre Saint-Ferréol et la rivière des Chenaux dans les limites de celle de Saint-Joachim, de sorte que tous les habitants établis sur ces terres dépendront jusqu'à nouvel ordre de la paroisse de Saint-Joachim pour leur desserte religieuse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 403.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre-Flavien) Leclerc, curé à Saint-André-de-Kamouraska (Québec, 29 mars 1833). M. Leclerc avertira les signataires d'une requête relativement à l'érection d'une paroisse entre Saint-André et la Rivière-du-Loup, que Mgr Signay vérifiera lui-même les allégués de cette requête lorsqu'il passera dans ces lieux au mois de juillet à l'occasion de sa visite pastorale. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 403.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 29 mai 1833). Il a donné à Rome les raisons pour lesquelles il ne serait pas opportun de publier le nouveau jubilé. D'après ce qu'il présume il lui faudra faire plusieurs changements de curés durant la présente année. M. Viau, vicaire général et curé de la Rivière-Ouelle, désire retourner dans le district de Montréal. Il n'a pas entendu parler du curé de Lanoraie, M. (Prosper) Gagnon, depuis la dernière lettre de Mgr de Telmesse, ni de M. (Alexis) Villeneuve; qu'est devenu ce dernier? "Avec un grand arrivage de vaisseaux, très peu de *settlers;* et ce peu paraît mieux conditionné que jamais du côté des moyens et de la propreté. On est dans une espèce de sécurité à l'égard du choléra, l'air frais contribuant aussi à éloigner celui des fièvres ordinaires des arrivans qui paraissent tous en assez bonne santé." Il lui a déjà fait savoir que M. Kelly, curé de Sorel, doit accompagner l'évêque de Québec durant la prochaine visite pastorale. Il conférera bientôt le sous-diaconat à M. (Stanislas) Desaulniers. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 404.)

Requête des habitants de Saint-Joseph-de-Chambly demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Joseph Demers, N.P. et de René Boileau, N.P. (Chambly, le 26 juin 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. François Deguise, curé de Varennes, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 juillet 1831). Requête de quelques tenanciers de Chambly demandant à être annexés à la paroisse de Beloeil. Liste des noms des signataires. Certificat de L. Chicou-Duvert, N.P. (Chambly, 27 août 1831). Procès-verbal de M. Deguise en conséquence de la commission ci-dessus (Chambly, 18 août 1831). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly (Québec, 30 mai 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 210 r.)

Requête des marguilliers de Sainte-Geneviève-de-Batiscan demandant de prendre au coffre de la fabrique une certaine somme d'argent pour réparer leur église. Liste des noms des signataires (Sainte-Geneviève, 6 mai 1833). Mgr Joseph Signay. Il leur permet de prendre cent livres au coffre de la fabrique pour réparer leur église (Québec, 31 mai 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 217 v.)

Mgr Joseph Signay à Mgr (Angus) McEachern, évêque de Charlottetown (Québec, 31 mai 1833). Il ne peut comprendre le silence de Mgr McEachern; voilà deux fois qu'il lui écrit et ne reçoit aucune réponse. La chose l'embarrasse puisqu'il doit rappeler à Québec M. Brunet, missionnaire aux Iles-de-la-Madeleine, et qu'il reste à la charge de Mgr McEachern de lui donner un successeur. De même, il le prie pour la troisième fois de lui envoyer les pouvoirs dont il a besoin à tout instant en faveur des diocésains de Mgr l'évêque de Charlottetown. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 406.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Joseph) Primeau, curé à Saint-François-Rivière-du-Sud (Québec, 1er juin 1833). Il espère que M. Primeau comprendra qu'il est de son intérêt et de celui de ses paroissiens de régler la

difficulté qui vient d'éclater entre lui et les soeurs du couvent de Saint-François. Il croit qu'il devrait soumettre la chose à des experts désintéressés. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 406.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre-Antoine) Tabeau, vicaire général, à Montréal (Québec, 1er juin 1833.) La préparation du nouveau Rituel va toujours. L'impression devrait en être commencée, mais certaines parties doivent être retouchées et tout cela est cause de retard. Il recevra avec reconnaissance toutes les observations que fera M. Tabeau. Il n'est pas en faveur de la suppression des fêtes de dévotion. Quelques curés s'en plaignent mais la grande majorité d'entre eux disent que malgré quelques désavantages, leurs fidèles en tirent profit. D'ailleurs ces changements ne sont jamais favorables à la religion. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 407.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef, à Sorel (Québec, 1er juin 1833). La présente lui sera remise par M. F.-X. Marcoux, à Saint-Régis, qui est accompagné de deux chefs et d'un autre sauvage du même village. Ces gens désirent exposer à Son Excellence certains griefs dont ils croient avoir à se plaindre. Mg Signay croit que, dans l'état actuel de fomentation où se trouve ce village, l'envoi de deux commissaires sur les lieux serait de nature à faire connaître la source du mal et à rétablir la paix parmi ces gens. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 410.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michael) Power, curé à la Petite-Nation (Québec, 1er juin 1833). M. (Hugh) Paisley lui a fait don du terrain qu'il possédait à Grenville. M. Power peut dès maintenant rentrer en possession de ce terrain en y ajoutant les quatre âcres vendues à Mgr Signay le 18 janvier 1828 par M. Noan Freer. M. Power sera administrateur *in trust* de ces terrains au nom de la congrégation des catholiques, selon l'acte de la 10ème et 11ème Geo. IV. Chap. 58. Mgr Signay nommera un procureur qui sera chargé de remettre les terrains en question aux syndics nommés par les catholiques de ce lieu. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 411.)

Mgr Joseph Signay. Requête de certains paroissiens de L'Ile-Verte demandant que la confrérie du Sacré-Coeur soit érigée dans leur paroisse (1833). (*Registre L*, f. 82 r.) Acte d'érection de la confrérie du Sacré-Coeur dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Ile-Verte (Québec, 1er juin 1833). (*Registre L*, f. 83 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 2 juin 1833). Il accepte avec grande satisfaction l'offre que lui fait M. McMahon de retourner dans la mission de Percé pour une année. Il espère que les catholiques de Percé apprécieront à sa valeur le zèle de M. McMahon et qu'ils seront dociles à ses enseignements. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 412.)

Mgr Joseph Signay. Lettres nommant M. Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur élu, supérieur des Ursulines de Québec (Québec, 3 juin 1833). (*Registre L*, f. 84 r.)

Requête des habitants de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des si-

gnataires. Certificat de C.-E. Gagnon et de Laurent Desauniers (Rivière-du-Loup le 22 juillet 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Sévère-Nicolas Dumoulin, curé d'Yamachiche, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 septembre 1832). Procès-verbal de M. Dumoulin en conséquence de la commission ci-dessus (Rivière-du-Loup, le 22 septembre 1832). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canoniqe de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (Québec, 3 juin 1833). (*Registre des lettres*, v. VI f, f. 218 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jacques-Stanislas) Dérôme, curé à Saint-Pascal (Québec, 5 juin 1833). Il s'entendra avec les commissaires civiles des paroisses pour régler la difficulté qui existe dans la paroisse de Saint-Pascal, à propos des limites qui séparent les paroisses de Saint-Louis et de Saint-Pascal. M. Dérôme conseillera aux pétitionnaires d'adresser leur réclamation à ces messieurs qui doivent se rendre sur les lieux pour y procéder à l'érection civile de sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 412.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. H.-S. Huot, M.P.P., à Québec (Québec, 7 juin 1833) Mgr Signay le prie de lui faire savoir qu'il a choisi M. Pierre-Flavien Turgeon, son coadjuteur, à l'effet de conférer avec messieurs les commissaires pour l'érection civile des paroisses, sur l'étendue et les limites des paroisses qu'ils ont visitées ou doivent visiter. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 413.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Maguire, chapelain des Ursulines à Québec (Québec, 10 juin 1833). M. Desjardins lui a remis sa commission de supérieur du monastère des Ursulines de Québec; il a nommé à cette position M. P.-F. Turgeon, son coadjuteur. Il a cru convenable d'exempter ce dernier du soin de pourvoir aux invitations des prédicateurs des fêtes qui se célèbrent publiquement dans l'église des Ursulines, ainsi que du soin de ce qui regarde les grand'messes ou autres offices publiques qui ont lieu de temps en temps dans cette église. M. Maguire voudra bien se charger d'y voir à l'avenir. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 413.)

Requête des habitants de Saint-Léon-le-Grand demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Benjamin Rivard et de Jean-Baptiste Ledroitte (Saint-Léon, 15 août 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Nicolas-Sévère Dumoulin, curé d'Yamachiche, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 septembre 1831). Procès-verbal de M. Dumoulin en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Léon, 28 septembre 1833). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand (Québec, 4 juin 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 222 v.)

Requête des marguilliers de Saint-Laurent, île d'Orléans, demandant d'employer la somme de dix-sept livres pour faire des réparations extérieures à leur église. Liste des noms des signataires (Saint-Laurent, 6 juin 1833). Mgr Joseph Signay. Il accorde la permission de prendre au coffre-fort de la fabrique la somme demandée (Québec, 6 juin 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 224 r.)

Mgr Joseph Signay. Il approuve l'élection de Louis Turcotte, comme marguillier de la chapelle Sainte-Anne, à Sainte-Marie-de-Beauce (Québec, 11 juin 1833). (*Registre L*, f. 84 v.)

Mgr Joseph Signay. Requête de M. J. O'Grady, missionnaire, et des habitants de Frampton demandant l'érection de la confrérie du saint scapulaire dans leur canton (Frampton, 8 juin 1833). (*Registre L*, f. 84 v.) Acte d'érection de la confrérie du saint scapulaire dans la mission de Saint-Edouard-de-Frampton (Québec, 11 juin 1833). (*Registre L*, f. 85 r.)

Mgr Joseph Signay. Ordre de la visite épiscopale de 1833. — Cap-Saint-Ignace, 12, 13, 14 et 15 juin. — Notre-Dame-de-Bonsecours-de-L'Islet, 15, 16, 17 et 18 juin. — Saint-Jean-Port-Joly, 18, 19, 20 et 21 juin. — Saint-Roch-des-Aulnaies, 21, 22, 23 et 24 juin. — Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 24, 25, 26 et 27 juin. — Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, 27, 28, 29 et 30 juin. — Saint-Denis-de-Kamouraska, 30 juin, 1er, 2 et 3 juillet. — Saint-Pascal-de-Kamouraska, 3, 4 et 5 juillet. — Saint-André-de-Kamouraska, 5, 6, 7 et 8 juillet. — Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, 8, 9 et 10 juillet. — Saint-Georges-de-Cacouna, 10, 11, 12 et 13 juillet. — Saint-Jean-Baptiste-de-L'Ile-Verte, 13, 14 et 15 juillet. — Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles, 15, 16, 17 et 18 juillet. — Saint-Simon et Saint-Fabien. Il n'y a pas de curé. — Sainte-Cécile-du-Bic. N'y ayant ni église ni chapelle Mgr ne s'y est pas arrêté. — Saint-Germain-de-Rimouski, 20, 21, 22 et 23 juillet. — Sainte-Luce, seigneurie de la Mollaie. Il n'y a qu'un presbytère pas de curé. — Sainte-Flavie. Le site de la future église n'y est pas encore choisi. — Saint-Jérôme-de-Matane 24, 25 et 26 juillet. Il y a une chapelle, pas de curé. —Saint-Antoine-de-l'Ile-aux-Grues, 3 et 4 août. — Sait-Joseph-de-la-Pointe-Lévis, 5, 6, 7 et 8 août. (Total des confirmés, 5,922. — Mgr Signay a inscrit pour chacune des paroisses les titres de propriété des terrains de la fabrique et d'autres renseignements intéressants. On y trouve aussi à la dernière page du cahier l'ordre à suivre pour la visite dans chaque paroisse.) (*Cahier des visites*, no 8, p. 123 à 220.)

Mgr Joseph Signay. Il autorise pendant la visite pastorale la construction d'une chapelle pour la procession du saint sacrement dans la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours-de-L'Islet (18 juin 1833). (*Cahier des visites*, no 8 .p. 137.)

Requête des habitants de Saint-Anicet demandant la permission de construire une église _ presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de J. Maillou, N. P. (Saint-Anicet, le 13 juin 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. François-Norbert Blanchet, curé de Saint-Joseph-de-Soulanges, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 août 1829). Procès-verbal de M. Blanchet en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Anicet, 13 février 1833). Mgr Joseph Signay. Vu, approuvé et permis de procéder (Saint-Jean-Port-Joly, le 20 juin 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 230 v.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de MM. Zéphyrin Sirois et de Jean-Baptiste Gauthier (dans l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies, le 23 juin 1833). (*Registre L*, f. 85 v.)

Le cardinal C.-M. Pedicini au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 2 juillet 1833). Il a reçu sa lettre du 13 mars 1833, et s'est empressé de demander à Sa Sainteté d'accorder à l'archevêque de Québec les pouvoirs qu'il sollicitait par cette lettre. Il joint à sa lettre les indults qui lui accordent les pouvoirs demandés. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV — 93.) Inclus: Indults accordant à Mgr Signay, archevêque de Québec le pouvoir de dispenser de l'empêchement de crime *prormatrimoniis jam con actis* (10 ans) — *pro matrimonio contrahendo* (un seul cas) — le pouvoir de bénir les chapelets et autres objets pieux (10 ans). (Cartable: *Indults*, v. II, f. 52, 53 et 54.)

Requête des syndics nommés pour la construction d'un presbytère à Saint-Constant demandant que la place désignée primitivement pour y construire ce presbytère soit changée en une autre. Liste des noms des syndics signataires. Certificat de F.-X.-Hector Leblanc, N. P. (Saint-Constant, le 28 juin 1833). Mgr Joseph Signay. Ordonnance qui change en une autre la place d'abord désignée pour la construction d'un nouveau presbytère (Kamouraska, 3 juillet 1833). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 224 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Nicolas) Wiseman, supérieur du collège anglais, à Rome (Rivière-du-Loup, 10 juillet 1833). Il a reçu sa lettre du 24 avril dernier. Il espère que M. Wiseman a aussi reçu les siennes, celle particulièrement du mois de mars où il lui annonçait les grands changements arrivés dans le diocèse de Québec. Il lui apprenait dans cette lettre que d'après le choix approuvé par la cour de Rome des trois sujets jugés dignes de l'épiscopat, M. Flavien Turgeon, le plus digne d'entre eux, avait été proclamé coadjuteur élu. Ce choix avait rencontré l'approbation unanime du clergé, des fidèles, de lord Aylmer, gouverneur du pays, et surtout l'agrément du roi d'Angleterre "qui l'a exprimé spécialement par une dépêche du ministère colonial." M. Turgeon "suivant l'usage maintenu depuis la conquête du Canada a été proclamé coadjuteur élu, par mon mandement d'entrée, aussitôt après mon installation dans la cathédrale. Toutes les autorités ecclésiastiques et civiles l'ont reconnu en cette qualité; il a prêté serment de fidélité au gouvernement, etc., etc." On peut juger maintenant dans quelle situation se trouverait l'évêque de Québec si la congrégation de la Propagande, se laissant influencer par des prétendus amis du bien, engageait le pape à refuser des bulles à M. Turgeon. "Ah, de grâces! insistez auprès de la Congrégation par tous les moyens possibles, pour lui faire comprendre le malheur auquel elle exposerait la religion dans ce Diocèse si, manquant de confiance dans la personne des Evêques que la providence a chargés de le gouverner, elle rejetait les justes représentations qu'ils lui ont faites à diverses reprises et toujours de la manière la plus soumise et la plus respectueuse, au sujet du mode d'élection des Coadjuteurs. Quel sujet de mortification et de découragement pour un Evêque de Québec qui n'accepte qu'avec la plus grande répugnance le fardeau redoutable d'un des plus grands et des plus populeux diocèses, s'il n'est point

écouté dans ses demandes, point consolé dans ses troubles; mais s'il s'aperçoit qu'on lui préfère des personnes éloignées du centre des affaires, qui ne voient les choses que de loin, qui semblent agir en opposition directe à ses vues, ou que des intérêts particuliers guident dans leurs démarches." Il prie M. Wiseman de lui écrire un peu plus souvent que par le passé. On lui a appris de Rome que l'abdication de Mgr Panet avait été acceptée, mais on ne lui a rien dit du projet de nommer un coadjuteur à son insu. Il ose espérer que l'on changera d'avis à Rome lorsqu'on saura ce qui s'est passé à Québec depuis le décès de Mgr Panet. (*Registre des lettres*, vol. 15, p. 414.)

Mgr Joseph Signay. Lettres testimoniales en faveur de M. John McDonald, professeur au séminaire de Québec (Québec, 11 juillet 1833). (*Registre L*, f. 86 r.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Angus McEachern, évêque de Charlottetown (Trois-Pistoles, 15 juillet 1833). Il profite de l'occasion que lui offre M. (Bernard-Ronald) McDonell, qui retourne à Charlottetown, pour lui écrire. M. (François-Xavier) Brunet, missionnaire aux Iles-de-la-Madeleine, revient à Québec à l'automne avec l'intention de ne plus retourner dans ces îles. De même, M. (François-Xavier-Romuald) Mercier désire quitter la mission de Madawaska et revenir à Québec. Mgr Signay avertit Mgr McEachern qu'il ne pourra lui envoyer quelqu'un pour remplacer ces deux prêtres qui sont assurés de trouver un emploi dans le diocèse de Québec dont les besoins augmentent considérablement, vu l'accroissement rapide de la population. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 417.)

Requête des habitants de L'Ile-Verte demandant la permission de construire une nouvelle église, sacristie, etc., etc. Liste des noms des signataires. Certificat de J. Beaulieu et de Louis Côté (L'Ile-Verte, 13 juillet 1833). Procès-verbal de Mgr Signay approuvant la requête ci-dessus et permettant la construction d'une nouvelle église (L'Ile-Verte, 30 juillet 1833). (*Registre des requêtes*, v. VIII g, f. 7 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (François) Boissonnault, curé à Saint-Jean-Port-Joli (Pointe-Lévis, 6 août 1833). Le meilleur moyen de régler la difficulté qui se présente dans la paroisse de Saint-Jean, à propos de la levée des corps des défunts dans la salle publique du presbytère ou chez les particuliers du voisinage, serait la prompte érection d'une chapelle appelée *des morts*. Lui-même ne peut permettre que l'on fasse la levée des corps des défunts dans la salle publique. Quant à celle faite dans les maisons des particuliers, "un arpent est ordinairement la borne fixée comme l'espace raisonnable où le clergé, en tout temps, puisse aller décemment lever les corps." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 418.)

Mgr Bernard-Angus McEachern, évêque de Charlottetown. Lettres de vicaire général du diocèse de Charlottetown, en faveur de Mgr Joseph Signay, évêque de Québec (Saint-André, île du Prince-Edouard, le 8 août 1833). (*Registre L*, f. 89 r.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 9 août 1833). Il a trouvé à son retour de la visite pastorale, qu'il vient de terminer à la Pointe-Lévis, la longue lettre de Mgr de Telmesse. Il ne peut répondre dès maintenant à tous les points touchés par Mgr de Telmesse. Celui-ci ne doit pas s'inquiéter; l'évêque de Québec ne mettra pas d'entraves aux changements qu'il désire. Il lui fera observer, cependant, que M. Deguise peut demeurer vicaire général, même après sa démission comme curé. Il n'a rien reçu de la part de M. (Vincent) Quiblier. Avant de procéder à l'érection canonique des paroisses à ériger, depuis Saint-Benoît jusqu'à Sainte-Anne-des-Plaines, il faut envoyer quelques commissaires sur les lieux capables de donner les explications nécessaires pour fixer les limites de ces futures paroisses. Il prie Mgr de Telmesse de vouloir bien se charger lui-même de cette besogne. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 419.)

Requête des habitants de Saint-Michel-d'Yamaska demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Benjamin Thérien, N.P. et de Pierre Chèvrefils, N.P. (Yamaska, le 9 juin 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jean Raimbault, curé de Nicolet, en conséquence de la requête ci-dessus (Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 27 juin 1833). Procès-verbal de M. Raimbault en conséquence de la ocmmission ci-dessus (Yamaska, le 25 juillet 1833). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Michel-d'Yamaska (Québec, 10 août 1833). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 1 r.)

Le cardinal Pedicini au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 13 août 1833) (en latin). Il a reçu la lettre du 26 mai 1833, où Mgr Signay lui apprend que la lettre de Sa Sainteté Grégoire XVI, annonçant un jubilé universel, lui est parvenue. On ne peut se rendre à la demande qu'il fait de ne pas publier ce jubilé dans son diocèse. La sacrée congrégation estime qu'il devra profiter du prochain temps de Noël pour le faire gagner à ses fidèles. Quant à l'indulgence spéciale qui y est attachée, les fidèles, qui n'ont seulement que des péchés véniels à accuser, doivent tout de même se confesser et recevoir l'absolution pour la gagner. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV — 94.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 14 août 1833). Il a toujours eu des sentiments d'estime et d'affection "pour la respectable maison de S. Sulpice de Montréal." Aussi ce n'est pas sans affliction qu'il a été informé des bruits désagréables qui circulent dans le public sur le compte des membres de cette communauté. "Voici en peu de mots ces bruits courans dont je ne vous transmets le rapport qu'à regret. C'est, 1° Que le St-Siège fait difficulté de donner l'institution canonique au digne prêtre qui lui a été très particulièrement recommandé par l'Evêque de Québec, comme son futur successeur, et ce, à cause de *l'intervention de l'autorité civile.* 2° Que ce rapport se repète, comme venant de sources qui ne laissent pas de compromettre votre maison. 3° Que le prétexte, qu'on attribue ainsi gratuitement à la Cour de Rome, n'est qu'un palliatif à l'aide duquel on s'efforce de dérober à la connaissance du

clergé et du peuple de ce pays, certaines démarches sourdes et certaines intrigues entammées déjà depuis longtemps, auprès de la Propagande, par des agens de la maison de S. Sulpice." Dans le fond il ne tiendrait pas compte de ces rumeurs s'il n'avait devant lui des informations qui les confirment. Les détails qu'il a reçus sur cette affaire sont tels que s'ils parviennent aux oreilles du public, il ne pourra épargner à la communauté de S. Sulpice les désagréments qui en résulteront. " Déjà même, plusieurs, à l'occasion de ce qui circule, se permettent de dire: " Ces Messieurs auraient-ils manqué de peser les suites d'une mesure si impolitique? Quoi! des étrangers au pays, (car vous savez que c'est toujours le revenez-y) veulent arrêter la marche qui, depuis sa conquête, a toujours été suivie pour l'élection des Evêques du Canada! Ils vont intriguer jusqu'à Rome, pour paralyser des arrangemens convenus entre le Pape, les Evêques de Québec et le Gouvernement, depuis plus de 70 ans. Ils présument même de faire manquer ce qui vient d'être agréé par une note officielle à la Cour de St. James, après les mesures ordinaires prises avec la Cour de Rome! Où est donc la politique de ces bons Messieurs?" Voilà les remarques qui circulent depuis quelque temps. Je souhaite que les Gazetiers ne s'avisent pas de les recueillir et encore moins de les grossir de leurs réflexions. "

Il croit être de son devoir de faire connaître aux prêtres du séminaire de Montréal ce qui se passe dans le moment, et cela en chargeant leur supérieur de le faire lui-même. M. Quiblier ne doit pas balancer à désapprouver ouvertement celui ou ceux qui ont si malheureusement intrigué, si indiscrètement et si imprudemment. L'évêque de Québec le prie de donner communication de la présente à tous les prêtres de sa communauté. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 423.)

Requête des habitants de Sainte-Geneviève-de-Batiscan demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Jean-Baptiste Prévost et de François Baril, témoins (Sainte-Geneviève, le 15 mai 1833). Commission donnée par Mgr Signay à M. Louis-Marie Cadieux, curé des Trois-Rivières, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 29 mai 1833). Procès-verbal de M. Cadieux en conséquence de la commission ci-dessus (Sainte-Geneviève, 11 juin 1833). Mgr Joseph Signay. Décret de l'érection canonique de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Québec, 16 août 1833). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 10 v.)

Requête des habitants de Saint-Stanislas-de-Batiscan demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-H. Sirois, d'Isaac Fournier, d'Hubert Sirois et de Jean-Baptiste Drolet, témoins (Saint-Stanislas, 1er mars 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Louis Cadieux, curé des Trois-Rivières, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 29 mai 1833). Procès-verbal de M. Cadieux en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Stanislas, 11 juin 1833). Mgr Joseph Signay. Décret érigeant canoniquement la paroisse de Saint-Stanislas, rivière des Envies (Québec, 16 août 1833). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 18 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Saint-Germain, curé à Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 14 août 1833). Si tous les paroissiens de Saint-Laurent sont en faveur des réparations à faire au cimetière de Saint-Laurent, M. Saint-Germain peut procéder à ces réparations sans autres formalités. Mgr Signay accepte avec plaisir les suggestions que lui fait M. Saint-Germain au sujet des moyens à prendre pour rétablir l'harmonie qui a existée pendant si longtemps entre l'évêque de Québec et les autres (les prêtres du séminaire de Montréal). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 420.)

Mgr Joseph Signay à M. (Guillaume) Roque, vicaire général, au séminaire de Montréal (Québec, 15 août 1833). Ce n'est que le 8 du courant, le jour de son retour de la visite pastorale, qu'il a pu prendre connaissance de sa lettre du 31 de juillet. Il le remercie du zèle dont il fait preuve envers son évêque. Il le prie de bien peser le contenu de la lettre qu'il vient d'adresser à M. (Vincent) Quiblier à qui il enjoint de la communiquer à tous les prêtres du séminaire de Montréal. Il ne doute pas que la rectitude de jugement de M. Roque ne puisse contribuer beaucoup à engager quelques-uns de ses confrères à considérer si les intérêts de la communauté de Saint-Sulpice ainsi que ceux de la religion sont bien représentés à Rome par celui qui est censé être l'agent de cette communauté à Rome. Les choses en sont rendues à un point qu'il est impossible de soustraire les Sulpiciens de Montréal aux blâmes et aux reproches qu'il entend faire contre eux de toute part. Il croit que la confiance dont jouit M. Roque dans sa communauté lui permet d'espérer que ce ne sera pas sans succès qu'il s'adressera à ses confrères. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 421.)

Mgr Joseph Signay à M. (Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton, Baie-des-Chaleurs (Québec, 15 août 1833). Il lui permet de garder les componendes qu'il a en mains et de les employer à solder les frais de construction de la chapelle qu'il vient de terminer, à l'embouchure de la principale rivière de Cascapédiac pour les sauvages Micmacs qui y résident. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 426.)

Mgr Joseph Signay à M. Revol, à Montréal (Québec, 16 août 1833). Il apprécie hautement le zèle qui porte M. de Revol à demander un missionnaire pour les sauvages du poste de Penetanguishene. Il ne peut, dans les circonstances actuelles où le diocèse de Québec manque absolument des prêtres nécessaires pour le ministère, en envoyer dans un diocèse qui n'est pas sous sa juridiction. (*Registre des lettres*, v. 15 p. 426.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-François) Painchaud, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 17 août 1833). Il ne peut encore disposer du monsieur dont lui parle M. Painchaud dans sa dernière lettre. Il a une estime toute particulière pour ce monsieur (Alexis Mailloux) et ne doute pas qu'il puisse rendre de grands services au collège de Sainte-Anne, si les circonstances permettent qu'il s'y place. Il apprend avec plaisir que M. (François) Boucher peut lui rendre service ainsi qu'à M. (Louis) Brodeur. Il remercie M. Painchaud du don gracieux qu'il a fait à la paroisse de l'Ile-aux-Grues. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 427.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Daveluy, curé à Saint-Jean-Chrysostome (Québec, 19 août 1833). Il permet aux marguilliers de cette paroisse de prendre au coffre-fort de la fabrique la somme de dix louis courant pour faire certaines réparations au presbytère. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 428.)

Mgr Joseph Signay à M. Ovide Perrault, écuyer, à Montréal (Québec, 19 août 1833). Il lui adresse sa réponse comme à l'intermédiaire qui lui a présenté la requête des paroissiens de Montréal "au sujet du mode nouvellement adopté dans l'adjudication des bancs de l'église paroissiale de la même ville." Il ne croit pas qu'il soit de bonne politique pour lui d'intervenir dans cette question. Il la considère comme étant du ressort de l'autorité civile. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 428.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 20 août 1833). Il reconnaît les grands services que M. Ringuet a rendus au diocèse et n'a pas l'intention de le critiquer ni de s'immiscer dans ce qui regarde la régie intime de sa maison curiale. Seulement, il veut savoir définitivement si M. Ringuet désire oui ou non conserver la desserte de la paroisse de Rimouski. S'il se décide à rester à Rimouski il lui laissera le vicaire qu'il a maintenant, mais l'obligera à desservir la mission de Matane plus régulièrement. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 429.)

Mgr Joseph Signay à M. (Philippe) Angers, curé à la Pointe-Lévis (Québec, 22 août 1833). Il l'autorise à marier sans publication de bans et aussi sans messe, lorsqu'il ne sera pas possible de la célébrer, les sauvages qui se présenteront à lui dans l'étendue de sa juridiction. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 430.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de Sainte-Agnès-de-la-Malbaie. C'est avec chagrin qu'il a appris que la discorde régnait parmi eux. Il les prie de s'entendre entre eux et de s'unir pour terminer pendant la présente année la construction de leur église (Québec, 23 août 1833). (*Registre L*, f. 86 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Flavien) Lajus, vicaire à Saint-Charles-de-la-Rivière-Boyer (Québec, 24 août 1833). Il l'avertit qu'il devra quitter Saint-Charles, M. (Jean-Baptiste) Perras ne pouvant le garder plus longtemps. Il le laisse libre d'aller où il lui plaira. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 431.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 24 août 1833). Les rumeurs désagréables dont il lui faisait part dans sa dernière lettre ne circulent pas seulement à Québec mais aussi dans le district de Montréal. C'est pourquoi M. Quiblier ne doit pas hésiter à les faire connaître aux prêtres de sa communauté. Puisque, comme il le dit, les messieurs de Saint-Sulpice n'ont plus d'agent à Rome, pourquoi ne pas désavouer "tout ce qui a pu être fait à Rome même, au nom de S. Sulpice, par quelque personne inconsidérée et par là, sans votre consentement?" Et pourquoi ne pas mettre à la disposition de l'évêque de Québec un moyen aussi efficace de désavouer les calomnies que l'on colporte

contre les prêtres de S. Sulpice. Il prie de nouveau M. Quiblier de communiquer à ses prêtres le contenu de la lettre du 14 du courant. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 431.)

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal C.-M. Pedicini, préfet de la congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 24 août 1833) (en latin). Il a reçu la lettre du 23 mars dernier où on lui apprend que la démission de Mgr Panet a été acceptée. Il est fort surpris d'apprendre que l'on en soit encore à Rome à discuter sur la nomination de son coadjuteur. M. Pierre-Flavien Turgeon a été proclamé coadjuteur à Québec, non pas comme élu par le *pouvoir civil* (*non potestate civili electus*) mais comme reconnu par le saint-siège, comme un des trois prêtres dignes de l'épiscopat et cela d'après la décision de Rome, manifestée dans des lettres adressées à son prédécesseur, Mgr Panet, en date du 23 décembre 1826 et du 8 août 1829. De sorte que cette nomination acceptée d'avance par Rome ne requiert plus autre chose que d'être confirmée par le saint-siège. La difficulté qui se présente l'afflige grandement surtout quand il sait, lui et son peuple, qu'elle est provoquée par des personnes qui s'opposent à son autorité. Pourra-t-il avoir confiance à l'avenir dans la sacrée congrégation quand il saura que ses demandes sont infirmées à Rome par des personnes étrangères? S'il parle avec une aussi grande liberté, c'est que le refus d'envoyer les bulles pour la consécration de M. Turgeon provoquera certainement des dissensions dans le diocèse et peut avoir des conséquences funestes. En effet, celui-ci a été proclamé coadjuteur élu par un mandement épiscopal; il a été reconnu comme futur évêque de Québec par le gouvernement britannique et a prêté serment en cette qualité. Il partage maintenant l'administration du diocèse avec l'évêque en titre. Quant à la demande d'envoyer vingt noms de prêtres à Rome, il soumet humblement que cette innovation est tout à fait contraire au mode qui a toujours été en vigueur pour l'élection du coadjuteur depuis que le Canada est passé sous la domination de la Grande-Bretagne. La sacrée congrégation pourra s'en convaincre en prenant connaissance des lettres de ses prédécesseurs, et tout particulièrement de celles de Mgr Plessis, datées à Québec du 17 juillet 1826, du 21 novembre 1827 et du 31 janvier 1829, où il apparaît clairement que la sacrée congrégation avait donné son assentiment à ce mode d'élection accepté et reconnu par le gouvernement britannique. Etablir une nouvelle manière d'agir ne pourra que nuire gravement aux intérêts de la religion. En effet, si un coadjuteur autre que celui choisi par l'évêque est nommé par Rome, il s'ensuivra des difficultés inextricables, surtout de la part du gouvernement civil qui ne voudra pas reconnaître l'élu de Rome. C'est sa manière de penser; il la soumet au siège apostolique et espère qu'on aura assez de confiance en lui pour lui expédier les bulles qu'il sollicite de nouveau. Il espère que la sacrée congrégation donnera son assentiment à la recommandation qu'il fait pour l'élection de son coadjuteur (*Quod ejusdem Quebecensis Episcopi commendationi pro electione praesentis coadjutoris praebitura sit assensum*) comme elle l'a donné aux vicaires

du Chapitre de Québec le 21 janvier 1766; à Mgr J.-Olivier Briand le 22 janvier 1772; à Mgr L.-P. D'Esgly le 14 juin 1785; à Mgr J.-F. Hubert (au décès du coadjuteur Bailly) le 30 septembre 1794; à Mgr P. Denaut le 26 avril 1800 et à Mgr J.-O. Plessis le 12 août 1806, en faveur de Mgr B.-C. Panet, et, récemment, à Mgr Panet, en faveur du révérend R. Gaulin. Cette manière d'agir a toujours été au bénéfice de l'Eglise du Canada, tandis que le mode d'élection proposé par la congrégation ne peut que desservir l'évêque de Québec et les prêtres qui l'assistent, surtout quand on saura qu'il est imposé par suite des intrigues de quelques prêtres opposés à l'autorité diocésaine et qui agissent en secret à Rome. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 433.)

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal Pedicini, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 24 août 1833) (en latin). Il a reçu la lettre du cardinal Pedicini datée du 25 mai où celui-ci lui parle de la transaction que les prêtres de Saint-Sulpice désirent faire avec le gouvernement. Il croit que rien ne renseignera aussi bien le cardinal-préfet que l'envoi d'une copie des documents où sont relatées les négociations qui ont eu lieu à propos de cette affaire entre son prédécesseur, Mgr Panet, et le gouverneur lord Aylmer agissant au nom du vicomte de Goderich, ministre des Colonies. La sacrée congrégation, en étudiant les conditions nouvelles imposées par le vicomte de Goderich, ne pourra que se féliciter de ce que Mgr Panet ait refusé de donner son assentiment à une transaction que ce dernier considérait comme très nuisible à la communauté de Saint-Sulpice. La sacrée cnogrégation en jugera de même, si elle considère qu'il ne s'agit plus maintenant de donner aux prêtres de Saint-Sulpice, en retour de leurs droits féodaux, une compensation en bien immobiliers mais plutôt une rente annuelle qui serait soldée par le gouvernement. La sacrée congrégation, elle-même, s'opposait à une transaction de ce genre dans sa lettre à Mgr Panet. En outre, Mgr Panet avait appris à la sacrée congrégation que le clergé et le peuple du Canada ne voulaient pas entedre parler de cette transaction. Un cri d'indignation s'élèverait dans toute la province si l'évêque de Québec allait y donner son consentement. Certes, si la sacrée congrégation montrait plus de confiance dans l'évêque de Québec, on n'aurait pas à revenir indéfiniment sur des questions où il s'agit de choses qui importent grandement au bien de la religion et du diocèse. L'évêque de Québec se sentirait soulagé et ne se verrait pas dans l'obligation d'avoir à traiter des affaires qui peuvent avoir des conséquences fort déplorables pour le bien public. Quant à la question de l'admission des prêtres français dans le séminaire de Saint-Sulpice, son prédécesseur en a parlé longuement dans sa lettre du 7 janvier 1832. L'évêque de Québec s'étonne de ce que les explications données sur ce sujet par Mgr Panet aient si peu de poids à Rome. Si la sacrée congrégation prend en considération ce que dit le vicomte de Goderich de l'admission des prêtres français dans le pays, dans la copie de la lettre, que transmet à Rome l'évêque de Québec, elle portera certainement plus attention à la lettre de Mgr Panet et ne dé-

daignera pas de peser sérieusement la présente qui s'appuie sur des motifs aussi pressants. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 438.)

Mgr Joseph Signay à Mgr A. Maï, secrétaire de la congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 24 août 1833). Il a appris par une lettre du docteur Wiseman que Mgr Maï avait été nommé secrétaire de la Propagande. Sans le connaître il s'adresse à lui en toute confiance afin de le remettre au courant des angoisses qu'il éprouve relativement à l'Eglise du Canada. Une communauté de son diocèse travaille en ce moment par ses agents à Rome, à empêcher la nomination de celui sur lequel il a jeté les yeux pour lui succéder sur le siège de Québec. Dans une lettre reçue dernièrement de Rome, Son Eminence le cardinal Pedicini lui demande de présenter à la sacrée congrégation les noms de vingt sujets pris parmi les membres du clergé du diocèse de Québec, pour choisir parmi ce nombre celui qui doit être le futur coadjuteur. Il a été fort surpris en constatant qu'on voulait un nouveau mode d'élection du coadjuteur et a vu en cela l'effet des insinuations de cette même communauté. Il s'agit de savoir si dans le choix de son coadjuteur, on doit avoir plus d'égard à la recommandation de cette communauté qu'à la sienne. Si la cour de Rome persiste dans son dessein, il y a lieu d'appréhender que cette communauté, contre laquelle il y a déjà beaucoup de préjugés dans le pays, ne tombe dans un discrédit complet. On veut aussi le forcer à donner son assentiment à une certaine transaction par laquelle le séminaire de Montréal céderait ses biens au gouvernement britannique, moyennant une compensation en biens immeubles. Mgr Maï verra, par les pièces qu'il envoie au cardinal Pedicini, les raisons qui l'engagent à refuser son consentement. Mgr Signay prie Mgr Maï d'user de son influence pour lui procurer une décision favorable; il rendra par là un service essentiel à l'Eglise du Canada. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 440.)

Mgr Joseph Signay à M. (Nicolas) Wiseman, supérieur du Collège anglais, à Rome (Québec, 24 août 1833). Il inclut avec la présente dépêche la réponse qu'il adresse à la lettre du cardinal Pedicini où celui-ci lui demande d'envoyer à Rome les noms de vingt prêtres de son diocèse afin que l'on choisisse sur ce nombre celui qui doit être son coadjuteur. C'est le troisième mode d'élection que propose Rome depuis qu'il est devenu lui-même coadjuteur de Mgr Panet. Il ne voit en tout cela que l'intention de laisser à une communauté de Montréal le choix de l'évêque de Québec. C'est à quoi il ne consentira pas. On veut aussi le forcer à donner son assentiment à une transaction que les prêtres de Saint-Sulpice veulent faire avec le gouvernement britannique. Il s'y oppose car il ne peut consentir à ce que le séminaire de Montréal soit dépouillé de ses biens. Il compte beaucoup sur le nouveau secrétaire de la Propagande Mgr Maï dont M. Wiseman lui fait un si bel éloge. La nouvelle du décès de Mgr Gradwell l'a affligé. "L'église d'Angleterre perd en lui un prélat éclairé et celle du Canada un ferme appui à Londres." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 443.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Naud, curé à Rigaud (Québec, 26 août

1833). A cause des dissensions qui existent entre le curé Naud et quelques-uns de ces paroissiens, Mgr Signay croit qu'il vaut mieux pour ce dernier changer de poste. C'est pourquoi il a décidé de le nommer curé d'une autre paroisse à la Saint-Michel. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 437.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Antoine) Montminy, curé à Saint-François-de-la-Nouvelle-Beauce (Québec, 26 août 1833). Il ne peut dans les circonstances actuelles lui accorder le congé qu'il demande. Avec beaucoup d'autres il croit que les prêtres se promènent trop tandis que d'autres personnes portent le poids du jour. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 437.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 27 août 1833). Il attend sa réponse au sujet de l'offre qu'il lui a faite dans sa lettre du 20 du courant. Il part pour les Trois-Rivières où il doit rencontrer Mgr de Telmesse afin de régler avec lui la distribution des cures. C'est pourquoi il tient à avoir une réponse définitive de M. Ringuet le plus tôt possible. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 440.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Joseph) Deguise, vicaire général, curé à Varennes (Québec, 29 août 1833). Les élèves que M. Deguise se propose d'envoyer à Québec seront reçus avec attention. C'est avec regret qu'il accepte sa démission de la cure de Varennes. Il se console cependant en apprenant que M. Deguise continuera à demeurer dans la paroisse de Varennes. Il espère qu'il acceptera de remplir les fonctions de vicaire général tant que ses forces le lui permettront. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 444.)

Mgr Joseph Signay à M. Laurent Aubry, curé de Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec, 30 août 1833). Il apprend de source certaine que les infirmités de M. Aubry le rendent de plus en plus incapable de desservir la grande paroisse de Saint-Roch. En le remerciant pour les longs services qu'il a rendus au diocèse, il le prie de donner sa démission comme curé de Saint-Roch. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 445.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la tonsure de Jean-Louis Alain, né à Saint-Joseph-de-Carleton, Gaspé, le 11 août 1813, fils de Lazare Alain et de Lucie Landry; de Louis-Alexis Bourret, né à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, le 17 juillet 1813, fils de Joseph Bourret et d'Angélique Benoît-Lemaître; de Pierre-Henri Harkin, né à Maghrafatt, comté de Derry, en Irlande, le 26 novembre 1810, fils de John Harkin et de Sarah Schoole; de Paul Pouliot, né à Saint-Jean, île d'Orléans, le 5 septembre 1812, fils de Paul Pouliot et de Marie-Anne Pepin (dans la chapelle du séminaire de Nicolet, le 1er septembre 1833). (*Registre L*, f. 87 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte du sous-diaconat de MM. François Desaulniers et d'Antoine Langlois (dans la chapelle du séminaire de Nicolet, le 1er septembre 1833). (*Registre L*, f. 87 v.)

Mgr Joseph Signay. Lettres testimoniales en faveur de M. François Desaulniers quittant le diocèse de Québec pour aller étudier au collège de Georgetown, dans le diocèse de Baltimore (Nicolet, le 2 septembre 1833). (*Registre L*, f. 88 r.)

Le cardinal C.-M. Pedicini au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 3 septembre 1833) (en latin). Avec la présente lettre il recevra un indult où Sa Sainteté le Pape lui concède le pouvoir d'envoyer des missionnaires dans les lieux soumis à l'autorité du vicaire apostolique de Terre-Neuve, ce dont il est question dans sa lettre du 26 mai dernier. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV — 95.) Indult en date du 18 août 1833. (Cartable: *Indult*, v. 2, f. 55 et 56.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la tonsure de Zéphyrin Charest, né à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 21 février 1813, fils d'Antoine Charest et de Marie-Anne Marchand (dans la chapelle du séminaire de Nicolet, le 5 septembre 1833). (*Registre L*, f. 88 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Villade, curé à Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce (Québec, 7 septembre 1833). Si les paroissiens de Saint-Sylvestre veulent s'engager comme ceux de Saint-Gilles à donner un supplément suffisant de dîmes, il chargera un prêtre de les desservir conjointement avec ceux de Saint-Gilles. M. Villade ira donc à Saint-Sylvestre afin de constater dans quel état sont l'église, la sacristie et le presbytère, et d'en faire rapport aussitôt que possible à Mgr Signay. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 446.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Alexander McDonell, évêque de Kingston, à York, Haut-Canada (Québec, 7 septembre 1833). Il a décidé d'envoyer à Rome M. (Thomas) Maguire, pour y traiter de certaines affaires fort épineuses. Il s'agit d'abord de faire reconnaître M. Turgeon comme coadjuteur, Rome s'oppose à cette reconnaissance par suite des intrigues d'une personne qui passe à Rome pour être l'agent du séminaire de Montréal. Un autre motif qui l'engage à envoyer un agent à Rome est celui de prévenir l'exécution d'une transaction entre le séminaire de Montréal et le gouvernement à laquelle la cour de Rome a d'abord refusé son consentement, qu'elle voudrait voir s'effectuer maintenant. M. Maguire pour réussir dans sa mission a besoin d'être bien vu à Rome. C'est pourquoi Mgr Signay prie Mgr McDonell de donner à M. Maguire une lettre de recommandation auprès du cardinal Weld. Il aimerait que dans cette lettre, Mgr Mc Donell fasse bien voir au cardinal Weld le peu de justice avec laquelle on agit envers Mgr Signay, et que la nomination d'un autre coadjuteur créerait une fort mauvaise impression dans le pays très défavorable au séminaire de Montréal. Mgr McDonell connaît les grands mérites de M. Maguire, c'est pourquoi il peut le recommander sans crainte à la bienveillance du cardinal Weld. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 447.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 9 septembre 1833). Si le séminaire de Montréal n'a pas un agent à Rome, comme le prétend M. Quiblier, il y a certainemeut un confrère dont les démarches lui sont bien connues. C'est suffisant pour accréditer la rumeur dont il lui a parlé "et pour ne me laisser douter aucunement que le nom d'un certain monsieur n'ait été transmis à Rome par quelqu'un de votre maison, et que le but de cette démarche n'ait été une

substitution bien préméditée du nom de ce Mr en celui du digne prêtre recommandé suivant l'usage par l'évêque de Québec." M. Quiblier ne croit-il pas qu'il serait temps d'avertir M. Thavenet d'avoir à cesser ses démarches indiscrètes. Ce dernier agit en cela comme il agit au sujet de son interminable reddition de comptes. Ne voilà-t-il pas qu'il écrit à l'évêque de Québec et qu'il le menace de charger un avocat protestant de poursuivre l'abbé Desjardins et de faire retomber sur l'évêque de Québec tout l'odieux du dévoilement d'une correspondance très préjudiciable au caractère d'un prêtre étranger au pays? D'après ce que prétend M. Thavenet, M. Desjardins aurait fait passer en France 200,000 livres en 4 ou 5 ans. "Mais, si un seul prêtre français a pu, de l'aveu même d'un confrère français, faire passer adroitement 200,000 livres en 4 ou 5 ans dans le même lieu, je vous laisse à penser à quel montant vos ennemis se permettront d'évaluer la somme que vous avez pu aussi adroitement faire parvenir à vos confrères de Baltimore et de Paris, depuis 1796." Les communautés ont un chargé d'affaires à Québec, monsieur le notaire Parent, et c'est avec lui que M. Thavenet doit transiger leurs affaires. Mgr Signay prie M. Quiblier de lui présenter, comme l'a fait le séminaire de Québec, les différents articles du règlement observé dans sa communauté depuis la conquête. Il est naturel qu'un évêque, chargé de l'administration d'un diocèse, désire se rendre compte des ressources que lui offrent au point de vue de l'éducation des maisons religieuses qui ne jouissent d'aucun privilège d'exemption. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 449.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de MM. Etienne Baillargeon et de Théophile Fréchette (dans la cathédrale de Québec, le 8 septembre 1833). (*Registre L*, f. 88 v.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs accordés et instructions données à M. Thomas-Léandre Brassard, missionnaire aux Iles-de-la-Madeleine (Québec, 9 septembre 1833). (*Registre L*, f. 91 v. et 92 r.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Bernard Angus McEachern, évêque de Charlottetown, à Saint-André, île du Prince-Edouard (Québec, 9 septembre 1833). Il a reçu ses deux dernières lettres, l'une en date du 22 juillet et l'autre du 8 août, cette dernière accompagnant des pouvoirs de vicaire général pour l'évêque de Québec. M. Léandre Brassard va remplacer M. Brunet aux Iles-de-la-Madeleine, et Mgr Signay a été heureux de faire immédiatement usage de ces pouvoirs en faveur du premier. Il comprend l'embarras où se trouve Mgr McEachern faute de sujets suffisants pour remplir les vides de son diocèse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 452.)

Mgr Joseph Signay à M. (Alexis) Mailloux prêtre, à Saint-André-de-l'Ilet-du-Portage (Québec, 10 septembre 1833). Il est heureux d'apprendre que la santé de M. Mailloux se rétablit. Il désirerait savoir s'il est toujours dans la disposition d'abandonner la cure de Saint-Roch de Québec. S'il en est ainsi, il peut lui offrir la cure de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup " où tout en éprouvant le repos dont vous pourriez peut-être avoir encore be-

soin, vous ne laisseriez pas que de faire beaucoup de bien" dans un endroit "où il y a de grands scandales à faire oublier." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 453.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 10 septembre 1833). Il accepte la démission que lui fait M. Ringuet de sa cure de Rimouski par sa lettre du 29 août. Il le prie de ne pas quitter Rimouski avant l'arrivée de son successeur qui, à raison de la distance et de la difficulté des transports, pourrait bien n'être pas rendu au 1er octobre. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 454.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Beaumont, vicaire à Rimouski (Québec, 10 septembre 1833). M. Ringuet lui a donné sa démission comme curé de Rimouski, et ne pourra par conséquent faire la mission de Matane. Mgr Signay prie M. Beaumont de s'y rendre le plus tôt possible. M. Lemieux, seigneur de Sainte-Anne-des-Monts, ira le prendre à Rimouski pour le transporter dans sa goëlette jusqu'à Sainte-Anne. De là, M. Beaumont tâchera de s'entendre avec un bon chaloupier pour se rendre à Matane. Il l'autorise à fixer le site d'une chapelle et d'un cimetière à Sainte-Anne-des-Monts, et lui accorde tous les pouvoirs dont jouit M. Ringuet dans ces différents postes. Il envoie par la goëlette de M. Fraser différents articles pour la mission de Matane. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 455.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Pépin, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 10 septembre 1833). M. Pépin donnera communication à ses paroissiens de la présente lettre où l'évêque de Québec leur enjoint de voir à réparer immédiatement le logement destiné à l'usage du curé. Comme M. Pépin doit quitter cette paroisse à la prochaine Saint-Michel, Mgr Signay espère que les marguilliers de Saint-Pierre verront à faire les réparations nécessaires avant l'arrivée du nouveau curé. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 457.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de la paroisse de Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 13 septembre 1833). Il les prie de faire faire immédiatement les réparations nécessaires au presbytère et à la sacristie. (*Registre L*, f. 92 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Hubert-Joseph) Tétreau, curé à Saint-Damase-sur-Yamaska (Québec, 16 septembre 1833). M. Tétreau ne doit pas oublier que par le mandement de Mgr Plessis, en date du 21 février 1821, Mgr Lartigue a été chargé du gouvernement spirituel du district de Montréal, avec le pouvoir de porter les censures qu'il jugera nécessaires. Mgr Signay prie M. Tétreau d'accepter avec humilité la décision qu'il lui propose d'aller s'entendre immédiatement avec Mgr Lartigue et régler définitivement la difficulté entre lui et ses supérieurs. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 458.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la tonsure de Didier Paradis, né à Saint-André-de-l'Ilet-du-Portage, le 16 mai 1810, fils d'Hippolyte Paradis et de Marie Ouellet, et de Joseph Laurin, né à Québec le 18 octobre 1811, fils de Joseph Laurin et de Catherine Fluet (dans la cathédrale de Québec, le 16 septembre 1833). (*Registre L*, f. 92 v.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général et de procureur auprès des cours de Rome et de Saint-James en faveur de M. Thomas Maguire (Québec, 16 septembre 1833). (*Registre L*, f. 93 r.)

Mgr Joseph Signay. Lettres testimoniales en faveur de M. Thomas Maguire (Québec, 16 septembre 1833). (*Registre L*, f. 93 v.)

Mgr Joseph Signay. Instructions données à M. Thomas Maguire, député par l'évêque de Québec à la cour de Rome (Québec, 17 septembre 1833). M. Maguire aura à traiter avec la cour de Rome: 1° de l'élection du coadjuteur de Québec et de celui de Montréal s'il est besoin; 2° de la transaction du séminaire de Montréal avec le gouvernement; 3° de la question de l'érection du district de Montréal en évêché. Pour la question de l'élection du coadjuteur, il demandera à la cour de s'en tenir à la dépêche coadjuteur, il demandera à la cour de s'en tenir à la dépêche de la Congréde la congrégation de la Propagande en date du 23 décembre 1826. Une élection selon les instructions de la même congrégation en date du 23 mars 1833 n'est propre qu'à jeter l'évêque dans de grands embarras. Quant à la transaction du séminaire de Montréal avec le gouvernement, l'évêque de Québec ne peut y donner son assentiment. Pour l'érection du district de Montréal en évêché, M. Maguire demandera que le saint-siège négocie lui-même cette affaire avec la cour d'Angleterre par l'entremise du cardinal Weld. (*Registre L*, f. 94 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Villade, curé de Sainte-Marie-de-Nouvelle-Beauce (Québec, 17 septembre 1833). Il remercie M. Villade du rapport détaillé qu'il lui envoie de l'état de la paroisse de Saint-Sylvestre et de la chapelle de ce lieu. Il comprend que les habitants de ce lieu aimeraient mieux être desservis par le curé de Sainte-Marie que par celui de Saint-Gilles, vu la distance qui sépare cette dernière paroisse de celle de Saint-Sylvestre. Mais le temps est venu pour les habitants de Saint-Sylvstre d'avoir un curé résidant. Il leur en donnera un aussitôt qu'ils se seront engagés à lui "fournir annuellement une piastre par chaque famille. ainsi que le 50e minot de patates outre la dîme ordinaire des grains." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 549).

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal Pedicini, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 18 septembre 1833) (en latin). Vu que depuis son élévation au siège épiscopal de Québec les affaires à traiter avec la curie romaine se multiplient, il a décidé d'envoyer à Rome M. Thomas Maguire, prêtre du diocèse de Québec, déjà délégué en la Ville éternelle en 1829 par son prédécesseur. Il prie le cardinal Pedicini de le recevoir comme son promoteur et son agent pour traiter avec la curie romaine les questions soumises à la sacrée congrégation et qui sont encore pendantes; principalement celle de la nomination du coadjuteur de Québec, celle de la transaction des MM. de Saint-Sulpice avec le gouvernement britannique et enfin celle de l'érection du district de Montréal en un diocèse distinct de celui de Québec. La longue distance qui sépare Rome de Québec ne permet pas de régler toutes ces questions sans la présence à Rome d'un agent qui

pourra, étant sur les lieux, donner les explications requises et faire connaître, en même temps, les sentiments du clergé canadien et des fidèles du diocèse de Québec. M. Maguire remettra à Son Eminence des copies des lettres que l'évêque de Québec lui a transmises le 13 de mars et le 24 d'août de la présente année. Ce sera un grand soulagement pour celui-ci d'apprendre que le cardinal Pedicini a reçu avec bonté son délégué. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 461.)

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal Pedicini, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 19 septembre 1833) (en latin). Aux diverses questions concernant les rubriques soumises à la sacrée congrégation par son prédécesseur il ajoute la suivante. D'après une coutume déjà ancienne dans le diocèse de Québec, une collecte se fait dans toutes les églises, le jour de la commémoration des Morts, collecte dont le produit est consacré à la célébration de messes pour les défunts; de même des ventes d'objets divers se font à la porte des églises chaque dimanche, ventes dont le produit aussi est consacré à la célébration de messes pour les défunts; aussi, dans les paroisses de campagne, les fidèles demandent souvent que l'on célèbre des messes solennelles pour leurs défunts. Il est de plus en plus difficile de satisfaire à la piété des fidèles par la célébration de ces messes, 1° à cause des fêtes de rite double ajoutées au calendrier; 2° parce que souvent on doit chanter des messes des morts le corps présent, aux jours des fêtes de rite semi-double et de rite simple; 3° parce que souvent les fidèles, principalement dans la saison d'hiver, sont empêchés d'assister à la célébration des messes que le curé avait indiquées pour tel jour de la semaine, à cause de la mauvaise température qui ne leur permet pas de se rendre à l'église en ce jour. Vu cet exposé l'évêque de Québec demande un indult où Sa Sainteté lui permettrait de concéder aux curés de son diocèse le pouvoir de chanter ces messes des défunts les jours de fêtes de rite double (non de précepte et en observant les rubriques des octaves privilégiées). Comme Sa Sainteté a déjà accordé cette faveur à son prédécesseur, pour les services anniversaires des morts, par un indult en date du 27 septembre 1829, l'évêque de Québec espère qu'on se rendra à ses désirs pour cette fois encore. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 462.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Thavenet, à Rome (Québec, 19 septembre 1833). Dans sa nouvelle situation il n'a plus le temps de s'occuper des affaires financières des communautés religieuses. D'ailleurs, ces communautés ont un agent à Québec, le notaire Parent, qui est chargé de traiter de ces affaires avec M. Thavenet. Il a cependant remis aux différentes communautés les nombreuses lettres que M. Thavenet lui adressait par le canal de l'évêque. Il sait de source certaine que toutes ces communautés ont donné à M. Thavenet des explications qu'il ne semble pas comprendre. Afin que l'on en vienne à une reddition finale de ces comptes, il envoie en Europe un agent M. Thomas Maguire, qu'il a aussi constitué son délégué auprès de la cour de Rome. M. Maguire est chargé de discuter avec M. Thavenet dans le plus grand détail les affaires des commu-

nautés et celles de la succession de Mgr Panet. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 463.)

Mgr Joseph Signay à M. (Nicolas) Wiseman, supérieur du Collège anglais, à Rome (Québec, 19 septembre 1833). La présente lui sera remise par M. (Thomas) Maguire qu'il a décidé "d'envoyer à Rome pour la conclusion des affaires importantes qui y sont entamées depuis quelque temps." Comme il sait que les nombreuses occupations de M. Wiseman ne lui permettent pas de donner aux affaires du diocèse tout le temps qu'il voudrait y consacrer, il a pris le parti de déléguer à la cour de Rome M. Maguire qui pourra y donner des renseignements précieux par la connaissance qu'il a du Canada en général et des dispositions du clergé et du peuple canadiens. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 465.)

Mgr Joseph Signay à M. (Théodore) de la Porte, à Londres (Québec, 19 septembre 1833). Il répond à la lettre de M. de la Porte en date du 1er juillet dernier. Les effets expédiés sont arrivés en bon ordre. Il ne manquait "que des bas et des gans rouges, ainsi que quelques verges de velours cramoisi." M. Maguire, qui lui remettra la présente, se rend en Europe comme agent des communautés religieuses du pays pour discuter avec M. Thavenet, au sujet des affaires financières de ces mêmes communautés, et aussi comme délégué spécial de l'évêque de Québec auprès de la cour de Rome. Celui-ci ose espérer que M. de la Porte rendra à M. Maguire tous les services dont il pourra avoir besoin. Mgr Signay désire avoir un compte rendu de tous les déboursés faits par M. de la Porte pour le port des lettres expédiées à Rome ou ailleurs. Pour les déboursés faits au compte de Mgr de Juliopolis il n'y a rien à craindre; l'évêque de Québec est chargé d'y voir. C'est avec un sensible chagrin que Mgr Signay a appris le décès de Mgr Gradwell. M. Maguire s'expliquera avec M. de la Porte "au sujet d'un correspondant à qui sa situation permettrait de prendre quelque part aux affaires de l'Eglise du Canada." M. Turgeon, son digne coadjuteur, dont la nomination est suspendue à Rome, a été très sensible au gracieux souvenir de M. de la Porte. Il en est de même de M. Desjardins (Louis-Joseph) qui " reçoit toujours avec un extrême plaisir le plus petit mot du cher frère parrain Philippe; aussi, fut-il très sensible à ce que je lui en dis de votre part. Il va assez bien tout clinpan-clinpan, comme il dit, en gambadant la béquille à la main; mais toujours gai, aimable, complaisant, comme vous le savez." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 466.)

Mgr Joseph Signay à Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, à Rome (Québec, 19 septembre 1833) (en latin). Il profite de l'occasion de l'envoi d'un délégué spécial à Rome, pour présenter à Sa Sainteté l'hommage respectueux de 300 prêtres qui composent le clergé du diocèse que la divine providence l'a dernièrement appelé à diriger. C'est avec plaisir qu'il peut assurer Sa Sainteté que la religion est fleurissante parmi les 500,000 catholiques dispersés dans les diverses parties du diocèse de Québec, et qu'elle augmente de jour en jour malgré les obstacles qui s'y opposent. En faisant profession de l'attachement sincère de tous les catholiques au saint-

siège, il prie Sa Sainteté de lui accorder à lui et à toutes ses ouailles la bénédiction apostolique. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 469.)

Mgr Joseph Signay à M. (Etienne) Chartier, curé à Sainte-Martine (Québec, 20 septembre 1833). Il lui donne mission pour les deux paroisses de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean-Deschaillons, qu'il desservira jusqu'à révocation de sa part ou de celle de ses successeurs. "C'est avec plaisir que je vous exprime combien je suis flatté que vous ayez accepté ma proposition. Je compte beaucoup sur votre esprit conciliant pour ramener les habitants de Saint-Pierre à cette harmonie sans laquelle ils ne parviendront pas à bâtir leur église, malgré le besoin qu'ils en ressentent tous les jours de plus en plus." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 470.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Delâge, desservant à L'Islet (Québec, 20 septembre 1833). Comme M. Delâge s'est engagé à livrer tous les ans à M. (Jacques) Panet, le tiers de la dîme des grains qu'il percevra dans la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours-de-L'Islet il le nomme à la desserte de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 472.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Pepin, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 20 septembre 1833). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de la Visitation du Sault-au-Récollet, en l'île de Montréal. M. Pepin informera son successeur M. (Etienne) Chartier de la manière dont il desservait ses deux paroisses. "En vous confiant ce nouveau poste, il m'est agréable de vous procurer le moyen de vous reposer des fatigues que vous avez éprouvées dans votre double desserte." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 470.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Grenier, curé de Châteauguay (Québec, 20 septembre 1833). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Sainte-Anne-de-Varennes. La présente lettre cependant, ne prendra effet que lorsque M. Grenier aura déposé entre les mains de Mgr l'évêque de Telmesse une obligation par laquelle il s'engagera à livrer tous les ans à l'ancien curé de Varennes, M. Deguise, le tiers de la dîme de tous les grains qu'il percevra dans la dite paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 471.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de l'Ile-aux-Grues (Québec, 20 septembre 1833). Il leur demande de faire les réparations les plus urgentes à la vieille maison où loge maintenant le curé, en attendant qu'ils puissent construire un presbytère. Ils devront s'occuper aussi d'acquérir un terrain suffisant pour l'église et ses dépendances "surtout après l'offre généreuse que M. Painchaud, curé de Sainte-Anne, leur a faite d'ajouter au dit terrain ce qu'il faut en plus pour former une étendue de huit arpents en superficie, pour l'usage de l'église et du curé." (*Registre L*, f. 95 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte du diaconat de M. Antoine Langevin (dans la cathédrale de Québec, le 21 septembre 1833). (*Registre L*, f. 96 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de M. Charles Chiniquy (dans la cathédrale de Québec, le 21 septembre 1833). (*Registre L*, f. 96 r.)

Mgr Joseph Signay à M. Thomas-Ferruce Picard-Destroismaisons, curé à Saint-Urbain (Québec, 21 septembre 1833). M. Destroismaisons aura en partage, jusqu'à révocation de l'évêque de Québec ou de ses successeurs, les cures et paroisses de Saint-Germain-de-Rimouski, de Sainte-Cécile-du-Bic, de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie, avec les missions de Sainte-Anne-des-Monts et de Saint-Jérémie-de-Matane. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 472.)

Mgr Joseph Signay à M. Benjamin Desrochers, vicaire à Nicolet (Québec, 21 septembre 1833). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Saint-Urbain-de-Beaupré, comté de Saguenay. Qu'il descende à Québec le plus tôt possible afin de rencontrer M. Destroismaisons, l'ancien curé de Saint-Urbain. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 473.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Maguire, vicaire général, à Québec (Québec, 21 septembre 1833). On s'occupe à l'évêché des préparatifs du voyage de M. Maguire. Il lui adressera une liste des lettres auxquelles la Propagande n'a pas répondu ou n'a répondu que d'une manière incomplète, et ce depuis l'élévation de Mgr Panet au siège de Québec. Pour le moment, il lui mentionne les suivantes: celles du 30 janvier 1829, du 27 mai 1829, du 8 novembre 1830 et du 7 janvier 1832. M. Maguire a en mains des copies des lettres du 13 mars, du 24 et du 25 août 1833. Il tâchera de savoir jusqu'à quel point, dans les temps de disette ou dans celui de maladie épidémique, l'évêque peut prendre sur lui de dispenser de l'abstinence. On a critiqué Mgr Panet à propos des dispenses du maigre et du jeûne qu'il avait accordées pendant le temps du choléra. Il demandera aussi que l'évêque soit juge de la convenance de publier des jubilés que chaque pape adresse après son avènement. La publication en est fort gênante dans le Canada. La lettre du 7 janvier 1832 contient une foule de questions très intéressantes. Dans les conférences relatives à l'élection du coadjuteur, M. Maguire fera valoir que cette élection dans le diocèse de Québec a toujours été faite sur la simple recommandation de l'évêque titulaire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 473.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. A.-C. de Bellefeuille, écuyer, Saint-Eustache (Québec, 21 septembre 1833). Il a soumis la lettre de M. de Bellefeuille, datée du 16 août, à Mgr l'évêque de Québec. Celui-ci s'empressera de voir à l'érection canonique de la paroisse demandée dans la continuation de la seigneurie des Mille-Iles, aussitôt que ses nombreuses occupations le lui permettront. Monseigneur ne peut charger le curé de Saint-Paul-de-Lavaltrie d'aller faire l'enquête préliminaire sur les lieux parce que ce dernier, étant le frère de M. de Bellefeuille, est co-propriétaire avec lui de la même seigneurie. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 475.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de chapelain des Ursulines de Québec en faveur de M. Célestin Gauvreau (Québec, 21 septembre 1833). (*Registre L*, f. 96 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Moll, vicaire à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 21 septembre 1833). Il le charge de la desserte de la nouvelle

cure et paroisse de Saint-Ignace, Coteau-du-Lac (en marge: cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 472.)

Mgr Joseph Signay à la très honorée soeur Beaubien, supérieure de l'Hôpital général de Montréal (Québec, 22 septembre 1833). Il l'encourage à se confier à la providence puisqu'elle l'a mise dans un institut si utile à la société en général; elle ne manquera pas de l'aider. Elle peut compter aussi sur les sages conseils du digne évêque de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 476.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Thomas-Ferruce Destroismaisons, curé de Saint-Germain-de-Rimouski, de Sainte-Cécile-du-Bic, de Sainte-Luce, de Sainte-Flavie, et missionnaire de Saint-Jérôme-de-Matane et de Sainte-Anne-des-Monts (Québec, 23 septembre 1833). (*Registre L*, f. 97 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, vicaire général, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 23 septembre 1833). Il lui apprend avec plaisir que M. (Alexis) Mailloux a accepté la desserte de la Rivière-du-Loup. Trop de prêtres demandent à être placés dans des cures qu'ils convoitent. M. Delâge, cependant, est nommé curé de L'Islet sans l'avoir demandé. Il espère qu'on pourra amener la majorité des habitants à choisir le Coteau comme site de la future église "sur le terrain des Bras", surtout s'ils considèrent que M. le grand vicaire Viau s'engage à donner 2½ arpents du terrain qu'il possède en ce lieu. Pour bien faire, il faudrait que le voisin de M. Viau s'engageât de son côté à donner un arpent et demi. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 476.)

Mgr Joseph Signay à M. (Etienne-Edouard) Parent, vicaire à la cathédrale de Québec (Québec, 23 septembre 1833). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse du Cap-Saint-Ignace. " En vous confiant le soin de cette paroisse, je suis flatté de vous donner un témoignage de la satisfaction que m'a causée votre conduite pendant la durée de votre vicariat à la cure de Québec." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 478.)

Mgr Joseph Signay à M. (Alexis) Mailloux, curé à Saint-Roch de Québec (Québec, 23 septembre 1833). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Saint-Patrice, Rivière-du-Loup, district de Québec. " C'est avec bien de la satisfaction que je vous confie cette paroisse où, tout en vous reposant des fatigues que vous avez endurées pendant un long et pénible ministère dans la paroisse de Saint-Roch, vous trouverez aussi matière à exercer votre zèle." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 478.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Alexis Mailloux, curé à Saint-Patrice, Rivière-du-Loup (Québec, 24 septembre 1833). (*Registre L*, f. 97 v.)

M. Thomas Maguire à M. P.-F. Turgeon, coadjuteur de Québec (Montréal, 24 septembre 1833). La communauté des soeurs Grises de Montréal a déjà nommé un agent, M. Théodore de la Porte, pour terminer ses affaires de réclamation d'argent avec M. Jean-Baptiste Thavenet. Il a rendu visite à M. le grand vicaire Deguise dont la constitution physique est fortement

ébranlée. Il se prépare à partir pour New-York. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-55.)

M. F.-C. Cazeau à M. D. G. Morisson, écuyer, à Saint-Hyacinthe (Québec, 25 septembre 1833). Il admire le zèle que met M. Morisson pour procurer un curé aux paroissiens de Sainte-Rosalie. Malheureusement Mgr l'évêque de Québec ne peut pour le moment récompenser ce zèle, et Sainte-Rosalie devra demeurer jusqu'à nouvel ordre dans la desserte de Saint-Hyacinthe. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 479.)

Mgr Joseph Signay à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 septembre 1833). Il pourrait échanger deux vicaires que Mgr Lartigue placerait comme curés. En effet, les vicaires du district de Québec se plaignent de ce que les vicaires du district de Montréal sont nommés à des cures après trois ans de service, tandis qu'eux doivent attendre de quatre à six ans. Il ne peut enlever M. (Jean-Baptiste) McMahon de la mission de Percé, et il a besoin absolument de M. (Patrick) McMahon pour desservir la population irlandaise de Québec. Il a écrit à M. (Hubert) Tétreau et lui a signifié ce que Mgr de Telmesse attendait de lui. Il lui a déjà écrit à propos de M. Jean Naud et de M. André-Toussaint Lagarde. Les trente louis pour les missions sont laissés à la disposition de Mgr de Telmesse. Il répondra à la requête des sauvages de Saint-Régis quand il l'aura reçue. M. (Joseph-Jérôme) Raizenne revient maintenant sur sa décision; il préfère rester à Lanoraie. Mgr de Telmesse a bien fait de démentir les rumeurs qui courent à propos de son entrevue avec Son Excellence. Mgr (Alexander) McDonell annonce sa visite à Montréal. Rien n'est encore décidé au sujet de la consécration de M. Gaulin. Si elle peut se faire sans le concours de trois évêques, il ne tient pas à aller à Montréal dans une pareille saison. Le successeur de M. (François-Xavier) Brunet aux Iles-de-la-Madeleine est nommé. Il pourrait peut-être lui donner M. (Edouard) Quertier au lieu de M. (François-Xavier) Leduc. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 480.)

Requête des habitants de Saint-Césaire, seigneurie Debartzch, demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de F.-X. Lacouche, N. P. (Saint-Césaire, 24 août 1831). Nouvelle requête à Mgr Joseph Signay (Saint-Césaire, le 9 juin 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Edouard Crevier, curé de Saint-Hyacinthe, en conséquence de la requête ci-dessus (Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 27 juin 1833). Procès-verbal de M. Crevier, en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Césaire, le 5 août 1833). Requête de quelques propriétaires des rangs sud-est et nord-ouest de la rivière Yamaska demandant d'être annexés à la paroisse de Saint-Damase. Liste des noms des signataires. Acte de H. Bondy, N.P. (Saint-Césaire, le 7 août 1833). Requête des habitants du rang d'Elmire demandant d'être annexés à la paroisse de Saint-Pie. Liste des noms des signataires. Certificat de J. Brisset, N. P. (Saint-Césaire, août 1833). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Césaire (Québec, 24 septembre 1833). Mgr

Joseph Signay. Ordonnance qui annexe une partie des rangs sud-est et nord-ouest de la rivière Yamaska à la paroisse de Saint-Damase (Québec, 25 septembre 1833). Ordonnance qui annexe le rang d'Elmire à la paroisse de Saint-Pie (Québec, 25 septembre 1833). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 31 r.)

Mgr Joseph Signay à M.. (Pierre) Clément, curé aux Eboulements (Québec, 26 septembre 1833). Les paroissiens se plaignent de ce que M. Clément ne se montre pas assez complaisant envers eux. Il le prie de lui faire savoir si ces griefs sont bien fondés et s'il désire changer pour une paroisse plus petite. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 482.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Manseau, curé à Contrecoeur (Québec, 26 septembre 1833). Il lui donne la permission de faire la neuvaine à saint François-Xavier pour commencer le premier samedi du carême, avec indulgence plénière pour tous les fidèles qui la suivront. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 484.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Bélanger, curé à Saint-Denis (Québec, 26 septembre 1833). Il ne peut accorder la dispense que sollicite M. Bélanger pour un de ses paroissiens "qui, dit-il, voudrait épouser la nièce de sa défunte femme." Jamais les évêques de Québec n'ont eu un indult leur permettant d'accorder une telle faveur. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 485.)

Mgr Joseph Signay à M. (David-Henri) Têtu, vicaire à Saint-Roch de Québec (Québec, 27 septembre 1833). Il comprend les craintes de M. Têtu et la répugnance qu'il éprouve à accepter la desserte de la paroisse de Saint-Roch de Québec. Mais si son évêque le juge digne d'un tel poste, il ne doit pas balancer et se confier à la providence qui l'aidera dans l'accomplissement de son ministère. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 486.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Etienne) Cécile, curé à Saint-Pierre, rivière du Sud (Québec, 27 septembre 1833). Il accorde à sa paroisse, en vertu d'un indult en date du 13 janvier 1833, une indulgence plénière, laquelle pourra être gagnée par les paroissiens de Saint-Pierre, le jour de la Toussaint et le jour de la Commémoration des Morts aux conditions ordinaires. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 488.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Alexandre) Boisvert, curé à Saint-Césaire (Québec, 28 septembre 1833). Il lui envoie le décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Césaire. Par ce décret, un certain arrondissement de Saint-Césaire est annexé à la paroisse de Saint-Damase et un autre à la paroisse de Saint-Pie. On ne pouvait faire autrement. Il lui permet en même temps de construire une nouvelle église et un nouveau presbytère. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 487.)

Mgr Joseph Signay à M. (David-Henri) Têtu, vicaire à Saint-Roch de Québec (Québec, 28 septembre 1833). Il lui confie la desserte de la paroisse et cure de Saint-Roch de Québec. M. Têtu, en outre des pouvoirs ordinaires des curés du diocèse, y exercera ceux dont jouissent les archiprêtres en vertu du mandement du 12 mai 1830. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 488.)

Mgr Joseph Signay à M. Hubert-Joseph Tétreau, curé à Saint-Damase (Québec, 28 septembre 1833). Il présume que M. Tétreau a dû s'abstenir d'exercer le ministère dans la paroisse de Saint-Damase, après la lettre qu'il lui a adressée le 15 septembre et après celle qu'il lui a fait remettre par M. Crevier, où il lui disait qu'il acceptait sa démission comme curé de Saint-Damase. Tout aurait certainement pris une autre tournure si M. Tétreau, se débarrassant de ses malheureux préjugés, était allé se réconcilier avec Mgr de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 489.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Gosselin, missionnaire à Bonaventure, Baie-des-Chaleurs (Québec, 28 septembre 1833). Il le prie de lui fournir les renseignements qu'il a le droit d'avoir sur l'état de la mission de Bonaventure. Plusieurs abus, paraît-il, se seraient glissés parmi le peuple de sa mission et il croit que le devoir d'un missionnaire est d'en avertir son évêque. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 489.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre-Marie) Mignault, curé à Chambly (Québec, 28 septembre 1833). Il lui envoie un des élèves du séminaire de Nicolet qui a reçu la tonsure le 1er de septembre. M. Mignault tiendra Mgr Signay au courant de ses progrès dans l'étude de la théologie. "Pour maintenir l'unité dans le régime, je vous informe que je ne me mêle pas de ce qui regarde les affaires du district de Montréal; c'est absolument à Mgr de Telmesse qu'il faut s'adresser pour les régens comme pour autre chose: il a juridiction sur tout le district et je n'y interfère qu'à sa demande. Aussi, c'est à sa demande que je vous envoie cet ecclésiastique." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 491.)

Mgr Joseph Signay. Acte du sous-diaconat de M. Nicolas-Tolentin Hébert et de la prêtrise de M. Antoine Langevin (dans la cathédrale de Québec, 29 septembre 1833). (*Registre L*, f. 98 r.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (New-York, 30 septembre 1833). Il doit s'embarquer le lendemain pour Liverpool dans le paquebot "Europe". (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-56.)

Mgr Joseph Signay à M. (Auguste) Blanchet, à Montréal (Québec, 30 septembre 1833). Il le nomme à la desserte de la nouvelle cure et paroisse de Saint-Ignace, Coteau-du-Lac. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 492.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Labelle, vicaire à Varennes (Québec, 30 septembre 1833). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay avec la desserte de l'arrondissement de Saint-Isidore. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 492.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jacques) Moore, curé à Saint-Anicet (Québec, 30 septembre 1833). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours de la Petite-Nation. Mgr de Telmesse lui accordera les pouvoirs extraordinaires que requiert l'éloignement où se trouve ce poste des autres établissements catholiques. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 493.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Magloire) Turcot, desservant à Sainte-Rose, île Jésus (Québec, 30 septembre 1833). Il lui confie le soin de la

desserte de la cure et paroisse de Sainte-Rose, en l'île Jésus. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 493.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Moll, vicaire à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 30 septembre 1833). Il le nomme à la desserte de la nouvelle cure et paroisse de Saint-Edouard, seigneurie de Saint-Georges. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 494.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michael) Power, curé à la Petite-Nation (Québec, 30 septembre 1833). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Sainte-Martine-de-Beauharnois. Mgr de Telmesse lui donnera les pouvoirs extraordinaires dont il pourrait avoir besoin pour exercer le ministre dans les établissements voisins de Sainte-Martine. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 494.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 30 septembre 1833). Il l'autorise à exercer dans sa paroisse les pouvoirs ordinaires des archiprêtres. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 495.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. I. Y. Chesley, Saint-Régis (Québec, 1er octobre 1833) Mgr l'évêque de Québec a reçu la requête des sauvages de Saint-Régis lui demandant l'établissement d'un cimetière dans leur réserve. Comme cette affaire est du ressort de Mgr l'évêque de Telmesse, M. Chesley est prié de vouloir bien s'adresser à lui. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 495.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-François) Gagnon, curé à Lavaltrie (Québec, 2 octobre 1833). Il accorde à sa paroisse une indulgence plénière pour le jour de la Toussaint, celui de la Commémoration des Morts et le dimanche dans l'octave de la Toussaint, pour tous ses paroissiens, aux conditions ordinaires. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 496.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 octobre 1833). Il a fait toutes les démarches possibles auprès de M. (Hubert) Tétreau. "Je crois pouvoir vous rassurer sur toutes les craintes que vous concevez de temps en temps, sur ma faiblesse à l'égard de votre jurisdiction. J'ose vous dire, sans en tirer gloire, que, depuis trois mois, j'ai fait plus pour la consolider qu'il n'a été fait depuis trois ans. J'ai ma manière de voir les choses et aussi de les traiter; mais vous aurez lieu de vous appercevoir que je tends au même but que vous, et que je m'emploie de mon mieux à corroborer le mandement de 1821. Je sais, par expérience, qu'on a extrêmement besoin dans les circonstances du pays, d'user de douceur et de persuasion, surtout auprès de notre jeune clergé dont plusieurs membres se sont fait gloire d'être parvenus à la hauteur des idées du siècle. Mais il y a encore un grand fonds d'attachement aux obligations cléricales qu'il faut ménager, qu'il faut exploiter autant que possible et que nous, supérieurs, devons nous efforcer de ménager." C'est pourquoi il est malheureux de laisser un jeune prêtre, comme M. Tétreau, oisif pendant une année. C'est à Mgr de Telmesse d'en disposer comme il lui plaira. L'arrangement que Mgr de Telmesse propose pour M. Raizenne est au goût de l'évêque de Québec. Du fait que les Messieurs du Séminaire de Montréal refusent de faire connaître leur règlement à l'évêque diocésain, il ne leur

enverra pas d'ecclésiastiques pour enseigner dans leur maison. "Je n'en enverrai dans aucun établissement sans connaître dans quels principes ils sont formés." M. (François-Xavier) Brunet, qui arrive des Iles-de-la-Madeleine, part immédiatement pour Montréal. Il aurait été mieux placé à Sainte-Rose que M. François-Magloire Turcot qui, par sa façon de trop parler, nuit à son ministère. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 497.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 4 octobre 1833). Il le prie de s'occuper des démembrements à opérer dans la paroisse de Saint-Benoît, aussi de la formation d'une nouvelle paroisse dans cette région. Lorsque la nouvelle paroisse dans la continuation de la seigneurie des Mille-Isles, demandée par le seigneur de Bellefeuille, sera érigée canoniquement, il y enverra un commissaire que Mgr de Telmesse voudra lui indiquer pour marquer la place de l'église. On demande aussi une nouvelle paroisse qui serait formée d'une partie de celle de Blairfindie et de Saint-Philippe. Aucune démarche n'a été faite pour ériger en paroisse la seigneurie Barrow. Mgr l'évêque de Telmesse pourra s'entendre à ce propos avec le nouveau seigneur M. Massue. Il lui envoie une liste des paroisses du district de Montréal qui n'ont fait aucune démarche pour leur érection canonique. Aussi une liste de celles dont les procédures pour l'érection canonique n'ont pas encore abouti. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 499.)

Mgr Joseph Signay à M. (Léandre) Brassard, missionnaire aux Iles-de-la-Madeleine (Québec, 4 octobre 1833). Il autorise les marguilliers du Hâvre-au-Ber et du Hâvre-aux-Maisons, à prendre trente louis de la caisse de la fabrique "pour payer le fret du vaisseau envoyé à Arichat pour transporter M. Brunet, leur ancien missionnaire, aux Iles-de-la-Madeleine, après son naufrage sur les côtes du Cap-Breton, en décembre dernier" (1832). Cette somme sera remise à M. Brunet et il en autorise la dépense en sa qualité de vicaire général de Mgr McEachern. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 501.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Brunet, prêtre à Québec (Québec, 4 octobre 1833). Il lui confie le soin de la cure et paroisse de Saint-Damase, seigneurie de Debartzch. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 501.

Mgr Joseph Signay. Acte du sous-diaconat de M. Nicolas-Talentin Hébert (dans la cathédrale de Québec, le 6 octobre 1833). (*Registre L*, f. 98 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Jérôme) Raizenne, à Lanoraie (Québec, 7 octobre 1833). C'est avec plaisir qu'il a appris que tout ce qui concernait M. Raizenne par rapport à la desserte de Lanoraie était en voie de se régler à la satisfaction de ce dernier. M. Raizenne pourra donc rester à Lanoraie au grand contentement de ses paroissiens qui ont consenti à se prêter à l'exigence de ses infirmités pour le conserver parmi eux. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 501.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, prêtre à Rimouski (Québec, 8 octobre 1833). Ce n'est pas son intention de laisser M. Ringuet, sans occupation. Il attend son retour à Québec pour déterminer avec lui la cure

où il pourra le nommer. Il en a encore quelques-unes à sa disposition qui conviendraient bien à M. Ringuet, où il pourrait goûter le repos après de si longues années de service. Aussi, il le prie de ne point retarder de se mettre en route pour Québec aussitôt qu'il aura reçu la présente. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 502.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Picard-Destroismaisons, curé à Rimouski (Québec, 8 octobre 1833). Il suppose que M. Destroismaisons est rendu à Rimouski. Les regrets que les paroissiens de cette place éprouvent au départ de M. Ringuet démontrent qu'ils sont reconnaissants. Il a donc confiance qu'ils témoigneront à M. Destroismaisons tout le respect possible et qu'ils verront à construire les bâtiments dont il a besoin. "Vous aurez du support de la part de M. Rivard, représentant du comté, qu'il ne faut pas manquer d'aller saluer, et d'un certain nombre de paroissiens marguilliers très respectables." Il lui faudra acquérir un arpent de plus pour augmenter le terrain où on doit construire l'église à Sainte-Luce. Il fera en sorte que ce terrain soit donné purement et simplement à l'évêque catholique de Québec; il n'acceptera pas la charge de messes à perpétuité, mais seulement pour un nombre d'années déterminé. Que M. Destroismaisons prenne son temps pour voir à toutes ces choses. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 504.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 octobre 1833). Mgr de Telmesse pourra garder M. (Joseph-David) Delisle dans son district ainsi que ce M. (Joseph-Gaspard) Guiguet, récemment arrivé de France et dont les lettres testimoniales ne lui semblent pas assez probantes. Mgr de Telmesse y verra et pourra l'employer où il lui plaira. M. (François) Boucher retournera à Saint-Gervais. M. (Louis-Antoine) Proulx est vicaire à Saint-Roch de Québec. Le diacre irlandais (Patrick O'Dwyer), qu'il ordonnera bientôt, ira aider M. Robson "qui périt avec ses immenses missions du district de Saint-François." MM. (Patrick) McMahon et (Jacques) Nelligan suffisent à peine à desservir la population irlandaise de Québec. Il ne croit pas que l'on doive permettre à cet étudiant, M. (Charles-Irénée) Laforce d'embrasser l'état ecclésiastique tant qu'il n'aura pas des preuves de son aptitude pour des études théologiques. Mgr de Telmesse lui fera connaître les articles du bill de M. Perrault qu'il trouve répréhensibles. M. (Etienne) Chartier n'est pas encore rendu à Saint-Pierre-les-Becquets. Que fait-il ? La Gazette de M. Neilson, en annonçant le départ de M. Maguire, révèle les intrigues impolitiques des MM. de Saint-Sulpice. "Les voilà au vent: qu'ils s'en retirent comme ils pourront . . . Mais, soit dit, en passant, le directeur de S. Hyacinthe (M. Jean-Charles Prince), qui, dit-on, a trouvé mauvais qu'on lui ait fait quelques remarques sur ce qui s'est passé à l'examen, déclarant "que les gens de Québec n'avaient rien à voir là", devrait prendre garde de ne pas entamer de nouvelles guerres de Gazettes. Faites-lui connaître de ma part que les gens de Québec ne sont pas indifférens aux actes d'indiscrétions et qu'avant d'écrire en public et de signer son nom, chaque parole doit être pesée pour ne pas donner lieu à de nouveaux troubles. Veuillez aussi le rappeler aux conseils que je me

suis cru autorisé à lui donner, et que je lui donnerai encore si je trouve à propos pour le bien de la religion." Il ne veut pas contrister M. Prince mais "dans les circonstances où se trouve le pays," on ne saurait lui recommander "de s'observer dans ses paroles qui seront relevées et porter toutes grossies ailleurs." Les commissaires pour l'érection des paroisses dans le district ont terminé leur travail et "ont respecté les opérations épiscopales." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 505.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec 8 octobre 1833). Il a écrit aux curés de Sainte-Geneviève de la Rivière-des-Prairies, du Sault-au-Récollet et de la Pointe-Claire, pour leur recommander de faire faire un plan de leurs paroisses respectives. Lorsque ces plans seront terminés Mgr de Telmesse voudra bien les examiner afin de voir s'il n'y a pas quelques changements à faire dans les procès-verbaux requis pour l'érection canonique de ces paroisses. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 508.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Marie) Lefebvre, curé à Sainte-Geneviève-de-Montréal (Québec, 8 octobre 1833). Il le prie de faire faire sans délai un plan de sa paroisse par un arpenteur qualifié. Lorsque ce plan lui aura été remis, M. Lefebvre l'enverra à Mgr de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 509.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Marie) Boissonnault, curé à la Rivière-des-Prairies (Québec, 8 octobre 1833). Il fera préparer un plan de sa paroisse par un arpenteur habile. Comme les deux paroisses voisines de la sienne, celle de Saint-Vincent-de-Paul et celle du Sault-au-Récollet, ne sont pas encore érigées canoniquement, elles ne peuvent servir de bornes à celle de la Rivière-des-Prairies. L'arpenteur devra donc décrire les limites futures de la paroisse de la Rivière-des-Prairies en se servant comme bornes des ruisseaux ou rivières, des concessions et des terres des habitants. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 510.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Pepin, curé au Sault-au-Récollet (Québec, 8 octobre 1833). Comme il se propose de donner bientôt le décret érigeant canoniquement la paroisse du Sault-au-Récollet, il aurait besoin d'un plan détaillé de l'arrondissement de cette paroisse. M. Pepin voudra bien faire préparer ce plan et le communiquer à Mgr de Telmesse qui y ajoutera les explications nécessaires en le transmettant à l'évêque de Québec. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 511.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre-Damase) Ricard, curé à la Pointe-Claire (Québec, 8 octobre 1833). M. Ricard fera préparer par un arpenteur habile un plan de sa paroisse. On en a absolument besoin pour procéder à l'érection canonique de la paroisse de la Pointe-Claire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 511.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean) Naud, prêtre, à Québec (Québec, 9 octobre 1833). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Laurent de l'île d'Orléans. M. Naud pourra se rendre immédiatement à son nouveau poste. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 512.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 9 octobre 1833). Il lui transmet le procès-verbal de M. Faucher, relativement à la place et aux dimensions de l'église que l'on se propose de construire à Deschambault. Il est un peu tard, maintenant que ce plan a été approuvé, pour y faire les changements que M. Dénéchaud demande. Il peut se tranquilliser; ses beaux tableaux auront bien leur place dans la nouvelle église, et il n'y a aucun inconvénient à ce que dans les galeries ses paroissiens se trouvent face à face. Il regrettera certainement d'avoir placé les balustres au bas des marches du sanctuaire; il les lui faudra descendre et monter lorsqu'il ira donner la communion, et cela occasionne de la fatigue lorsque le corps devient avec l'âge plus pesant. M. Faucher ira marquer la place d'une sacristie que les paroissiens de Deschambault ont oublié de demander dans leur requête. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 512.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Norbert) Blanchet, curé à Saint-Joseph-de-Soulanges (Québec, 10 octobre 1833). Il a consulté un homme de loi sur le projet qu'a M. Blanchet d'acquérir un arpent de terrain pour sa fabrique, en vertu de la loi des écoles de 1824. D'après l'opinion généralement admise, il n'y a que les fabriques des paroisses légalement érigées qui puissent profiter des avantages de cette lois. En attendant l'arrivée du nouveau bill des congrégations religieuses, qui permet aux fabriques d'acquérir jusqu'à 200 arpents de terrain, il estime que M. Blanchet doit prendre le parti le plus sûr, celui d'acquérir lui-même ce terrain aux dépens de la fabrique et d'en disposer ensuite par testament en faveur d'un ou deux confrères avec instruction de le faire servir à l'usage qu'il a en vue. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 513.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Norbert) Blanchet, curé à Saint-Joseph-de-Soulanges (Québec, 10 octobre 1833). Il permet que l'on prenne au coffre-fort de la fabrique de Soulanges une somme de cent livres courant, pour être employée à l'acquisition de deux arpents de terrain contigus aux sept autres que possède déjà la dite fabrique. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 514).

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Brodeur, curé à Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec, 11 octobre 1833). Il ne doute pas que M. Brodeur soit capable de conduire sa paroisse et de pourvoir à ses besoins spirituels, mais, il croit tout de même qu'il lui faut un assistant et il lui en envoie un qui fera sa consolation. "Son nom, c'est M. Jules Desrochers, prêtre respectable qui exerce avec succès le St-Ministère depuis deux ans, et dont je prive le curé de la Rivière-du-Loup pour aller vous porter secours." A l'arrivée de M. Desrochers, M. Brodeur fera reconduire M. (Patrick) Burke à Kamouraska où il continuera d'être vicaire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 515.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 12 octobre 1833). Il ne peut juger d'après la lettre que lui adresse M. Bélanger ce que celui-ci veut réellement. Demande-t-il un congé? Offre-t-il sa démission comme curé? Il ne comprend pas. Il le prie de lui dire plus clairement ce qu'il désire. Au reste, il espère le ren-

contrer à Nicolet où il ira vers le vingt du mois. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 516.)

Mgr Joseph Signay. Acte du sous-diaconat de M. Louis Parent et de prêtrise de MM. Patrick O'Dwyer et Nicolas-Tolentin Hébert (dans la cathédrale de Québec, le 13 octobre 1833). (*Registre L*, f. 98 v. et 99 r.)

Mgr Joseph Signay au capitaine MacKinnon, secrétaire militaire (Québec, 16 octobre 1833). L'affaire de Saint-Régis au sujet de l'emplacement du cimetière est en bonne voie de règlement. Les sauvages ont fait les démarches suggérées par M. Hughes, surintendant du département des sauvages à Montréal, et il espère que les dissensions passées disparaîtront. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 517.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Leclerc curé à Saint-François, île d'Orléans (Québec, 16 octobre 1833). Il sait de source certaine que le trouble règne dans sa paroisse et que le curé en est la cause principale. Il serait temps pour ce dernier d'y voir et de ne pas s'immiscer dans des choses où il n'a rien à voir, comme le choix du bedeau, la disposition des bancs dans l'église. Comme les autres curés, il doit faire en sorte que l'harmonie règne entre lui et les marguilliers et ne doit pas menacer du refus des sacrements ceux qui ne pensent comme lui, et cela du haut de la chaire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 517.)

Mgr Joseph Signay à M. (Amable) Brais, curé à Saint-Pie (Québec, 16 octobre 1833). S'il n'a pas répondu aux désirs de M. Brais pour un changement de cure, c'est qu'il a laissé à Mgr l'évêque de Telmesse le soin d'y voir. Cependant, il a parlé à celui-ci du projet de M. Brais mais il a compris que certaines circonstances mettaient pour cette année un obstacle à l'accomplissement de ce projet. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 519.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à l'honorable P. de Rocheblave, à Montréal (Québec, 16 octobre 1833). Mgr l'évêque de Québec, désirant que toutes les formalités requises par la loi pour l'aliénation des biens d'église soient strictement observées, veut, à propos de l'échange de terrains que les marguilliers de l'église de Notre-Dame de Montréal se proposent de faire, être mis en possession 1° de l'acte d'assemblée de MM. les marguilliers qui autorise cette transaction; 2° d'un rapport de deux experts certifiant que le dit échange est avantageux à la fabrique. Muni de ces pièces, Mgr répondra à la requête de MM. les marguilliers. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 520.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de Saint-Edouard-de-Frampton (Québec, 16 octobre 1833). C'est avec regret qu'il a appris que les paroissiens de Frampton ne donnaient pas à leur missionnaire les moyens de subsister comme ils s'y sont engagés. Il les prie donc de se priver un peu afin de donner au prêtre qui se dévoue pour eux de quoi à vivre. De même, ils devront faire les réparations nécessaires à leur église et à leur presbytère. S'ils ne s'empressent pas de s'acquitter de ce devoir leur missionnaire leur sera enlevé et placé ailleurs. (*Registre L*, f. 99 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé à Saint-François-du-Lac (Nicolet, 21 octobre 1833). Il accepte sa démission de la cure de Saint-François-du-Lac et de la desserte de la mission des sauvages qui y est annexée. "Je n'oublie pas les services que vous avez rendus au diocèse, dans l'exercice du Saint-Ministère; aussi, je désire bien sincèrement que vous trouviez le repos que vous souhaitez, et qu'en vous rendant utile, suivant ce que le Seigneur vous laisse de forces, vous puissiez être placé dans quelque maison d'éducation, selon ce que vous avez paru m'en exprimer l'inclination." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 521.)

Mgr Joseph Signay à M. Luc Aubry, vicaire à Saint-François-du-Lac, (Nicolet, 20 octobre 1833). Il le charge de desservir la paroisse de Saint-François-du-Lac et la missîon des sauvages, jusqu'à ce que le nouveau curé qu'il se propose d'y placer soit rendu. M. Aubry ne commencera l'exercice de ces pouvoirs qu'à la Toussaint. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 527.)

M. P.-F. Turgeon à M. (Michel) Ringuet, à Rimouski (Québec, 22 octobre 1833). En l'absence de Mgr Signay il répond à la lettre de M. Ringuet en date du 17 du courant. Mgr l'évêque de Québec a nommé un curé à Saint-Laurent, île d'Orléans; mais il croit qu'il serait disposé à offrir à M. Ringuet la paroisse de l'Ile-aux-Grues; cependant, il semble à M. Turgeon que ce dernier ne voudra pas, d'après le texte de sa lettre, accepter un poste autre que celui de Saint-Laurent. Dans ce cas, il ne reste plus d'autre alternative que d'attendre la décision de Mgr l'évêque de Québec. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 523.)

Mgr Joseph Signay à M. (François) Lejamtel, curé à Bécancour (Trois-Rivières, 24 octobre 1833). Il comprend que les infirmités croissantes de M. Lejamtel lui rendent bien difficile l'exercice du saint ministère. C'est pourquoi, il lui propose de donner sa démission comme curé. Afin de lui permettre de vivre convenablement, il lui fera donner le tiers des dîmes de la paroisse de Bécancour et une pension sur la caisse ecclésiastique. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 522.)

Mgr Joseph Signay à M. (Etienne) Chartier, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Trois-Rivières, 26 octobre 1833). Si les opposants mentionnés dans la lettre de M. Chartier viennent à Québec, il les recevra. Cependant, il faut qu'ils comprennent d'avance . . . "que l'opération de l'évêque est dûment et définitivement faite aux termes de la loi dont il a pleinement rempli le but, en fixant comme il l'a fait une place d'église dans la paroisse de Saint-Pierre." Il ne fléchira pas sur ce point et ne donnera pas occasion à de nouveaux troubles par une condescendance indirecte. Il remercie M. Chartier des observations qu'il lui fait relativement à l'état d'esprit des paroissiens de Saint-Pierre et il espère que la paix renaîtra dans cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 525.)

Mgr Joseph Signay à M. François Lejamtel, curé à Bécancour (Trois-Rivières, 26 octobre 1833). Il accepte sa démission de la cure de Bécancour. Cependant, M. Lejamtel continuera à agir comme curé jusqu'au 1er novembre après lequel temps M. Dion agira comme desservant. Le nouveau curé

sera obligé de tenir compte à M. Lejamtel du tiers de la dîme des onze mois de l'année courante, et ensuite du tiers de la dîme des années suivantes. "Je n'oublierai jamais les services précieux que vous avez rendus au diocèse dans la longue carrière du ministère que vous avez exercé." (*Registre des lettres*, v. 15, p. 526.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles) Dion, vicaire à Bécancour (Trois-Rivières, 26 octobre 1833). M. Lejamtel vient de lui remettre sa démission comme curé de Bécancour. Il charge M. Dion de la desserte de cette paroisse jusqu'à nouvel ordre. Il ne lui annonce pas une nomination définitive, mais seulement un arrangement provisoire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 527.)

MM. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Londres, 27 octobre 1833). Il est à Londres depuis cinq jours. Il s'est occupé depuis son arrivée de l'affaire de la banqueroute de la Maison Duckett et Cie; il lui transmet les états de compte qui lui ont été fournis par l'avocat à l'emploi de l'abbé de la Porte. Mgr Bramston vient de consacrer son coadjuteur. "L'hon. M. Viger est toujours jusqu'au col dans la politique; sa situation ne lui donne aucune relâche." (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-57.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Joseph) Asselin, curé à l'Ile-aux-Coudres (Québec, 28 octobre 1833). Il accorde à la paroisse de Saint-Louis de l'Ile-aux-Coudres, une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire qui pourra être gagnée aux conditions ordinaires, par tous les paroissiens, les jours de la Toussaint et de la Commémoration des Morts, ainsi que le dimanche dans l'octave de la Toussaint. (En marge: la même indulgence à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, le 22 octobre; à la paroisse de la Nativité de Beauport, le 28 octobre; à la paroisse de Saint-François-de-Sales, île d'Orléans, le 30 octobre 1833.) (*Registre des lettres*, v. 15, p. 527.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 30 octobre 1833). M. Dénéchaud ne doit pas écouter les quelques paroissiens de Deschambault qui veulent des changements au plan de leur future église. Afin d'en finir, Mgr Signay l'engage à se conformer entièrement au plan mentionné dans le procès-verbal de M. (Edouard) Faucher et le prie de ne plus penser à un autre plan qu'à celui qui a été déterminé; sans cela, on demandera avant longtemps que l'église soit transportée dans les concessions et il en résultera des inconvénients sérieux. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 528.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse (Québec, 30 octobre 1833). On l'a prié d'envoyer un commissaire à Châteauguay pour y remplir la commission que M. (Jean-Baptiste) Boucher n'a pu exécuter. M. Boucher lui écrit qu'il ne veut pas se mêler de cette affaire. Il prie Mgr de Telmesse de vouloir bien lui indiquer un prêtre de son district qui remplirait cette mission. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 529.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Côté, curé de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Québec, 26 ou 30 octobre 1833). Il croit qu'il faudra en

venir à ce qu'il lui écrivait dans sa lettre du 23 du courant. Il comprend les objections de M. Côté; mais qu'il y pense bien, il pourrait lui arriver un autre changement qui probablement lui sourirait moins que celui qu'il lui propose. Il lui a dit qu'il aurait un vicaire; il ajoute qu'avec la construction de l'église projetée vis-à-vis la chapelle des sauvages, la desserte de la paroisse où il se propose de le nommer (Saint-François-du-Lac) sera beaucoup plus facile. D'ailleurs, il lui laisse tout le temps de réfléchir, car il a chargé M. (Luc) Aubry de desservir cette paroisse jusqu'à l'arrivée du nouveau curé. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 531.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse (Québec, 26 ou 30 octobre 1833). Il a reçu une lettre de M. Morisson, notaire à Saint-Hyacinthe, qui lui apprend que les habitants de Sainte-Rosalie ont bâti dans leur paroisse une chapelle en bois avec une sacristie, un presbytère et les autres dépendances, pour la somme de 24,000 livres qu'ils ont fournie avec empressement. Ils espéraient avoir un curé résidant au milieu d'eux; non seulement on leur refuse un curé aujourd'hui, mais même, on leur refuse de bénir leur chapelle. Il lui semble que les fidèles de cette paroisse ont raison de se plaindre; il prie donc Mgr de Telmesse de prendre en considération ce qu'il lui expose et de lui dire ce qu'il en pense. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 530.)

Procès-verbal de M. Pierre Beaumont, vicaire à Rimouski, concluant à la nécessité de construire une nouvelle chapelle à Sainte-Anne-des-Monts et y fixant le site d'un cimetière (Sainte-Anne-des-Monts, le 1er octobre 1833). Mgr Joseph Signay. Approbation du procès-verbal ci-dessus (Québec, 4 novembre 1833). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 43 r.)

Mgr Joseph Signay à M. C.-F. Baillargeon, curé de Québec (Québec, 4 novembre 1833). Il autorise les vicaires de la cathédrale à exercer dans la paroisse de Saint-Roch, les pouvoirs dont ils jouissent comme vicaires de Québec. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 1.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 4 novembre 1833). Il est heureux de pouvoir se rendre à son désir et de l'aider à promouvoir la grande cause de l'éducation; c'est pourquoi il lui envoie deux jeunes ecclésiastiques, MM. (François) Pilote et (Wenceslas) Fréchette qui lui sont bien recommandés par les directeurs du séminaire de Québec. Il aimerait à connaître le nom des deux jeunes étrangers nouvellement entrés au petit seminaire de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 2.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de Mgr Remi Gaulin, évêque de Tabraca, et coadjuteur de l'évêque de Kingston (Québec, 6 novembre 1833). (*Registre* L, f. 100 r.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence Lord Aylmer, gouverneur en chef (Québec, 6 novembre 1833). Il communiquera avec M. (François-Xavier) Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis, à propos de la lettre et des pièces que ce dernier a envoyées au gouverneur. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 2.)

Le lieutenant-colonel Craig, secrétaire du gouverneur, à l'évêque catholique romain de Québec (Château Saint-Louis, 7 novembre 1833). Il demande qu'on veuille bien fournir au gouverneur, lord Aylmer, un retour des salaires donnés par le gouvernement au clergé catholique du Bas-Canada. (Cartable: *Gouvernement* II — 6.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 7 novembre 1833). Son Excellence le gouverneur a été douloureusement impressionné par certains passages de la lettre que M. Marcoux lui a envoyée à propos des titres des propriétés des sauvages. M. Marcoux voudra bien désavouer ses expressions et envoyer à Mgr Panet un mémoire dont il pourra se servir pour le justifier auprès du gouverneur et corriger la mauvaise impression que sa lettre a causée à ce personnage. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 3.)

Requête des habitants de Notre-Dame-de-Bonsecours-de-L'Islet demandant que l'on sonne la grosse cloche de l'église comme par le passé pour les baptêmes et sépultures. Liste des noms des signataires. Certificat de François-Benoni Cloutier et de O.-E. Casgrain, témoins (L'Islet, le 22 octobre 1833). Mgr Joseph Signay. Requête ci-dessus approuvée et permission accordée (Québec, 7 novembre 1833). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 44 r.)

Mgr Joseph Signay au lieutenant-colonel Craig, secrétaire civil (Québec, 8 novembre 1833). En conformité à la demande des membres de la Chambre des Communes concernant l'allocation reçue par l'évêque catholique de Québec, sur les fonds votés par elle en faveur du clergé catholique du Bas-Canada dans l'année 1832, il lui apprend que Mgr Panet reçut, sur les fonds votés en 1832 par la Chambre des Communes, la somme de mille livres sterling. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 4.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Côté curé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Québec, 9 novembre 1833). Il a finalement décidé de le nommer curé de la paroisse de Saint-François-du-Lac. C'est avec regret qu'il le force à quitter la paroisse de Sainte-Geneviève où il fait tant de bien tout en goûtant une tranquillité parfaite. Mais quand il s'agit du bien de la religion il faut être prêt à sacrifier son bonheur temporel. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 5.)

M. Thomas Maguire à M. P.-F. Turgeon, coadjuteur de Québec (Missions étrangères, Paris, 10 novembre 1833). Il a fait la commande des ornements que désire M. Turgeon; ils lui seront expédiés par l'entremise des MM. Gaume et frères, libraires. M. l'abbé de la Porte lui a fait savoir avant son départ de Londres qu'une somme de 1800 louis de la banqueroute de Duckett et Cie ne serait pas comptée parmi les argents réclamés par les communautés du Canada, parce que cette somme par quelque défaut de formalités ne paraissait qu'au nom de MM. Simpson et McIntyre de Québec. Il a constaté que pour l'envoie des dépêches entre Québec et Rome, il n'est pas besoin d'agent intermédiaire. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-58.)

Requête des paroissiens de Deschambault demandant la permission de construire une nouvelle église. Liste des noms des signataires. Certificat de Michel Houde et d'Antoine Morin, témoins (Deschambault, le 14 janvier 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Edouard Faucher, curé de Lotbinière en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 12 septembre 1833). Procès-verbal de M. Faucher en conséquence de la commission ci-dessus (Deschambault, 17 septembre 1833). Mgr Joseph Signay. Vu et approuvé le procès-verbal ci-dessus et permission de procéder à la construction de la nouvelle église, aussitôt que le plan en aura été approuvé (Québec, 23 septembre 1833). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 26 v.) Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Edouard Faucher, curé de Lotbinière, pour aller fixer les dimensions d'une nouvelle sacristie dans la paroisse de Deschambault (Québec, 9 octobre 1833). Procès-verbal de M. Faucher en conséquence de la commission ci-dessus (Deschambault, 21 octobre 1833). Mgr Joseph Signay. Approbation du procès-verbal ci-dessus (Québec, 11 novembre 1833). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 46 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Jean-Narcisse) Trudel, prêtre, à Québec (Québec, 11 novembre 1833). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Isidore, seigneurie de Châteauguay. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 6.)

Mgr Joseph Signay. Lettre adressée aux curés de Rimouski, Trois-Pistoles, Ile-Verte, Cacouna, Rivière-du-Loup, Saint-André-de-Kamouraska, Baie-Saint-Paul, Eboulements et de la Malbaie, à propos de la disette qui règne dans leurs paroisses par suite de la mauvaise récolte (Québec, 12 novembre 1833). (*Registre L*, f. 101 v.)

Mgr Joseph Signay à M. Charles Dion, vicaire à Bécancour (Québec, 13 novembre 1833). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de la Nativité-de-Bécancour. Il déposera entre les mains de M. le grand vicaire Cadieux une obligation par laquelle il s'engagera à livrer chaque année à M. Lejamtel, l'ancien curé, le tiers de la dîme de tous les grains qu'il percevra dans la dite paroisse. Il est heureux de récompenser M. Dion des attentions qu'il a eues pour le vénérable M. Lejamtel. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 7.)

Mgr Joseph Signay. Mandement pour le jubilé accordé par notre saint père le pape Grégoire XVI, par ses lettres apostoliques datées du 2 décembre 1832 (Québec, 14 novembre 1833). (*Registre L*, f. 102 r.) Publié dans Mandements, etc., etc., des évêques de Québec, v. III, p. 327.

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Gaspard-Suzanne) Guiguet, prêtre, à Montréal (Québec, 16 novembre 1833). Il le charge de la double desserte de Sainte-Mélanie d'Ailleboust et de Saint-Philippe de Kildare. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 8.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Joseph) Primeau, curé à Saint-François-Rivière-du-Sud (Québec, 16 novembre 1833). Il le prie de lui faire savoir s'il a assisté aux assemblées qui ont eu lieu dernièrement dans sa paroisse, et dont l'objet était d'imposer aux soeurs de la Congrégation des

conditions qui les mettraient dans l'impossibilité de continuer à enseigner dans leur couvent. Si on ne peut tolérer leur présence à Saint-François elles iront ailleurs. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 9.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, prêtre, à Québec (Québec, 18 novembre 1833). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-François-du-Lac et le charge en même temps de desservir les sauvages abénaquis situés dans les limites de cette paroisse et ceux de la mission de Bécancour. M. Luc Aubry restera auprès de lui comme vicaire. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 10.)

Mgr Joseph Signay à l'honorable J. Dessaules, à Saint-Hyacinthe (Québec, 19 novembre 1833). Il lui est bien difficile d'obliger les prêtres de Saint-Hyacinthe d'aller desservir la paroisse nouvelle de Sainte-Rosalie; il lui est encore plus difficile d'y mettre un prêtre résidant, et Mgr de Telmesse se trouve dans le même cas. Il espère cependant que ce dernier pourra se rendre bientôt aux désir des paroissiens de Sainte-Rosalie. (*Registre* des lettres, v. 16, p. 11.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 19 novembre 1833). Il lui dit qu'en supposant même quelques irrégularités dans les procédés des gens de Sainte-Rosalie, lors de la construction de leur chapelle, ce n'est pas une raison suffisante pour leur refuser un curé; cette construction a été autorisée par l'évêque de Québec et par l'évêque de Telmesse. Il espère que Mgr de Telmesse verra à faire bientôt la bénédiction de cette chapelle. Mgr de Telmesse poussera les gens de Saint-Isidore à demander aussitôt que possible l'érection canonique de leur paroisse. Lui-même, Mgr Signay, érigera bientôt la nouvelle paroisse qu'on lui a demandée entre Blairfindie, Saint-Cyprien et Saint-Philippe. Il prie Mgr de Telmesse de lui dire sous l'invocation de quel saint il désire qu'elle soit érigée et de lui désigner un prêtre qui irait marquer le site d'une église dans cette future paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 12.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef, à Québec (Québec, 19 novembre 1833). Il lui envoie une lettre qu'il vient de recevoir de M. (François-Xavier) Marcoux, missionnaire des sauvages, au Sault-Saint-Louis. Il espère que Son Excellence voudra bien considérer de nouveau l'affaire qui a provoqué les propos dont elle se plaint. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 14.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef, à Québec, 19 novembre 1833). Il vient de nommer M. Michel Ringuet, missionnaire des Abénaquis de Saint-François-du-Lac. Il prie Son Excellence de vouloir bien donner des ordres au surintendant du département des sauvages, afin que ce nouveau missionnaire reçoive l'allocation dont jouissait son prédécesseur. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 15.)

Mgr Joseph Signay à M. Jean-Baptiste McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 20 novembre 1833). Il est mortifié d'apprendre par sa lettre du 27 septembre dernier que M. McMahon désire aller travailler dans un autre diocèse. Mgr de Telmesse, qui l'a aidé dans ses études, le réclame sans dou-

te pour son district et il lui sera bien difficile de ne pas se rendre à son invitation. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 15.)

Mgr Joseph Signay à M. Ferdinand Gauvreau, prêtre (Québec, 25 novembre 1833). Il le charge de la double desserte des paroisses de Saint-Sylvestre et de Saint-Gilles-de-Beaurivage. Il aura aussi à desservir comme missionnaire les cantons d'Inverness, de Leeds, de Halifax, de New-Ireland et les autres cantons du côté sud du fleuve et situés au-delà de la rivière Chaudière. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 16.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Ferdinand Gauvreau, curé de Saint-Sylvestre et de Saint-Gilles et missionnaire dans les cantons circonvoisins (Québec, 25 novembre 1833). (*Registre L*, f. 104 v.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef, à Québec (Québec, 26 novembre 1833). Il regrette infiniment que le gouverneur ne veuille pas revenir sur la décision qu'il a prise à l'égard de M. (François-Xavier) Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis. Il lui explique au long dans quelles circonstances M. Marcoux a écrit au capitaine McCullock la lettre où d'après l'opinion du gouvernerneur se trouvent des expressions qui blessent l'autorité civile. Si M. Marcoux a parlé un peu trop fortement c'est parce qu'il croit avoir raison et qu'il considère de son devoir de défendre une cause juste. Il espère que Son Excellence acceptera les explications ci-dessus et qu'elle ne donnera pas "occasion à des sorties telles que celles dont les malveillans se plaisent à couvrir nos gazettes" en usant de rigueur envers M. Marcoux. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 17.)

Mgr Joseph Signay à M. François Boucher, prêtre, à Québec (Québec, 27 novembre 1833). Il le nomme curé de la paroisse de L'Ange-Gardien, seigneurie de Beaupré. Il desservira en outre "l'établissement de Laval situé dans les profondeurs de votre paroisse, et qui est habité par un certain nombre de familles catholiques irlandaises." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 21.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Dufresne, curé à Saint-Nicolas (Québec, 27 novembre 1833). Il a chargé M. Ferdinand Gauvreau de la desserte des paroisses de Saint-Sylvestre et de Saint-Gilles-de-Beaurivage. M. Dufresne se trouve donc par le fait même déchargé du soin de cette dernière paroisse. Mgr Signay le remercie pour les secours qu'il a prodigués aux habitants de Saint-Gilles pendant le temps qu'il les a desservis. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 21.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Lamotte, curé à Berthier (Québec, 27 novembre 1833). Il le prie de lui envoyer un plan correct des limites de sa paroisse. Ce plan devra être dressé par un arpenteur qualifié. Il voudrait savoir aussi comment il se fait que le fief du Chicot a été annexé à la paroisse de Berthier. Aussi, il désirerait connaître la vraie appellation d'un chenail mentionné dans la requête des habitants de l'Ile-du-Pads. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 22.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Naud, curé à Rigaud (Québec, 28 novembre 1833). Il croit que pour ramener la tranquillité dans la paroisse de

Rigaud, il sera obligé de le déplacer et de le mettre dans une autre paroisse où il pourra travailler avec plus de succès et de bonheur. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 23.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 30 novembre 1833). Malgré la dénégation de M. Quiblier, il est toujours sous l'impression que les messieurs du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal ont un agent à Rome. C'est pourquoi il désire une déclaration non pas seulement de quelques prêtres de la communauté, mais de toute la communauté, établissant d'une manière positive que cette agence n'existe pas. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 27.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Clément, curé aux Eboulements (Québec, 30 novembre 1833). Il s'occupe activement auprès du gouverneur et de la Législature des moyens à prendre pour accorder quelques secours aux paroissiens des Eboulements qui sont réduits à la disette par suite de la mauvaise récolte. Seulement, il croit qu'il ne faut pas engager les fonds de la fabrique au-delà des limites convenables. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 30.)

Requête des propriétaires du Château-Richer demandant la permission de prendre vingt-cinq livres au coffre-fort de la fabrique, pour parachever le presbytère de leur paroisse (Château-Richer, 1er décembre 1833). Mgr Joseph Signay. Il leur accorde la permission de prendre les vingt-cinq livres demandées (Québec, 3 décembre 1833). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 55 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 5 décembre 1833). Il le prie de nouveau de vouloir bien lui envoyer la déclaration écrite et signée de tous les prêtres de sa maison, qu'il lui a demandée dans sa lettre du 30 novembre. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 31.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Quintal, curé à Saint-Clément-de-Beauharnois (Québec, 6 décembre 1833). Il croit que M. Quintal a mal compris ce que Mgr de Telmesse voulait lui dire et qu'il s'en est affligé outre mesure. Il le prie de réfléchir et de se demander si certaines de ses expressions écrites ne vont pas trop loin. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 34.)

Mgr Joseph Signay à M. (Félix) Gatien, curé au Cap-Santé (Québec, 7 décembre 1833). Il ne s'oppose pas à ce que l'on fasse les réparations nécessaires à l'église du Cap-Santé; seulement, il veut que ces travaux se fassent selon les lois de la province. Il ne peut consentir à ce que l'on prenne les argents de la fabrique pour ces réparations sans que les marguilliers y aient donné leur consentement. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 36.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la tonsure de M. François Morin, né à Saint-Michel-de-la-Durantaye, le 20 août 1806, fils d'Augustin Morin et de Marie-Anne Cottin; de M. Modeste Demers, né à Saint-Nicolas, le 11 octobre 1809, fils de Michel Demers et de Rosalie Foucher; de Charles-Irénée Lagorce, né à Saint-Hyacinthe, le 6 juin 1813, fils de Charles Lagorce et de Marie-Angèle Morin (dans la chapelle intérieure du séminaire de Québec, le 8 décembre 1833). (*Registre L*, f. 105 v.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de MM. Léon Tousignant et Michel Lemieux (dans la chapelle intérieure du séminaire de Québec, le 8 décembre 1833). (*Registre L*, f. 106 r.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Collège anglais, Rome, 8 décembre 1833). Son premier acte en arrivant à Rome a été de rendre visite aux principaux officiers de la congrégation de la Propagande: le cardinal Pedicini, le cardinal Weld, Mgr Maï, secrétaire, et l'abbé Palma, assistant-secrétaire. La conversation avec ces messieurs a naturellement roulé sur la nomination de M. Turgeon. On lui a dit que cette question serait réglée dans la prochaine réunion de la congrégation de la Propagande qui sera tenue le 15 janvier. L'abbé Thavenet s'est montré très conciliant et lui a dit qu'il recommanderait M. l'abbé Turgeon au pape, mais qu'il fallait auparavant que toutes les autres difficultés fussent terminées à l'amiable et d'une manière satisfaisante pour tous les intéressés. M. Thavenet a une grande influence sur la cour de Rome, il s'occupe dans le moment à faire la traduction en langue algonquine de l'*Histoire de la Bible de Royaumont* que l'on veut mettre en circulation aux Etats-Unis, pour l'opposer à la bible des Méthodistes: il doit aussi faire paraître un dictionnaire de la même langue; voilà ce qui fait sa réputation. Comme toutes les affaires concernant le diocèse de Québec doivent être traitées à la prochaine réunion de la congrégation, c'est-à-dire le 13 janvier prochain, il ne sait comment il pourra arriver à préparer tous ses papiers. Il compte sur le secours de Dieu. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-59.)

M. Thomas Maguire. Requête présentée à Mgr Ange Maï, secrétaire de la Propagande (Rome, 9 décembre 1833). Il lui demande quelles sont les raisons canoniques qui s'opposent à la nomination de M. Turgeon comme coadjuteur de Québec, et si réellement le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal a un agent à Rome auprès du saint-siège. (Note de M. Maguire: Mgr Maï répondit le 12 décembre qu'il n'était pas libre de donner une réponse à ses questions, excepté que le pape lui-même venait de nommer M. l'abbé Thavenet agent pour défendre les causes de Saint-Sulpice.) (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-61.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse (Québec, 9 décembre 1833). Il lui transmet une copie des indults qu'il a reçus depuis 1826. Il n'a aucune objection à ce que l'on renferme une partie de la seigneurie de La Salle dans la nouvelle paroisse de Châteauguay. La nouvelle paroisse qui sera érigée entre Blairfindie, Saint-Cyprien et Saint-Philippe, sera sous le vocable de saint Jacques le Mineur comme le désire Mgr Lartigue. M. (Hubert-Joseph) Tétreau a dû quitter L'Ange-Gardien à la suite du départ de M. Ferdinand Gauvreau; il demeure maintenant au presbytère de Saint-Roch de Québec. Il lui est reconnaissant de la détermination qu'il a prise à l'égard de la chapelle de Sainte-Rosalie. L'assemblée des membres du clergé de Québec et des environs s'est faite à son insu à l'occasion du service célébré dans la cathédrale pour Mgr Plessis. On lui a dit que la requête adoptée dans cette assemblée était fort modérée. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 37.)

Mgr Joseph Signay à l'honorable J. Cuthbert, à Berthier (Québec, 10 décembre 1833). Il le remercie des renseignements qu'il lui donne au sujet de l'île aux Castors et de l'étendue de la paroisse de Berthier. M. Cuthbert voudra bien aider de ses connaissances l'arpenteur qui sera chargé de dresser le plan de la paroisse de Berthier. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 39.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Joseph) Primeau, curé de Saint-François-Rivière-du-Sud (Québec, 13 décembre 1833). Ce n'est qu'après avoir été bien renseigné de ce qui se passait dans la paroisse de Saint-François, au sujet du terrain des soeurs de la Congrégation qu'il s'est décidé à lui écrire sa lettre du 16 de novembre dernier. Il tient compte des services que M. Primeau a rendus au diocèse, et espère que celui-ci tiendra compte à son tour des avis de son évêque. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 40.)

M. Thomas Maguire. Pétition présentée à Sa Sainteté Grégoire XVI, la priant de vouloir bien confirmer l'élection de M. Pierre-Flavien Turgeon, comme coadjuteur de l'évêque de Québec (Rome, 16 décembre 1833). (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-65.)

Mgr Joseph Signay. Liste des prêtres autorisés à entendre les confessions, adressée aux supérieures des religieuses ursulines, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général (Québec, 17 décembre 1833). (*Registre L*, f. 106 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 18 décembre 1833). Son Excellence le gouverneur n'est pas pleinement satisfait de la manière dont M. Marcoux excuse les expressions dont il s'est servi en écrivant au surintendant des sauvages, le capitaine McCullock. Lord Aylmer veut un désaveu plus formel. Mgr Signay espère que M. Marcoux lui enverra une déclaration additionnelle qu'il se charge de transmettre lui-même au gouverneur. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 42.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Duguay, curé à la Malbaie (Québec, 20 décembre 1833). Tant que le desservant de la nouvelle paroisse de Sainte-Agnès résidera au presbytère de la Malbaie et que les habitants de cette paroisse seront obligés de venir entendre la messe à la Malbaie, M. Duguay peut s'attendre à ce qu'il y ait des sujets de mécontentement entre les habitants de ces deux paroisses. Le mieux sera d'en venir à une séparation définitive et il espère pouvoir l'exécuter aussitôt que les nouvelles paroisses auront été érigées civilement. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 43.)

Mgr Joseph Signay. Acte du diaconat de M. Louis Parent (dans la cathédrale de Québec, le 21 décembre 1833). (*Registre L*, f. 106 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 21 décembre 1833). Il ne comprend pas pourquoi Messieurs les prêtres du séminaire de Montréal s'obstinent à ne pas faire le désaveu qu'il leur demande, au sujet de l'agence de M. (Jean-Baptiste) Thavenet, à Rome. Puisque, comme M. Quiblier le déclare, ce monsieur n'est plus l'agent du séminaire, pourquoi tant s'obstiner à ne pas l'avouer officiellement. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 45.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jacques-Guillaume) Roque, vicaire général, au séminaire de Montréal (Québec, 23 décembre 1833). Il lui raconte toutes les démarches qu'il a faites auprès de M. (Vincent) Quiblier, au sujet de l'agence des Sulpiciens de Montréal, à Rome. Comme il n'a pu obtenir de ce monsieur de réponse satisfaisante, il se demande si dans le fond M. Roque n'approuve pas la conduite de M. Quiblier et n'a pas les mêmes idées que lui. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 47.)

Mgr Joseph Signay à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 décembre 1833). Les prêtres de Saint-Sulpice lui ont écrit que la mesure demandée répugne aux constitutions de leur communauté. La dernière sortie de l'"Ami du Peuple" n'est pas de nature à ramener la paix. Mgr de Telmesse ferait mal d'offrir sa démission dans un pareil état de choses; il lui conseille d'attendre. Il est d'avis que Mgr McEachern devrait se choisir un coadjuteur. Mgr de Telmesse voudra bien avertir Mgr Signay lorsque M. (Antoine) Tabeau sera prêt à commencer les visites canoniques dont l'évêque de Québec l'a chargé. Il examinera le cas de M. Jean-Marie Boissonnault par rapport à la caisse ecclésiastique. Il faut l'aider car il a bien travaillé partout où il a passé. Il est affligé de l'accident de la Petite-Nation. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 50.)

Mgr Joseph Signay à M. (Hubert-Joseph) Tétreau, prêtre, à Saint-Roch de Québec (Québec, 24 décembre 1833). Il le félicite des bons sentiments qu'il exprime dans sa lettre et fera en sorte de se rendre à ses désirs le plus tôt possible. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 53.)

Le cardinal C.-M. Pedicini au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 24 décembre 1833) (en latin). Il a reçu sa lettre du 18 septembre 1833. Il fera en sorte de répondre le plus tôt possible aux différentes questions faites par le prédécesseur de Mgr Signay. En attendant, on lui envoie un indult où on lui concède à lui et à ses successeurs, le pouvoir de permettre que dans les églises du diocèse de Québec, on chante des services des défunts les jours de double mineur, en ayant soin d'observer les prescriptions renfermées dans le rescrit lui-même. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-96.) Indult. (Cartable: *Indult*, II-57.) Mgr Joseph Signay. Lettre circulaire au sujet d'un indult qui permet de chanter des messes solennelles pour les défunts, les jours de fête double mineur (Québec, 14 octobre 1834). Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 336.

Copie de l'adresse du clergé du diocèse de Québec à Mgr Joseph Signay exprimant le désir que M. Pierre-Flavien Turgeon soit nommé coadjuteur de l'évêque de Québec (longue liste de signatures des prêtres du diocèse) (Québec, 28 décembre 1833). (*Registre L*, f. 106 v.) Mgr Joseph Signay. Réponse à l'adresse ci-dessus (Québec, 25 janvier 1834). (*Registre L*, f. 109 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 333.

Copie de la supplique du clergé du diocèse de Québec à Sa Sainteté Grégoire XVI, la priant de vouloir bien donner l'institution canonique à M. Pierre-Flavien Turgeon demandé pour coadjuteur par l'évêque de Québec (en latin) (Québec, 28 décembre 1833). (*Registre L*, f. 110 r.)

Mgr Joseph Signay à la très honorée soeur Lemaire, supérieure de l'Hôpital général de Montréal (Québec, 31 décembre 1833). Il a reçu avec joie les bons souhaits de la communauté des soeurs de l'Hôpital général. Il regrette que la soeur Lemaire n'ait pas jugé à propos de profiter du voyage de M. Maguire pour lui confier l'affaire des réclamations de sa communauté comme l'ont fait les communautés des Trois-Rivières et de Québec. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 53.)

Mgr Joseph Signay à M. (Guillaume) Roque vicaire général, au séminaire de Montréal (Québec, 31 décembre 1833). Il ne veut pas l'affliger, mais il ne peut s'expliquer que M. Roque soit resté complètement étranger à tout ce qui s'est dit et fait au séminaire de Montréal. Les explications que lui ont données les prêtres de cette maison ne sont pas satisfaisantes; ce n'est pas parce que certaines formalités requises n'ont pas été remplies que la nomination de M. Turgeon comme coadjuteur est retardée à Rome. Toutes les difficultés du moment viennent de ce que en certains quartiers, on ne s'est pas conformé aux décisions de Rome dès le principe. Si cette *affaire* est maintenant connue du public, la faute n'en est pas à l'évêque de Québec et il n'est pas responsable de ce qui s'écrit dans un certain journal. M. Turgeon est très affligé de tout ce qui se dit sur son compte. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 54.)

1834

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Collège anglais, Rome, 3 janvier 1834). Il continue ses conférences avec l'abbé Thavenet au sujet des réclamations des communautés. Il a adressé une pétition à Sa Sainteté Grégoire XVI où il le prie de confirmer l'élection de M. Turgeon. Il a obtenu que dans la prochaine réunion de la congrégation de la Propagande, le 13 janvier, on ne s'occupât seulement que de la nomination de M. Turgeon, et que l'on remît à des réunions subséquentes la discussion des autres questions concernant le diocèse de Québec. Il apprend à la dernière minute que la réunion qui devait se tenir le 13 janvier est remise au 20 du même mois. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-67.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Tabeau, vicaire général, à Montréal (Québec, 3 janvier 1834). Il le remercie des bons souhaits qu'il lui présente à l'occasion de la nouvelle année et compte sur le secours divin pour rétablir la paix. M. Tabeau s'efforcera de régler pour le mieux avec les curés, les limites futures des paroisses à ériger canoniquement. Mgr Signay a confiance que M. Maguire réussira dans sa mission et qu'une nouvelle encourageante apportera un peu de confort à M. Turgeon, malade et affligé de tout ce qui se passe. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 57.)

Requête des marguilliers du Cap-Santé demandant la permission d'employer la somme de trois cents livres des deniers de la fabrique aux réparations extérieures de leur église. Liste des noms des signataires. Certificat de Joseph Bernard, N. P. (Cap-Santé, 29 décembre 1833). Résolution

des marguilliers autorisant les dites réparations (Cap-Santé, 29 décembre 1833). Mgr Joseph Signay. Permission en conséquence de la requête des dits marguilliers (Québec, 3 janvier 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 56 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 8 janvier 1834). Il conserve toujours un grand estime pour la communauté des prêtres de Saint-Sulpice de Montréal, et ne tient aucunement la communauté responsable des reproches qu'on lui fait dans les gazettes. Si ce qui se passe dans le moment est connu du public, il n'en dépend pas de lui qui a toujours observé la plus grande discrétion. Ce n'est pas son intention non plus d'intervenir dans la régie interne de la communauté de Saint-Sulpice, mais le fait que cette communauté dépend d'un supérieur d'outre-mer prête occasion à beaucoup de critiques. Le séminaire de Québec a retiré de grands avantages de sa séparation d'avec le séminaire des Missions étrangères de Paris, en ce sens qu'il s'est trouvé directement soumis à l'autorité diocésaine, ce qui facilite grandement ses rapports avec l'évêque. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 60.)

Lieutenant-colonel Craig, secrétaire du gouverneur, à M. F.-C. Cazeau, secrétaire de l'évêque catholique de Québec (Château Saint-Louis, 10 janvier 1834). Le gouverneur a reçu la lettre de M. Cazeau en date du 7 du courant. Il a prié M. Craig de lui répondre qu'il ne peut se rendre à sa demande de fournir un logement au prêtre catholique qui doit se rendre à la Grosse-Ile pour y exercer son ministère auprès des malades. En le faisant, il donnerait occasion aux ministres des autres dénominations religieuses de faire la même demande. (Cartable: *Gouvernement*, II-68.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Bernard-Benjamin Decoigne, curé de la Baie-Saint-Paul (Québec, 10 janvier 1834). (*Registre L*, f .113 v.)

M. C.-F. Cazeau à M. Edouard Glackmeyer, écuyer, notaire à Québec (Québec, 10 janvier 1834). En réponse à sa lettre, Mgr l'évêque de Québec prie M. Cazeau de lui faire savoir que les citoyens de la basse-ville, qui désirent le déplacement de l'église de cette partie de la ville et des maisons qui en dépendent, doivent adresser leur requête à la fabrique de Québec à laquelle ces propriétés appartiennent. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 64.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 10 janvier 1834). Le second bill des congrégations religieuses référé à la sanction royale, en 1832, n'ayant pas été sanctionné dans le temps prescrit, il devient nécessaire de le présenter de nouveau devant les deux branches de la Législature. Il croit qu'il faudra y faire un amendement afin que les églises non paroissiales, comme celles des congrégations, puissent être érigées légalement en églises paroissiales, sans le consentement des propriétaires ou administrateurs des dites églises. Sans cela, certains syndics pourraient vouloir conserver l'administration des terrains appartenant à leur église et empêcher ainsi que leur église devienne paroissiale. Il prie Mgr de Telmesse de lui faire connaître son opinion sur ce point. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 65.)

Mgr Joseph Signay à M. (Vincent) Quiblier, supérieur au séminaire de Montréal (Québec, 11 janvier 1834). Le bruit court que quelques membres de la Législature "s'occupent d'un projet de loi qui autoriserait le séminaire de Saint-Sulpice à transiger avec ceux de ses censitaires de la ville de Montréal, qui voudraient racheter le droit de lods et ventes et à se créer des rentes en remplacement de ces droits." Une telle loi, si elle était sanctionnée, ferait cesser bien des plaintes. Il aimerait à savoir ce que les membres de la communauté de Saint-Sulpice en pensent. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 66.)

Mgr Joseph Signay à M. (Bernard-Benjamin) Decoigne, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 15 janvier 1834). En vertu du décret de Sa Sainteté Clément XIII, en date du 23 juillet 1765, il accorde à la paroisse de la Baie-Saint-Paul l'exposition du saint sacrement pendant les trois jours qui précèdent le mercredi des Cendres, avec indulgence plénière aux conditions ordinaires. (En marge: la même faveur a été accordée à la paroisse du Château-Richer, le 20 janvier 1834, à la paroisse de Saint-Roch de Québec, le 31 janvier 1834; à la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, le 24 février 1834.) (*Registre des lettres*, v. 16, p. 68.)

Requête des habitants de Saint-François-du-Lac demandant la permission de construire une nouvelle église. Liste des noms des signataires. Certificat de J. Rousseau, N. P. (Saint-François-du-Lac, le 21 juillet 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jean Raimbault, curé de Nicolet, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 2 octobre 1833). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 48 r.) Procès-verbal de M. Raimbault en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-François-du-Lac, le 30 octobre 1833). Mgr Joseph Signay. Il approuve le procès-verbal ci-dessus et permet de procéder à la construction de l'église après que le plan en aura été approuvé (Québec, 16 janvier 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 58 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Thomas) Fortier, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 21 janvier 1834). A propos d'un jubé construit dans l'église contre la volonté du curé et de l'adjudication des bancs qui s'en est suivi. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 69.)

Mgr Joseph Signay. Copie de la supplique de l'évêque de Québec au pape à l'appui de celle du clergé adressée au même (en latin) (Québec, 25 janvier 1834). (*Registre L*, f. 111 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Toussaint-Victor) Papineau, prêtre, à la Petite-Nation (Québec, 25 janvier 1834). C'est avec grand plaisir qu'il a reçu sa lettre. Il fera tout en son pouvoir pour se rendre à ses désirs. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 72.)

Requête des habitants de l'Ile-du-Pads et autres îles demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Jean-Baptiste Phillingan et de G. Rolland, N. P. (Ile-du-Pads, 1er novembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Louis Lamotte, curé de Sainte-Geneviève-de-Berthier, en conséquence de la requête

ci-dessus (Québec, 11 novembre 1831). Procès-verbal de M. Lamotte en conséquence de la commission ci-dessus (Ile-du-Pads, 21 novembre 1831). Mgr Joseph Signay. Décret érigeant canoniquement la paroisse de l'Ile-du-Pads (Québec, 25 janvier 1834). (*Registre des requêtes*, v. VIII g, f. 61 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Robitaille, curé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 27 janvier 1834). Il a reçu la requête d'une partie des censitaires de l'immense seigneurie que dessert M. Robitaille. Il fera son possible pour satisfaire ceux qui sont intéressés dans cette subdivision. Il y a longtemps qu'il songe à lui donner un assistant mais où le prendre; il peut lui offrir dans le moment, M. (Flavien) Lajus ou un monsieur Dugast, prêtre du diocèse de New-York, si Mgr de Telmesse veut l'accepter. La dernière élection des marguilliers à Sainte-Marie n'est pas régulière; il faut qu'elle soit faite par les anciens et nouveaux marguilliers en présence du curé. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 73.)

Mgr Joseph Signay à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 janvier 1834). A propos d'un amendement que la Législature se propose de faire à la loi de la subdivision des paroisses. Il a l'intention d'envoyer curé, à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, M. (Louis) Naud qui doit quitter Rigaud. Il demande à Mgr de Telmesse s'il ne pourrait envoyer quelqu'un pour remplacer ce dernier à Rigaud; lui-même pourrait peut-être lui envoyer M. Patrick Burke ou M. Jean-Baptiste McMahon qui doit revenir de Percé dès les premiers jours du printemps. Il croit que le curé de Rouville, M. (Pierre) Lafrance, pourrait aller à la Rivière-des-Prairies sans difficulté. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 75.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Couvent des SS. Apôtes, Rome, 30 janvier 1834). Il a rendu visite en compagnie de l'abbé Thavenet aux cardinaux qui font partie de la congrégation de la Propagande. D'après ce qu'il voit, M. Turgeon ne sera nommé coadjuteur qu'à la condition de ne pas s'opposer à l'introduction de nouveaux membres français au séminaire de Montréal. Le cardinal Weld lui a dit que le gouvernement britannique s'opposait absolument à ce que le district de Montréal fût érigé en évêché régulier. La cause de M. Turgeon a été jugée dans la réunion de la Propagande le 27 janvier. Mais rien ne sera connu avant la sanction du souverain pontife. M. Thavenet lui a répété plusieurs fois que les Sulpiciens ne pourront rester au Canada si on leur refuse la permission de faire venir des sujets de France. (6 février) — Le cardinal Pedicini, préfet de la Propagande, lui a écrit le 1er février dernier que la Congrégation avait recommandé au pape de ne pas accorder de bulles à M. Turgeon qu'après la promesse formelle qu'il ne s'opposerait pas à l'admission des Sulpiciens français au séminaire de Montréal. Il a aussitôt adressé une petition à Mgr Maï à ce propos. (17 février) — Sa Sainteté vient de décider que les bulles pour la consécration de M. Turgeon lui seront envoyées sans condition. (19 février) — On vient de lui apprendre que les ordres pour l'expédition des bulles de Mgr Turgeon sont donnés. (Cartable *Diocèse de Québec*, VII-70.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean) Raimbault, à Nicolet (Québec, 31 janvier 1834). Il apprend que le supérieur du séminaire de Montréal descend à Québec pour régler avec le gouvernement la question qui autoriserait la communauté de Saint-Sulpice à transiger pour les lods et ventes avec leurs censitaires de Montréal. Il regrette amèrement tout le bruit qui se fait dans le moment ; tout cela aurait pu être évité si le supérieur de Saint-Sulpice et ses prêtres s'étaient rendus à son désir. On s'est obstiné et il en résulte un grand dommage pour la communauté de Saint-Sulpice. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 78.)

Mgr Joseph Signay à M. Thomas Maguire, procureur de l'évêque de Québec, à Rome (Québec, 31 janvier 1834). Le clergé de Québec s'est réuni et a passé une série de résolutions, une requête, puis une supplique au pape, où l'on demande que M. Turgeon soit nommé coadjuteur. M. Maguire choisira le moment favorable pour présenter au pape ces papiers et la lettre que Mgr Signay adresse lui-même au pape. Il présentera à Sa Sainteté, en même temps, une copie de la requête du clergé au roi et de l'adresse de la Chambre d'assemblée au même, où l'on demande que le séminaire de Saint-Sulpice reste en possession de ses biens. Sur 274 prêtres qui composent le clergé du diocèse, non compris les membres du séminaire de Montréal et les missionnaires du district de Gaspé, huit seulement ont refusé de signer la supplique au pape : MM. (Jean-Baptiste) Saint-Germain, Michel Brunet, (Charles-Joseph) Ducharme, (André-Toussaint) Lagarde, (Augustin) Chaboillez, (François-Marie) Lamarre, son vicaire, Eusèbe Durocher, vicaire à Saint-Hyacinthe, et François-Xavier Brunet. M. Chaboillez a écrit qu'il ne s'opposait pas à la nomination de M. Turgeon mais qu'il croyait la démarche du clergé inopportune. Tous les prêtres d'origine française, non Sulpisciens, ont signé avec grand plaisir. Il lui envoie une copie de la correspondance qu'il a eue avec M. (Vincent) Quiblier. Il lui envoie aussi un relevé des questions faites à Rome depuis assez longtemps et auxquelles on n'a pas encore donné de réponses. On a dit dans les journaux que les messieurs de Saint-Sulpice s'opposaient à la nomination de M. Turgeon, parce que celui-ci ne consentirait pas à l'aliénation des biens de Saint-Sulpice s'il devenait coadjuteur ; les esprits sont fort aigris et M. Maguire fera valoir que ce serait un grand malheur pour la religion en Canada, si le saint-siège n'obtempérait pas aux justes démarches de l'évêque de Québec. Il écrit en même temps au cardinal-préfet de la Propagande pour l'informer des démarches du clergé. Il a reçu les lettres de Maguire datées de Londres et de Paris ; il suppose qu'il est maintenant rendu à Rome. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 80.)

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal Pedicini, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 31 janvier 1834) (en latin). Il a reçu sa lettre du 13 août dernier, où il lui demande de publier dans le diocèse de Québec le jubilé concédé par Sa Sainteté Grégoire XVI, et celle du 18 août où on lui permet d'envoyer un missionnaire dans les régions soumises à la juridiction du vicaire apostolique de Terre-Neuve. Il lui annonce de nou-

veau qu'il a délégué à Rome un prêtre de son diocèse dont la mission est de presser auprès du saint-siège la nomination de M. Turgeon, comme coadjuteur de Québec. Des rumeurs répandues par les journaux à travers la province tendent à laisser croire que si cette nomination est tant retardée, c'est parce que la communauté des prêtres de Saint-Sulpice s'y oppose sous prétexte que M. Turgeon n'est pas en faveur de la transaction que cette communauté voudrait faire avec le gouvernement britannique, à propos de l'aliénation de ces biens. Tous les catholiques du diocèse s'opposent à cette transaction, et voilà pourquoi on critique si amèrement la conduite des prêtres de Saint-Sulpice, et qu'on suppose que c'est pour cela qu'ils cherchent à empêcher la nomination de M. Turgeon. Le clergé du diocèse de Québec, alarmé par toutes ces rumeurs, a cru devoir mettre devant les yeux de Sa Sainteté le pape une supplique signée par tous les prêtres (à l'exception de huit). On lui a demandé d'expédier la supplique en question à son délégué, M. Maguire, afin que celui-ci la présentât lui-même à Sa Sainteté. Il se permet de lui dire que la nomination d'un autre prêtre comme coadjuteur causerait un grand dommage à la religion et un grand ennui à l'évêque maintenant chargé de l'administration. C'est pourquoi, il supplie Son Eminence de vouloir bien faire en sorte que de pareils malheurs soient épargnés à l'Eglise du Canada. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 86.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 1er février 1834). Il envoie ce jour un énorme paquet de dépêches à M. Maguire, à Rome. Il a discuté avec son conseil le bill d'incorporation du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, présenté en Chambre par M. Casgrain. Il est d'opinion que les évêques ne devraient pas être membres de toutes ces corporations que chacun dans son zèle s'empresse de solliciter. Qu'ils en soient les supérieurs ecclésiastiques, c'est très bien, mais pas plus. Comment sera composée la corporation du collège de Sainte-Anne. Il se demande comment pourra subsister ce nouvel établissement si l'évêque n'y prend pas une part active. Quant à lui, il a à soutenir le séminaire de Nicolet et, dans le moment, il est obligé d'y suspendre certains travaux qui exigent trop de dépenses ayant déjà à payer une somme de 600 louis. D'un autre côté, il faut que l'évêque ait une certaine influence dans le gouvernement de ces maisons d'éducation. C'est bien l'intention d'ailleurs de la Chambre de mettre à la tête de toutes ces maisons le seul évêque catholique de Québec. Il prie Mgr de Telmesse de lui dire ce qu'il en pense. La mort de M. (Joseph-Marie) Boissonnault nécessite la nomination d'un nouvel archiprêtre dans le district de Montréal. Ne conviendrait-il pas de nommer M. (Michel) Brunet à cette dignité? Il faudra aussi avant longtemps nommer un nouveau grand vicaire pour remplacer M. (François-Joseph) Deguise qui devient de plus en plus incapable. Cette position conviendrait bien à M. (Jean-Baptiste) Bédard, curé de Saint-Denis. Qu'en pense Mgr de Telmesse? Il prie ce dernier d'envoyer un mot au cardinal-préfet de la Propagande en faveur de M. Turgeon. Il paraît que les habitants de l'île Madame aimeraient à être rattachés à la paroisse de l'Ile-du-Pads; ont-ils fait

une démarche dans ce sens auprès de Mgr de Telmesse? (*Registre des lettres*, v. 16, p. 90.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à l'honorable P. de Rocheblave, à Montréal (Québec, 5 février 1834). Il lui transmet une liste des paroisses du district de Montréal érigées canoniquement. Mgr l'évêque de Québec a nommé Mgr Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, pour conférer avec les commissaires qui composent la commission chargée de mettre à exécution l'acte de la 1ère Guillaume IV. Ch. 51, relativement à l'érection civile des paroisses. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 93.)

Requête des marguilliers de Montréal demandant la permission d'échanger un terrain appartenant à la fabrique de la dite paroisse, pour un autre appartenant à la compagnie des aqueducs de Montréal (Montréal, 18 septembre 1833). (*Registre L*, f. 112 r.) Mgr Joseph Signay. Il approuve la requête ci-dessus (Québec, 5 février 1834). (*Registre L*, f. 113 r.)

M. Thomas Maguire. Pétition à Mgr Ange Maï, secrétaire de la Propagande, concernant l'admission des Sulpiciens français au Canada (Rome, 5 février 1834). (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-77.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Louis) Naud, curé de Rigaud (Québec, 6 février 1834). A la demande de Mgr l'évêque de Québec, il lui écrit pour lui faire savoir que celui-ci a décidé de le changer de paroisse et de le nommer à la desserte de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville. M. Naud devra donc se préparer à quitter bientôt Rigaud. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 94.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Thomas) Fortier, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 10 février 1834). Le seul moyen de rétablir la paix dans la paroisse des Trois-Pistoles, c'est d'ouvrir le jubé aux adjudicataires des bancs vendus le 29 décembre 1833. Si les marguilliers refusent d'en venir à cet arrangement ils peuvent s'attendre à avoir à subir les conséquences d'un procès ruineux. Il est bien décidé de ne rien changer à ce qu'il a écrit sur le livre des délibérations.. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 96.)

M. C.-F. Cazeau à M Félix Têtu, écuyer aux Trois-Pistoles (Québec, 11 février 1934) Mgr l'évêque de Québec lui fait dire qu'il a reçu la requête des paroissiens des Trois-Pistoles, et qu'il s'occupe avec le plus grand soin de mettre fin aux difficultés qui existent dans cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 98.)

Requête des habitants de Saint-Damase, seigneurie Debartzch, demandant la permission de construire une nouvelle église. Liste des noms des signataires. Certificat de P.-C. Phaneuf et de F.-G. Ayet, témoins (Saint-Damase le 9 août 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay, à M. Edouard Crevier, curé de Saint-Hyacinthe, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 10 décembre 1833). Procès-verbal de M. Crevier en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Damase, 3 février 1834). Mgr Joseph Signay. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 12 février 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 66 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Etienne) Chartier, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 14 février 1834). Il ne croit pas que le projet de M. Chartier de convoquer une assemblée de ses paroissiens, pour en venir à une décision à propos du site à choisir pour la nouvelle église, ait un bon effet surtout avant la décision du procès pendant aux Trois-Rivières. Il n'y a aucun doute que les procédures suivies jusqu'à ce jour ont été faites légalement, et il est certain que la majorité des habitants veut que l'église soit construite à la Pointe-Chérie. De même, il n'approuve pas son projet de faire ériger une seconde paroisse dans les concessions. Ce serait engager la responsabilité de l'évêque de Québec dans une affaire fort épineuse et l'obliger à détruire ce qu'a fait son prédécesseur et ce qui a été réglé par les autorités civiles. Il prie M. Chartier de contremander l'assemblée demandée, en avertissant ses paroissiens qu'il a jugé à propos de ne pas faire cette démarche parce qu'elle n'aurait pas l'effet désiré. Qu'il évite de parler soit en public, soit en particulier, des difficultés courantes et qu'il s'en tienne à ce que Mgr Signay lui écrivait dans sa lettre du 26 octobre dernier. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 99.)

Mgr Joseph Signay à la révérende mère Saint-Michel, supérieure des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 14 février 1834). Il répond aux questions concernant la régie du monastère des Ursulines des Trois-Rivières, qui lui ont été faites lors de sa visite à ce monastère les 23 et 24 octobre de l'année précédente. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 113.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean) Gosselin, curé à Saint-Jean, île d'Orléans (Québec, 19 février 1834). A propos d'un banc dans l'église que le capitaine de milice du lieu aurait loué à un citoyen dont la tenue dans l'église est répréhensible. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 102.)

Mgr Joseph Signay à M. (André-Toussaint) Lagarde, curé de Saint-Vincent-de-Paul (Québec, 19 février 1834). Ce dont on se plaint à son sujet, c'est qu'il a fait construire une clôture qui ferme un chemin jusque là ouvert au public. Afin d'éviter un procès qui serait ruineux pour la fabrique, il vaut mieux que M. Lagarde et ses marguilliers s'en tiennent à l'ordonnance de Mgr de Telmesse qui détermine ce qu'il y a à faire au sujet de cette clôture. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 103.)

Mgr Joseph Signay à M. Pierre Robitaille, curé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 20 février 1834). Il croit que l'on doit s'en tenir à l'ordonnance rendue par Mgr Plessis en visite, en 1817, concernant la régie des affaires de fabrique et qu'il faut repousser les prétentions de certains de ces novateurs qui veulent établir un mode nouveau de transiger ces mêmes affaires. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 105.)

Copie des bulles nommant M. Pierre-Flavien Turgeon coadjuteur de Québec (Rome, 21 février 1834). (*Registre L*, f. 121 v.)

Acte du sous-diaconat de M. Martin-Léon Noël dit Tousignant (dans la cathédrale de Québec, le 22 février 1834). (*Registre L*, f. 114 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 22 février 1834). A propos des dispenses de parenté entre

sauvages. M. Raimbault l'a mis au fait des oppositions que l'on faisait, concernant l'endroit où l'on se propose de construire la nouvelle église. Afin d'éviter les contestations qui pourraient suivre, M. Ringuet devra bien se renseigner sur les formalités à remplir pour la construction des églises. Il pourra consulter M. (Louis-Marie) Cadieux, grand vicaire, qui est très au courant de toutes ces formalités. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 106.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Marie) Bélanger, prêtre, à Saint-Michel-d'Yamaska (Québec, 22 février 1834). C'est en son nom que M. le grand vicaire Cadieux a permis à M. Bélanger d'exercer le ministère dans la paroisse de Saint-Michel. Il restera donc dans ce poste jusqu'au printemps, alors que Mgr Signay s'entendra avec lui pour le placer ailleurs s'il le désire. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 107.)

Mgr Joseph Signay à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 février 1834). Il attend sa réponse à propos des changements de curés à faire. Il a reçu la requête des gens de la seigneurie de Barrow. Il a écrit à M. (Pierre) Robitaille et l'a prié de ne pas permettre l'introduction de ses prétendus notables dans les affaires de sa fabrique. Le bill pour l'érection canonique des paroisses est passé au conseil avec tous les amendements suggérés. Il se demande s'il sera sanctionné. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 109.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Couvent des SS. Apôtres, Rome, 24 février 1834). Il lui envoie une copie d'une lettre qu'il a adressée au cardinal Pedicini, en date du 3 du courant, et d'une pétition à Sa Sainteté Grégoire XVI, en date du 18 du courant (suit la copie de lettre au cardinal Pedicini et de la pétition à Sa Sainteté). Il donne à Mgr Signay un état de ses finances et les dépenses qu'il a faites depuis qu'il est à Rome. — 26 février. Il vient de voir Mgr Maï. Celui-ci aussi est bien d'opinion que Rome ne peut négocier avec l'Angleterre au sujet de l'érection de Montréal en évêché. M. Thavenet a appuyé après coup auprès du pape la demande en faveur de l'envoi des bulles de M. Turgeon. On travaille dans le moment à leur préparation; en les expédiant, on demandera à M. Turgeon de ne pas s'opposer à l'introduction des Sulpiciens français au Canada. (Cartable: *Diocèse de Québec* VII-79).

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Proulx, directeur du collège de Sainte-Anne (Québec, 25 février 1834). Il lui est bien difficile de fournir des ecclésiastiques pour les nouvelles maisons d'éducation. "Voilà encore un établissement qui naît à un autre coin du diocèse: jugez de l'effet qui résultera pour le nombre d'ecclésiastiques dans les maisons-mères s'il faut encore en partager dans ce lieu. Je dis ceci surtout pour les commencements, car on ne peut rien dire des temps à venir où les ressources seront peut-être plus abondantes." M. Proulx voudra bien lui transmettre un rapport détaillé de la conduite des ecclésiastiques qui sont sous sa direction. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 111.)

M. Thomas Maguire. Pétition à Sa Sainteté le pape Grégoire XVI où il demande qu'il soit défendu à la compagnie de Saint-Sulpice de Montréal,

de vendre ou de céder ses seigneuries et autres biens au gouvernement britannique sans l'intervention et le consentement de l'évêque de Québec (Rome, 26 février 1834). (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-84.)

Mgr Joseph Signay à M. Etienne Chartier, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 26 février 1834). M. Chartier a rempli les vues de son évêque en ne tenant pas l'assemblée annoncée pour le deuxième dimanche du carême. Il lira au prône le paragraphe de la lettre où Mgr Signay déclare qu'il n'a pas l'intention de changer ce qui a été ordonné par son prédécesseur, à propos du site de la future église. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 115.)

Copie des bulles nommant M. Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sidyme, *in partibus infidelium* (Rome, 28 février 1834). (*Registre L*, f. 122 v.)

Sa Sainteté le pape Grégoire XVI à notre vénérable frère, Joseph, archevêque de Québec (Rome, 1er mars 1834) (en latin). Il s'est réjouit dans le Seigneur, en apprenant par la lettre de Mgr Signay, en date du 18 septembre 1833, le merveilleux développement du catholicisme dans son diocèse. Sa Sainteté ne doute nullement que Mgr Signay continue à cultiver avec soin cette partie de la vigne du Seigneur qui lui est confiée. C'est pourquoi, ayant en vue les graves devoirs qui incombent au souverain pontife et surtout l'affection qu'il nourrit envers lui et son troupeau, Sa Sainteté joint à ses exhortations de nouveaux encouragements afin que l'archevêque de Québec poursuive avec fruit son apostolat. La congrégation de la Propagande, comme c'est la coutume, répondra aux diverses questions soumises par le prêtre que Mgr Signay a délégué à Rome. Si, en outre, il se présentait quelque cas particulier, où le bien de l'Eglise de Québec serait en jeu, le souverain pontife, en autant qu'il lui semblera opportun, verra lui-même à répondre aux suppliques de l'archevêque de Québec. En attendant, il lui accorde à lui et à ses ouailles la bénédiction apostolique. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-97.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 3 mars 1834). Il lui envoie des copies de lettres et de journaux qui laissent voir combien les catholiques du Canada sont indignés de l'opposition que les prêtres de Saint-Sulpice de Montréal font à la nomination de M. Turgeon, comme coadjuteur de l'évêque de Québec. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-87.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Jean-Olivier) Giroux, curé à Saint-Benoît (Québec, 5 mars 1834). Mgr l'évêque de Québec le charge d'avertir M. Giroux qu'il lui faut absolument détacher de la paroisse de Saint-Benoît cette partie de la côte Saint-Joseph, puisque ce démembrement a été jugé nécessaire par les trois députés qu'il a envoyés sur les lieux. Il est trop tard maintenant pour écouter des protestations des personnes qui ont eu amplement le temps de faire valoir leurs raisons pour rester attachées à la paroisse de Saint-Benoît. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 117.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef (Québec, 7 mars 1834). Il attendra que la présente session de la Législ-

lature soit terminée, pour aller le rencontrer et lui parler de la demande faite par les sauvages de Ristigouche, à l'effet de terminer les difficultés qui ont eu lieu au sujet de la ligne qui sépare leur terrain de celui de M. Christie. En attendant, il lui envoie une lettre qu'il a reçue de M. Malo, missionnaire de Ristigouche, à ce sujet. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 119.)

Mgr Joseph Signay à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 mars 1834). Il fera ce que lui conseille Mgr de Telmesse à propos des habitants de Saint-Remi-de-Napierville qui veulent être annexés à Saint-Edouard. Il croit que l'indult général du 13 janvier 1833 enlève tous les doutes quant à l'étendue des pouvoirs que lui confère cet indult; il en donne le texte à Mgr de Telmesse. Il a écrit à M. (Louis) Naud que sa translation à Saint-Jean-de-Rouville est suspendue jusqu'après Pâques. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 120.)

Mgr Joseph Signay à M. Pierre Robitaille, curé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 8 mars 1834). Il ne peut permettre que les marguilliers actuels et anciens de Sainte-Marie abandonnent leurs droits au sujet de l'élection des marguilliers. Il approuve que l'on fasse l'acquisition du terrain en vue pour agrandir celui déjà possédé par la fabrique. Il faudra pour cela suivre les formalités légales. De même, pour faire les réparations requises à son presbytère, il faut que la majorité des paroissiens de Sainte-Marie présente une requête à l'évêque du diocèse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 123.)

Mgr Joseph Signay à M. (Toussaint-Victor) Papineau, prêtre à la Petite-Nation (Québec, 4 mars 1834). Il approuve sa démarche et fera son possible pour répondre à son désir. Mais les habitants qui s'intéressent à la desserte de la Petite-Nation devront se concerter entre eux, afin de procurer une honnête subsistance au prêtre qui pourrait être placé au milieu d'eux. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 124.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Couvent des SS. Apôtres, Rome, 12 mars 1834). Il a vu les bulles de M. Flavien Turgeon; elles lui donnent le titre d'évêque de Sidyme, en Lucie, près de Myre. C'est le pape lui-même qui a fixé le mode des élections futures des coadjuteurs de Québec, dont il est fait mention dans la lettre adressée par le cardinal Pedicini à l'évêque de Québec. La chose s'est faite à mon insu et avant qu'il ait présenté au pape la pétition qu'il avait préparée à ce sujet. On lui a dit que dans la lettre, que la congrégation adressera au nouveau coadjuteur, la partie, où l'on devait lui recommander de ne pas s'opposer à l'introduction des Sulpiciens français au séminaire de Montréal, sera omise et qu'on se contentera de l'exhorter à vivre en paix avec les prêtres de Saint-Sulpice. Il est probable que l'objet de sa mission sera rempli au mois de juin ou de juillet. Il se rendra alors à Paris où il compte passer l'hiver. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-89.)

Le cardinal C.-M. Pedicini aux révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (13 mars 1834) (en latin). Le souverain pontife se ren-

dant aux voeux de Mgr Signay et voulant lui donner à lui et à l'Eglise canadienne une preuve de son affection, a approuvé l'élection de M. Pierre-Flavien Turgeon à la coadjutorerie de Québec, quoique ce monsieur, du reste digne de l'épiscopat, n'ait pas été choisi d'une manière assez régulière. C'est le désir, en effet, du saint-siège, désir déjà manifesté dans plusieurs lettres, que l'archevêque de Québec, après s'être consulté avec son clergé, choisisse au moins trois prêtres dignes de l'épiscopat et agréables au gouvernement, dont il présentera les noms au souverain pontife, afin que celui-ci élise parmi eux le coadjuteur et le successeur de l'évêque sur le siège de Québec. C'est pourquoi, la sacrée congrégation l'exhorte de nouveau à ne plus le désigner par lui-même à l'avenir et à le faire connaître au peuple. Car, tous les catholiques sont unanimes à admettre que c'est là une prérogative du pontife romain. Il lui demande cela en faisant appel à son obéissance religieuse et espère qu'il en tiendra compte (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-100.)

Le cardinal C.-M. Pedicini au révérendissime Pierre-Flavien Turgeon, évêque élu de Sidyme et coadjuteur de l'archevêque de Québec (Rome, 13 mars 1834-) (en latin). Il a plu à la sacrée congrégation de joindre aux bulles qui le nomment évêque de Sidyme et coadjuteur de l'archevêque de Québec la lettre présente, et cela non seulement pour le féliciter de sa nouvelle dignité, mais aussi pour lui rappeler certaines obligations que le souverain pontife et la sacrée congrégation désirent ardemment lui voir remplir. Certes de nombreux documents, qui témoignent en faveur de ses vertus et de son habilité, ont été envoyés à Rome; mais on n'ignore pas à Rome les divisions qui existent soit entre la curie de Québec, soit entre le clergé séculier et le séminaire des Sulpiciens, à Montréal; et l'on déplore que jusqu'ici malgré tous les moyens employés, on n'ait pu y apporter un remède. Puisqu'il a été désigné comme le futur évêque de Québec, on le prie de travailler à ramener la paix et la concorde entre les divers membres de l'Eglise du Canada. Il est souverainement déplorable qu'en des temps où l'Eglise catholique subit tant d'assauts, des prêtres se chicanent entre eux. Ces divisions intestines tournent toujours au détriment des vainqueurs et des vaincus, et de l'Eglise elle-même. En outre, il doit se rappeler lui et le clergé séculier, que la communauté de Saint-Sulpice, qui a établi le christianisme au Canada, quoiqu'elle soit aujourd'hui affligée et fort amoindrie par le malheur des temps, est toujours digne de reconnaissance et d'un souvenir éternel. (Praeterea Te, clerumque saecularem memores esse oportet, quod is hominum ordo, a quo fides christiana in Canada fundata est, quantumvis nunc afflictus et calamitate temporum immunitus, tamen aeterna memoria benevolentiaque dignus videtur.) Le cardinal a confiance en la sagesse de M. Turgeon et espère qu'il peut compter sur son esprit de justice. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-101.)

Mgr Joseph Signay à M. (Hubert-Joseph) Tétreau, prêtre à Saint-Roch de Québec (Québec, 13 mars 1834). Il accordera à M. Tétreau ce qu'il

demande, du moment que celui-ci aura réglé sa situation avec Mgr l'évêque de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 126.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de M. Jean-Baptiste Proulx et du diaconat de M. Martin-Léon Noël dit Tousignant (dans la cathédrale de Québec, le 15 mars 1834). (*Registre L*, f. 114 r. et v.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Bernard-Angus McEachern, évêque de Charlottetown (Québec, 17 mars 1834). Il aimerait à savoir si c'est bien vrai que M. (William James) McHarron a quitté, pour les Etats-Unis, Caraquet où il était vicaire. Il apprend avec plaisir que Mgr Eachern s'est choisi un coadjuteur et qu'il se propose de faire nommer M. William (Dullard) à cette dignité. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 127.)

Mgr Joseph Signay à Mgr (William) Fraser, évêque de Tanen, à Antigonish (Québec, 17 mars 1834). M. (Simon) Lawlor, ancien prêtre du diocèse de Québec, demande à revenir dans ce diocèse. Il voudrait savoir si Mgr Fraser peut le laisser revenir sans trop se gêner. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 128.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 18 mars 1834). On termine l'impression d'une seconde édition en anglais du petit catéchisme du diocèse de Québec. Il s'en tiendra à propos des habitants de la Pigeonnière à ce que Mgr Panet a décidé dans sa lettre du 4 juin 1831. Il leur disait dans cette lettre que s'ils ont été annexés à la paroisse de Saint-Remi, c'est pour le plus grand bien. Il attend une réponse de Mgr de Telmesse pour envoyer un commissaire à Saint-Hyacinthe. Il croit aussi qu'il faudra envoyer un député pour régler l'affaire de la clôture dans la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul. Il propose pour cette mission M. Michel Brunet, curé de Saint-Martin; mais il craint qu'il ne soit pas du goût de Mgr de Telmesse. M. Pierre Robitaille, curé de Sainte-Marie-de-Monnoir, bien satisfait de son nouveau vicaire, lui dit que la paix règne dans sa paroisse, et que ses gens se sont chargés de faire une répartition volontaire entre eux pour solder les frais de réparation du presbytère. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 128.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles) Dion, curé à Bécancour (Québec, 18 mars 1834). Il est bien sensible aux infirmités dont souffre le vénérable M. Lejamtel. C'est pourquoi, il charge M. Dion de lui dire que son évêque le dispense de réciter l'office divin, si cette récitation lui est trop fatiguante. Quant à la célébration de la messe, il devra s'en abstenir s'il est exposé à faire des omissions d'une grande conséquence pour lui et pour le peuple, à cause du scandale qui en résulte ordinairement. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 132.)

Requête des habitants de Saint-Cuthbert demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de J. Chênevert et de Henri Fiset, témoins (Saint-Cuthbert, 22 août 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Louis Lamotte, curé de Sainte-Geneviève, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 26 août 1831). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 70 r.) Procès-verbal de M. Lamotte en

conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Cuthbert, 5 septembre 1831). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Cuthbert (Québec, 18 mars 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 76 v.)

Requête des habitants de Sainte-Geneviève-de-Berthier demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de George Homerich et G. Rolland, N. P. (Berthier, 13 octobre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Kelly, curé de Saint-Pierre-de-Sorel, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 17 octobre 1831). Procès-verbal de M. Kelly, en conséquence de la commission ci-dessus (Sanite-Geneviève-de-Berthier, 24 octobre 1831). Mgr Joseph Signay. Décret érigeant canoniquement la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Berthier (Québeec, 19 mars 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 79 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Robitaille, curé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 22 mars 1834). Il approuve de tout coeur les réparations que les paroissiens de Sainte-Marie ont décidé unanimement et par contribution volontaire de faire à leur presbytère. Il approuve de même l'achat qu'ils ont fait d'un terrain pour la fabrique. Il aimerait cependant à savoir où en est l'affaire des marguilliers de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 133.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 22 mars 1834). Il a l'intention de nommer un nouveau vicaire général dans le district de Montréal. Comme M. Kelly est bien au courant des qualités et des aptitudes de celui qu'il désire choisir pour cette dignité, Mgr Signay le prie de lui faire savoir si le monsieur en question acceptera cette nomination sans restriction et sera prêt à se soumettre entièrement à l'obédience de Mgr de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 134.)

Requête des habitants des Eboulements demandant que la fabrique soit autorisée à leur avancer la somme de cent livres pour secourir les personnes en détresse dans leur paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de A.-T. Dupéré et de Pierre de Sales Laterrière (Les Eboulements, le 16 mars 1834). Mgr Joseph Signay. Il leur permet de prendre les cent livres demandées (Québec, 22 mars 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 73 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Naud, curé à Rigaud (Québec, 22 mars 1834). Comme il lui a déjà laissé entrevoir, il a décidé de le changer de cure et de lui donner en partage celle de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville. Il attendra sa réponse avant de le nommer officiellement. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 135.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre-Antoine) Tabeau, vicaire général, à Montréal (Québec, 25 mars 1834). Il le charge d'aller déterminer les limites des paroisses de Laprairie et de Lachenaie, et lui envoie les procès verbaux qui ont rapport à l'érection canonique de ces deux paroisses. C'est son intention de nommer vicaire général, M. (Jean-Baptiste) Bédard, curé de Saint-Denis, et cette nomination lui semble avoir l'approbation unanime du clergé. Il espère qu'elle sera également bien vue des prêtres de Saint-Jacques, à Montréal. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 140.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Crevier, curé à Blairfindie (Québec, 25 mars 1834). Il le remercie des renseignements qu'il lui donne sur l'état de sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 139.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Marie) Bélanger, prêtre à Saint-Michel-d'Yamaska (Québec, 25 mars 1834). Il ne s'oppose nullement à ce qu'il se rende à l'invitation de M. (Pierre-Marie) Mignault et aille enseigner au collège de Chambly. Seulement, il ne pourra se rendre à Chambly qu'après Pâques, vu qu'il s'est engagé à rester auprès du curé d'Yamaska, M. Leclerc, pendant le temps du carême. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 137.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Stanislas) Malo, curé à Carleton (Québec, 31 mars 1834). Son Excellence le gouverneur est très bien disposé envers les sauvages de Ristigouche et, pour faire justice à leurs réclamations, il a donné ordre de faire arpenter un terrain sur les terres de la Couronne, de dimensions égales à celui que réclament les sauvages, lequel terrain sera donné à M. Christie comme compensation de celui dont il est prêt à abandonner la propriété. M. Malo demandera aux sauvages d'envoyer une requête au gouverneur au sujet des îles des rivières Ristigouche et de Cascapédiac dont ils réclament l'usage exclusif. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 145.)

Mgr Joseph Signay à M. Robert Christie, écuyer, à Ristigouche (Québec, 1er avril 1834). L'affaire concernant les terrains que les sauvages de Ristigouche réclament est en bonne voie de règlement. Son Excellence le gouverneur a donné l'ordre de faire arpenter une certaine étendue de terre qui sera donnée à M. Christie en compensation de celle qu'il cédera volontairement aux sauvages. Mgr Signay espère que cet arrangement rétablira la bonne harmonie entre M. Christie et les sauvages. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 146.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 1er avril 1834). Il a toujours l'intention de nommer M. (Jean-Baptiste) Bédard, grand vicaire pour le district de Montréal; il croit qu'il a les qualités requises pour cette dignité, d'autant plus qu'il est absolument nécessaire qu'il y ait un grand vicaire pour l'expédition des affaires courantes au sud du fleuve. Il se demande pourquoi Mgr de Telmesse semble s'opposer à cette nomination; le sujet que Mgr de Telmesse propose, M. (François-Xavier) Demers, a son mérite mais il est encore jeune et sa nomination pourra se faire plus tard. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 143.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 1er avril 1834). Il a appris par une correspondance du Canada que la Chambre des Communes du Bas-Canada s'occupera bientôt de passer une loi qui aura pour but de conserver au séminaire de Montréal ses biens seigneuriaux. C'est pourquoi, il prie de nouveau le saint-siège de donner aux Sulpiciens de Montréal, un ordre formel de ne point céder leurs biens au gouvernement britannique sans le consentement des supérieurs ecclésiastiques. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-92.)

Mgr Joseph Signay à M. (Etienne) Chartier, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 2 avril 1834). Il reconnaît avec plaisir que, depuis son

installation comme curé à Saint-Pierre-les-Becquets, M. Chartier a travaillé avec zèle à rétablir la paix dans cette paroisse. Si les résultats n'ont pas été satisfaisants, M. Chartier ne doit pas s'en chagriner; qu'il continue à suivre les avis de son évêque et qu'il agisse de manière à ne point paraître plus en faveur d'un parti que de l'autre. Il le prie de lui faire savoir l'effet qu'a produit chez ses paroissiens la lecture de la lettre qu'il lui a demandé de lire au prône. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 147.)

M. Thomas Maguire. Pétition à Sa Sainteté Grégoire XVI concernant l'élection des futurs coadjuteurs de Québec et proposant un mode nouveau d'élection (Rome, 3 avril 1834.) Cette pétition contient un historique de ce qui s'est fait dans le passé pour l'élection des coadjuteurs de l'évêque de Québec. (Note: "Cette petition fut référée à la Congrégation du 21 juillet 1834. Trois jours après la tenue de cette congrégation, je sus que les cardinaux avaient recommandé le projet de M. Thavenet pour les élections des coadjuteurs de Québec. C'est à cette occasion que j'adressai à Mgr Maï ma lettre du 25 juillet 1834.") (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-95.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 4 avril 1834). Il lui transmet, pour être mise aux pieds de Sa Sainteté Grégoire XVI, la pétition du clergé du Bas-Canada en faveur de l'élection de M. Turgeon comme coadjuteur de Québec. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-98.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Edouard Quertier, curé de l'Ile-aux-Grues, et chargé de faire les missions chez les sauvages de Portneuf et de Mingan (Québec, 4 avril 1834). (*Registre L*, f. 114 v.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Michael Fleming, évêque de Carpa, vicaire apostolique de Terre-Neuve (Québec, 4 avril 1834). Comme il ne recevait pas de réponse de Mgr Fleming, à propos des missions sauvages de Portneuf, Mingan et d'autres lieux de la côte du Labrador soumises à la juridiction du vicaire apostolique de Terre-Neuve, il a obtenu, par un indult en date du 18 août 1833, le pouvoir d'y envoyer un prêtre du diocèse de Québec et de lui donner la juridiction requise. S'il a ainsi agi c'est parce qu'il désespérait de recevoir une réponse de Terre-Neuve et de ne priver des secours spirituels de pauvres sauvages qui faisaient naguère partie du troupeau de l'évêque de Québec. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 150.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Bédard, curé à Saint-Denis-de-Richelieu (Québec, 7 avril 1834). Il enverra prochainement un délégué à Saint-Denis pour examiner les allégués de la requête dans laquelle les habitants sollicitent l'autorisation de construire un nouveau presbytère et de faire des réparations à leur sacristie. Seulement avant d'envoyer ce délégué, il aimerait à connaître les observations que M. Bédard pourraient avoir à faire concernant ces ouvrages. Il profitera probablement de son prochain voyage à Nicolet pour aller visiter ses anciens confrères de la rivière Chambly et se rendre même à Saint-Denis. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 152.)

Requête des habitants de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Etienne Courville et de N. Manthet, N. P. (Pointe-Claire, le 20 août 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Paul Archambault, curé de Saint-Michel-de-Vaudreuil, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 27 août 1831) Procès-verbal de M. Archambault en conséquence de la commission ci-dessus (Pointe-Claire, le 28 décembre 1831). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire (Québec, 7 avril 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 88 r.)

Requête des habitants de Sainte-Geneviève, île de Montréal, demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de E.-E. Berthelot et de E.-D. Laniel, témoins (Sainte-Geneviève, le 25 septembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M Paul Archambault, curé de Vaudreuil, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 13 octobre 1831). Procès-verbal de M. Archambault en conséquence de la commission ci-dessus (Sainte-Geneviève, 1er février 1832). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Geneviève, île de Montréal (Québec, 8 avril 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 96 v.)

Mgr Joseph Signay à M. Louis Naud, curé à Rigaud (Québec, 8 avril 1934). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville. Il devra se rendre pour le 27 avril à son nouveau poste. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 152.)

Requête des habitans de Saint-Joseph, Rivière-des-Prairies demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de A. Brasseau et de F.-X. Racicot, N. P. (Sault-au-Récollet, 10 juillet 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Deguise, curé de Varennes, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 juillet 1831). Procès-verbal de M. Deguise en conséquence de la commission ci-dessus (Sault-au-Récollet, 16 août 1831). Mgr Joseph Signay. Décret érigeant canoniquement la paroisse de la Visitation-du-Sault-au-Récollet (Québec, 9 avril 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 106 v.)

Requête des habitants de Saint-Joseph, Rivière-des-Prairies demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-M. Boissonnault, ptre, et de Louis Descary (Rivière des-Prairies, 7 juillet 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. François-Joseph Deguise, curé de Varennes, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 11 juillet 1831). Procès-verbal de M. Deguise en conséquence de la commission ci-dessus (Rivière-des-Prairies, 16 août 1831). Mgr Joseph Signay. Décret érigeant canoniquement la paroisse de Saint-Joseph, Rivière-des-Prairies (Québec, 10 avril 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 113 v.)

Requête des censitaires des seigneuries et fiefs de Saint-Charles, de Bonsecours, de Bourgmarie-Ouest et d'une partie de Bourgchemin, deman-

dant que leur territoire soit érigé en paroisse et qu'on leur permette d'y construire une église, une sacristie et un presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de Benjamin Thérien et Pierre-J. Chèvrefils, N. P. (Saint-Michel-d'Yamaska, 8 février 1834). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jean-Baptiste Kelly, curé de Sorel, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 3 mars 1834). Procès-verbal de M. Kelly en conséquence de la commission ci-dessus (Lot no 35 de la première concession de la seigneurie Barrow, le 17 mars 1834). Mgr Joseph Signay. Il approuve le procès-verbal ci-dessus en ce qui a rapport à la construction d'une église, d'une sacristie, d'un presbytère et au choix d'un cimetière (Québec, 11 avril 1834). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Aimé (Québec, 11 avril 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 119 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Lacasse, curé à Saint-Henri-de-Lauzon (Québec, 11 avril 1834). A s'en tenir à la lettre de l'ordonnance de M. Bégon du 7 janvier 1715, au règlement du roi du 1er décembre 1716, art. XI, par. 5, et même à l'ordonnance de M. de la Rouvillières du 17 janvier 1737, — le pain bénit doit être présenté au capitaine de la côte avant les autres habitants, sans mention des marguilliers. Cependant il est spécifié dans ces mêmes ordonnances, que les capitaines suivront la procession après les marguilliers. Si le règlement dont se réclame le capitaine n'a jamais été en force à Saint-Henri, il aurait peu de chance à en réclamer la teneur dans un procès, mais il vaut mieux ne pas s'exposer à aller en cour et chercher à régler l'affaire à l'amiable. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 154.)

Mgr Joseph Signay à M. (Urbain) Orfroy, curé à Saint-Vallier (Québec, 16 avril 1834). Les assemblées générales de paroisses sont réglées et déterminées dans leur objet, principalement par l'ordonnance du 30 avril 1791. Quant aux règlements particuliers, c'est aux marguilliers à y voir et la question des sépultures dans les églises est de leur ressort. Pour ce qui est du tarif à exiger pour ces sépultures, il a été fixé à quarante livres tournois au synode de Québec le 9 novembre 1690. Cependant, ce tarif de 40 livres est devenu trop modique aujourd'hui et, pour que l'on ne transforme pas les églises en cimetière, au détriment de la santé des paroissiens, cela n'est pas trop d'exiger 300 ou 400 livres pour cet objet, surtout dans les paroisses populeuses où se trouvent des gens ayant quelque fortune. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 155.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Robitaille, curé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 19 avril 1834). Pour obtenir le terrain en question pour la fabrique, il faut absolument suivre les procédures indiquées dans l'acte "pour le secours de certaines congrégations religieuses", proclamé le 29 avril 1831. Dans ce cas, il vaudrait mieux choisir les syndics requis pour l'achat de ce terrain parmi les marguilliers de la paroisse. Il aimerait à savoir ce qui est résulté de l'élection du nouveau marguillier faite à Noël dernier. M. Robitaille a-t-il rectifié ce qu'il y avait d'incorrect dans cette élection? Enfin, Mgr Signay s'étonne un peu de ce que M. Robitaille semble

régler toutes ces affaires de fabrique sans consulter les marguilliers et sans en rendre compte à Mgr de Telmesse "chargé spécialement par la cour de Rome et par moi de l'administration des affaires de votre district." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 158.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Potvin, curé à Sainte-Croix (Québec, 21 avril 1834). Il ne peut se déterminer à lui permettre de prendre l'argent de la fabrique, pour aider les paroissiens de Sainte-Croix à acheter des grains de semence sur la simple demande que lui en fait M. Potvin. Il croit que les marchands de Sainte-Croix pourraient fournir ces grains en leur donnant les mêmes sûretés qu'on offre de donner à la fabrique. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 160.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Bédard, curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 21 avril 1834). Il a décidé de le nommer vicaire général pour le district de Montréal. Cette nomination sera reçue avec applaudissement de tout le clergé de ce district, et il espère que M. Bédard l'acceptera lui aussi avec plaisir. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 161.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Maguire, vicaire général et agent de l'évêque de Québec à la cour de Rome (Québec, 21 avril 1834). C'est avec anxiété que l'on attendait à Québec de ses nouvelles. Ce n'est que le 19 mars que l'on a reçu sa lettre du 3 janvier; celle du 8 décembre n'est arrivée que le 22 mars. Enfin la lettre si consolante du 30 janvier, avec des dates additionnelles jusqu'au 19 février, est arrivée le 19 avril. Il s'est contenté pour le moment d'adresser à Dieu de vives actions de grâces et d'attendre l'arrivée des bulles nommant M. Turgeon coadjuteur de Québec pour annoncer cette heureuse nouvelle au clergé du diocèse. On a dit des choses inouies dans les journaux et surtout dans l'*Ami du Peuple* contre l'autorité épiscopale et contre les prêtres de S. Sulpice. Il a jugé à propos que dans une telle excitation des esprits, il valait mieux garder le silence et garder secret ce qui se passait entre la cour de Rome et l'évêque de Québec. Le clergé s'est conduit dignement; il s'est contenté de préparer une supplique au pape où l'on demande que le choix de M. Turgeon comme coadjuteur soit confirmé. M. Maguire a dû recevoir ce document qui lui a été expédié le 1er février. Il a appris plus tard qu'un certain nombre de prêtres de la communauté de S. Sulpice de Montréal avaient désavoué les accusations portées contre cette communauté par les journaux; mais on ne le lui fit pas savoir officiellement. Il vient de recevoir la lettre de M. Maguire, celle datée du 24 février; il le prie de remercier Sa Sainteté si c'est convenable et ensuite de dire à Mgr Maï toute la reconnaissance de l'évêque de Québec. Il prie M. Maguire de rester à Rome aussi longtemps qu'il y jugera sa présence nécessaire. Il fera comprendre à la cour de Rome que l'évêque de Québec et son coadjuteur ne s'opposent nullement à l'aggrégation de prêtres français au séminaire de Montréal; ce qu'ils veulent c'est qu'ils soient aggrégés à cette maison suivant les règles canoniques et avec leur approbation. *L'Ami du Peuple* a fait des commentaires peu mesurés à propos d'une bénédiction papale donnée par le supérieur de Saint-Sulpice, à la paroisse de Montréal.

Mgr Signay aimerait à savoir si le supérieur de Saint-Sulpice, recevant de Rome un tel pouvoir, peut l'exercer sans qu'il ait été approuvé par l'évêque de Québec ou par son auxiliaire à Montréal. Diverses questions à propos des rubriques, du temps des ordinations, de la deuxième messe de minuit à Noël. P. S. Il lui fera dans sa prochaine lettre ses observations sur le mode d'élection à proposer tant pour le coadjuteur de Québec que pour celui de l'auxiliaire de Montréal. Les directeurs du séminaire de Québec, lui ont remis le document désiré au sujet des rapports de l'évêque de Québec avec cette maison. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 163.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 avril 1834). Il part pour Nicolet. Il a déjà fait comprendre à Mgr (Alexander) McDonell qu'il ne pouvait lui donner M. (Patrick) McMahon que celui-ci veut placer comme curé à Toronto. Les services de ce monsieur sont indispensables à Québec. D'ailleurs, M. McMahon n'a aucune envie d'aller travailler dans un autre diocèse. Il ne lui envoie pas une copie des lettres de M. Maguire puisque celui-ci lui en a envoyé. Il vient de recevoir une nouvelle dépêche de M. Maguire datée du 24 février. Il fera usage de ce que lui écrit Mgr de Telmesse pour établir que ce n'est pas Thavenet qui a obtenu la nomination de M. Turgeon comme coadjuteur. Il est bien de l'avis de Mgr de Telmesse que M. Maguire doit rester à Rome jusqu'à ce que les affaires du diocèse de Québec soient terminées. "Où l'évêque de Kingston a-t-il pris qu'application a été faite au gouvernement en Angleterre pour qu'il ne vienne plus de prêtres français en Canada? Qui a fait cette application? Qui a pu informer le St. Siège que le diocèse de Québec est assez bien pourvu de prêtres pour fournir aux besoins de celui de Kingston?" (*Registre des lettres*, v. 16, p. 172.)

Mgr Joseph Signay à M. (André-Toussaint) Lagarde, curé à Saint-Vincent-de-Paul (Québec, 21 avril 1834). Il a reçu la requête de ses marguilliers. Il ne peut se rendre aux raisons apportées dans cette requête pour la non exécution de l'ordonnance de Mgr de Telmesse. Il prie M. Lagarde d'avertir ses marguilliers d'avoir à se conformer à cette ordonnance qu'il confirme de nouveau. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 174.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Lafrance, curé à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville (Québec, 21 avril 1834). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-Joseph, Rivière-des-Prairies. Il espère qu'il recouvrera dans cette desserte sa santé épuisée que la trop forte besogne de Rouville lui a fait perdre. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 175.)

Mgr Joseph Signay à M. (Janvier) Vinet, curé à Saint-Valentin (Québec, 21 avril 1834). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud. Outre cette desserte, il aura celle des habitants de la seigneurie d'Argenteuil. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 175.)

Mgr Joseph Signay à M. (Félix) Perrault, vicaire à Saint-Roch-de-L'Achigan (Québec, 21 avril 1834). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-Valentin. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 176.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, vicaire général et curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 22 avril 1834). Il ne croit pas que les infirmités dont il se plaint soient telles qu'elles le mettent dans l'obligation d'abandonner sa paroisse. Beaucoup de curés sont dans le même état et restent à leur poste. Il l'encourage donc à continuer son ministère avec le zèle dont il a toujours fait preuve, et lui fait voir les désagréments auxquels il s'expose s'il persiste dans son projet de quitter la Rivière-Ouelle. (*Registre des lettres*, v .16, p. 161.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 23 avril 1834). Il lui donne certains renseignements concernant les biens du séminaire de Montréal, et cela pour réfuter certaines déclarations erronées faites par M. Thavenet à la congrégation de la Propagande. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-101.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec, en faveur de M. Jean-Baptiste Bédard, curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 28 avril 1834). (*Registre L*, f. 115 v.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Couvent des SS. Apôtres, Rome, 3 mai 1834). Il a reçu ses lettres du 30 janvier dernier et la pétition du clergé. Bien que M. Turgeon soit maintenant confirmé comme coadjuteur de Québec, il a cependant prié Mgr Maï de remettre la pétition au pape. Il a eu une copie de la lettre adressée au coadjuteur; il a fait comprendre à Mgr Maï que les Sulpiciens n'ont pas été seuls à implanter la foi au Canada. Rome veut absolument trois noms pour chaque élection des futurs coadjuteurs; cependant, on l'assure que la recommandation de l'évêque sera toujours accueillie. La discussion en séance générale de la question des biens de Saint-Sulpice et de celle de l'admission des Sulpiciens français au séminaire de Montréal est remise au mois de septembre. Il sera donc obligé de retarder son départ. M. Thavenet a agi dans l'affaire du coadjuteur sans autorisation et contre le gré de son supérieur de Paris. Cependant, la communauté de Saint-Sulpice de Montréal était au courant de ses démarches. (Cartable: (*Diocèse de Québec*, VII-103.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de MM. Jacques Harper et Thomas-Benjamin Pelletier; du sous-diaconat de M. Isidore Doucet (dans la chapelle du séminaire de Nicolet, le 4 mai 1834). (*Registre L*, f. 117 r.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. François Boucher, curé de L'Ange-Gardien, et chargé des missions chez les sauvages Montagnais et Nascapis, de la côte du Labrador (Québec, 7 mai). (*Registre L*, f. 117 v.)

Requête des habitants de la côte Saint-Joseph, paroisse de Saint-Benoît, demandant d'être annexés à la paroisse de Saint-Eustache. Liste des noms des signataires. Certificat de Stephen McKay, N. P. (Saint-Benoît, 7 novembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Boissonnault, curé de la Rivière-des-Prairies, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 20 février 1832) Procès-verbal de M. Boissonnault en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Eustache, 9 août 1832). Mgr Joseph Signay. Ordonnance qui annexe la partie inférieure de la côte Saint-Joseph, paroisse

de Saint-Benoît, à la paroisse de Saint-Eustache (Québec, 7 mai 1834.) (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 128 r.)

Requête de quelques habitants de la paroisse de Saint-Eustache demandant d'être annexés à la paroisse de Sainte-Thérèse. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-J. Leclair, N. P. (Sainte-Thérèse, 5 septembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Boissonnault, curé de la Rivière-des-Prairies, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 20 février 1832) Procès-verbal de M. Boissonnault en conséquence de la commission ci-dessus (Sainte-Thérèse, 28 mars 1832). Mgr Joseph Signay. Ordonnance qui annexe à la paroisse de Sainte-Thérèse les côtes du Petit-Lac et du Petit-Saint-Charles ainsi que la terre de Charles Gourjon dit Saint-Maurice, habitant de la côte Cachée, dans la paroisse de Saint-Eustache (Québec, 7 mai 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 134 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Magloire) Blanchet, curé à Saint-Charles, rivière Chambly (Québec, 8 mai 1834). M. Blanchet a agi prudemment en ne prenant pas sur lui de trancher une question aussi difficile que celle qui se présente dans le moment, au sujet des réparations à faire à l'église de Saint-Hyacinthe. L'exiguïté du terrain demande que ces réparations soient déterminées par un bon architecte qui trouvera probablement le moyen d'y aviser. Dans tous les cas, il prie M. Blanchet de lui indiquer l'étendue du terrain dont on peut disposer et le plan que l'on se propose d'adopter pour l'agrandissement de l'église, si l'on se décide à l'agrandir. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 175.)

Requête des habitants de Saint-Benoît demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-B. Dumouchel et de T. Durocher, ptre. témoins (Saint-Benoît, 22 septembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Paul Archambault, curé de Vaudreuil, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 3 octobre 1831). Procès-verbal de M. Archambault en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Benoît, 15 novembre 1832). Mgr Joseph Signay. Décret érigeant canoniquement la paroisse de Saint-Benoît, Lac-des-Deux-Montagnes (Québec, 9 mai 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 139 v.)

Requête des habitants de Sainte-Scholastique demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de R.-O.-J. de Montigny, capitaine, et de Dumouchelle, N. P. (Sainte-Scholastique, 14 août 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Boissonnault, curé de la Rivière-des-Prairies, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 20 février 1832). Procès-verbal de M. Boissonnault en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Scholastique, 8 août 1832). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Scholastique, seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes (Québec, 10 mai 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 149 v.)

Le cardinal C.--M. Pedicini au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 10 mai 1834) (en latin). Il lui transmet un duplicatum des bulles de la coadjutorerie de Québec pour M. Turgeon, de crain-

te que la première expédition ne s'égare en route. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-102.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Alexander McDonell, évêque de Kingston, à Toronto, H. C. (Québec, 10 mai 1834). Il croit que Mgr McDonell a reçu de fausses informations de Rome, pour ce qui concerne le diocèse de Québec. Dans tous les cas, avant de se prononcer catégoriquement il attend une réponse de M. Maguire qui probablement l'éclairera sur ce point. Tout de même, il ne peut supporter que l'on ait dit à Rome que l'évêque de Québec avait cédé autrefois les biens des Jésuites au Gouvernement, et que l'évêque actuel convoitait les biens du séminaire de Montréal; il en est de même de la nouvelle relativement à la cour de St. James. Il a protesté contre toutes ces affirmations fausses et a demandé à M. Maguire de les démentir. Ni lui ni ses prédécesseurs ont prétendu interdire, ni cherché à interdire l'entrée au pays des prêtres français; tout ce qu'on a demandé c'est qu'ils fussent soumis à l'autorité de l'évêque comme les autres prêtres du diocèse. Les directeurs du séminaire de Québec ont protesté contre l'affirmation faite à Rome que l'évêque de Québec s'était emparé des biens de cette maison. "Cette maison peut en toute occasion faire valoir à l'appui de l'estime et de la considération respectueuse qu'elle croit avoir tant de titres de porter aux évêques, la circonstance frappante qu'elle donne si généreusement dans ce moment, non seulement à l'évêque mais encore à son coadjuteur." Quant à la question de céder à Mgr McDonell, M. (Patrick) McMahon, il lui a déjà dit qu'il ne le pouvait pas dans les circonstances actuelles. La santé de ce monsieur est chancelante, et de plus il a absolument besoin de lui à Québec. Il n'a personne pour le remplacer auprès de la congrégation de langue anglaise de la ville. D'ailleurs, il manque de prêtres de langue anglaise, pour les cantons de l'Est. "Sherbrooke est encore sans prêtre résident, faute d'en avoir à y mettre, quoique ce soit un poste important, un chef-lieu qui ne devrait pas en demeurer plus longtemps privé." Il lui parlera plus tard du sujet délicat "of calling a meeting of all catholic bishops in British North America." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 178.)

Requête des habitants des côtes Saint-Pierre et Saint-Hyacinthe, dans la paroisse de Saint-Benoît demandant à former une paroisse à part. Liste des noms des signataires. Certificat de J. Raizenne, N. P. (Saint-Benoît, 23 décembre 1833). Mgr J.-J. Lartigue. Il refère la présente requête à Mgr Joseph Signay (Montréal, 2 janvier 1834). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Antoine Tabeau, vicaire général, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 17 janvier 1834). Procès-verbal de M. Tabeau en conséquence de la commission ci-dessus (Côte Saint-Pierre, seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, 5 février 1834). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Hermas (Québec, 12 mai 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 159 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, vicaire général et curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 13 mai 1834). S'il a tant retardé à répondre à sa

lettre du 26 avril dernier c'est qu'il était en voyage à Nicolet d'où il revient justement, après y avoir passé quatorze jours. Il n'a pu aller à la rivière Chambly, mais il a profité de son voyage à Nicolet pour nommer un nouveau grand vicaire, M. Jean-Baptiste Bédard. Les bulles pour la consécration de M. Turgeon ne sont pas encore arrivées, mais il vient de recevoir une lettre très flatteuse de Sa Sainteté le pape. Il espère que M. Viau restera à son poste et qu'il ne le mettra pas dans l'obligation de nommer un nouveau grand vicaire. Il lui rappelle l'exemple de M. Cherrier, l'ancien grand vicaire de Saint-Denis qui mourut les armes à la main et qui travailla jusqu'à sa mort, malgré des infirmités fort crucifiantes. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 182.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Moll, curé à Saint-Edouard (Québec, 13 mai 1834). Il ne reviendra pas sur sa détermination, relativement aux habitants de la Pigeonnière qui font encore des instances pour être annexés à la paroisse de Saint-Edouard. Il lui envoie une lettre adressée à M. Pétrimoulx, le 13 mars 1833, où il exprime clairement sa volonté sur ce point. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 184.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Bédard, curé à Saint-Remi (Québec, 13 mai 1834). Il avertit M. Moll, curé de Saint-Edouard, qu'il ne changera en rien sa détermination prise l'année dernière, à l'égard des habitants de la Pigeonnière. Ils resteront attachés à la paroisse de Saint-Remi. Il ne croit pas qu'il soit nécessaire de leur adresser une lettre pastorale. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 185.)

Mgr Joseph Signay à M. (Edouard) Faucher, curé à Lotbinière (Québec, 14 mai 1834). M. Faucher fera remarquer à ses marguilliers qu'en acceptant la donation en question, la fabrique se charge d'une rente et d'autres redevances qui ne semblent pas tourner à son avantage, surtout s'il s'agit de faire instruire des enfants étrangers à la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 185.)

Mgr Joseph Signay. Procès-verbal d'une assemblée du chapitre des religieuses ursulines des Trois-Rivières, convoquée par Mgr l'évêque de Québec, au sujet de la réception d'une novice (Trois-Rivières, 5 mai 1834). Permission accordée par Mgr l'évêque de Québec à une novice des Ursulines des Trois-Rivières, qui était sortie pour cause de maladie, de reprendre l'habit sans aucune cérémonie (Québec, 15 mai 1834). (*Registre L*, f. 120 v. et r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre-Flavien) Leclerc, curé de Saint-André-du-Portage (Québec, 15 mai 1834). Il voudrait bien voir se régler l'affaire du terrain de la fabrique ainsi que celle de la translation du vieux presbytère. M. Leclerc fera part de ce désir de Mgr Signay aux syndics de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 186.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Saint-Germain, curé de Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 15 mai 1834). La chose dont M. Saint-Germain parle dans sa lettre n'a pas échappée à l'attention de Mgr Signay. Ce dernier a toujours recherché les éclaircissements nécessaires afin de ne pas agir d'une manière irréfléchie. Il paraîtra à M. Saint-Germain, comme

à bien d'autres, très sage d'attendre les résultats des événements, sur ce point. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 187.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 15 mai 1834). M. Lagarde, curé de Saint-Vincent-de-Paul, voudrait bien arriver à un arrangement à propos de la clôture que les marguilliers ont fait élever sur le terrain de la fabrique. Mgr Signay prie Mgr de Telmesse de vouloir bien s'occuper de la chose. Il ne voit pas comment on pourra arriver à assurer un entretien honnête à ces vieux et respectables curés auxquels Mgr de Telmesse se propose de demander leur démission à l'automne. La caisse ecclésiastique ne pourra y suffire. Il ne s'oppose pas à ce que Mgr de Telmesse vient de faire auprès de la cour de Rome, relativement au siège qu'il occupe à Montréal et à la nomination d'un coadjuteur. Il approuve de tout coeur pour cette position celui qui a été recommandé par Mgr Panet. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 187.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de Châteauguay (Québec, 20 mai 1834). Il les félicite de l'esprit d'entente qui existe parmi eux, mais il croit qu'il leur serait plus profitable de ne pas réparer leur vieille église mais d'attendre encore quelques années pour en construire une nouvelle. (*Registre L*, f. 118 r.)

Mgr Joseph Signay à M. Thomas Maguire, vicaire général, à Rome (Québec, 21 mai 1834). Il a reçu le 12 du courant, une lettre du pape, en réponse à celle qu'il avait adressée à Sa Sainteté, le 12 septembre 1833. Les bulles de M. Turgeon ne sont pas encore arrivées, il les attend d'une minute à l'autre. La nouvelle de leur prochaine arrivée s'est répandue par toute la province. Il lui enverra £ 100, par M. Théodore de la Porte, pour l'aider à payer les frais de sa délégation. Il est un peu intrigué de certaines remarques qui auraient été faites au cardinal Weld, paraît-il, par Mgr Alexander McDonell, évêque de Kingston, et lui transmet copie d'une lettre que ce prélat lui a envoyée dernièrement. Les évêques du Canada auraient déclaré au gouvernement britannique qu'ils n'avaient pas besoin de prêtres français dans le pays. La conduite de ses prédécesseurs et la sienne propre protestent contre cette assertion, et prouvent le désir sincère de Mgr Plessis, Mgr Panet et de lui-même, de maintenir les Sulpiciens "sur un pied propre à les rendre utiles en toute manière et à leur attirer l'estime et le respect du clergé du diocèse." Malheureusement, les MM. de Saint-Sulpice n'ont pas toujours agi de manière à mériter cette considération. M. Quiblier, en particulier, a refusé de se rendre aux désirs de Mgr Signay et de déclarer comme il lui demandait que M. Jean-Baptiste Thavenet n'était pas l'agent de la communauté de Saint-Sulpice à Rome. Si aujourd'hui, ces messieurs se trouvent dans une situation ennuyante, la faute en est à eux. Il a reçu le duplicata de l'indult pour la mission de Mingan. La fabrique de Montréal vient de reprendre l'ancien mode de concéder les bancs à vie. — 22 mai — Il vient de recevoir la dépêche de la Propagande contenant les bulles de M. Turgeon avec la lettre du cardinal-préfet, du 13 mars, et celle de Maguire, du 12 mars. Il voit avec plaisir que M. Maguire a l'intention de revenir sur

le mode d'élection du coadjuteur proposé à Rome. M. Maguire devra surtout insister pour que l'on revienne au mode en vigueur jusqu'en 1825. "S'il faut en venir, par un pis aller à l'envoi de trois noms, tâchez de faire convenir que ces trois noms, étant approuvés par le souverain pontife, il restera à la liberté de l'évêque nouveau, lors de sa prise de possession du siège épiscopal, de faire choix de l'un des trois, de le proclamer immédiatement et de le faire agréer au représentant du roi." Il faut que l'évêque conserve le pouvoir de faire le choix de son coadjuteur avec les membres les plus dignes et les plus expérimentés de son clergé. M. Maguire ne manquera pas de faire remarquer à la cour de Rome que pendant 60 ans, on a procédé à l'élection du coadjuteur, suivant l'ancien mode, et qu'il n'en est jamais résulté d'inconvénients. Le mode proposé par Rome est inquiétant pour l'avenir et propre à fomenter les divisions. Quant à l'élection d'un suffragant pour le district de Montréal, l'évêque a le droit de n'en présenter qu'un seul au pape, comme étant celui qui lui convient le mieux; c'est pourquoi, il s'en tient à la demande déjà faite par Mgr Panet, et il prie la sacrée congrégation de vouloir agréer pour succéder à Mgr de Telmesse en qualité de suffragant, M. Antoine Tabeau. Il ne fait cette demande qu'en autant que le pape voudra accepter la démission de Mgr de Telmesse, et à la condition expresse que Sa Sainteté ou érigera un siège épiscopal à Montréal, ou que le suffragant ci-dessus désigné lui succédera immédiatement. La consécration de M. Turgeon aura lieu le 11 juin prochain. Celui-ci lui écrit par la même voie. M. Maguire exprimera à la congrégation la satisfaction de Mgr Signay à l'occasion de l'envoi des bulles de M. Turgeon. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 191.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Labelle, curé de Châteauguay (Québec, 22 mai 1834). Il adresse une lettre pastorale aux paroissiens de Châteauguay pour les engager à construire une nouvelle église au lieu de faire à l'ancienne des réparations qui ne peuvent durer que quelques années. Il prie M. Labelle d'assister à l'assemblée où ses paroissiens discuteront de ce projet et de lui en faire connaître les résultats. Si l'on se rend à sa demande, il faudra envoyer immédiatement une requête dans ce sens à l'évêque. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 191.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef à Sorel (Québec, 22 mai 1834). Il se fait un devoir de l'informer qu'il vient de recevoir les "bulles qui donnent l'institution canonique à M. Turgeon" comme son coadjuteur. Aussitôt que la date de la cérémonie de la consécration sera fixée, il se fera un devoir de la lui faire connaître. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 190.)

Requête des habitants d'Yamaska demandant la permission de construire une église, une sacristie, un presbytère et de faire le choix d'un cimetière. Liste des noms des signataires. Certificat de Benjamin Thérien et de Pierre-J. Chèvrefils, N. P. (Saint-Michel-d'Yamaska, 9 juin 1833). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 1.) Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jean-Baptiste Kelly, curé de Sorel, en conséquence de la re-

quête ci-dessus (Québec, 15 août 1833). Procès-verbal de M. Kelly en conséquence de la commission ci-dessus (Yamaska, 26 août 1833). Mgr Joseph Signay. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 22 mai 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 164 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) McMahon, prêtre, à Québec (Québec, 24 mai 1834). Il le charge de la desserte des personnes qui se trouvent maintenant ou qui s'y trouveront ci-après à la station de la Quarantaine établie à la Grosse-Ile. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 203.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de MM. Wenceslas Fréchette et Alexis Bélanger, et du sous-diaconat de M. Zéphyrin Sirois (dans la cathédrale de Québec, le 24 mai 1834). (*Registre L*, f. 119 v.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef, à Sorel (Québec, 26 mai 1834). Il a l'honneur de prévenir Son Excellence que la cérémonie de la consécration de Mgr l'évêque de Sidyme a été fixée définitivement au 11 juin prochain. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 203.)

Mgr Joseph Signay à M. Edouard Crevier, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 27 mai 1834). Puisque les paroissiens de Saint-Hyacinthe ne veulent pas ni agrandir leur église actuelle, ni en construire une neuve, il n'y a rien à faire pour le moment. Tôt ou tard, ils reconnaîtront qu'il faut en construire une nouvelle. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 204.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Théophile) Fortier, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 27 mai 1834). En vertu d'un indult du 23 janvier 1820, il autorise dans la paroisse des Trois-Pistoles, l'exposition du saint sacrement, les mardi, mercredi et jeudi de la première semaine de juillet de chaque année avec une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire, aux conditions ordinaires. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 205.)

M. Thomas Maguire au cardinal Pedicini, préfet de la congrégation de la Propagande (Rome, 28 mai 1834). Il lui transmet une lettre de Mgr de Telmesse, où ce dernier se plaint de la publicité que l'on donne à une correspondance secrète entre le saint-siège et l'évêque de Québec. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-105.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, vicaire général, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 29 mai 1834). Il répète à M. Viau qu'il croit qu'il vaut mieux pour lui rester en sa cure de la Rivière-Ouelle. S'il quitte ce poste, il ne peut s'attendre à ce que son évêque le laisse oisif dans un temps où l'on a tant besoin de prêtres; il sera nommé à un autre poste et par là, il s'expose à des ennuis et à des tracasseries qu'on voudrait bien lui éviter. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 205.)

Requête des paroissiens de Saint-Denis, rivière Richelieu, demandant la permission de construire un presbytère et de réparer la couverture de leur église. Liste des noms des signataires. Certificat de Gauthier et Mignault, N. P. (Saint-Denis, 23 mars 1834). Commission donnée par Mgr Joseph Signay. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 30 mai 1834). la requête ci-dessus (Québec, 28 avril 1834). Procès-verbal de M. Kelly en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Denis, 22 mai 1834). Mgr

Joseph Signay. Vu et approuvé et permis de procéder (Québec, 30 mai 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 166 v.)

Mgr Joseph Signay à la très honorée soeur Sainte-Madeleine, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal (Québec, 30 mai 1834). Ses prédécesseurs ont permis aux maisons religieuses de Québec et des Trois-Rivières d'étendre leurs règles à l'égard des différentes branches de l'éducation, et surtout à l'égard de la musique dont ils ont permis l'enseignement en supposant même l'admission de professeurs du dehors. Les soeurs de la Congrégation, comme les autres communautés, peuvent user de cette faculté en toute tranquillité de conscience. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 207.)

Mgr Joseph Signay à M. Magloire Blanchet, curé à Saint-Charles, rivière Chambly (Québec, 30 mai 1834). Il approuve sa conduite dans l'affaire de Saint-Hyacinthe. Inutile de songer à construire une nouvelle église lorsque la majorité des habitants de la paroisse s'y oppose. Ceux-ci ne tarderont pas à s'apercevoir que l'église actuelle est trop exiguë pour les besoins actuels de la population. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 208.)

Mgr Joseph Signay aux prêtres du séminaire de Nicolet (Québec, 31 mai 1834). Il les autorise à faire une procession autour de leur chapelle le dimanche avant la grand'messe. (*Registre L*, f. 119 v.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Patrick O'Dwyer, missionnaire à la Quarantaine de la Grosse-Ile (Québec, 2 juin 1834). (*Registre L*, f. 120 r.)

Mgr Joseph Signay. Visite pastorale de 1834. Notre-Dame de la Visitation de Sainte-Foy — 2, 3 et 4 juin; Notre-Dame de l'Annonciation de l'Ancienne-Lorette — 4, 5 et 6 juin; Saint-Ambroise — Missions des Sauvages — Saint-Gabriel-de-Valcartier — 6, 7, 8 et 9 juin; Charlesbourg — Saint-Dunstan du Lac de Beauport — 14, 15 et 16 juin; Notre-Dame de Beauport — 17, 18 et 19 juin; Saint-Pierre, île d'Orléans — 19, 20 et 21 juin; Saint-Laurent, île d'Orléans — 21, 22 et 23 juin; Saint-Jean-Baptiste, île d'Orléans — 25, 26 et 27 juin; Sainte-Famille, île d'Orléans — 27, 28 et 29 juin; N.-D.-de la Visitation du Château-Richer — 29, 30 juin et 1er juillet; Sainte-Anne-du-Petit-Cap — 1er, 2 et 3 juillet; Saint-Ferréol — 3 et 4 juillet; Saint-Joachim — 4, 5 et 6 juillet; Saint-François-Xavier de la Petite-Rivière — 7 et 8 juillet; Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul — 8, 9 10 et 11 juillet; Saint-Urbain — 11, 12 et 13 juillet; Saint-Louis de l'Ile-aux-Coudres — 13, 14 et 15 juillet; N.-D. de l'Assomption des Eboulements — 15, 16 et 17 juillet; Saint-Etienne-de-la-Malbaie — 18, 19, 20 et 21 juillet; Sainte-Agnès-de-la-Malbaie — 21 et 22 juillet; L'Ange-Gardien — 21 et 22 octobre. (Mgr Signay a inscrit ici: M. Dufournel fut curé à l'Ange-Gardien (par son premier acte porté sur le registre) depuis le 10 octobre 1694 jusqu'au 30 mars 1757, temps où il mourut âgé de 94 ans, 6 mois et 15 jours.) Mgr Signay a inscrit les titres de propriété des terrains de la fabrique dans chacune de ces paroisses. On y trouve plusieurs autres renseignements intéressants sur chacune de ces paroisses. (*Cahier des visites*, no. 9, p. 1 à 97.)

M. C.-F. Cazeau au lieutenant-colonel Craig, secrétaire civil, à Québec (Québec, 7 juin 1834). Mgr l'évêque de Québec est disposé à faire ériger à ses frais à la Grosse-Ile, un logement pour l'usage du prêtre qu'il doit envoyer en ce lieu. Mais avant de faire ériger ce logement, il voudrait avoir l'assurance qu'il sera regardé tant qu'il durera, comme exclusivement réservé à l'usage du prêtre qui sera envoyé à la Grosse-Ile, pendant la présente année et celles qui suivront. Il prie le lieutenant-colonel Craig de vouloir bien lui donner une lettre d'introduction auprès du commandant de la Grosse-Ile, pour le révérend Patrick O'Dwyer. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 209.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef, à Sorel (Saint-Ambroise, 7 juin 1834). Il prie Son Excellence de vouloir bien donner l'ordre de laisser passer en franchise, à la douane de Saint-Jean-de-Dorchester, des instruments de physique que les directeurs du collège de Saint-Hyacinthe ont achetés aux Etats-Unis. Les droits de douanes sur ces objets, sont tellement élevés que l'établissement de Saint-Hyacinthe, qui n'a que des ressources modiques, serait considérablement grevé s'il était obligé de les payer. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 210.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la consécration épiscopale de Mgr Pierre-Flavien Turgeon par Mgr Joseph Signay, assisté de Mgr Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, et de Mgr Remi Gaulin, évêque de Tabraca (dans la cathédrale de Québec le 11 juin 1834). (*Registre L*, f. 124 v.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général *in pontificalibus* en faveur de Mgr Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sidyme et coadjuteur de Québec (Québec, 13 juin 1834). (*Registre L*, f. 124 r.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale adressée aux habitants des cantons situés dans les comtés de Sherbrooke, de Stanstead et dans une partie des comtés de Shefford, de Missisquoi et de Mégantic, à l'occasion de l'arrivée de M. Jean-Baptiste McMahon, comme missionnaire en ces lieux (Québec, 14 juin 1834) (en anglais). (*Registre L*, f. 125 r.)

Mgr P.-F. Turgeon, évêque de Sidyme, à M. Hubert Robson, missionnaire à Drummondville (Québec, 17 juin 1834). Mgr l'évêque de Québec, ayant confié à M. (Jean-Baptiste) McMahon la desserte des comtés de Sherbrooke, de Stanstead et d'une partie de ceux de Shefford, de Missisquoi et de Mégantic, M. Robson se considérera à l'avenir comme déchargé du soin des fidèles de ces comtés. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 210.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Couvent des SS. Apôtres, Rome, 15 juin 1834). Il a reçu sa lettre du 21 avril dernier. Ses pétitions au pape, relativement aux biens de Saint-Sulpice, et celle concernant le mode des élections futures du coadjuteur, sont imprimées et seront soumises à la congrégation au mois de juillet prochain. La rédaction de la dernière de ces pétitions lui a coûté des peines incroyables. M. Maguire parle longuement de ce que l'on se propose de faire pour cette nomination des coadjuteurs de Québec. Il espère que toutes les difficultés seront enfin réglées définitivement. Le docteur Wiseman veut qu'on lui paie les services de

son agence pour trois ans. Celui-ci lui a refusé son aide au moment où il en avait le plus besoin. M. Thavenet ne cesse de lui répéter que les difficultés seraient bientôt aplanies si l'évêque de Québec s'engageait à laisser entrer des Sulpiciens français au séminaire de Montréal. M. Maguire croit que dans le moment, le séminaire de Saint-Sulpice de Paris est en instance auprès des ministres britanniques pour obtenir des passeports qui permettraient à un certain nombre de Sulpiciens français d'entrer en Canada. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-107.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés et instructions données à M. Jean-Baptiste McMahon, missionnaire à Sherbrooke (Charlesbourg, 16 juin 1834). (*Registre L*, f. 126 r. et v.)

Mgr P.-F. Turgeon, évêque de Sidyme, au lieutenant-colonel Craig, secrétaire civil, à Québec (Québec, 18 juin 1834). M. H. Huot, un des commissaires nommés pour l'érection civile des paroisses, ayant résigné cette position, il sera nécessaire d'en nommer un autre pour le remplacer, cela dans le but de prévenir toute difficulté dans l'exécution de l'acte pour l'érection civile des paroisses. Sans vouloir influencer le choix que Son Excellence le gouverneur trouvera bon de faire, il se permet, cependant, de suggérer pour cette charge le nom de M. Charles Deguise, avocat, suffisamment qualifié pour occuper cette situation. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 211.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés et instructions données à M. Pierre Huot, missionnaire à Percé (Québec, 19 juin 1834). (En marge: Les mêmes pouvoirs accordées et les mêmes instructions données à M. Edouard Montminy, en date du 11 septembre 1835.) (*Registre L*, f. 128 r. et 129 r.)

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal C.-M. Pedicini, préfet de la congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 19 juin 1834) (en latin). Il a reçu sa lettre du 13 mars dernier par laquelle il confirme l'élection, par Sa Sainteté le pape, de M. Pierre-Flavien Turgeon, comme coadjuteur de l'évêque de Québec. Il a donné à ce dernier la consécration épiscopale le 11 juin dernier étant assisté de Mgr Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse et de Mgr Remi Gaulin, évêque de Tabraca et coadjuteur de l'évêque de Kingston. Il ne lui dira pas toute la joie ressentie par le clergé et le peuple catholique de la province de Québec, lorsqu'il leur annonça cette heureuse nouvelle du choix de M. Turgeon comme coadjuteur. Il lui envoie la profession de foi émise par M. Turgeon. Dans une prochaine lettre, il lui parlera de la question concernant le mode à adopter pour l'élection d'un coadjuteur au Canada. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 215.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 20 juin 1834). Il lui transmet un écrit signé par les membres du séminaire de Québec dans lequel ces messieurs démentent la calomnie lancée contre l'évêque de Québec suivant laquelle celui-ci se serait emparé des biens de ce séminaire. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-109.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de Sainte-Marie-de-Monnoir (Saint-Laurent, île d'Orléans, 23 juin 1834). Il est surpris d'apprendre que l'on persiste à garder en sa fonction un marguillier élu contre la volonté expresse de son prédécesseur Mgr Panet qui avait donné, par une ordonnance dans sa visite de 1817, les règles fixant définitivement le mode d'élection du marguillier de la paroisse de Sainte-Marie-du-Monnoir. Il espère que les paroissiens de Sainte-Marie reviendront à de meilleurs sentiments et s'empresseront d'obéir à la voix de leur évêque en se conformant à l'ordonnance de 1817. (*Registre L*, f. 131 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (André-Toussaint) Lagarde (Sainte-Famille, 26 juin 1834). Il accepte sa démission de la desserte de la paroisse de Saint-Vincent de Paul dont il avait été chargé par Mgr Plessis. M. Lagarde verra Mgr de Telmesse pour les arrangements qui le concernent. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 214.)

Mgr P.-F. Turgeon, évêque de Sidyme, à Mgr William Fraser, évêque de Tanen, vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse (Québec, 1er juillet 1834). Il répond au nom de l'évêque de Québec à la lettre de Mgr Fraser en date du 2 juin. M. Simon Lawlor sera bien accueilli dans le diocèse de Québec, c'est malheureux tout de même qu'il se décide à abandonner le vicariat apostolique de la Nouvelle-Ecosse où l'on a tant besoin de bons missionnaires. Quant au jeune homme qui désire faire ses études pour être prêtre, il sera reçu au séminaire de Québec; le montant chargé annuellement pour la pension est de £ 22 10 0; les étudiants doivent voir eux-mêmes à leur habillement. Mgr Turgeon se recommande aux prières de Mgr Fraser. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 212.)

M. C.-F. Cazeau à M. Simon Lawlor, missionnaire au Cap Mabou, Nouvelle-Ecosse (Québec, 1er juillet 1834). Mgr l'évêque de Québec le charge d'informer M. Lawlor qu'il n'a aucune objection à son retour dans le diocèse de Québec. Néanmoins Mgr l'évêque de Québec prie M. Lawlor de remarquer que le poste qu'il lui destine ne vaudra guère mieux sous tous les rapports que celui qu'il occupe maintenant. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 214.)

Requête des habitants de l'Ancienne-Lorette demandant que la confrérie du saint scapulaire soit érigée dans leur paroisse (15 juin 1834). Mgr Joseph Signay. Décret érigeant la confrérie du saint scapulaire dans la paroisse de l'Ancienne-Lorette (Sainte-Anne-de-Beaupré, 3 juillet 1834). (*Registre L*, f. 132 r. et v.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 6 juillet 1834). Il lui apprend qu'on a vu avec beaucoup d'étonnement, à Montréal et dans tout le Canada, le curé de la paroisse de Notre-Dame donner la bénédiction papale, comme un évêque, à la clôture d'une neuvaine. (Cartable: *Diocèse de Montréal*, VII-111.)

Mgr P.-F. Turgeon, évêque de Sidyme, à M. (Louis-Marie) Cadieux, vicaire général, curé aux Trois-Rivières (Québec, 9 juillet 1934). M. Wurtele, seigneur de Bourgmarie-Ouest et de Deguire formant la paroisse de Saint-

David, est venu se plaindre que l'on voulait annexer le fief Bourgmarie-Ouest à la paroisse de Saint-Michel-d'Yamaska. Les paroissiens de Saint-David, en apprenant que les commissaires pour l'érection civile des paroisses approuvaient ce projet, ont abandonné la construction de leur église. Comme M. Cadieux sera appelé en qualité de délégué de l'évêque à se prononcer sur ce projet, Mgr Turgeon l'avertit qu'il devra se déclarer contre. Mgr l'évêque de Québec n'a consenti à ériger la seigneurie d'Yamaska en paroisse, que sur l'assurance qu'on lui a donnée qu'elle suffirait à la subsistance honnête d'un curé, et il ne fut pas question d'y ajouter le fief de Bourgmarie-Ouest. D'ailleurs, Mgr l'évêque de Québec a pour principe d'éviter autant que possible de démembrer les seigneuries à cause des inconvénients qui en résultent. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 216.)

M. C.-F. Cazeau à M. O'Sullivan, P. de Rocheblave et P.-J. Lacroix, à Montréal (Québec, 10 juillet 1834). On ne trouve rien dans les archives de l'évêché qui prouve qu'on ait fait des procédures pour l'érection canonique des paroisses de Saint-Constant et de Saint-Philippe. Ces deux paroisses ne sont pas mentionnées dans la liste qu'il a envoyées à M. de Rocheblave et qui renferment les noms de toutes les paroisses du district de Montréal érigées par les évêques de Québec, depuis l'arrêt de 1722. Il leur envoie une copie du décret qui érige canoniquement la paroisse de Saint-Edouard, au mois de décembre 1829. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 218.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 12 juillet 1834). Il lui expose quelques faits relatifs à l'agence de M. Thavenet à Rome. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-116.)

Requête des habitants de Saint-Urbain-de-Beaupré demandant la permission de construire une chapelle en pierre ou de réparer celle existante. Liste des noms des signataires. Certificat de Benjamin Desrochers et d'Edouard Desrochers (Saint-Urbain, 11 juillet 1834). Procès-verbal de Mgr Joseph Signay fait durant la visite pastorale où il conclut à la nécessité de rallonger la dite chapelle et d'y ajouter une sacristie (Saint-Urbain, 12 juillet 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 177 r.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 14 juillet 1834). Il lui transmet l'acte de démission de Mgr J.-J. Lartigue, évêque suffragant à Montréal de l'archevêque de Québec. Toutefois, il ne donne sa démission qu'à la condition que M. Antoine Tabeau soit nommé à sa place. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-118.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 18 juillet 1834). Il lui envoie le récit que lui a fait M. Jean-Baptiste Thavenet de certains incidents concernant les affaires de l'Eglise du Canada. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-121.)

Mgr Pierre-Flavien Turgeon. Acte du sous-diaconat de M. Jean-Baptiste Proulx (dans la cathédrale de Québec, le 20 juillet 1834). (*Registre L*, f. 133 v.)

Mgr Joseph Signay. Ordonnance qui rétablit provisoirement la célébration des fêtes de dévotion dans la paroisse de Saint-Etienne-de-la-Malbaie (La Malbaie, 21 juillet 1834). (*Cahier des visites*, no. 9, p. 90.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Couvent des SS. Apôtres, Rome, 23 juillet 1834). Il apprend par la lettre que lui a adressée Mgr Signay, en date du 21 mai, que les bulles nommant M. Turgeon coadjuteur de Québec sont enfin arrivées au Canada. A propos de certaines déclarations concernant l'admission des Sulpiciens français au Canada faites par le cardinal Weld. Les lettres de Mgr Alexander MacDonell, de Kingston, ont fortement contribué à la nomination de M. Turgeon. La question du mode à adopter pour l'élection des futurs coadjuteurs de Québec est toujours en suspens. La déclaration des messieurs du séminaire de Québec a produit une profonde impression chez les membres de la congrégation de la Propagande. A propos des pouvoirs spéciaux que M. Thavenet obtient directement de la cour de Rome. 24 juillet — Il vient de lire le Mémoire présenté à la congrégation de la Propagande par M. Thavenet. Il en a fait un résumé de retour à son domicile et a préparé une réponse qui sera mise sous les yeux du pape. 26 juillet — Il a présenté à la congrégation l'acte de démission de Mgr de Telmesse. 29 juillet — Mgr Maï l'informe à l'instant que la congrégation a refusé de l'admettre et que le pape a ratifié cette décision. Il fera de nouvelles instances pour qu'on l'accepte. D'après ce que Mgr Maï lui a dit, le saint-siège défendra aux Sulpiciens de céder leurs biens sans le consentement de l'archevêque de Québec. La question du mode d'élection des futurs coadjuteurs de Québec a été l'objet de longues discussions à la congrégation qui n'a rien décidé. Mgr Maï s'y est fait le défenseur du mode proposé par l'archevêque de Québec. Ce dernier est avec le saint-père le véritable ami des évêques du Canada. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-123.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 25 juillet 1834). Il lui transmet un nouveau mémoire concernant le mode à employer pour l'élection des futurs coadjuteurs de Québec. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-126.)

Mgr Pierre-Flavien Turgeon. Acte de la prêtrise de M. Martin-Léon Noël dit Tousignant (dans la cathédrale de Québec, le 27 juillet 1834). (*Registre L*, f. 133 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Théophile) Fortier, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 29 juillet 1834). Il a reçu la requête des habitants des Trois-Pistoles où on lui demande de faire marquer un site d'église, de presbytère et de cimetière. Il enverra aussitôt que possible un commissaire pour procéder à une enquête sur ce sujet. Il ne croit pas que l'on puisse réparer l'ancien cimetière, il faut en choisir un autre. En attendant que ce nouveau cimetière soit prêt, on pourrait enterrer les morts dans un terrain privé qu'il permet au curé de bénir; mais il faudra pour cela l'approbation des paroissiens. Il prie M. Fortier de ne pas se prononcer d'avance au sujet du choix du site de l'église et de ne pas s'occuper de la confection du chemin qui devra y conduire, ni du pont à construire sur la rivière. Il apprend avec plaisir que la paroisse de Saint-Simon progresse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 219.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, vicaire général, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 31 juillet 1834). A propos du presbytère de la Ri-

vière-Ouelle, il vaudrait mieux demander, dans la requête qu'on se propose de présenter à l'évêque, la permission ou de le réparer ou d'en construire un neuf si les experts jugent qu'il est impossible de le réparer. Cela évitera des délais qui se produiront nécessairement si l'on se contente de demander seulement la permission d'y faire des réparations. Car alors, il faudra présenter une nouvelle requête si l'on juge à propos d'en construire un neuf. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 221.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 31 juillet 1834). Il demande de nouveau que la démission de Mgr l'évêque de Telmesse soit acceptée et que M. Antoine Tabeau soit nommé pour le remplacer. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-127.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Marie) Cadieux, vicaire général, et curé aux Trois-Rivières (Québec, 2 août 1834). M. Chartier, curé de Saint-Pierre-les-Becquets, s'est mis par ses actes peu judicieux dans une position inextricable. Il faut essayer de l'en sortir; c'est pourquoi Mgr Signay prie M. Cadieux de le voir et d'essayer à lui faire comprendre qu'il a complètement manqué de jugement dans les circonstances où se trouvent sa paroisse. Quant à lui, il ne changera en rien ce qui a été déterminé par Mgr Panet au sujet du site de l'église. On pourrait peut-être décider les habitants à construire eux-mêmes et de bonne volonté sur la place fixée. Il faudrait pour cela préparer une nouvelle requête à l'évêque. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 222.)

Mgr Pierre-Flavien Turgeon. Acte des ordres mineurs de M. Thomas Roy (dans la cathédrale de Québec, le 3 août 1834). (*Registre L*, f. 134 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-François) Painchaud, curé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 5 août 1834). M. (Louis) Proulx ne lui a pas manifesté l'intention de quitter le collège de Sainte-Anne. Si dans tous les cas, il se décide à cela, Mgr Signay aimerait bien à le voir remplacer par M. (Alexis) Mailloux. Mais d'après la correspondance qu'il a eue avec ce dernier, celui-ci ne tient pas du tout à aller prendre la direction de ce collège, et l'évêque ne peut le forcer à accepter une besogne pour laquelle il montre une grande répugnance. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 225.)

Mgr Joseph Signay à M. (Alexis) Mailloux, curé à la Rivière-du-Loup, district de Québec (Québec, 5 août 1834). C'est avec grand plaisir qu'il le verrait occuper le poste de directeur du collège de Sainte-Anne. Il ne veut pas le forcer à accepter cette position; cependant s'il se décidait à répondre aux désirs de M. Painchaud, il le prie de faire part de ses bonnes intentions à ce dernier aussitôt que possible. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 227.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Roy, curé à Cacouna (Québec, 5 août 1834). Il accepte sa démission de curé de Cacouna où il devra rester cependant jusqu'au 1er dimanche d'octobre alors que son successeur ira le remplacer. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 228.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Poulin, curé de Saint-Joseph-Nouvelle-Beauce (Québec, 6 août 1834). Il est fort surpris d'apprendre que

les paroissiens de Saint-François-de-Beauce n'ont pas encore fait les réparations exigées par son ordonnance au presbytère et à la sacristie. Il prie donc M. Poulin de se rendre à Saint-François, le premier dimanche après la réception de la présente lettre, de réunir les habitants après la messe et de les avertir que s'ils ne procèdent immédiatement à faire les réparations demandées, leur curé leur sera enlevé à l'automne. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 229.)

Mgr Joseph Signay à la révérende mère Saint-Michel, supérieure des ursulines aux Trois-Rivières (Québec, 8 août 1834). Elle peut employer à solder les frais de la reconstruction du monastère des Trois-Rivières, les sommes qui proviennent des réclamations venues de France. Seulement, il aimerait à savoir à combien se montent ces sommes et combien il en a été dépensé à venir jusqu'à ce jour. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 230.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 9 août 1834). Il est temps de penser aux arrangements des cures pour l'automne. Il le laisse libre de faire ce qu'il voudra pour les cures du district de Montréal; seulement, il le prie de lui faire connaître quels seront les échanges qu'ils pourront faire, car il y a plusieurs petites cures à établir dans le district de Québec. Il faut empêcher l'introduction d'espèces de trône dans les églises; il en a fait enlever un dans l'église de L'Islet après la mort de M. Panet. Il n'approuve pas non plus les autels à tombeau. De même, il vaudrait mieux placer les lampes dans les églises auprès de l'autel où repose le saint sacrement. Il ne permettra pas aussi que l'on place une espèce de chapelle derrière l'autel comme si l'on voulait par ce moyen faciliter la célébration de la messe dans les sacristies. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 232.)

Requête des habitants de Châteauguay demandant la permission de construire une église, une sacristie, un presbytère et de faire le choix d'un site de cimetière. Liste des noms des signataires. Certificat d'Ovide Leblanc, N. P. (Beauharnois, 2 décembre 1831 — Châteauguay, 25 avril 1832). Mgr J.-J. Lartigue. Il réfère la requête ci-dessus à Mgr B.-C. Panet (Montréal, 11 mai 1832). Requête des paroissiens de Châteauguay demandant que leur église ne soit pas changée de place et sollicitant la permission d'y faire un nouveau clocher. Liste des noms des signataires. Certificat de L.-Médéric Hébert, N. P. (Châteauguay, 5 février 1834). Mgr J.-J. Lartigue. Il réfère la requête ci-dessus à Mgr Joseph Signay (Montréal, 7 février 1834). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Joseph Marcoux, missionnaire du Sault-Saint-Louis, en conséquence des deux requêtes ci-dessus (Québec, 3 mars 1834). Procès-verbal de M. Marcoux en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Joachim-de-Châteauguay, 15 avril 1834). Mgr Joseph Signay. Ordonnance autorisant l'agrandissement de l'église de Châteauguay et donnant la permission d'y faire les réparations requises (Québec, 11 août 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 180 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Marie) Cadieux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 11 août 1834). Il a été heureux d'apprendre que

M. Etienne Chartier était allé le voir. Si ce monsieur avait toujours pris les avis de quelque bon conseiller, il ne se serait pas mis dans le trouble et n'aurait pas poussé son marguillier en charge à intenter des poursuites. S'il n'y a pas possibilité d'arriver à construire sur le terrain marqué par Mgr Panet, il faudra tâcher d'amener les marguilliers du côté des opposants et leur permettre de construire sur le terrain de l'église et, dans ce cas, les opposants pourront employer à cette construction l'argent de la fabrique et pas autrement. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 234.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, vicaire général et curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 12 août 1834). Avant d'envoyer un commissaire à Saint-Denis, il aimerait à savoir si les gens de ce lieu s'entendent sur la place à fixer pour la construction d'une chapelle et d'un presbytère. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 235.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jacques-Guillaume) Roque, vicaire général, au Séminaire de Montréal (Québec, 13 août 1834). Comme les grands vicaires du district de Montréal sont nommés avec la restriction qu'ils sont sous la dépendance de l'évêque suffragant, et que par conséquent celui-ci doit jouir de certaines facultés, il lui fait savoir par la présente qu'il se réserve à lui, à son coadjuteur et à ses suffragants, "le droit de *visa* de tout indult ou rescrit de Rome qui accorderait quelque grâce ou privilège à aucune église ou ecclésiastique, ou communauté" de son diocèse, "réprouvant l'usage de ceux (indults) qui auraient été ci-devant visés et publiés par d'autres que par "lui" ou par ces mêmes coadjuteur et suffragans." M. Roque voudra donc se conformer à cette communication par rapport à certaines facultés mentionnées dans ses lettres de grand vicaire. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 237.)

Mgr Joseph Signay. Ordonnance fixant que le curé et les vicaires de Saint-Roch célébreront la fête du patron de la paroisse le 16 août de chaque année et sa solennité le dimanche dans l'octave de la Toussaint (Québec, 14 août 1834). (*Registre L*, f. 134 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Joseph) Primeau, curé à Saint-François-Rivière-du-Sud (Québec, 15 août 1834). Comme M. Primeau s'est engagé à livrer à M. Deguise, ancien curé de Sainte-Anne-de-Varennes, le tiers des dîmes de cette paroisse, il le charge de la desserte de la dite paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 238.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Marie) Madran, curé à Bellechasse (Québec, 15 août 1834). Vu la nomination de M. Primeau à Varennes, il charge pour quelque temps M. Madran de la desserte de la paroisse de Saint-François. Il aimerait bien le voir s'installer en ce dernier endroit où sa présence serait bien plus nécessaire qu'à Berthier, mais il ne veut pas l'y forcer. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 239.)

Mgr Joseph Signay à M. Antoine Gosselin, junior, missionnaire à Bonaventure (Québec, 15 août 1834). Il lui permet de prendre au coffre de la fabrique de Bonaventure la somme de 40 ou 50 livres courant, pour payer les frais des réparations à faire à l'église de ce lieu; de même, il lui permet

de prendre au coffre de la fabrique de Cascapédia la somme de 25 à 30 livres pour aider les habitants à réparer la couverture de leur église. Il lui permet de garder les componendes qu'il a en mains pour les employer à l'entretien de la chapelle de Port-Daniel. Il le remercie du rapport qu'il lui fait de la bonne conduite des paroissiens de Bonaventure, ce qui est bien de nature à le consoler des amertumes qu'il éprouve de la part de ceux de Paspébiac et de Port-Daniel. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 240.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Duguay, curé à la Malbaie (Québec, 16 août 1834). Il voudrait bien donner un curé résidant aux braves gens de Sainte-Agnès-de-la-Malbaie. Mais dans leur requête, ils se montrent un peu trop parcimonieux dans ce qu'ils promettent de souscrire pour la subsistance du curé. S'ils voulaient être plus magnanimes et déterminer plus clairement ce qu'ils entendent donner, il pourrait peut-être se rendre à leur demande dès l'automne. Dans ce cas, il faudrait qu'ils se hâtassent de construire un presbytère d'une grandeur raisonnable de 34 pieds sur 30 de dedans en dedans à mesure française. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 240.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Clément, curé aux Eboulements (Québec, 16 août 1834). Il est bien disposé à se rendre à sa demande et à le changer de paroisse. Mgr de Telmesse le verrait avec plaisir revenir à Saint-Clément-de-Beauharnois. M. Clément devra donc attendre que le curé de cette dernière paroisse soit placé ailleurs pour quitter les Eboulements. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 242.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de M. Louis Parent, et des ordres mineurs de M. Edouard-Gabriel Plante (dans la cathédrale de Québec le 17 août 1834). (*Registre L*, f. 134 v. et 135 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (André-Toussaint) Lagarde, prêtre, à Québec (Québec, 17 août 1834). Dans les circonstances actuelles, il prie M. Lagarde de s'adresser directement à Mgr de Telmesse qui le recevra avec bonté et fera en sorte de lui trouver un poste convenable. En attendant il vaudrait mieux pour lui de quitter définitivement Saint-Vincent-de-Paul. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 250.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-François) Painchaud, supérieur du collège de Sainte-Anne (Québec, 18 août 1834). "Si vous tenez absolument à vouloir déjà mettre votre établissement sur le pied des anciennes maisons d'éducation du pays, vous ne devez pas être surpris des difficultés dont vous vous plaignez. Vous connaissez assez combien de temps le collège de Montréal, protégé par les autorités civiles et ecclésiastique, a mis pour parvenir à se former un établissement régulier où on peut enseigner les belles lettres, la rhétorique et enfin la philosophie. Vous n'ignorez pas non plus les obstacles que les séminaires de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, établis depuis 25 à 30 ans, ont rencontrés pour parvenir où ils en sont aujourd'hui, et quels grands sacrifices deux de mes prédécesseurs ont faits en faveur du premier, et M. Girouard, soutenu d'une association de laïques distingués et d'un nombre considérable de membres du clergé, en faveur du second." Cependant, ces maisons sont encore réduites à chercher des expédients nombreux pour se

procurer des professeurs. Certes, il admire le dévouement de M. Painchaud, mais il trouve qu'il se chagrine un peu trop amèrement parce qu'on ne peut pas se rendre immédiatement à ses désirs. Il est très difficile de trouver des prêtres qui veuillent se consacrer entièrement à l'enseignement. On devrait comprendre que l'évêque ne peut faire comme il le désirerait "et qu'en attendant ce que le temps et les circonstances plus favorables amènent ordinairement, il est plus prudent de limiter l'enseignement à certaines branches d'éducation que d'entreprendre sans moyens assurés de lui donner toute l'extension désirable." De plus, l'évêque ne peut retenir indéfiniment dans l'enseignement des prêtres déjà âgés qui aimeraient une position où ils pourraient jouir d'un peu de tranquillité et se livrer à l'étude des matières ecclésiastiques. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 243.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 18 août 1834). Il croit qu'il est prudent de ne pas trop se presser pour accepter les legs que M. (Pierre) Grenier a faits aux maisons d'éducation par son testament. Des legs faits de cette manière constituent plutôt une charge qu'un don. Il n'est pas possible de revenir sur ce qui a été décidé à propos du site de la future église de Saint-Anicet. Mgr de Telmesse pourrait sans inconvénient donner une cure dans son district à M. (André-Toussaint) Lagarde. Quant à lui, il ne peut en trouver dans le district de Québec qui conviennent à ce dernier. Mgr de Telmesse devrait se charger lui-même de demander à MM. (Laurent) Aubry, (Pierre) Robitaille et (Bonaventure) Alinotte, leur mise à la retraite. Mgr Signay considère qu'il faut traiter avec bonté ces vieux curés si respectables et qui se sont usés au service de l'Eglise, et il lui semble qu'ils accepteront mieux de se déplacer si c'est Mgr de Telmesse qui leur en fait la proposition. Comment remplacer ces anciens. Il vient de nommer M. Primeau curé à Varennes et lui offre M. (Joseph-Octave) Boucher-Belleville, vicaire à Saint-Gervais. Mgr de Telmesse pourra placer M. (Hector-Antoine) Drolet dans son district. A propos d'une dispense générale du jeûne et de l'abstinence pendant l'épidémie du choléra. Mgr de Telmesse pourra placer comme il lui plaira MM. Edouard Labelle et (Antoine-Olivier) Giroux. C'est l'intention de Mgr Signay de laisser encore vicaires, pendant un an, MM. (Joseph-Marie) Bélanger et (Hubert-Joseph) Tétreau. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 245.)

Mgr Joseph Signay à M. (Etienne) Chartier curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 20 août 1834). Il informe M. Chartier qu'à l'automne, il cessera d'être chargé de la desserte des paroisses de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean-Deschaillons. Ses pouvoirs de curé prendront fin au 30 septembre de la présente année. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 251.)

Mgr Joseph Signay à M. Michel Ringuet, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 21 août 1834). Il regrette d'apprendre le mauvais état de la santé de M. Ringuet et en même temps le parti que celui-ci semble vouloir prendre de quitter la cure de Saint-François à l'automne. Il acquiescera volontiers à son désir et même, il lui donnera une paroisse plus facile à desservir, s'il se croit encore assez bien pour l'accepter. Ce qu'il lui demande c'est une ré-

ponse prompte où M. Ringuet lui fera savoir définitivement ce qu'il entend faire. A propos d'un instituteur qu'il faudrait changer et dont les gens de Saint-François se plaignent. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 252.)

Requête des paroissiens de Gentilly demandant la permission d'agrandir leur cimetière. Liste des noms des signataires. Certificat de Louis Genest, N. P. (Gentilly, 19 août 1834). Mgr Joseph Signay. Il approuve la requête ci-dessus et permet l'agrandissement du dit cimetière (Québec, 21 août 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 197 v.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Couvent des SS. Apôtres, Rome, 22 août 1834). Afin de tenter un dernier effort et d'obtenir que la démission de Mgr de Telmesse soit acceptée, il a vu lui-même le saint-père, à la suggestion de Mgr Maï. Il était accompagné, dans cette audience, du Père Rozaven, jésuite, ami intime du pape. Il reste bien convaincu qu'on n'établiera pas de sitôt un siège épiscopal à Montréal, cependant, on l'accordera sur une demande formelle de l'archevêque de Québec. Les dernières décisions concernant le diocèse de Québec sont encore entre les mains de Sa Sainteté qui veut les examiner avant qu'on les expédie. 23 août — Il vient de recevoir les dépêches qui lui annoncent la grande cérémonie du 11 juin dernier. M. Thavenet semble perdre l'espoir qu'un ordre formel soit envoyé à l'archevêque de Québec, l'obligeant à admettre les Sulpiciens français au séminaire de Montréal. 25 août — Mgr Maï a eu une entrevue avec le pape, mais l'a trouvé tellement accablé par les affaires d'Espagne et de Portugal, qu'il n'a pas osé lui parler de la question de la démission de Mgr de Telmesse. Il a décidé d'aller à Naples où il restera jusqu'à la fin de septembre. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-131.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Vallée, curé de Sainte-Scholastique (Québec, 25 août 1834). Avant d'ériger canoniquement l'augmentation des Mille-Isles (Saint-Jérôme), il désirerait savoir s'il convient d'y joindre cette partie de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes qui est au sud de la rivière du Nord, ou de réserver cette partie pour former une nouvelle paroisse. Il prie donc M. Vallée de se rendre sur les lieux et de réunir les habitants afin de savoir ce qu'ils veulent réellement et, en supposant qu'ils refusent de se joindre à la paroisse qu'il a l'intention d'ériger, s'ils sont assez nombreux pour former une paroisse et s'ils peuvent assurer la subsistance honnête d'un curé. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 253.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Louis) de Bellefeuille, curé à la Conversion de Saint-Paul (Québec, 25 août 1834). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, en l'île Jésus. (*Registre des lettres*, v. 166, p. 254.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 août 1834). Il est absolument nécessaire qu'ils s'entendent tous deux pour les nominations aux cures et que Mgr de Telmesse laisse sur ce point une certaine liberté à l'évêque de Québec. Il lui envoie la lettre de nomination de M. (François) de Bellefeuille, mais il ne peut lui promettre qu'il mettra M. (Romuald) Mercier dans le district de Montréal, en supposant

que celui-ci revienne de Madawaska. Quant à M. (Joseph-Octave) Boucher de Belleville, Mgr de Telmesse pourra en disposer comme il l'entendra. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 255.)

Mgr Benoît Fenwick, évêque de Boston, à Mgr Joseph Signay, évêque de Québec (Boston, 27 août 1834). Il lui raconte en détail le terrible désastre qui vient d'arriver à la communauté des Ursulines de Charleston, concernant une bande d'émeutiers qui s'est emparée de la maison et l'a réduite en cendres. (Cartable: *Etats-Unis*. II-66.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) McMahon, à Sherbrooke (Québec, 27 août 1834). Il a reçu sa dernière lettre du 19 du courant. Il croyait que les catholiques de cet endroit se montreraient plus empressés à assurer la subsistance d'un prêtre résidant au milieu d'eux. "Je ne puis m'empêcher d'être surpris et étonné de ce que vous me dites de la valeur des petites portions de terrain de votre quartier. Je croirais difficilement que les propriétaires en retirassent de bien longtemps les énormes sommes que vous mentionnez. Depuis 20 années passées, ceux qui dans ces lieux ont mis dehors d'énormes capitaux pour y former des établissements (qui sont encore dans leurs commencements) ont bien eu peine à retirer l'intérêt des dits capitaux, et voilà qu'on fait grand bruit au sujet de la valeur probable de chaque pied de terre. Je ne m'y laisserai pas si aisément engager. Car, je sais et tout le monde sait que le numéraire est très rare. Avec 2,000 dollars on pourrait avoir un ou deux townships. Je n'avais pas entendu dire qu'aucun Mr eut promis deux âcres de terre." M. McMahon avertira les catholiques de Sherbrooke que c'est à eux à loger le prêtre qui les dessert et que ce n'est pas à lui à se trouver un logement, non plus que le terrain nécessaire pour les dépendances de l'église. Ils "doivent être satisfaits de ce que l'évêque a eu pour leur communauté le terrain où est la chapelle" dont M. McMahon a dû prendre possession. Ce terrain appartient à l'évêque, personne ne peut le contester. Il le recommandera à la caisse ecclésiastique, car il sait qu'il ne pourra assurer sa subsistance sans un secours extérieur. Il le prie de ne pas songer à l'achat d'un terrain pour le moment; d'ailleurs l'évêque n'a jamais acheté de terrain dans ces quartiers; il a reçu avec reconnaissance ceux qu'on lui a donnés pour des fins religieuses et il ne peut faire plus à cause des embarras qui résultent de ces achats. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 257.)

Mgr Joseph Signay à M. Laurent Aubry, curé à Saint-Roch-de-L'Achigan (Québec, 28 août 1834). M. Joseph Aubry n'a pu se rendre à Saint-Roch à l'occasion des noces d'or de son oncle, à cause du choléra qui fait des ravages dans la province. Mgr Signay voulait profiter du voyage de M. Joseph Aubry, pour rappeler à M. Laurent Aubry qu'il était convenu que ce dernier abandonnerait sa cure après cette célébration. Il espère donc que celui-ci ne tardera pas à lui envoyer sa démission comme curé de Saint-Roch. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 259.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de Notre-Dame de l'Assomption de Bellechasse (Berthier) (Québec, 29 août 1834). Leur curé,

M. Jean-Marie Madran, se plaint de ne pas avoir suffisamment de quoi à vivre depuis qu'il est arrivé au milieu d'eux. Mgr Signay demande aux paroissiens de Berthier d'ajouter à la dîme de patates qu'il lui donne déjà, la quantité de bois nécessaire pour le chauffage de sa maison, c'est-à-dire environ quarante cordes. (*Registre L*, f. 135 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jacques) Paquin, curé à Saint-Eustache (Québec, 30 août 1834). M. Paquin, lorsqu'il ira à Saint-Hermas, voudra bien dire aux habitants des côtes de Saint-Hyacinthe et de Saint-Louis qu'il ne saurait être question de changer le site déjà marqué pour l'église. Leur requête vient trop tard; ils auraient dû faire valoir leur opposition à ce site, lorsque M. Tabeau s'est rendu chez eux pour entendre les réclamations qu'on pourrait faire. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 260.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés pour tout le diocèse de Québec à M. Antoine Bédard, curé de Charlesbourg (Québec, 1er septembre 1834) (en latin). (*Registre L*, f. 136 r.)

Mgr Joseph Signay à M. Jacques Varin, curé à Kamouraska (Québec, 2 septembre 1834). Il faudra user d'une grande prudence dans le choix d'un site pour l'église de la future paroisse de Saint-Denis. Il espère que le commissaire qui y sera envoyé réussira à calmer les esprits. Quant à lui, il faut bien qu'il s'en tienne à ce qui a été décidé; si les choses semblent traîner un peu ce n'est pas parce qu'il a changé sa manière de voir. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 261.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de Saint-Sylvestre de Beaurivage (Québec, 3 septembre 1834). C'est avec plaisir qu'il leur a donné en 1833 M. Ferdinand Gauvreau comme curé, avec charge de résider au milieu d'eux. Il apprend que plusieurs parmi eux refusent de lui donner le supplément de dîme que tous s'étaient engagés à lui fournir. S'ils persistent dans cette mauvaise disposition, il leur enlèvera M. Gauvreau et ils seront obligés d'aller chercher les secours spirituels chez les curés voisins, comme par le passé. (*Registre L*, f. 136 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-François) Painchaud, curé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 2 septembre 1834). Il éprouve bien de la difficulté à trouver un prêtre qui veuille se charger de la direction du collège de Sainte-Anne. Il lui enverra quelques nouveaux régents qui ne pourront tout de même être rendus avant la fin du mois. Si M. Painchaud éprouve tant de désagréments pour maintenir son collège, il ne convient pas qu'il en fasse tomber la responsabilité sur l'évêque du diocèse, puisque celui-ci n'a jamais pris l'engagement de maintenir dans cet établissement un cours d'étude régulier. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 262.)

Mgr Joseph Signay à M. Michel Ringuet, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 2 septembre 1834). C'est avec regret qu'il accepte sa démission de la desserte de la cure et paroisse de Saint-François-du-Lac et de la mission abénaquise qui y est jointe. Si sa santé s'améliore, Mgr Signay sera heureux de lui donner un nouveau poste. En attendant, il lui permet volontiers de se retirer à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 264.)

Mgr Joseph Signay à madame la baronne de Longueuil, à Saint-François (Québec, — septembre 1834). Il ne tardera pas à donner un successeur à M. (Augustin) Chaboillez dont il a appris le décès causé par le choléra. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 265.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, septembre 1834). M. (Louis-Marie) Cadieux accepterait la cure de Longueuil et dans ce cas, M. (François-Xavier) Demers pourrait être placé aux Trois-Rivières avec le titre de grand vicaire. Mais il aimerait mieux voir M. Demers curé à Saint-Denis, où il pourrait également remplir l'office de grand vicaire. M. (Liboire-Henri) Girouard ira à Sainte-Marie-de-Monnoir du moment qu'il s'engagera à payer le tiers des dîmes à M. (Jean-Baptiste) Lajus. Il lui envoie M. (Patrick) Burke qu'il pourra placer dans son district. Il attend une réponse de M. (Laurent) Aubry au sujet de sa démission. Il croit que M. Bonaventure Alinotte n'hésitera pas aussi à se retirer du ministère. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 266.)

Mgr Joseph Signay à M. Alexis Mailloux, curé à la Rivière-du-Loup, district de Québec (Québec, 9 septembre 1834). C'est avec satisfaction qu'il a reçu sa réponse. C'est donc chose décidée qu'il prendra la direction du collège de Sainte-Anne, et M. Painchaud accepte la condition qu'il met à sa nomination à savoir " que vous serez indépendant du supérieur actuel de cette maison, en ce qui regarde le règlement des études et la conduite des ecclésiastiques qui seront confiés à vos soins." M. Painchaud s'occupera de la régie du temporel. Du reste, il pourrait arriver que ce dernier quittât bientôt la paroisse de Sainte-Anne. Il tâchera de remplacer M. Mailloux à la Rivière-du-Loup aussi convenablement que possible. M. Painchaud a remis la rentrée des élèves au collège de Sainte-Anne au 1er octobre. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 269.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-François) Painchaud, supérieur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 9 septembre 1834). Il a la satisfaction de lui annoncer que M. Mailloux a accepté de remettre sa cure pour aller prendre la direction du séminaire de Sainte-Anne. M. Mailloux " comme ses devanciers dans ce poste conduira les études comme il l'entendra, et aura une inspection non contrôlée sur les ecclésiastiques que l'évêque jugera à propos d'y envoyer comme régens." Mgr Signay apprécie grandement le sacrifice que fait M. Mailloux en quittant sa paroisse; il se réjouit en pensant que l'établissement de Sainte-Anne pourra se maintenir. Mgr le coadjuteur a beaucoup contribué à engager M. Mailloux à faire ce sacrifice. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 272.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, vicaire général, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 9 septembre 1834). Il est flatté d'apprendre les bonnes dispositions des gens de Saint-Denis, et en particulier celles des gens de la côte à Beaubien, pour ce qui regarde le site à fixer de la nouvelle église. Il enverra un commissaire aussitôt que possible; il ne sait encore qui ce sera. Il prie M. Viau de lui faire connaître les dimensions qu'il sera à propos de donner à cette église. M. Viau ne doit pas être surpris de rencontrer quelques

difficultés à propos des réparations à faire à ses bâtisses. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 272.)

Mgr Joseph Signay à M. Thomas Maguire, vicaire général, agent de l'évêque à Rome (Québec, 10 septembre 1834). Il a reçu ses lettres du 3 mai et du 15 juin. Il lui semble que M. Maguire devrait prolonger son séjour à Rome; son coadjuteur et lui sont d'opinion qu'il ne devrait pas quitter la ville éternelle avant que toutes les difficultés soient réglées. Celle qui concerne le mode d'élection des coadjuteurs de Québec est encore en suspens; de même, celle de la nomination des successeurs des auxiliaires. M. Maguire fera bien comprendre, dans le mémoire qu'il préparera au sujet de l'admission de prêtres étrangers au séminaire de Montréal, que l'évêque de Québec persiste dans sa détermination de n'admettre dans cette maison que des prêtres de la soumission desquels il aura lieu d'être certain. Seulement, il n'est pas convenable de recourir aux ministres britanniques pour les engager à se refuser à toute demande. L'affaire des biens des communautés religieuses du pays est donc entièrement terminée avec M. (Jean-Baptiste) Thavenet, du moins d'après ce que M. Maguire en dit. C'est un malheur qu'il déplore car, laissé à lui seul, M. Thavenet n'en finira jamais. Les communautés ont reçu la circulaire de M. Maguire et elles la regardent comme un avis de la mauvaise tournure que leurs affaires ont prises. Quant aux comptes de la succession de Mgr Panet, il semble à Mgr Signay que tout était suffisamment réglé. Il enverra la somme que réclame le docteur Wiseman pour le temps de son agence à Rome. Il est bien résolu à se passer des services de ce monsieur "qui s'est tenu les bras croisés à Rome pendant qu'il aurait pu nous servir..." Il aimerait tout de même à avoir un agent à Rome, si M. Maguire pouvait lui indiquer quelqu'un qui pourrait remplir parfaitement cette charge. Le choléra a encore fait de grands ravages dans ce pays. "Quatre prêtres en ont été la victime. Ce sont M. (Jean-Baptiste) Bédard, (Pierre) Robitaille, (Augustin) Chaboillez et (Pierre) Grenier . . . Il paraît qu'il est mort autant de monde dans les campagnes qu'il y a deux ans . . . A Québec, on porte à environ 1200 le nombre des morts; à Montréal, un peu moins." M. Maguire apprendra avec un vif chagrin que le couvent des Ursulines à Boston a été détruit par les flammes dans une émeute de la populace de Charleston. Il aimerait à avoir la permission du saint-siège de pouvoir accorder la dispense du jeûne et de l'abstinence dans les temps d'épidémie. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 273.)

Requête des marguilliers et des propriétaires de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan demandant la permission de prendre une certaine somme des deniers de la fabrique pour payer les frais des réparations à leur église. Liste des noms des signataires. Certificat de F.-X. Côté, prêtre, témoin (Sainte-Geneviève, 10 juillet 1834). Copie d'un acte de délibérations des marguilliers de la fabrique de Sainte-Geneviève (6 juillet 1834). Mgr Joseph Signay. Il leur permet de prendre 130 livres au coffre de la fabrique pour être employées à payer les frais des réparations à faire à leur église (Québec, 11 septembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 201 v.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 septembre 1834). Il attend la réponse de Mgr de Telmesse afin de régler définitivement les changements de cure. M. (André-Toussaint) Lagarde lui a demandé une cure dans le district de Québec, il n'a rien à lui offrir dans le moment. Il le recommande à l'indulgence de Mgr de Telmesse. Il voudrait savoir quels sont les prêtres que lui donnera Mgr de Telmesse pour remplacer M. (Patrick) Burke et M. Primeau, retournés dans le district de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 279.)

Mgr Joseph Signay à M. (André-Toussaint) Lagarde, prêtre, à Montréal (Québec, 12 septembre 1834). Il le prie d'aller voir Mgr de Telmesse et de s'entendre avec lui au sujet de l'emploi qu'il désire. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 281.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Cusson, curé à Saint-Jude (Québec, 13 septembre 1834). Aussitôt que M. Cusson aura déposé entre les mains de Mgr de Telmesse un acte, par lequel il s'engage à livrer chaque année à M. Bonaventure Alinotte le tiers de la dîme de tous les grains qu'il percevra dans la cure et paroisse de Saint-Antoine de la rivière Richelieu, il aura en partage la dite cure et paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 283.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Demers, curé à Saint-Marc (Québec, 13 septembre 1834). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Saint-Denis, sur la rivière Chambly, en remplacement de M. (Jean-Baptiste) Bédard auquel il succédera aussi en qualité de grand vicaire. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 283.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-François-Régis) Gagnon, curé à Lavaltrie (Québec, 13 septembre 1834). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de la Trinité de Contrecoeur. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 283.)

Mgr Joseph Signay à M. Antoine Manseau, curé à Contrecoeur (Québec, 13 septembre 1834). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 284.)

Mgr Joseph Signay à M. (Amable) Brais, curé à Saint-Pie (Québec, 13 septembre 1834). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Jude, seigneurie de Saint-Ours. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 284).

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Alexandre) Boisvert, curé à Saint-Césaire (Québec, 13 septembre 1834). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Saint-Pie, dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 284.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Marie) Lamarre, vicaire à Longueuil (Québec, 13 septembre 1834). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Saint-Césaire, dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 285.)

Mgr Joseph Signay à la révérende mère Saint-Michel, supérieure des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 13 septembre 1834). Elle peut recevoir comme novice cette demoiselle Bedfield, puisqu'elle est majeure et que ses parents l'abandonnent. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 285.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 septembre 1834). Il lui envoie plusieurs lettres de nomination aux cures. Il ne se décidera à changer le site déjà marqué pour l'église de Saint-Anicet, qu'en autant que la majorité des habitants de cette paroisse sera en faveur de ce changement. M. (Louis-Marie) Cadieux a décidé de rester dans sa cure des Trois-Rivières. Avant de procéder à d'autres arrangements il attendra que M. Lagarde soit placé et que Mgr de Telmesse lui envoie les deux vicaires promis. Son dessein n'est pas d'annexer le terrain dit *des associés* dans le canton d'Upton à la paroisse de Saint-Hugues, mais de le retrancher de celle de Saint-Guillaume, pour être desservi par le curé de Saint-Hugues. Il est heureux d'apprendre que M. (Bonaventure) Alinotte a répondu à l'attente de Mgr de Telmesse en donnant sa démission comme curé. Il espère que M. (Laurent) Aubry se rendra de même à sa demande. Il envoie à Mgr de Telmesse toutes les lettres de nomination afin qu'il les distribue lui-même. Il attendra aussi son opinion pour nommer M. Demers, vicaire général. On demande un nouvel ecclésiastique pour le séminaire de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 286.)

Mgr P.-F. Turgeon. Acte du diaconat de M. Zéphyrin Sirois (dans la cathédrale de Québec, le 14 septembre 1834). (*Registre L*, f. 137 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Roy, curé à Cacouna (Québec, 15 septembre 1834). Il le nomme à la desserte de la paroisse de Saint-Antoine de l'Ile-aux-Grues, comprenant l'île aux Oies et les autres îles du voisinage. Il espère que M. Roy pourra refaire dans cette paroisse les forces épuisées par le dur travail qu'il a fait à Cacouna. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 289.)

Mgr Joseph Signay à M. (Edouard) Quertier, curé à l'Ile-aux-Grues (Québec, 15 septembre 1834). M. Quertier apprendra par la présente, que lui remettra M. Roy, qu'il est nommé à la desserte de Cacouna. Il se rendra dans son nouveau poste pour le dernier dimanche de septembre. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 289.)

Mgr Joseph Signay à M. (Edouard) Quertier, curé à Cacouna (Québec, 15 septembre 1834). En confiant à M. Quertier la desserte de la paroisse de Cacouna, il a confiance qu'il réussira à réconcilier les deux partis qui sont en lutte dans cette paroisse à propos de la construction de l'église. Les procédures pour la construction de cet édifice sont en chemin; il s'agit de gagner le parti des gens qui sont opposés à la place marquée par l'évêque. Les réparations au presbytère se font avec l'approbation unanime des habitants. M. Roy lui donnera les renseignements nécessaires. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 290.)

Mgr Joseph Signay à M. Laurent Aubry, curé à Saint-Roch-de-L'Achigan (Québec, 15 septembre 1834). Malgré ce qu'en dit M. Aubry, il ne le croit plus, vu son âge et ses infirmités, en état de diriger deux dessertes qui renferment 3000 communiants. C'est pourquoi, il le prie de se rendre à la demande de Mgr de Telmesse et de remettre entre ses mains sa démission. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 292.)

Requête des habitants de Saint-Hermas demandant la permission de construire une église, une sacristie et un presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de F. Raizenne, N. P. (Côte Saint-Pierre, paroisse de Saint-Hermas, le 11 juin 1834). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 19 juin 1834). Procès-verbal de M. Paquin en conséquence de la commission ci-dessus (Côte Saint-Pierre, paroisse de Saint-Hermas, le 10 juillet 1834). Mgr Joseph Signay. Vu et approuvé le procès-verbal ci-dessus, excepté en ce qui regarde la sacristie dont les dimensions devront être changées (Québec, 29 juillet 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 171 r.) Nouvelle requête des paroissiens de Saint-Hermas. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-J. Girouard et de J.-A. Berthelot, N. P. (Saint-Hermas, le 11 août 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 200 r.) Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache, en vertu de la requête ci-dessus (Québec, 29 août 1834). Procès-verbal de M. Paquin en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Hermas le 8 septembre 1834). Mgr Joseph Signay. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 15 septembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 206 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, vicaire général, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 16 septembre 1834). Il chargera volontiers M. Painchaud d'aller marquer les dimensions de l'église qu'on doit construire dans la nouvelle paroisse de Saint-Denis. Il croit devoir l'entretenir d'une chose qui l'ennuie; c'est que, malgré toute l'attention qu'il apporte pour envoyer à M. Viau des vicaires expérimentés et réguliers sous tous les rapports, celui-ci ne peut les garder plus d'une année. Pour la présente année, il ne peut lui en trouver un qui lui convienne; il a chargé Mgr de Telmesse de lui en envoyer un de son choix. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 293.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Béland, curé à L'Ile-Verte (Québec 16 septembre 1834). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Saint-François-du-Lac; il lui confie "en outre la desserte du village des sauvages abénaquis, situé dans les limites de la dite paroisse, ainsi que ses dépendances, notamment les sauvages de Bekancourt qu'il sera à propos de visiter deux fois par année." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 295.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la tonsure de M. Moïse Fortier, né à Québec, le 3 octobre 1813, fils de Moïse Fortier et de Madeleine Gourdeau, et de Joseph-Arsène Mayrand, né à Deschambault, le 3 mai 1811, fils d'Antoine Mayrand et de Marie-Louise Germain (dans la cathédrale de Québec, le 16 septembre 1834.) (*Registre* L, f. 138 r.)

Mgr Joseph Signay. Certificat de bonne vie en faveur de M. John Cannon, clerc du diocèse de Québec, qui passe au diocèse de Kingston (Québec, 16 septembre 1834). (*Registre L*, f. 138 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 17 septembre 1834). Il a fait connaître aux deux syndics, qui sont venus le voir, qu'il n'avait nullement l'intention de changer le plan

déjà approuvé de l'église que l'on se propose de construire à Deschambault. Pour changer ce plan, il faudrait recommencer toutes les procédures et ce serait s'exposer à des difficultés qui retarderaient pendant longtemps la construction en vue de l'église. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 297.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 17 septembre 1834). "L'évêque peut permettre d'employer le quart des revenus de la fabrique pour des écoles de fabrique, et il n'est pas question d'autres écoles dans le bill où il est concerné." Quant à employer une partie des deniers de la fabrique pour aider à la construction d'une église, l'évêque peut le permettre quand une requête lui est adressée à ce sujet et quand des citoyens d'une paroisse s'accordent entre eux. Si les paroissiens de Deschambault veulent bien s'entendre, il leur accordera volontiers ce qu'ils lui demanderont dans une requête dûment en règle. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 297.)

Mgr Joseph Signay à M. (Etienne) Chartier, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 17 septembre 1834). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup. En le nommant à un poste aussi avantageux, et qui a été si bien organisé par M. Mailloux, il donne une preuve de ses bonnes dispositions à son égard. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 299.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 septembre 1834). Il est loin d'être opposé à ce que le district de Montréal soit érigé en un diocèse séparé de celui de Québec. Il a donné à ce sujet des instructions particulières à M. Maguire. Si autrefois MM. Maguire et Tabeau "n'ont pas fait cette demande au S. Siège, c'est qu'ils avaient échoué dans une pareille auprès de la cour de S. James, dont il fallait obtenir l'assentiment avant de faire aucune démarche à Rome." Il n'a pas donné mission à M. Maguire de faire une demande directe au s.-siège à ce sujet, cependant, si Mgr de Telmesse le désire, il pourra charger ce monsieur de s'adresser à Sa Sainteté le pape pour obtenir la séparation désirée. Il ne voit pas de prêtre plus qualifié pour aller à Sainte-Marie-de-Monnoir que M. (Liboire-Henri) Girouard. Il attend une réponse immédiate au sujet des derniers arrangements des cures, car il doit partir prochainement pour tenir l'assemblée des membres de la caisse ecclésiastique aux Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 299.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Clément, curé aux Eboulements (Québec, 18 septembre 1834). Il accepte avec plaisir l'offre qu'il lui fait de ses services pour la Petite-Rivière, cependant, il le laissera encore pendant quelque temps aux Eboulements. Il enverra prochainement un commissaire pour déterminer les dimensions d'un nouveau presbytère à la Petite-Rivière dont on hâtera la construction afin que cette paroisse puisse avoir bientôt un curé résidant. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 301.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Marie) Madran, curé à Berthier, Bellechasse (Québec, 18 septembre 1834). C'est chose décidée que M. Madran quittera Berthier pour aller à Saint-François, à laquelle paroisse Mgr Signay le nomme par la présente. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 302.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Villeneuve, prêtre, à Charlesbourg (Québec, 18 septembre 1834). Il le charge de la desserte de la paroisse de L'Assomption de Notre-Dame de Bellechasse. "Je suis flatté de pouvoir vous confier le soin d'une paroisse d'une desserte aussi facile que celle de Bellechasse, pour vous procurer les moyens de rétablir votre santé, et vous mettre en état par la suite d'exercer votre zèle dans un champ plus vaste." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 303.)

Mgr Joseph Signay à M. (Bernard-Benjamin) Decoigne, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 18 septembre 1834). Il a annoncé à M. Clément son départ prochain des Eboulements. Son intention est de le placer à la Petite-Rivière. Il faut que les gens de cette paroisse se hâtent de construire un presbytère. Il enverra dans quelques jours un commissaire pour déterminer la place de ce presbytère et en fixer les dimensions. M. Decoigne se rendra donc à la Petite-Rivière afin de préparer les voies à ce commissaire; il encouragera les gens à persévérer dans leurs bons sentiments et à espérer l'arrivée parmi eux d'un curé résidant. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 304.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Demers, curé à Saint-Denis (Québec, 19 septembre 1834). Il lui envoie des lettres de vicaire général du diocèse de Québec, en même temps que la copie d'un indult en date du 11 février 1826 et d'un autre en date du 13 janvier 1833, où sont indiqués les pouvoirs qu'il pourra exercer. Il joint à tout cela une copie du tarif des componendes, lesquelles componendes il remettra de temps en temps à Mgr de Telmesse. Il charge M. (Jean-Baptiste) Kelly d'aller examiner le presbytère de Saint-Denis pour constater quelles sont les réparations à y faire en attendant que le nouveau soit construit. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 305.)

Mgr Joseph Signay. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de M. François Demers, curé de Saint-Denis-de-la-Rivière-Chambly (Québec, 19 septembre 1834) (en latin). (*Registre L*, f. 139 v.)

Requête des paroissiens de Saint-Hugues demandant la permission de construire une église en bois. Liste des noms des signataires. Certificat de H.-L. Montigny et T. Brodeur, témoins (Saint-Hugues, 1er août 1834). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Edouard Crevier, curé de Saint-Hyacinthe, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 11 août 1834). Procès-verbal de M. Crevier, en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Hugues, 10 septembre 1834). Mgr Joseph Signay. Vu, approuvé le procès-verbal ci-dessus, excepté en ce qui concerne la sacristie (Québec, 19 septembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 210 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 19 septembre 1834). Il le charge de se rendre à Saint-Denis, de réunir les marguilliers aussitôt que possible et de visiter avec eux le vieux presbytère pour voir quelles réparations on pourrait y faire pour le rendre logeable, en attendant que le nouveau soit construit. Il informera les marguilliers que l'évêque de Québec leur permet de prendre au coffre de la fabrique la somme nécessaire pour payer les frais de ces réparations; ils

passeront, à cet effet, une résolution que M. Kelly transmettra à Mgr Signay. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 307.)

Mgr Joseph Signay. Acte du sous-diaconat de M. John Harper; du diaconat de M. Isidore Doucet; de la prêtrise de M. Zéphirin Sirois (dans la chapelle de l'Hôpital général de Québec, le 20 septembre 1834). (*Registre L*, f. 138 v. et 139 r.)

M. C.-F. Cazeau à M. Pierre Duguay, curé à la Malbaie (Québec, 20 septembre 1834). Mgr l'évêque de Québec désirerait bien mettre un prêtre résidant à Sainte-Agnès, mais le seul qu'il pourrait y envoyer serait M. Godfroy Tremblay, le vicaire de la Malbaie. Si M. Duguay peut se dispenser de l'assistance de ce vicaire, Monseigneur le nommera à ce poste. Mais, en supposant le départ de M. Tremblay, il ne pourra pas envoyer un vicaire pour le remplacer. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 308.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Joseph) Asselin, curé à l'Ile-aux-Coudres (Québec, 22 septembre 1834). Il le prie de se rendre à Saint-François-Xavier de la Petite-Rivière, pour y fixer le site d'un presbytère que les habitants se proposent de construire dès le printemps prochain et d'en déterminer les dimensions. Il pourra informer les paroissiens de la Petite-Rivière qu'ils auront un curé résidant à la Saint-Michel de l'année 1835. M. Asselin invitera le curé des Eboulements, M. Decoigne, à l'accompagner dans ce voyage. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 309.)

Mgr Joseph Signay à M. (Alexis) Mailloux, prêtre, à Québec (Québec, 22 septembre 1834). C'est avec une entière satisfaction qu'il lui confie la direction du séminaire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il a fait transcrire dans un registre particulier un règlement pour les ecclésiastiques et un autre pour les écoliers. Il ne doute pas de sa bonne volonté et du soin qu'il apportera à bien diriger le petit troupeau qu'il lui confie. Il le prie d'apporter surtout une attention particulière à la conduite des ecclésiastiques qu'il lui enverra. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 310.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Louis) L'Heureux, curé à la Longue-Pointe (Québec, 22 septembre 1834). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de la Très-Sainte-Trinité de Contrecoeur. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 311.)

Mgr Joseph Signay à M. (Henri-Liboire) Girouard, curé à Saint-Hugues (Québec, 22 septembre 1834). Il lui confie le soin de la cure et paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir. Il ne se rendra pas néanmoins à son nouveau poste avant d'avoir déposé entre les mains de Mgr de Telmesse un écrit par lequel il s'engage à livrer chaque année à M. Jean-Baptiste Lajus, ancien curé de la dite paroisse, le tiers des dîmes qu'il recueillera en icelle. Il a décidé de donner un curé aux paroissiens de Sainte-Marie, en espérant que ceux-ci se conformeront à son ordonnance du 23 juin dernier concernant l'élection des marguilliers. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 311.)

Mgr Joseph Signay à M. Antoine-Olivier Giroux, directeur du collège de Chambly (Québec, 22 septembre 1834). Il le nomme à la desserte de la

cure et paroisse de Saint-Marc, sur la rivière Chambly. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 313.)

Mgr Joseph Signay à M. Louis Brien, vicaire à Saint-Constant (Québec, 22 septembre 1834). Il le charge de la desserte des cures et paroisses de Saint-Hugues et de Saint-Simon, seigneurie de Ramesay. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 313.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Proulx, prêtre, à Québec (Québec, 22 septembre 1834). Il lui confie le soin des deux cures de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean-Deschaillons. Il compte sur sa prudence et sa sagesse pour ramener la paix dans la paroisse de Saint-Pierre-les-Becquets. "Je saisis cette occasion pour vous remercier des services que vous avez rendus au séminaire de Sainte-Anne pendant les quatre années que vous en avez eu la direction." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 313.)

Mgr Joseph Signay à M. (André-Toussaint) Lagarde, prêtre, à Montréal (Québec, 22 septembre 1834). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de la Conversion de Saint-Paul, seigneurie de Lavaltrie. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 314.)

Mgr Joseph Signay à M. (Dieudonné) Denis, vicaire à Montréal (Québec, 22 septembre 1834). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Sainte-Rosalie. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 315.)

Mgr Joseph Signay à M. (Edouard) Crevier, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 22 septembre 1834). Il vient de nommer M. (Dieudonné) Denis à la cure de Sainte-Rosalie. M. Crevier se trouve donc déchargé du soin de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 315.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 septembre 1834). Il vient de terminer les changements de cure pour le district de Montréal. Il lui reste encore à placer M. Patrick Burke et M. Romuald Mercier; ce dernier doit revenir de Madawaska. M. (François-Xavier) Demers a été nommé vicaire général, à la demande unanime des prêtres de son district. Il écrira plus tard à M. Tabeau. Dans le moment, il est très occupé. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 317.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Nicolet, 29 septembre 1834). Il lui envoie les procédés de l'assemblée des membres de la caisse ecclésiastique qui vient de se tenir aux Trois-Rivières. On n'y a rien décidé à propos des legs de M. (Pierre) Grenier. C'est malheureux que l'on fasse des legs à des établissements non légalement constitués comme par exemple le collège de Saint-Hyacinthe. Il en résulte le plus souvent un procès intenté par la famille du défunt; c'est ce qui arrivera fatalement pour les legs de M. Grenier, si l'on veut s'en tenir à ses dernières dispositions. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 318.)

Mgr Pierre-Flavien Turgeon. Acte de la tonsure de MM. Gabriel Nadeau, né à Saint-Gervais, le 15 juin 1808, fils de Gabriel Nadeau et de Geneviève Talbot; d'Antoine Campeau, né à Québec, le 23 septembre 1810, fils d'Antoine Campeau et de Perpétue Thomas dit Bigaouette; de Frédéric Caron, né à Saint-Jean-Port-Joli, le 19 mars 1806, fils de Louis-Marie

Caron et de Marie-Joseph Fortin; de Félix Bédard, né à Québec, le 13 mars 1815, fils de Pierre Bédard et de Marie Ratté (dans la chapelle intérieure du séminaire de Québec, le 2 octobre 1834). (*Registre L*, f. 140 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Onésime) Désilets, vicaire à Yamachiche (Nicolet, 3 octobre 1834). C'est le curé d'Yamachiche qui est chargé de la desserte de Saint-Barnabé, et son vicaire doit se rappeler qu'il appartient au curé de traiter avec l'évêque du diocèse des affaires qui concernent cette dernière paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 319.)

Mgr Ange Maï, secrétaire de la congrégation de la Propagande, au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 4 octobre 1834) (en latin). Il lui transmet, au nom de Son Eminence le cardinal-préfet, le décret de Sa Sainteté Grégoire XVI qui détermine le mode d'élection du coadjuteur de l'archevêque de Québec. Par ces nouveaux règlements, on mettra fin aux difficultés et on assurera un choix plus heureux qui concourrera davantage au bien de la religion. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV - 106.) Inclus: Décret de la congrégation de la Propagande concernant le nouveau mode d'élection du coadjuteur de l'archevêque de Québec (4 octobre 1834) (en latin). Afin de procéder de manière à promouvoir le bien de la religion et de l'Eglise de Québec, Sa Sainteté Grégoire XVI a décidé d'établir un nouveau mode d'élection du coadjuteur de l'archevêque de Québec. Voici ce que l'on devra observer à l'avenir. L'archevêque de Québec et son coadjuteur, les évêques *in partibus*, vicaires généraux, suffragants, auxiliaires et grands vicaires de l'archevêque de Québec, aussi le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, le supérieur du séminaire de Québec, réunis en conseil, nommeront chacun secrètement le prêtre que dans leur conscience ils croient digne de la dignité de coadjuteur. Les absents enverront par écrit le nom du prêtre qu'ils désignent. On votera ensuite, et les noms des trois prêtres qui auront obtenu le plus grand nombre de votes seront envoyés à Rome, avec une description de leurs qualités et une lettre de l'archevêque demandant pour eux cette dignité. Si le Souverain Pontife les approuve comme étant dignes de cette haute fonction, l'archevêque pourra alors, lorsque les circonstances le demanderont, présenter un de ceux-ci comme coadjuteur élu au gouvernement britannique. Du moment que celui-ci aura été agréé par le gouvernement, les bulles, pour sa consécration, seront expédiées, et alors seulement, pas auparavant, l'élection du nouveau coadjuteur sera annoncée au public. Si le coadjuteur venait à mourir avant l'archevêque, ou si le coadjuteur succédait à l'archevêque avant que la réponse de Rome, approuvant les noms envoyés pour l'élection du nouveau coadjuteur, soit arrivée à Québec, l'archevêque soumettra alors au gouvernement un de ceux dont les noms avaient été approuvés par le pape pour l'élection précédente. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV - 108.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de M. Charles Bourke (dans la chapelle du séminaire de Nicolet, le 5 octobre 1834). (*Registre L*, f. 141 r.)

Mgr Joseph Signay à M. Luc Aubry, vicaire à Saint-François-du-Lac (Québec, 9 octobre 1834). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste de L'Ile-Verte. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 320.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Ferland, vicaire à Saint-Roch de Québec (Québec, 9 octobre 1834). Il lui confie le soin de la cure et paroisse de Saint-Isidore de Lauzon. " Je saisis cette occasion pour vous remercier de vos soins en faveur des paroissiens de Saint-Roch et surtout en faveur des Irlandais catholiques du Lac de Beauport, que vous avez secourus avec tant de bonne volonté. " (*Registre des lettres*, v. 16, p. 320.)

Mgr Joseph Signay à M. Joseph Lacasse, curé à Saint-Henri-de-Lauzon (Québec, 9 octobre 1834). Il le décharge par la présente de la desserte de Saint-Isidore qu'il vient de confier à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Ferland. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 321.)

Mgr Joseph Signay à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef (Québec, 9 octobre 1834). Il a nommé M. (Pierre) Béland, pour succéder à M. (Michel) Ringuet dans la mission des sauvages abénaquis à Saint-François-du-Lac. Il prie Son Excellence de vouloir bien donner l'ordre au département des sauvages, à Montréal, que l'allocation dont jouissait M. Ringuet soit maintenant donnée à M. Béland. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 321.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Demers, vicaire général, curé à Saint-Denis (Québec, 9 octobre 1834). Il faudra une nouvelle visite de M. (Jean-Baptiste) Kelly, à Saint-Denis, pour changer le site qu'il a d'abord marqué pour le presbytère qu'on projette de construire. De plus, il faudra que la majorité des habitants soient en faveur de ce changement. Sans cela, il vaut mieux ne pas en parler. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 322.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Claude) Poulin de Courval, curé à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 10 octobre 1834). Les membres de la corporation du séminaire de Nicolet verraient avec plaisir M. de Courval substituer à la rente annuelle du constitut qu'ils sont tenus de lui payer, la pension de deux élèves qui seraient placés dans cet établissement en son nom ou en celui de sa famille. Le tout est laissé à sa générosité. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 323.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Daveluy, curé à Saint-Jean-Chrysostôme (Québec, 10 octobre 1834). Les irlandais catholiques de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme viennent de lui adresser une nouvelle requête où ils demandent qu'un prêtre aille leur donner les secours spirituels dont ils ont besoin. La messe, que M. (Michel) Dufresne a la complaisance d'aller célébrer chez eux de temps en temps, ne les accommode pas, car elle se dit sur semaine et, comme plusieurs travaillent chez des bourgeois protestants, ils ne peuvent laisser leur ouvrage pour y assister. Il pourrait se rendre à la demande de ces braves gens si M. Daveluy consentait à quitter Saint-Jean-Chrysostôme pour aller à Saint-Isidore, et M. Ferland, qui vient d'être nommé curé à Saint-Isidore, irait à Saint-Jean-Chrysostôme. Mgr Si-

gnay attendra sa réponse pour régler le cas avec M. Ferland qui se dispose, dans le moment, à partir pour Saint-Isidore. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 324.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 11 octobre 1834). Il faudra recommencer les procédures déjà faites pour que Mgr Signay permette aux habitants de Deschambault de prendre au coffre de la fabrique de quoi aider la paroisse dans la construction de l'église projetée. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 325.)

Mgr Ange Maï, secrétaire de la Propagande, au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 11 octobre 1834) (en latin). Sa Sainteté Grégoire XVI a choisi le révérend Antoine Tabeau pour être évêque auxiliaire, suffragant et vicaire général de l'archevêque de Québec, dans le district de Montréal, et pour succéder au révérendissime Jean-Jacques Lartigue, lorsque celui-ci donnera sa démission. Il lui envoie les bulles élevant M. Tabeau à la dignité épiscopale et celles qui lui confèrent le titre de son évêché *in partibus*. Le pape permet à Mgr Signay de consacrer le nouvel élu aussitôt qu'il le jugera à propos, afin qu'il puisse succéder au révérendissime J.-J. Lartigue dans sa nouvelle charge. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV - 109.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 octobre 1834). M. (Laurent) Aubry, curé à Saint-Roch-de-L'Achigan lui a répondu qu'il pouvait encore administrer sa paroisse malgré son âge avancé. Il lui dit que son vicaire a eu un accident de voiture qui le retient au lit et, que depuis dix jours, il remplit tous les devoirs de son ministère sans fatigue. Mgr Signay croit, tout de même, que M. Aubry ne pourra tenir longtemps à la besogne. Il faudra nécessairement le remplacer avant longtemps et lui donner une allocation sur la caisse ecclésiastique, ce qui pourrait se faire en diminuant celle accordée à M. (Gabriel-Léandre) Arsenault, en retraite à Saint-Hyacinthe. Il émettra un mandement pour un jour d'action de grâces conformément à la proclamation du gouverneur qui fixe ce jour pour la Toussaint. Au sujet du retrait des bancs pour ceux des habitants qui quittent une paroisse pour une autre, il lui semble que le directeur du séminaire de Saint-Hyacinthe perd un temps précieux en écrivant dans les gazettes. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 326.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Lelièvre, ancien curé de la Baie-Saint-Paul (Québec, 12 octobre 1834). Il le remercie de l'offre généreuse qu'il fait d'un terrain pour y construire un couvent des soeurs de la Congrégation. Il regrette, cependant, que le terrain que M. Lelièvre se propose de donner soit de dimensions si exiguës. Si M. Lelièvre veut que son don soit réellement effectif, il lui faut donner davantage. Quant aux dispositions de son testament, M. Lelièvre doit remarquer que le collège de Sainte-Anne, n'ayant pas encore de lettres patentes d'incorporation, il ne peut rien donner d'une manière légale à cette maison d'éducation ; s'il persiste dans sa détermination, il lui faudra inscrire dans son testament qu'il fait ce don qu'à la seule condition que le séminaire de Sainte-Anne soit incorporé légalement

à son décès, et que dans le cas contraire, ce don devra aller au séminaire de Nicolet qui a des lettres patentes d'incorporation. Qu'il fasse un testament devant deux notaires plutôt qu'un testament olographe. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 329.)

Requête des habitants de Saint-Anicet de Godmanchester demandant la permission de construire une église en bois. Liste des noms des signataires. Certificat de Messires François Marcoux et Etienne Blyth, prêtres (Saint-Anicet, le 10 septembre 1834). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jean-Baptiste Roupe, prêtre de Saint-Sulpice, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 13 septembre 1834). Procès-verbal de M. Roupe en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Anicet, 6 octobre 1834). Mgr Joseph Signay. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 13 octobre 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 215 v.)

Mgr Joseph Signay. Mandement pour actions de grâces publiques sur la disparition du choléra (Québec, 14 octobre 1834). (*Registre L*, f. 142 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 334

Mgr Joseph Signay. Questions faites à messieurs les curés au sujet du choléra (Québec, 14 octobre 1834). (*Registre L*, f. 143 v.) Publiées dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 337.

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Marie) Madran, curé à Saint-François-Rivière-du-Sud (Québec, 14 octobre 1834). Il accorde à la paroisse de Saint-François, une indulgence plénière, laquelle indulgence pourra être gagnée les jours de la Toussaint et de la commémoration des Morts, ainsi que le dimanche dans l'octave de la Toussaint. (En marge: même lettre adressée à M. (Jules) Desrochers, curé de Saint-Urbain, en date du 23 du même mois.) (*Registre des lettres*, v. 16, p. 334.)

Requête des habitants de Sainte-Elisabeth, seigneurie de Lanoraie et D'Autray, demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de F.-X. Cadet, N. P. (Sainte-Elisabeth, 14 novembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Louis Lamotte, curé de Sainte-Geneviève-de-Berthier, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 25 novembre 1831). Procès-verbal de M. Lamotte en conséquence de la commission ci-dessus (Sainte-Elisabeth, 9 décembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 204 v.) Mgr Joseph Signay. Décret érigeant canoniquement la paroisse de Sainte-Elisabeth (Québec, 14 octobre 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 214 r.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de Saint-François-de-Beauce (Québec, 15 octobre 1834). Comme il est convenable que leur curé soit logé dans une maison particulière pendant les réparations qui se font dans le moment au presbytère, il permet de prendre des fonds de la fabrique ce qui sera nécessaire pour payer le loyer de cette maison. (*Registre L*, f. 141 v.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 18 octobre 1834). L'ancien tarif de Mgr Plessis pourrait servir de modèle pour établir un tarif général pour tout le diocèse. Quant à changer le tarif des

messes basses, il croit que ce n'est pas le temps, surtout dans les circonstances où se trouve le pays ; il faudrait s'attendre à bien des récriminations. Si l'on demande des lettres d'amortissement pour le collège de Saint-Hyacinthe, il faudra en demander pour celui de Sainte-Anne. Aussi, avant d'amortir les terres possédées par le collège de Saint-Hyacinthe, il faut savoir à quel taux on peut le faire. Il n'est pas en faveur des fondations à charge, comme celle inscrite parmi les legs de M. (Pierre) Grenier, et Mgr de Telmesse, avant de recevoir ces dons, devrait voir s'il ne grèvera pas le collège de Saint-Hyacinthe. Ces fondations devraient être faites pour l'*éducation* sans autre condition. Tous ceux qui se vantent tant d'encourager l'éducation feraient mieux d'y penser avant leur mort. Tant que le collège de Saint-Hyacinthe ne sera pas incorporé, il y aura danger de recevoir des legs *en constitut*, et l'on s'expose, en le faisant, à des procès ennuyeux. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 336.)

M .Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Rome, 18 octobre 1834). De retour de Naples, il apprend indirectement que M. Antoine Tabeau a été agréé par Sa Sainteté comme évêque suffragant de l'archevêque de Québec, à Montréal. Il ne paraît pas que les décisions, concernant les biens des Sulpiciens et le mode d'élection des futurs coadjuteurs de Québec, aient été expédiées à Québec. Il reprendra bientôt le chemin du Canada. (Cartable : *Diocèse de Québec*, VII - 133.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 23 octobre 1834). S'il n'a pas agi selon la lettre que M. Dénéchaud lui a envoyée, c'est que la requête, qui l'accompagnait et où l'on demandait de consacrer une partie des revenus de la fabrique à la construction de l'église, n'était signée que par quelques paroissiens de Deschambault. Il lui faut pour agir une requête en forme, signée de la majorité des marguilliers anciens et nouveaux. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 338.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles) Dion, curé à Bécancour (Québec, 23 octobre 1834). Il est heureux d'apprendre que les paroissiens de Bécancour montrent un zèle aussi empressé à construire un presbytère pour leur curé. S'ils veulent construire ce presbytère, sans y ajouter une salle pour les habitants, il approuve la chose, car cela assure bien mieux la tranquillité du curé. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 339.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 octobre 1834). Il lui laisse toute facilité pour décider si M. (Laurent) Aubry doit oui ou non laisser sa cure ; il donnera volontiers à ce dernier une allocation sur la caisse ecclésiastique. Si, lors de la réunion de la caisse, on n'a pas alloué davantage pour les missions du district de Montréal, c'est que Mgr de Telmesse n'avait chargé personne d'exposer ses besoins. Le meilleur moyen de mettre court aux écrits dans les gazettes, dont se plaint le directeur du collège de Saint-Hyacinthe, c'est de n'en pas publier lui-même. On ne peut songer à changer le tarif des messes basses dans le moment où des agitateurs crient dans le peuple qu'on travaillera bientôt à la suppression des dîmes. Si l'on invite le clergé à souscrire pour le collège de

Saint-Hyacinthe, il faudra faire de même pour celui de Sainte-Anne; l'établissement d'une nouvelle caisse dans le district de Montréal, que Mgr de Telmesse semble encourager, nuira certainement au projet. M. (Charles-Irénée) Lagorce, cet ecclésiastique qu'il a reçu sur la recommandation de Mgr de Telmesse, demande de l'emploi. Il pourrait être placé comme maître de salle dans une maison d'éducation; il est pieux et régulier. Les exécuteurs du testament de M. (Pierre) Grenier feront ce qu'ils voudront des legs inscrits dans ce testament; mais, il n'approuve pas qu'on fasse circuler dans le clergé que le legs fait au séminaire de Nicolet comporte toutes sortes d'avantages quand ce n'est pas le cas. Il ne veut pas qu'on dise que l'évêque de Québec a concouru à un arrangement qui, dans son opinion, est préjudiciable à cette maison. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 341.)

Mgr Joseph Signay à M. (Julien) Courtaud, missionnaire à Chéticamp, Cap-Breton (Québec, 25 octbore 1834). Si c'est l'intention de M. Courtaud de revenir bientôt dans le diocèse de Québec, il le prie de faire en sorte que son arrivée ait lieu au mois de septembre prochain, en ayant soin de l'avertir d'avance de sa détermination ultime. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 340.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Ferruce-Destroismaisons, curé à Kamouraska (Québec, 28 octobre 1834). Il permet que le produit de la collecte, qui se fait les dimanches et fêtes dans l'église de Saint-Germain-de-Rimouski, soit employé à la construction d'une salle publique dont le haut servira d'école. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 345.)

M. C.-F. Cazeau à M. Joseph Dionne, écuyer, à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 29 octobre 1834). Il l'informe, au nom de Mgr l'évêque de Québec, que "celui-ci prendra sous peu de temps les moyens qu'il jugera les plus propres à faire cesser les malheureuses difficultés qui divisent depuis longtemps la paroisse de Saint-Pierre-les-Becquets, et à procurer, enfin, aux paroissiens une nouvelle église dont la nécessité se fait sentir d'une manière impérieuse." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 345.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Marie) Madran, curé à Saint-François-Rivière-du-Sud (Québec, 29 octobre 1834). A propos de reliques qui se trouvent dans l'église de Saint-François et dont l'authenticité n'est pas certaine. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 346.)

Mgr Joseph Signay. Lettre de chapelain de l'église de Saint-Patrice de Québec, en faveur de M. Patrick McMahon et pouvoirs extraordinaires à lui accordés (Québec, 29 octobre 1834). (*Registre L*, f. 148 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Ferruce-Destroismaisons, curé à Rimouski (Québec, 30 octobre 1834). Il lui enverra sous peu une procuration qui l'autorisera "à recevoir au nom de l'évêque de Québec le terrain de la veuve Gagné, ainsi que celui qu'Antoine Langlois se propose de donner pour agrandir l'emplacement où se trouve le presbytère de Sainte-Luce." Il est bien entendu qu'en acceptant en son nom ces deux terrains pour l'avantage de la paroisse de Sainte-Luce, il ne prétend s'obliger à aucune des charges que doit occasionner la propriété de ces mêmes terrains. "Les parois-

siens y pourvoiront en attendant qu'un acte de la Législature permette à la fabrique de leur paroisse de posséder 200 acres de terre." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 346.)

Mgr Joseph Signay à M. Théodore de la Porte, 26, Allsopp's Buildings, New Road, London (Québec, 30 octobre 1834). Il le remercie de ses bons services et le prie de faire passer à Rome la somme dont M. le supérieur du séminaire de Québec fait mention dans sa dernière lettre. Il lui demande en outre de lui envoyer au printemps certains articles pour le nécessaire d'un évêque, gants, ceintures, etc., etc. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 348.)

Mgr Joseph Signay à M. Patrick O'Dwyer, missionnaire au Lac Beauport (Québec, 31 octobre 1834). Il lui confie le soin de la mission de Saint-Dunstan du Lac Beauport, ainsi que des fidèles de l'établissement de Laval et du canton de Stoneham. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 349.)

Procès-verbal de M. Joseph Asselin, curé de l'Ile-aux-Coudres, concluant à la nécessité de construire un nouveau presbytère dans la paroisse de Saint-François-Xavier de la Petite-Rivière (Ile-aux-Coudres), 9 octobre 1834). Mgr Joseph Signay. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 31 octobre 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 219 v.)

Mgr Joseph Signay à M. Louis Marcoux, curé à Maskinongé (Québec, 3 novembre 1834). D'après ce que M. Marcoux lui dit, il va falloir procéder à la construction d'un nouveau presbytère à Maskinongé. M. Marcoux tâchera d'obtenir des marguilliers, que la maison où il se retirera pendant cette construction soit réservée pour lui et son vicaire. Il recevra avec plaisir les gens du *lac Maskinongé*, mais il aimerait bien à avoir quelque renseignement sur cette colonie qu'il ne connaît pas. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 350.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Magloire) Turcotte, curé à Sainte-Rose, île Jésus (Québec, 4 novembre 1834). Il accorde à la paroisse de Sainte-Rose, en vertu d'un indult du saint-siège, en date du 23 janvier 1820, la dévotion des dix vendredis en l'honneur de saint François-Xavier, avec une indulgence applicable aux âmes du purgatoire, qui pourra être gagnée par tous les fidèles aux conditions ordinaires. Les prières pour la dévotion aux dix vendredis sont les mêmes que celles qu'il est d'usage de réciter pour la neuvaine en l'honneur du même saint. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 350.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants des Trois-Pistoles, au sujet de la construction d'une église et de l'établissement d'un cimetière temporaire (Québec, 5 novembre 1834). Il espère qu'ils s'entendront définitivement pour fixer le site de l'église qu'ils désirent construire. Quand dans sa visite aux Trois-Pistoles, il a choisi un endroit pour y établir un cimetière temporaire, ce n'était pas son intention d'indiquer par là que l'église devait être nécessairement construite en cet endroit. (*Registre L*, f. 143 v.)

Requête des propriétaires du fief de Bourgchemin et d'une partie de la seigneurie de Ramesay demandant que leur territoire soit érigé canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat d'André Bouvier et de Jo-

seph Guertin, témoins (Saint-Simon-de-Ramesay) (Québec, 5 novembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 225 v.)

M. C.-F. Cazeau à M. George Vanfelson, écuyer, avocat à Québec (Québec, 6 novembre 1834). Mgr l'évêque de Québec accuse réception de la requête de quelques habitants de l'Ancienne-Lorette demandant qu'il mette à exécution son ordonnance du 26 mai dernier, par laquelle il est enjoint à tous les habitants de produire un aperçu de l'étendue des terres qu'ils possèdent. Il est bon de remarquer que Mgr l'évêque de Québec n'a fait cette demande que pour sa connaissance personnelle, et qu'il ne peut l'exiger d'après la loi de 1791. M. Vanfelson voudra donc informer les signataires de la requête que monseigneur ne peut acquiescer à leur demande. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 351.)

Mgr Joseph Signay à M. (Edouard) Quertier, curé à Cacouna (Québec, 6 novembre 1834). En conséquence de la requête qui lui a été adressée par une partie des propriétaires de la paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna, il permet que l'on y construise une église, un presbytère et une sacristie, au lieu et selon les dimensions indiquées par le procès-verbal du grand vicaire Pierre Viau, en date du 4 octobre 1830. Cependant, il croit devoir conseiller aux paroissiens de Cacouna de ne pas trop se presser, de commencer par construire le presbytère, " lequel lorsqu'il sera achevé permettra d'employer le presbytère actuel à l'agrandissement de la chapelle qui sera alors suffisante pour la population de la paroisse, au moins d'ici à quelque temps. " Par ce moyen, ils auront le temps de respirer avant d'entreprendre la construction d'une nouvelle église. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 353.)

Mgr Joseph Signay à M. (Edouard) Quertier, curé à Cacouna (Québec, 6 novembre 1834). Il lui donne les dimensions que devra avoir le nouveau presbytère. Le terrain où il doit être construit a été acquis le 7 septembre 1809, par Mgr Panet, et il appartient par droit de succession à l'évêque de Québec. Lui-même en disposera en faveur de la fabrique aussitôt que les choses prendront une bonne tournure. Il n'est pas en faveur d'une division de la paroisse pour le moment. Si M. Quertier réussissait à faire construire le presbytère par contributions volontaires, ce serait beaucoup mieux. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 354.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 novembre 1834). Il a reçu une requête de plusieurs notables de Saint-Jean-Dorchester, lui demandant d'intervenir auprès des commissaires pour que les terres de feu M. Gauvin, ayant quarante arpents de front sur la rivière Richelieu, soient détachées de Saint-Valentin pour être annexées à Saint-Jean. Il lui enverra cette requête. Il attend, pour décréter l'érection canonique de la continuation de la seigneurie des Mille-Iles, avec une certaine partie de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, qu'un titulaire soit attribué par Mgr de Telmesse, à cette nouvelle paroisse. De même, il attend le résultat des négociations de Mgr de Telmesse avec M. (Laurent) Aubry pour nommer plusieurs vicaires. Le pouvoir qu'il a d'ordonner des sous-diacres à titre de mission lui est donné par le premier article de l'indult du 20 janvier 1828. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 356.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Rome, 8 novembre 1834). Mgr Maï étant de retour de la campagne, il est allé lui rendre visite. Les bulles pour la consécration de Mgr Tabeau sont en route depuis le 11 octobre ainsi que le décret qui règle la procédure à suivre pour l'élection des futurs coadjuteurs. On y mentionne M. Quiblier comme *Magnus vicarius;* cela ne tire pas à conséquence lui a dit Mgr Maï. Les objets de sa délégation sont maintenant remplis et au delà: " 1° Un coadjuteur obtenu pour Québec; 2° La démission de Mgr de Telmesse et un suffragant pour le remplacer; 3° Un mode pour les élections futures des coadjuteurs de Québec, lequel, il est vrai, demande peut-être une réclamation qui ne peut être faite que par Votre Grandeur; 4° Un ordre à S. Sulpice de n'aliéner ses biens que du consentement de l'archevêque; 5° Enfin, l'assurance *positive* que l'archevêque ne recevra jamais de Rome un *ordre* d'admettre au séminaire de Montréal des Sulpiciens étrangers. " Il quittera Rome dès les premiers jours de décembre. 10 novembre — Il a soumis à Mgr Maï certaines observations concernant MM. Quiblier et Thavenet: celui-ci lui a répondu qu'il valait mieux attendre pour les présenter à la congrégation, et qu'il les conserverait en cas de besoin. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII - 136.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 8 novembre 1834). Il proteste contre le projet d'élever M. Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal, à la dignité de vicaire général de l'archevêque de Québec. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII - 139.)

Mgr Joseph Signay à M. (Léon) Vinet, prêtre à Saint-Georges-de-Noyan (Québec, 10 novembre 1834). Il confirme la mission provisoire que Mgr de Telmesse avait donnée à M. Vinet en confiant à celui-ci la desserte de la cure et paroisse de Saint-Georges-de-Noyan. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 357.)

Mgr Joseph Signay à M. Edouard Crevier, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 12 novembre 1834). Il se propose d'inviter le curé de Saint-Charles à faire une nouvelle tentative pour engager les gens de Saint-Hyacinthe, soit à construire une nouvelle église, soit à agrandir l'église actuelle. Si la fabrique de Saint-Hyacinthe est poursuivie pour l'obliger d'admettre à ses assemblées les notables, M. Crevier pourra prendre, de concert avec les marguilliers, au coffre de la fabrique, ce qui sera nécessaire pour soutenir les frais du procès. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 358.)

Mgr Joseph Signay à M. (Magloire) Blanchet, curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 12 novembre 1834). Il le prie de se rendre de nouveau à Saint-Hyacinthe, et d'y tenir une assemblée afin de décider les paroissiens à construire une nouvelle église ou agrandir l'ancienne. Il dressera un procès-verbal de cette assemblée même, si l'on refuse d'obtempérer à sa demande. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 358).

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Lelièvre, prêtre, à la Baie-Saint-Paul (Québec, 13 novembre 1834). Il félicite M. Lelièvre de sa générosité, mais le terrain qu'il se propose de donner pour y construire un couvent des soeurs de N.-D. de la Congrégation n'est pas suffisant; c'est au moins 200

pieds de front qu'il faut. Sans cette étendue, il est impossible d'y trouver place pour les dépendances. Le seul moyen de disposer légalement de ce terrain, en attendant qu'une loi soit passée en faveur des écoles de la Congrégation, est de le donner à un individu, préférablement à l'évêque. De même, dans le moment, il n'y a qu'une seule maison qui puisse recevoir légalement des legs. Quant à laisser des argents en nature aux fabriques, on pourrait contester ces legs, si les fabriques n'étaient pas reconnues légalement. Le mieux serait de les laisser à une personne désignée dans son testament à laquelle il donnerait ses instructions particulières. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 359.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Proulx, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 13 novembre 1834). Il comprend combien la position de M. Proulx est peu intéressante, mais il compte sur sa prudence et sa sagesse pour opérer le bien dans un lieu qui en paraît peu susceptible. Aussi, c'est avec plaisir qu'il recevra ces communications et s'empressera d'y répondre. Le mieux pour lui est de résider à Saint-Pierre-les-Becquets; sans cela, il irritera encore davantage les esprits. Mgr Signay permettra volontiers que l'on fasse certaines réparations à la sacristie, si les marguilliers y consentent. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 361.)

Requête des habitants des seigneuries de Dumont et de Bellefeuille, autrement dit, continuation des Mille-Iles, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse canonique. Liste des noms des signataires. Certificat de L.-E. Globensky, N. P. (Rivière-du-Nord, continuation des Mille-Iles, 15 novembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Boissonnault, curé de la Rivière des Prairies, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 20 février 1832). Procès-verbal de M. Joseph Boissonnault en conséquence de la commission ci-dessus (Endroit connu sous le nom de Saint-Georges dans la continuation de la seigneurie des Mille-Iles, 7 août 1832). Procès-verbal de M. Joseph Vallée, curé de Sainte-Scholastique, constatant la disposition des habitants d'une certaine partie de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, à appartenir à la paroisse qui doit être érigée dans la continuation de la seigneurie des Mille-Iles (Endroit connu sous le nom de *la Chapelle*, dans la continuation de la seigneurie des Mille-Iles, 11 septembre 1834). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Jérôme (Québec, 15 novembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 227 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Godfroy) Tremblay, vicaire à la Malbaie (Québec, 15 novembre 1834). Il le charge d'aller à Sainte-Agnès afin de voir où en sont rendus les travaux de construction du presbytère, et si réellement un prêtre peut aller l'habiter sans danger pour sa santé. Si M. Tremblay lui donne une réponse favorable, il est décidé à l'envoyer desservir cette nouvelle paroisse. Les gens de ce lieu le demandent et seront heureux d'accepter de son ministère ce que sa faible santé lui permettra de faire. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 363.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Demers, vicaire général et curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 15 novembre 1834). Puisqu'on ne désire construire le presbytère de Saint-Denis que pour le seul usage du curé, il permettra qu'on diminue les dimensions indiquées dans le procès-verbal de M. (Jean-Baptiste) Kelly. Pour cela, il faudra que les paroissiens lui présentent une requête exprimant leur désir. Là-dessus, il donnera la permission requise. Pour permettre qu'on emploie les deniers de la fabrique à solder les frais de cette construction, il lui faudra une résolution des marguilliers. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 365.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 15 novembre 1834). Il regrette de ne pouvoir donner un vicaire à M. (Jean-Baptiste) Boucher, curé de Laprairie. M. Maguire lui écrit qu'il est bien décidé à revenir en Canada le plus tôt possible; il aimerait bien à le voir passer encore quelque temps à Rome. Il croit qu'il vaut mieux ne pas envoyer de lettre pastorale aux habitants de Sainte-Marie-de-Monnoir. Il ne s'agit pas de prendre les terres de feu M. Gauvin, comme il le disait dans sa dernière lettre, mais plutôt une partie de la paroisse de Blairfindie qui est réellement trop étendue. Il presse Mgr McEachern depuis un an, de se choisir un coadjuteur, mais il ne reçoit aucune réponse. Il serait question de faire nommer M. (Antoine) Gagnon à cette charge; c'est un prêtre régulier et qui connaît bien ce pays. Il a reçu récemment un indult en 20 articles, daté du 1er juin 1834, qui lui renouvelle tous les pouvoirs dont jouissait son prédécesseur. Il lui en enverra sous peu une copie. Il désire que dans les dispenses de parenté et d'affinité, on fasse mention de la date de ce nouvel indult. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 366.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Thavenet, couvent des SS. Apôtres, à Rome (Québec, 15 novembre 1834). Il vient de recevoir sa lettre du 2 septembre dernier, ainsi que le nouvel état de compte qui l'accompagne. Il a constaté certaines erreurs dans cet état de compte et voudrait bien en avoir l'explication. Il ne peut s'expliquer comment la part de l'évêché de Québec, perdue par la faillite Morlands de Londres, soit aussi élevée. Dans tous les cas, il gardera en dépôt à Québec les sommes reçues pour les communautés, et cela jusqu'à ce que M. Thavenet ait donné des explications concernant son dernier état de compte et celui qu'il a soumis en 1832. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 369.)

Requête des propriétaires de la partie du canton d'Upton connue sous le nom de *terrain des associés*, demandant que cette partie de terrain soit distraite de la paroisse de Saint-Guillaume, pour former une nouvelle paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de T. Brodeur, N. P. (Sainte-Anne-de-Varennes, 6 novembre 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Edouard Crevier, curé de Saint-Hyacinthe, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 mai 1834). Procès-verbal de M. Crevier en conséquence de la commission ci-dessus (Rang Sainte-Julie, Saint-Guillaume-d'Upton, 31 juillet 1834). (*Registre des requêtes*, v. VII g, f. 237 v.) Mgr Joseph Signay. Ordonnance qui retranche de la paroisse de

Saint-Guillaume-d'Upton une partie du canton de ce nom (Québec, 15 novembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 1 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Carrier, curé à Gentilly (Québec, 17 novembre 1834). M. Carrier fera en sorte que l'on choisisse le prochain marguillier dans le parti opposé à la requête qu'on a présentée à Mgr Signay à Nicolet. Ce choix arrêterait bien des animosités et faciliterait davantage l'exécution du projet qu'a la majorité des paroissiens de bâtir une nouvelle église. M. Carrier ne doit pas hésiter à n'admettre à l'élection du marguillier que les marguilliers anciens et nouveaux et d'en exclure les prétendus notables. Il pourra recevoir l'abjuration du protestant dont il parle dans sa lettre. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 370.)

Requête des marguilliers de la paroisse de Deschambault demandant la permission d'employer les deniers de la fabrique à solder une partie des frais de la construction de leur nouvelle église. Liste des noms des signataires (Deschambault, 16 novembre 1834). Mgr Joseph Signay. Il approuve la requête ci-dessus et permet de prendre au coffre-fort de la fabrique la somme qui y est contenue (1111 livres de 20 sols) (Québec, 18 novembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 2 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Nicolas-Sévère) Dumoulin, curé à Yamachiche (Québec, 19 novembre 1834). Il se voit dans la nécessité de lui enlever son vicaire, M. (Louis-Onésime) Désilets, pour l'envoyer au secours de M. Dénéchaud, à Deschambault. M. (Pascal) Pouliot, vicaire à la Rivière-du-Loup (en haut), le remplacera. " Comme il est un des plus anciens vicaires, j'aimerais que ses honoraires fussent portés à 25 louis. " (*Registre des lettres*, v. 16, p. 372.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jacques) Lebourdais, curé à la Rivière-du-Loup, district des Trois-Rivières (Québec, 19 novembre 1834). Il est obligé de lui enlever son vicaire, M. Pascal Pouliot, pour l'envoyer remplacer, à Yamachiche, M. Désilets. Il regrette de ne pouvoir lui donner un autre vicaire dans le moment. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 372.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 19 novembre 1834). Il lui envoie comme vicaire, M. (Louis-Onésime) Désilets qui remplacera M. (Patrick) Burke qui s'en va dans le district de Montréal. Comme c'est un ancien vicaire, M. Dénéchaud voudra bien lui donner des honoraires plus élevés que ceux de l'ancien usage. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 373.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Daveluy, curé à Saint-Jean-Chrysostôme (Québec, 20 novembre 1834). Il accepte volontiers les observations que font les paroissiens de Saint-Jean, au sujet du site de l'église que l'on se propose de construire, qu'il a choisi lui-même le 11 du courant. Seulement, avant de changer ce site, il aimerait à avoir un plan de tout le terrain réservé pour l'église et ses dépendances; il pourra alors se rendre compte plus facilement des corrections qu'il y a à faire par rapport à son premier choix. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 373.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Onésime) Désilets, vicaire à Yamachiche (Québec, 20 novembre 1834). Il le charge de se rendre à Deschambault où il exercera les fonctions de vicaire auprès de M. Dénéchaud. Il le prie de s'abstenir absolument d'intervenir, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires de la nouvelle église. Il aura surtout à s'appliquer au ministère de la prédication dont il devra faire sa principale occupation, vu que M. Dénéchaud ne peut plus prêcher lui-même. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 375).

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 20 novembre 1834). Il lui soumet certaines questions relatives à M. Jean-Baptiste Thavenet. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII - 141.)

Mgr Ange Maï au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 20 novembre 1834) (en latin). Il répond à diverses questions de Mgr Signay concernant les indulgences, le jeûne et l'abstinence. En cas de maladie épidémique, l'évêque peut déclarer que le précepte de l'abstinence des viandes n'oblige pas. Dans le cas où il y a une grande pénurie de choses comestibles, il lui faut demander au saint-siège le pouvoir de dispenser; dans un cas de nécessité grave, il peut dispenser en présumant qu'il en a le pouvoir. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV - 111.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 novembre 1834). M. (Patrick) Burke est parti pour le district de Montréal. Il fera ce que Mgr de Telmesse lui suggérera au sujet des troubles de Sainte-Marie-de-Monnoir. Il croit qu'il vaut mieux attendre une décision de Rome au sujet de certains privilèges accordés par Rome, soit à quelqu'un personnellement, soit à des communautés, soit à des églises particulières. Une circulaire à ce sujet ne servirait qu'à provoquer des commentaires désagréables dans les journaux. Il n'a pas le pouvoir d'accorder l'indulgence des autels privilégiés. " Notre ordonnance de 1791 par ses expressions peu claires nous donnera matière à chicane de la part de bien des opposants dans diverses paroisses qui contestent à l'évêque, par les termes mêmes de la dite ordonnance, le droit de choisir le local où doit être placée l'église. Après avoir visité la place, y est-il dit: ces mots la place désignant une place déjà reconnue, disent les chicaneurs, et choisie par ceux dont les intérêts sont concernés, puisque par le reste du contexte, l'évêque n'a autre chose d'actif à opérer, sinon la *fixation de la situation d'une nouvelle église*, mais sur la *place visitée par lui-même*, c'est-à-dire, *la place* dont on lui a déjà parlé, *la place* dont on sera convenu entre les intéressés. Je conviens, et il faut convenir qu'il n'en faut pas tant pour trouver à chicaner. Hericourt, page 789, *De la consécration*, citant le canon *Nemo* . . . dit: " C'est l'évêque qui doit planter la croix, marquer le terrein où l'église sera bâtie . . ." Ceci semble dire quelque chose de plus, et plus conforme au droit. Mais le texte anglais de notre ordonnance est encore plus favorable à la chicane, *after a view of the place*, voir seulement la place, et fixer la situation de l'église sur *the place*, serait l'opération complète, au moins pour cette partie de l'ordonnance que les évêques ont tou-

jours interprétée avec plus de latitude." Mgr de Telmesse ne doit pas s'étonner de n'avoir pas reçu communication du pouvoir d'établir dans son district les dévotions en usage dans le pays, "puisque Mgr Plessis n'a reçu ce pouvoir qu'antérieurement à l'établissement d'une division ecclésiastique dans le diocèse." Mais Mgr de Telmesse a cependant le pouvoir d'établir la dévotion des 40 heures, qui lui a été donné par la communication de l'indult du 11 février 1826, renouvelé par celui du 13 janvier 1833. De même, Mgr de Telmesse ne doit pas se plaindre qu'on tarde à Québec à répondre à ses demandes de faveur; s'il y a eu retard quelques fois à propos de l'érection canonique des paroisses, c'est qu'il a fallu souvent recommencer les procès-verbaux de ces érections, par suite des renseignements incomplets fournis par les délégués de l'évêque. Du reste, il n'y a plus à ériger dans le district de Montréal que les paroisses de Laprairie, de Lachenaie, de Terrebonne et de Saint-Georges de Foucault et Noyan, et elles le seront aussitôt que les renseignements requis lui auront été communiqués. "Les commissaires des paroisses n'étaient autorisés à visiter que celles qu'ont reçu l'érection canonique avant la sanction du bill de la 1ère Guill. IV, ch. 51, le dit acte ne pourvoyant pas à l'érection civile de celles qui seraient érigées par la suite. C'est pour cela que ces messieurs ont laissé de côté les paroisses qui ont été érigées depuis la sanction de l'acte, laquelle a eu lieu le 5 juin 1832." "Les paroisses érigées canoniquement avant cette date dans le district de Montréal sont au nombre de 52; celles érigées depuis la même date sont au nombre de 21; elles ne pourront recevoir l'érection civile qu'en vertu d'un nouvel acte." Il vient de faire l'érection canonique d'une paroisse composée d'une partie de Blairfindie, de Saint-Cyprien et de Saint-Philippe, sous l'invocation de saint Jacques le Mineur. Il convient que la démarche des gens de Saint-Jean-Dorchester, pour annexer une partie de Blairfindie à leur paroisse, est raisonnable. Il a mis dans la desserte de Saint-Hugues, en attendant qu'il puisse en former une paroisse, le *terrain des associés* dans le canton d'Upton. Il nommera archiprêtres les curés que lui désignera Mgr de Telmesse. Si M. (Joseph) Crevier, curé de Blairfindie, trouve qu'il n'a pas de revenus suffisants pour payer le tiers à Mgr le coadjuteur, il le placera dans une autre paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 377.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Crevier, curé à Blairfindie (Québec, 21 novembre 1834). Il est surpris de ses plaintes; il lui a toujours semblé que la paroisse de Blairfindie donnait au curé des revenus suffisants pour lui permettre de rencontrer ses obligations. Si M. Crevier ne peut réellement payer le tiers à Mgr Turgeon, il tâchera de lui trouver une paroisse où il sera débarrassé de cette charge. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 384.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Godfroy) Tremblay, vicaire à la Malbaie (Québec, 21 novembre 1834). Mgr l'évêque de Québec le charge d'avertir M. Tremblay que le presbytère de Sainte-Agnès n'étant pas terminé, il ne convient pas de placer un curé résidant dans cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 385.)

M. Thomas Maguire à Mgr Ange Maï (Rome, 22 novembre 1834). Il lui dit que M. Jean-Baptiste Thavenet n'a pas les connaissances requises de la langue algonquine pour préparer une grammaire et un dictionnaire de cette langue, et faire une édition de la bible dans cette même langue. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-143.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 novembre 1834). Il lui envoie la requête des habitants de Saint-Jean-Dorchester demandant qu'une partie de la paroisse de Blairfindie, appelée Petit-Bernier, soit ajoutée à leur paroisse. Mgr de Telmesse pourra appuyer cette demande auprès des commissaires. A propos de l'usage que pourra faire Mgr de Telmesse, des dispenses mentionnées dans la copie des deux indults qu'il lui communique. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 386.)

Mgr Joseph Signay à M. (Liboire-Henri) Girouard, curé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 24 novembre 1834). Il a toujours l'espoir que ses anciens fidèles de Sainte-Marie entendront la voix de celui qui est devenu leur évêque et qu'ils se soumettront à son autorité. Il compte pour cela sur l'esprit conciliant de M. Girouard; il le prie de faire une nouvelle tentative et de lire de nouveau au prône les passages qu'il jugera à propos de sa lettre pastorale du 23 juin dernier, en y ajoutant telle exhortation que sa charité et son zèle lui suggéreront. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 388.)

Requête d'une partie des habitants de Saint-Philippe, de Saint-Cyprien et de Blairfindie, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse canonique. Liste des noms des signataires. Certificat de Barbeau, N. P. (Laprairie, 12 août 1832). Mgr J.-J. Lartigue. Il réfère la requête ci-dessus à Mgr l'évêque de Québec (Montréal, 17 août 1832). Mgr Bernard-Claude Panet. Commission donnée à M. Jean-Baptiste Boucher, curé de Laprairie, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 8 octobre 1832). Procès-verbal de M. Jean-Baptiste Boucher en conséquence de la commission ci-dessus (Haut du ruisseau des Noyers, 23 octobre 1832). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec, 26 novembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 3 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (John) O'Grady, missionnaire à Frampton (Québec, 27 novembre 1834). Il approuve les procédés d'une assemblée des habitants catholiques du canton de Frampton et des environs, tenue le 27 avril dernier, dans laquelle il a été résolu: "Que tout communiant de Frampton et de ses environs paiera cinq shellings par an pour le soutien du prêtre qui résidera parmi eux", et il déclare que M. O'Grady et ses successeurs pourront exiger cette dite somme de ceux qui se sont engagés à la payer. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 390.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Marcoux, curé à Maskinongé (Québec, 27 novembre 1834). Il permettra que l'on diminue les murs de l'église en construction à condition que les syndics lui présentent à ce sujet une adresse approuvée par la majorité des habitants de la paroisse. Il n'est pas d'avis, cependant, que l'on diminue la largeur de l'église. Il aimerait à connaître le plan que l'on a adopté dans la construction de cette église. M.

Marcoux pourra bénir une place de cimetière au lac Maskinongé, et y enterrer les défunts de l'endroit. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 391).

M. Thomas Maguire. Copie d'une lettre à M. Antoine Parant, supérieur du séminaire de Québec, relativement à de nouvelles réclamations à faire par M. Thavenet en faveur du séminaire et des Ursulines de Québec (Rome, 28 novembre 1834). (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-145.)

Mgr Pierre-Flavien Turgeon. Acte des ordres mineurs de MM. François Pilote et Joseph Tardif (dans la cathédrale de Québec, 30 novembre 1834). (*Registre L*, f. 145 v.)

Requête des habitants d'une partie des seigneuries de Sainte-Croix et Desplaines demandant que leur territoire soit érigé canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Louis Méthot et d'Elie Godin (Sainte-Croix), 7 octobre 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Louis Raby, curé de Saint-Antoine-de-Tilly, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 7 décembre 1833). Procès-verbal de M. Louis Raby en conséquence de la commission ci-dessus (Bois de l'Ail, seigneurie Desplaines, 22 janvier 1834). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Flavien (Québec, 1er décembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 12 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Théophile) Fortier, curé des Trois-Pistoles (Québec, 1er décembre 1834). M. Fortier pourra absoudre des cas réservés ceux de ses paroissiens qui sont concernés dans la malheureuse affaire du cimetière; Mgr Signay donne la même autorisation à son vicaire. Il le prie de ne pas toucher à l'ancien cimetière jusqu'à nouvel ordre. M. Fortier n'y fera plus d'inhumation; il les fera dans le nouveau puisqu'il vient de le bénir. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 392.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Saint-Germain, curé à Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 2 décembre 1834). Il le remercie des bons sentiments qu'il lui exprime dans sa dernière lettre. Il croit, cependant, que M. Saint-Germain ne devrait pas faire allusion à certains événements passés " comme la décharge d'un coeur plein d'amertume " et que Mgr Signay considère " comme jugement *ex parte* rendu contre tout un corps respectable et dont les procédés ont été estimés et respectés par ceux qui se sont donné la peine de les examiner sans préjugé. " (*Registre des lettres*, v. 16, p. 394.)

M. Thomas Maguire. Pétition à Sa Sainteté le pape Grégoire XVI où il le prie de retirer la faculté accordée au supérieur de Saint-Sulpice à Montréal de donner la bénédiction papale. Note: " J'ai présenté cette pétition moi-même, le 2 décembre, en prenant congé de Sa Sainteté (Rome, 2 décembre 1834). (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-146.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean) Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 4 décembre 1834). Il lui permet de célébrer la messe durant l'hiver dans la sacristie, lorsque ses infirmités ne lui permettront pas de la dire dans l'église; de même, il pourra prêcher à la grand'messe du dimanche après avoir pris les ablutions; à cette grand'messe, dans les solennités, il permet qu'un

clerc minoré remplisse les fonctions de sous-diacre, mais non un simple tonsuré. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 394.)

Mgr Joseph Signay à M. (Patrick) Burke, prêtre, à Montréal (Québec, 4 décembre 1834). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-François-d'Assise de la Longue-Pointe, dans l'île de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 395.)

Mgr Joseph Signay à M. Edouard Crevier, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 6 décembre 1834). Il regrette que la dernière lettre de M. Crevier soit arrivée en retard; il aurait certainement envoyé M. le grand vicaire Demers stimuler le zèle des habitants de Saint-Hyacinthe, mais, dans le temps, il avait chargé M. Blanchet de s'y rendre. Avant d'augmenter un peu le revenu de M. Crevier, qui a considérablement diminué depuis que l'on a détaché Sainte-Rosalie de Saint-Hyacinthe, il désirerait certains renseignements sur l'état financier de la fabrique de cette dernière paroisse; il verrait par là si l'on peut raisonnablement imposer un supplément pour compenser ce que M. Crevier a perdu. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 396.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de MM. Prisque Gariépy, Adrien Théberge, François Morin et Modeste Demers; du sous-diaconat de MM. Michel Lemieux, François Pilote, Joseph Tardif et Alexis Bélanger (dans la cathédrale de Québec, le 7 décembre 1834). (*Registre L*, f. 145 v.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (Rome, 8 décembre 1834). Il quitte Rome avec la conviction d'avoir accompli sa mission consciencieusement et suivant la mesure de son talent. Il a pris congé du pape, le 2 décembre dernier. Il a prévenu la congrégation de la Propagande que le docteur Wiseman n'était plus l'agent de l'archevêque de Québec auprès d'elle; il a averti la congrégation que l'archevêque correspondrait directement avec elle. Il a appris que M. Thavenet avait entrepris de régler, par une correspondance directe avec les communautés du Canada, les comptes qu'ils n'ont pu terminer ensemble. L'affaire de l'Hôpital général de Montréal a été laissée en oubli par le cardinal Pedicini; on doit s'en occuper prochainement. Celui-ci a été remplacé à la préfecture de la congrégation de la Propagande par le cardinal Fransoni. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII - 147.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la tonsure de MM. Joseph Bonenfant, né à Québec, le 15 mars 1812, fils de Vincent Bonenfant et de Marie Moreau; de Marcoul-Denis Marcoux, né à Québec le 3 avril 1814, fils de François Marcoux et d'Elisabeth Durette; de Michel Forgues, né à Saint-Michel-de-la-Durantaye le 13 février 1811, fils de Michel Forgues et de Marie-Anne Denis; de Michel Racine, né à Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, le 8 novembre 1815, fils de Michel Racine et de Louise Pepin; d'Augustin Beaudry, né à la Pointe-aux-Trembles, le 10 juin 1812, fils de Pierre Beaudry et de Félicité Delisle; de Siméon Belleau, né à Sainte-Foy, le 12 mars 1814, fils de Gabriel Belleau et de Marie Hamel (dans la chapelle du séminaire de Québec le 7 décembre 1834). (*Registre L*, f. 156 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Edouard) Quertier, curé à Cacouna (Québec, 9 décembre 1834). Il ne croit pas qu'il soit possible, dans les circonstances actuelles de diviser la paroisse de Cacouna pour former une nouvelle paroisse. Puisque M. Quertier peut construire son presbytère sans inconvénient et avec l'assentiment de la grande majorité de la paroisse, il ne voit pas pourquoi on se rendrait si facilement aux désirs d'un petit nombre d'opposants. Dans tous les cas si ceux-ci présentent une requête demandant la division ils peuvent s'attendre à des délais. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 398.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Ferruce-Destroismaisons, curé à Rimouski (Québec, 9 décembre 1834). S'il a obtenu un secours de la caisse ecclésiastique pour les missions de Matane, c'est surtout pour suppléer à ce que les fidèles pauvres de ces endroits ne peuvent raisonnablement donner au missionnaire qui les dessert qui est, dans le moment, le vicaire de Rimouski. Cela ne doit pas empêcher le curé de Rimouski de donner à son vicaire l'allocation qu'il mérite pour les grands services qu'il lui rend en desservant des missions confiées normalement au curé. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 397.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Marie) Lamarre, curé à Saint-Césaire (Québec, 10 décembre 1834). Il faudra recommencer les procédures si les paroissiens de Saint-Césaire désirent maintenant construire un presbytère en briques au lieu d'un presbytère en bois comme ils avaient d'abord demandé dans leur requête; s'il avait un conseil à leur donner il leur dirait de s'en tenir à leur premier projet. "La brique à moins qu'elle ne soit d'une qualité supérieure n'est pas propre à des édifices d'une longue durée." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 399.)

Mgr Joseph Signay à M. (Paul-Loup) Archambault, curé à Vaudreuil (Québec, 10 décembre 1834). Le voisin de M. Archambault, M. Augustin Blanchet, curé de Saint-Ignace du Côteau-du-Lac, se plaint d'être lésé dans ses droits curiaux parce que celui-là prête son ministère aux opposants de sa paroisse, les gens du ruisseau Saint-Hyacinthe. M. Archambault aurait, paraît-il, enterré sept paroissiens du Côteau-du-Lac. Mgr Signay demande des explications sur ce sujet à M. Archambault. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 400).

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Marie) Cadieux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 11 décembre 1834). Il ne croit pas, comme le prétend M. Noiseux, que la chapelle du séminaire de Nicolet soit placée contrairement aux règles du droit canonique. Ces règles regardent surtout les chapelles domestiques et ne doivent pas être appliquées aux chapelles des collèges ou des séminaires. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 400.)

Mgr Joseph Signay à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 décembre 1834). Il lui transmet une liste des paroisses qui ont reçu l'érection canonique depuis le règlement de 1722. Il y joint une liste de celles pour lesquelles il n'a été fait aucune procédure. Il n'est pas au courant des procédures des commissaires du district de Montréal pour l'érection civile de

ces mêmes paroisses. Il a l'intention de retrancher de la liste des cas réservés dans la nouvelle édition du rituel, ceux de la dîme et du commerce criminel des français avec les sauvagesses. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 404.)

M. C.-F. Cazeau à M. Ignace Bourget, secrétaire de Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 décembre 1834). Comme M. Bourget est le légataire universel de la succession de M. (Jean-Baptiste) Grenier c'est en cette qualité qu'il lui écrit à la requête de Mgr l'évêque de Québec au sujet des legs que ce curé a faits au séminaire de Nicolet et à celui de Saint-Hyacinthe, pour les écoliers pauvres. Mgr de Québec tient à ce que les volontés du testateur envers le séminaire de Nicolet soient exécutées, mais selon les formes prescrites par la corporation de ce même séminaire, et il agit ainsi non seulement comme membre de la dite corporation mais aussi comme évêque diocésain, chargé de veiller à la dite exécution des dernières volontés du testateur. Si Mgr de Telmesse croit au contraire que le tout doit retourner au séminaire de Saint-Hyacinthe, Mgr de Québec est prêt à soumettre le cas au jugement d'arbitres désintéressés, auquel jugement les dits seigneurs déféreront. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 405.)

Requête des marguilliers de la paroisse de Saint-Denis, rivière Chambly, demandant la permission d'employer une certaine partie des revenus de la fabrique à solder les frais de réparations de la couverture de leur église et de leur presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de Louis Lacasse et de Jos.-E. Mignault (Saint-Denis, 8 décembre 1834). Mgr Joseph Signay. — Permission de prendre au coffre de la fabrique la somme de 7500 livres, ancien cours, aux fins mentionnées dans la requête ci-dessus (Québec, 15 décembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 19 r.)

Mgr Joseph Signay à M. Antoine Tabeau, vicaire général à Montréal (Québec, 16 décembre 1834). Il reçoit à l'instant une lettre de M. Thomas Maguire qui lui apprend l'heureuse nouvelle de la nomination de M. Tabeau comme auxiliaire de Montréal. C'est avec un vif chagrin qu'il apprend par la dernière lettre de M. Tabeau sa détermination à ne pas accepter cette charge. Il lui rappelle les circonstances qui ont déterminé la cour de Rome à lui imposer la présente charge et lui fait voir tous les désagréments qui suivront s'il refuse de l'accepter. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 408.)

Acte d'une assemblée des marguilliers et des propriétaires de la paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska, où l'on conclut à la nécessité de faire des réparations à l'église et à la sacristie de la dite paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de M. Casault, N. P. (Saint-Louis-de-Kamouraska, 8 décembre 1834). Mgr Joseph Signay. Permission de prendre au coffre de la fabrique la somme suffisante pour les réparations ci-dessus mentionnées (Québec, 17 décembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 20.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles) Dion, curé à Bécancour (Québec, 18 décembre 1834). M. Dion aurait eu moins de tracasseries dans la construction de son presbytère s'il en avait fait approuver le plan par l'évêque, en supposant même, comme c'est le fait, que ce presbytère fût construit au

moyen de contributions volontaires. Son erreur peut être facilement réparée en demandant à l'évêque d'approuver un plan qui serait soumis à celui-ci par l'intermédiaire des syndics. Mgr Signay lui indique les dimensions qu'il est à propos de donner à ce presbytère. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 410.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Villade, curé à Sainte-Marie-de-Beauce (Québec, 18 décembre 1834). Il permet, au moins pour la présente année et en réponse à une requête des paroissiens de Sainte-Marie, au sujet du rétablissement de la messe de minuit dans leur paroisse, que l'on célèbre cette messe dans l'église de Sainte-Marie. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 410.)

Mgr Joseph Signay à M. (Bernard-Benjamin) Decoigne, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 19 décembre 1834). Il apprend avec plaisir que M. Lelièvre est toujours disposé à céder une partie de son terrain en faveur de l'établissement d'un couvent des soeurs de la Congrégation. Il s'en réjouit mais il aimerait bien que cette transaction fût réglée à l'avantage de cette future maison d'éducation et que M. Lelièvre donnât une étendue de terrain suffisante pour que les soeurs fussent à l'abri des ennuis qui pourraient en résulter, si M. Lelièvre persiste dans sa détermination de ne donner seulement que 200 pieds de front sur le chemin. Ce n'est pas assez, il en faudrait au moins 300: cela ne ferait pas encore deux arpents en superficie. Mgr Signay espère que M. Decoigne réussira à persuader M. Lelièvre qu'il doit, dans les circonstances, se montrer aussi généreux que possible. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 411.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Maranda, curé au Château-Richer (Québec, 19 décembre 1834). Il laisse à sa conscience d'user de la permission qu'il lui donne de célébrer la messe dans la sacristie, pour le cas d'infirmité allégué. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 413.)

Mgr Pierre-Flavien Turgeon. Acte du sous-diaconat de M. Léon-Pierre Normandeau; du diaconat de MM. Jacques Harper, Jean-Baptiste Proulx, Michel Lemieux et François Pilote (dans la cathédrale de Québec, le 20 décembre 1834). (*Registre L*, f. 146 v. et 147 r.)

Requête des habitants de Sainte-Scholastique demandant la permission de construire une église. Liste des noms des signataires. Certificat de Dumouchel, N. P. et de Basile Piché (Sainte-Scholastique, 15 septembre 1834). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 30 octobre 1834). Procès-verbal de M. Jacques Paquin, en conséquence de la commission ci-dessus (Sainte-Scholastique, 15 décembre 1834). Mgr Joseph Signay. Vu et approuvé le procès-verbal ci-dessus excepté pour ce qui en est de la longueur de la future église qui sera de 130 pieds au lieu de 120 (Québec, 22 décembre 1834). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 23 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Olivier) Chèvrefils, curé à Saint-Louis (Québec, 26 décembre 1834). Il n'a que des compliments à faire à M. Chèvrefils sur la manière prudente qu'il a adoptée pour parvenir à réparer et à agrandir son église. Il n'a pas approuvé cependant que l'on emploie les

revenus futurs de la fabrique pour payer les frais de ces réparations. Ce serait établir un précédent dangereux: "en ce sens que partout où l'on voudrait bâtir, réparer et agrandir on n'entendrait plus en faire porter les frais aux paroissiens, comme ce doit être le cas, mais uniquement aux fabriques qu'on exposerait par là à s'endetter considérablement." Il lui permet d'employer les deniers que possède actuellement la fabrique pour solder les frais des réparations à faire; d'un autre côté il faut éviter les choses extraordinaires, comme la construction des deux tours, dont parle M. Chèvrefils, qui ne conviendraient à la forme actuelle de son église et qui ne sont pas nécessaires. Il aimerait mieux que l'on construisît deux chapelles de chaque côté du choeur; ces chapelles pourraient avoir un petit jubé. Il faudrait aussi supprimer deux rangées de bancs. Il est persuadé que M. Chèvrefils goûtera ce plan et le fera adopter par ses paroissiens. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 418.)

Mgr Joseph Signay à M. (Hyacinthe) Hudon, curé à Boucherville (Québec, 27 décembre 1834). Il croit qu'il ne peut laisser aux curés le choix de l'époque où ils doivent faire la quête de l'Enfant-Jésus et visiter en même temps leurs paroissiens. "Il serait très difficile d'en trouver une autre dans l'année où le curé pût visiter sa paroisse d'une manière aussi commode pour rencontrer la plupart de ses paroissiens qui, de leur côté, sont très satisfaits et très honorés de la visite annuelle que leur fait leur curé à cette époque." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 416.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 décembre 1834). Il n'y a jamais eu de paroisse érigée canoniquement sous le nom de Saint-Roch dans les limites actuelles de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir. Mgr de Telmesse mentionnait dans la liste des paroisses à ériger canoniquement dans son district qu'il envoya à Mgr Panet en 1831, celles de Montréal, de la Pointe-aux-Trembles, de Repentigny et de Saint-Isidore qui, en fait, n'ont pas encore reçu l'érection canonique. Lachine non plus ne l'a pas reçue par suite des difficultés avec la paroisse de Montréal. Les paroisses de Lachenaie, de Terrebonne, de Laprairie et de Noyan la recevront bientôt. M. (Antoine) Tabeau persiste dans sa détermination de refuser l'épiscopat. Ce refus jette Mgr Signay dans une grande perplexité. Qui choisir maintenant et comment demander à Rome des bulles pour un nouvel auxiliaire quand on sait tous les désagréments que peut provoquer la présentation d'un nouvel élu? Il prie Mgr de Telmesse de faire de nouvelles instances auprès de M. Tabeau et lui faire comprendre les conséquences terribles de son refus. Une autre question: dans le cas où un autre auxiliaire serait nommé à Montréal qu'adviendrait-il de l'établissement de Saint-Jacques qui appartient en propre à Mgr de Telmesse? Serait-il disposé à le céder au nouvel auxiliaire et à quelle condition? Que ferait Mgr de Telmesse dans le cas où il le céderait? "Quant à votre dignité, vous n'en êtes pas jaloux, je le sais; mais il ne faut pas qu'elle soit oubliée des autres, si vous voulez y avoir aucun égard vous-même." Il attendra une réponse de Mgr de Telmesse sur ces points avant de faire une

nouvelle tentative auprès de M. Tabeau. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 422.)

Mgr Joseph Signay. Commission à M. Antoine Tabeau l'autorisant à conférer avec les commissaires chargés de mettre à exécution le bill des subdivisions de paroisses dans le district de Montréal (Québec, 29 décembre 1834). (*Registre L*, f. 147 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Quintal, curé à Saint-Clément-de-Beauharnois (Québec, 29 décembre 1834). En vertu d'un indult en date du 8 février 1801, il accorde à la paroisse de Beauharnois la neuvaine en l'honneur de saint François-Xavier, commençant le 1er samedi et finissant le 2ème dimanche du Carême (en marge: la même faveur accordée à la paroisse de Saint-François-Xavier de la Petite-Rivière, en date du 16 janvier 1835). (*Registre des lettres*, v. 16, p. 428.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Tabeau, vicaire général à Montréal (Québec, 29 décembre 1834). Ceux à Québec qui sont au courant de la nomination de M. Tabeau, comme auxiliaire de Montréal, ne peuvent s'expliquer pourquoi il refuse cette dignité. Mgr Signay lui-même est fort étonné de ce que M. Tabeau, tout en admettant les conséquences malheureuses qui résulteront de son refus, y persiste cependant. Le plus étonnant c'est qu'il voudrait que l'évêque de Québec écrivît à Rome pour briser ce qui lui a coûté tant de soin et de trouble. Il prie M. Tabeau de réfléchir un peu à ce que penserait la cour de Rome d'une pareille demande; sa conscience ne saurait lui permettre d'agir ainsi auprès de la cour de Rome. Tout ce qu'il peut faire c'est de la presser, en la remerciant de s'en tenir à l'arrangement qu'elle a fait. M. Tabeau n'a qu'une chose à faire: c'est de venir rencontrer à Québec son évêque; il lui en fait une demande pressante par la présente. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 428.)

Mgr Joseph Signay à M. Pierre de Rocheblave, écuyer, à Montréal (Québec, 29 décembre 1834). Il lui fait savoir qu'il a nommé M. Antoine Tabeau pour agir en son nom avec messieurs les commissaires chargés de mettre à exécution dans le district de Montréal l'acte pour la subdivision des paroisses. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 433.)

Mgr Joseph Signay à M. (François) Boissonnault, curé à Saint-Jean-Port-Joli (Québec, 30 décembre 1834). Il ne croit pas qu'il soit de bonne politique pour lui d'intervenir dans cette affaire de chantre dont lui parle M. Boissonnault, encore moins d'accepter sa démission comme curé de Saint-Jean, pour une petite chicane avec un de ses paroissiens. Ces petites tracasseries se rencontrent de temps en temps dans la vie d'un pasteur d'âmes et il ne faut pas s'en émouvoir au delà des convenances. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 431.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean) Naud, curé à Saint-Laurent, île d'Orléans (Québec, 31 décembre 1834). C'est son intention d'obliger les paroissiens de Saint-Laurent à fournir à leur curé les moyens de vivre convenablement et de demander pour cela à tous ceux qui ne possèdent que des emplacements, de lui payer un supplément que chacun devra s'empresser de donner selon son état de fortune. Afin d'arriver à ce but, M. Naud réunira

tous ces emplacitaires, et les priera de mettre sur une liste spéciale avec leur nom la somme qu'ils peuvent donner. M. Naud transmettra cette liste à l'évêque qui verra à ce qu'on en remplisse les conditions. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 433.)

— 1835 —

Mgr Joseph Signay à Mgr Angelus Maï, secrétaire de la Propagande à Rome (Québec, 1er janvier 1835). M. Antoine Tabeau, nommé par le saint-siège pour succéder à Mgr l'évêque de Telmesse dans le gouvernement spirituel du district de Montréal, refuse positivement d'accepter cette charge. Comme Mgr Signay connaît l'intérêt que Mgr Maï porte à l'Eglise du Canada, il réclame son secours auprès de Sa Sainteté le pape afin que le refus de M. Tabeau ne soit pas accepté, mais qu'il lui soit enjoint en vertu de la sainte obéissance de se conformer aux voeux du saint-siège. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 435.)

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal C.-M. Pedicini, préfet de la congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 1er janvier 1835) (en latin). M. Antoine Tabeau, nommé par le pape auxiliaire à Montréal, lui écrit qu'il est décidé à ne pas accepter cette charge et qu'il vient de demander à Rome de ne pas la lui imposer. L'évêque de Québec, déjà accablé par de nombreuses tribulations, ressent une grande douleur en pensant qu'il lui faudra recommencer un travail ardu pour faire nommer un nouvel auxiliaire, si la démission de M. Tabeau est acceptée par la cour de Rome. C'est pourquoi il s'adresse à Son Eminence pour la prier d'user de toute son influence auprès du pape afin qu'il refuse de se rendre aux désirs de M. Tabeau et qu'il force celui-ci, même en vertu de la sainte obéissance, à accepter la position à laquelle il a été nommé. On ne pourrait d'ailleurs trouver dans tout le diocèse un sujet plus digne pour remplir cette charge. Sa Sainteté s'en convaincra en lisant les témoignages qui ont été envoyés à Rome en faveur de M. Tabeau à la date du 7 février 1832. Les bulles nommant M. Tabeau à la charge d'auxiliaire de Montréal et évêque de Spiga ne sont pas encore arrivées à Québec, mais Mgr Signay a appris par une voie certaine qu'elles sont en route. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 436.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 4 janvier 1835). M. (Auguste) Blanchet se plaint de ce que M. (Paul-Loup) Archambault entretient les gens du ruisseau Saint-Hyacinthe dans leur désobéissance en les admettant chez lui pour la réception des sacrements. Il voudrait bien que Mgr de Telmesse le renseignât sur ce point. Il trouve que Mgr de Telmesse n'est pas assez explicite sur ce qui concerne son établissement de Saint-Jacques. Il lui faut des renseignements plus étendus pour pouvoir parler de la chose avec le nouvel auxiliaire. Il a appris avec plaisir que M. (Henri-Liboire) Girouard a rétabli l'ordre dans sa fabrique. Il a écrit à Rome pour demander qu'on y maintienne la nomination de M. Tabeau comme auxiliaire. Il ne peut faire davantage; il est fatigué de tou-

tes ces lettres, c'est à Mgr de Telmesse à faire de nouvelles instances auprès de M. Tabeau. Il prie ce dernier de continuer à s'occuper de l'administration du district de Montréal, comme par le passé. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 438.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Proulx, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 7 janvier 1835). Il compatit de tout coeur à la situation où se trouve M. Proulx et espère que par sa prudence il réussira à rétablir la paix dans sa paroisse. Pour ce qui en est de la poursuite intentée par le marguillier qui vient de sortir de charge, le meilleur parti à prendre est de faire une assemblée de tous les paroissiens et de leur demander s'ils sont en faveur de ce procès; s'ils veulent le continuer M. Proulx les avertira qu'il est disposé à suivre une parfaite neutralité à ce sujet et à les laisser agir comme ils l'entendent. Quant à la quête de l'Enfant-Jésus, qu'il la fasse comme par le passé sans s'occuper aucunement de ce qui se dit dans la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 446.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jules) Desrochers, curé à Saint-Urbain (Québec, 10 janvier 1835). Si c'est le désir des paroissiens il n'a aucune objection à ce que l'on donne 33 pieds de front aux chapelles qui doivent être ajoutées à l'église de Saint-Urbain, et cela au lieu de 22 pieds comme il l'avait indiqué dans son procès-verbal du 12 juillet 1834. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 442.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay, à Québec (Paris, 10 janvier 1834 (1835). Il est à Paris depuis le 3 du courant. Il lui envoie des copies des pétitions et des autres écrits présentés au saint-siège durant son séjour à Rome; il y joint les indults accordés par Sa Sainteté. Au mois d'août 1833, il a confié à un jeune monsieur qui se rendait auprès de Mgr McDonell, à Kingston, un paquet contenant plusieurs autres indults. Il reste encore à venir les réponses concernant la validité de certains mariages. Les questions soumises relativement à ce sujet sont maintenant à l'examen devant la congrégation du Saint-Office. Mgr Maï lui a promis d'envoyer les réponses à Paris, dès qu'elles lui auront été remises. Il a transmis à Mgr de Telmesse, à Mgr de Sidyme et à Mgr de Spiga des copies des lettres qu'il a adressées à Mgr Signay sur les affaires du diocèse. Il s'embarquera au Havre pour retourner au Canada, vers le milieu d'avril. Il reçoit à l'instant les *duplicata* des bulles de Mgr de Spiga. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-96.) Inclus — Indult en vingt articles donnant à Mgr Joseph Signay d'amples pouvoirs, en particulier celui d'accorder des dispenses du deuxième dégré de consanguinité et de l'empêchement de disparité de culte (mariages entre catholiques et protestants). Autre indult pour dix ans en 29 articles (Rome, 1er juin 1834). (Cartable: *Indult*, v. 2, p. 66 et 70.)

Indult qui permet de continuer dans le diocèse de Québec la célébration de la messe de l'aurore, immédiatement après la messe de minuit (Rome, 3 août 1834). (Cartable: *Indult*, v. 2, p. 72.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 339.

Indult concédant des offices nouveaux pour le diocèse de Québec; le deuxième dimanche après Pâques, Patronage de Saint-Joseph, sous le rite de 2e classe; le 18 mars, Saint-Gabriel, double-majeur; 21 juin Saint-Louis-de-Gonzague, double; le 16 juin, Saint-François-Régis, double; le 21 octobre, Saint-Raphaël, double-majeur; le 18 décembre l'expectation de la sainte Vierge, double-majeur (Rome, 16 novembre 1834). (Cartable: *Indult*, v. 2, p. 73.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 338.

Copie d'un indult accordant deux indulgences plénières à être gagnées par les prêtres, les élèves du séminaire de Nicolet aux jours fixés par l'évêque à condition qu'ils fassent une visite spéciale à la chapelle du séminaire et y prie pour la Propagation de la Foi (Rome, 16 novembre 1834). (Cartable: *Indult*, v. 2, p. 74)

Copie d'un autre indult élevant la fête de saint Raphaël au rite de première classe avec octave, pour le séminaire de Nicolet (Rome, 16 novembre 1834). (Cartable: *Indult*, v. 2, p. 75.) (*Registre L*, f. 151, r. et v.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 janvier 1835). Si Mgr de Telmesse se décide à forcer M. (Laurent) Aubry à donner sa démission de curé de Saint-Roch-de-L'Achigan, Mgr l'évêque de Québec offrira une allocation sur la caisse ecclésiastique à ce bon vieillard qui la mérite certainement. Seulement, il ne faudra pas donner cette paroisse à M. (Charles-Thomas) Caron, qu'on pourrait soupçonner d'avoir travaillé à faire partir M. Aubry pour prendre sa place. Il a appris avec plaisir l'arrivée de la sanction de l'acte d'incorporation du séminaire de Saint-Hyacinthe. Il lui transmet une copie du décret de la congrégation de la Propagande qui établit *provisorio modo* un nouveau mode d'élection le coadjuteur fera la visite pastorale des missions de la baie des Chaleurs de ainsi que contre la qualité de *Magnus vicarius* que dans ce décret on donne au supérieur du séminaire de Montréal. Il attend M. Tabeau à qui il a demandé de descendre à Québec. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 442.)

Mgr Joseph Signay à M. (Bernard Angus) McEachern, évêque de Charlottetown (Québec, 12 janvier 1835). Il y a plus d'un an qu'il n'a pas reçu de ses nouvelles. Il lui annonce que dans le courant de l'été prochain Mgr le coadjuteur fera la visite pastorale des missions de la Baie-des-Chaleurs et qu'il visitera aussi avec plaisir celles qui dépendent du diocèse de Charlottetown, si Mgr Eachern veut bien lui accorder les pouvoirs requis. Il avait appris avec joie le choix qu'avait fait Mgr McEachern de M. William Dullard, pour être son coadjuteur *cum futurâ successione*, on vient de lui dire que M. Dullard a quitté le diocèse de Charlottetown pour passer au vicariat apostolique de la Nouvelle-Ecosse. Il faut absolument que Mgr McEachern se choisisse un nouveau coadjuteur; à son âge c'est une mesure qui s'impose. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 443.)

Mgr Joseph Signay à M. (Georges-Stanislas) Derome, curé à Saint-Pascal (Québec, 16 janvier 1835). A propos d'un banc dans l'église dont le capitaine de milice de la paroisse est devenu possesseur en raison de sa

fonction et dont il ne veut pas payer la rente annuelle fixée par les marguilliers. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 446.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 janvier 1835). Il le remercie des renseignements qu'il lui donne à propos du différend entre M. Archambault et M. Blanchet. M. (Antoine) Parant, supérieur du séminaire de Québec, verra le curé de Saint-Vincent-de-Paul, M. Lagarde, au sujet de l'intervention de ce dernier dans la question des limites de Kildare. Mgr Signay croit que l'on peut lire sans crainte le bref qui constitue le successeur de Mgr de Telmesse, auxiliaire de l'évêque de Québec. Il aimerait que Mgr de Telmesse préparât lui-même le schema d'un mandement annonçant cet événement. Il lui faudra aussi nommer un grand vicaire pour le nouvel auxiliaire. " Ne conviendrait-il pas aussi que l'évêque de Québec fît une application officielle au Séminaire de Montréal" pour faire reconnaître l'autorité du nouvel auxiliaire et lui assurer l'indépendance dont il a besoin pour le gouvernement spirituel du district de Montréal? Ne pourrait-on pas espérer un rapprochement avec Saint-Sulpice quand on voit que le bref nouveau s'explique beaucoup plus clairement que le premier sur ce sujet. L'Eglise du Canada a toujours joui du privilège de célébrer la messe de l'aurore le jour de Noël immédiatement après la messe de minuit. Il a cru cependant devoir demander à Rome la confirmation de cet usage. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 447.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Tabeau, vicaire général, à Montréal (Québec, 23 janvier 1835). Il le prie de nouveau de descendre à Québec aussitôt qu'il lui sera possible. Ce n'est pas pour ajouter à sa peine qu'il lui fait cette demande, mais pour l'encourager et le convaincre que l'évêque de Québec ne désire rien autre chose que de l'avoir pour compagnon de labeur dans l'oeuvre que la providence leur a départie à tous deux. Il serait heureux de connaître les raisons que M. Tabeau peut apporter pour engager la congrégation de la Propagande à révoquer le décret récent sur le mode d'élection du coadjuteur. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 449.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Brodeur, curé à Saint-Roch-des-Aulnais (Québec, 24 janvier 1835). Il faut que tous les membres actuels de la nouvelle corporation du séminaire de Sainte-Anne soient bien au courant de la nature des dons que l'on peut faire à cette maison, si ces dons sont bien à l'abri de toute dette, hypothèque ou douaire. De plus les membres de cette corporation ont droit de connaître les revenus annuels probables et " l'état des dépenses exigibles pour faire honneur à ce que demande l'entretien de l'établissement, supposé qu'on crût qu'on puisse le tenir sur le même mode d'éducation qui est maintenant en activité à Nicolet et qu'on a essayé cette année." Il faudra donc un économe pour pourvoir au besoin journalier du séminaire; cet économe doit être choisi avec grand soin et devra se conformer entièrement aux directions qu'il recevra des membres de la corporation. Le collège pourra se soutenir difficilement même avec les 300 louis qu'il reçoit annuellement de la Législature. Le re-

venu des pensions se réduit à presque rien; l'entretien du personnel exige beaucoup. Aussi les membres de la nouvelle corporation doivent y regarder de près, avant d'entreprendre aux frais seuls de l'établissement "ce que les commencemens ne demandent pas toujours de ceux qui en sont chargés." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 451.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 janvier 1835). Il apprend avec plaisir que M. Tabeau semble mieux disposé. Il espère qu'il se rendra enfin au désir de tous. Pour ce qui regarde le bill suivant lequel le séminaire de Saint-Hyacinthe doit être incorporé il ne faut pas de formalités extraordinaires: Mgr de Telmesse doit y être reconnu comme le premier dignitaire de cette corporation, puisqu'il a toujours été considéré comme le premier dignitaire du district de Montréal et qu'il l'est de fait. Mais, il est un principe que l'on doit admettre: c'est que tous les membres de cette nouvelle corporation devront être soumis à l'autorité de l'évêque diocésain et qu'ils devront être dans les ordres sacrés. Sans cette précaution, si un mauvais sujet devenait, par accident, membre de la corporation l'évêque serait désarmé et ne pourrait remédier au mal qui s'ensuivrait. Il ne faut pas trop s'inquiéter de ce que les journaux disent des affaires religieuses: quant aux "matières politiques, je ne vous en parle que parce que vous m'en avez parlé le premier. Cela n'empêche pas que je considère avec anxiété l'état de notre beau pays, si ouvertement divisé pour des matières de cette nature, et avec chagrin, l'empressement avec lequel chacune des deux divisions prétend décidément tracer la ligne de conduite qu'il doit tenir." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 453.)

Mgr Benoît Fenwick, évêque de Boston. Obédience en faveur de trois religieuses ursulines et d'une novice du couvent de Charleston, diocèse de Boston, leur permettant de se rendre et de demeurer au monastère des Ursulines de Québec, après la destruction de leur couvent le 11 août 1834 "by a lawless mob without any fault of the religious of said community, which could afford the least colour or handle of the perpetration of so horrid and diabolical act" (Boston, 27 janvier 1835). (*Registre L*, f. 150 r.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de Saint-Laurent, île d'Orléans (Québec, 30 janvier 1835). Il règle que chaque propriétaire ou locataire résidant sur un emplacement dans la paroisse paiera chaque année un supplément de dix chelins pour l'entretien du curé. (*Registre L*, f. 149 r.)

Requête des habitants de cinq concessions de la seigneurie de Sorel demandant la permission de construire une chapelle. Liste des noms des signataires. Certificat de Lenoblet, N. P. (Sorel, 20 octobre 1834). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jean-Baptiste Bélanger, curé de Saint-Ours, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 22 novembre 1834). Procès-verbal de M. Bélanger en conséquenc de la requête ci-dessus (Maisons de Jean-Baptiste Proulx, concession de Prescott, 19 jan-

vier 1835). Mgr Joseph Signay. Vu et approuvé le procès-verbal ci-dessus en ce qu'il a rapport à la construction d'une chapelle sous l'invocation de saint Romain, et permis de procéder à la construction de la dite chapelle (Québec, 30 janvier 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 41 v.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 31 janvier 1835). Il ne voit pas la nécessité d'une proclamation pour annoncer l'incorporation du séminaire de Saint-Hyacinthe, surtout dans les termes que propose l'évêque de Telmesse. Il n'est pas possible d'y inscrire celui-ci comme premier dignitaire du district de Montréal, puisque du moment qu'il aura abdiqué la fonction d'auxiliaire, ce sera son successeur qui deviendra premier dignitaire. Le seul moyen légal pour Mgr de Telmesse d'obtenir le titre de supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe c'est ou de se faire reconnaître comme le plus ancien ecclésiastique de cette maison, ou d'accepter la desserte de la cure de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 458.)

Mgr Joseph Signay à Son Eminence le cardinal C.-M. Pedicini, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 2 février 1835) (en latin). Ses prédécesseurs ont déjà demandé que le district de Montréal fût séparé de celui de Québec et érigé en un siège épiscopal distinct de celui de Québec: il renouvelle la même demande; en effet, l'évêque de Québec, ayant déjà à gouverner les districts de Québec, des Trois-Rivières, de Gaspé et de Saint-François, ne peut s'occuper que difficilement du district de Montréal, ce que, malgré tout, il doit faire parce que l'auxiliaire de Montréal, son suffragant, ne peut rien faire au point de vue du droit civil; de plus il est convaincu qu'on ne réussira à rétablir la paix religieuse dans le district de Montréal qu'en le séparant de celui de Québec et en y mettant un évêque ayant une juridiction propre. Il prie la sacrée congrégation de lui accorder les facultés suivantes: 1° le droit de communiquer aux évêques suffragants auxiliaires le pouvoir d'établir dans les paroisses des exercices de piété auxquels sont attachées des indulgences, ce que lui seul peut maintenant faire; 2° le pouvoir pour lui et pour ses suffragants d'établir des autels privilégiés dans les églises de son diocèse; 3° le pouvoir de continuer en faveur de Mgr de Telmesse, un nouvel auxiliaire lui succédant, les facultés dont il a joui jusqu'à ce jour. Il a reçu les bulles nommant M. Antoine Tabeau auxiliaire de Montréal; il a aussi reçu le décret de la congrégation de la Propagande établissant un nouveau mode d'élection du coadjuteur de Québec; il n'approuve pas entièrement ce projet et se propose d'en écrire avant longtemps à la cour de Rome et d'en faire voir les inconvénients. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 456.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Antoine Ferland, curé à Saint-Isidore-de-Lauzon (Québec, 4 février 1835). Il l'autorise à exercer envers les irlandais et autres catholiques de langue anglaise établis dans son voisinage les pouvoirs qu'il lui a accordés comme curé de Saint-Isidore. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 459.)

Mgr Joseph Signay à M. (Ferdinand) Gauvreau, curé à Saint-Sylvestre (Québec, 4 février 1835). Il lui transmet la description d'un terrain situé dans le canton d'Halifax qu'on offre de lui donner pour y construire une chapelle. Puisque ce canton est sous la juridiction de M. Gauvreau, Mgr Signay le charge d'aller examiner si ce terrain convient réellement à l'objet proposé. M. Gauvreau profitera de ce voyage pour visiter les familles catholiques établies dans les cantons de Leeds, d'Inverness, de New-Ireland, d'Halifax et de Nelson. Ces gens n'ont pas eu la visite du prêtre depuis le mois de février 1833. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 460.)

Mgr Joseph Signay à M. (Thomas) Maguire, vicaire général, à Paris (Québec, 5 février 1835). Il a reçu ses deux dernières lettres, celle du 8 novembre et celle du 8 décembre 1834. Il lui adresse la présente à Paris, regrettant qu'il ait laissé Rome si tôt, mais en se faisant un devoir tout de même de lui exprimer de nouveau qu'il n'oubliera jamais les services importants qu'il a rendus à l'Eglise du Canada. Le diocèse de Québec se trouve maintenant sans agent à Rome puisque l'abbé Finuschi refuse cette charge. Mgr Signay compte sur la bienveillance de Mgr Maï. Le décret concernant le mode d'élection du coadjuteur de Québec est arrivé, il répond peu à ses désirs. On a préparé un mémoire qui sera envoyé à Rome et où on demande que le décret soit modifié. Ce qui l'inquiète davantage c'est le refus de M. Antoine Tabeau d'accepter la charge d'auxiliaire pour le district de Montréal. Ce monsieur a écrit à Rome qu'il refusait positivement. Mgr Signay l'a prié de venir à Québec pour conférer avec lui. " Il n'y est pas encore descendu, étant sérieusement retenu à l'Hôtel-Dieu par un rhumatisme d'une maligne et sévère influence." Si M. Tabeau s'obstine dans son refus, que faire? Sera-t-il possible de présenter un nouveau candidat à la cour de Rome. Tout cela le jette dans un grand embarras. Les communautés ont répondu à M. Thavenet qu'elles régleront leurs affaires par le moyen d'arbitres. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 461.)

Mgr Joseph Signay à M. Louis Marcoux, curé à Maskinongé (Québec, 6 février 1835). Il accorde pour tous les ans, l'exposition du s. sacrement dans l'église paroissiale de Saint-Joseph-de-Maskinongé, les mardi, mercredi et jeudi qui précèdent le dimanche de la Quinquagésime. " Autant que possible, on chantera, pendant ces trois jours, la messe et les vêpres, et on y fera une instruction au peuple, avec une amende honorable au S. Sacrement". (En marge: La même indulgence a été accordée le 11 février 1835 à la paroisse de Saint-François, île d'Orléans, pour les dimanche, lundi et mardi qui précèdent le mercredi des Cendres.) (*Registre des lettres*, v. 16, p. 463.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Demers, vicaire général, curé à Saint-Denis (Québec, 7 février 1835). Il remercie M. Demers du rapport qu'il lui a envoyé concernant une nouvelle division de la paroisse de Saint-Jude. " Je suis charmé, quoique vous en disiez dans votre humilité, d'avoir trouvé occasion de mettre à profit les ressources que la Providence me fournit dans mon nouveau grand-vicaire de la Rivière Chambly,

et je suis bien loin de m'engager à laisser le chandelier sous le boisseau." Il espère que M. Demers réussira à construire ses futures bâtisses sans trop de difficultés. Explications à propos des pouvoirs des grands vicaires. Il a appris avec plaisir la sanction de l'acte d'incorporation du séminaire de Saint-Hyacinthe; il n'est pas aussi satisfait du projet d'un certain nombre de prêtres qui demandent la suppression des fêtes de dévotion. En général les prêtres du district de Québec ne sont pas en faveur de ce projet. Ils ne le sont pas plus aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 1808, lorsque Mgr Plessis adressa une circulaire à tout le clergé, lui demandant son opinion à ce propos. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 464.)

Mgr Pierre-Flavien Turgeon. Acte de la prêtrise de M. Jacques Harper (dans la chapelle du séminaire de Nicolet le 8 février 1835). (*Registre L*, f. 150 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Edouard) Crevier, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 9 février 1835). D'après le rapport que lui envoie M. Crevier, il voit que ce n'est pas chez les propriétaires d'emplacements qu'on pourra trouver le supplément dont a besoin le curé de Saint-Hyacinthe, mais qu'il faudra le prendre sur les revenus de la fabrique. Le seul moyen de légitimer la chose aux yeux des paroissiens sera de lui donner un vicaire qui sera payé à même les deniers de la fabrique. "C'est par cette ressource qu'on entretient les vicaires des deux paroisses de Québec et de celle des Trois-Rivières, et £50 ne peut pas paraître excessif pour pension et émoluments d'un prêtre assistant le curé dans le service d'une paroisse populeuse" . . . "Le résultat de votre affaire de fabrique, s'il est heureux, servira beaucoup pour d'autres paroisses plus ou moins tracassées par quelques semblables prétendans." D'ailleurs Mgr Signay se rendra à la demande des paroissiens de Saint-Hyacinthe, à propos de leur église s'ils se décident à écouter son délégué. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 466.)

Mgr Joseph Signay à M. (Godfroy) Tremblay, vicaire à la Malbaie (Québec, 14 février 1835). Il ne croit pas devoir le charger de la desserte de Sainte-Agnès dans les circonstances présentes. Il remet au printemps de satisfaire aux désirs des paroissiens de cette localité, qui, il l'espère, continueront à travailler à la construction du presbytère déjà en bonne voie de parachèvement. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 467.)

Requête des habitants de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, demandant la permission de prendre une certaine partie des deniers de la fabrique pour payer les frais des réparations à leur église. Liste des noms des signataires. Certificat d'André Lacroix et de J.-N. Cardinal, N.P. (Châteauguay, 14 février 1835) (en marge: cette requête n'a pas eu de suite). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 54 r.)

Requête des habitants de Saint-Denis, district de Québec, demandant la permission de construire une chapelle et un presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre Bernier, Charles Chapais et P. Garon (Rivière-Ouelle, 27 juin 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Pierre-Flavien Leclerc, curé de Saint-André-du-Portage, en conséquence de

la requête ci-dessus (Québec, 19 décembre 1834). Procès-verbal de M. P.-F. Leclerc en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Denis, 22 janvier 1835). Mgr Joseph Signay. Vu et approuvé le procès-verbal ci-dessus avec les modifications jugées nécessaires (Québec, 16 février 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 46 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Amable) Brais, curé à Saint-Jude (Québec, 20 février 1835). M. le grand vicaire Demers, dans le rapport qu'il lui transmet, n'est pas en faveur de l'annexion de la concession de Fleury à la paroisse de Saint-Ours. M. Brais avertira les signataires de la requête qu'ils continueront à être paroissiens de Saint-Jude. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 47 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Alexis) Leclerc, curé à Saint-Michel-d'Yamaska (Québec, 20 février 1835). Vu qu'il n'existe pas de commissaires légaux dans le district des Trois-Rivières pour l'expédition des affaires concernant la construction et la réparation des églises, il faut attendre pour commencer les procédures au sujet de la construction de l'église d'Yamaska que des commissaires soient nommés. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 471.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de M. Isidore Doucet (dans la cathédrale de Québec, le 22 février 1835). (*Registre L*, f. 151 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Lelièvre, ancien curé de la Baie-Saint-Paul (Québec, 23 février 1835). Il accepte avec reconnaissance le don du terrain fait par M. Lelièvre pour y construire un couvent des soeurs de la Congrégation. Seulement, il le prie de se montrer aussi généreux que les circonstances l'exigent et de donner une étendue suffisante pour la construction des bâtisses qu'on se propose d'y élever. Il désirerait donc que M. Lelièvre ajoutât quelques arpents de plus à ce qu'il a déjà donné. M. Lelièvre pourra négocier cette affaire secrètement avec M. Decoigne, le curé de la Baie-Saint-Paul. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 471.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Brodeur, curé à Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec, 24 février 1835). Il ne vaudrait pas s'opposer à la construction d'un clocher à l'église de Saint-Roch ; seulement, il faut que ce projet soit approuvé par la majorité des paroissiens dans une requête qu'on lui adressera : de même il ne peut permettre que l'on emploie les deniers de la fabrique à solder les frais de construction de ce clocher à moins que les marguilliers en majorité n'y consentent par une résolution officielle. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 473.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) McMahon, missionnaire à Sherbrooke (Québec, 25 février 1835). Il est bien décidé d'user de toutes les formalités légales possbiles pour faire déguerpir ce monsieur Cutter qui a construit une maison sur le terrain réservé pour la chapelle à Sherbrooke. M. McMahon l'avertira poliment des intentions de Mgr Signay. Il a vu M. Felton. "J'ai été très flatté des sentiments d'estime et de considération dont il paraît pénétrer pour le missionnaire de Sherbrooke." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 476.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Benoît Fenwick, évêque de Boston (Québec, 26 février 1835). Il a remis à Mgr Turgeon les lettres de grand vicaire que lui envoie Mgr Fenwick. Il a donné connaissance aux soeurs du Mont-Benoît qui sont actuellement chez les Ursulines de Québec de l'obédience que Mgr Fenwick lui a envoyée. Si Mgr Fenwick ne peut réussir à reconstruire le monastère de Mont-Benoît, les religieuses de ce monastère déjà rendues ainsi que celles qui pourraient venir plus tard trouveront un asile assuré, soit au monastère des Ursulines à Québec, soit à celui des Trois-Rivières. Les Ursulines des Trois-Rivières seraient vraiment heureuses de voir parmi elles deux ou trois religieuses du Mont-Benoît; celles-ci pourraient les aider grandement dans l'enseignement de la langue anglaise. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 477.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Théophile) Fortier, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 2 mars 1835). Il comprend qu'il y a dans la paroisse des Trois-Pistoles deux parties en opposition sur le choix d'un site d'église. Il voudrait tout de même savoir ce que l'on pense dans le paroisse des terrains offerts jusqu'à ce jour pour y construire une église. Il lui semble que le terrain offert par le seigneur sur le côteau serait plus propice, d'autant plus que les gens du haut de la paroisse du côté de L'Ile-Verte sont déjà obligés de monter sur les côteaux pour arriver au nouveau pont. Cependant, il ne veut pas se prononcer plus en faveur d'une place que d'une autre. Il tient à exprimer sa reconnaissance à M. Philippe Renouf qui lui a offert un magnifique terrain dégrevé de toutes hypothèques. Il enverra de nouveau un délégué aux Trois-Pistoles. Il désire être informé de l'état des choses à Saint-Simon et s'il pourra y placer un curé dans un an ou deux. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 479.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier-Romuald) Mercier, missionnaire à Madawaska (Québec, 2 mars 1835). Il le prie de lui faire savoir s'il a réellement l'intention de revenir dans le diocèse de Québec afin qu'il puisse tenir compte de son désir dans les prochains arrangements de cure. Il enverra à M. Mercier une procuration pour l'autoriser à prendre possession, en son nom, des terrains qu'il possède dans l'étendue de sa mission, par succession de Messeigneurs Plessis et Panet et affermer pour une ou plusieurs années ceux qui se trouvent dans la mission de Madawaska. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 482.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre-Marie) Mignault, curé à Saint-Joseph-de-Chambly (Québec, 2 mars 1835). Il apprend que les paroissiens de Saint-Hilaire-de-Rouville ne s'occupent pas de remplir les belles promesses qu'ils firent lorsqu'il leur donna un curé, et laissent M. (Jacques) Odelin dans une situation fâcheuse. Il demande à M. Mignault de se rendre à Saint-Hilaire-de-Rouville, un dimanche, et d'assembler les citoyens de cette paroisse et de leur faire voir ce qu'ils ont à faire s'ils veulent garder leur curé. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 485.)

Requête des habitants de la paroisse de Saint-Constant demandant la permission d'employer les deniers de la fabrique pour aider à payer les frais

d'agrandissement de leur église et des réparations qui y sont nécessaires. Liste des noms des signataires. Certificat d'Hector Leblanc, N.P. (Saint-Constant, 6 décembre 1834). Mgr Joseph Signay. Il permet que les revenus de l'année présente de la fabrique, ainsi que ceux des années précédentes soient employés à payer les frais des réparations mentionnées dans la requête (Québec, 3 mars 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 55 r.)

M. C.-F. Cazeau à M. J.-R. Hamilton, écuyer, baie des Chaleurs (Québec, 3 mars 1835). Mgr l'évêque de Québec ne voit pas dans la requête de M. Hamilton une raison suffisante pour rappeler à Québec M. (Louis-Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton. Si M. Malo à la dernière élection du comté de Bonaventure a donné sa voix aux deux candidats opposés à M. Hamilton, c'est pour des motifs absolument étrangers à la politique. M. Malo, cependant, a été averti de ne pas s'occuper des élections à l'avenir. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 482.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Brodeur, curé à Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec, 3 mars 1835). Il constate qu'il y a dans la paroisse de Saint-Roch opposition à ce que l'on emploie les deniers de la fabrique à solder les frais de la construction d'un clocher à l'église. Dans ce cas, il ne saurait accorder cette permission sans savoir de quel côté est la majorité. Il enverra prochainement le grand vicaire Viau afin de vérifier si la majorité des paroissiens désirent la construction du clocher en question. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 483.)

Mgr Joseph Signay. Règlement de vie pour un vicaire approuvé le 5 mars 1835. (*Registre L*, f. 152 r.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 7 mars 1835). A propos de certains changements à faire dans les constitutions des soeurs Grises de Montréal. "Le pauvre M. (Charles) Hot, curé des Grondines, qui avait un si fort tempérament, est mort subitement jeudi soir sans avoir éprouvé aucun symptôme de maladie. Je suis informé, en même temps, que M. (Charles-Vincent) Fournier, curé de la Baie-du-Febvre, est à la dernière extrémité. La mort ne ménage pas nos prêtres depuis un an, et pourtant on aurait grand besoin de les conserver." Il lui enverra bientôt une copie de différentes réponses qu'il a reçues de Rome, avec la permission d'introduire quelques offices nouveaux dans le bréviaire. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 486.)

Mgr Joseph Signay à M. (Michel) Ringuet, prêtre, à la Rivière-du-Loup, district des Trois-Rivières (Québec, 7 mars 1835). La petite paroisse des Grondines est devenue vacante par suite de la mort inattendue de M. Hot. Comme M. Ringuet lui a témoigné le désir de reprendre le ministère dans une paroisse peu populeuse il est heureux de lui offrir la desserte de celle des Grondines. Il le prie de lui dire le plus tôt possible ce qu'il en pense. (*Registre des lettrs*, v. 16, p. 487.)

Le cardinal J.-Ph. Fransoni, préfet de la Propagande, au révérendissime Joseph Signay, archevêque de Québec (Rome, 7 mars 1835) (en latin). Il a reçu sa lettre où il lui apprend que le révérend Antoine Tabeau refuse

d'accepter la dignité épiscopale et le gouvernement de l'Eglise de Montréal. Il a consulté le pape à ce propos et celui-ci lui a répondu qu'il n'admettait pas les excuses de M. Tabeau et que c'était sa volonté qu'il acceptât la charge d'évêque. Il écrit en même temps à M. Tabeau. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-114.)

Le cardinal J.-Ph. Fransoni au révérendissime Antoine Tabeau, évêque élu de Spiga et vicaire général du révérendissime J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse (Rome, 7 mars 1835) (en latin). Il a reçu sa lettre où il lui annonce qu'il refuse la charge épiscopale. Il a soumis la question à Sa Sainteté Grégoire XVI, et celui-ci après avoir examiné attentivement les objections de M. Tabeau, lui fait répondre qu'il ne peut se rendre à son désir et lui demande de voir à recevoir la consécration épiscopale et d'assumer le gouvernement de l'Eglise de Montréal, aussitôt que possible; ses vertus, son zèle des âmes, sa science et son habileté à traiter des affaires ecclésiastiques sont connus à Rome. C'est pourquoi il ne lui reste plus qu'à se rendre à la volonté du pape, ce que, sans doute, il s'empressera de faire. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-115.)

Mgr Joseph Signay à M. (Théodore) de la Porte, New-Road, Allsopp's Building, Londres (Québec, 12 mars 1835). Il a reçu de la part de M. Longhman les renseignements concernant les argents légués par le testament de Mgr Bailly de Messein aux pauvres des paroisses de la Pointe-aux-Trembles et des Ecureuils. Il a été convenu que M. Longhman retirerait les sommes ainsi léguées en même temps que ce qui lui revient comme curé d'Halifax. Il le prie de lui envoyer certains objets. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 488.)

Mgr Pierre-Flavien Turgeon. Acte du sous-diaconat de MM. Thomas Roy, Edouard-Gabriel Plante et Adrien Théberge; du diaconat de MM. Léon-Pierre Normandeau et d'Alexis Bélanger (dans la cathédrale de Québec, le 14 mars 1835). (*Registre L*, f. 153 r. et 154 v.)

Requête des habitants de Saint-Jacques-le-Mineur demandant la permission de construire une église, une sacristie et d'ouvrir un cimetière. Liste des noms des signataires. Certificat de Barbeau, N.P. (Laprairie de la Madeleine, 12 août 1832). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Jean-Baptiste Boucher le chargeant d'aller marquer la place d'une église et d'un cimetière à Saint-Jacques-le-Mineur (Québec, 9 décembre 1834). Procès-verbal de M. Jean-Baptiste Boucher en conséquence de la commission ci-dessus (En la maison du sieur Painchaud, au haut du ruisseau des Noyers, 19 janvier 1835.) (En marge "l'approbation a été envoyée sans être enregistrée, mais je l'ai demandée à M. Crevier.") (*Registre des requêtes*, v. H, f. 62 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph) Crevier, curé à Blairfindie (Québec, 16 mars 1835). Comme il est probable que M. Crevier sera chargé de la desserte de la nouvelle paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur, il lui envoie les papiers concernant la construction d'une église et d'un presbytère dans cette paroisse. M. Crevier verra à ce que l'on fasse l'élection des syndics

qui seront chargés de surveiller ces travaux. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 489.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 16 mars 1835). Il lui transmet des copies de quelques indults qu'il a reçus de Rome. Il a envoyé à M. (Joseph) Crevier, curé de Blairfindie, les papiers concernant les divers travaux de construction que l'on doit entreprendre dans la nouvelle paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 490.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Ferland, curé à Saint-Isidore (Québec, 20 mars 1835). Il permet que l'on prenne annuellement sur les revenus de la fabrique la somme de quinze livres courant, pour payer ce qui reste dû à l'ouvrier qui a dirigé la construction de la chapelle de Saint-Isidore. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 490).

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Gagnon, vicaire général à Shédiac, Nouveau-Brunswick (Québec, 24 mars 1835). Il connaît l'état déplorable du diocèse de Charlottetown ; il a écrit plusieurs fois à Mgr Eachern, l'engageant à se choisir un coadjuteur, mais ce prélat ne lui répond pas. Il fera une nouvelle tentative. Entre temps, M. Gagnon pourrait peut-être s'entendre avec les prêtres du diocèse pour voir Mgr Eachern et le prier de s'occuper d'un objet qui intéresse tout le diocèse. Il ne peut être question pour le moment de fonder un nouveau diocèse dans le Nouveau-Brunswick. Le siège épiscopal de Charlottetown pourrait cependant être transféré à Frédéricton. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 492.)

Mgr Joseph Signay à Mgr (William) Fraser, évêque de Tanen, à Antigonish (Québec, 24 mars 1835). Il est bien sensible à la perte qu'a faite Mgr Fraser de l'estimable M. Lairet. Il sait combien est grande la pénurie des prêtres dans le vicariat apostolique de Mgr Fraser. Il voudrait bien lui envoyer quelques prêtres mais, depuis la séparation de ce vicariat d'avec le diocèse de Québec, il n'en peut trouver qui veuille y aller volontairement, et il ne peut obliger ses sujets à quitter leur diocèse propre pour aller travailler dans un diocèse étranger. Il comprend combien les fidèles d'Arichat désireraient voir revenir au milieu d'eux M. Théophile Hudon, mais ce monsieur est maintenant curé d'une grande paroisse que de multiples occupations l'empêchent de quitter. Il craint bien, avec Mgr Fraser, que M. (Jean) Chisholm ne se soit noyé, comme il en est rumeur. M. J. Quinan, le séminariste de son vicariat maintenant étudiant au grand séminaire de Québec, donne satisfaction à tous. M. (Louis-Joseph) Desjardins "que l'on peut appeler à bien des titres le patron des missions du golfe" s'est montré d'une grande générosité en faveur de cet intéressant jeune homme. Mgr Signay continuera à s'occuper de lui et se fera un sensible plaisir de lui conférer les ordres sacrés jusqu'à la prêtrise. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 493.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis) Proulx, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 24 mars 1835). Afin de mettre un terme aux nombreuses divisions qui existent dans la paroisse de Saint-Pierre, il prend le parti de

permettre aux gens de bonne volonté de construire par contributions volontaires, s'ils ne veulent pas avoir recours aux formalités légales, une nouvelle église à la place marquée par son prédécesseur. Il espère que les opposants comprendront enfin qu'il est de leur devoir de s'unir à leurs coparoissiens de bonne volonté pour faire cesser un état de choses fort désagréable. Il enjoint aussi aux paroissiens de Saint-Pierre, dans cette même lettre pastorale, de construire un presbytère pour leur curé. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 494.)

Mgr Joseph Signay. Lettre pastorale aux habitants de Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 24 mars 1835). Il raconte au long toutes les procédures qui ont eu lieu au sujet de la reconstruction de leur église depuis 1823 jusqu'à ce jour. Il leur annonce qu'il a décidé de s'en tenir à ce qu'avait approuvé son prédécesseur, Mgr Panet, en 1830 et que la nouvelle église sera construite auprès de l'ancienne. Ils devront aussi réparer leur presbytère et fournir ainsi un logement convenable à leur curé. (*Registre L*, f. 154 r.)

Requête des habitants d'une partie des seigneuries de Lachenaie, de L'Assomption et du fief Martel demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de J. Brunet, N. P. (Lachenaie, 17 juillet 1831). Commission donnée par Mgr Bernard-Claude Panet à M. François-Joseph Deguise, curé de Varennes en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 30 juillet 1831). Procès-verbal de M. Deguise en conséquence de la commission ci-dessus (Lachenaie, 15 août 1831). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie (Québec, 27 mars 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 65 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Onésime) Leprohon, directeur du séminaire de Nicolet (Québec, 28 mars 1835). Il ne peut être question de faire signer aux élèves du séminaire de Nicolet une adresse et de les engager sans le consentement de leurs parents à prendre part à des mesures d'une nature publique, surtout quand il s'agit d'une démarche à laquelle on n'a pas pensé ailleurs, pas même dans la capitale et au siège du gouvernement. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 496.)

Mgr Joseph Signay à la révérende mère Saint-Georges, supérieure des Ursulines de Boston (Québec, 28 mars 1835). Comme il est très probable que le monastère des Ursulines de *Mount Benedict* ne pourra être rétabli de sitôt, mère Saint-Georges ne trouvera pas mauvais que Mgr Signay révoque l'obédience qu'il lui a accordée le 5 mars 1833, et l'invite à revenir parmi ses anciennes compagnes, les ursulines de Duébec, dès l'ouverture de la navigation. On se prépare déjà à la recevoir elle et ses compagnes de Boston. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 497.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Benoît Fenwick, évêque de Boston (Québec, 28 mars 1835). Il a décidé de rappeler au monastère des Ursulines, à Québec, où elle pourra rendre de grands services, la mère Saint-Georges. Il espère que Mgr Fenwick ne sera pas froissé de la décision qu'il prend. Les ursulines des Trois-Rivières lui ont fait savoir qu'elles recevront avec joie les ursulines de Boston que Mgr Fenwick dirigera vers le Canada. On lui a

parlé d'une soeur Barber qui, si elle venait, retrouverait au monastère des Trois-Rivières, une personne de sa famille. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 497.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la tonsure de M. John Quinan, né à Halifax, Nouvelle-Ecosse, le 14 octobre 1811, fils de Michael Quinan et d'Elisabeth Quinn (Québec, 29 mars 1835). (*Registre L*, f. 156 v.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) McMahon, missionnaire à Sherbrooke (Québec, 30 mars 1835). Il aimerait bien que la maison construite par le sieur Cutter sur le terrain de la chapelle fût transportée dans un autre endroit. Il regrette toujours d'entendre dire à M. McMahon qu'il désire abandonner son poste pour aller travailler ailleurs. Il veut prendre les moyens de lui assurer une subsistance raisonnable et le prie de lui faire savoir quels sont au juste ses revenus, et s'il ne conviendrait pas d'envoyer une lettre pastorale aux gens de sa mission afin de les engager à se montrer plus généreux. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 499.)

Requête des paroissiens de Sainte-Geneviève, de l'île de Montréal, demandant la permission de construire une chapelle pour les processions. Liste des noms des signataires (Sainte-Geneviève, 22 mars 1835). Mgr Joseph Signay. Permission de construire la chapelle à quelque distance de l'église paroissiale et sur le terrain de la fabrique (Québec, 31 mars 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 71 v.)

Requête des paroissiens de la paroisse de Sainte-Croix demandant la permission de construire une nouvelle église. Liste des noms des signataires. Certificat de Louis Méthot et d'Elie Godin (Sainte-Croix, 5 janvier 1835). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à M. Edouard Faucher, curé de Lotbinière, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 31 janvier 1835). Procès-verbal de M. Faucher en conséquence de la commission ci-dessus (Sainte-Croix, 16 mars 1835). Mgr Joseph Signay. Vu et approuvé le procès-verbal ci-dessus, excepté en ce qui concerne les dimensions de la sacristie (Québec, 24 mars 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 79 r.)

Requête des habitants de Saint-Louis-de-Terrebonne demandant que leur territoire soit érigé en paroisse canonique. Liste des noms des signataires (Terrebonne, 17 juillet 1835). Commission donnée par Mgr Bernard-Claude Panet à M. François-Joseph Deguise, curé de Varennes, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 4 août 1831). Procès-verbal de M. Deguise en conséquence de la commission ci-dessus (Terrebonne, 5 septembre 1831). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne (Québec, 28 mars 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 73 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Onésime) Désilets, vicaire à Deschambault (Québec, 2 avril 1831). M. Désilets engagera l'exécuteur testamentaire de M. Hot, l'ancien curé des Grondines, à envoyer à l'évêché de Québec les papiers et manuscrits du défunt. Quant aux livres de sa bibliothèque Mgr Signay ne tient pas à les avoir à moins qu'on ne les lui envoie gratuitement. Dans ce cas on les garderait en attendant de pouvoir les

vendre à quelqu'un qui pourrait s'en servir utilement. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 500.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Théophile) Fortier, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 2 avril 1835). S'il prend tant de temps à lui donner une réponse définitive au sujet du site à choisir pour l'église des Trois-Pistoles, c'est qu'il ne veut pas se prononcer avant de s'être rendu parfaitement compte des avantages ou des désavantages de l'un ou l'autre site que l'on propose. M. Luc Aubry, curé de L'Ile-Verte, étant chargé de faire la mission de Mingan, M. Fortier et son vicaire, M. (Siméon-Germain) Marceau, desserviront sa paroisse pendant son absence. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 502.)

Mgr Joseph Signay à M. (François-Xavier) Demers, vicaire général, curé à Saint-Denis (Québec, 3 avril 1835). Il permettra volontiers que l'on change le site déjà choisi pour le nouveau presbytère de Saint-Denis, à condition que les syndics fassent approuver ce changement par les commissaires. Dans le cas où la fabrique de Saint-Denis achèterait les terrains qu'elle a en vue, il faudra s'occuper de faire sortir aussitôt que possible les lettres patentes pour leur amortissement. Mgr Signay charge M. Demers d'aller marquer une place d'église à Saint-Jude; il le charge, en même temps d'avertir les gens de cette paroisse, qui ont demandé à former une nouvelle paroisse à même celle de Saint-Jude, que la paroisse de Saint-Jude n'est pas assez populeuse pour songer à y faire une division. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 502.)

Requête des habitantts catholiques d'une partie de la seigneurie de Noyan et d'une partie de celle de Sabrevois, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse canonique. Liste des noms des signataires. Certificat de Daniel Benjamin et de Boloni Campbell (Saint-Athanase, 5 novembre 1831). Commission donnée par Mgr Bernard-Claude Panet à M. Joseph-Edouard Morissette, curé de Saint-Jean-Dorchester en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 25 novembre 1831). Procès-verbal de M. Morissette en conséquence de la requête ci-dessus (Village de Henryville, 18 janvier 1832). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Georges-de-Noyan (Québec, 4 avril 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 85 r.)

Mgr Joseph Signay à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 avril 1835). C'est avec surprise qu'il a appris que dans le district de Montréal l'on faisait signer une requête pour demander la suppression des fêtes de dévotion. Il lui démontre que ces fêtes ne se prêtent pas aux abus que l'on signale, et qu'elles favorisent la piété des fidèles; c'est pourquoi il croit que l'on nuirait grandement à la religion si on allait les supprimer. Ces fêtes, en effet, n'étant pas d'obligation laissent la liberté à tous de vaquer à leurs occupations et ne peuvent nuire à personne. Si l'on écoute ceux qui s'en plaignent il faudra avant longtemps supprimer les dimanches et les jours de jeûne. D'ailleurs on n'en finirait pas si, pour corriger des abus, "il fallait y apporter un remède aussi radical." A propos du

temps de Pâques où l'on peut absoudre des cas réservés, doit-on l'entendre seulement les 15 jours ordinaires, c'est-à-dire depuis le dimanche des Rameaux inclusivement jusqu'à celui de Quasimodo inclusivement? Peut-il s'étendre à la semaine de la Passion et même à la précédente en supposant que l'évêque permît de commencer les Pâques à cette époque? (*Registre des lettres*, v. 16, p. 504.)

Mgr Joseph Signay à M. Luc Aubry, curé à L'Ile-Verte (Québec, 6 avril 1835). Il n'a pas d'objection à ce que M. Aubry soit chargé de la mission de Mingan, parce que sa paroisse est une de celles qui peut souffrir plus aisément l'absence de son curé. Il peut donc se considérer comme missionnaire de Mingan et se préparer à partir bientôt. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 508.)

Requête des habitants de Saint-Jean-Deschaillons demandant la permission de faire certaines réparations à leur église. Liste des noms des signataires. Certificat d'Isaïe Beaudet et de Michel Mailhot, témoins (Saint-Jean-Deschaillons, 30 novembre 1834). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à Mgr P.-F. Turgeon, évêque de Sidyme et coadjuteur, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 14 janvier 1835). Procès-verbal de Mgr Turgeon en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Jean-Deschaillons, 4 février 1835). Mgr Joseph Signay. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 6 février 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 50 v.)

Nouvelle requête des habitants de Saint-Jean-Deschaillons demandant la permission d'employer les deniers de la fabrique pour aider à parachever les travaux de réparations à leur église. Liste des noms des signataires. Certificat d'Isaïe Beaudet et d'Urbain Courteau, témoins (Saint-Jean-Deschaillons, 22 mars 1835). Mgr Joseph Signay. Il permet de consacrer les fonds de la fabrique aux fins mentionnées dans la requête ci-dessus (Québec, 6 avril 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 84 r.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 avril 1835). A propos de l'indult du 1er juin 1834 concernant les dispenses de consanguinité et d'affinité dans certains cas de mariage. (*Registre des letters*, v. 16, p. 508.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Onésime) Désilets, vicaire à Deschambault (Québec, 11 août 1834). C'est au marguillier en charge à payer les frais d'un secrétaire, du moins la fabrique ne peut rien avancer sans autorisation. C'est aux intéressés à solder les frais de celui qui a été chargé de garder le presbytère des Grondines après le décès de M. Hot. Pour la dîme, elle revient en partie à M. Dénéchaud, et en partie à l'héritier du défunt. M. Désilets ne doit pas se mêler de la construction de l'église à Deschambault. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 509.)

Mgr Joseph Signay à la révérende mère Saint-Antoine, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec (Québec, 13 avril 1835). Il n'a aucune objection à permettre à sa communauté d'appliquer l'argent des pauvres sous forme de prêt à la commission des *enfants trouvés*. Cette bonne oeuvre encouragera " la Législature à regarder cet objet comme l'un des plus dignes de sa première considération." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 511.)

Mgr Joseph Signay à Mgr N. Provencher, évêque de Juliopolis, à la Rivière-Rouge (Québec, 13 avril 1835). Il lui envoie une copie des indults qu'il a reçus dernièrement et dont Mgr de Juliopolis pourra user suivant les instructions qu'il y ajoute. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 511.)

Requête des habitants de l'Ancienne-Lorette, demandant la permission de faire un agrandissement à leur église. Liste des noms des signataires. Certificat de E. Glackmeyer, N. P. (Ancienne-Lorette, 25 mars 1834). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur élu, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 17 mars 1834). Autre requête des habitants de l'Ancienne-Lorette demandant la permission de construire une nouvelle église dans le centre de la paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de A.-B. Sirois et de A.-D. Croteau, témoins (Ancienne-Lorette, 19 mai 1834). Commission donnée à Mgr P.-F. Turgeon, évêque de Sidyme et coadjuteur, en conséquence de cette seconde requête (Québec, 21 mai 1834). Procès-verbal de Mgr P.-F. Turgeon en conséquence des deux commissions ci-dessus (Ancienne-Lorette, 26 mai 1834). Nouveau procès-verbal de Mgr P.-F. Turgeon annulant le précédent (Ancienne-Lorette, 31 mars 1835). Mgr Joseph Signay. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 13 avril 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 94 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) Labelle, curé à Châteauguay (Québec, 14 avril 1835). Il ne permet pas facilement que l'on fasse servir les deniers de la fabrique à la construction des églises. Dans le cas de Châteauguay il ne permettra la chose que lorsque la répartition aura été homologuée et qu'en autant qu'il aura l'assurance qu'il n'y aura pas de procès ou d'opposition à appréhender. Il espère que M. Labelle ne se découragera pas dans les circonstances difficiles où il se trouve. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 512.)

M. C.-F. Cazeau à M. J.-N. Cardinal, écuyer, notaire à Châteauguay (Québec, 14 avril 1835). Mgr l'évêque de Québec a approuvé la requête des syndics de l'église de Châteauguay, "mais à la condition expresse qu'il ne sera permis aux marguilliers de faire sortir du coffre de la fabrique la somme accordée (10,000 francs) que lorsque MM. les commissaires auront homologué la répartition de ce qui doit être prélevé sur chacun des paroissiens, pour faire face aux dépenses que doivent occasionner les travaux en contemplation et qu'on aura plus de procès à appréhender." La permission demandée est envoyée à Mgr de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 514.)

Mgr Joseph Signay à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 avril 1835). Il permet aux syndics de l'église de Châteauguay de prendre 10,000 francs des deniers de la fabrique pour être employés à payer les frais de la construction de cette église, cela à la condition expresse que cette permission ne leur sera délivrée que lorsque les procédures auprès de MM. les commissaires seront entièrement terminées et qu'il n'y aura plus de procès à craindre parmi les paroissiens. Tant que les choses n'en se-

ront pas venues à ce résultat, Mgr de Telmesse doit considérer cette permission comme absolument nulle. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 515.)

Mgr Joseph Signay à M. (Narcisse-Charles) Fortier, curé à Saint-Michel-de-Bellechasse (Québec, 15 avril 1835). Il ne croit pas que ce soit l'usage d'aucune paroisse du diocèse d'admettre le seigneur à recevoir les cierges, les cendres et les rameaux dans le choeur de l'église, bien qu'en quelques endroits on y admette les marguilliers du banc. Le règlement de 1709 dit clairement que c'est au balustre que le seigneur doit recevoir ces objets bénits. Le règlement de 1716 regarde les honneurs à rendre au gouverneur et à l'intendant, et le seigneur de Launière ne peut rien réclamer de ce chef. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 515.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) McMahon, missionnaire à Sherbrooke (Québec, 17 avril 1835). Il a reçu ses deux dernières lettres, et c'est avec peine qu'il constate que M. McMahon semble persister dans le désir de quitter son poste de missionnaire; s'il part, Mgr Signay ne voit pas la possibilité de le remplacer par un prêtre qui montrera autant de dévouement que le missionnaire actuel et qui jouira à un aussi haut dégré de la confiance des catholiques de ces lieux. Il ne voit pas d'ailleurs pourquoi M. McMahon irait errer de diocèse en diocèse, lui, qui a été admis avec tant de générosité dans le diocèse de Québec. Si réellement il lui est impossible de trouver les moyens de vivre à Sherbrooke, Mgr Signay le retirera de ce poste, et comme il tient à le garder dans le diocèse, il lui en assignera un autre. "Je trouverai le moyen de vous donner de l'occupation, en conformité aux engagements que vous avez contractés aux pieds des saints autels, le jour de votre prêtrise et de manière à répondre à votre zèle." C'est aux catholiques de Sherbrooke à donner une indemnité à M. Cutter s'ils veulent conserver la maison que ce monsieur a construite sur le terrain de la chapelle. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 517.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Roy, curé à l'Ile-aux-Grues (Québec, 16 avril 1835). Pour ce qui regarde les sourds-muets qui vivent dans sa paroisse, M. Roy verra à s'assurer s'ils peuvent être instruits suffisamment pour être admis à la réception des sacrements. Il devra aussi s'occuper des moyens à prendre pour faire *légaliser* sa paroisse, et pour faire l'acquisition d'un terrain de huit arpents pour agrandir celui que la fabrique possède déjà. Il fera en sorte que ce terrain soit libéré de toute indemnité de la part du seigneur de l'Ile. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 521.)

Mgr Joseph Signay à M. (François) Labelle, curé à Saint-Pierre-du-Portage, L'Assomption (Québec, 18 avril 1835). Il enverra bientôt un délégué à L'Assomption pour vérifier les allégués de la requête où l'on demande que cette paroisse soit érigée canoniquement. Il faudra préparer un plan de tout le territoire que renferme la paroisse, lequel sera remis à ce délégué. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 522.)

Mgr Joseph Signay à M. (Jean-Baptiste) McMahon, missionnaire à Sherbrooke (Québec, 21 avril 1835). Il ne peut songer sans regret au triste délaissement où vont se trouver les catholiques de Sherbrooke si M.

McMahon les quitte pour un autre poste. M. W.-B. Felton, en particulier, a été très affligé d'apprendre que M. McMahon avait le dessein de laisser Sherbrooke. "Ce monsieur m'a parlé particulièrement de sa famille tout à fait attristée d'une pareille rumeur." Mgr Signay a profité de la visite de M. Felton pour lui faire comprendre que les catholiques de Sherbrooke doivent assurer à leur missionnaire une subsistance convenable s'ils veulent le garder au milieu d'eux, surtout au moment où un si grand nombre de catholiques émigrés vont s'établir en ce lieu. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 523.)

Mgr Joseph Signay à M. (Joseph-Etienne) Cécile, curé de Saint-Pierre-Rivière-du-Sud (Québec, 25 avril 1835). Il reconnaît la bonne volonté des paroissiens de Saint-Pierre; ce n'est pas à eux, cependant, à déterminer les réparations à faire à leur presbytère partiellement incendié: ils doivent, pour cela, présenter une requête à l'évêque qui enverra un délégué sur les lieux et déterminera ce qu'il y a à faire. Sans cette formalité ils s'exposent à bien des ennuis. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 524.)

Mgr Joseph Signay à M. (Hubert) Robson, missionnaire à Drummondville (Québec, 25 avril 1835). Il est bien aise d'apprendre que Mgr Plessis avait donné un patron à la mission de Sherbrooke, dans la personne de saint Colomban, abbé, dont la fête est fixée au 21 novembre "je veux bien y tenir puisque vous en avez des preuves officielles, mais avant que je retire (?) Saint-Casimir du poste où je l'avais mis, je désire avoir copie de la pièce citée (6 avril 1825); car je n'en ai trouvé aucun vestige dans les archives de l'évêché." Il croit que l'on pourrait sans blesser l'humilité de M. Robson, donner saint Hughes, comme patron de Tingwick. Il n'est pas facile de déterminer à première vue ce que les aventuriers qui vont s'établir sur des terres non occupées doivent restituer au véritable propriétaire s'il vient réclamer. En justice, ce propriétaire doit tenir compte des travaux de défrichement faits par ces pauvres malheureux et ne pas se montrer trop exigeant. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 526.)

Mgr Joseph Signay à M. (Siméon-Germain) Marceau, vicaire aux Trois-Pistoles (Québec, 28 avril 1835). C'est chose entendue que M. Luc Aubry, curé de L'Ile-Verte, ira faire la mission de Mingan dans le courant de l'été, M. Marceau le remplacera dans la paroisse de L'Ile-Verte où il exercera les pouvoirs ordinaires des curés; il faudra faire en sorte d'y donner l'office paroissial tous les quinze jours. Les dimanches où il n'y aura pas de messe, à L'Ile-Verte, les bans de mariage de cette dernière paroisse seront publiés aux Trois-Pistoles; s'il se trouve des bans qui devraient être publiés à L'Ile-Verte et à Cacouna, la publication dans cette dernière paroisse suffira. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 529.)

Mgr Joseph Signay. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Luc Aubry, curé de L'Ile-Verte, chargé de desservir les missions de Portneuf et de Mingan, placées sous la juridiction de Mgr Michael Fleming, vicaire apostolique de Terre-Neuve (Québec, 1er mai 1835). (*Registre L*, f. 156 v.)

Mgr Joseph Signay à Mgr Bernard-A. McEachern, évêque de Charlottetown (Québec, 6 mai 1835). Il a reçu sa lettre du 21 avril. Il est fâché d'apprendre que M. (William) Dullard n'ait pas eu le courage de résister aux clameurs que quelques têtes échauffées élevaient contre lui. "Il aurait été plus propre à vous remplacer qu'aucun des prêtres de votre juridiction, au moins d'autant que j'en puis juger." Mgr McEachern devra jeter les yeux ailleurs. Mgr Signay croit devoir le prévenir qu'il n'a proposé à Rome ni M. (Antoine) Manseau ni M. John McDonald pour être coadjuteur à Charlottetown. De même il ne croit pas que Mgr McEachern puisse reprocher au diocèse de Québec de n'avoir jamais rien avancé pour les dépenses et les voyages que celui-ci en sa qualité de suffragant de l'évêque crut devoir entreprendre. Mgr Plessis et Mgr Panet ne pouvaient le faire raisonnablement; le premier étant accablé de dettes, et le second ayant donné au séminaire de Nicolet tout le surplus de son revenu; d'ailleurs le diocèse de Charlottetown étant séparé de celui de Québec il ne convenait pas que l'évêque de Québec s'occupât des besoins d'un diocèse qui lui est étranger, au préjudice du sien. Le grand mal en tout cela, c'est que cette séparation s'est faite trop tôt; avant même que le nouveau diocèse de Charlottetown eût assez de prêtres pour suffire à ses besoins. Si les choses étaient restées sur l'ancien pied, l'évêque de Québec aurait continué d'y envoyer des prêtres, tandis que maintenant il n'y est plus obligé en justice mais seulement en charité. Malgré tout, il enverra un prêtre de son diocèse Nepisiquit, car les fidèles de ce lieu ne peuvent rester sans prêtre. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 531.)

Mgr Joseph Signay. Commission à M. Ignace Bourget, secrétaire de Mgr de Telmesse, à l'effet de conférer avec les commissaires chargés de mettre à exécution le bill des subdivisions de paroisses dans le district de Montréal (Québec, 5 mai 1835). (*Registre L*, f. 157 v.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Jean-Baptiste) Labelle, curé à Châteauguay (Québec, 9 mai 1835). Mgr de Québec n'a pas reçu la requête dont il lui parle dans sa lettre du 4 courant et où un certain nombre de ses paroissiens s'opposent à l'agrandissement de l'église de sa paroisse et à la répartition homologuée par Messieurs les commissaires. M. Labelle avertira ses paroissiens que l'évêque n'a plus à s'occuper de semblables réclamations dès que les procédures auprès des commissaires sont terminées, et il usera de toute son influence pour les empêcher d'aller plus loin. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 533.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de MM. Charles-Isaac Lebrun, Jean-Louis Alain et Paul Pouliot (dans la chapelle du séminaire de Nicolet, le 9 mai 1835). (*Registre L*, f. 158 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte du sous-diaconat de M. Charles-Isaac Lebrun (dans la chapelle du séminaire de Nicolet, le 10 mai 1835). (*Registre L*, f 158 r.)

M. Thomas Maguire à Mgr Joseph Signay (New-York, 11 mai 1835). Il est débarqué à New-York le 7 courant après une courte et heureuse tra-

versée; il a trouvé les lettres de Mgr Signay et de la mère supérieure des Ursulines. Il s'arrêtera à Boston, comme on lui demande; il croit que les efforts qu'il pourra faire auprès de la mère Saint-Georges seront inutiles et qu'elle restera à son poste. Il n'a pas reçu la lettre de M. Auguste Parant avant son départ de Paris. D'ailleurs il n'a pu retrouver à Paris les titres de propriété dont fait mention M. Parant, et cela après de longues recherches. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-149.)

Mgr Benoît Fenwick, évêque de Boston. Il accorde la permission à deux religieuses ursulines de l'ancien monastère Mont-Benoît, à Charleston, de se rendre au monastère des Ursulines de Québec, et d'y demeurer jusqu'à ce qu'elles soient rappelées dans le diocèse de Boston (Boston, 28 avril et 18 mai 1835). (*Registre L*, f. 163 r.)

M. C.-F. Cazeau à M. Duplessis, écuyer, à Sorel (Québec, 18 mai 1835). Mgr l'évêque de Québec n'a jamais érigé de paroisse sous le nom de saint Georges, dans le voisinage de Sorel. Les gens de Saint-Aimé qui demandent à être annexés à la paroisse de Saint-Georges sont dans l'erreur. Cependant Mgr Signay prendra leur requête en considération et tâchera de répondre à leurs désirs s'il est vraiment possible d'établir une nouvelle paroisse en l'endroit mentionné. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 537.)

Mgr Joseph Signay à M. (Antoine) Parant, supérieur du séminaire de Québec (Québec, 18 mai 1835). Les supérieurs des différentes maisons d'éducation du district de Québec et de celui de Montréal lui demandent encore cette année d'avancer l'époque des vacances. On allègue pour justifier cette demande: "d'abord les grandes chaleurs du mois d'août qui, pour les élèves, nuisent à l'application requise de leur part dans les derniers 15 jours qui précèdent les vacances et ensuite les mauvais temps, la navigation fâcheuse et les chemins ordinairement en désordre des premiers jours d'octobre." Il n'a pas d'objection à ce projet et il trouve qu'il faciliterait non seulement les études, mais qu'il permettrait de faire les ordinations, en se conformant aux lois, en sens que la rentrée des élèves étant au mois de septembre, on pourra les faire aux quatre-temps de l'automne au lieu de les faire, comme maintenant, au mois d'août et au commencement des vacances. Mais il est nécessaire que toutes les maisons d'éducation de la province s'entendent sur ce point. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 538.)

Mgr Joseph Signay à l'honorable George Moffatt, président de l'Association constitutionnelle de Montréal (Québec, 18 mai 1835). Il répond aux diverses questions qu'il lui a proposées "relativement à quelques parties des débats qui ont eu lieu le 9 mars dernier dans la Chambre des Communes d'Angleterre, sur les affaires de la province." A la première question: "Je n'ai nulle connaissance que les sujets catholiques de sa Majesté du Bas-Canada soient taxés pour le soutien d'aucune autre église que de celle à laquelle ils appartiennent. A la seconde: Comme cette question paraît liée à certaines difficultés dont Mr le commissaire, envoyé en Canada par le gouvernement de sa Majesté doit prendre connaissance, vous ne trouverez pas mauvais, j'espère que dans une telle circonstance je m'abstienne de répon-

dre. Quant à la 3ème, je suis flatté de pouvoir y répondre, que sous le rapport des opinions religieuses, les habitans du Bas-Canada, protestants et catholiques, vivent dans la plus heureuse harmonie." (*Registre des lettres*, v. 16, p. 539.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Viau, vicaire général, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 19 mai 1835). De retour de Nicolet où il a passé quinze jours il trouve une lettre de M. (Etienne) Chartier, où celui-ci lui donne sa démission comme curé de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup. Il n'hésite pas à l'accepter quoiqu'il n'ait rien à reprocher à M. Chartier; il se contente de le plaindre et de constater encore une fois son manque de réflexion. Il demande à M. Viau de vouloir bien s'occuper de l'administration de la paroisse de la Rivière-du-Loup jusqu'à ce qu'il y mette un nouveau curé. Il tâchera de s'entendre avec les curés voisins pour qu'ils y aillent eux-mêmes, ou leurs vicaires, célébrer la messe chaque dimanche. M. Cazeau a en mains le ciboire commandé par la fabrique de cette paroisse et qui y sera envoyé par une occasion sûre. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 534.)

Mgr Joseph Signay à M. (Etienne) Chartier, curé de la Rivière-du-Loup (Québec, 19 mai 1835). Il accepte sa démission comme curé de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup. Elle prendra effet, comme M. Chartier le demande, le 1er juin prochain. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 536.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Ignace) Bourget, secrétaire de Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 19 mai 1835). Il a soumis à Mgr l'évêque de Québec la lettre dans laquelle M. Bourget lui indique la ligne de conduite qu'il croit devoir tenir, en qualité de délégué de Sa Grandeur, dans ses rapports avec les commissaires nommés pour la reconnaissance civile des paroisses du district de Montréal. Voici ce que Mgr Signay lui fait répondre: ses principes sont justes, cependant leur application ne sera pas toujours facile, parce que souvent l'évêque est mal renseigné par son délégué et, comme il émet le décret canonique d'après les renseignements fournis par celui-ci, il peut se tromper en fixant les limites de certaines paroisses. De même il arrive que certains habitants s'aperçoivent après l'émission du décret canonique qu'il leur conviendrait mieux d'être de telle autre paroisse que de celle à laquelle ils sont censés appartenir en vertu du décret canonique et, souvent, ils ont raison. Pourquoi dans ces cas l'autorité ecclésiastique ne profiterait-elle pas des informations reçues par les commissaires? et pourquoi n'en profiterait-elle pas pour réformer un décret canonique qui en a besoin? "Au reste, les commissaires n'étant réellement pas obligés par les dispositions de la loi, d'avoir égard aux remarques de l'évêque ou de son délégué, il faut bien se prêter, autant que possible, à leur désirs afin qu'il n'en advienne point plus de mal." Ainsi il est raisonnable d'accorder aux habitants de la 5ème concession de Saint-Denis d'être annexés à la paroisse de la Présentation, demande qu'ils renouvellent depuis plusieurs années. De même l'on pourrait maintenant annexer sans inconvénient à Saint-Hyacinthe ceux des habitants de Saint-Jude qui le désirent. Il n'y a aussi aucune raison qui empêche de transférer à la paroisse de Saint-Jean (Dor-

chester) une partie de la paroisse de Blairfindie. C'est aux commissaires à juger de ces différents cas, et il est certain qu'ils agiront avec équité, n'étant pas hommes à prendre plaisir à changer ce que l'évêque a fait de bonne foi. Il est fort probable qu'ils n'auront aucune objection à profiter des renseignements que pourra leur donner M. Bourget. Quant à ce qui concerne la juridiction des curés sur ce qui sera enlevé ou ajouté aux paroisses en question, elle leur sera donnée ou enlevée par cela même que M. Bourget adhérera, en qualité de délégué de l'évêque de Québec, aux augmentations ou diminutions proposées par les commissaires. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 539.)

Mgr Joseph Signay. Décret d'érection de la confrérie du Rosaire de la sainte Vierge dans la paroisse des Eboulements (Québec, 20 mai 1835). (*Registre L*, f. 159 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Louis-Onésime) Désilets, desservant aux Grondines (Québec, 21 mai 1835). Il ne faut pas inquiéter les gens à propos du prêt à intérêt; le plus souvent ils agissent de bonne foi et comme cette question du prêt à intérêt est loin d'être résolue il ne faut pas les exposer à pécher en les tirant de leur ignorance. Il en est de même pour ceux qui louent leurs bancs à l'église à un taux plus élevé que celui établi lors de l'achat de ces mêmes bancs. Dans tous ces cas, il faut tenir compte des circonstances. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 543.)

Requête des habitants de la paroisse de Laprairie de la Madeleine demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre Gamelin, N. P. et de E. Henry, N. P. (Laprairie, 7 octobre 1831). Commission donnée par Mgr Bernard-Claude Panet à M. Joseph Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 16 novembre 1831). Procès-verbal de M. Joseph Marcoux en conséquence de la commission ci-dessus (Laprairie, 19 décembre 1831). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Laprairie de la Madeleine (Québec, 11 janvier 1835). (En marge: le décret ci-dessus est nul.) (*Registre des requêtes*, v. H, f. 29 r.) Mgr Joseph Signay. Nouveau décret érigeant canoniquement la paroisse de Laprairie de la Madeleine (Québec, 21 mai 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 116 r.)

Mgr Joseph Signay à M. (Pierre) Clément, curé des Eboulements (Québec, 22 mai 1835). Il est heureux de répondre à la piété des fidèles des Eboulements en leur accordant ce qu'ils demandent. M. Clément continuera à cultiver chez les jeunes, surtout, la dévotion envers la sainte Vierge. Mgr Signay espère que M. Clément est toujours disposé à quitter les Eboulements pour prendre possession de la jolie cure de la Petite-Rivière où il pourra au milieu d'une population agréable goûter, avec plus de charmes qu'aux Eboulements, les douceurs du ministère pastoral. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 544.)

Requête des habitants de la paroisse de Sainte-Marie-de-Beauce demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-Joseph Reny et de J.-B. Bonneville, N. P.

(Sainte-Marie, 15 mai 1833). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à Mgr P.-F. Turgeon, coadjuteur élu en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 8 juin 1833). Procès-verbal de Mgr P.-F. Turgeon en conséquence de la commission ci-dessus (Sainte-Marie, 2 juillet 1833). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 101 v.) Mgr Joseph Signay. Décret érigeant canoniquement la paroisse de Sainte-Marie-de-Beauce (Québec, 22 mai 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 120 r.)

Mgr Joseph Signay. Ordonnance qui annexe provisoirement à la paroisse de Saint-Isidore-de-Lauzon une partie y mentionnée de la paroisse de Saint-Bernard (Québec, 25 mai 1835).

Mgr Joseph Signay. Commission et pouvoir à Mgr Remi Gaulin, évêque de Tabraca, de faire la visite pastorale dans une partie du district de Montréal (Québec, 25 mai 1835). (*Registre L*, f. 158 v.)

Mgr Joseph Signay. Lettres d'archiprêtre accordées à M. Jean-Baptiste Kelly, pour les paroisses de Sorel, Saint-Ours, Saint-Jude et Saint-Denis; à M. Michel Brunet, pour les paroisses de Saint-Martin, Saint-Laurent, Sault-au-Récollet et Rivière-des-Prairies; à M. Magloire Blanchet, pour les paroisses de Saint-Charles, rivière Chambly, Sainte-Marie-de-Monnoir, Saint-Marc, Saint-Hilaire, Saint-Mathieu et Beloeil; à M. René-Olivier Bruneau, pour les paroisses de Verchères, Boucherville, Varennes, Contrecoeur et Saint-Antoine, rivière Chambly; à M. Louis Parent, pour les paroisses de Répentigny, Lachenaie, Saint-Sulpice, la Pointe-aux-Trembles et la Longue-Pointe (Québec, 26 mai 1835). (*Registre L*, f. 159 v.)

Requête des habitants de la seigneurie de Linière demandant que leur territoire soit érigé canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-B. Bonneville et J.-Joseph Reny N. P. (Sainte-Marie-de-Beauce, 20 juin 1832). Commission donnée par Mgr Joseph Signay à Mgr P.-F. Turgeon, coadjuteur élu en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 8 juin 1833). Procès-verbal de Mgr P.-F. Turgeon en conséquence de la commission ci-dessus (En la maison du sieur Etienne Perrault, seigneurie de Linière, 2 juillet 1833). Mgr Joseph Signay. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Elzéar-de-Linière (Québec, 26 mai 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 124 v.)

M. C.-F. Cazeau à M. Joseph Couillard, écuyer, à Châteauguay (Québec, 27 mai 1835). Mgr l'évêque de Québec a reçu la requête que lui a adressée M. Couillard avec un certain nombre de paroissiens de Châteauguay. Il lui fait répondre qu'il ne reviendra pas sur la décision prise relativement à la construction de l'église de Châteauguay. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 547.)

Requête des habitants de la paroisse de Berthier de Bellechasse demandant la permission d'employer trente-cinq livres, cours actuel, des deniers de la fabrique pour entourer d'une clôture le cimetière de leur paroisse et faire diverses réparations à l'église et à la sacristie. Liste des noms des signataires (Berthier, mai 1835). Mgr Joseph Signay. Il permet l'emploi de la somme mentionnée à condition que le tout soit approuvé par une ré-

solution des marguilliers (Québec, 27 mai 1835). (*Registre des requêtes*, v. H, f. 131 r.)

Mgr Joseph Signay à M. Joseph Crevier, curé à Blairfindie (Québec, 28 mai 1835). Il le prie de vouloir bien s'exécuter et de payer à Mgr Turgeon le tiers des dîmes qu'il recueille dans la paroisse de Blairfindie, comme il s'y est engagé lorsqu'il a pris possession de cette paroisse. Mgr Turgeon doit partir prochainement pour le golfe et il compte sur ce que M. Crevier lui doit pour solder les dépenses de ce voyage. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 548.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles) Bégin, curé à Beauport (Québec, 29 mai 1835). Il accorde l'exposition du s. sacrement dans l'église paroissiale de Beauport les mardi, mercredi et jeudi de la première semaine de juillet, avec une indulgence plénière qui pourra être gagnée par tous les fidèles de cette paroisse aux conditions ordinaires. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 556.)

Mgr Joseph Signay à M. (Charles) Bégin, curé à Beauport (Québec, 29 mai 1835). Il accorde à la paroisse de Beauport une indulgence plénière qui pourra être gagnée les jours de la Toussaint et de la commémoration des Morts, ainsi que le dimanche dans l'octave de la Toussaint par tous les fidèles de cette paroisse aux conditions ordinaires (*Registre des lettres*, v. 16, p. 549.)

Mgr Joseph Signay à Mgr P.-F. Turgeon, évêque de Sidyme et coadjuteur de Québec (Québec, 29 mai 1835). N'ayant pas le temps avant son départ pour la visite pastorale de lui communiquer tous ses pouvoirs en détail, il les lui communique *in globo*. Il l'autorise aussi à exercer dans le diocèse de Charlottetown, dans sa prochaine visite, tous les pouvoirs qu'il peut communiquer en vertu des lettres de vicaire général qu'il a reçues de feu Mgr McEachern, en date du 8 août 1833. (*Registre des lettres*, v. 16, p. 547.)

(A suivre)

LETTRES ET MÉMOIRES DE L'ABBÉ DE L'ISLE-DIEU

(suite)

LETTRE À MGR DE PONTBRIAND — (4 JUIN 1753)

Monseigneur,

Voicy encore une petite lettre que je souhaiterois bien pouvoir faire parvenir jusqu'a vous cette année, vous y en trouveres une pour simple coppie de celle que m'ecrit M. helvetius, au sujet des remedes que la cour a accordés cette année pour les colonies de votre dioceze, vous y verrés quil convient que la quantité n'est pas suffisante, et quil est bien dans l'intention d'engager luy meme la cour a y faire chaque année un envoy plus considerable.

La reponse quil me fait a ce sujet est le fruit d'une lettre fort detaillée que j'avois cru devoir luy ecrire moy meme sur le besoin de ces remedes et la quantité proportionnée au nombre des habitants des differentes colonies auxquelles ils etoient destinés. Il me paroît que ma lettre luy a fait impression et quil est entré dans tous les motifs que je luy avois suggérés, mais vous verrés en même tems quil exige des eclaircissements sur lespece des maladies qui sont les plus communes parmy les pauvres, surtout dans la portion de votre dioceze qui est sous vos yeux... sur les symptômes de ces maladies, sur les tems où elles sont les plus communes... sur ce qui peut les occasionner... sur les accidens qui surviennent dans le cours desd. maladies... sur la maniere dont on les traite, et enfin sur l'effet que leur feront les remedes envoyés afin de les appuyer si ils sont trop foibles, ou d'y joindre des minoratifs si ils font trop d'effet, et surtout d'envoyer plus grande quantité de ceux qui seront plus appropriés au climat, et plus specifiques aux maladies qui y reignent.

Vous pourriés donc Monseigneur, charger quelqu'un d'intelligent de me faire ce detail par les premiers vaisseaux qui passeront l'année prochaine de chez vous en france, afin que j'en puisse conferer de bonne heure avec M. helvetius et obtenir de luy une plus grande quantité des remedes qui seront les plus propres pour vos colonies.

J'envois a M. Le loutre la coppie de la même lettre afin quil m'envoye les memes eclaircissemens sur sa mission, sur celle de l'isle St jean, sur celle de la riviere St Jean, sur l'Isle Royale.

Rien de nouveau Monseigneur depuis ma dernière lettre, je vis hier M. votre frère qui me parut se plaindre de ses yeux.

Je ne vois guere d'apparence que Mrs les directeurs de cette maison fassent partir cette année le missionnaire quils ont promis pour l'Isle St jean, et j'en suis d'autant plus faché que j'en avois deux tout prest, et je vous promet que je n'y seray pas repris l'année prochaine, pourvû que vous vouliés bien vous expliquer nettement sur cela avec le ministre, afin quil

sache a qui vous vous en rapportés de votre confiance et des soins quil s'agit de se donner icy pour vous; car cette espece d'incertitude fait que chacun tire de son côté et que l'oeuvre n'en va pas mieux; quant à moy Monseigneur, je me flatte que mon zèle vous est connu, et j'avoue que je ne conçois pas comment on peut agir froidement dans une occasion où le zele doit etre l'ame et le mobile de toutes nos demarches; aussy est ce de cette monnoye dont je cherche a reconnoître et a payer l'amitié dont vous m'honorés.

Je suis avec respect Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé DE LISLE DIEU.

A Paris ce 4 juin 1753.

LETTRE À MGR DE PONTBRIAND — (8 JUIN 1753)

Monseigneur,

Voicy encore une lettre que je ne comptois pas avoir l'honneur de vous ecrire; mais l'interet que je prends a la De veuve Lainse remariée en france, et qui a celuy de vous ecrire sous le nom de Joly, m'oblige de vous renvoyer un mémoire joint a sa lettre qu'elle desiroit faire presenter au ministre pour le sujet et les raisons qui y sont contenus; mais comme jay crû quil seroit inutile de poursuivre cette affaire icy, sans l'attache de M. le Gouverneur, je vous supplie de vouloir bien luy en parler avec l'interet que Mad. Joly se flate que vous voudres bien encore prendre a elle et à son frere nomme Petit actuellement resident a Montreal, et qui a servy sous les ordres de M. Rigaud de Vaudreuil en qualité d'ayde major, comme vous le verres Monseigneur par le certificat cy joint.

S'il etoit vray que ce quil expose dans son memoire put avoir quelque utilité et que M. le Gouverneur jugeat que la colonie, et par consequent l'etat, en pussent tirer quelque avantage, il seroit naturelle que celuy qui en a fait la decouverte pû luy meme y trouver le produit de son intelligence et de ses peines, c'est donc a M. le Gouverneur a s'informer de ce qu'il croira pouvoir faire et retirer de cette découverte, et alors, et sur son attache, témoignage et certificat de realité et d'utilité, je feray icy ce que vous croires que je pourray faire a l'avantage de Mad. Joly, des que vous vous y interessés, mais comme vous scavés que notre ministere ne s'étend au temporel qu'autant quil est lié avec le spirituel, jay crû que M. le marquis Duquesne devoit etre prealablement consulté, et ça eté egalement l'avis de M. le comte de la Galissonniere, je serois bien aise, si vous le permettiés Monseigneur, que le premier trouva icy les assurances de mon respect.

Je vous ay ecrit tant de fois que je n'en scay plus le nombre, mais je le fais toujours avec grand plaisir quand il s'agit de vous renouveler les assurances du respect avec lequel je suis Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé DE LISLE DIEU.

A Paris ce 8 juin 1753.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (20 juin 1753)

Paris 20 juin 1753

Monsieur,

J'ay recu hier une lettre de M. Dabbadie commissaire ordonnateur pour le Roy a la Rochelle, qui m'annonce l'embarquement de treize caisses que je luy ay adressées dont neuf pour Louisbourg et quatre pour Quebec; il m'en envoie meme les connoissemens et le recu des armateurs des vaisseaux marchands, sur lesquels ces dites treize caisses ont été chargées. . . Tout l'inconvenient c'est qu'il en faudra payer le fret, tant a Louisbourg qu'a Quebec, mais du moins je suis sur que tout est arrivé a la Rochelle et embarqué, livres chapelles, et medicamens, il n'y a que le missionnaire que devoient fournir cette année Mrs les directeurs des missions etrangeres, dont je n'entend point parler, ainsy il n'y a guère d'aparence qu'il parte cette année ce qui nous fait un grand tort pour l'isle St Jean, ou par la il ne se trouvera que trois missionnaires au lieu de quatre qui nous y seroient absolument necessaires en egard au nombre des françois qui s'y sont refugiés non seulement pour leur donner les secours spirituels, mais pour les former en villages et en paroisses et pour les exciter a s'etablir, a se batir, et a cultiver les terres qui leur seront concedées . . . Il faut du moins esperer que l'année prochaine nous ne tomberons pas dans ce meme cas par la precaution que j'ay prise de m'assurer de sujets sur lesquels nous pourrons choisir, et qui ne nous manqueront pas.

Je suis toujours extremement tourmenté par les creanciers de l'hopital de Montreal avec lesquels je ne puis finir tandis que je n'auray pas titre pour le faire, et pour operer la validité de la subrogation de la Dme veuve Youville.

Je n'ose plus vous renouveller mes instances sur le renvoy de mes extraits et des plans et memoires que j'y ay joints quoy qu'ils me soyent absolument necessaires si j'avois prevû ce retard j'en aurois fait faire des coppies.

Comme j'espere Monsieur que vous feres peut etre quelque petit sejour a Paris avant le depart de la Cour pour compiegne je vous demande la permission de me presenter a une de vos audiences et pour cela je tacheray de me faire informer du tems et des jours que vous passerés a Paris.

Je suis avec respect Monsieur, etc, etc, etc.

L'abbe DE LISLE DIEU.

Vre Genl des Colonies de la Nelle France en Canada.

A Paris ce 20 juin 1753.

LETTRE À MGR DE PONTBRIAND — (9 JUILLET 1753)

Monseigneur,

Voicy une nouvelle lettre que j'essaye de vous faire passer par M. De Villejoint officier de Lisle Royalle qui m'assure quil vous la fera remettre

au plus tard sur la fin de 9bre par le Baye verte. Je voudrois bien cependant que vous la pussiés recevoir avant ce tems la, surtout a cause des lettres patentes que la cour a adressées au conseil superieur de Quebec pour les y faire homologuer et enregistrer.

Jay eté informé si tard de leur envoy que je n'ay pu vous ecrire par le vaisseau sur lequel elles ont passé. Le ministre m'en a envoyé depuis une coppie mais sur laquelle je ne puis rien finir et pendant ce tems la les créanciers s'ennuyent a force d'essuyer des delais et peut etre en seront ils moins traitables; mais M. l'abbé Couturier na pas cru devoir delivrer l'argent dont il est depositaire que prealablement les dites lettres patentes ne soyent enregistrées au conseil superieur de Québec dans la crainte quelles ny rencontrent quelqu'opposition, je ne l'imagine cependant pas; ainsy je vous supplie Monseigneur de me les renvoyer le plus tot que vous pourres des quelles seront revetues de toutes les formalités necessaires affin que je puisse finir avec les creanciers et liberer l'hopital du moins de ce quil doit en france, et vous renvoyer la subrogation de Madame Youville en bonne forme, et au lieu et place des creanciers pour la somme quelle aura payé.

Vous avez sans doute reçu la reponse de Messieurs les superieur et directeurs du seminaire de paris, et vous aves vu avant la reception de cette derniere lettre quelle est leur derniere resolution sur le gouvernement de votre seminaire, des (disent ils hautement) que vous y voudres changer quelque chose ils vous le remettront et se retireront faisant entendre quils ne trouveront personne qui veuillent y aller a d'autre condition.

Ils imaginent même que vous nen trouveres pas vous-même, et je suis bien sûr du contraire; car M.M. du St esprit le prendront volontiers en leur designant par et pour chaque pretre une petite pension pour leur vestiaire et entretien.

Si vous prenes ce party Monseigneur, il faudra vous adresser directement au Roy par M. Rouillé qui est bien intentionné et demander un reglement, et que pour cet effet il vous soit donné une commission pour examiner et juger vos droits et pretentions reciproques; sa majesté peut en 8 jours evoquer cette affaire a elle par un arret de propre mouvement, et renvoyer i'affaire a la commission pour luy en rendre compte et laffaire est rapportée a son conseil pour y faire droit a qui il appartiendra.

Mais si vous prenes ce party il faudra en prevenir bien nettement et bien clairement M. l'abbé de pontbriand qui est intimement persuadé que vous ne sçauries vous passer de M.M. du seminaire des Missions etrangeres et qui le dit hautement. vous jugez bien que sil tenoit ces discours chez M. Rouillé et dans les bureaux de la marine cela feroit un mauvais effet persuadé quil doit etre mieux informé de vos intentions que qui que ce soit; ainsy prenes vos mesures sur cela Monseigneur et ecrives en a M. lancien eveque de Mirepoix.

Voila deux ans de suite que ces messieurs promettent un sujet pour Lisle St jean, ils en ont même reçu la gratification de la cour, et il ne part point. le 1er s'est trouvé la tête un peu derangée quand il a fallu partir, celuy qui le doit remplacer est encore a la Rochelle et je doute quil parte

encore cette année. sur ce quon m'en a mandé ce ne sera pas une grande perte, c'est un mince sujet quils ont fait rendre Daire a Bordeaux et de Bordeaux a la Rochelle; ce qui le retient aujourdhuy cest la gratification que le premier a mangée et que ces M.M. ne pretendent pas rendre; ainsy debat entre la cour et eux. je les laisseray demesler leur fusée comme ils voudront; mais pendant ce tems la notre pauvre mission de lisle St jean qui auroit besoin de 4 missionnaires ne s'en trouve que 3.

Je crois que le scrupule a gaigné ces M.M. sur lapprobation des sujets quils envoyent et que jusqu'a present ils ont cru pouvoir envoyer sans autre mission que la leur, ils m'ont demandé une approbation pour celuy qui est encore a Bordeaux ou plustot a la Rochelle; mais elle luy sera inutile si il ne part pas comme je l'imagine.

Notre pauvre maison est bien mal gouvernée; presentement cest M. De la lanne qui est superieur tout cela va comme il peut, on dit icy que M. du fau, et M. de Burgurieux se retirent a aire et quils y ont acheté une maison. Je les crois fort degoutés de ferailler avec l'univers: contestation vis a vis de vous Monseigneur . . . procés vis a vis du chapitre . . . le raporteur est mort on en a nommé un autre. Discussion vis a vis de tous les vicaires apostoliques et des missionnaires des missions des indes orientales quils ne veullent pas reconnoître, peu d'accord avec la cour où ils commencent a etre connus, regardés dans tout paris comme injustes vis a vis de leurs confreres, voila leur position . . . mais tout cecy de vous a moy Monseigneur, et que mes lettres ne soyent vues de personnes je vous prie.

Les affairs du parlement et du clergé ne finissent point Monseigneur, tout est plus brouillé que jamais. Le parlement cest a dire la grand chambre est toujours a pontoise, les chambres des requetes et enquetes exilées et distribuées en differentes villes du ressort du parlement avec 4 membres prisonniers d'état. Tout cela fait un grand mal a la religion et a l'etat, dieu veuille nous donner la paix. nous sommes inondés d'ecrit contre le clergé, le parlement resiste en face au Roy en disant quil est le protecteur de son autorité, on ny comprend rien et chacun prend le change sur cela selon son préjugé, il me semble qu'on auroit du laisser aller toutes les contestation moins loin . . . jespere avoir de bonne heure de vos nouvelles Monseigneur, et je souhaite que vous soyes content de ce que nous avons fait cette année pour les missions de Beausejour, de Lisle St jean, de la riviere St jean et pour les pauvres acadiens françois qui sont encore sous la domination des anglois et a qui nous avons envoyé un nouveau et excellent missionnaire.

Quant à celle de Louisbourg les recollets ne sont pas traitables, j'ignore quel nombre de sujets ils ont envoyé cette année; mais je suis bien sûr quils n'en ont pas envoyé un nombre competent, et quels sujets mon dieu, cette pauvre mission ne setablira jamais tandis quelle sera dans les mains des recollets; mais cest a la colonie a demander sur cela les sujets qui conviennent, et il ny a que les pretres seculiers qui puissent remettre cette mission. M.M. du St esprit s'en chargeroient volontiers, et la petite comte quils y formeroient deserviroit bien mieux la ville et les postes qui

y sont, et seroit d'une grande ressource pour les differents postes de cette isle et pour les differentes missions voisines; mais l'embaras seroit de trouver des fonds pour cet etablissement.

Je vous confie toutes mes idees Monseigneur, elles vous seront du moins une preuve de mon zèle bien sincere pour tout ce qui interesse votre dioceze et le progres de la religion que jy souhaiterois procurer pendant le peu de tems qui me reste a vivre.

Je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé De Lisle dieu.

Ce 9 juillet 1753.

Lettre au président du Conseil de Marine (19 Juillet 1753)

Paris 19 Juillet 1753

Monsieur,

J'avois pris toutes les precautions necessaires pour avoir l'honneur de vous voir dans le petit sejour que vous avés fait a Paris avant votre depart pour compiegne, mais malheureusement je n'y ay pas reussy m'ayant été dit a la porte de votre hôtel, que vous etiés a Paris comme ny êtant pas ce qui ma empeché d'insister sur le désir que j'avois de vous entretenir un moment sur nos colonies ou j'ay fort a coeur que les efforts que vous avés fait cette année pour les secourir produisent tout l'effet que vous en attendés, ou du moins qu'on ait rien a reprocher a nos missionnaires sur le zêle avec lequel ils doivent y contribuer surtout sur les rivieres de Beausejour et dans l'isle St Jean, en portant les habitans qui y ont passés de l'acadie a s'y établir et a y cultiver les terres qui leur y seront concédées.

Je vois par une lettre que je viens de recevoir de M. Maillard missionnaire des sauvages mikmack de L'abrador dans l'isle Royale qu'il etoit tems que M. Le Loutre se rendit auprés des siens sous le fort Rouillé.

La lettre de M. Maillard est du 13 May dernier dattée de Louisbourg ou il me mande qu'il s'est rendu depuis la my Carême par rapport au peû de Recollets qu'il y a dans cette ville depuis la mort du pere Candide, qui y faisoit les fonctions de curé et au besoin qu'on y a de secours spirituels.

M. Maillard me rend compte d'un evenement assés facheux dont vous avés peut être deja été instruit et dont j'ay crû devoir vous informer moy même, en vous faisant part des Mesures qu'on prend pour y remedier, voicy le fait.

Les anglois d'alifax c'est a dire de Chicbouctou ont gagné cinquante de nos sauvages, tant marichitis que mikmak, avec qui ils ont fait la paix; ceux de l'isle Royale et de la baye verte en sont outrés de depit.

M. Maillard m'ajoute qu'il vâ incessamment partir de l'isle Royale pour se rendre sur les terres de l'acadie et s'employer a faire revenir cette cinquantaine de faux freres qu'il dit connoître assés particulierement pour se flater d'en etre ecouté; il compte beaucoup sur les secours de M. Le Loutre, pour la reussite de son projet, et je pense volontiers comme luy par la

connoissance que j'ay de l'ascendant que M. Le Loutre a sur l'Esprit des sauvages.

Quoy que son voyage en france n'ait pas été inutile pour la colonie c'est un grand malheur qu'il ait été obligé de disparoître pour quelque tems mais j'espere que son retour et sa presence rappeleront tout dans le même etat où il avoit laissé les esprits et les dispositions tant des sauvages que des françois.

La tournée que va faire M. Maillard, tant a l'acadie, et sur les rivières du fort Rouillé, qu'à l'isle St Jean, ranimera beaucoup toutes ces missions, surtout avec les secours que luy donnera M. Le Loutre en travaillant de concert l'un et l'autre, a disperser et a placer les missionnaires qui leur sont subordonnés, selon les etablissemens qui seront jugés convenables par M.M. les commandans pour le bien et le service de l'Etat, auxquels la religion et les missionnaires doivent concourir de concert avec la puissance temporelle, qui en protegeant les missions et les missionnaires doit y trouver une sorte d'appuy qui ne peut consister que dans le respect et la déferance que les missionnaires doivent inspirer aux sujets du Roy, pour ceux qui sont revetûs de son autorité, et ce ne peut être que par ce concert de correspondance et de bonne intelligence que le bien de l'etat et celuy de la Religion se procureront.

Le surplus de la lettre de M. Maillard contient plusieurs particularités dont je me reserve a vous rendre compte dans vôtre passage a Paris Monsieur, lorsque vous reviendrés de Compiegne, si vous voulés bien m'accorder un quart d'heure d'audience particuliere.

J'ay reçu la coppie des lettres patentes de l'hopital de Montreal que vous avés eu la bonté de m'adresser Monsieur mais comme vous les avés fait envoyer au conseil superieur de Québec pour y etre enregistrées je ne pourray finir avec les creanciers, qu'au retour des d. lettres patentes que j'espere recevoir par les premiers vaisseaux, et revetues de la formalité de l'enregistrement necessaire pour la sureté de la subrogation de la dame veuve Youville . . . d'icy a ce temps la je m'attends bien que les creanciers me tourmenteront journellement, mais il faut prendre patience en se persuadant qu'on ne fait pas le bien (sans) contradiction, et que moins on se recherche en le procurant, plus on reussy pour les autres, quand même on echoueroit pour soy et pour sa propre satisfaction.

Vous avés eu la bonté de me faire renvoyer mes extraits avec:

1° Le memoire sur la necessité de fixer les limittes de l'acadie.

2° Le plan du cantonnement proposé pour accelerer la fixation des sus-d. limittes.

3° Le tableau de l'état actuel des missions tant françoises que sauvages dans la partie meridionale de la nouvelle france en Canada.

Mais, on ma retenû un memoire que j'avois donné sur les moyens de se fortifier dans les postes que nous occupons, en attendant la fixation des limittes, ou l'acceptation du plan proposé.

On ma encore egalement retenû un petit memoire, que nous fimes, M. Le Loutre et moy a Versailles sur la maniere d'etablir les familles tant

sous le fort Rouillé que dans l'isle St Jean et sur les differentes especes de terres qu'il faudroit leur conceder et la quantité même qu'il faudroit leur accorder, eû egard aux forces et facultés de ces memes familles, pour y proportionner la qualité et la cotité des terres qu'on leur accorderoit par de simples permis en attendant les concessions en regles de M. le General.

Si ces deux derniers memoires se trouvoient sur la main de M. de la Porte je serois bien aise de les avoir quant ce ne seroit que pour l'intelligence de ma correspondance avec nos missionnaires, lorsqu'il s'agit de representer quelque chose a la cour pour eux et en faveur de leurs missions.

Mil pardons Monsieur, si je vous importune encore sur ces deux derniers articles, mais c'est une suitte de mon exactitude a conserver tout ce que je prens la liberté de representer a la Cour pour y avoir recours dans le besoin. Je suis etc. etc. etc.

L'abbé de L'Isle dieu.

Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 19 Juillet 1753.

Lettre à M. de la Porte — (19 août 1753)

Paris 19 aoust 1753

M. de la P.

Je croy necessaire d'ecrire de nouveau a Mr de Mirepois j'en reparleray au Roy si ma lettre ne produit pas plus d'effet.

Monsieur,

La confiance que vous m'avés fait naître au mois d'avril dernier en me faisant part des favorables dispositions du Roy pour moy, d'aprés le compte que vous aviés bien voulû rendre à Sa Majesté de mes services pour les Colonies depuis 22 et bientot 23 ans m'avoit fait esperer que j'aurois quelque part a la premiere nomination qui se feroit, non pour un benefice, que je ne demande surement point, mais pour une simple pension au moins equivâlante a la gratification que vous avés eu la bonté de m'obtenir et de me faire delivrer sans aucune retenue.

Je vois cependant Monsieur que j'ay eté totalement oublié, sans scavoir n'y etre en etat de prevoir d'ou peut m'etre venu cette exclusion ne croyant pas avoir demerité en rien auprés de M. l'ancien Evêque de Mirepoix. J'imagine même (sans trop me flater) que la fonction que je remplis n'est pas moins interessante pour l'Etat et pour la religion n'y moins digne des graces du Roy que celle des grands vicaires particuliers des differens diocezes de l'interieur du Royaume qui n'ont surement pas un detail si estendu, si combiné n'y si dispendieux.

Vous estes Monsieur plus a portée d'en juger que personne et la bonté avec laquelle vous avés bien voulû en parler au Roy, et de la part de sa Majesté a M. l'ancien Evêque de Mirepoix ne me laissoit rien a desirer, que l'execution des favorables dispositions du Roy.

Si l'intention de Sa Majesté est de me continuer la gratification qui ma été accordée au mois d'avril dernier, et de me la convertir en pension je n'ay rien a dire n'y quoy que ce soit a vous prier de soliciter pour moy.

J'aimerois même autant, et même mieux ce premier party que celuy d'une pension de £1600 dont il ne me resteroit pas d'avantage, eû egard a la retenue du quart pour la contribution aux charges communes; mais j'avois crû que mon employ etant beaucoup plus eclesiastique que civil, il etoit beaucoup plus convenable que j'en reçüsse l'honoraire et la gratification de l'Eglise, que de l'Etat, qui d'ailleurs est assés surchargé.

Je vous fais Monsieur cette petite et respectueuse representation d'autant plus volontier que vous avés paru m'en donner la liberté par la maniere obligante dont vous avés bien voulu vous interesser a mon etat, en m'exhortant de continuer mes soins pour les Colonies dont je suis chargées.

Si cependant Monsieur, vous trouviés que ce fut en user trop librement, je vous suplie de me le pardonner mais j'ay cru pouvoir vous rappeler vos premieres bontés et les demarches quelles vous ont fait faire imaginant que vos favorables dispositions et celles ou vous aviés mis le Roy en ma faveur devoient me procurer surement un bien être que je solicite moins pour moy personnellement, que pour continuer mes services et me mettre en etat de faire face aux depenses extraordinaires qu'ils m'occasionnent sans rien perdre sur mon necessaire surtout dans un age ou mes infirmités exigent des secours dont il est impossible de me passer.

Si M. l'ancien Evêque de Mirepoix (pour eluder votre solicitation de la part même du Roy) vous a aporté des raisons d'exclusion qui me soient personnelles, je n'ay rien a dire, mais si j'ay demerité aupres de luy, c'est sans le sçavoir et en cela je serois plus malheureux que coupable.

Si au contraire il n'en est rien, et que ce soit simple oubli de la part de ce prêlat je vous supplie Monsieur, de luy rappêler la satisfaction et les bontés du Roy, sur le compte que vous avés rendu a Sa Majesté de mes services depuis 23 ans et l'intention ou elle etoit de m'accorder un petit secours qu'elle vous a chargé de soliciter vous même.

J'ose esperer cette nouvelle grace de vous Monsieur, comme une suitte de vos premieres bontés, et je remets mon sort entre vos mains, persuadé que vous ne trouverés dans ma demande n'y avidité n'y cupidité des biens et des fortunes de ce bas monde.

J'ay reçu plusieurs lettres de la Nouvelle Orleans et de Louisbourg dont il me paroit important que vous soyés incessamment informé; je me rendray a Versailles si vous le jugés a propos et des que vous me l'ordonnerés a moins que vous ne fassiés quelque voyage a Paris.

J'attends sur cela vos ordres et suis avez respect, Monsieur, etc, etc, etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 19 août 1753.

Je vous supplie Monsieur de supprimer cette lettre.

Lettre au président du Conseil de Marine — (5 septembre 1753)

Paris 5 7bre 1753

Monsieur,

Je ne vous envois point les extraits que je vous avois annoncés et que vous aviés parû exiger de moy par votre dere lettre, parce que depuis ce tems la il m'en est arrivé une quantité prodigieuse, tant de la Louisiane que de l'isle Royale.

Les unes me sont arrivées par la poste et c'est le plus grand nombre;

Les autres m'ont été renvoyées du bureau de la Marine, ou elles avoient été adressées.

Les Jésuites m'en ont renvoyé quelques unes qui se sont trouvées dans leur boëte, de la Rochelle, a Paris, et enfin M. le marquis de Vaudreuil, cy devant gouverneur de la Louisianne, qui ma fait l'honneur de me venir voir et avec qui j'ay eu celuy d'avoir une trés longue conversation m'en a rendu plusieurs.

Par toutes les lettres que je reçois de la Louisianne je vois que quoy que l'ancien gouverneur y soit infiniment et generalement regreté, le nouveau y a trés bien pris surtout par la liaison, la correspondance, l'union et la bonne intelligence qu'on a apperçu entre eux dans la Colonie pendant le peu de tems que le premier y est resté pour se conformer aux ordres qu'il en avoit reçus de la cour et y installer le second.

M. le marquis de Vaudreuil vous rendra compte Monsieur de la manière dont son successeur s'est conduit dans la Colonie dans le peû de tems qu'ils y ont passé ensemble et je suis persuadé qu'il y reussira s'il y est soutenû par la Cour comme je n'en doute pas et qu'il n'y soit pas croisé et traversé comme l'a été M. de Vaudreuil et suivant que je le vois par toutes les lettres que je reçois de la nouvelle orleans et des differens postes qui composent cette Colonie et ou j'apperçois que M. de Vaudreuil est universellement regretté comme un pere commun autant et plus que comme un gouverneur.

Je ne vous enverray point, Monsieur, les premiers extraits que j'avois projetté de vous envoyer, les nouvelles lettres que j'ay reçues me mettront a portée de vous faire un plan topographique plus exact de la Colonie en la divisant par missions soit des jésuittes, des capucins ou des prêtres seculiers et en vous donnant des eclaircissemens sur chaque poste qui vous mettront vous même a portée de questionner M. de Vaudreuil, et de verrifier avec luy (tant pour le bien du service que pour celuy de la religion) la position de ces postes, la distance ou ils sont les uns des autres, leur éloignement de la Capitale, les nations qui les habitent, soient françois ou sauvages, ce qui y empêche le bien du service ou le progrès de la religion, les differentes et dernieres revolutions qui y sont arrivées surtout le dr echect des Metchigamias et des Caokias, au mois de juin 1752 par l'irruption que firent sur eux les renards, sakis, sçioux et folle-avoines, et qui jetta une terreur des plus grandes parmi la nation dès Caskakias dont le Pere de Guienne jesuite est missionnaire.

Je ne prends le party de refaire mes extraits suivant le plan que je viens de vous proposer que parce qu'il vous repandra un plus grand jour sur cette colonie, qu'il vous mettra plus a portée d'en avoir le developpement sous les yeux au moyen de la carte que vous pourrés consulter soit pour verrifier mon plan topographique ou pour faire a M. de Vaudreuil toutes les questions qu'il vous conviendra de luy faire...... D'ailleurs cette méthode ma parû plus conforme a celle du journal que je tiens chaque année pour ma propre instruction et la facilité de ma correspondance.

Je vas donc m'occuper incessamment a ce plan de developement pour vous le communiquer et c'est dans cette vue que j'ay renoncé pour cette année a mon voyage de Rouen quoy que ma santé et mes petits interets l'exigeassent de moy.

Quant aux lettres que j'ay reçues de l'isle Royale de sa capitale et des differens postes de cette Colonie elles sont en fort grand nombre; nos missionnaires seculiers s'y sont rendus chaque jour a leur destination soit sous le fort Roüillé, soit à l'isle St Jean ou dans l'acadie et Nouvelle Ecosse des anglois pour y porter des secours spirituels a nos pauvres françois qui sont encore sous la domination de ces derniers.

Les Recollets de Bretagne n'ont envoyé cette année que trois sujets au lieu de sept qu'on leur avoit demandés pour la colonie d'autant plus (qu'outre les postes à remplir) il falloit en renvoyer deux sujets dont le Gouvernement meme se plaignoit.

Ces bons peres sont buttés et revoltés contre la jurisdiction qu'ils ne veullent pas reconnoitre dans la main d'un seculier que M. l'Eveque de Québec leur a donné sur les lieux pour grand vicaire, et ils y exercent ouvertement leur ministere sans aucune espece d'aprobation disant hautement qu'ils ne dependent que de la Cour, et qu'ils ne sont comptables de leur conduite au plus qu'a M. l'Eveque de Québec.

Ils m'ecrivent sur cela les lettres les plus singulières, et dans lesquelles je ne vois aucune trace de l'esprit de leur etat, pas même deducation.

Ils se plaignent egalement de ce qu'ils apelent des puissances et du gouvernement, et je crois qu'ils profitent d'un deffaut d'union et d'intelligence qui manquent depuis quelque tems dans cette partie principale et essentielle de la colonie et dans laquelle il ne me conviens pas d'entrer plus avant dans la crainte de donner tort ou raison a des personnes qu'il me conviens de respecter et non pas de juger.

Vòus aurés Monsieur sur tous les articles de cette lettre et sur tous ceux que j'y ajouteray un plus grand detail dans mes extraits, ainsy je finis dans la crainte d'exceder les bornes et l'etendue d'une lettre qui ne doit pas etre un memoire.

M. Le Loutre qui me rend compte de son voyage et de celuy de ses confreres, me mande qu'il a été etonné de ne trouver a son arrivée aucuns ordres a Louisbourg sur les differens articles qui ont été decidés et reglés dans le travail a Versailles et il m'ajoute qu'il n'osera rien prendre sur son compte, de tout ce dont il a eté verbalement chargé, dans la crainte d'etre desavoué, ou même soupçonné de faire quelque chose de sa tête, ainsy

je le vois disposé a attendre les ordres de la Cour. M. Maillard et luy se sont rencontrés a Louisbourg, et m'ont ecrit reciproquement plusieurs lettres en commun et separement.

Ils me paroissent fort occupés à rappêler quelques sauvages mikmak marichites et Abenakis au nombre d'environ 50 qui ont quitté leurs chefs et leurs confreres, nos alliés, pour passer aux anglois, tant il est vray qu'il ne faut pas quitter n'y meme perdre de vue ces nations si on veut les conserver.

Je vous rends un million de graces, Monsieur, de la lettre que vous avés bien voulu ecrire mais je ne scay si elle aura son effet soit prevention ou deffaut de connoissance de ce qui peut le meriter, a tout evènement ma reconnoissance en sera toujours la meme et mon zele egal pour le bien du service autant que j'y pourray contribuer, et surtout pour le progrès de la Religion qui est la partie capitale et essentielle de la fonction que je remplis; quand on agit par principes et qu'au lieu de s'en tenir au simple zèle du ministere, on est assés heureux pour conroitre celuy du sentiment, on va encore bien loing apres qu'on est lâs, parceque des vües superieures a celles de ce bas monde, font que le courage s'irrite et ne se rebute pas.

C'est sur ce point d'appuy que j'ose vous renouveller mon devouement, mon zele et le respect avec lesquels je suis, Monsieur, etc, etc, etc,

l'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des Colonies de la Nelle France en Canada.

A Paris 5 7bre 1753.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (17 SEPTEMBRE 1753)

Paris 17 7bre 1753

Monsieur,

J'avois deja pris la liberté de vous representer plus d'une fois a quel point j'etois tourmenté par les creanciers de l'hopital de Montreal, solicité par le Sr Gendron leur syndic, mais vous en voyés la preuve par le memoire qu'il a crû devoir vous adresser Monsieur et que vous avés la bonté de me renvoyer.

Je suis bien eloigné de refuser aux d. creanciers la distribution qui doit leur etre faite des fonds touchés pour eux sur l'hôtel de ville de Paris mais vous vous souvennés bien Monsieur qu'en vertû des lettres patentes du Roy qui viennent de confier l'administration du sus d. hopital a la de Youville et a ses compagnes, elles se sont engagées a liquider les dettes de ce même hopital vis a vis des creanciers qui sont actuellement en france, et qui ont saisy differentes parties de rentes que cet hopital a sur l'hotel de ville de Paris et cette liquidation pour laquelle les fonds sont depuis longtems entre les mains de M. l'abbé couturier seroit deja faite si les lettres patentes avoient eté revetues de la formalité de l'enregistrement au conseil superieur de Quebec, auquel pour cette effet vous les avés adressées.

J'eu l'honneur de vous faire remarquer dans ce tems la Monsieur que cette formalité indispensable cependant nous occasionneroit un retardement de 6 mois pour notre operation d'apurement et de liquidation vis a vis des creanciers.

Vous me fites celuy de me repondre dans ce tems la, que 6 mois seroient bientôt ecoulés et aucun des creanciers particuliers na pensé differemment a l'exception du sr Gendron, qui les ameute et me les renvoye sans cesse pour me tourmenter, en leur faisant entendre que la distribution est independante de la liquidation.

Malgré cela, tous sont convenus vis a vis de moy qu'il valloit mieux attendre le retour des premiers vaisseaux au mois de Xbre pour liquider finir et les solder à fortfait.

Nous n'avons donc de parties opposantes que le sr Gendron qui comme vous le voyés Monsieur par le memoire qu'il vous a adressé, poursuit et solicite la distribution sans aucun egard n'y menagement.

Quoy que je sente bien que les deux operaons de distribution et de liquidation faites ensemble doivent être plus profitables a l'hopital de Montreal eu egard aux remises considerables qu'elles nous procureront de la part des creanciers, cependant toutes reflexions faites et comme je crois devoir eviter les importunités et même les reproches peu menagés du sr Gendron je crois devoir (suposé que vous l'aprouviés) faire faire incessamment la sus d. distribution et ne pas attendre jusqu'au mois de Xbre le retour des premiers vaisseaux, qui nous rapporteront surement les sus d. lettres patentes revetues de toutes leurs formalités.

Comme je ne veux rien prendre sur mon compte j'attends sur cela vos ordres, et je suis avec respect Monsieur, etc, etc, etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 17 7bre 1753.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (25 OCTOBRE 1753)

Paris 25 8bre 1753

Monsieur,

La disette de sujets ou se trouve depuis quelques années la communauté des ursulines de la Nouvelle Orleans, le petit nombre de ceux qui composent cette maison, d'ailleurs leur caducité tant par l'age que par les infirmités qui les mettent hors d'état de remplir le service dans la colonie, tant pour les orphelins dont elles sont chargées, que pour l'hopital des troupes du Roy dont elles ont soin, nous ont obligés, le pere Messaiger, procureur des missions du Canada, et moy de leur chercher quelques religieuses en france qui voulussent bien se devouer a cette oeuvre.

La communauté des ursulines de Morlais a bien voulu nous en fournir deux, qui en partiront le 19 pour se rendre a la Rochelle lieu de leur embarquemt si vous le jugés apropos.

Nous en attendons une troisième qui sera, je crois, une seculiere, qui s'y rendra incessamment et a qui je feray prendre l'habit et le voile avant que de s'embarquer pour éviter la bigarrure de seculiere avec deux religieuses.

Nous esperons que cette petite recrue et ce renfort suffiront pour cette année . . . d'aillers comme les finances du pere Mesaiger, procureur, ne vont pas plus loing, et que la Cour n'est pas dans l'usage de donner de secours pour ces envois, il faut necessairement s'en tenir la pour cette année, d'autant plus qu'il n'y a point de religieuse qui ne coute plus de 600 l. du jour de son depart de sa communauté jusqu'a ce quelle soit rendue a celle de la nouvelle orleans.

Nous pourrons pour l'année prochaine chercher encore quelques sujets pour le bien même du service, attendu que cette communauté est presque a renouveller de sujets et qu'il ne s'en trouve point dans le pays, ce qui obligera cette communauté a depenser d'icy quelques années presque la totalité de la pension que le Roy lui fait pour se renouveller de sujets, d'autant plus que les religieuses, qui se donnent a nous, laissent leur dot dans les communautés ou elles ont fait profession et que les seculiers que nous recevons n'en ont point ce qui malgré l'usage contraire demanderoit quelque grace et quelque faveur de la part de la Cour; mais sur cela je ne fais que representer et je n'ose rien demander que le passage de nos trois religieuses pour cette année sur un vaisseau du Roy.

Je vous supplie donc Monsieur de m'accorder sur cela votre agrement, et de m'adresser les ordres necessaires pour le passage de ces trois religieuses.

A l'égard des nouveaux sujets que le superieur des capucins me demande et de deux soeurs de la charité pour un petit hopital particulier destiné aux pauvres habitans de la ville, j'attendray pour le premier objet que M. le Gouverneur ait eu le tems de placer les sujets qui partirent l'année derniere de maniere a pourvoir egalement au progres de la religion et au bien du service, qu'il ne faut jamais diviser; ainsy j'attendray les instructions que me donnera sur cela M. le marquis de Kerlerec par le premier retour des vaisseaux et d'icy a ce tems je me contenteray de vous exposer les demandes qui m'ont eté faites a ce sujet, aussy bien que sur le petit hopital, afin que vous en puissiés conferer avec M. le marquis de Vaudreuil cy devant gouverneur de cette colonie, et plus en etat que qui que ce soit de vous en donner des idées justes par la connoissance qu'il en a et la manière dont il s'est conduit dans cette colonie, si j'en juge par tous les regrets dont toutes les lettres qu'on m'ecrit a ce sujet sont remplies et dans lesqu'elles je vois qu'il etoit regardé moins encore comme gouverneur, que comme pere de la Colonie.

Il sera indifferent Monsieur d'adresser au pere Mesaiger, jesuite, ou a moy l'ordre pour le passage de nos trois religieuses, d'autant plus que nous ne faisons rien que de concert.

Si vous nous accordiés quelque petite chose pour les frais du transport de nos trois religieuses a la Rochelle et de leur nouriture pendant le sé-

jour qu'elles y feront, pour attendre le moment de leur embarquemt, il seroit egalement indifferent d'en adresser la gratification au pere Mesaiger ou a moy; je la croirois juste et motivée mais malgré cela je n'ose en faire que la simple proposition. Je suis avec respect etc, etc, etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 25 8bre 1753.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (31 JANVIER 1754)

Paris 31 janvier 1754

Monsieur,

J'ay reçu hier au soir mes lettres de Quebec dans lesquelles j'ay trouvé celle de M. l'Eveque de Quebec que je prends la liberté de vous adresser: il m'en a eté egalemt renvoyé plusieurs de Versailles par la poste sous une enveloppe commune sans que je scache par qui elles m'ont été adressées.

Je trouve egalement dans mes paquets plusieurs lettres et memoires pour differentes communautés qu'on m'envoye à cachet volant, en me chargeant de vous les remettre moy meme, Monsieur, ce qui m'a fait croire que je devois les garder jusqu'a ce que vous mayés accordé un travail et audiance suffisante pour vous rendre compte de ma partie lorsque je me seray mis au fait de ce qui me regarde.

Il me paroit que M. l'Evêque de Quebec n'a pas perdu de tems a retablir ses ursulines des trois rivières et qu'il a egalement pourvû a l'hopital et aux logemens des religieuses pour le service des malades et l'instruction des enfans, dont ces bonnes et vertueuses filles sont egalement chargées, mais je le vois fort endetté si la cour ne vient point à son secours.

D'ailleurs ce n'est pas assés que d'avoir logé cette communauté qui a tout perdû dans l'incendie, leurs petits meubles et effets et jusqu'a leurs habits et linge . . . son Eminence M. le Cardinal de Soubize avoit paru disposé a leur accorder quelque petit secours sur la loterie des communautez, soit par une gratification ou par une petite pension pendant quelques années et jusqu'a ce quelles soyent retablies et suffisamment pourvues des petits effets qui leur sont indispensablement necessaires, mais je sens bien que sans votre protection mes representations reiterées a ce sujet resteront sans effet . . . Il est cependant vray que cette pauvre communauté n'a pas moins de droit aux graces du Roy que celles de france et si on en juge par l'utilité dont elles sont a l'Etat et au service de la Colonie, egalement sujets de Sa Majesté, elles meriteroient même une preference a raison des services qu'elles rendent et sans lesquelles le Roy seroit obligé d'etablir et d'entretenir, de fonder meme un hopital tant pour ses troupes que pour les habitans de la Colonie.

Vous ferés sur cela Monsieur ce qui vous conviendra mais avec votre secours et votre protection en faveur de ces bonnes religieuses je reiteray

bien plus volontier et plus efficacement mes representations pour elles.

Je suis avec respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris 31 janvier 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (9 FÉVRIER 1754)

Paris 9 février 1754

Monsieur,

En consequence de la lettre dont vous m'avés honorée le 4 du courant, j'ay commencé mes extraits dont tous les objets etoient separement preparés a l'exception de ce qui concerne le fort de Beausejour et les missions de ses rivières . . . la rivière St Jean, et ses differens postes n'ayant reçu que le 6 les lettres et memoires de M. Le Loutre, qui m'ont été renvoyés du bureau de la marine, et dont par la j'ay evité le port car pour ce qui regarde le surplus des autres Colonies il m'est arrivé par la poste.

Voicy Monsieur l'ordre que je compte observer dans mes extraits de cette année pour vous presenter les objets avec plus de clarté et moins de confusion qu'il me sera possible.

Vous trouverés cy joint Monsieur la description exacte de ce qui concerne les postes cures et paroisses de l'isle St Jean d'après la tournée et visite que M. Maillard en fit l'automne der en qualité de grand vicaire de l'Acadie.

Je compte vous donner dans quelques jours ce qui regarde le fort de Beausejour et ses rivières, sur ce que m'en a mandé M. Le Loutre.

Je feray un cahier separé pour la rivière St Jean, d'aprés les lettres et memoires du pere Germain, jesuite, missionnaire des Marichites, et j'i joindray ce que m'en mande M. Le Loutre qui a visité le cours de cette riviere et une partie de ses postes.

Ce qui regarde l'interieur de l'Acadie angloise, les missionnaires qui s'y trouvent, ne comportera pas un grand detail.

Je continueray mes extraits par l'isle royale et ses differens postes desservis par les Recollets dont M. le Cte de Raymond vous aura sans doute deja rendu compte.

Je feray un article separé de Quebec, les trois rivieres et Montreal.

Je finiray par la Louisianne dont M. le marquis de Vaudreuil est plus en etat que qui que ce soit de vous rendre compte de cette Colonie ou il a laissé autant de regret qu'il en a emporté destime, de respect et de veneration.

Lorsque tous mes extraits seront finis et vous seront remis Monsieur je prendray la liberté de vous supplier de me marquer le tems ou vous souhaiterés que je me rende a Versailles et je rassembleray sur un petit cahier separé toutes les representations et demandes que je suis chargé de

vous faire, pour vous en faciliter l'examen, et vous mettre a portée de faire droit sur celles que vous jugerés a propos d'accorder ou de refuser.

Je suivray d'après les ordres que vous m'en avés donnés, Monsieur, l'effet et la reussite du memoire que j'ay deja donné a son Eminence M. le Cardinal de Soubise, mais je sens bien que je n'obtiendray ce que je demande, qu'avec le secours de votre mediation et de votre protection.

Je suis avec respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 9e fer 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (13 FÉVRIER 1754)

Paris 13 fer 1754

Plusieurs des observations faites par M. Le Loutre merittent attention.

Monsieur,

Je ne vous envois pour ainsy dire que goute a goute mes extraits, mais j'espere que ce partage ne vous donnera que plus de facilité de vous les faire lire.

Je souhaite qu'ils vous soient agreables et plus encore que vous en puissiés tirer quelqu'utilité.

Ils vous serviront du moins a questionner les personnes qui ont vu les choses par eux memes...

C'est une methode que je me suis faite pour l'intelligence et l'entretient de ma correspondance avec nos missionnaires qui sont tous fort exactes a m'ecrire chaque année et meme dans toutes les occasions qu'ils en ont comme moy a leur repondre. Je compte sur la fin de cette semaine, ou dans les premiers jours de la suivante, avoir l'honneur de vous envoyer l'extrait qui concerne les missionnaires qui sont actuellemt dans l'acadie angloise et celuy des missions de la riviere St Jean surtout d'apres les lettres du P. Germain, missionnaire des Marichites.

Je suis avec respect, Monsieur, etc, etc, etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 13 fer 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (20 FÉVRIER 1754)

Paris 20 fer 1754

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous adresser encore deux de mes extraits . . . celuy de la riviere St Jean et celuy de l'acadie angloise, ou Nouvelle Ecosse.

Je vas travailler ces jours cy a l'extrait de l'isle royale et de ses differens postes . . . ensemble a celuy de Quebec et de ses dependances sur le cours du fleuve St Laurent jusqu'a Montreal.

Je compte sous huit jours vous envoyer ces deux drs extraits apres quoy il ne me restera plus a faire et a vous presenter que celuy de la Louisianne que j'auray l'honneur de vous porter moy même a Versaille lorsque dans la premiere ou seconde semaine de careme, il vous plaira m'indiquer le jour ou vous jugerés a propos que je m'y rende.

Je m'attache peut être un peu trop dans mes extraits a la forme qui convient le mieux a la correspondance que je dois avoir avec nos missionnaires, et plus au spirituel qu'au temporel, mais c'est de cette premiere partie dont je suis uniquement chargé, et ce que j'insère du temporel et des etablissemens qui seroient a faire, même des Postes qui seroient a etablir de preference, vous servira, du moins, a questionner les personnes qui sont plus instruites que moy. Je suis avec respect etc, etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 20 fer 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (6 MARS 1754)

Paris 6 Mars 1754

Monsieur,

Je n'ay rien fixé ny determiné dans la demande que j'ay faite a M. le Cardinal de Soubize, en faveur des ursulines des Trois-Rivières.

Lorsque j'eus l'honneur de luy en parler l'année dre, d'aprés l'approbation que vous voulutes bien donner a cette demarche et a cette tentative, il me repondit avec sa douceur ordinaire qu'il y avoit bien des communautez pauvres dans l'interieur du Royaume, pour aller porter du secours a celles qui etoient au delas des mers.

La replique a faire etoit trop aisée pour rester court, surtout vis a vis de quelqu'un qui ecoute volontier et qui saisi facilement le vray.

Je pris donc la liberté de representer a M. le Cardinal de Soubize qu'il etoit vray que les religieuses pour lesquelles j'avois l'honneur de luy parler, étoient au delas des mers; mais qu'elles n'en êtoient pas moins sujettes du Roy et que si le produit de la loterie des communautez etoit destiné a celles qui etoient d'une plus grande utilité a l'Etat, celle que je prenois la liberté de luy recommander y avoit autant et plus de droit, ou du moins, d'esperance, qu'aucune du Royaume par le double institut qu'elle exerçoit et de l'hospitalité envers les pauvres malades qu'elle servoit, et de l'instruction de la jeunesse, qui etoit son occupation d'etat, et de profession, en qualité d'ursuline.

J'exposay ensuitte la perte generalle qu'elle avoit faite, par le feu, de tout ce qu'elle pouvoit posseder, a l'exception de ce que chaque religieuse avoit sur son corps.

Sûr et d'apres mon exposé qui parut toucher M. le Cardinal de Soubize, il me demanda un memoire, que je luy presentay quelque tems apres et qui a pour point d'apuy de ma supplique, les motifs que je viens d'avoir l'honneur de vous deduire.

Depuis ce tems la je me suis presenté plusieurs fois a la porte de M. le Cardinal de Soubize, sans le trouver chés luy.

Je luy ay ecrit, suivant qu'il me l'avoit permis, je luy ay rappellé tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, j'ay remis ma lettre entre les mains du chef de son Conseil, j'en attends la reponse et j'espere tout de votre recommandation, Monsieur, sans laquelle je pourois bien ne rien obtenir.

A l'égard de l'objet de ma demande je ne luy (ay) point determinée dans mon memoire, mais j'ay pris la liberté de dire a M. le Cardinal de Soubize en le luy remettant, qu'une gratification honnête seroit un secours plus promt s'il vouloit me l'accorder; mais que je me contenterois d'une pension annuelle s'il n'etoit pas possible de faire autrement.

Deux mille ecus de gratification ou une pension de 5 ou 600 l. nous feroit bien de l'honneur.

Je suis avec respect Monsieur, etc, etc, etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 6 Mars 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (1er MARS 1754)

Paris per Mars 1754

Monsieur,

Je m'acquitte un peu plus tard que je ne l'avois pensé de la promesse que je vous avois faite de vous envoyer mes extraits de l'isle Royalle et de Quebec... vous les trouverés tous deux dans ce paquet ainsy il ne me reste plus a vous presenter que celuy de la Louisianne auquel je vas m'occuper dans ces jours cy et a faire un petit depouillement des differens articles de demandes que je suis chargé de vous faire, pour vous en faciliter l'audition et la reponse.

Je souhaite pour ces deux extraits comme pour ceux qui les ont précédés qu'ils puissent vous etre de quelque utilité.

Si aprés la premiere semaine de carême vous desirés que je me rende à Versailles, je me conformeray aux ordres que vous me donnerés à ce sujet.

Permettés moy de vous faire mon compliment sur la perte que vous venés de faire de M. D'onzenbray; c'est un ancien amy que j'ay perdu moy

même et je vous suis d'ailleurs trop attaché pour ne pas prendre une veritable part a tout ce qui vous interesse.

Je suis avec respect, Monsieur, etc, etc, etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 1e Mars 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (9 MARS 1754)

Paris 9 Mars 1754

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous adresser mon septieme et der cahier d'extraits concernant les differens postes françois et sauvages, de la Louisianne.

Le tableau que vous y trouverés des differens ordres de missionnaires qui les desservent, vous mettra a portée de juger si il est necessaire d'y faire passer les nouveaux sujets demandés surtout de la part des capucins; car il ne peut pas rester de doute sur la necessité d'y remplacer aux Illinois, les deux missionnaires jesuites qui sont hors de combat, parce que la santé et les forces en sont epuisées.

A l'egard de quelques remarques que j'y ay inserées sur les nouveaux etablissements faits, M. le marquis de Vaudreuil peut vous donner sur cela les eclaircissemens necessaires, aussy bien que sur la reforme qu'il y auroit a faire parmy les capucins lorsque j'auray eû l'honneur de vous communiquer les faits particuliers qui m'ont été mandés à ce sujet.

Quant a quelques articles que je n'ay fait seulement que vous indiquer dans mon der extrait, Monsieur, j'attendray les questions qu'il vous plaira de me faire a ce sujet pour n'etre jamais qu'en reponse vis a vis de vous, sur ce qui ne peut me regarder qu'autant que vous jugerés a propos que j'y entre avec vous.

Je compte, ou du moins j'espere que sur la reponse qui ma eté faite, le memoire que j'ay presenté pour les religieuses des Trois-Rivières a M. le Cardinal de Soubize sera mis sur le bureau mardy prochain, jour d'assemblée et j'en previendray le même jour M. l'archevêque de Sens qui est de ce bureau; comme il y a toute apparence que vous aurés eu la bonté d'appuyer ma demande elle pourra bien avoir son effet, soit pour une pension annuelle ou une gratification limitée.

Je suis avec respect, Monsieur, etc etc etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 9 Mars 1754.

Lettre au président du Conseil de Marine — (12 mars 1754)

Paris 12 Mars 1754

Monsieur,

Nos pauvres ursulines des Trois-Rivières vous ont de grandes obligations, et sont bien tenues de prier pour votre pretieuse conservation, aussy ny manqueront elles pas lorsque je leur auray appris ce qu'elles doivent a la protection dont vous avés bien voulu les honorer aupres de M. le Cardinal de Soubize.

Il n'y a aucune difficulté a donner de ma part une quittance de la somme qui leur sera accordée, et d'autant moins que je me feray envoyer, l'année prochaine, et par le retour des premiers vaisseaux une descharge que je feray joindre a ma quittance.

Je ne me charge pas ordinairement de recette pour aucune communauté des Colonies du dioceze de Quebec parce qu'en qualité de vicaire general je vise et ratifie les comptes de ceux qui reçoivent pour elles mais je ne connois a celle cy n'y agent ny correspondant, ne touchant je crois quoy que ce soit en France, ainsy dans cette circonstance, je toucheray pour elle et donneray quittance, et je ne pense pas qu'on fasse difficulté de recevoir la mienne.

Je suis avec respect, Monsieur, etc etc.

L'abbé de l'Isle dieu,
Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 12 Mars 1754.

J'auray soin de voir M. le Cardinal de Soubise et M. Begon.

Lettre au président du Conseil de Marine — (15 mars 1754)

Paris 15 mars 1754

Monsieur,

J'ay reçu hier au soir la lettre dont vous m'avés honorée, et l'ordonnance de 7000 l. qu'elle contenoit.

Nos bonnes et stes Religieuses vous ont bien de l'obligation, Monsieur, elles vous doivent surement cette gratification; je passeray des ce matin chés M. Duvanal qui est le même que vous appellés M. de Sezille pour toucher la sus de gratification.

Le Dioceze peut bien dire qu'il vous a pour protecteur a commencer par M. l'Evêque qui est un pasteur d'un merite et d'un zele rares.

Je vous rends un million de graces de la part que vous avés bien voulu me donner dans la nouvelle demarche que vous avés eu la bonté de faire pour determiner M. l'ancien Eveque de Mirepoix en faveur de M. l'Eveque de Quebec et de son grand vicaire; il faut croire qu'il les a regardé tous deux jusqu'a present comme gens inutiles a l'Etat et a la Religion, car il

a des veües trop pures et trop droites pour en être resté jusqu'icy a de simples et steriles promesses.

On me conseille en ce pays cy d'employer les 7000 l. de nos bonnes religieuses en pacotilles d'etoffes, serges, toilles, livres et autres choses a leur usage, en m'assurant qu'il y auroit plus de 10 à 12 pour cent de profit et de difference, entre la facture de france et les prix de la Colonie, pourvû que le Roy donna gratuitement le fret, mais comme je n'ay pas coutume de faire quoy que ce soit sans le conseil et l'attache de M. l'Eveque de Quebec j'en restray au conseil sans execution et je me contenteray de toucher et de faire passer en espece les 7000 l. a M. l'Eveque de Quebec qui sçaura mieux que moy ce qu'il en faut faire au profit et a l'avantage de sa communauté.

Je suis avec respect Monsieur, etc, etc, etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 17 Mars 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (22 MARS 1754)

Paris 22 Mars 1754

Monsieur,

Je crains de vous importuner, mais dans le cas ou vous trouverés bon que je fasse passer cette année a l'isle Royale, a l'Acadie sur les rivières du fort de Beausejour et au fort de la riviere St Jean le nombre des missionnaires dont il paroit qu'on y a absolument besoin, il est tems de penser a les rassembler et a en faire la destination et je ne fais sur cela qu'attendre vos ordres, comme sur les autres articles de mes extraits pour chaque Colonie et en particulier sur quelques uns assés essentiels que je n'ay pas cru devoir y inserer et sur lesquels j'auray l'honneur de vous entretenir si vous le jugés a propos, et quand il vous plaira me donner vos ordres a ce sujet.

Je suis avec respect Monsieur, etc, etc, etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 22 Mars 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (23 MARS 1754)

Paris 23 Mars 1754

Monsieur,

J'ay pris la liberté de vous ecrire hier et je le fais encore aujourd'huy mais pour cette fois je crains moins de vous importuner surtout ayant une bonne nouvelle a vous apprendre.

M. le comte de la Galissionniere vient de me dire qu'il avoit apris par Ms les Executeurs du testament de feu Monseigr le duc d'Orleans que ce St et vertueux Prince avoit laissé, par un legs particulier, le fond de 1000 l. de rente aux pauvres communautés de filles du Canada pour la d. somme leur etre distribuée selon leurs besoins les plus pressants et jugés tels par M. l'eveque de Quebec et être reçue chaque année en France par la personne qui y sera chargé de ses pouvoirs.

Il convient donc (si vous l'approuvés Monsieur) que je me présente, mais je ne crois pas qu'il convienne de le faire de moy meme et sans une lettre de vous sur laquelle on ne fera aucune difficulté de me reconnoître comme chargé des pouvoirs et de la procuration de M. l'Eveque de Quebec, et par consequent en etat de donner bonne et vallable descharge de fonds qui me seront remis.

J'attends vos ordres sur cela et je suis avec respect Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 23 Mars 1754.

Je crois Monsieur qu'il seroit bon que vous eussiés la bonté de m'autoriser a demander un extrait du testament de feu Mgr le Duc d'Orleans pour l'article seulement qui concerne le legs fait aux pauvres communautés du Canada.

LETTRE À MGR DE PONTBRIAND — (29 MARS 1754)

Monseigneur,

Vous maves permis de madresser a vous quand je voudrois faire plaisir a quelqu'un a qui je minteresserois dans vos colonies; ainsy je le fais avec confiance, et avec dautant plus de liberté quil s'agit d'une bonne oeuvre et de faire payer une dette bien reelle, et a qui quelqu'un qui est dans le besoin, je vous supplie donc Monseigneur de faire remettre les papiers cy joints et la procuration en blanc qui les accompagne a quelqu'un de confiance qui fasse la demande de cette dette, si par hazard et par malheur il ny a pas moyen d'en etre payé je vous supplie de me renvoyer les dits papiers. je vous demande pareillement en grace de remettre la lettre cy incluse a un de vos gens pour la faire tenir a son adresse si la personne existe.

A legard du petit memoire vous connoitres je crois la personne qui me la remise cest un jeune homme qui dit-on a eté a vous Monseigneur, et que M. de LaLanne a amené de Quebec en france... ce jeune homme a été quelque tems dans la Comté, apres quoy il a eté placé au st esprit, il y est tombé malade, il en est sorty. M. de La Lanne qui s'en trouvoit chargé la mis en pension a la campagne, il en est revenu, M.M. les autres directeurs nont pas voulu quil restat a la charge de la Comté... santé est devenue

trop foible pour rentrer au st esprit. M. De la lanne luy donne un louis par mois pour nourriture, logement et entretien cela est bien court. voila son histoire ayes la bonté de dire si vous voules luy accorder quelques unes de ses demandes.

Je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé De L'isle dieu,

Ce 29 mars 1754.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (29 mars 1754)

Monseigneur,

Jay reçu toutes les lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire, aussy bien que toutes celles qui etoient dans vos paquets, jay fait remettre a leur adresse celles qui etoient pour Paris, et a la poste celles qui etoient destinées pour la province.

A la lecture de vos lettres je vois que vous n'avés pas manqué d'occupation depuis le printems ou vous avés pu vous rendre aux trois rivieres jusqu'au mois de novembre... la cour est informée de tout ce que vous avés fait et des engagemens que vous avés contractés, et je suis comme certain que, surtout le ministere, veut efficacement vous secourir, et de plus d'une façon.

1° Pour vous mettre en etat de faire honneur a des engagemens que vous n'avés contractés que pour l'utilité publique, et pour l'etat même, a qui vous avés epargné une depense qui auroit monté au quatruple, si les entrepreneurs et les gens du Roy s'en etoient mêlés... tout mon etonnement c'est quen si peu de tems et a si peu de frais vous ayés pu finir un batiment de 200 pieds, le rendre habitable, et y loger votre communauté.

2° Je vois qu'on pense efficacement a vous faire un revenu plus solide et plus considerable que celuy que vous avés; touché que l'on est de l'usage que vous en sçavés faire, pour le secours des pauvres, et au profit meme de la colonie, et je prevois que la Paques, dont nous sommes bien proche, ne se passera pas sans que vous ayes part aux graces de la cour... ainsy je pense que par les premiers vaisseaux, il conviendroit que vous m'envoiassiés, soit par lettre missive, ou par une procuration en regle, le nom en blanc, un pouvoir suffisant pour les demarches quil y auroit a faire, et les formalités a observer, tant pour retirer votre brevet que pour l'envoy en cour de Rome, et les autres operations a faire, tant vis a vis de la succession du der titulaire, que pour la regie, a l'avenir, des revenus du benefice que jay lieu de croire quon vous donnera incessamment, a en juger parce que m'en a dit M. Rouillé, et les nouvelles et recentes demarches quil a faites a ce sujet.

En prenant la precaution de vous demander une procuration, le nom en blanc, mon intention est de la remettre dans son tems a qui vous ju-

gerés a propos... non pas que je vous refuse de vous rendre tous les services qui dependent de moy, puisqu'au contraire je vous les offre de tout mon coeur, du moins par voye de conseil, quand meme vous donneriés votre procuration a un autre, ayant passé plusieurs fois par ces sortes d'operations tant pour moy que pour mes amis, et sçachant que si elles demandent de la capacité, elles exigent encore plus une sorte d'intelligence qui ne s'acquiert que par l'experience des differentes formalités qui sont a observer en pareil cas.

Vous me dirés peut être, Monseigneur, que c'est faire le lien avant que le veau soit né ; mais c'est l'eloignement qui me fait prendre cette precaution, et d'ailleurs vous devés être bien sûr que rien n'en transpirera que quand il en sera besoin.

Voicy un nouvel article qui ne vous deplaira pas Monseigneur, jay obtenu, avec la protection de M. Rouillé, une gratification de sept mille livres, sur la loterie des communautés, pour votre maison des ursulines de la nouvelle orleans. Ma première idée a eté de les remettre a quelqu'un pour vous les compter à Québec. La seconde a eté de les employer en étoffes, linges, livres, et autres ustensiles, a l'usage de la communauté.

Pour prendre un de ces deux partis, il me manquoit votre attache, sans laquelle je ne veux rien faire.

M. le comte de la Galissonniere m'en a suggeré un troisieme, qui luy a parû plus sûr, et qui est de vous mander de tirer sur moy pour 7,000 l. de lettres de change, a vues, par les premiers vaisseaux, ainsy je prends ce party, et vous pouvés, Monseigneur, tabler et compter sur 7,000 l.

Autre nouvelle, pendant que je suis en trains de vous en donner de bonnes... Feu Mgr le Duc d'orleans a laissé par son testament le fond de mille livres de rente, pour le soulagement des pauvres communautés de votre dioceze... je n'ay encore pû obtenir l'extrait du testament pour cet article, mais on m'assure que la distribution et repartition annuelles en sont remises, pour l'application, a votre prudence et a votre discretion Monseigneur, cependant sur le pretexte quil y a dans ce legs quelque chose qui regarde votre seminaire, on ma dit que Mrs les superieur et directeurs de cette maison pretendoient s'mparer du legs et vous faire votre part, cest a vous Monseigneur, a donner sur cela vos ordres ; car il me semble que le legs vous est personnellement fait, et que l'intention du testateur n'a eté que de vous en designer l'application, selon les besoins a vous connus. ainsy je vas commencer par delivrer un extrait du testament, et ensuitte je me conformeray aux ordres que vous me donnerés sur cela, comme sur toute autre chose.

Quant au surplus du détail que j'aurois a vous faire sur les differens articles de vos lettres sur ce qui regarde Québec, et ce qui concerne les autres colonies, nous voila au mois d'avril, tous mes extraits sont entre les mains du ministre dès il y a plus d'un mois, et je n'ay encore pû obtenir ny audience, ny travail, ny reponse, tant le conseil est occupé aux differentes affaires qui agitent l'etat et la religion.

On auroit pû, dites vous, céder d'un coté quelques points de discipline; mais ils avoisinent de bien prés le dogme et l'essence de la religion.

Je vois que votre pauvre colonie est dans un bien triste etat; mais on ajoute icy bien difficilement foy aux plaintes, et on imagine toujours quelles sont enflées et chargées de la part de ceux qui sont lezés, et les bureaux ne sont pas icy pour le public contre les auteurs des maux qui vous environnent.

Je suis cependant en etat de faire voir clair au ministre; mais le voudra til? quoyque bien intentionné; voila ce que j'ignore, et ce que j'essayeray cependant, car il est facheux qu'un aussy honnête homme soit trompé a ce point. Vous pensés bien, Monseigneur, que je n'oublieray rien de ce qui pourra contribuer a vous mettre en etat de faire face aux engagemens que vous avés contractés.

Je n'ay encore rien finy avec M. Couturier sur ce qui regarde l'acquittement des dettes de l'hopital de montreal, voila dix visites que je luy fais, et je le trouve toujours environné de monde, sans pouvoir rien finir avec luy... il est fort inquiet de M. Lenormant, dont on luy a dit la mort, qui ne se confirme cependant pas... Je luy ay parlé de vos retraites, il en doit ecrire a M. LeNormant, mais si sa lettre le trouvoit mort, il seroit difficile, a ce quil ma dit, de pouvoir vous donner sur cela les secours que vous demandés, quoy quil y soit bien disposé.

Je crois n'avoir point changé ce que jay eu l'honneur de vous mander, Monseigneur, de vos colonies de l'Isle Royale, de l'Isle St Jean, du fort de Beausejour, de la riviere St jean, et de l'acadie angloise.

Les recollets font toujours trés mal a Louisbourg.

Nous avons quatre missionnaires bien etablis a l'Isle St Jean, sans compter l'aumonier du fort, qui est un recollet, qui a soin de la garnison et des familles qui se sont etablies dans le voisinage du port la joye.

Nous avons un asses grand nombre de familles sous le fort de Beausejour. a en juger par le denombrement qui men a eté envoyé.

Nous en avons sous ce même fort, et sur les rivieres de Chipoudy, Pekoudiak et memeramcouk au moins deux cents que M. DuGué vient de laisser sans pasteur et sans guide.

M. LeGuerne, sous ce même fort, en a pres de 80 dans sa mission. Il n'y a que trois missionnaires a l'acadie angloise, y compris M. D'audin, qu'on vient d'y envoyer, qui est un excellent sujet, et qui y fait fort bien, il a tres bien pris avec le gouvernement, et fait exempter nos missionnaires du serment de fidelité. Quatre missionnaires de plus suffiroient a peine dans cette colonie; je connois votre façon de penser a ce sujet, Monseigneur, et je vous promet de m'y conformer. Si je puis obtenir le passage cette année pour six missionnaires, et une gratification pour chacun, j'en enverray un a M. Maillard, qui luy avoit eté accordé des l'année dre, afin de le mettre en etat de s'absenter de sa mission, et de se porter de tems a tems a Louisbourg pour y tenir les recollets en respect, si ils veullent enfin reconnoitre sa jurisdiction. il pourra avec cette meme facilité visi-

ter, a lIsle St jean, les quatre paroisses qui s'y sont formées, et qui y sont desservies,
sçavoir: la Pointe prime, par M. Girard.
la riviere du nord-est par M. Cassiette.
St Pierre du nord par M. Dosque.
Malpec, par M. Perronnel.

Quant au fort la joye, et aux familles qui sont dans le voisinage, c'est le pere ambroise, recollet, fort bon religieux, qui en a soin.

Je voudrois aussy envoyer un second missionnaire a M. Leloutre, pour luy ayder a desservir les familles qui sont sous le fort de Beauséjour, et ou il vient de batir une fort belle eglise... ce meme missionnaire pourroit, de plus, se porter de tems en tems sur les rivieres de ce fort, et y secourir les missionnaires qui y ont soin des familles qui s'y sont etablies... D'ailleurs M. Leloutre sera obligé de s'y porter luy même, pour les ouvrages qui vont sy faire, et exciter les habitans a profiter des secours que le Roy leur donne pour s'etablir solidement.

Il faut un troisieme missionnaire pour remplacer M. DuGué.

Il en faudroit un quatrieme au fort menagouech, qui est celuy de la riviere St jean; ce fort, sa garnison, et le peu de familles françoises qui y sont, etant sans pretre.

Quant au cours de cette riviere, en la remontant jusqu'a Pentaguet, le P. Germain ma promis de demander du secours a ses superieurs, pour luy ayder dans trois postes quil reunis par sa mission, sçavoir, son Isle D'ecouba, medocteck, qui n'en est qu'a 18 lieues, et le village de Jeansée, qui est fort prés de luy... ce religieux est un missionnaire tres intelligent, qui ma envoyé le plan de sa riviere, et celuy des postes quon y pourroit etablir, tant sur le front que dans les profondeurs. La cour fera sur cela ce quelle jugera a propos, d'autant plus qu'il s'agit encore plus du bien du service que du progré de la religion.

Je tacheray d'envoyer deux missionnaires a lacadie angloise, et qui joins a Mrs Daudin, le Chauvreulx et Desenclaves en feroient cinq, mais ce seroit encore moins qu'il en faudroit, d'autant plus que Mrs Desenclaves et le Chauvreulx sont bientot hors de combat, et que l'un des deux demande a se retirer.

Je ne vous ay point parlé des sauvages de M. Le Loutre, c'est M. de manach qui en a soin, et qui est un fort bon sujet.

J'ay pris les mesures nécessaires pour faire repasser promptement en france M. LeMaire qui a mal tourné, cestoit M. Carris qui me l'avoit donné, dans le besoin pressant ou nous etions, et je ne l'avois pris que sûr et d'aprés les témoignages les plus avantageux, mais l'esprit comme le corps est sujet a bien des infirmités, le bon pretre nous a jetté dans de furieux embaras par ses imaginations, et son indiscrete direction.

Vous me demandés si M. le marquis de Vaudreuil est nommé Gouverneur General, ouy... s'il partira cette année, non; a moins qu'avant le mois d'aout qui est le tems le plus tardif, on puisse partir une fregate de

france pour Quebec, a cause des gelées, il n'arriva quelque revolution qui obligea la cour a faire partir M. de vaudreuil, pour apaiser un mecontentement que je vois universel, et prest à eclater... Mais M. Duquesne a demandé a finir ses trois ans... M. Bigot vuide ses magazins, et se deffait, sur le compte du Roy, de ses pacotilles, que fera til de ses vaisseaux de commerce et de ses batiments de transport qui ne font autre chose pendant le cours de l'année que de voiturer, dans la belle saison, et d'hyverner pendant les glaces dans les ports de nos colonies occidentales, pour ne les pas avoir sur son compte.

Vous croyés peut etre Monseigneur, qu'icy nous ne scavons rien, ou que fort peu de chose, de ce qui se passe chez vous, pardonnés moy, et si le ministre veut il n'a qu'a dire *Loquere et loquar.*

J'oubliois de vous parler Monseigneur, de l'ecclesiastique que vous aviés demandé à Mrs du St esprit, et dont jay la lettre sous les yeux . . . vous offriés chaque année 400 l. a cette communauté, pour un sujet qu'elle devoit vous envoyer, ils ont compté sur cela, l'ecclesiastique est prêt, et ils ont demandé les 400 l.; mais je vois par vos dres lettres que vous etes ecrasé de depenses, comment faire? la cour vous aydera surement, je feray pour le mieux, et dans l'eloignement ou je suis de vous, si je fais faute, vous me la pardonnerés, je merite grace par la droiture et la pureté de l'intention... ce seroit bien la l'occasion de tirer de M. votre frere quelques secours, au moins de conseils mais je m'en tiendray a ce que vous m'avés mandé, surtout voyant les choses d'aussy prés et ayant eprouvé jusqu'a present l'inutilité de mes tentatives; il est facheux que M. votre frere n'ait pas eu plus de coeur a la fonction que je remplie aupres de vous Monseigneur; il est plus jeune que moy, par consequent il doit me survivre, et je me serois fait un plaisir de travailler sous ses ordres, comme sous les votres.

Je feray l'usage que vous me precrivés des papiers, titres, memoires et consultations, qui regardent vos pretentions sur votre seminaire, des que vous croyes devoir laisser dormir cette affaire pour quelque tems; mais la boite qui renfermera le tout ne pourra partir cette année, me trouvant trop surchargé.

L'affaire du chapitre et du seminaire s'aigrit plus que jamais, les pretentions du premier sont exorbitantes, ses griefs, plaintes, reproches, et moyens, emportent la piece; mais cette affaire ne finira pas sitot, attendu que les juges commissaires de cette affaire sont employés a la chambre royale, et que le Parlement ne revient point et que les affaires sont plus aigries que jamais, jusqu'au chatelet tient tête au Roy, et a vous dire le vray Monseigneur, plus habiles que moy ignorent quand tout cecy finira. Dieu seul le sçait, et le seul party que tous bons citoyens et tous chretiens ayent a prendre, c'est de prier pour la paix de l'etat et le maintien de la religion, qui s'en va grand train.

Un mot de la nouvelle orleans, si vous desirés M. De Vaudreuil, Monseigneur, on le regrête beaucoup a la louisianne, et a bien juste titre, les

lettres quon m'en ecrit de toute part en chantent les louanges et en publient les regrets. M. De Kerlerec et luy se sont conduits en gens d'esprit et de tête pendant le tems quils ont passés ensemble a la nouvelle orleans, on a cru que cetoit un frere qui succedoit a un frere, et jusqu'au der moment tout s'est fait en commun et de concert, ils n'ont pas fait une demarche l'un sans l'autre, et jusqu'aux dames se sont comblées de politesse et d'amitié.

Mr de Kerlerec reussit a merveille, il est exact, systematique et laborieux, maitre de luy parce quil est doux et ferme, il ayme beaucoup la religion et la protege d'exemple et de parolles, il a marqué beaucoup d'amitié et d'attention a notre chere petite communauté d'ursulines, qui fait toujours des prodiges, je luy ay encore envoyé cette année un renfort de trois religieuses. J'en ay converti une ancienne, par lettres, qui tourmentoit beaucoup la communauté, je crois meme qu'elle vous a ecrit ; mais a en juger par sa dre lettre, vous nen entendrés plus parler que pour vous marquer sa soumission respectueuse et sa deference pour ses superieur et superieure secondaires, et elle a commencé par m'avouer tous ses torts et me remercier de la dre lettre que je luy avois ecrite, et qui, dit elle, luy a ouvert les yeux.

Les Jesuites sont fort bien dans la colonie, j'en suis tres content, j'y trouve du zêle, du desinteressement, de l'intelligence et de l'union entre eux, beaucoup de concert avec moy, et je vois que leur mission fait tout le progré quelle peut faire, vis a vis des obstacles quils ont a surmonter, et qui irritent leur courage et ne les rebutent pas, ils sont memes venus a bout d'en faire cesser plusieurs, surtout dans la nation sauvage des allibamons, fort voisine des anglois, et ou cependant le Pere leRoy, missionnaire de cette nation, de la garnison et des familles françoises qui s'y trouvent, a fait cesser la traite de l'eau de vie, du moins pour un tems, a l'occasion du jubilé, que pour les mieux preparer, il n'a pu leur faire gagner qu'au mois de Xbre 1752.

Je ne vous diray pas la même chose des capucins, j'en suis on ne peut pas plus mecontent et au point d'avoir eté obligé de demander cette année deux commissaires au provincial de Champagne, pour examiner les plaintes qui m'avoient eté portées, et qui même, malgré moy, sont parvenues à la cour.

Les deux commissaires ont eté envoyés a Paris, et sont convenus de l'importance et de la grieveté des faits, et par consequent de la necessité urgente d'y remedier, et meme de celle d'y envoyer un commissaire visiteur, si on ne peut pas faire autrement. il partit sur la fin de 1752 un ancien provincial, pour cette colonie, il passa avec M. de Kerlerec, et trois autres religieux, dans l'intention de reformer les abus; mais on me mande que ce bon Pere, quoyque bien intentionné, vertueux et zêlé, a affaire a plus fin que luy, surtout vis a vis d'un pere Dagobert, ancien superieur, et d'un Pere jean françois, que vous devés connoitre par ses pacotilles que vous trouvates a la Rochelle, lorsque vous partites de france Monseigneur; il y a encore un pere Romualde, dont les plaintes qu'on m'en fait sont des plus graves.

Jugés Monseigneur si de pareils missionnaires sont en etat de faire beaucoup de fruit, mais j'y remedieray surement cette année, quand je devrois faire partir un commissaire visiteur pour y mettre la reforme, du moins j'en suis convenu avec le Pere Vicaire provincial, qui est un des commissaires qui m'ont eté envoyés de Champagne.

Le pauvre Pere Beaudouin, grand vicaire, a les meilleures intentions du monde, mais la jurisdiction lui peze, et les abus quil voit l'affligent, sans avoir assés de force pour y remedier, se trouvant même contrecarré par quelques puissances subaltenres que la cour rappellera cette année, et avec qui, surtout les P. P. Dagobert et jean françois, avoient de fortes liaisons, au prejudice meme du gouvernement.

Il m'est venu bien des fois une idée sur cela dont l'execution tourneroit surement au profit de la discipline et de la regularité; mais je n'ay jamais osé la proposer sans votre attache et votre approbation, ne voulant rien faire de ma tête sur ce qui regarde le gouvernement de votre Dioceze Monseigneur, et me retranchant uniquement a bien saisir, a suivre et a executer vos vues; mais je puis bien du moins vous proposer les miennes, sur lesquelles vous avés droit de vie et de mort, les voicy, jay toujours pensé qu'un bon et vertueux ecclesiastique seculier, et qui par consequent ne seroit ny jesuite ny capucin, exerceroit avec plus d'autorité et de succes, les pouvoirs de Grand vicaire dans cette colonie, sur les differens ordres de missionnaires qui la desservent; mais il faudroit pour cela un homme d'elite qui eut quelque bien, et a qui la cour donna, sur un benefice, une pension de 2000 l... Deux choses l'une rare a trouver, et l'autre difficile à obtenir, d'ailleurs cette proposition ne peut et ne doit etre faite que par vous seul Monseigneur, ou par moy, vos ordres en mains.

Encore un mot; car il faut que je finisse dautant plus que ma tête nen peut plus, rien n'etant si fatiguant que d'ecrire quand on est pressé comme je le suis par le depart des vaisseaux, pour que cette lettre vous arrive a tems, d'ailleurs comme cest de memoire que je vous ecris, et sans consulter mes extraits qui sont a Versailles, il faut que je le fasse avec plus de contention, et une dautant plus grande application, que je voudrois tout mettre, et ne rien oublier; mais j'y suppleeray dans mes autres lettres, qui auront, je l'espere, plus d'ordre et de suite; car pour le moment present, toutes mes idées sont bouleversées et confuses, ainsy vous en tirerés tout ce que vous pourrés... l'essentiele est que vous scachiés, et bientot, ce que vous pouvés tirer sur moy, qui est, comme je vous lay dis sept mille livres.

Le mot dont je voulois avoir l'honneur de vous parler concerne la mission des Tamarois, reduite depuis longtems a trois missionnaires, et a deux presentement, depuis la mort de M. Mercier, qui est une fort grande perte.

Comme c'est le seminaire de Québec qui est chargé de cette mission, vous etes a portée d'en parler à Mrs les superieur et directeurs de votre seminaire, afin quils songent, non seulement a remplacer M. Mercier, mais a augmenter le nombre de sujets dans cette mission, car c'est faute d'y en

avoir envoyé pendant 14 ou 15 ans que cette mission a deperie, qu'elle est reduite actuellement a une poignée de françois, et qu'enfin les nations sauvages s'en sont detachées, quoyque ce soit le principal objet de cette mission, et ce quil y a de pis, c'est que les nations sauvages qui s'en sont detachées, sont devenues nos plus cruelles ennemies, en s'attachant aux anglois.

Me voila enfin au bout de mon rolle, ma tête ne me fournissant plus rien; mais mon coeur me fournit beaucoup plus de ressource, quand il s'agit de vous assurer de mon devouement et de mon zêle, et surtout du respect avec lequel je suis Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé De L'isle dieu,

Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 29 mars 1754.

Un fait grave et bien prouvé contre les capucins, qui d'ailleurs interesse la colonie, c'est celuy d'une exaction par eux commise au prejudice d'un habitant, a l'occasion d'une dispense, gratuitement accordée par le Pere Beaudoin Grand vicaire, et pour laquelle il a eté exigé soixante livres par les capucins et quarante livres pour la celebration et la messe, ces religieux sont d'un intérêt sordide, et pour mettre la colonie a couvert de pareilles vexations, il faut necessairement fixer un tarif de ces sortes d'aumones et d'honoraires, voyes Monseigneur, si vous voules que je le fasse, ou le faire vous-même; car pareil abus ne sont pas tolerables, par l'odieux quils repandent sur les ministres, sur le ministere, et sur la religion meme.

Lettre au président du Conseil de Marine — (1er avril 1754)

Paris per Avril 1754

Monsieur,

Comme il ne paroit pas que vous desiriés que j'aille a Versailles pour y reprendre mes extraits et y recevoir vos ordres, je prends la liberté de vous adresser le surplus des memoires que j'avois a vous presenter et dont voicy un detail.

1° Un memoire et une lettre cachetée de la supre des hospitalieres de Quebec, qui solicite auprés de vous, Monsieur, la permission de faire une acquisition au lieu et place de celle dont la faculté luy fut accordée l'année derniere, et sous la condition de vendre un autre fond qui etoit moins a leur convenance, mais qu'elle n'ont pu faire, eu egard au prix excessif ou cette acquisition a ete portée.

2° Pour M. Le Loutre qui vous supplia, Monsieur, de luy accorder votre protection pendant son sejour en france, en faveur d'un frere unique qu'il a . . . Il m'a prié de vous presenter un nouveau memoire qui explique le fait et l'espèce de la demande.

3° Pour le nommé arceneau habitant des mines dont le memoire fut presenté des l'année dre et appuyé de l'approbation et du temoignage de M. le comte de la Galissionniere.

4° Pour les habitans de Chipoudy Petkoudiac et Memeramock etablis sur les rivieres de ces noms sous le fort de Beausejour; leur memoire explique leur demande qui paroitroit favorable si la Cour vouloit bien favoriser des habitans qui ont tout quitté pour conserver leur religion et leur foy et prouvé leur fidelité pour leur legitime souveraine.

5° Pour les Ursulines de la Nelle Orleans . . . Leur memoire est le même qui fut presenté en 1752. Il est apostillé d'une promesse de donner incessamment des ordres pour l'acquisition qu'elles demandoient la liberté de faire, cependt il n'a eté donné aucuns ordres en consequence et elles sont toujours dans le même êtat aussy bien que sur les representations énoncées et clairement exposées dans un memoire qu'elles presenterent a la Cour en 1752, au sujet du marché que leur fit signer en 1744, M. Le Normant, pour l'hopital du Roy vis a vis duquel elles sont en perte considerable, eu egard a l'augmentation des licts et des malades, et par consequent des charges . . . leur memoire a été renvoyé a feu M. Michel, est tombé entre les mains de M. D'auberville qui luy a succedé; ce dr me mande Monsieur que le sus d. memoire luy paroit juste et qu'il vous en rend compte. M. le marquis de Vaudreuil etant en France peut vous en rendre compte luy meme et je representeray, s'il est necessaire, une coppie exacte du sus d. memoire si vous jugés a propos de l'examiner vous meme vis a vis de M. le marquis de Vaudreuil.

6° Pour les religieux de la charité de Louisbourg leur memoire en 13 Articles expose leurs demandes a l'appuy des quelles ils offrent de representer leurs lettres patentes d'etablissement en 1716 et les deux actes des deux differentes concessions qui leur ont eté faites en 1725 et en 1727.

7° Les Jesuittes Missionnaires des Illinois Kaskakias alibamons, Tchaktas; leur memoire explique leur demande qui concerne leur pension de 1748 qui ne leur a point été payée n'y a la Nelle Orleans n'y a Paris, vous ferés sur cela Monsieur, ce qu'il vous plaira.

8° Pour le nommé françois Amplement, qui vous supplie, Monsieur, de luy accorder des lettres de maitrise, sur le vu de ses certificats de services, sur les vaisseaux du Roy . . . le d. Sr Amplement vous a été recommandé par M. Le Loutre pendt son sejour en france, vous luy aviés meme accordé les d. lettres de maitrise; mais les papiers memoires et certificats du ds françois Amplement qui avoient eté confiés a quelqu'un pour vous les remettre ont eté gardés jusqu'a ce jour, ce qui a fait que la grace verbalement accordée n'a pas eüe lieüe et si vous voulés bien me faire adresser a moy même les d. lettres de maitrise, vous me ferés grand plaisir, afin que je puisse mander a M. le Loutre que les d. lettres ont eté accordées.

Je ne vous donne point Monsieur de nouveau memoire sur ce qui regarde la necessité urgente et fondée de rebatir les soeurs de la Congrégation de Louisbourg. M. Prêvost me mande qu'il a l'honneur de vous en ren-

dre compte...M. le comte de Raymond est en france et peut vous certifier l'utilité dont sont ces religieuses dans la colonie, et l'impossibilité où elles sont d'y rester, si on ne les rebaties pas, il peut même vous dire les mesures qu'elles avoient prises pour se rebatir, sur la simple promesse de secours qu'on leur avoir annoncée de la part de la Cour.

J'ignorois totalement le legs fait par feu Mgr le Duc D'orleans en faveur des pauvres communautez de l'amerique septentrionnalle, quoy que ce pieux et vertueux prince me l'eut promis quelque tems avant sa mort . . . Par la meme raison j'ignorois que vous en fussiés informé sans quoy je n'aurois pas pris la liberté de vous en donner part; j'attendray, sur cela, vos ordres et ne feray aucune demarche que je ne les aye reçus.

J'ay deja ecris au sujet des 7000 livres (accordées aux Ursulines des Trois-Rivières) à M. l'Evêque de Québec, pour luy en donner avis et l'informer de toutes les obligations qu'il vous a Monsieur et a differens egards.

Il ne me reste plus qu'a vous parler des differens missionnaires qu'il conviendroit d'envoyer cette année à l'isle Royale a l'acadie sur les rivières de Beausejour, aux familles qui sont sous le fort, ou l'on vient de batir une nouvelle eglise.

Le nombre des missionnaires de l'isle St Jean est complet et suffisant presentemt pour celuy des familles qui s'y trouvent actuellement etablies, il ne seroit seulement question que de faire mettre les quatre missionnaires qui y sont sur l'etat de Louisbourg, et sur le pied de missionnaires des sauvages au lieu qu'il n'en a eté mis que deux ce qui fait que les quatre n'ont eû que chacun 250 l. au lieu de 500 l. ce qui les a mis dans une furieuse detresse, leurs habitans ne leur fournissant rien etant eux memes a la ration du Roy et leur recolte de 1753 ayant été conservée pour les des semailles, afin d'ensemencer une plus grande quantité de terrain, a proportion des defrichemens qui se font et auquels les missionnaires ont soins d'exciter leurs habitans autant qu'il est en eux.

Les missionnaires qu'il conviendroit d'envoyer cette année, et les postes qui en ont le plus de besoin, sont:

1° Un pretre pour M. Maillard qui a absolumt besoin d'un second pour le soulager, il luy fut accordé des l'année dre mais le besoin ou il trouva, dans sa dre visite, l'isle St Jean, luy a fait faire le sacrifice.

2° Il faut un nouveau missionnaire sous le fort de Beausejour pour la garnison et les familles qui s'y sont etablies, on y vient de batir une nelle eglise.

3° Il y a 200 familles sur les rivieres de Chipoudy Petkoudiak et Memerancouk qui n'ont point de pretres.

4° Il en faut absolument, au moins deux de plus dans l'acadie angloise ou il y a encore plus de 8000 habitans françois, dont les habitations sont fort eparses et très eloignées les unes des autres ce qui fait que trois missionnaires, qui y sont actuellement, ne peuvent suffire surtout deux étant agés et très infirmes, d'ailleurs presque consumés de travail, ainsy il conviendroit de leur envoyer, cette année du moins, deux sujets pour les soulager et M. l'Evêque de Quebec le demande instamment.

5° Il n'y a n'y prêtres ny chapelles — au fort de Menagouech qui est celuy de la riviere St Jean . . . J'ay parlé au pere provincial des jesuites pour fournir cette riviere de missionnaires, il me la promis, mais le P. Germain, ancien missionnaire des sauvages Marichites de l'isle d'Ecouba au nombre de plus de 80 familles et a 40 lieues au dessus du fort, me mande, comme vous l'avés pu voir dans mes extraits, Monsieur, qu'il faudroit absolument un pretre seculier au fort de la rivière St Jean ainsy vous voyés Monsieur que c'en seroit au moins six qu'il me faudroit trouver cette année. Le tems s'avance je n'ose rien faire sans vos ordres je les attends et je suis avec respect Monsieur

etc etc etc

L'abbé de l'isle dieu,

Vre Gal des colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 1er Avril 1754.

Lettre au président du Conseil de Marine — (6 avril 1754)

Paris ce 6 Avril 1754

Il sera necessaire que M. De La Porte vienne chez moy demain midy.

Monsieur,

Quoy que nos occupations de la Pâques ne nous permettent guêre de quitter Paris dans la semaine ou nous allons entrer, je me rendray lundy a Versailles a midy ou midy et demy, au plus tard, et je me presenteray d'abord chés vous pour prendre l'heure de l'audiance que vous me destinés dans l'après diner afin de m'y rendre exactement.

Des que vous voulés bien m'accorder deux heures, je suis persuadé que ce tems sera suffisant pour les articles qui regardent nos missions et il est grand tems que je puisse sçavoir a quoy m'en tenir pour le nombre des missionnaires que vous voudrés bien permettre que j'envoye cette année.

Je suis avec respect Monsieur etc. etc. etc.

L'abbé de l'isle dieu,

Vre Gal des colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 6 Avril 1754.

Lettre au président du Conseil de Marine — (25 avril 1754)

Paris 25 avril 1754

Monsieur,

En consequence de ce que vous me fites l'honneur de me dire le lundy St a Versailles, en sortant de votre audiance j'allay chés M. l'ancien Evêque de Mirepoix que je trouvay party pour Paris, ou il a passé douze jours, mais sans y donner audiance, n'y generale n'y particuliere, ainsy je n'ay pu avoir l'honneur de le voir que hier dans l'après diner, ou il me donna

une audiance assés longue et dans laquelle je crois luy avoir demontré la justice et la necessité de pourvoir aux besoins de M. l'Eveque de Quebec, si on vouloit le mettre en etat de procurer dans son dioceze tout le bien qu'il etoit capable d'y faire et dont il avoit donné jusqu'a present les preuves les plus incontestables pendant 14 ans d'Episcopat, sans avoir eu seulemt la pensée de sortir de son dioceze.

Il ma parû touché de mes representations, disposé même a en parler au Roy, a son retour a Versailles et je l'ay assuré qu'il n'auroit aucune peine a y determiner Sa Majesté et d'autant moins que vous m'aviés fait l'honneur de me dire que le roy vous avoit chargé de luy en parler et que j'etois bien sûr que vous l'aviés fait.

Jusque la, il n'a point été question de moy et c'est luy même qui m'a prevenû en me disant que vous luy aviés demandé une pension pour moy et à cela j'ay pris la liberté de repondre que je connoissois les bontés dont vous m'honorés et j'ay ajouté qu'il etoit vray qu'il ne m'etois pas possible de continuer une correspondance aussy dispendieuse sans prendre sur mon propre necessaire, et qu'a mon age il etoit difficile de s'en passer.

La seconde proposition (surtout venant de luy) a été aussy bien reçüe que la premiere et je n'ay lieu que de me louer de la reception, reste a sçavoir quel en sera l'evenement... Pour l'une et pour l'autre je n'en attens de succés qu'autant que vous voudrés bien vous y interesser, Monsieur, et je compte assés sur vos bontés pour oser l'esperer.

Je vous supplie de me faire renvoyer mes extraits, et surtout les trois drs petits cahiers que j'ay eu l'honneur de vous remettre pour vous seul Monsieur a moins que vous n'aymiés mieux que je les ailles chercher moy même m'etant absolument necessaire surtout pour mes reponses sans quoy je serois obligé de recommencer un nouveau travail pour extraire tous mes lettres.

Je suis avec respect Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 25 Avril 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (6 MAI 1754)

Paris 6 May 1754

Monsieur,

Ce n'est qu'avec crainte que j'ose vous importuner encore connoissant comme je le sais vos occupations et surtout combien je les dois respecter, mais je me trouve arresté tout court, faute de mes extraits et ne scachant d'ailleurs qu'elles reponses je dois faire sur les differens articles que j'ay pris la liberté de vous proposer.

Nous voila cependant au 6 de may tems ou mes lettres deveroient deja etre remises dans les differents ports d'ou elles doivent partir et passer

a leur destination, et il y auroit de la temerité de ma part a faire d'autres reponses que celles que vous m'avés suggerées par les apostilles que vous aurés fait mettre a la marge de mes extraits.

Quant aux quatre missionnaires que vous avés trouvés bon que je fisse passer cette année vous comptés apparemment leur accorder la gratification ordinaire de 600 l. sans quoy il me seroit impossible de les faire partir.

J'en ay un 5m pour lequel je vous demande egalement le passage je le destine a M. l'Evêque de Quebec qui n'a qui que ce soit auprès de luy pour les tournées dans son dioceze mais je ne sçay encore avec quoy je luy feray faire le voyage a moins que vous ne m'accordiés quelque chose Monsieur . . . nous ne sommes M. l'Eveque de Quebec ny moy en etat de faire des dépenses extraordinaires . . . Le voila endetté de plus de 2500 l. pour le retablissement de sa comté des Trois Rivieres . . . je prends moy même sur mon propre necessaire pour fournir aux depenses extraordinaires d'un employ que j'exerce gratuitement depuis 24 (ans). il m'en coutera bien moins pour entretenir la correspondance de tous les eveques de france que celle des differentes colonies de l'Amerique Septentrionale et a la fin je seray obligé de remettre mes pouvoirs a M. l'Eveque de Quebec et de le prier de me remplacer par qui il voudra, il ne seroit ny juste ny raisonable que je m'endettasse pour soutenir un employ qui m'ôte jusqu'a mon necessaire sur tout a l'âge ou je suis.

J'ay quelque petite inquietude sur les trois derniers cahiers que vous m'avés demandés, et que ma confiance en vous Monsieur ma porté a vous laisser . . . je vous supplie de me les renvoyer . . . sans quoy cela m'ôteroit la liberté de vous parler aussy franchement que je l'ay fait dans la derniere audiance que vous m'avés accordée, et il y a meme bien des choses dans les deux qui se suivent dont je m'etois promis de vous donner la clé quand vous les auriés lûs . . . je vois plus que jamais que la timide verité parvient difficilement a ceux qui ont la premiere autorité (soit precaution ou timidité).

Je suis avec respect Monsieur etc etc etc

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 6 May 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (7 MAI 1754)

Paris 7 May 1754

Monsieur,

Je pris la liberté de vous escrire hier, et j'ay reçu ce matin les sept cahiers d'extraits que vous avés eu la bonté de me faire renvoyer.

Je me conformeray exactement aux appostilles que vous y avés fait mettre dans mes reponses.

Quant au surplus des demandes que ces extraits contiennent, je suis chargé de les presenter sans etre garant du succès il me suffit seulement de sçavoir ou du moins d'esperer que vous ne trouvés pas mauvais que je prenne la liberté de vous exposer les demandes qu'on me charge de vous faire.

A l'egard du detail que vous avés pû remarquer dans mes extraits, c'est un plan que je me fais chaque année et un tableau des differentes colonies pour l'utilité, la sureté de ma correspondance et etre en etat de suivre les differentes revolutions qui peuvent arriver dans les Colonies, dont je suis chargé pour le spirituel seulement, n'entrant dans le temporel qu'autant que le premier peut avoir de rapport avec le second.

J'ay pris la liberté de vous supplier de me renvoyer les trois drs petits memoires que vous me demandates de vous laisser, a la fin de la dre audiance particuliere que vous voulutes bien m'accorder, le lundy St. Permettez Monsieur que je vous reitere aujourd'huy la meme priere; si sur ces trois petits cahiers vous avés besoin de nouveaux eclaircissemens je repondray volontier aux differentes questions que vous jugerés a propos de me faire, du moins sur les deux drs qui sont la suitte l'un de l'autre, car pour le premier qui ne regarde que Quebec il ma eté adressé sans que je scache d'ou il me vient.

Je vous supplie aussy Monsieur de vouloir bien me faire dire si je puis compter sur la gratification des quatre missionnaires que vous avés permis que je fisse passer cette année a Louisbourg pour être distribués dans les Postes pour lesquels vous les avés vous même destinés.

Je prends aussy la liberté de vous demander quelque chose pour un eclesiastique que je voudrois faire passer cette année a M. l'Eveque de Quebec pour le secourir et l'accompagner dans les tournées et visites de son dioceze n'ayant qui que ce soit, auprès de luy.

Je renonce aux livres pour cette année, puisque la Cour n'est pas en état d'en donner j'enverray seulement ce que j'ay pu quêter de catechismes, de chapelets, un ornement d'église, une lampe et un soleil de cuivre argenté, je prendray seulement la liberté d'adresser la boëte qui contiendra le tout à M. Dabadie à la Rochelle sur le compte du Roy, pour la faìre passer a Louisbourg, sans quoy je me trouverois fort embarrassé de trouver de quoy payer le port d'icy a la Rochelle, me trouvant vis a vis d'une somme inferieure aux petites emplettes que j'ay faites, sur la foy de la charité du Public.

A l'egard des remedes et de la demande que j'en ay faite sur laquelle il n'a eté fait aucun droit, c'est cepdt un article provisoire et qui tend a la conservation des sujets du Roy, d'ailleurs d'autant plus facile a accorder que la dépense en est plus modique.

Il ne s'agit que de pillules de Chaumel a qui j'en ay parlé, il ma repondu qu'il en donneroit volontier qu'il ajouteroit même des onguens pour le pansement des playes, mais que c'etoit à M. le comte de Muy qu'il falloit s'adresser.

Si vous vouliés bien Monsieur luy en parler et m'obtenir un ordre pour trois petites boëtes, j'adresserois la premiere a M. l'Evêque de Quebec, la seconde a M. Maillard, pour les postes eloignés de l'isle Royale, la troisieme a M. Le Loutre, pour les rivières qui sont sous le fort de Beausejour . . . J'en ecris moy meme a M. le comte de Muy, mais ma demande aura peu d'effet si vous n'avés la bonté d'y joindre votre recommendation, Monsieur. J'insiste d'autant plus sur la demande de ces pillules qu'elles coutent peû puisque pour un sol, on purge un malade et on m'assure, et on me mande de toutes nos colonies, qu'elles sont beaucoup plus propre et plus adaptées aux maladies des habitans que les remedes de M. helvetius, qui sont trop composés. Je vous demande un million de pardons Monsieur de revenir a la charge sur cet article mais il s'agit du bien public et de la conservation des sujets du Roy, de la decharge meme de ses hopitaux qui regorgent de malades, quand on est obligé d'y transporter ceux des postes eloignés, qui d'ailleurs meurent avant que d'y arriver.

Je suis avec respect Monsieur etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 7 May 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (10 MAI 1754)

Paris 10 May 1754

Monsieur,

Je me conformeray aux ordres que vous m'avés donnés dans votre lettre d'hier en vous envoyant incessamment les noms de quatre missionnaires qui doivent passer a Louisbourg, et du cinqme qui doit partir pour Quebec, des que vous voulés bien accorder a chacun des quatre premiers une gratiffication de 600 l. et 300 l. pour le cinqe.

Je suis bien eloigné Monsieur d'inspirer aux missionnaires qui partent de se faire un droit de votre liberalité; mais qu'il me soit permis de vous representer que n'ayant pas un sol de revenu pour fournir aux depenses de leur transport au lieu de leur embarquement et a celle du sejour qu'ils sont obligés d'y faire pour attendre le depart du vaisseau, il me deviendroit impossible, non pas d'en trouver, mais de fournir a leurs petits besoins indispensables.

J'ay encore deux graces à vous demander que je vous supplie de m'accorder.

La premiere, c'est de me permettre d'adresser à M. Dabadie, a la Rochelle une très petite caisse que je feray partir lundy par les rouillers, ma requête sur cet article tend a ce que vous vouliés bien trouver bon que je mette sur cette caisse, qui sera embalée pour le compte du Roy et pour etre envoyée a M. Prevost a Louisbourg; cette boëte contient un soleil de cuivre argenté, une lampe d'eglise de meme matiere, une chasuble noire, des catechismes, des chapelets et des petits crucifix, dont j'ay fait l'acqui-

sition avec le secours et la charité des personnes de pieté qui ont bien voulu m'ayder. La seconde, c'est de me permettre de faire contresigner mes lettres pour les colonies seulement, aux bureaux de M. de la Galissionniere qui se tiennent aux petits peres de la place des victoires, afin que je ne paye pas le port de mes reponses de Paris a la Rochelle comme j'ay fait celuy de mes lettres de la Rochelle a Paris.

Je prends la liberté de vous adresser la reponse que M. le comte de Muy ma faite a la lettre que j'ay l'honneur de luy ecrire pour en obtenir des pastilles de Chaumel quoy que la distribution en soit faite pour l'interieur du Royaume, il sera encore facile d'en obtenir pour le soulagement de nos pauvres colonies, supposé que vous vouliés bien appuyer ma demande auprès de M. le Comte de Muy a qui j'ay ecris une lettre fort detaillée sur l'espece et l'etendue de nos besoins.

Je suis avec respect etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU etc. etc. etc.

A Paris ce 10 May 1754.

Coppie de la lettre ecrite par M. le Comte de Muy a l'abbé de l'isle dieu.

Je reçois Monsieur la lettre que vous avés bien voulu m'ecrire le 8 de ce mois, il y a une distribution reglée sur les remedes qu'il plait au Roy d'accorder pour les malades pauvres de son Royaume. Si vos representations presentées a Sa Majesté me sont renvoyées je rendray compte de vos observations; les remedes accordés pour cette destination dans les provinces, composés par M. helvetius, sont plus etendus pour différentes maladies et paroissent etre employés avec succès, mais cette distribution ne me regarde point. J'aurois été tres aise de pouvoir concourir a vos pieuses intentions. Je suis tres sincerement Monsieur votre tres humble et tres obéissant serviteur

Le CTE DUMUY

LETTRE À MGR H.-M. DE PONTBRIAND — (15 MAI 1754)

Monseigneur,

C'est pour la seconde fois que jay l'honneur de vous ecrire; mais cette lettre sera fort courte, puisqu'elle na pour but que de vous adresser quelques lettres particulieres qui m'ont eté remises pour vous, et qui sont dans un seul paquet.

Il y en a aussy deux autres, l'une pour M. De Thiersan, et la seconde pour un particulier, que je vous suplie de donner a quelqu'un de vos gens, pour la remettre a son adresse, si elle peut etre decouverte.

Vous y trouverés aussy Monseigneur, un petit memoire, pour un libraire de Paris, a qui je m'interesse beaucoup et dont le fils s'est malheureusement engagé dans les troupes legeres qui ont été envoyées en Canada en 1750, et dont le pere et la mere ne peuvent avoir aucune nouvelle, le memoire vous dira le surplus, et je vous aurois la plus grande obligation

Monseigneur, si vous vouliés bien remettre ce memoire entre les mains de quelqu'un de confiance, qui put me procurer les eclaircissements necessaires a ce sujet, et cela feroit grand plaisir a une famille de fort honnetes gens que le sort incertain de ce malheureux enfant tient en échec.

Le jeune ecclesiastique, nommé Crepeaux, que M. de la Lanne a amené de Quebec en france, n'est plus dans cette maison d'ou il est sorty pour etre placé au St esprit ou sa santé s'est derangée, M. de la Lanne la placé a st françois de Sales ou sa santé s'est retablie, ce jeune homme me tourmente pour luy donner, ou luy obtenir des dimissoires, sur cela Monseigneur ma reponse est simple, j'attends vos ordres, et sans cela point de dimissoires.

M. Piquet part avec ses trois sauvages et un grand renfort de missionnaires je lay fort peû vû pendant son sejour en france, ou tout Paris a voulu voir ses sauvages, on sy est preté, et ce n'est pas, je crois, ce qu'on a fait de mieux, M. Rouillé ne la pas meme trouvé trop bon, mais tout cela est fait, et je pense quil est aussy avantageux que cela ait fini, ne pouvant etre utile ny a la religion des sauvages, ny a celle de ceux a qui on les montroit.

Je me reserve a vous dire le surplus des arrangemens de la cour, sur les propositions que jay faites cette année, de la part des differentes colonies, on renvoye beaucoup aux eclaircissemens demandés et on expedie peu, parce que le conseil est uniquement occupé des affaires courantes entre les Parlemens du royaume et l'église qui sont toujours dans le meme etat.

Je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé de Lisledieu

A paris 15 may 1754.

Je suis actuellement occupé a liquider les dettes de l'hopital de montreal.

Lettre au président du Conseil de Marine — (16 mai 1754)

Paris 16 May 1754

Monsieur,

Je crois devoir vous informer d'une nouvelle audiance que j'eu encore hier de M. l'ancien Evêque de Mirepoix sur ce qui regarde M. l'Evêque de Quebec, et le besoin qu'il a des secours, et des graces du Roy dans la position ou il se trouve.

La reponse du prelat fut de me faire beaucoup valoir ce que M. l'Eveque de Québec avoit sur l'economat, et de la liberalité du clergé; au surplus il ne luy donna point d'exclusion, mais il me dit qu'il luy falloit du tems pour en parler au Roy... je luy ajoutay seullement que je ne croiois pas qu'il y trouvât d'opposition de la part de sa Majesté; il me repeta qu'il en parleroit au Roy dans le premier travail, en m'ajoutant qu'il me

donneroit une pension de 1200 l. dont il ne resteroit 900 l. de net en faisant luy même cette soustraction.

Je sçay bien m'ajoute-t-il qu'il y a 24 ans que vous servés le dioceze de Quebec, et fort utilement, mais il y a tant de gens qui demandent; d'ailleurs le Roy n'a qu'a vous donner (me dit il) une gratification annuelle pour les services a rendre et je vous donneray une pension pour les services rendûs... je cru pouvoir et devoir même luy repondre qu'il ne seroit pas juste qu'un ecclesiastique qui servoit l'autel ne vecût pas de l'autel et qu'il le seroit encore moins qu'il fut a charge a l'Etat, et que d'ailleurs la partye dans laquelle je pouvois etre de quelqu'utilité etoit si chargée, exigeroit tant de depenses, et avoir si peu de ressources destinées que je me ferois un scrupule de rien soliciter de ce coté la... vous voyés Monsieur par la maniere dont M. l'ancien evêque de Mirepoix s'est expliqué de luy même a quoy je dois m'attendre, a moins que le Roy ne soit encore prevenu de nouveau par vous, mais je n'ose vous demander sur cela que ce que vous trouverés convenable, et suivant que l'occation s'en presentera.

Je suis etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

A Paris ce 16 May 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (27 MAI 1754)

Monsieur,

Je crois enfin avoir reussy a rassembler les quatre eclesiastiques que vous m'avés permis de faire passer cette année a Louisbourg pour la destination dont vous etes convenu et que vous avés reglée vous même sçavoir.

Le premier pour M. Maillard.

Le Second pour l'acadie.

Le Troisieme pour les rivieres de Chypoudy Petcoudiak et Memeramkouk.

Le quatrieme pour M. Le Loutre sous le fort de Beausejour.

Ces quatre eclesiastiques se nomment Mrs Vizien et Calvert de Morlaix paroisse St Martin dioceze de St Paul de Leon, M. de la Personne actuellement desservant a Biscêtre et M. Duguay desservant de l'Hotel-Dieu que M. l'archeveque de Paris a bien voulu me ceder.

Le cinquiême que je vous ay demandé la permission de faire passer a Quebec, pour M. l'Evêque de Québec, s'appelle M. Lambert, du dioceze de Liege actuellement au seminaire du St Esprit.

Vous m'avés mandé par votre dre lettre Monsieur que vous accorderiés aux quatre premiers missionnaires dont je viens de vous donner les noms, une gratification de chaque 600 l. et une de 300 l. pour le cinqe.

Si vous voulés bien m'en adresser les ordonnances je me donneray les mouvemens necessaires pour en toucher le montant et les remettre a ces Mrs, mais il s'agit de sçavoir d'ou ils partiront et ou ils se rendront pour

attendre le tems de leur embarquement, si ce sera a la Rochelle ou a Brest ou est actuellemt M. le nouveau gouverneur de l'isle Royale.

Quant a celuy qui doit passer a Quebec j'ignore egalement ou il doit se rendre, et j'attends, sur cela, vos ordres pour m'y conformer comme sur tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner.

Je suis avec respect Monsieur etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 27 May 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (14 JUIN 1754)

Paris 14 Juin 1754

Monsieur,

Je suis encore chargé du paquet que vous m'avés adressé pour M. de Georgeville tresorier general de la Marine qui contient les cinq gratifications que vous avés bien voulu m'accorder pour les cinq missionnaires qui devoient passer cette année, scavoir 4 pour l'acadie et l'isle Royale, et le 5e pour Quebec.

Des quatre premiers deux qui devoient partir de Paris pour se rendre a Brest se sont trouvés hors d'etat de partir assés tot pour le depart du vaisseau qui doit passer M. le nouveau gouverneur de Louisbourg et M. de franquet.

Des deux autres qui etoient a Morlaix et par consequent fort a portée de se rendre a Brest, dont ils n'etoient eloignés que de 5 a 6 lieues, un est tombé malade, en sorte qu'il n'y en a eu qu'un nommé M. Vizien qui ait pû se rendre a Brest ou il est actuellement a ce que me mande M. hocquart qui me marque n'avoir point encore reçu d'ordre pour le passage de ce missionnaire.

Dans la detresse ou je me suis trouvé, voicy Monsieur le party que je crois devoir vous en rendre, et qui vous mettra a portée de donner les ordres necessaires si vous le jugés a propos.

1° je n'ay point touché aux 5 ordonnances dont je suis saisi et je n'en toucheray le montant que quand je scauray l'usage que j'en pourray faire.

2° Comme M. Vizien, qui est actuellement a Brest et qui s'y sera rendu assés tot pour le depart du vaisseau, n'en etoit eloigné que de cinq a six lieues, je luy ay fait compter par M. hocquart 400 l. au lieu de six attendu le peu de distance ou il etoit de Brest, en observant seulement a M. hocquart de ne pas regarder a quelques pistolles de plus si ce missionnaire se trouvoit dans l'embaras (ce que je ne pense pas) et je mande a M. hocquart que je le prie de tirer sur moy, une lettre de change a vüe de ce qu'il aura fourny a ce missionnaire, pour le passage duquel je vous supplie Monsieur de vouloir bien donner incessamment les ordres necessaires a M. hocquart.

3° J'ay un second missionnaire dans le dioceze de Treiguier qui est egalemt du St esprit, et qui etant for a portée de Brest pourra encore facilement s'y rendre pour le depart du vaisseau du moins a ce que j'espere... je luy ay ecrit de s'y rendre et luy ay donné une lettre pour M. Hocquart, qui luy comptera la meme gratification qu'au premier . . . ainsy Monsieur ce seroit deux missionnaires qui partiroient de Brest et pour le passage desquels je vous supplie de faire ecrire a M. hocquart.

4° Quant aux deux qui sont a Paris ils pouroient partir pour la Rochelle de lundy en 8. 24 du courant, si il etoit encore tems de passer sur un vaisseau que M. D'abbadie me mande par sa lettre de mercredy etre encore dans le port de la Rochelle. Et en consequence je luy ecris aujourd'huy et le prie de me mander a la reception de ma lettre, si mes deux missionnaires, en partant le 24 et meme des le 23, par le messager a cheval arriveroient encore assés tot . . . en ce cas Monsieur, je leur deliveray a chacun leur gratification de 600 l. attendu la distance d'icy a la Rochelle, et je vous supplieray, suivant les nouveaux ordres que vous me donnerés a ce sujet de faire ecrire a la Rochelle pour le passage de ces deux missionnaires sur le vaisseau qui doit partir incessamment de ce port.

5° A l'egard du 5° destiné pour M. l'evêque de Quebec comme il n'a pu etre ordonné qu'a la trinité et que par consequent il n'a pu partir assés tot pour le vaisseau qui a du passer Mrs de St Sulpice; si il n'y a plus pour cette année de vaisseaux pour Quebec, je pourrois le faire passer a Louisbourg si vous le jugés a propos sur le vaisseau qui doit partir incessamment de la Rochelle pour Louisbourg et l'adresser a M. Prevost qui me le feroit passer a Quebec. Reste a sçavoir deux choses.

La premiere si par cette voye vous voulés m'accorder son passage.

La seconde si sur les 400 l. que j'epargneray sur les deux missionnaires de Brest, vous vouliés m'accorder quelque chose de plus pour celuy qui est destiné pour Quebec, et a qui vous n'avés accordé que 300 l.

Lorsque mes missionnaires seront party, je vous feray un bordereau de ce qui aura été delivré a chacun d'eux, afin que vous puissiés faire reformer les ordonnances, et ne me les delivrer que du montant de ce qui aura eté payé a chacun des d. missionnaires.

Je suis avec respect, Monsieur etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 14 Juin 1754.

Je ne me suis jamais trouvé dans une pareille detresse depuis 24 ans que je suis chargé des Colonies.

LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (17 JUIN 1754)

Paris 17 Juin 1754

Monsieur,

Je suis penetré de reconnoissance, et je sens bien vivement la bonté et l'exactitude avec lesquelles vous avés bien voulu repondre a ma derniere

lettre, et donner en consequence les ordres necessaires a Brest et a Rochefort pour l'embarquement et le passage de nos 4 missionnaires pour Louisbourg d'ou ils seront envoyés a leur destination par le grand vicaire de la colonie.

Les deux de Bretagne qui se nomment l'un M. Vizien et l'autre M. Coquart se sont surement rendus a Brest ou M. Hocquart leur aura delivré a chacun 400 l. ainsy ce sera une pareille somme de diminuée sur leur gratification, attendu la proximité ou ils sont de Brest et le peu de sejour qu'ils y feront.

Les deux autres qui sont actuellement a paris auroient pu partir dès aujourd'huy par le carosse, ou même dès hier par le messager a cheval; mais j'ay cru devoir attendre la reponse de M. Dabbadie pour ne pas risquer inutilement la gratification de 600 l. pour chacun si ils trouvoient le vaisseau party.

Par la Monsieur vous voyés que je ne leur diminueray rien sur la gratification que vous avés bien voulu leur accorder attendu les frais du voyage d'icy a la Rochelle qui sont considerables et les petites emplettes dont ils ont besoin car ils sont tres pauvres, mais accoutumés a une vie tres dure ayant eté elevés au seminaire du St Esprit.

Un des deux qui partira de Brest y a eté egalement elevé dans le meme seminaire ainsy j'en suis pareillement sûr.

Quant a celuy qui etoit destiné pour M. l'Eveque de Quebec, je le laisseray au St Esprit jusqu'au depart des premiers vaisseaux pour Quebec, l'année prochaine, puisque vous le decidés ainsy... mon embaras sera de l'y nourrir jusqu'a ce tems la; mais la providence y suppléera, elle n'abandonne pas ceux qui sy confient, et qui se destinent a remplir ses veues sur eux.

Graces a dieu elle paroit visiblement proteger nos pauvres missions quoy quelles soient sans fond et sans aucun revenu, c'en est un bien sûr que celuy de la divine providence qui a soin de fournir a la subsistance des plus viles insectes.

Je vous rendray compte Monsieur du depart de nos quatre missionnaires et de la depense que j'auray fait pour eux sur les ordonnances que vous m'avés confiées pour ne tirer que ce que j'auray depensé affin d'entrer par la dans vos veües et dans la peine que vous avés a fournir aux depenses necessaires et indispensables.

Vous aurés au moins cette sureté la avec moy si je ne suis pas a portée de rendre de plus essentiels services a l'état et a la religion; si je puis avoir l'honneur de vous voir dans votre passage a Paris pour Compiegne cela me fera grand plaisir, et si j'en suis averty j'auray l'honneur de me presenter à la porte de votre hotel.

Je suis avec respect Monsieur etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 17 Juin 1754.

Lettre au président du Conseil de Marine — (20 juin 1754)

Paris 20 Juin 1754

Monsieur,

Je viens de recevoir une lettre de M. Dabbadie commissaire ordonnateur pour le Roy a la Rochelle, qui me consterne de douleur et me jette dans le plus grand embaras, mais comme tous les evenemens sont dans la main de Dieu (soit qu'il les permette ou qu'il les ordonne) il faut s'y soumettre et adorer la main qui les arrange ou les tolere. M. Dabbadie me mande qu'il n'y a plus pour cette année de vaisseaux a partir pour Louisbourg ainsy voila mes deux missires qui sont a Paris, et qui ne demandoient pas mieux que de partir, retardés pour l'année prochaine ce qui me jettera dans un furieux embaras pour les conserver, ce qui m'afflige encore plus c'est le besoin qu'on en a dans la colonie . . . je vous supplie du moins Monsieur qu'ils puissent partir par les premiers vaisseaux si je puis les conserver jusqu'a ce tems la, car ce sont deux excellents sujets . . . reste a sçavoir a quoy je les employeray d'icy a ce tems la, et de quoy je les ferai subsister mais sur cela, c'est a la providence a me secourir pour le soutien d'une oeuvre qui n'a d'autres fonds et d'autre point d'appuy qu'elle seule.

Quant a l'ecclesisatique que je voulois envoyer a M. l'Evêque de Quebec, cette année, quoy que M. D'Abbadie me mande qu'il y a encore un vaisseau a partir cette année pour le Canada; partie remise des que vous l'avés decidé ainsy, mon respect pour vos ordres m'empêche même de vous faire de nouvelles remonstrances sur cela...... d'ailleurs j'ignore si cet ecclesiastique arriveroit encore assés tot a la Rochelle pour son embarquement, ainsy me voila vis a vis de trois excellents sujets qui seroient bien utiles dans le lieu de leur destination et chargé de pouvoir a les occuper et a les faire subsister, si je veux les conserver, Dieu soit beni, comme je n'ay d'autres vües que les siennes, j'espere qu'il ne m'abbandonnera pas.

Quant aux deux missionnaires qui devoient partir de Brest M. hocquart me mande qu'il a fait partir le premier (nommé M. Vizien) sur le vaisseau L'aigle qu'il luy a delivré une gratification de 400 l. et qu'à l'egard du second (nommé M. Coquart) il le fera partir par le vaisseau qui doit passer M. le nouveau gouverneur et M. de franquet, s'il arrive assés tot, il m'ajoute qu'il luy delivera egalement une gratification de 400 l. en supposant qu'il partira.

M. Hocquart tire sur moy une lettre de change de 400 l. pour pareille somme qu'il a delivrée a M. Vizien j'y feray honneur des quelle paroitra et aussytot que j'auray nouvelle que M. Coquart sera party ou qu'il ne partira pas, je vous remettray vos ordonnances, pour en faire l'usage qu'il vous plaira et m'en deliverer une pour le remboursement simple de ce que j'auray payé.

Je vous demande mil pardon du stile de ma lettre mais j'ay l'honneur de vous l'ecrire dans nne position où je ne suis n'y sans amertume, telles

que la contradiction les produit ny sans embaras de ce que je feray de mes trois missionnaires jusqu'au depart des premiers vaisseaux.

Je suis avec respect Monsieur etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 20 Juin 1754.

(Pour vous seul je vous prie Monseigneur)

LETTRE À MGR H.-M. DE PONTBRIAND — (20 JUIN 1754)

Monseigneur,

Voicy mon der paquet pour cette année, et encore ne sçai-je s'il arrivera assés tot pour passer sur le der vaisseau qui va partir de la Rochelle, jay pris la liberté d'y inserer plusieurs lettres que je vous supplie de vouloir bien faire rendre a leur adresse.

Je n'ay cacheté ny celle de made la Superieure de votre hopital de Quebec ny celle de la superieure des ursulines des Trois Rivieres, je vous envois egalement sans cachet celle de made de la Jemmeraye afin que vous les puissiés lire toutes les trois, il suffira, je crois, d'y mettre un pain a chanter, je mande peû de chose a votre chapitre, je leur fais part seulement de mes voeux pour la fin de leur affaire, sans appuyer ny sur l'échec ny sur le succés... je ne prevois pas cependant quelle finisse sitot, leur agent est en Touraine, leur doyen a la campagne en quelque maison d'amy, autour de Paris... de vous a moy, Monseigneur, M. de Mirepoix ma dit quil solicitoit quelque chose, et quil offroit sa demission; mais je serois faché d'etre cité, et je suis bien sûr de ne courir aucun risque avec vous Monseigneur.

Vous serés fort etonné que vous ayant annoncé un ecclesiastique, de la part de Mrs du St esprit, il ne vous arrive pas cette année... Pour avoir trop attendû il n'a pû se rendre assés tot a la Rochelle pour le depart des vaisseaux, et il nous est arrivé, cette année, tous les contretems imaginables pour le depart de nos missionnaires que j'avois destinés pour l'acadie, et cela par le retard des ordres de la cour, pour le tems et le lieu de l'embarquement de ces memes missionnaires. J'en avois deux a Brest qui devoient partir sur le meme vaisseau qui devoit passer M. Dedrucourt nouveau gouverneur de l'isle Royale et M. de franquet qui va a louisbourg ingenieur en chef.

Le premier de ces deux missionnaires est party par le vaisseau laigle, il se nomme M. Vizien Breton et du Dioceze de St Paul de Leon. Le second qui se nomme M. Coquart du dioceze de Treiguier, n'est point encore parti et jignore sil se rendra assés tot a Brest pour la fregate du Roy qui en doit partir incessamment.

Il seroit bon, je crois Monseigneur, que vous eussiés la bonté (si vous le jugés a propos) d'ecrire un mot a Messeigneurs les eveques de St Paul

de Leon et de Treiguier, l'un et l'autre se pretent volontiers a nous donner des sujets, le der me donna l'année passée deux religieux, et cette année il a consenti volontier au depart de M. Coquart, M. l'evêque de St Paul de Leon ma accordé de la meilleure grace du monde l'*exeat* de M. Vizien et m'en avoit même accordé un second pour un autre ecclesiastique qui est tombé malade et qui n'a pu partir, il ma chargé d'ailleurs de vous dire les choses les plus polies de sa part, ainsy vous ferés sur cela ce qui vous conviendra.

Jay aussy trouvé M. l'eveque de Vannes tres bien disposé, et a dire le vray, nous recevons plus de secours, et de meilleure grace de nos seigneurs les eveques de Bretagne, que de tous ceux du royaume, et d'ailleurs les sujets en pretres et religieux y vallent bien mieux que partout ailleurs... il seroit a souhaiter quil en fut de meme des religieux, notre pauvre colonie de l'Isle Royale s'en trouveroit beaucoup mieux.

Je ne suis pas non plus trop content, et même point du tout, des capucins de la nouvelle orleans, je crois que M. de Kerlerec vous en a ecrit, c'est un second M. de Vaudreuil.

Les Jesuites se conduisent fort bien dans cette colonie; je commence a y renouveller de sujets, la pauvre petite communauté des ursulines; ce sont d'excellentes religieuses bien courageuses et bien zelées, je compte leur envoyer encore l'année prochaine deux ou trois sujets de lambale et de Pontivy, apres quoy elles ne seront pas mal dicy a quelque tems.

Je reviens a mes missionnaires de l'acadie, outre les deux dont jay deja eu l'honneur de vous parler, j'en avois deux au St esprit, l'un nommé M. fontibus et l'autre M. de lapersonne, ce der etoit deja placé a la salpetiere, mais l'archeveque de Paris me l'avoit cedé; M. Rouillé m'avoit accordé leur passage, en me disant d'ecrire a la Rochelle pour sçavoir sil seroit encore tems de les faire partir, et la reponse a eté quil n'y avoit plus de vaisseaux pour cette année, j'en suis d'autant plus faché que c'etoit deux excellents sujets, je destinois l'un pour l'envoyer a l'acadie angloise, avec M. Daudin, M. le Chauvreulx et M. désenclaves, le second avec M. Maillard pour le secourir et luy donner la facilité de visiter les differens postes que vous avés mis sous sa jurisdiction.

J'envoyeois les deux de Brest a M. LeLoutre pour les placer sur les rivieres de Chipoudy, Petkoudiak et Memeramkouk, sous le fort de Beausejour, mais ce sera surement pour l'année prochaine, et comme on dit dans ce pays, de bon printems, et par les prs vaisseaux, afin de ne pas tomber dans le meme inconvenient de cette année.

M. DuGuay a parû en ce pays cy, il ma parû un assés foible missionnaire, il paroissoit vouloir retourner sur sa mission, avec un second, j'y ay consenti mais il a voltigé depuis, de poste en poste, et je ne l'ay point revû.

Je ne vous parle point de l'Isle St Jean, elle est suffisamment garnie de missionnaires qui y font fort bien. M. DuGuay paroissoit avoir un grand attrait pour y retourner, surtout a Malpec, poste quil dit avoir etably.

Les recollets de Louisbourg font toujours assés mal et ne veullent guere reconnoitre d'autorité ny professer de subordination, leurs superieurs de Bretagne ont promis monts et merveilles a M. de Drucourt, nous verrons ce qui en resultera.

A l'egard des capucins de la Nlle orleans, il y a des abus considerables a reformer, le der superieur quon y a envoyé, et qui y a passé avec M. de Kerlerec, est un tres bon religieux, qui a eté provincial en france, homme tres droit, qui ayme la regle et la regularité; mais il a trouvé des gens plus degourdis et plus fins que luy, qui le jouent et ont tramé un complot pour le faire rappeler; sur les avis qui m'en ont eté donnés, aussy bien que sur les abus qui m'ont eté denoncés, jay ecrit au Provincial, qui ma envoyé deux commissaires pour examiner les faits et les charges, qui ont parus d'autant plus graves auxd. commissaires, quils en avoient deja eû revelation, et ils sont convenus que le mal demandoit un prompt et efficace remede; mais je leur ay fait remarquer quil falloit prealablement rappeler les mauvais sujets avant que d'en envoyer d'autres, pour ne pas surcharger la colonie.

Un mot de nos Mrs, mais de vous a moy, je vous prie, Monseigneur, ils ont paru bien aise, surtout les trois premiers, que vous vous fussiés contenté de leur declaration; leur procés avec le chapitre ne leur donne pas bon renon en ce pays cy, l'agent de Mrs du chapitre, ou plutot son ecrivain, ne menage pas plus les faits que les termes... D'ailleurs je les vois fort occupés de leur ancienne affaire vis a vis des vicaires apostoliques et des missionnaires des indes orientales, elle recommence comme de plus belle, M. l'archevêque de Paris en prend connoissance, et je crains que la fin n'en soit tragique, ou du moins peu agreable, aux trois premiers; mais je vous prie, Monseigneur, qu'il ne transpire rien de cecy, surtout dans votre seminaire.

Encore un mot sur ce qui regarde la fondation faite en faveur des pauvres communautés de votre dioceze, par feu Mgr le Duc d'orleans, elle est comme jay eu l'honneur de vous le dire d'un fond de 2000 l. pour etre placé en acquisition de rentes sur la ville, et partagée pour le produit annuel, aux pauvres communautez de votre dioceze. M. De la Lanne, comme superieur de votre seminaire de Quebec, en meme tems quil l'est de celuy cy, de celuy de Langres et de celuy d'aire, reclame d'abord 300 l. pour son petit seminaire de Quebec, et on vouloit que pour ratification de l'employ de ces 300tt je designasse l'application du surplus... ma reponse a eté simple et jay repondu que sur cela, comme de tout ce qui regardoit votre dioceze, je ne pouvois ny ne devois penser que d'apres vous, que j'etois fait pour executer vos ordres, et non pas pour les presumer.

Il conviendra, je crois, Monseigneur, que par les premiers vaisseaux vous en ecriviés a M. Rouillé et a M. de Silhouete chancelier de Mgr le Duc d'orleans, et que vous leur communiquiés vos idées et vos vues sur l'application de ces 1000 l. de rentes, je crois meme quil seroit bon que vous pussiés varier sur cela dans la destination, selon les circonstances et les

besoins extraordinaires, dont personne n'est plus a portée de juger que vous. Je vous supplie cependant, Monseigneur, de ne pas oublier nos pauvres ursulines de la nouvelle orleans, qui se ruinent tous les ans en acquisition de sujets, et qui sont surement bien dignes de vos bontés et de votre amitié.

M. Rouillé pense toujours tres serieusement a ce que jay eu l'honneur de vous mander et ma mis a portée d'en parler a M. l'ancien eveque de Mirepoix, qui est convenû que cela etoit juste et quil en parleroit au Roy dans le pr travail, a quoy jay repondu que sa proposition seroit d'autant mieux reçue que c'etoit de la part du Roy que j'avois l'honneur de lui en parler, non pas a la verité immediatement, mais mediatement et d'apres ce que m'en avoit dit M. Rouillé et ce dont sa majesté l'avoit chargé a ce sujet. Les affaires du clergé et des Parlements sont toujours dans le meme etat, la grand chambre de celuy de Paris, a Soissons, les requêtes et enquêtes exilées dans les differentes villes du ressort, point de parlement a Paris et peu d'apparence quil y soit sitot rappelé.

Permettés Monseigneur, que je finisse cette lettre par une nouvelle protestation de mon zêle, de mon devouement et du respect avec lesquels je suis, Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

A Paris ce 20 juin 1754.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (7 JUILLET 1754)

Paris 7 Juillet 1754

Monsieur,

Je me suis presentay a la porte de vôtre hôtel pendant le petit sejour que vous avés fait a Paris, mais inutilement puisque vous n'etiés pas, ou que vous n'y donniés d'audiance ny particulieres ni publiques.

Mon intention Monsieur etoit de vous rendre compte du paquet cacheté que vous avés eu la bonté de m'adresser pour M. de Georville tresorier general de la marine dont je n'ay fait encore aucun usage, et dont par consequent, je suis encore depositaire.

Vous m'avés fait l'honneur de me mander, par la lettre qui accompagnoit ce paquet, qu'il contenoit cinq ordonnances pour cinq missionnaires qui devoient partir, sçavoir quatre pour l'acadie et un pour Quebec. Des quatre destinés pour l'acadie, il n'en est party qu'un par Brest qui etoit sur les lieux et a qui, par consequent, je n'ay fait delivrer que 400 l. au lieu de six que vous luy aviés accordées, voulant entrer par la dans vos vües, et ne pas vous constituer dans une depense qu'il paroissoit raisonable de vous epargner.

Des quatre autres missionnaires il en est resté un a Guingan dans le voisinage de Brest, ou il attend le depart des premiers vaisseaux qui partiront de ce port pour Louisbourg.

Les trois autres sont dans le dioceze de Paris, et a Paris même ou M. l'archevêque me fait la grace d'en placer deux jusqu'au depart des premiers vaisseaux, ainsy je me trouve par la dechargé de leur subsistance.

Quant au 3e et der comme il n'est pas prêtre, mais simplement diacre, je le feray subsister comme je pourray, et je le feray ordonner dans l'année sur une dispense d'age que j'ay demandé a Rome et sur le pretexte que etant destiné pour les sauvages, il ne peut y etre envoyé trop jeune pour la plus grande facilité d'en apprendre la langue.

Vous voyés par la, Monsieur, que je n'ay pas manqué de sujets: mais que tout l'inconvenient est venû de ce qu'il n'ont pû se rendre assés tot au tems et au lieu de leur embarquement.

Je vous supplie seulement d'observer que nous en avons tres grand besoin dans l'acadie angloise et sous le fort de Beausejour.

Nous avons sur les rivieres de ce der poste nommées Chypoudy, Petkoudiac et Memeremkouk, 200 familles françoises qui commencent à se bien établir (et c'est là même ou se doivent faire les aboiteaux, dont vous avés accordé les fonds) et ces mêmes familles n'ont aucun prêtre n'y missionnaire.

Il en faut necessairement un de plus a l'acadie angloise suivant que vous l'avés accordé, un pour les sauvages Mikmak de la Louisianne a Labrador, ou Ste famille ainsy cela en fera quatre indispensables et pour lesquels je vous demanderay dans son tems le passage sur les premiers vaisseaux, pour ne pas tomber dans le même inconvenient qui ma causé bien de la peine et de la contradiction.

Pour le moment present la seulle et unique grace que j'ay a vous demander Monsieur c'est de me faire dire ce que vous souhaités que je fasse du paquet de M. de Georville, qui contient a ce que vous m'avés mandé, cinq gratifications les quatre premieres de 600 l. chacune et le cinqe de 300 l. pour l'eclesiastique qui etoit destiné pour M. l'Eveque de Quebec.

Je n'ay depensé sur ces 2700 l. que 400 l. que M. hocquart a delivrées au seul et unique missionnaire qui est party et dont je l'ay remboursé en faisant honneur a une lettre de change de pareille somme qu'il a tirée sur moy.

Faites moy la grace de me donner vos ordres sur l'usage que je dois faire du paquet que vous avés eu la bonté de m'adresser pour M. de Georville, si vous souhaités que je vous le renvoye, il suffira de m'adresser une ordonnance de 400 l. delivrée a M. Vizien, missionnaire de l'acadie.

Je suis avec respect etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 8 Juillet 1754.

Lettre au Secrétaire d'État à la Marine (13 juillet 1754)

Paris 13 Juillet 1754

Monsieur,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire, et je satisfais dans le moment aux ordres que vous m'y donnés, en vous renvoyant le pacquet cacheté que vous m'aviés fait remettre non sous l'adresse de M. De Boulogne, mais sous celle de M. De Georville tresorier general de la marine.

Quant aux déboursés que vous m'offrés de me faire rentrer, je vous supplie de vous souvenir que je n'en ay point fait pour les ballots que j'ay fait partir de Paris pour la Rochelle depuis deux ans, mais que je vous ay demandé la permission de les mettre sur le compte du Roy a l'adresse de M. D'Abbadie qui les a reçu, en a fait payer le port, ou payé luy même et les a fait partir pour leur destination suivant les connoissemens qu'il a eû l'attention de m'en envoyer tres exactement, s'étant toujours beaucoup interessé a ce qui regarde nos missions;

Tous les frais et déboursés que j'ay pu supporter depuis les deux années dont j'ay l'honneur de vous parler, se bornent a quelques depenses de caisses et d'embalages pour le der envoy que j'ay fait cette année, parce que j'ay fait plus d'emplettes que la charité du public ne m'avoit fourni de fond, et que non seulement les caisses et embalages sont tombés sur mon compte, mais une partie des emplettes dont le Roy n'est pas obligé de me tenir compte n'y de ne faire rembourser puisque je l'ay fait sans ordre, et d'ailleurs cela va au plus a une cinquantaine d'*écus* pour cette année dont je ne demande pas plus le remboursement que celuy des ports de lettres et paquets que je suporte depuis 24 ans, et en indemnité desquels je prends pour comptant les infructueuses et reiterées promesses de M. l'ancien Evêque de Mirepoix qui apparemment imagine que le détail dont j'ay l'honneur d'etre chargé, soit assés grand pour meriter d'avoir quelque part aux graces du Roy, malgré la protection que Sa Majesté a daigné m'accorder auprés de ce Prêlat.

Tout ce que vous me devés donc, Monsieur, et tout ce dont je puis exiger le remboursemt se reduit aux 400 l. que j'ay remboursées a M. hocquart intendant de la marine a Brest, pour pareille somme qu'il avoit comptée a M. Vizien missionnaire destiné pour l'acadie, et qui est party sur le même vaisseau qui a passé M. de Drucourt et M. de franquet a Louisbourg.

Quant aux quatre autres qui n'ont pû partir cette année, le premier est resté en Bretagne dans le poste qu'il occupoit, jusqu'au depart des premiers vaisseaux, et il m'ecrivit encore hier, et me marque qu'il persiste dans sa vocation.

M. l'archevêque de Paris m'a placé le second et le troisième, et leur a donné de l'employ jusqu'au tems ou j'en auray besoin.

Quant au quatrième qui n'est pas prêtre, il m'embarasse un peu davantage, puisqu'il s'agit de fournir a sa subsistance. Mais j'espere que la providence y supplera n'abbandonnant jamais ceux qui s'y confient; d'ailleurs c'est specialemt son euvre, puisque nous n'avons aucun fond, et d'autres ressources qu'elle si j'en excepte la generosité du Roy dont il nous convient de recevoir et jamais de taxer les bienfaits.

Toute ma peine est de scavoir 200 familles sur les rivieres de Chypoudy, Petkoudiak et Memeremkouk, sous le fort de Beausejour, sans prêtres ny missionnaires et d'ailleurs le besoin qu'on en a a l'acadie angloise pour les habitans françois qui restent encore sous ce gouvernement, mais j'espere qu'au premier depart des vaisseaux je pourray faire partir les quatre missionnaires qui sont restés cette année, faute d'avoir pu se rendre assés tot au lieu de leur embarquement . . . j'espere même que celuy qui n'est pas prêtre, pourra etre ordonné dans l'année, parce que j'ay ecrit a Rome pour avoir une dispense d'age, attendu que destinant ce missionnaire aux sauvages de l'isle Royale, il ne peut y etre envoyé trop jeune, pour la plus grande facilité d'en apprendre la langue.

Je viens d'apprendre dans le moment, par une lettre de Nantes qu'il y est arrivé le 30 juin, un vaisseau venant de Louisbourg, et qui en doit repartir pour cette même colonie, vers le 15 du mois prochain, mais j'ignore le tems fixé, d'ailleurs il me faudroit le passage sur ce vaisseau pour ces quatre missionnaires ou du moins pour les trois qui sont prêtres, et avoir de plus, et de vous, Monsieur, la permission de leur faire compter leur gratification et comme tout cela demande du tems et de plus de ne rien hazarder sans etre sûr du depart, je prends le party d'attendre au printems prochain, et j'espere que dans ce tems la vous voudrés bien Monsieur m'accorder a tems le passage et la gratification de ces quatre missionnaires.

Je vous supplie seulement Monsieur d'observer que je ne vous constitue pas en depenses, puisque je vous epargne toutes celles qu'il depend de moy de retrancher n'ayant donné au missionnaire qui est party de Brest que 400 l. au lieu de 600 l. que vous luy aviés accordés, sur le pretexte qu'il n'etoit qu'a 5 ou 6 lieües de son embarquement et qu'il devoit de plus s'embarquer dans 5 ou 6 jours et n'avoit par la même depense a faire, que celles qui luy etoient necessaires pour ses petites emplettes personnelles.

Je viens d'apprendre que M. D'abadie est a Compiegne, ainsy Monsieur, il pourra vous certifier luy même, les depenses des ballots que je luy ay adressés sur le compte du Roy depuis le der depart de M. Le Loutre, a qui j'ay adressé cette année quelques emplettes dont la charité des ames pieuses a fourni le fonds a quelques choses près, dont comme j'ay eu l'honneur de vous le dire au commencement de ma lettre j'ay excedé ceux que j'avois, mais dont je ne demande aucun remboursement.

Je suis avec respect Monsieur etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des Colonies de la Nouvelle France au Canada.

A Paris ce 13 juillet 1754.

Lettre au Secrétaire d'Etat à la Marine (15 août 1754)

Paris 15 aoust 1754

Monsieur,

Comme il y a toute apparence que je n'ay pas l'honneur d'etre connû de vous, j'avois supplié M. Roüillé de vouloir bien vous parler de moy et de la fonction de vicaire general des colonies de la nouvelle france au Canada, que j'exerce depuis 24 ans; mais comme j'ignore s'il a eû la bonté de me rendre ce bon office auprès de vous, Monsieur, j'ay crû devoir vous demander la permission de me presenter a vôtre audiance, soit a Versailles ou a Paris, lorsque vous y viendrés, pour vous rendre compte des missions des differentes colonies qui composent le dioceze de Quebec dans l'Amerique septentrionale et du rapport necessaire qu'elles ont avec le bien du service.

J'auray même l'honneur de vous presenter (si vous le voulés) mes extraits du der travail avec M. Roüillé et de plus ceux de plusieurs années precedentes, si vous le jugés a propos afin que vous puissiés voir par vous même si cette forme de travail vous convient, et peut vous presenter assés clairement l'etat actuel et le local des differens etablissemens qui ont été faits, ou du moins commencés dans les colonies qui composent le dioceze, dont j'ay la correspondance en france tant vis a vis de M. l'eveque de Quebec pour le cours du fleuve St Laurent qu'il a sous la main que pour quelques colonies particulieres dont il ne peut avoir connoissance que par le compte que je luy en rends chaque année, d'après les lettres que j'en reçois et les reglemens que j'crois y devoir faire et maintenir, suivant que la Cour les approuve et les croit egalement convenables au bien du service et au progrès de la religion dont les intérets sont si étroitement liés qu'il n'est pas possible de les diviser, sans préjudicier a l'un ou a l'autre.

Il n'y aura rien à vous proposer Monsieur, sur Quebec, les trois rivieres et Montreal qui se trouvent sur le front du fleuve St Laurent et dans les profondeurs des terres jusqu'au retour des premiers vaisseaux, ces trois colonies ayant été expediées dans le der travail avec M. Roüillé.

L'isle Royale et l'acadie angloise et françoise l'ont egalement été par le vaisseau du Roy qui a passé sur la fin de juin M. de Drucourt nouveau gouverneur de l'isle Royale; ainsy j'attendray le retour des premiers vaisseaux qui arriveront, de ces trois colonies en france, pour vous en rendre compte, j'auray seulement l'honneur de vous observer qu'il m'en est deja arrivé des lettres, par un vaisseau du port de Rochefort par lesquelles il paroit que le vaisseau du Roy n'etoit pas encore arrivé a Louisbourg, lorsque celuy qui me les a apportées en est party.

On me presse beaucoup par ces lettres, et on me reitère les instances qu'on m'avoit deja faites par les precedentes, pour envoyer des missionnaires aux differens postes qui en manquent et pour lesquels M. Roüillé m'avoit permis d'en faire passer cinq dont:

Un pour les sauvages mikmak de l'isle Royale, deux pour près de 200 familles françoises nouvellement etablies sur les rivieres de Chipoudy, Petkoudiak et Memeremkouk sous le fort de Beausejour.

Un quatrième pour le sus d. fort et un 5e pour Quebec, mais comme je n'ay pu rassembler ces cinq missionres assés tot pour le depart des vaisseaux je n'ay pu en envoyer qu'un qui a passé sur un vaisseau party de Brest pour Louisbourg, ainsy il m'en reste quatre que j'ay placés en attendant le depart des premiers vaisseaux et j'ay remis a M. Roüillé les ordonnances qu'il m'avoit delivrées pour la gratification de ces quatre missionnaires dont je vous supplieray de decider le passage avant le voyage de fontainebleau, afin que je puisse avoir le tems de les rassembler a tems, et au lieu de leur embarquement.

Quant a la necessité indispensable de l'envoy de ces quatre missionnaires, j'espere que vous la jugerés telle sur le simple exposé que j'auray l'honneur de vous en faire, puisque c'est l'unique moyen de conserver a l'Etat et a la Religion 7 a 8000 françois que nos missionnaires ont soustrait a la domination angloise, et fixés et etablis, de concert avec le gouvernement, partie dans l'isle St Jean, partye sur les rivieres qui sont sous le fort de Beausejour, et qui y ont deja des etablissemens et des habitations, qui les mettront incessamment en êtat de subsister par eux mêmes, sans etre a charge a la Cour, et d'attirer par leur exemple et le succès de leurs nouvelles habitations le reste de leurs frères et concitoyens qui sont encore dans l'interieur de la Peninsule, sous le gouvernement anglois au nombre de 7 a 8000.

J'auray l'honneur de vous donner sur ces faits egalement interessants pour l'etat que pour la religion, tous les eclaircissemens que vous pourrés exiger de moy, Monsieur, lorsque vous jugerés a propos de me donner une audiance favorable.

A l'egard de la Louisianne qui est la colonie la plus etendüe de la nouvelle france dans l'amerique Septentrionale, j'en reçois tous les jours des lettres, dont je prepareray les extraits pour vous en rendre compte lorsque vous m'aurés fait l'honneur de me dire si cette forme de travail vous convient; quant au surplus des eclaircissemens que je pourray vous donner, je m'en feray un devoir de respect et d'attachement aussy bien que de devouement pour l'Etat et la Religion dont les interets sont trop etroitement liés pour qu'il ne soit pas essentiel de ne les jamais diviser aussy ça toujours eté mon point de vüe, la regle de ma conduitte et celle que j'ay taché de faire observer a nos missionnaires, en les tenant etroitement liés a l'autorité du gouvernement, qui leur prête son appuy en meme tems et a proportion qu'ils sont attentifs a en inspirer le respect aux fidèles dont la providence les a chargés.

Je suis avec respect, Monsieur,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris aux missions etrangères ce 15 août 1754.

LETTRE AU SECRÉTAIRE D'ETAT À LA MARINE (5 SEPTEMBRE 1754)

Paris 5 7bre 1754

Monseigneur,

Sur ce qui m'a eté dit et repondu a vôtre hôtel que vous ne donnés point d'audiance a Paris je me serois rendu a Versailles pour y recevoir vos ordres, sur les differens articles de la premiere lettre que j'ay pris la liberté de vous ecrire, mais je suis tombé malade, et je me trouve hors d'etat de soutenir la fatigue du voyage de Versailles et celle du sejour qu'il y faudroit peut être faire, pour saisir le moment de pouvoir m'y presenter a votre audiance.

Je suis avec respect Monseigneur etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des Colonies de la nouvelle france en Canada.

A Paris ce 5 7bre 1754.

LETTRE AU SECRÉTAIRE D'ETAT À LA MARINE (12 OCTOBRE 1754)

Paris 12 8bre 1754

Monseigneur,

Ma mauvaise santé, et quelque tems que j'ay eté forcé de passer a la campagne pour essayer de la retablir, autant qu'il est possible, a mon age, et avec mes infirmités habituelles, m'ont empeché de vous adresser jusqu'a present (comme vous m'aviés fait l'honneur de me le demander par la lettre dont vous m'avés honoré en datte du 8 7bre der) l'extrait de ce qui peut concerner, en particulier la colonie de la Louisianne.

D'ailleurs j'ay reçu encore avant hier des lettres par le Cap françois, ce qui m'auroit mis dans le cas de ne vous presenter, jusqu'a present, qu'un detail imparfait auquel il auroit fallu necessairement revenir, par de nouveaux eclaircissemens, et de nouvelles representations, en faveur d'une colonie qui, presque dans toutes ses partyes, a grand besoin que vous vouliés bien, Monseigneur, y jetter un coup d'oeil attentif et favorable . . . et pour le bien du service, pour la conservation même de la colonie, a l'etat, et pour le maintien et le progrés de la religion, dont les interets sont etroitement liés . . . mais comme je suis bien eloigné de penser que vous deviés vous en rapporter a mon exposé, Monseigneur, je me contenteray de vous en rapprocher toutes les partyes et tous les objets le plus succinctement et avec le plus d'impartialité et de precision qu'il me sera possible, dans l'extrait que j'auray l'honneur de vous en presenter, Monseigneur, afin que vous en puissiés conferer avec M. le marquis de Vaudreuil avant son depart pour Quebec.

Comme on m'a mandé qu'il ne seroit a Paris que dans un mois ou six semaines, c'est a dire vers la fin du voyage de fontainebleau, c'est encore une des raisons qui ma fait differer de vous adresser mon extrait de la

Louisianne . . . dès que vous voudrés etre surement instruit de la position actuelle de cette colonie, et des secours prompts et efficasses dont elle a besoin, en general et dans chacune de ses partyes, vous ne pouvés mieux vous adresser qu'a M. le marquis de Vaudreuil qui en a été gouverneur pendt 13 a 14 ans, et qui en a merité tout la confiance, et emporté les regrets; la parfaite connoissance qu'il a de cette colonie et sa probité a toute èpreuve (de l'aveu même de toute la colonie dont il a été autant, et plus, le père que le gouverneur) vous mettront egalement a couvert de tout mecompte et de toute espece de surprise dans le detail que vous en exigerés de luy.

Mon premier soin dès que je le scauray a Paris, ou a la Cour auprés de vous Monseigneur sera de vous adresser mon extrait de la Louisianne et les memoires, et l'appuy des differentes demandes qui vous y seront faites, afin que d'aprés son temoignage vous y puissiés faire droit, ou les rejetter selon que vous le jugerés a propos . . . mais en attendant j'ay crû que se seroit vous marquer mon respect et mon zêle, que de vous presenter un tableau general de toutes les colonies qui composent le dioceze de Quebec dans l'amerique septentrionnale.

Comme je l'ay abbregé le plus qu'il m'a eté possible, dans l'intention de vous presenter sous un seul coup d'oeil, ce vaste et immense projet, Monseigneur . . . vous serés le maitre, dans la suitte de demander, sur chaque partie tels eclaircissemens, plus ou moins etendus, qu'il vous plaira, selon l'occasion et le besoin que vous croirés en avoir du moins tant que Dieu me conservera assés de force et de santé pour y pouvoir satisfaire m'etant toujours fait un point capital d'etre simplement utile et jamais necessaire.

Si le tableau que j'ay l'honneur de vous presenter peut vous être de quelque utilité, Monseigneur, je vous supplie de me le renvoyer pour vous en faire faire une coppie a moins que vous n'aimiés mieux le faire coppier vous même n'en ayant point gardé d'exemplaire ny de coppie, et m'etant fait un usage de conserver soigneusement, et avec attention, toutes les petites operations, qui concernent nos Colonies, depuis 24 ans que j'en ay soin pour ce qui regarde le spirituel et le rapport qu'il peut avoir avec le bien du service.

Je vous supplie Monseigneur de vouloir bien donner une attention favorable au petit memoire cy inclus sur ce qui regarde le passage et la gratification des missionnaires destinés pour le printems prochain a l'isle royale, et a l'acadie et sur ce qui concerne la petite avance que j'ay faite a celuy qui est party de Brest au mois de juin der.

J'auray aussy deux ou trois religieuses ursulines et deux jesuites a faire passer a la nouvelle orleans par les premiers vaisseaux qui partiront cette année pour cette colonie, et j'ay l'honneur de vous demander sur cela votre agrément et vos ordres, Monseigneur. Les dernières nouvelles que j'ay reçues des pays d'en haut de cette colonie, du côté des nations illinoises nos alliées et plus haut encore vers le detroit, la belle rivière et celle de l'Oyo, ne sont pas favorables.

Les nations illinoises sont toujours inquiettées et harcelées surtout les Arkansas par les Tchikachas et leurs alliés qui font de frequents coups sur eux dans l'espace de prés de 100 lieues de pays inculte et inhabité que les d. Tchikachas frequentent et parcourent souvent pour faire coup sur les nations sauvages nos alliés, et enlever les convois qui descendent des illinois ou qui y remontent.

Il y a longtems que M. de Macarty, qui commande aux illinois a proposé d'etablir un fort a 50 lieues de distance des Arkansas, vers les Tchikachas, que ce fort contiendroit et empecheroit de remonter plus haut, du côté des autres nations illinoises nos alliées aussy bien que de faire coup sur elles et d'enlever leurs convois.

D'ailleurs (et c'est l'observation de M. de Macarty) si le fort dont il s'agit etoit etably, que nous y eussions une bonne garnison et un magazin fourny des choses necessaires aux Tchikachas, nous pourrions en traiter avec eux, les gagner, nous en faire des alliés, et les detacher des anglois, a qui ce systeme a reussy non seulement vis a vis des Tchikachas, mais avec les autres nations qu'ils nous ont enlevées . . . la religion et la colonie ne s'etablieront jamais solidement qu'en nous attachant et en nous conservant les sauvages, surtout ceux du bas du fleuve, vers son embouchure, et sur cela l'exemple du Tchaktas en est une preuve, sans replique, par les services qu'ils nous ont rendus, depuis la guerre des Natchés.

Les mouvemens qui se sont excités depuis peû, du coté du detroit et de la Belle Rivière a l'occasion des nouvelles fortifications que nous y venons de faire font encore plus craindre les tentatives des anglois, avec leurs propres forces et celles des nations sauvages leurs alliées qui paroissent inquiètent et mecontentes de ce que nous leur oposons des forts, au lieu de traités de paix et d'alliance et voicy, Monseigneur, ce qu'on m'en mande par une lettre du 28 juillet der dattée du Quebec ou l'on est plus a portée d'être instruit des mouvemens du detroit et de la Belle rivière jusqu'au voisinage des illinois que dans le bas de la colonie a la nouvelle orleans, et sur tout le cours et les fronts du fleuve.

Nous sommes etabli dans la belle riviere, il y a un fort assés considerable, que les anglois prendront a la première guerre a moins d'une protection bien forte des sauvages de ces quartiers, l'année passée on ne pût y entrer. Cette année les anglois nous ont sommés pour nous declarer la guerre, qu'ils s'apposeroient a notre etablissement au petit printemps, nous avons penetré et chassé 50 anglois qui etoient dans un petit fort commencé, nous en avons bâti un fort et sur la nouvelle qu'il y avoit des anglois en marche on a envoyé un officier avec 34 hommes pour leur parler et les sommer; mais ils ont tué un officier et sept autres personnes, le reste fait prisonnier quoy que l'officier porta pavillon voulut lire ses ordres, et declara qu'il venoit parler, ce coup nous a irrité, et pour le venger, on a envoyé dans la belle rivière un detachement de 700 hommes, on a trouvé 500 anglois fortifiés a la façon du pays on en a tué 50 et blessé a mort 100 et ensuitte on a capitulé. C'est le 3 juillet que la capitulation a eté signée nous n'avons perdu que 3 hommes et 16 de blessés.

On voit par cette lettre, Monseigneur, que le haut de cette colonie, depuis detroit jusqu'aux illinois n'est pas tranquile, et les autres lettres que j'ay reçues ne l'annoncent pas moins.

Il seroit a souhaiter que je pusse scavoir le tems ou vous ferés expedier les 1ers vaisseaux pour cette colonie eu egard aux ursulines, et aux deux Jesuites que je desirerois y faire passer par le besoin qu'on y en a.

Je crains beaucoup Monseigneur que vous ne trouviés ma lettre un peu longue; mais il est difficile de se reduire, quand on a beaucoup de choses a dire, et surtout quand elles sont aussy important a l'Etat et a la Religion, qui ont egalement besoin d'une attention favorable, de votre part, et d'une protection suivie et soutenue sans quoy le mal ira croissant et le remède n'en sera que plus difficile.

Je suis avec respect Monseigneur etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

A Paris ce 12 8bre 1754.

Joint a la lettre de M. l'abbé de l'Isle Dieu du 12 8bre 1754.

Memoire a presenter a Monseigneur le garde des sceaux ministre secretaire d'Etat de la Marine.

Au sujet de 4 missionnaires qu'il conviendroit d'envoyer au printems prochain, dans les trois colonies de l'isle Royale de l'Acadie et de Quebec.

Il en fut demandé cinq a M. Roüillé dans le der travail et il voulut bien les accorder.

Le premier pour les sauvages Mikmak de labrador, ou de l'isle de la Ste Famille dans l'isle Royale, au dessous et a 18 lieues de Louisbourg.

Le second pour les acadiens françois qui sont encore (au nombre de 7 a 8000 et sur leurs anciennes habitations) dans la peninsule de l'acadie, sous le Gouvernement anglois.

Le troisieme et le quatrieme, pour les nouveaux etablissemens qui se sont faits sous le fort de Beausejour, et en particulier sur les trois rivières de Chipoudy, Petkoudiak et Memeramkouk sur lesquelles trois rivieres il y a 200 familles, par consequent plus de 1200 habitans qui n'ont ny curé n'y missionnaire, et qui auroient besoin au moins de deux prêtres par l'eloignement ou leurs etablissemens sont les uns des autres.

Le cinquieme fut demandé et accordé pour M. l'Evêque de Quebec qui en a un très pressant besoin n'ayant personne auprés de luy, pour le soulager et l'accompagner dans ses tournées de visites et surtout dans ses missions.

Non seulement M. Roüillé accorda le passage de ces cinq missionnaires mais il delivra et adressa a l'abbé de l'isle Dieu cinq ordonnances pour la gratification de chacun de ces cinq missionnres dont cependant il n'en est party qu'un, par un vaisseau de Brest, les autres n'ayant pu se rendre assés tot au lieu de leur embarquement.

L'abbé de l'Isle Dieu prens la liberté d'observer a Monseigneur le garde des Sceaux qu'il a remis a M. Roüillé les cinq ordonnances dès qu'il a vû que des cinq missionnaires, il n'en pouvoit partir qu'un d'ou il resulte qu'il a fait les avances de la gratification de celuy qui est party, nommé M. Vizien, et voicy la raison qui a empeché l'abbé de l'isle dieu de se rembourser sur les ordonnances que M. Rouillé luy avoit adressées.

Elles etoient chacune de 600 l. l'abbé de l'isle dieu n'a fait delivrer par M. hocquart intendant de la Marine à Brest que 400 l. au lieu de 600 l. au missionnaire qui est parti, attendu qu'etant sur les lieux, et a 5 jours de son depart, il n'avoit n'y voyage a faire pour se rendre au lieu de son embarquement, ny sejour pour en attendre le tems et le moment, et qu'en pareille circonstance, 400 l. luy etoient plus profitables que 600 l. n'ayant presque plus que la moitié de sa depense a faire, et pouvant même s'appliquer privativement, et personellemt les 400 l. qui luy ont ete delivrées a Brest et que l'abbé de l'isle Dieu a remboursées a M. hocquart par l'acquittement d'une lettre de change de pareille somme tirée sur luy et dont il est porteur.

Il est aisé de voir que l'abbé de l'isle Dieu na pu se rembourser des 400 l. par luy avancées, sur les ordonnances que M. Roüillé luy avoit adressées, puisqu'elles etoient de 600 l. et que d'ailleurs il les a renvoyées a ce ministre, qui est en etat de les certifier.

Si Monseigneur le Garde des sceaux veut bien procurer a l'abbé de l'isle dieu le remboursement des sus d. 400 l. par luy avancées dès le mois de juin der il luy en sera bien obligé, surtout si il vouloit bien y ajouter 100 l. de plus pour pareille somme que l'abbé de l'isle dieu a employée a l'achat de catechismes, et d'autres petits livres de piété envoyés aux missionnaires de l'isle royale et de l'acadie; mais comme il a fait cette seconde avance, sans aveu et sans ordres il s'en rapporte a ce que Monseigneur en decidera, et s'en tiendra au remboursement des premiers 400 l.

Dans le cas ou Monseigneur le Garde des sceaux continuera d'accorder le passage, par les premiers vaisseaux, aux quatre missionnaires qui n'ont pu partir cette année, il est très humblement supplié d'en adresser l'ordre a l'abbé de l'isle dieu, non seulement sur le passage, mais pour les gratifications de chaque missionnaire auquel cependt il suffira de les remettre une quinzaine de jours avant qu'ils partent de Paris ou l'abbé de l'isle dieu est necessité de les rassembler pour se rendre au lieu de leur embarquement, et il ny a pas trop de tems pour les faire revenir des differentes provinces ou ils sont resté dispersés voyant qu'ils ne partoient pas, ce que cependt l'abbé de l'isle dieu ne peut faire avec une sorte de certitude sans un ordre positif du ministre pour le depart de ces quatre missionnaires.

Monseigneur le garde des Sceaux est encore supplié d'observer qu'il n'y a point d'aumonier au fort de la rivière St Jean comme il le peut voir dans le tableau general qui accompagne ce memoire; ainsy ce seroit 5 prêtres au

lieu de 4 qui devroient passer cette année et sur lesquels l'abbé de l'isle dieu attendra les ordres que Monseigneur le Garde des sceaux voudra bien luy donner a l'effet de s'y conformer.

Lettre au Secrétaire d'État à la Marine (25 octobre 1754)

Paris 25 octobre 1754

Monseigneur,

Je reçu enfin hier, a ce que j'imagine, mes dernières lettres de la colonie de la Louisianne dans lesquelles j'ay trouvé celle dont je prends la liberté de vous adresser la coppie cy incluse, n'ayant pas cru devoir en inserer l'extrait dans ceux que j'auray l'honneur de vous presenter a votre retour de fontainebleau.

Ma retenue sur cela, Monseigneur, est une suitte de la loy que je me suis faite de ne point me mêler de ce qui regarde l'avancement des officiers, mais toute reflexion faite j'ay crû que je pouvois vous envoyer cette coppie dont vous ferés, pour vous seul, Monseigneur, tel usage qu'il vous plaira.

Je me presenteray chés M. de Georville, sur la lettre dont vous m'avés honorée, pour le remboursement des 400 l. dont je suis en avance, et quant au surplus, j'en fais le sacrifice, comme des autres frais inevitables.

Je vas songer a rassembler mes missionnres pour l'isle Royale et l'acadie aussy bien que celuy qui est destiné pour Quebec, et les deux ursulines que vous permettés que je fasse passer a la Louisianne.

A l'egard des Jesuites qui doivent passer dans cette meme colonie, si le Pere procureur n'a pas encore pris la liberté de vous en ecrire Monseigneur c'est que comme nous ne faisons rien que de concert, il s'en est rapporté a moy comme je le fais a luy dans les choses ou il peut me soulager.

Je vois, dans mes dernieres lettres de la Louisianne, bien des choses sur lesquelles il est absolument necessaire de prendre vos ordres, Monseigneur, pour quelques arrangemens a faire sur les representations mêmes de M. le Gouverneur, surtout pour ce qui concerne la mission des Capucins sur le cours du fleuve, le bien du service s'y trouvant aussy interessé que celuy de la Religion, et n'etant pas prudent ny meme possible de faire des etablissemens de la part de nos missionnaires, sans le concours du Gouvernement, dans quelque partie de la Colonie que ce soit; ainsy je me departiray d'autant moins de cette precaution que j'en ay toujours eprouvé un bon effet.

Je suis charmé Monseigneur que mon petit tableau de nos differentes colonies vous ait été agreable . . . Cette petite operation ma mis a portée de mettre un nouvel ordre dans les extraits que j'ay conservés depuis 24 ans, et surtout depuis les 4 ou 5 dernières années ou le ministre avoit formé differens arrangemens, qu'il sera bon de vous representer supposé (comme vous me faites l'honneur de me le dire dans votre dre lettre) que vous

aymiés mieux perfectionner des operations commencées, que d'en entamer de nouvelles, surtout du coté de l'acadie ou il est très important de soutenir et de perfectionner nos etablissemens.

Je suis avec respect Monseigneur etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

Joint a la lettre de M. l'abbé de l'isle Dieu du 25 8bre 1754.
Monsieur,

Persuadé comme je le suis que personne ne desire plus ardamment que vous le progré de la religion dans cette colonie, qui est particulieremt confiée a vos soins, et que vous saisissés avec empressement tous les moyens qu'on peut vous proposer pour l'y maintenir et l'accroitre agrées que je prenne la liberté de vous en suggerer un d'autant plus de votre gout que le bien de la religion et celuy du service s'y trouvent parfaitement reünis.

C'est, Monsieur, de bien vouloir donner credit auprès du ministre pour que M. de Noyon remplace M. de Maccarty, commandant des illinois, qui demande a etre relevé et a venir dans cette capitale y occuper quelqu'employ.

M. de Noyon, capitaine d'une des compagnies venües de France, ou il a servi dans la dre guerre avec distinction a eté envoyé il y a trois ans aux illinois pour y exercer la fonction d'ayde major; vrayment zêlé pour le bien de la colonie, et en particulier pour celuy du poste ou il etoit, il y a fait sa principale occupation de la recherche des moyens d'y reüssir, et s'y est comporté de façon a y gagner generallement l'estime et l'approbation du militaire des habitans et des sauvages.

Nos missionnaires (surtout les peres de Guyenne et Vatrin, qui l'ont connu plus particulieremt et l'ont vû de plus prés êtant au village françois des Kaskakias ou il residoit) m'en ont fait dans toutes leurs lettres des eloges completes, et le pere Meurin qui est descendu des illinois avec luy ma confirmé de vive voix, tout ce qui m'avoit eté mandé de cet officier, tant par rapport a sa pieté, et a la vie vrayment chretienne qu'il y a menée tout le tems qu'il y est resté qu'aux grands talens qu'il y a fait voir pour gagner l'amitié et la confiance des habitans et des sauvages et engagé les premiers a se comporter avec tout le zêle qu'on doit attendre des fidèles serviteurs du Roy, et les seconds en alliés veritablement attachés aux françois, mais dont depuis plusieurs années on ne retire pas grands secours parce qu'on n'a pas scu gagner leur confiance, et les conduire avec ce juste temperemt qui sans rien diminuer de l'autorité qui convient a une personne en place n'y commettre les armes de sa majesté, auroit empeché bien des facheuses catastrophes qui nous sont arrivées aux illinois.

M. de Noyon a tout ce qu'il faut pour s'acquitter parfaitement de l'employ dont il s'agit, il est estimé et cheri des missionnaires a cause de sa piété, de sa religion et du bon exemple qu'il donne.

Il est craint, aymé et obéi du soldat parce qu'il ne leur demande rien que de juste, qu'il compatit a leurs peines et les soulage en tout ce qu'il peut, aussy dans certaines occasions ont ils fait pour luy plus qu'on auroit osé en exiger et il a pour luy plusieurs traits qui prouvent que dans certains cas ou l'autorité ne peut avoir sur l'esprit du soldat tout l'ascendant qui conviendroit, il scait y suppleer par ses bonnes façons et en tirer meilleur party que tout autre.

Il na pas moins de credit sur l'esprit des habitans et des sauvages que sur celuy du soldat, ces premiers quand ils sont menés rudement ne font que ce qu'ils ne peuvent pas absolument se dispenser de faire et quand ils s'en tiennent la, un commandant se trouve fort en peine surtout quand ses troupes prennent le party de se retirer chez l'ennemy, ce qui est arrivé l'année dre; il n'y a que l'habitant, qui de concert avec le sauvage peuvent les poursuivre et les empecher d'exécuter leurs mauvais desseins, et c'est ce qu'ils se gardent bien de faire, lorsqu'ils ont pour commandant un homme qui les meprise, et dont ils ne reçoivent que de mauvais traitemens quand il n'a pas besoin d'eux.

Un esprit doux traitable et insinuant peut beaucoup sur les sauvages, surtout si ils se voyent soutenû de quelques demonstrations d'amitié, données a propos; quand ils s'egarent, il convient de leur en faire des reproches vifs et pressants, mais sans fiel ny mepris et d'avoir avec eux de la fermeté sans aigreur.

M. de Noyon, en suivant pour guide son heureux naturel et ses lumieres, ne pourroit manquer de reüssir en ces points et quelqu'incident facheux qui put arriver dans son poste, cheri comme il l'est des habitans et des sauvages, il trouveroit bientot le moyen d'y remedier rien n'etant impossible a ces gens la quand ils ayment un commandant. Et sans partialité, l'on peut dire que M. de Noyon est de tous les officiers de ce païs, celuy qui est le plus propre pour commander aux illinois, avec dignité et succès l'on pourroit même assurer qu'il est le seul qui y convienne dans les circonstances presentes ou il s'agit de regagner la confiance de nos sauvages domiciliés, qui a eté for alterée pour ne pas dire entierement perdue par le coup que les Renards, Sakis, Kicapoux et Mascoutins ont fait sur eux, qu'on a voulu leur persuader avoir eté fait a notre insu, et qu'ils ont appris de ceux memes qui les ont frapés avoir eté menagés par le commandant des illinois.

M. de Noyon remplaçant celuy qui leur a causé cette disgrace sera très propre a les leur faire oublier; ils connoissent et ayment cet officier qui etant aujourd'huy beau frere de M. le Gouverneur auroit plus d'aisance que jamais pour cultiver et augmenter la confiance que les habitans et les sauvages ont en luy; ces derniers vrayment persuadés qu'il les ayme ne le soupconneroient point de les mettre mal dans l'esprit de M. le marquis de Kerlerec leur Pere, et se preteroient volontier a tout ce qu'on pourroit exiger d'eux pour le bien du service.

De plus M. le gouverneur qui connoit a fond le merite personnel de cet officier et scait l'ascendant qu'il a sur le soldat, les habitans et les sauvages, seroit tranquile sur le poste des illinois, ou il faut un an entier pour y intimer ses ordres, persuadé que quelque chose qui put y arriver M. de Noyon, aymé et cheri de tous ceux qui sont dans ce poste, y prendra toujours le party le plus prudent et le plus sage, et y fera ce que M. le gouverneur y pourroit faire luy meme s'il y étoit en personne.

Il est vray que M. de Noyon est jeune, mais il a tout le merite et les talens necessaires pour ce poste, ainsy il n'en servira que mieux et plus longtems et ce poste, comme j'ay deja pris la liberté de vous le faire observer, est fort eloigné, et comme un gouverneur ne peut y envoyer ses ordres qu'une fois l'an qu'il y arrive une infinité de cas qu'on ne peut prevoir et auxquels il faut remedier sur le champs il n'est pas, comme vous voyés de la nature de ceux ou on peut commander indifferemment et a tour de rôle; il faut que celuy a qui on le confira aye des talens particuliers, sans quoy il n'y reussira jamais, en un mot, à en juger par mon experience et mes foibles lumieres, je pourrois vous assurer Monsieur que si cette place est accordée a M. de Noyon, la Cour n'aura que lieu de s'en feliciter, et je puis vous dire confidemment que si cet officier n'eut pas epousé Madle du Bot, soeur de Made de Kerlerec, Monsieur notre Gouverneur est trop penetrant, trop equitable et trop zelé pour le bien de cette colonie, pour ne l'avoir pas demandé au ministre, par preference a tout autre pour remplir la place dont il s'agit, sur les temoignages avantageux qu'il en a eû des illinois, de la part du militaire, des missionnaires, des habitans et des sauvages, et sur ce qu'il en a vu et connu par luy meme, mais c'est son beau frere et il veut oter tout soupçon de partialité dans l'esprit d'un ministre qui l'honore de sa confiance et a qui il est totalemt devoué.

Si je ne craignois, Monsieur, d'abuser de votre patience, je vous citerois plusieurs traits de la part des habitans des illinois qui prouvent l'attachemt qu'ils ont pour M. de Noyon; entre autres celuy d'etre venus 40 lieues au devant de luy dans le dernier voyage qu'il y a fait, et cela uniquement pour l'escorter, et luy temoigner la joye qu'ils avoient de son retour, joye qui ne dura pas longtems, a la verité, l'ayant vu (a leur grand regret) obligé de redescendre, quelques jours après a la Nouvelle Orleans, ils seroient amplement dédommagés de toutes les inquiêtudes qu'un depart si precipité leur a causées et leur cause journellement, si dans un an d'icy, il y remontoit pas pour leur commandant, ce que j'espere qui arrivera, le ministre étant instruit par vous Monsieur du merite de cet officier, tout a fait propre pour faire fleurir le poste des illinois, y maintenir la religion et etablir le bon ordre parmi les troupes, les habitans et les sauvages.

J'ay l'honneur d'etre avec un devoüement plein de respect Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur,

M. Baudoüin jesuite

A la Nouvelle Orleans, 28 juin 1754.

Lettre au Secrétaire d'État à la Marine (29 octobre 1754)

29 8bre 1754

Monseigneur,

Depuis l'envoy que j'ay pris la liberté de vous faire dans ma dernière lettre, de celle du superieur de la mission des illinois, M. de Noyon, dont il me parle avec tant d'eloge, m'est venu voir et m'a apporté quelques lettres particulieres dont il avoit bien voulu se charger.

C'est luy même Monseigneur qui vous presente ma lettre, il est beau frere de M. de Kerlerec, gouverneur de la Louisianne, c'est un homme froid, mais a ce qu'il me paroit, doux et ferme, j'ay beaucoup causé avec luy sur les differens postes qu'occupent et desservent nos missionnres et il m'a parû avoir etudié a fond le genie de ces differentes nations et en avoir gagné la confiance . . . il ma même promis que nous nous verrions souvent pendt le peû de sejour qu'il feroit en france, et qu'il me communiqueroit volontier ses observations qui dans le peu qu'il m'en a dit et dans une seule entrevüe m'ont paru très judicieuses et tres conformes au bien du service et au progré de la Religion.

Au surplus, Monseigneur, je vous supplie de ne regarder cette lettre n'y comme un suffrage, n'y comme une recommandation et de me pardonner même la liberté que je prens de vous ecrire par M. de Noyon mais il me l'a demandé avec tant d'instance que je n'ay pas cru devoir le luy refuser.

Je suis avec respect Monseigneur etc. etc. etc.

L'abbé de l'isle dieu,

Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

Lettre au Secrétaire d'État à la Marine (10 décembre 1754)

10 Xbre 1754

Monseigneur,

Comme je suis averty que vous allés travailler incessament a expedier la colonie de la Louisianne je prens la liberté de vous adresser mon petit extrait sur cette partie et dans la meme forme dont je me servois aupres de M. Roüillé, dès que vous avés parû l'approuver.

Les differentes petites nottes que j'ay mis en marge vous seront une preuve, Monseigneur, que je suis bien eloigné de penser que vous deviés vous en rapporter a mon simple exposé, le personnage que je fais en cecy n'est jamais separé de la crainte d'importuner, mais je suis malheureusement l'organe de gens qui n'osent agir et demander par eux mêmes, et si ils le faisoient leurs requêtes n'en seroient quelques fois que plus chargées et de plus d'objets que très souvent je prens le party d'eloigner et de reduire a la toise de la convenance et de la possibilité.

Puisque vous voulés bien, Monseigneur, que je ne change point de methode, je vous supplie de faire mettre ce que vous aurés eu la bonté de

decider d'accorder ou de refuser, en marge de chacun des articles que contient mon extrait, et de vouloir bien me le faire renvoyer dans son tems, a l'effet de m'y conformer dans mes responses a moins que vous n'aymiés mieux, Monseigneur, que j'aille moy même le reprendre, et le recevoir de votre main, pour etre a portée de repondre de vive voix aux differentes questions qu'il vous plaira de me faire et aux eclaircissemens que vous jugerés a propos de me demander; car quoy que mon age et mes infirmités et surtout ma vue me fassent redouter les voiages et sejours a Versailles je seray toujours a vos ordres, Monseigneur, quand il vous plaira de m'en donner et pour le tems ou ma presence vous sera necessaire.

Je me suis borné a ce qui regarde la Louisianne dans l'extrait que j'ay l'honneur de vous adresser, persuadé que vous ne travaillerés pas sitot aux autres colonies, d'ailleurs je ne fais que commencer a recevoir mes lettres de Quebec, des Trois Rivieres, de Montreal, et des pays d'en haut qui sont au dessus, sur le cours du fleuve et dans les terres . . . de l'isle Royale de l'isle St Jean, du fort de Beausejour et de ses rivieres de l'acadie angloise de la riviere St Jean et de ses differens postes . . . s'il se trouvoit quelques lettres pour moy, dans les paquets de la Cour, de ces differentes colonies, je vous supplie Monseigneur de vouloir bien ordonner qu'elles me soyent renvoyées du Bureau afin de les joindre a celles que j'ay deja et de m'occuper a en faire les extraits pour vous les presenter dans leurs tems.

Je suis avec respect Monseigneur etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des Colonies de la Nelle france en Canada.

LETTRE À MGR H.-M. DE PONTBRIAND (25 MARS 1755)

Monseigneur,

Vous me faites des remerciemens dans le tems ou je vous en dois, et peut etre même des excuses, sur differentes petites commissions (a la verité de charité) dont jay pris la liberté de vous charger... D'ailleurs je suis trop flaté et par consequent trop payé par la satisfaction que je ressens de pouvoir vous être bon a quelque chose, et d'avoir quelque part a tous le bien que vous faites dans votre dioceze, et auquel je m'unis, du moins d'intention, puisque je suis hors d'etat d'y contribuer autrement.

Je vas reprendre votre lettre, Monseigneur, pour y repondre article par article; mais ce ne sera pas avec toute la satisfaction que je voudrois vous donner... il n'est pas necessaire que je vous annonce M. et Mad. de Vaudreuil puisque c'est par eux que je vous fais passer ma lettre; mais je puis du moins vous feliciter sur l'acquisition que vous en faite dans la colonie... les larmes quils ont fait repandre a la nouvelle orleans, a leur depart, et les regrets quils y ont laissés, sont d'heureux pronostics... fasse le ciel quils ne soyent pas traversés dans le bien quils sont capables de faire.

On a jugés a propos de vous renvoyer M. Bigot, que je n'ay qu'entrevue une fois a Versailles, et qui sortit de la maison ou il etoit presqu'aussitot quil m'y vit entrer, et qu'on m'y eut nommé (a loreil)... je n'en devine pas bien la raison, mais il m'est fort egale de la scavoir, ou de l'ignorer, il ne luy arrivera jamais autant de bien que je luy en souhaite, surtout du . . . de la consideration et de l'estime publiques, seules dignes de flater l'ambition du citoyen et de remplir icy bas le voeu du chretien, car tout le reste perit et s'evanouit avec eux, ou ne survit pas pour eux.

Votre position actuelle, Monseigneur, (j'entens celle de nos colonies de l'amerique septentrionale) me paroit fort critique... il est inutile de vous faire icy le detail de l'armement considerable que l'on prepare a Brest et a Rochefort, puisque M. le marquis de Vaudreuil vous l'apprendra, et que d'ailleurs vous en jugerés par l'evênement, si il a lieu, et que les bruits de guerre ne s'appaisent pas par la conciliation des deux couronnes, on attend icy les reponses d'angleterre pour le 8 du mois prochain, et on pretend que le Roy n'y le Parlement, n'y même la nation, ne veulent la guerre; mais que ce sont les simples negociants, qui ont formé des compagnies, et qui veulent soutenir les etablissements quils ont faits du côté de l'acadie, dans leur nouvelle ecosse, et dans les pays d'en haut de la Louisianne et de votre fleuve St Laurent . . . c'est pour l'ordinaire ainsy que les plus grands etats deviennent la victime de l'interet particulier, comme est petit, et dans les postes particuliers, l'interet personnel l'emporte presque toujours sur celuy de la sociêté.

Je vous rends grace Monseigneur de la peine que vous avés bien voulu vous donner de me repondre au sujet des Srs Babuti et Mogues, c'est une bonne oeuvre que vous avés faite en me fournissant l'occasion de tirer deux familles de l'incertitude ou elles etoient.

A l'egard de M. Crepaud, je luy ay remis son excorporation en original et je luy en ay fait signer le reçu au pied et ensuitte de la coppie que jay l'honneur de vous renvoyer, pour etre mise et conservée au depot de votre secretariat, quand ce ne seroit que pour memoire.

Jay remis le memoire que vous m'avés envoyé au sujet des remedes pour les pauvres de votre dioceze, je l'avois meme communiqué auparavant a M. helvetius, qui êtoit tout prêt de les fournir; mais le changement de ministre, et la surcharge des affaires, dans les circonstances presentes, pourront bien faire remettre cet article a une autre année.

M. maillard ne ma presque rien mandé des Recollets de Louisbourg, il s'est contenté de m'envoyer le detail des postes quils desservent, sans me parler même du Pere clement Desquin superieur, n'y de ses pretentions, non plus que des ordres que vous luy aviés donnés a ce sujet, Monseigneur; mais le Provincial qui vient d'etre nommé, ma mandé quil changeoit le superieur et rappeloit le P. Clement, auquel il a donné pour successeur le P. ambroise, qui a eté longtems aumonier au fort la joye, et qui me paroit un fort bon religieux, du moins a ce que j'en ay pû juger pendant le tems

quil a passé a Paris, ou je l'ay beaucoup vû... comme il a toujours bien vecu avés les missionnaires seculiers de l'isle St Jean, dont il se loue beaucoup, comme ils le font de luy, il faut esperer quil vivra de bon accord, et en bonne intelligence avec M. Maillard, avec lequel il a toujours eté assés etroitement lié, et dont il est tres disposé a reconnoitre la jurisdiction, et a plus forte raison, la vôtre Monseigneur... Vous trouverés dans ce paquet une lettre de luy avec une coppie de la patente de son Provincial que jay crû devoir vous faire passer, en gardant l'original ecrit de sa main, pour y avoir recour, si le cas y echeoit... ce religieux ma promis de remettre sa mission dans l'ordre ou elle doit être, et de bien vivre avec les P. P. de la charité qui servent l'hopital de Louisbourg, et il ma parû que ceux de Paris l'avoient beaucoup feté, tout ce que je crains pour luy et pour le bien quil peut faire, c'est sa santé, qui est fort delicate, car du reste je le crois un fort bon sujet, tres bon religieux, et d'un caractere doux et conciliant.

Ce que vous me faites l'honneur de me dire, Monseigneur, de votre projet de bâtir une eglise et un presbytaire, a Louisbourg, me paroitroit fort avantageux soit que les recollets y restent ou qu'on y substitue une communauté de prêtres seculiers, tant pour la decence du service de Dieu, que pour la facilité des habitans, mais a moins que la cour ne vienne a votre secour, Monseigneur, c'est une furieuse entreprise, et je ne vois pas que les circonstances soient favorables, surtout si nous avons guerre et que M.M. les anglois ne veulent pas acceder a la fixation des limites, pour pêcher en eau trouble, comme ils l'ont fait jusqu'a present.

Si cependt Monseigneur la cour se prête a vous donner des secours et que vous puissiés construire une eglise et un presbytaire propre a loger 5 ou 6 bons ecclesiastiques, je suis persuadé que M.M. du St Esprit se porteront volontier a vous les fournir, et ce seroit un fort grand avantage que d'avoir a Louisbourg un petit hospice ou les missionnaires destinés pour l'isle St jean, pour les rivieres de Beausejour et pour la riviere St jean, pourroient d'abord debarquer, et ou ceux dont la santé commenceroit a deperir, pourroient trouver un azile, et des sujets pour les remplacer dans les postes que leur age, ou leurs infirmités les forceroient de quitter.

Quant a ce qui regarde M. le Loutre et M. Maillard je crois Monseigneur, que vous n'avés rien a craindre des idées et des projets que M. M. du seminaire de Paris pouvoient avoir sur eux, surtout après ce que je leur ay dit et fait entendre de votre part, avec tout le menagement possible pour entrer dans vos vues... D'ailleurs j'en ay parlé au ministre, et je ne crois pas que vous ayés rien a craindre du changement, n'y de linconstance de ces deux missionnaires, qui ayment fort leur oeuvre, et qui de plus vous sont fort attachés.

Le party que vous avés pris de donner des lettres de Grand vicaire a M. le Loutre pour l'isle St jean, et pour les etablissements qui sont sous le fort de Beausejour, soulagera beaucoup M. Maillard, et luy donnera plus de facilité de gouverner l'Isle Royale, et de contenir les recollets, tant quils la desserviront; mais je pense quil sera difficile que vous puissiés vous

dispenser Monseigneur, d'etablir un troise grand vicaire pour les missionnaires qui sont dans la nouvelle ecosse, sous le gouvernement anglois, j'auray l'honneur de vous en proposer cy après les motifs, sur lesquels vous ferés droit, selon que vous le jugerés a propos, et plus ou moins convenable.

Je reviens, Monseigneur, a la suite de votre lettre desirant de n'en rien omettre dans ma reponse, je n'ay rien negligé pour ce qui regarde vos cheres ursulines des Trois Rivieres... J'ay representé a la cour leur etat, l'utilité dont elles etoient, ce que vous avés eté obligé de faire et d'emprunter pour les rebatir, le tems, les soins et les peines que vous y aviés consacrés, ce qu'elles doivent encore, et le besoin qu'elles avoient de secours. Je n'ay pas representé avec moins de chaleur votre position, tant du côté du besoin que vous aviés de secours extraordinaires, vis a vis des entreprises que vous aviés faites, pour le bien même de l'Etat, et d'un revenû proportionné, et a votre dignité et aux charges ordinaires et indispensables que vous etiés obligé de supporter.

A l'egard de la premiere espece de secours, il ma parû que la cour étoit disposée a vous en procurer, et que selon les apparences M. Bigot seroit chargé, a ce sujet, des ordres du ministre, dont il sera bien aise de se faire honneur, du moins a en juger par une conversation que j'eus dans mon der voyage de Versailles, avec M. de la Porte.

Quant a la seconde espece des secours demandés pour vous Monseigneur, et qui tendent a vous faire un etat convenable a votre dignité, et proportionnés aux charges qu'elle vous impose, le ministre actuellement en place paroit s'en occuper fortement; il en a parlé a M. l'ancien eveque de mirepoix, en conformité de ce que luy avoit deja dit M. Rouillé (et de la part du Roy) je ne doute pas même que vous n'ayés incessamment une abbaye, malgré le peu de chaleur du Prêlat sur votre position... vous en avés ecrit a l'abbé d'heliot, qui m'a renvoyé votre lettre, en me mandant la nomination de l'abbé de la Corne, au doyenné de votre eglise, j'ignore si il vous fera reponse, je n'ay pu m'empecher de luy mander que j'etois etonné quil me renvoya votre lettre, et qu'apparemment il ne pretendoit pas par la, se dispenser d'y repondre.

Jay donné au ministre un memoire sur votre position, tout ce que je crains c'est que M. votre frere (de vous a moy) n'indispose le ministre ou le prelat, par les plaintes ameres quil repand... vous sçavés que les gens de cette espece sont bons a soliciter, mais pas a forcer, et quils ne veulent pas qu'on les mette de si prês vis a vis de leurs torts.

Jay presenté un nouveau memoire a S. E. M. le Cardl de Soubize pour vos cheres ursulines des trois rivieres, j'espere en tirer encore quelque chose cette année, mais je ne pourray le scavoir qu'après Paques (tems ou l'on fera la distribution et la repartition des fonds de la loterie des communautez, et des aumones du Roy), ainsy je ne pourray vous mander l'effet et le succés de ma nouvelle supplique, que par les ders vaisseaux, si il en part aprés l'armement, et que cet armement ait lieu... jay fait honneur a vos deux lettres de change que jay acquittées exactement et dont je suis

porteur, pour acquit, et decharge, ainsy soyés tranquile de ce côté la, Monseigneur, comme sur tout ce qui dependra de moy pour votre service et votre satisfaction, tant que Dieu me conservera des jours.

Je ne puis encore vous rien dire de l'arrangement de M. de Sylhouette sur le legs de M. le duc D'orleans, je luy ay ecrit, j'y ay passé, il ma fait dire qu'il m'avertiroit, point de nouvelle... tous les gens en place embrassent beaucoup, se chargent de tout, et ne finissent rien... j'ignore qui retarde la consommation de cette affaire qui est des plus simples a terminer, surtout d'aprés les instructions et les pouvoirs que vous me donnés Monseigneur.

L'affaire de l'hopital de montreal n'est point finie, le syndic des creanciers nous tracasse, et paroit jusqu'a present avoir empeché ses cocreanciers de finir, sur le pretexte et l'appas d'un billet de loterie qui etoit entre les mains du S. de la marche, et que jay retiré, il espere apparemment que ce billet de loterie sortira et produira de quoy le payer en plein de son principal, et de ses interets courus et a courir; mais il a beau faire, et a moins que ce billet de loterie ne vienne a bien, je m'en tiendray toujours a mon premier systeme, qui a eté d'offrir la moitié du principal, sous la remise des interets et de tous les titres qui etablissent la creance de chaque particulier, et avec ce systeme, auquel plusieurs ont accedé et consenty, jay deja eteint un asés grand nombre de creances, pour quil ne me reste plus que pour environ 6000 l. de principaux, qui a raison de la remise de moytié, feront au plus 3000 l. d'effectifs a payer, pour purger a fort-fait toutes les dettes de l'hopital de montreal (en france)... D'ailleurs jay actuellement une année des parties de rentes, que cet hopital a sur la ville de Paris, j'en doit toucher une seconde au mois de may prochain qui feront ensemble 1560 et tant de livres... ainsy vous voyés Monseigneur, qu'avec cette dre somme et ce que Made de la Jemmeraye a consigné a Paris, que j'auray beaucoup plus quil ne faudra pour liquider, apurer et solder les dettes de l'hopital de montreal avec un benefice de 7 a 8000 l. de remises, non compris les interets courus jusqu'au jour du remboursement; mais je vous prie de vouloir bien en rendre compte a made de la jemmeray, car il ne m'est pas possible de trouver le moment de luy ecrire par le vaisseau qui vous porte cette lettre Monseigneur.

...Il me sera egalement impossible de rendre compte a la superieure de vos hospitalieres de Quebec, de l'affaire dont elle mavoit chargée auprés du ministre, pour en obtenir la permission d'acquerir la terre que M. Sarrazin, neveu de M. DeLorme, vouloit leur vendre, et sur laquelle ce dr avoit deja reçu 4000 l. que M. de la Lanne, chargé de la procuration de la communauté, luy avoit cy devant payés, et qui n'ont eu aucun effet, que celuy d'en perdre l'interet, a moins que M. Sarrazin n'en tienne compte, en rendant le principal, ce qui paroitroit d'autant plus juste, que ce prêt n'a eté fait qu'en avancement du principal de la terre, dont l'acquisition na pas lieue, M. Sarrazin voulant la vendre fort au dessus de sa valleur, ce qui ma empeché de faire usage, aupres du ministre, du memoire et des cer-

tificats (a l'appuy) qui m'ont eté envoyés pour ne pas fatiguer la cour de redites et de demandes inutiles, des que la vente et l'acquisition n'ont pas lieu; si mesdes vos hospitalieres avoient bien fait, elles n'auroient pas laché leur argent aussy legerement qu'elles ont fait; mais je n'ay eté consulté que quand les parolles ont eté données.

Je crois Monseigneur, que vous n'avés rien a craindre pour cette année des nlles impositions sur la colonie, a moins que M. Bigot n'ait a ce sujet des ordres secrets.

Quant au memoire particulier que vous m'avés envoyé sur les abus qui se commettent au prejudice de l'etat et de la colonie, dans le pays ou vous êtes, Monseigneur, je n'ay pu en faire usage, nous n'avons plus M. Rouillé, et de vous a moy, j'ignore encore si notre nouveau ministre veut etre instruit; mais ce que je sçay, et ce que je vois tous les jours, c'est qu'on mêt tout en oeuvre pour qu'il ne le soit pas... si vous avés a vous plaindre Monseigneur, de ce qui se passe sous vos yeux, nous n'en avons pas moins de sujet sur ce qui se pratique dans nos nouveaux etablissemens de l'acadie françoise, quoyqu'assurement le mal ne vienne pas du coté de Louisbourg, et que nous ayons bien lieu de nous louer du gouvernement, et en particulier de M. Prêvost, a qui vous pouvés vous adresser avec confiance, et en toute sûreté, si vous avés quelque etablissemt a faire a Louisbourg, c'est un bon citoyen, qui ayme le bien, et qui le fait et le procure autant quil est en luy, d'ailleurs la paix et la bonne intelligence regnent entre les puissances de ce gouvernement, et c'est un grand avantage pour cette colonie. Si M. Rouillé etoit resté secrétaire d'etat de la marine, je crois quon vous auroit donné M. Prevost.

Vous me paroissés bien content de vos curés Monseigneur, je vous en felicite; mais je pense que si vous êtiés le maitre de vôtre seminaire vous pourriés encore tirer bien plus d'avantage de votre clergé, en le multipliant par le nombre et en y soutenant le gout de l'etude et du travail... Si on en crois, a la cour, vôtre nouveau doyen, on fera une furieuse reforme dans votre seminaire, on vous aura communiqué, sans doute, la nouvelle requête du chapitre qui traduit et peint en bien mauvaises couleurs, vôtre seminaire, surtout ceux qui l'ont autrefois gouverné, et en particulier ceux qui sont actuellement a la tête de celuy de Paris... Ces ders se brouillent furieusement avec M. larcheveque de Paris, je vous en diray un mot en particulier... tout cecy pourroit bien renouveller la fable de l'huitre et des voyageurs, et vous donner l'huitre a manger et les ecailles aux contendans... car j'imagine bien que si on ordonne un reglement, il ne se fera pas sans votre participation, ou qu'au moins vous donniés votre avis, et alors je pense que vous aurés beau jeu, surtout si je suis consulté, car en verité il est honteux, et contraire au bon ordre, prejudiciable au bien public, et contre toutes regles, qu'un eveque ne soit pas maitre de son seminaire, surtout lorsquil ne se trouve doté que des graces du Roy, de ceux qui l'ont fondé comme seminaire diocêzain, et des biens de la colonie... Je crains cependant que ce procés ne se fort-longe beaucoup, a force de le charger de con-

clusions subsidiaires et de pretentions, sur lesquelles vous avés bien plus de droits que vôtre chapitre.

Je ne scay Monseigneur, si je vous ay rendu compte de lusage que javois fait des presens que vous mavés fait adresser par M. le Cardl de Soubize, jay presenté et remis le tout a son eminence qui la reçu avec toute la douceur, la politesse et les graces qui luy sont naturelles, je luy ay egalemt remis votre lettre dont il ma parû très touché, et surtout du desastre de vos bonnes religieuses ursulines et des soins que vous vous êtes donnés pour les retablir, portrait qui pourra avoir son utilité, et rendre favorable la nouvelle requete que jay presentée, et dont je ne puis encore vous annoncer le succés.

Jay fais de nouvelles et de fortes representons sur les protestans et sur l'inutilité des ordres cy devant donnés a leur sujet, aussy bien que sur lexemption des droits, par vous demandée Monseigneur, mais M. Bigot êtoit en france tous les jours a l'oreille de M. de la Porte, et le ministre n'a fait aucune reponse sur ces deux articles.

Me voicy enfin arrivé, Monseigneur, a l'article de nos nouveaux etablissemens a l'acadie françoise, dans l'isle St Jean, sur les rivieres de Beausejour, et a la riviere St jean, pour proceder par ordre dans ma reponse sur ces trois articles... nous avons toujours a l'Isle St jean 4 ecclesiastiques qui desservent quatre cures.

M. Girard a la Pointe prime paroisse de......	300 htans
M. Dosquet, a Malpec	356
Le port la joye desservy par le pere Gratien recollet, outre la garnison........	763
M. Cassier a la riviere du nord est. M. Peronnel a St Pierre du nord... ces deux ders missionnaires n'ont point encore envoyé le denombrement de leurs paroisses; mais m'ont seulement mandé qu'elles pouvoient faire le produit ensemble de........	1200

Il y a dans cette isle 127 familles sur differentes rivieres, trop eloignées des autres postes, pour en tirer les secours spirituels. Ces 127 familles demandent qu'on leur erige une paroisse, j'en ay ecris a M. le Loutre, pour en conferer avec M. de Villejoint commandt et je luy mande de faire a ce sujet ce quils jugeront a propos, pour le progré de la religion et le bien du service. Ces 127 familles font le produit de 890 h. qui dans l'eloignement ou ils sont des autres postes, ne peuvent guêre se passer d'un ecclesiastique.

A l'egard de la subsistance de ceux qui y sont deja, le Roy leur donne un petit secours de chacun 250 l. M. Prevost leur a fourny jusqu'a present des rations... ils commencent a tirer quelque chose de leurs habitans, et la recolte a eté assés bonne l'année dre dans l'Isle; mais on y manque de

moulins, et il seroit necessaire d'y envoyer du linge et de grosses etoffes pour l'habillement des pauvres, et même pour fournir a ceux qui seroient en etat d'en faire l'acquisition, ce qui y seroit bien plus necessaire que les choses quon y a envoyées (pour s'en deffaire) des magazins de Quebec.

Nos habitations sous le fort de Beausejour, sur les rivieres et dans leurs differens postes, ne sont pas beaucoup moins nombreuses, puisque nous y avons actuellement 2897 habitans, suivant le denombremt exacte qui m'en a eté envoyé par noms, surnoms d'hommes, de femmes, de garçons et de filles, avec l'observation que dans la premiere et troisieme divisions, il se trouve 746 hommes portant les armes, et qui y sont disciplinés et exercés par les officiers qu'on leur a nommés, ce qui ne laisse pas de faire un objet, et vaut mieux que 1500 hommes de troupes reglées qu'on y enverroit de france, et qui ne seroient pas acclimatés.

Nous n'avons actuellement, pour la garnison du fort de Beausejour, et pour les 2897 habitans dont je viens de parler, que M. leLoutre, M. Vizien, que jay envoyé l'année dre et M. leGuerne; car M. de manach s'est absolument consacré aux sauvages de M. Le Loutre... M. le Guerne seul dans ses postes, a pres de 40 lieues de pays et 200 familles a desservir, en sorte quil employe pres de deux mois par an, a se transporter d'un poste a l'autre, ce qui luy fait perdre beaucoup de tems, et prouve la necessité de luy envoyer, au moins, un second; j'en avois trouvé pour cela trois cette année, d'autant plus quil en faudroit deux a la riviere St jean. Le premier pour 52 familles qui se sont etablies a jemsée, et qui seroient bientot doublées de nombre, si ils avoient un prêtre pour lequel ils ont deja bati un logement... Le second pour le fort de la riviere St jean (menagoueh) ou il n'y a d'aumonier, ny pour la garnison, n'y pour les habitans, qui sont dans le voisinage du susd. fort... il y a aussy plusieurs années que M. Maillard demande un second pour ses sauvages de l'abrador, afin de faire plus de residence a Louisbourg, et plus aisement la visite des differents postes des recollets.

D'ailleurs si on etablit une nouvelle paroisse a l'Isle St jean, il y faudra necessairement un cinquieme prêtre... quant a la riviere St Jean, si nous y avions un aumonier au fort, et un prêtre a jemsée, le surplus de cette riviere ne manqueroit pas de secours par les soins du Pere Germain Jesuite, missionnaire des marechites dans l'isle d'ecouba, d'ou il porte des secours partout ou son zele peut etre necessaire, c'est un grand missionnaire, qui a toutes les parties de l'homme veritablement apostolique, et qui d'ailleurs est fort lié avec M. LeLoutre.

Jay eû l'honneur de penser comme vous Monseigneur, sur le compte de M. LeGay, aussy n'ai je pas voulu le laisser repasser l'année dre.

A l'egard de ce que vous me faites l'honneur de me dire sur le nombre de pretres seculiers, et la crainte que vous paroissés avoir que je ne les multiplie trop, vous êtes bien le maitre de me donner sur cela vos ordres, auxquels je me conformeray bien volontier, sans y rien ajouter ny diminuer; mais jusqu'a present je nay envisagé que le bien du service et le pro-

gré de la religion... Quant a la subsistance dont vous paroissés craindre que ces ecclesiastiques ne manquent, jusqu'a present la providence y a pourvu, et il faut esperer que plus nos etablissements iront en avant, plus ils produiront a leurs colons et aux missionres qui desservent les postes et paroisses quils ont formés.

M. Le Loutre vous a informé, sans doute Monseigneur, (du moins a ce quil ma mandé) de la peine que lui ont donné l'année dre ses nouveaux habitans refugiés, non encore etablis, pour les engager a prendre des terres et les empecher de repasser a l'anglois, qui use successivement, ou de promesses ou de menaces pour les attirer ou pour les intimider.

Je ne suis pas etonné que vous n'ayés pas acquiescé au mandement que vous demandoit M. leLoutre, sur les deux sermens successivement faits par ses habitans... le premier a l'anglois pendant quils etoient encore sous son gouvernement... le second a leur legitime souverain, depuis quils sont sur les terres de france.

Je n'ay pas eté plus surpris que M. le General ait refusé d'ecrire sur le meme sujet au general anglois . . . ç'auroit été lever une question incidente, et la cour, a qui jay rendû compte du party de prudence, de menagement et de retenue, que vous avés pris, l'un et l'autre, a ce sujet, n'a pû que l'approuver, surtout dans des circonstances ou il s'agit de voir qui parlera le premier, et d'etre sur la deffensive et non agresseur; mais a prendre le fait des deux sermens pretés, du coté de la question de droit, et telle que je l'ay proposée a la cour, je suis persuadé que le 1er serment preté a langlois, par les acadiens françois, ne les lie plus aucunement depuis quils ont evacué les terres de la nouvelle ecosse, et qu'au contraire ils sont tenus a garder inviolablemt celuy quils ont preté au Roy de france, leur legitime souverain, depuis quils ont passés sur nos terres.

Le per de ces deux sermens n'etoit que conditionnel et que pour le tems ou les acadiens françois resteroint sous le gouvernement anglois, il y etoit meme stipulé par forme d'exception expresse et positive, quils pourroient evacuer quand ils voudroient, et se retirer ou bon leur sembleroit, ils ont profité de la liberté quils s'etoient reservée, ils ont passés sur les terres de france, ils se sont donc affranchis d'un engagemt dont la condition ne subsiste plus... au lieu que le serment quils ont fait au Roy de france leur legitime souverain, est un serment positif et absolu, sans limitation de tems ny restriction de circonstances, et qui par consequent doit etre irrevocable et inviolablemt observé, sous les peines de droit...

Telle a êté l'opinion et meme la decision de tous ceux a qui j'en ay parlé en ce pays cy, mais je n'ay point voulu faire decider cette question en sorbonne, pour ce qui concerne le fort interieur, et par la meme raison qui vous a empeché Monseigneur, de donner le mandement quon vous demandoit, et M. le general d'ecrire au general anglois, comme M. LeLoutre paroissoit l'exiger.

Je pense (et j'en ay ecrit sur ce ton la a M. LeLoutre) que la maniere la plus convenable de contenir, dans les circonstances presentes, les aca-

diens françois, qui sont actuellemt sur les terres de france, et de les rassurer contre la crainte de leur premier serment, est de leur bien faire entendre quil ne doit n'y peut plus subsister, et que la france, qui les regarde comme ses sujets, les protegera et les reclamera toujours comme tels.

Quant a la peine de refus et de privation des sacremens, M. LeLoutre me mande quil n'en a jamais usé n'y meme eû l'intention, puisque tous ont fait leurs Pâques, paroissent rassurés et disposés a prendre des terres et a former des etablissemens... même plusieurs ont deja passés, les uns a l'isle St jean, les autres a la riviere St jean ou ils ont commencé a s'etablir, et que quelques uns sont restés repandus dans les differens postes qui sont sous le fort de Beausejour et y ont pris et accepté des terres pour s'y etablir.

Je sens bien Monseigneur, que la premiere demarche quon a faite pour tirer les acadiens françois de leurs habitations sous le gouvernement anglois êtoit delicate, et peut etre un peû hazardée; mais le motif en etoit bon et l'evenement pourroit en justifier l'entreprise, si la cour soutient nos etablissemens.

Du coté de la religion, c'est avoir mis a couvert celle de nos acadiens, de la seduction de l'anglois; car on peut dire quil y avoit *periculum perversionis.*

Du coté du bien du service, c'est avoir ôté et enlevé a langlois des colons et des cultivateurs dont il auroit fait des serfs et des esclaves, comme il le fait aujourdhuy de ceux qui restent encore dans l'interieur de la nouvelle ecosse, sous son gouvernement, en les employant a des travaux forcés et à des corvées dont ils sont exempts.

Vous avés, sans doute, eté informé, Monseigneur, du traitement que le gouvernement anglois a fait subir a 4 principaux habitans de port royal, et a M. D'audin, qui y est missionnaire, en les faisant conduire par 50 fusiliers, d'abord dans la prison des mines, et ensuitte a alifax, au mois d'8bre der... heureusement que M. D'audin a si bien soutenû et avec tant de liberté et de dignité, la cause de ses habitans et la sienne, quils ont eté relachés et retablis dans leurs postes, et avec une sorte de reparation du traitement quon leur avoit fait, du moins pour M. Daudin, qui est un ecclesiastique de merite, fort aymé de ses habitans et de tout ce qui reste dacadiens françois, sous le gouvernement anglois.

Par le denombrement, que m'en a envoyé M. D'audin, il y a encore 6318 a qui il conviendroit d'envoyer des pretres pour les soutenir dans leur religion, et dans la fidelité quils doivent a leur legitime souverain, sur les terres sous le gouvernement duquel le plus grand nombre voudroit bien pourvoir passer, surtout ceux qui sont dans la partie du sud.

Vous sçavés Monseigneur, qu nous n'avons sous le gouvernemt anglois que quatre ecclesiastiques, M. D'audin, M. Desenclaves, M. Le Chauvreulx et M. Lemaire... D'ailleurs M. Daudin est presque le seul sur qui on puisse compter, pour la tête, le zêle et l'intelligence; M. le chauvreulx est aux mines, avec M. Lemaire, le premier est le seul sur qui on puisse compter,

quoyqu'agé, parce quil est d'intelligence et quil agit de concert avec M. Daudin... le second (M. Lemaire) est hors d'etat de continuer, et jay mandé qu'on le fit repasser, parce que sa tête et sa santé se sont derangées.

J'apperçois dans les lettres de M. Desenclaves des systêmes et une façon de penser qui me feroient desirer, que sur le pretexte de son grand age, et de sa mauvaise santé, il voulut repasser en france, outre les autres deffauts que je luy ay remarqués, il est travaillé de jalousie contre M. D'audin, qui est un sujet bien superieur a luy, a tous egards; mais je crois qu'il faut le menager, luy laisser prendre son party et non pas le luy suggerer, ce qui, sans doute, blesseroit son amour propre, dont par malheur les hommes se deffont difficilement, et presqu'avec la vie, surtout quand il y entre de l'interet, qui pour l'ordinaire est la mesure des actions des hommes.

Voicy le moment Monseigneur, de vous parler des motifs qui pourroient vous determiner a nommer un Grand vicaire pour les pretres qui sont sous le gouvernement anglois, et je penserois que le choix ne pourroit tomber que sur M. Daudin; mais en me laissant la liberté de tout vous proposer, rendés moy la justice de penser et de croire que je suis bien eloigné de vouloir que vous deferiés a mes idées, qu'autant que vous les trouverés conformes aux votres... j'auray seulement l'honneur de vous observer quil n'est pas possible que M. LeLoutre n'y M. Maillard ayent aucune inspection sur les pretres qui desservent l'acadie angloise, du moins a decouvert; le premier parce quil est odieux au gouvernement, et il n'est pas bien difficile d'en deviner les raisons n'y le traitement quil luy feroit, sil tomboit entre ses mains. Le second, M. Maillard, par les liaisons necessaires quil a avec le gouvernement de Louisbourg, ainsy voyés sur cela Monseigneur, ce que vous avés a faire, et quant à ce qui peut me regarder soyés sûr que tant que Dieu me conservera des jours, de la vie et des yeux, car ma vue baisse beaucoup, je vous consacreray volontier mes soins et mon zêle; mais voicy des circonstances bien critiques, surtout si nous avons la guerre, et plus encore dans un changement de ministere... Dieu veuille que les troupes et les forces quon vous envoie, vous arrivent heureusement et a tems; mais je crains quil ne survienne quelque evenement dans la traversée.

Je rappele dans le moment ce que vous m'avés fait l'honneur de me dire dans vôtre lettre de la prodigieuse quantité de marchandises qu'on a envoyées dans les pays d'en haut... il faloit s'en defaire, puisqu'on pensoit a quitter la partie, il falloit des forts et des forces pour proteger le commerce quon vouloit faire... *coute que coute peu en chaut* quand l'interet personnel l'emporte sur le bien public... Les traiteurs anglois qui se sont etablis dans les pays d'en haut de la Louisianne, et qui, dit on, interceptent notre commerce avec les sauvages, n'etoient, il y a quelques années, que des enfants perdus, des voyageurs, de simples traiteurs pour leur compte, que le roy, le parlement et la nation d'angleterre desavouoient et a qui on pouvoit *courir sus*, ce fut alors la reponse que l'ambassadeur d'angleterre fit a la couronne de france... depuis ce tems la nous nous sommes allienė les sauvages, par la vexation de notre traite avec eux, ils ont passé

a l'anglois avec qui ils ont trouvé une meilleure composition, plus de fidelité et moins de mauvaise foy dans la traite, *inde prima mali labes.* Nous avons fait des forts, formé des detachemens, envoyé des troupes, est il bien etonnant qu'on nous regarde comme des ennemis en regles, et quon nous reproche des actes d'hostilités?

Voila pourtant Monseigneur, ce qui occupe presentement la cour de france, le ministre et les bureaux surtout; car c'est de la que partent et que se forment les decisions, et jugés par les yeux de qui les bureaux voyent; mais pendant ce tems la que deviendra notre acadie françoise? quel sera le sort de nos nouveaux etablissemens? a l'isle St jean, sous le fort de Beausejour, sur la riviere St jean, celuy même de Louisbourg, avec le peu de fortifications que nous y avons fait depuis 1749 que les anglois l'ont evacué? voila pourtant l'objet interessant et celuy qu'avoit saisy M. Rouillé, et que saisiroit surement M. le Garde des sceaux, si sa santé luy permettoit de s'en occuper, et qu'on luy fit, ou laissa voir, les choses telles qu'elles sont.

Par bonheur de ce coté la, nous sommes plus heureux que sages, mieux servy que prevoyans, et M. le general duQuesne ma paru le sentir dans une lettre quil ecrivit, sur la fin de l'année dre, a M. le commandant de Beausejour, M. de vergor, et a M. LeLoutre, au sujet des sauvages, et de la nouvelle declaration de guerre quils avoient fait a langlois.

Vous mavés parlé dans votre lettre Monseigneur, d'un fort que M. de seperleys gouverneur de Boston avoit fait faire dans le village de Neranchouak ou du kinebekis; mais vous ignoriés, sans doute, dans ce tems la, quil en avoit eté fait un second a 18 lieues en avant dans les terres, avec un magazin considerable, une garnison proportionnée, qu'on a même dit etre de 1200 hommes de troupes reglées, a en juger par la lettre du P. Germain.

Ce Pere m'ajoute que les anglois ont pratiqué, a travers des bois et des terres, une route qui de ce second fort abboutit au fleuve St Laurent, a la hauteur du sault de la chaudiere.

Vous avés sceû le coup fait sur les anglois par les abenakis qui, sous la conduite du pere audran jesuite, etoient venus reprendre leur ancien poste du village de Neranchouak... on vous aura mandé aussy la retraite de ces drs qui ont eté porter la hache a leurs freres, les abenakis, et aux Canibas de Bekancourt et de St françois, qui l'ont envoyée eux mêmes aux marechites d'ecouba, et ceux cy aux mikmak de la Baie verte qui, a ce qu'on me mandoit, par mes lettres du mois de 9bre der tenoient des conferences avec les autres nations du continent, pour faire coup sur les anglois, les chasser de leur fort de mejagoueh, ou beaubassin, et les obliger de se borner a l'entrée des mines, avec le dessein meme de les attaquer et poursuivre dans leurs differens forts, et jusqu'a chibouctou.

Si cette chaleur s'est soutenue jusqu'a present cela pourroit embarasser les anglois et amortir un peu la vivacité de leurs projets, ils continuent cependant de frequenter et de hanter la riviere St jean, ou ils sont resté

mouillés, au mois d'8bre der pendant pres de 10 a 12 heures, devant le fort de cette riviere (Menagoueh) avec un senaut et un vaisseau de 4 pieces de canon, en manoeuvrant comme si ils avoient voulu faire une descente et attaquer M. de Boishebert. Leur dessein, en frequentant cette riviere, est du moins d'intimider nos acadiens, et de les detourner de s'y établir, c'est ainsy quils en usent dans toutes nos rades ou ils nous font amener toutes nos petites voytures d'une maniere indecente pour la france, parce que nous n'avons ny gros vaisseaux ny gardes côtes, et que notre fregate se contente, chaque année, de se montrer a la riviere St jean, et d'aller relacher a quebec, pour y deposer au magazin general, tout ce qui est destiné pour nos differens postes de l'acadie et de lisle royale... on connoit cet abus, les depenses immenses qui en resultent pour le roy et pour l'etat; mais cela se verse dans la poche de quelqu'un, et cela suffit, n'en disons pas davantage, non plus que des autres depenses qu'en fait faire a l'état, sans que le citoyen en profite, jay sur cela des faits qui vous feroient venir la chair de poule, M. Rouillé en connoissoit une partie, et etoit bien dans le dessein d'y remedier, peut etre parviendront ils tot ou tard a la connoissance du nouveau ministre... M. le marquis de Vaudreuil a de quoy s'immortaliser si il veut remedier a tous les abus qui luy ont eté decouverts, il vous porte au moins de la bonne volonté, Dieu veuille benir la droiture de ses vues, la probité est un grand talent, et d'une grande ressource, quand on veut sincerement faire le bien.

Encore un mot Monseigneur, et je fini, car ma lettre est excessivement longue, mais j'aime a causer avec vous et vous ouvrir mon coeur, tout l'inconvenient c'est l'ennuie que je peux vous causer, en vous repetant des choses que vous scavés, peut etre, mieux que moy, du moins celles qui se passent sous vos yeux.

Jay peu de choses a vous dire de la nouvelle orleans, M. de Querlerec s'y conduit tres bien, et y est fort aymé, il y fait tout le bien quil peut, mais je le crois un peu contrarié par M. d'auberville qui remply la commission de comre ordonnateur et qui y tracasse un peu nos bonnes ursulines, quoy qu'elles si conduisent tres bien, et qu'elles y soient tres utiles et tres edifiantes, je leur fait passer cette année trois sujets pour les renouveller vu leur peu de nombre et de force, ce sont de stes filles que jayme beaucoup, et qui me donnent bien de la satisfaction.

Je suis egalement content de la mission des Jesuites, le superieur qui reside a la nlle orleans avec deux autres pour avoir soin des ursulines et de l'hopital des troupes du Roy, est un excellent sujet, qui n'a de deffaut que d'etre trop doux, et pas assés ferme, vis a vis des capucins, qui en font un peu a leur tête, le P. Beaudouin, superieur des Jesuites, me rend chaque année un compte exacte de sa mission et de tous les postes dont elle est composée, ils sont tous remplis d'excellents sujets, et on vient encore d'y en envoyer trois, pour remplacer quelques religieux infirmes, qui pourront descendre a la Nlle orleans a la place de ceux qui y sont actuellement. Nous avons icy presentemt un officier des illinois (M. De Noyon, beau fre-

re de M. de Kerlerec) qui ma rendu un compte exacte de tous les postes des Jesuites aux illinois, kaskakias, Peorias, metchigamias, ouabaches, akansas, alibamons et Teactas, on ne peut rien ajouter au temoignage quil rend a tous les missionnaires de ces postes, du côté de zêle, de l'intelligence et de l'ediffication.

Je voudrois bien pouvoir vous en dire autant des capucins dans tous les postes quils occupent depuis la Nlle orleans, quils desservent, jusqu'a la mobile, mais ils ne sont pas même unis entre eux, et chacun tire de son côté, sans correspondance n'y subordination vis a vis de leur superieur, celuy quon leur a envoyé le der etoit en france un fort bon sujet, qui connoissoit les abus de ses Peres, ayant eté provincial, il a pris le meme esprit, les memes prejugés, et d'ailleurs il n'a sceû ny se faire aymer, ny se faire respecter, et c'est une pitié que des conventuels emancipés de la regle commune, surtout quand ils sont obligés de vivre seuls dans des postes particuliers; mais que faire, et comment les remplacer, si on venoit a etre forcés de s'en deffaire? vous en comprenés toute la difficulté et vous me la faites toucher au doigt dans votre lettre, ainsy il faut supporter ce qu'on ne peut empecher, et tirer party des hommes tels quils sont, mais ne rien obmettre pour empecher le mal auquel il est possible de remedier; l'interet qui domine les capucins et qui leur fait commetre des exactions criantes dans les honoraires quils exigent, soit pour les dispenses en forme d'aumones imposées, ou pour la celebration des mariages, ou pour les honoraires des messes qu'on leur fait dire par devotion, m'avoit fait prendre la resolution de donner un mandement qui regla, suivant l'usage des differentes eglises de france, ce qu'on pouvoit exiger dans ces differens cas, Monseigneur; mais puisque vous paroissés dans la resolution de le faire vous meme, je crois que cela vaudra beaucoup mieux, et aura plus de poid que si cela venoit de ma part, ayés seulement la bonté de m'adresser la coppie du reglement que vous ferés, de le rendre commun a la colonie de l'Isle royale pour les recollets, et de m'en envoyer une coppie afin que j'y tienne la main, cela vaudra beaucoup mieux et aura plus surement son effet, conservés moy votre amitié et vos bontés et ne doutés jamais du sincere et respectueux devouement avec lequel je ne cesseray jamais d'etre Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé DE L'ISLE DIEU

A Paris ce 25 mars 1755.

LETTRE À MGR H.-M. DE PONTBRIAND — (5 AVRIL 1755)

Monseigneur,

Je vous ay promis un petit mot en particulier, mais ce ne sera pas de ma main, car jay trop de peine a ecrire, ma vue diminuant chaque jour, il est vray que je suis aussy sûr du secretaire dont je me sers que de moy même, par le tems quil y a quil est a moy.

L'affaire dont je voulois avoir l'honneur de vous parler regarde M.M. les superieur et directeurs de cette maison . . . vous vous etiés adressé à M. de la Lanne pour parler a M. l'evêque de mirepoix du Doyennée de votre chapitre, en faveur de M. Briant . . . vous ignorés sans doute Monseigneur, qu'aucun de Mrs les directeurs de cette maison, ne voient le Prêlat, qui a lieu d'en etre mecontent, et qui le leur a fait sentir dans differentes occasions, en s'expliquant fort clairement, et d'une maniere peû favorable, pour eux.

Ils ne sont pas beaucoup mieux dans l'esprit de M. l'archeveque de Paris, qui vient d'interdire M. Dufau d'une maniere peû satisfaisante pour ce der.

Il est vraiy (de vous a moy Monseigneur) que ces Mrs ne menagent pas beaucoup le terrain, avec un prêlat aussy respectable, et quils luy ont manqué grossierement, quoyquil soit superieur né de leur maison, et dans une circonstance ou il leur avoit assés clairement notifié ses intentions, au sujet des changemens faits depuis quelques années dans leur seminaire, quils culbuttent chaque jour, du sud au nord, du levant au couchant, et de la cave au grenier, dans l'intention, sans doute, de ne le rendre pratiquable que pour eux et pour M. l'eveque de Langres, a qui ils viennent de faire faire un appartement qui retranche presqu'un tiers de leur maison, en ôte la basse cour, le refectoire, la cuisine, et n'y laisse plus d'entrée pour les provisions que par la cour de l'eglise, ou l'on sera desormais obligé de decharger le bois, le charbon, et toutes les autres choses necessaires pour l'approvisionnement de la maison, voila Monseigneur ou en sont les choses, aussy cette pauvre maison deperit elle tous les jours du coté du phisique et du morale, du spirituel et du temporel . . . aussy encore Mrs les vicaires apostoliques en sont ils tres mecontent . . . ils en ont ecrit a M. l'archevêque de Paris pour le prier d'interposer son autorité et de former un reglement qui decide et assure leur etat et celuy de leur oeuvre . . . ils me paroissent même determinés a porter leurs plaintes, jusqu'au pied du throne, et vouloir retirer leurs fonds pour les placer en d'autres mains. Je crains bien que tout cecy n'ait de facheuses suittes; mais vis a vis de gens qui vont tête baissée il ny a guere de remedes que ceux de la suprême autorité, dont l'effet est presque toujours suivy d'un eclat quil seroit bon d'eviter et d'epargner a l'edification publique, qui ne peut qu'en souffrir et y perdre, aussy est ce le seul interet que j'y prends, ne m'appercevant d'ailleurs, ou feignant de ne rien appercevoir de ce qui se passe dans une maison, ou quoy que domicilier, je me regarde comme etranger.

Je ne suis pas tout a fait si indifférent a ce qui concerne les affaires de la religion en ce pays cy, ou le corps episcopal, la discipline ecclesiastique et l'administration des sacremens, sont a la discretion des tribunaux seculiers.

On supprime icy des ouvrages scandaleux qui culbuttent toute la tradition, mais on fait bruler par les mains du boureau les mandemens de nos plus sts eveques, on proscrit, on decrête et on banit a perpetuité des curés

et d'autres pretres, pour des refus de sacremens, a des gens notoirement rebeles a l'eglise, le Parlement de Paris ne garde plus de mesures, n'y vis a vis de M. l'archevêque, n'y vis a vis des curés de Paris, cependt le Prêlat tient bon, et ne diminue rien de sa fermeté . . . aussy est il exilé a Conflans, M. l'eveque de Troye dans une abbaye de son Dioceze, M. l'archevêque Daix dans sa mission de campagne, aussy bien que M. l'evêque d'orleans . . . tout ce qui se passe sous nos yeux êtoit reservé a ce sciecle cy, et nos arrieres neveux auront de la peine a se le persuader . . . Le Parlement de Paris en enregistrant les arrets du conseil, se croit en droit de les modifier, de les interprêter, de les restraindre ou amplifier a son gré, et si le Roy le laissait aller en avant, bientot l'autorité de sa majesté n'auroit plus de force que celle quil luy attribueroit, Dieu veuille venir au secours de notre ste religion qui s'eteint tous les jours dans l'esprit du citoyen, et dans le coeur du chrétien.

Dans le moment ou jay l'honneur de vous ecrire Monseigneur, notre nouveau ministre (M. le Garde des sceaux) est assés mal, et on craint pour sa vie, la circonstance n'est pas favorable pour de si frequents changemens dans le ministere, Permettés moy de ne point signer cette lettre, j'y vais ajouter le dernier arret du conseil, qui casse et anule celuy du Parlement, reste a scavoir sil en arretera les fougueuses et insoutenables entreprises, j'auray l'honneur de vous informer Monseigneur, de ce qui se passera en ce pays cy, d'icy au depart des drs vaisseaux, vous scavés, je crois, a quel point je vous suis devoué et attaché.

A Paris ce 5 avril 1755.

Lettre à Mgr H.-M. de Pontbriand — (8 avril 1755)

Monseigneur,

Jay oublié de vous parler, dans mes deux lettres, de quelqu'un que vous avés actuellement a Quebec, et a qui je m'interesse beaucoup par rapport a sa famille, car je ne le connois point du tout personnellement, c'est un M. Arnouls, secretaire de M. Duquesne, a qui j'en ay ecrit, pour le prier de le laisser a Quebec, ou il desire rester, supposé quil n'en aye pas besoin pour son retour en france, on le dit un fort bon sujet, fort sage, de bonne conduitte, d'ailleurs avec une sorte de capacité, ayant eté employé en france dans differents bureaux, si vous pouvés luy rendre quelque bon office auprés de M. le marquis de Vaudreuil, a qui je l'ay proposé, je vous en seray bien obligé, et je prendray sur mon compte ce que vous voudrés bien faire pour luy.

Je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé de l'Isle Dieu, Vic. gal.

A Paris ce 8 avril 1755.

LETTRE À MGR H.-M. DE PONTBRIAND — (19 AVRIL 1755)

A Mgr l'évêque de Québec.

Monseigneur,

Enfin Messieurs du St esprit ont trouvé le moyen de s'acquitter avec vous de l'eclesiastique quils vous devoient, pour les 400 l. de pension qui leur ont eté payées de vôtre part, et ils vous envoyent M. Eudo, qui etoit cy devant curé, c'est a dire, vicaire, de St martin de lamballe en basse bretagne, c'est un tres bon eclesiastique plein de pieté et de zele, mais j'ignore quand il pourra se rendre aupres de vous Monseigneur, car je suis obligé de le faire passer par louisbourg, n'ayant pu luy procurer son embarquement sur l'escadre de Brest, et le vaisseau sur lequel il doit partir, ne sortira guere du port de Rochefort, que dans le mois de may, j'envoye cette année a louisbourg deux eclesiastiques et meme trois, si je puis reussir au troisieme . . . Mrs Maillard et leLoutre les placeront comme ils le jugeront a propos; car au lieu de trois ils m'en avoient demandé six, en m'indiquant les postes ou ils etoient absolument necessaires, et suivant quils me le marquent, il me paroit Monseigneur, quil n'y a point a craindre que les Prêtres se multiplient trop, n'y dans lisle St Jean, n'y sous le fort de beausejour, n'y sur la riviere St jean, et meme dans la Nlle ecosse, par le besoin qu'on en a, et dont je vous ay fait le detail dans ma grande et precedente lettre.

A l'egard de leur subsistance, les habitans commencent a etre en etat de la leur fournir, j'en ay des preuves, et d'ailleurs nos puissances temporelles en ce pays la, ne pensent pas tout a fait comme celles du votre ont fait jusqu'a present, M. Prêvost surtout ayme nos missionnaires, et il me la bien prouvé par les secours personnels quil a procurés a ceux de l'Isle St Jean, dans les commencemens de leur etablissement, soit par les rations quil leur a fournies, ou par l'exactitude avec laquelle il leur a fait toucher la petite gratification que la cour leur a accordée, et en verité il seroit a souhaiter que tous ceux qui sont en place, dans nos colonies pensassent comme Mrs de drucourt, de franquette et Prévost, a Louisbourg, et Mr de Kerlerec, a la Nlle orleans; mais vous allés avoir M. de Vaudreuil, et vous aurés un chretien et un citoyen. Je ne puis vous en dire davantage Monseigneur, nous voila au 19 d'avril, M. le Garde des sceaux, qui est actuellement a sa terre D'arnonville, ma fait dire quil seroit la semaine prochaine a versailles, et quil me manderoit de my rendre pour le travail, jignore encore de quoy il sera question, mais tout ce que je puis avoir l'honneur de vous dire, c'est quil est desagreable de ne scavoir a quoy s'en tenir, ce quil y a de vray c'est que vous ne serés pas oublié, je ne mourreray pas content que je ne vous aye vû traiter comme vous estes digne de l'etre, et que je ne vous aye laissé des preuves de mon tendre et bien sincere attachement,

aussy bien que du respect avec lequel je suis et seray jusqu'au der soupir de ma vie Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,

Vre gal des colonies de la Nlle france en Canada.

A Paris ce 19 avril 1755.

LETTRE À MGR H.-M. DE PONTBRIAND — (30 MAI 1755)

Monseigneur,

Voicy encore un nouveau paquet; mais j'ignore par ou il vous parviendra, et si je ne seray pas obligé de vous le faire passer par Louisbourg, ce qui en retardera beaucoup la remise; mais pour le moment present, je ne vois que cette voye qui me soit ouverte, a moins que par hazard il ne parte encore quelque vaisseau du port de Rochefort, pour votre capitale, ce dont je doute fort.

Il seroit cependt bien important que vous pussiés recevoir ce paquet assés tot pour que j'en pusse avoir la reponse moy meme cette année, et vous en allés voir la necessité Monseigneur . . . Vôtre hopital de Montreal me donne autant de mal et de peine, luy seul, que le reste de vôtre Dioceze, tant pour ce qui reste de dettes a payer, que pour les affaires particulieres de made de la Jemmeraye, sur lesquelles vous trouverés un memoire instructif cy joint, auquel je vous prie de luy demander de se conformer bien exactement pour les eclaircissemens que je luy demande si elle veut me mettre a portée de faire revivre un contrat de 55 l. de rente sur l'hotel de ville de Paris, dont il na eté rien touché depuis le mois de Jer 1722, et dont par consequent il est dû 33 années du mois de Jer der. Il y a toute apparence qu'elle touchera ces arrerages et que par la suitte elle jouira dudt contrat, mais elle a bien donné du mal a mon domestique pour toutes ces recherches, que je le prie de ne pas rendre inutiles, en manquant de satisfaire a quelques uns des eclaircissemens que je luy demande par le memoire instructif que je luy envoye, et pour lequel il y aura quelque chose a payer au notaire, si nous reussissons, ce qui la mettra en etat de faire encore plus de bien a l'hopital dont elle a la direction.

A l'egard des dettes dudt hopital, ce n'est point l'argent qui nous manque . . . M. l'abbé Couturier m'en a remis plus quil ne faut et quil n'en faudra pour acquitter ce qui reste dû, d'autant plus quil y a des creanciers morts, ou absents, et qui ne sont point representés, et que d'ailleurs nous aurons cette année deux années de rentes sur la ville a distribuer, ce qui diminuera les principaux d'autant, et nous mettra a portée de finir definitivement avec les creanciers pour interet et principaux, comme nous l'avons fait jusqu'a present, et dans le meilleur ordre qu'on puisse desirer, pour n'etre point recherché, excepté par les representans de quelques creanciers morts ou absents, si ils etablissent leur droit et nous justifient leur creance . . . toute la difficulté viendra de nommé Gendron syndic des creanciers,

qui ne veut rien remettre de son principal, et vis a vis de qui il faudra transiger en particulier pour sauver les interets courus.

Autre difficulté pour le même hopital, un des payeurs, qui paye une partie de 149 l. s'est avisé de demander une nouvelle procuration et que made de la jemmeraye justifie de sa qualité de directrice de l'hopital, conjointement avec ses compagnes, en sorte quil nous faudra deux choses.

1° une coppie collationnée, visée et legalisée, des lettres patentes, et de leur enregistrement au conseil souverain de Quebec.

2° une procuration de made de la jemmeraye et de toutes ses compagnes, en corps de communauté seculiere, avec l'enonciation de leurs noms, surnoms et offices dans lad. communauté, le tout egalement bien legalisé et en forme probante, Je joins icy un memoire instructif a ce sujet, mais de grace Monseigneur, recommandés bien que tout soit fait en regle et conforme aux instructions que j'envoies, car Mrs les payeurs de rentes chicanneroient sur la pointe d'une épingle.

Outre les deux années de rentes echues et exigibles, il nous est encore arrivé un aubaine; mais qui est plutôt une perte qu'un gain . . . le billet de loterie royale que j'avois retiré des mains du Sr de lamarche, cy devant agent de l'hopital de montreal, est sorty, et j'en ay fait toucher les 500 l. quil avoit couté, ensemble 80 l. d'acrus et les 20 l. d'interet a 4 pour cent, ce qui fait 600 l. que nous aurons encore a distribuer, en diminution de nos anciennes dettes de montreal, et j'espere consommer la liquidation et l'apurement des dettes de cette maison, en entier, dans le courant du mois prochain et dans le suivant, et pouvoir etre en etat de vous en rendre compte par les prs vaisseaux du printemps prochain.

Je ne me souviens plus de ce que jay eu l'honneur de vous mander dans mes pres lettres de nos differentes missions, ainsy je pourray bien tomber dans quelques redites quil me faut pardonner Monseigneur . . . nos nouveaux etablissemens a l'Isle St Jean, sous le fort de Beausejour et sur la riviere St jean, prennent de l'accroissement et se fortifient de jour en jour; mais loins d'y avoir trop de Pretres, il y en manque, eû egard au nombre des postes et a la distance ou ils sont les uns des autres, et la cour m'avoit demandé quatre eclesiastiques, dont j'en ay deja trois a la Rochelle, qui attendent le moment de leur embarqmt, mais je desespere de trouver le quatrieme, et il faudra se contenter de trois pour cette année, et encore y en a til un des trois qui vous etoit destiné par M.M. du St esprit, et qui auroit eté vous offrir ses services, sil etoit party un vaisseau pour Quebec avant celuy qui doit partir pour Louisbourg, d'ou cet eclesiastique pourra aller vous joindre, si vous le jugés a propos Monseigneur.

Il y a toute apparence que le renfort de troupes qu'on vous envoye vous sera arrivé avant cette lettre, et sans aucun accident ny obstacle... du moins on dit icy que M. De Maknemara, qui commandoit l'escadre, et qu'on voyoit l'armement avec neuf vaisseaux de guerre, est deja revenu et rentré dans le port de Brest.

Nos recollets de bretagne vont avoir un nouveau chef, leur provincial, qui est nouveau, leur a donné pour superieur et pour curé de Louisbourg le Pere ambroise cy devant aumonier du fort la joye, et qui est un fort bon religieux, le provincial en rappêle deux, et peut etre même trois, et en renvoye d'autres pour les remplacer.

Nous n'avons obtenu cette année n'y livres de pieté, n'y remedes pour les malades, le changement de ministre et la maladie de celuy que nous avons presentement ont mis un tres grand obstacle a toutes les graces que nous demandions et reculer même l'expedition des vaisseaux pour les differentes colonies . . . il paroit cependt que M. le Garde des sceaux veut presentemt s'en occuper solidemt a en juger par une audience de pres de deux heures quil me donna la dre fois que j'allay a versailles, et ou il m'avoit mandé de me rendre, et vous pensés bien que vous n'y futes pas oublié, ny les secours dont vous avés besoin, j'y traitay avec luy l'article de la Louisianne, ou il paroit vouloir envoyer de nouveaux colons et cultivateurs . . . je suis a peu prés sur le même ton avec les capucins de cette colonie, qui sont toujours a peu prés les mêmes, quoy que M. de Kerlerec s'y donne tous les soins possibles.

Je n'ay que du bien a vous dire des missions des jesuites Monseigneur, a tous egards ils se comportent bien, et on leur envoye autant de sujets quils en demandent.

Quant aux pretres seculiers qui desservent la mission des Tamarois, ou kaokias, M. Laurent qui en est le chef, n'est pas fort exacte a m'ecrire; mais peut être quil entretient une correspondance plus suivie avec vous Monseigneur, et cela revient au même, ou plutot n'en est que mieux; car le proverbe dit, et fort a propos, quil vaut mieux avoir affaire a Dieu qu'a ses Sts.

Il me reviens toujours de tres grands biens de nos bonnes ursulines de la nouvelle orleans, je compte leur envoyer cette année quatre sujets, du moins j'en ay deja deux a la rochelle, et j'y en attends encore deux autres qui sont d'anciens? dioceze de Nantes.

Un mot de vos hospitalieres de Quebec, je n'ay fait aucun usage des certificats qu'elles m'ont envoyés de vous Monseigneur, et de vos deux Puissances, pour obtenir de la cour la permission d'acquerir la terre de M. Sarrazin, qui me paroit la monter fort haut et qui jouy pendt ce tems la de 4000 l. que M. de Lalanne luy a prêtées a constitution, dit il, ce qu'il y a de vray c'est que si le marché se conclut a Quebec, sur la procuration de M. Sarrazin, l'agrement de la cour sera facile a obtenir, en ayant prevenu le ministre, comme d'une permission deja accordée, dans le tems de M. Rouillé, pour la terre de M. Begon.

Votre nouveau Doyen, M. l'abbé de la Corne, n'a point encore son brevet, M. le Garde des sceaux l'a arrêté, sur le pretexte que c'etoit a luy a presenter un sujet au roy; mais cela ne fera qu'un retard de l'expedition, du moins a ce qui me parut dans le der voyage que j'ay fait a Versailles.

Le proces de vôtre chapitre et de votre seminaire me paroit aller fort lentement, les premiers ont obtenu un arret pour joindre et y font entrer tant de questions incidentes et de reglemens a faire, que je crains bien que cette affaire ne finisse pas sitot. d'ailleurs les seconds repondent fort lentement et profitent un peû de ce quils sont tranquilles sur le pavé de Paris et plaident en pantoufles, et pendant ce tems la votre chapitre est desert, Monseigneur, et se consume en frais de deputés et d'agens, il faut avouer que les hommes, pour la plûpart, ne font guere ce quils devroient faire, et sont bien rarement ou ils devroient être, Dieu veuille terminer cette malheureuse affaire, dans laquelle la cour vous rend toute la justice que vous merités, du coté des peines que vous vous etes données pour concilier ces deux premiers corps de votre dioceze Monseigneur . . . elle ne vous en rend pas moins sur l'attention continuelle que vous vous donnés pour le progré de la religion et le bien de l'etat.

Vous devés avoir presentemt le brillant M. Bigot tout rayonnant de gloire et de son triomphe a la cour, ou il a eté regardé, dit on, comme le seul homme capable de conduire la nouvelle expedition qu'on vouloit faire . . . on fait icy courir le bruit que M. de la Porte et luy se sont mal quitté, mais le croit qui veut, et sur cela pleine liberté de penser le contraire, ainsy le droit des gens, et surtout de ceux qui voyent clair, reste dans tout son entier. Dieu veuille que l'arrivée de M. Bigot ait eté aussy bien accueillie a Quebec, quil est party brillant de versailles, aprés s'etre, dit on, beaucoup fait prier pour retourner en Canada.

Nous voicy Monseigneur, a la veille d'une crise bien importante pour la religion . . . L'assemblée du clergé commença dimanche, du moins tous les deputés des deux ordres, s'assemblerent dimanche, lundy et mardy, chés le President (M. le Cardinal de la Rochefoucault) pour examiner les procurations . . . le lendemain mercredy on celebra la messe solennelle du St Esprit aux Grands augustins ou M. l'eveque du Puy prononça le discours, dans lequel il prouva que la perpetuité du culte, et celle de la foy, residoient eminemment, et par la constitution même et l'etablissement de la religion, dans les premiers pasteurs de l'eglise . . . Dimanche prochain se fera la deputation generale a Versailles, c'est dommage que je n'aye pas quelques jours de plus, car j'aurois peut etre bien des choses a vous dire Monseigneur; mais comme elles ne seront peut etre pas consolantes, j'y renonce d'autant plus aisement, et d'ailleurs il faut que ma lettre parte si je veux esperer quelle parvienne encore cette année jusqu'a vous, et c'est ce qui fait que j'y renferme tout ce qui interesse vos deux hopitaux de Quebec et de montreal, n'esperant pas avoir le tems d'ecrire aux superieures de ces deux maisons.

Il faut pourtant Monseigneur, que je vous dise un mot d'un jeune eclesiastique, nommé M. de Torey, qui est actuellemt a Quebec . . . J'ignore quelle recommandation il a a la cour, je scay seulement que M. l'abbé de la corne, et le precepteur des enfans de M. le Garde des sceaux, s'y interessent beaucoup et m'ont fait dire plusieurs fois qu'on n'attendoit que

mon consentement pour luy accorder le passage . . . ma reponse a d'abord eté que vous aviés plus besoin de Prêtres que de clercs; mais on ma repondu quil ne vous seroit point a charge, et quil avoit pension, titre, demissoire et lettres testimoniales de son evêque, qui est M. l'archevêque de Rouen... vous le verrés donc arriver Monseigneur, et vous demander la permission d'entrer dans votre seminaire, je n'ay pas crû devoir resister sur cela aux solicitations reiterées dans lesquelles on faisoit même entrer le nom du ministre, ainsy jay annué de la tête, et consenty, en ne m'opposant pas, c'est un sujet de plus, dieu veuille que vous en puissiés faire quelque chose.

Un mot encore Monseigneur, et je reviens a la mission de M. Daudin, dans l'acadie angloise, il me paroit quil se conduit fort bien, mais quil luy sera difficile de communiquer avec M. Maillard, et surtout avec M. leLoutre, ce der n'etant pas bien dans l'esprit des anglois, j'ignore quelle etendue de pouvoir vous avés donné a M. Daudin; mais je penserois, sauf meilleur avis, que le Gouvernement de cette mission devroit rouller sur luy, M. Desenclaves paroit vouloir se retirer, et je penserois quil faudroit le laisser faire; mais sur tout cela je m'en tiens a la liberté que vous m'avés laissée de proposer, et vous avés grace, mission et autorité pour decider, et moy pr m'y conformer. Je fini donc par cette façon de penser, a laquelle je n'ay a ajouter que les protestations bien sinceres du devouement le plus respectueux, et si j'osois le dire, le plus tendre avec lequel je suis, et pour la vie Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé DE L'ISLE DIEU

A Paris ce 30 may 1755.

Je nay encore pu faire finir M. de Sylhouet, chancelier de M. le Duc d'orleans, pour l'application du legs que ce prince a laissé aux pauvres communautés de votre Dioceze, quoy que je luy aye remis le memoire que vous m'avés envoyé a ce sujet, M. de Sylhouet est a la campagne d'ou il ne doit revenir que vers le 15 de juillet.

Jay donné un nouveau memoire a son Eminence M. le Cardl de Rohan Soubize et a nos S.S. de la commission des communautés en faveur de celle des trois rivieres, je n'ay encore pu en avoir reponse, j'espere cependt en tirer encore quelque secour.

J'oublie peut etre encore quelque chose, mais plus la tête est plaine, plus ce qui y est en sort difficilement, et c'est a cette operation que la contention et l'effort de memoire nuisent plus quils ne servent.

LETTRE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA MARINE

Paris le 8 octobre 1755

Monseigneur,

En consequence de votre dernière lettre dattée du 5 et que je reçüe hier mardy 7 du courant, je me rendis dans le moment chés monsieur Kolly banquier rue Vivienne, pour y concerter avec luy la lettre qu'il devoit écrire, et qu'il écrivit sur le champ a un banquier négociant de Londres (M. P. Si-

mon) qui se trouvoit même indiqué par monsieur Le Loutre, puisque sa lettre etoit parvenue du port de Plymouth à Londres sous le couvert du sud. M. P. Simon, qui me l'avoit fait passer de Londres a Paris. J'ay pris la précaution de couper la signature de la lettre de monsieur Le Loutre (signée J.-L. Desprez) et de l'insérer dans celle de monsieur Kolly à monsieur P. Simon, correspondant de Londres, afin qu'il n'y ait ny méprise de sa part ny surprise de celle d'un tiers.

Avant que de recevoir la réponse dont vous m'avés honoré Monseigneur je m'etois deja informé de M. P. Simon et on m'en avoit dit beaucoup de bien pour l'intelligence et l'exactitude . . . d'ailleurs il est à presumer que monsieur Le Loutre qui a deja été plusieurs fois en Angleterre, le connoit puisqu'il luy a adressé sa lettre pour me la faire passer . . . le seul inconvenient qui reste à craindre c'est que nôtre cher prisonnier n'ait été transféré depuis le 22 septembre (datte de sa lettre) et que M. P. Simon n'ait de la peine à le découvrir, voilà, Monseigneur, toutes les précautions que j'ay pû prendre, il ne me reste plus qu'à vous supplier de pourvoir à la sûreté et à la liberté de notre cher missionnaire, dès que les circonstances le permettront . . . J'ignore comment et où il a été pris, j'avois eu l'honneur de vous mander (d'après la lettre de l'aumonier de la garnison de Beauséjour) qu'il etoit sorty un quart d'heure avant que les Anglois y entrassent et qu'ils luy avoient fait beaucoup chercher.

Il y a toute apparence qu'ils l'ont fait suivre dès qu'ils ont sçeu qu'il prenoit sa route vers Quebec ou que si il y est arrivé il a voulu repasser en France sur quelque vaisseau party de ce port et pris par les Anglois dans la traversée mais il n'y a sur cela que des conjectures à former jusqu'à ce qu'on ait de luy un plus grand détail que je ne manqueray pas de vous faire passer Monseigneur dès qu'il sera parvenû jusqu'à moy.

Si vous ignorés, Monseigneur, le sort du vaisseau sur lequel nos trois missionnaires séculiers et le Pere Ambroise Recollet, et curé de Louisbourg, sont partis du port de Rochefort, dans le courant de juillet dernier, pour Louisbourg, en voicy le détail en peu de mots d'après la lettre que m'ecrit le Pere Ambroise Recollet en datte du 22 aoust . . . Il me mande qu'ils sont arrivés le 18 à la vüe du port de Louisbourg et que quoyqu'ils l'ayent trouvé bloqué ils y sont entrés sains et sauves par une espèce de prodige . . . Il m'ajoute que les trois prêtres séculiers trouvant les postes qu'ils devoient occuper dérangés par la prise de Louisbourg devoient passer à Quebec, par le premier vaisseau qui partiroit de Louisbourg pour ce port se trouvant inutiles à Louisbourg et pouvant devenir utiles à Monseigneur l'Evêque de Québec, qui pourra facilement les faire repasser dans les postes de notre Acadie françoise, pour lesquels ils étoient destinés, si il se fait quelqu'arrangement de pacification et de cantonnement entre les deux couronnes.

J'espère Monseigneur que vous approuverés le party qu'ont pris ces trois zélés et vertueux missionnaires, qui suivant la lettre du Pere Ambroise doivent être partis de Louisbourg pour Quebec le 24 ou 25 de septembre

à moins que la prudence de Messieurs de Drucourt, de Franquette, et Prevost n'en aye jugé autrement.

Il ma parû par la lettre du Père Ambroise que ses superieurs avoient pris la precaution de rappeller en France deux religieux qu'ils auroient du y faire repasser depuis longtemps, il y en a bien encore quelqu'un, mais qui se trouvant seul de son génie et de son caractère sera plus facile à ramener à la régularité de son état et à l'exactitude de ses fonctions et de son ministère . . . d'ailleurs le Père Ambroise actuellement superieur et curé est un homme doux et liant qui a toujours bien vecu avec tous les prêtres seculiers, ainsy il faut espérer qu'on verra revivre dans cette colonie, l'union, la paix et la bonne intelligence pour le bien même du service et au profit de l'ediffication publique.

Je suis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé de l'Isle Dieu,
Vicaire Général des Colonies de la Nouvelle France en Canada.

Lettre au Cardinal de la Rochefoucault — (12 novembre 1755)

à Paris

Monseigneur,

Jay respecté vos occupations pendant la durée de l'assemblée et nay ôsé vous importuner. La crainte de ne pouvoir facilement me procurer une audience de Vôtre Eminence, au milieu de ses grandes occupations, ma fait prendre la precaution de vous presenter, sous enveloppe, le memoire cy inclus.

Je supplie Votre Eminence dy jetter un coup d'oeil favorable pour peu quelle veuille en parler au Roy elle trouvera Sa Majesté dautant mieux disposée quelle avoit chargé M. Rouillé de faire passer ses intentions a ce sujet, a M. l'ancien evêque de mirepoix, qui apparemment ne s'est pas trouvé en etat d'y satisfaire, et de les executer.

Il sera encore plus flateur pour M. l'eveque de Quebec de recevoir de la main de Votre Eminence les graces du Roy, et ce sera un dedommagement bien satisfaisant de l'oubly ou on la laissé depuis bientot 15 ans d'episcopat.

Pardonnés moy la liberté que je prens et faites moy la grace dagreer le respect profond avec lequel je suis de Votre Eminence Monseigneur le tres humble et tres obeissant serviteur,

L. D. L. D.

A Paris ce 12 9bre 1755.

Lettre au Cardinal de la Rochefoucault — (7 février 1756)

à Paris

Monseigneur,

Jay crû que j'incommoderois moins Vôtre Eminence en luy faisant passer par ecrit les eclaircissemens qu'elle ma demandées sur la pension que touche M. l'eveque de Quebec, sur les fonds de l'economat, qu'en me presentant a son audience pour luy en rendre compte.

Cette pension, qui est de 9000 l. n'est etablie sur aucun brevêt . . . elle n'est meme payée annuellement que comme une simple gratification amovible, ou du moins reductible *ad nutum*.

Je puis meme observer a vôtre Eminence, Monseigneur, que M. l'eveque de Quebec en a fait luy meme l'experience presqu'a son avenement a son evêché cette gratification fut reduitte de 9000 l. a 6000 l., que meme pendant quelque tems feu Mgr le Cardal de fleury a eté obligé d'en payer le supplement de sa poche, et qu'elle n'a eté retablie sur le pied de 9000 l. qu'a la sollicitation de feu l'ancien eveque de mirepoix.

De la, Monseigneur, votre eminence peut juger que quand elle feroit doubler cette pension ou gratification annuelle, ce ne seroit jamais un revenu fixe et invariable sur un fond aussy casuel, quand meme il y auroit un brevêt.

Votre Eminence jugera aisement, Monseigneur, qu'un si modique revenu ne peut pas suffire a un eveque qui a chaque année 120 et même 150 lieues de pays a parcourir sur les deux rives du fleuve St Laurent, et qui d'ailleurs est chargé de beaucoup de pauvres et de communautés qui ne sont pas opulantes.

Le plus court donc, Monseigneur, ce seroit de donner une abbaye, personnellement, a M. l'evêque de Quebec, car pour en unir une a l'evêché, la simple formalité des lettres d'union (surtout dans les circonstances presentes) traineroit tellement cette operation en longueur, que M. l'evêque n'auroit peut être pas d'esperance de la voir finir, et courreroit le risque de passer le reste de ses jours dans la position etroite et peu convenable ou il se trouve depuis bientot 15 ans d'episcopat et autant de grand vicariat.

Quant a la difficulté que votre eminence ma faite, Monseigneur, sur l'embaras (ou se trouveroit M. l'evêque de Quebec) de regir les revenus d'une abbaye dont il seroit a 2000 lieues . . . la meme difficulté se rencontreroit pour celle quon uniroit a l'evêché, je suis trop attaché a M. l'evêque de Quebec pour ne luy pas consacrer mon tems et mes soins, jusqu'au dr soupir de ma vie, pour tout ce qui peut concerner ses interets . . .

Pardonnés moy seulement la chaleur avec laquelle je le serts aupres de vous, et permettés moy de continuer de vous offrir le respect avec lequel je suis de Votre Eminence, Monseigneur, le tres humble et tres obeissant serviteur,

L. D. L. D.

A Paris ce 7 fer 1756.

Lettre à Mgr H.-M. de Pontbriand — (28 mars 1756)

Monseigneur,

Il faut, je crois, que je commence par vous parler de vous, comme de ce qui interesse le plus . . . vous trouverés cy joint un extrait de la lettre que m'a ecrit, le 12 du courant, M. le Garde des sceaux, a votre sujet.

Quant a la gratification, je la crois sûre pour 6000 l. qui auroient dus vous être payés des 1755. Si de vous a moy, il y avoit plus d'exactitude du coté des bureaux . . . comme je compte absolument toucher cette somme, vous pourrés la tirer sur moy, et a vue, j'y feray honneur dans quelque port du royaume que ce soit.

A l'egard de l'abbaye, je la crois presentement egalement sûre, vous voyés ce que m'en dit M. le Garde des sceaux Monseigneur; mais je ne m'en tiens pas là, je vois souvent M. le Cardinal de la Rochefoucauld, qui me reçoit tres bien sur votre compte . . . jay fait un voyage a Pontchartrain, M. le comte de maurepas ma dit a votre sujet, Monseigneur, tout ce qu'on peut dire de plus obligeant et de plus satisfaisant pour moy, il m'a assuré quil avoit fortement parlé a M. le Cardinal, et quil le fairoit sans discontinuer, jusqu'a ce que vous eussiés ce quil demandoit pour vous, ainsy Monseigneur, vous pouvés luy ecrire sur ce pied la . . . mais un amy bien chaud, et bien essentiel, pour vous, Monseigneur, c'est M. Rouillé. Il n'y a point de demarches vives et pressantes quil n'ait faites, et quil ne fasse encore tous les jours, il a trouvé bon que je le nommasse dans le memoire que jay donné a M. le Cardl de la Rochefoucauld, et que j'y fisse mention des ordres que le Roy luy avoit donnés des 1753 de dire a feu M. l'ancien evêque de Mirepoix que Sa majesté desiroit et vouloit quon vous donna une abbaye, ainsy Monseigneur, c'est au nom du roy que je solicite pour vous... jay prié M. votre frere de ne point donner un memoire quil avoit fait, daprés ce quil m'en avoit rendû dans la conversation, je suppose quil y aura egard. Voila Monseigneur, ce qui vous regarde personnellement, je mourrerois content si je vous voyois gratifié comme vous le merités, car je suis forcé de vous avouer qu'independamment de mon age, je ne puis plus guêre vous être utile, n'y pour longtems, a cause du mauvais etat de mes yeux que je perds.

Je voudrois seulement avoir terminé l'affaire de made de la jemmeraye pour l'hopital de montreal, qui me donne plus de peine que je ne puis vous le dire.

Jay reçu l'enregistrement, au conseil superieur de Quebec, des nouvelles lettres patentes du roy, en faveur de Made de la jemmeraye et de ses compagnes, aussy bien que la nouvelle procuration qu'elle ma envoyée par duplicata.

Quant aux creanciers quil y a encore a payer, il ne reste plus que le Sr Gendron syndic, sa soeur, et deux autres petits creanciers, le surplus ne s'etant presenté ny fait representer.

Le Sr Gendron nous a fait toutes les difficultés, je ne diray pas qu'on peut imaginer, mais qu'on n'imagine pas, et quoyque chaque creancier qui s'est presenté nous ait fait remise de tous ses interets, et de la moitié de son capital, le Sr Gendron exige la somme en entier, avec la simple remise de ses interets, mais sous la condition reservée par sa quittance quil y pourroit revenir, et les repêter, si pour les faits de son pere, il venoit à etre inquietté par quelqu'un des creanciers employés dans le jugement rendû en leur faveur, au conseil superieur de Quebec . . . J'avoue que je ny comprens rien, n'y aucun de ceux que j'employe pour cette affaire, et que je dirois volontiers de la proposition du Sr Gendron, que *male sonat*, et que même *putide olet.*

Jay offert au Sr Gendron de luy payer en plein ce qui luy reste dû de son capital, sous la condition de la remise de ses interets, il y avoit consenty, il s'en est dedit et a manqué a sa parolle.

Si le Sr Gendron avoit voulu finir je crois que nous en aurions été quitte au plus pour 6000 l. même en y comprenant les frais, et les gratifications a donner, tant au procureur qui a conduit cette affaire, sans vouloir rien recevoir jusqu'a present, qu'a la personne dont je me suis servi, pendt le même tems, pour rassembler les creanciers dans les differentes distributions; mais je voudrois que made de la jemmeraye me dit a peû prés a quoy elle voudroit fixer ces gratifications pour ne rien faire de ma tête. Elle pourroit me le mander par les premiers vaisseaux.

Je crois qu'elle na rien a craindre des creanciers qui ne se sont n'y presentés n'y fait representer, comme il s'agit d'un hopital dont on paye les dettes par aumones, je ne crois pas qu'on soit obligé de rechercher ceux a qui il peut être deub, D'ailleurs ce seroit au plus, si ils se presentoient, une affaire de 2000 l. qui joints aux 6000 l. cy dessus ne feroient jamais que 8000 l. avec lesquels on aura absorbé plus de 25000 l. de capitaux et de frais, il est vray quon y a compris, depuis que je m'en mêle, la distribution du produit annuel des rentes que l'hopital a sur la ville de Paris, et dont il faudra que made de la jemmeraye donne une decharge, a la suitte du compte general qui en a été dressé, et que je luy enverray des que j'auray pu finir avec le Sr Gendron.

Je vous supplie, Monseigneur, d'informer Made de la jemmeraye de tout le contenu de l'article cy dessus; mais je la prie de ne pas trouver mauvais que je ne luy fasse pas de reponse cette année, etant accablé de lettres, de memoires, et d'affaires particulieres et generalles comme vous le pouvés voir par la suitte et le detail de cette lettre, sur ce qui regarde les differentes colonies de vôtre dioceze, qui seroient sûrement capables d'occuper plus d'un homme de Paris.

Jay actuellement 4 missionnaires sur les bras. M. Daudin et M. Lemaire sont a Paris, M. le Chauvreulx a orleans, M. Peronnel, qui etoit a l'isle St jean, est a la Rochelle, infirme de corps et imbecile d'esprit, qu'en ferai je? je l'ignore, Dieu seul le scait, c'est a sa providence a venir a mon secours.

M. Peronnel a été remplacé a l'isle St Jean par M. Biscarat, bon sujet, d'une pieté d'ange, d'un zele a toute epreuve, santé cependt delicate.

On me mande de Louisbourg que M. Coquart est resté a l'isle st jean, pour y secourir ses confreres, il a bien fait, eû egard au nombre d'habitans qui viennent encore d'y passer, tant des rivieres du fort de Beausejour que de ceux qui etoient encore sous le gouvernement anglois, ainsy je vois encore M. Maillard sans second.

Vous avés apris sans doute Monseigneur, le traitement que les anglois ont fait a nos pauvres acadiens, depuis la prise du fort de Beausejour, qui de vous a moy a été bien negligé, du coté de vôtre gouvernement... comment est il possible qu'on n'ait fait aucun usage des sauvages nos alliés, et des 746 hommes portant les armes, et qui etoient sur les rivieres de ce fort. Je vous envoye le journal de M. Daudin a ce sujet, vous y verrés son enlevement, celuy de ses confreres, le traitement fait a ses habitans.

On a eu tort, dit on, de faire evacuer les acadiens pour les etablir sur les terres de france . . . quelques uns parmi eux ont regreté leurs anciennes habitations sous le gouvernement anglois, ils voient bien presentement ce quils avoient a craindre de la perfidie de cette nation, qui en a toujours voulu a leur religion et a leur liberté.

De vous a moy, Monseigneur, et sans vous manquer de respect, je nay pas pensé comme vous sur cette evacuation n'y sur l'atteinte donnée au traité de 1713 par les françois, jay toujours crû, et je crois encore, que ce sont les anglois qui y ont derogé, et quen maltraitant comme ils ont fait les acadiens qui etoient encore sous leur gouvernement, ils ne peuvent pas dire quils ont pûni des rebelles puisquils ont obeis a tout, n'y des infracteurs de leur serment, puisquils etoient prêts a le renouveller et a le tenir, sous la condition des exceptions et des privileges qui leur etoient reservés et accordés par le traité.

A l'egard de ceux qui ont evacué, ils l'ont pû faire, puisque le droit leur en etoit reservé par le traité meme, jusqu'a ce que les limites fussent marquées, fixées et determinées par les deux couronnes.

Les anglois ne peuvent opposer aux acadiens qui ont evacué les terres de leur gouvernement, le serment quils leur ont fait prêter dans les differens tems, puisquil n'a jamais eté que conditionnel, et que pour le tems quils resteroient dans la peninsule (ils se sont donc toujours reservé le droit d'evacuer).

On persiste a dire quils ont eû tort, et quils ont pour complices ceux qui leur ont conseillé d'evacuer . . . mais, Monseigneur, n'est ce point juger par l'evenement, et n'en auroit-on pas jugé autrement, si le succés avoit repondu a l'attente, comme naturellement il le devoit, si nous n'eussions pas negligé cette partie importante de nos colonies, pour porter toutes nos forces et toute notre depense d'hommes et d'argent dans vos pays d'en haut, et dans ceux de la Louisianne, et pour quoy? pour favoriser un commerce particulier, qui pouvoit se soutenir sans cela, surtout si nous n'eussions pas attiré de ce coté la les forces des anglois, qui pour cela n'ont pas ne-

gligé leur projet sur l'acadie ou ils ont eû d'autant plus beau jeu, quils voyoient bien que nous negligions cette partie . . . qu'on dise apres cela qu'on a laissé nos colonies bien aguerries, bien munies de tout, et bien en état de se defendre. 150 hommes de garnison au fort de Beausejour, depourvûs de tout, 60 hommes de garnison au fort de la riviere St jean, en sont la preuve, point de vaisseaux dans nos rades, pas mêmes de gardes côtes demandés depuis si longtems . . . comment conserver un pays avec aussy peû de precautions et de forces? a ton pensé que Quebec et Louisbourg ne fussent pas des postes importants a conserver, et la riviere St jean pour communiquer de l'un a l'autre, et dans tous nos postes, tant par le fleuve que par terre.

Passés moy, Monseigneur, ces simples reflexions, que je suis bien éloigné de donner pour des decisions; mais avce vous, je crois pouvoir penser tout haut.

Un mot encore Monseigneur, sur le nombre d'habitans, en hommes, femmes, garçons et filles que nous avions en acadie, tant sur les terres de france que sur celles du gouvernement d'angleterre, cela passe 15000, Monseigneur, et pour vous en convaincre jay prié M. le marquis de moncalm, marechal des camps et armées du roy, de vous en communiquer les differens ressencemens, aussy bien qu'a M. le marquis de Vaudreuil; mais a vous deux seuls, l'univers excepté, vous y trouverés 15423 habitans, dans le nombre desquels (et de la premiere et troisieme divisions) il se trouvoit plus de 4000 hommes portant les armes et plus disciplinés a cette profession, que ne le sont nos milices de france . . . je puis vous assurer Monseigneur, que vous pouvés ajouter foy a ces differens denombremens vis a vis de l'exactitude a laquelle nos chers missres les ont portés, et si vous les liziés vous verriés que ces chers et respectables missionnaires ont, non seulement toutes les qualités et les talens de l'etat ou Dieu les a appellés, mais que ce sont des hommes d'etat par le soin quils prennent de luy conserver des sujets . . . de les porter, de leur apprendre même a s'etablir solidement, a leur profit et a celuy des colonies quils habitent . . . en vérité Monseigneur ce sont des anges par la pieté, et des hommes bien utiles a l'etat, par le zele et l'industrie . . . L'un d'eux (et c'est quelqu'un de qui je n'esperois pas cette capacité, M. Cassiet, missionnaire de la paroisse de St Louis du nord-est) a porté l'exactitude jusqu'a m'envoyer le ressencement exact des boisseaux de toutes graines (bled, seigle, orge, baillarde, avoine, poix, feves et autres ronds grains, lin et chanvre), ensemencés dans sa paroisse dans les dres semailles, et j'y vois, eu egard au nombre de ces habitans, plus quil ne faut, les semailles de 1756 faites, pour les nourrir pendt 18 mois.

Ai-je eû tort, Monseigneur, de vous dire que c'etoient des hommes d'etat, et que le nombre d'habitans que nous avions tant sur les terres de france que sous le gouvernement anglois, etoient des hommes a conserver, des qu'on voudra convenir qu'on ne forme et qu'on n'etablit point de colonies sans colons et cultivateurs.

On a nourris ceux la, dira t'on, du moins ceux qui ont passés sur les terres de france, il en a beaucoup couté au Roy; mais toute cette depense a t'elle eté fidelement administrée au profit de ces chers habitans, voila sur quoy je m'interdis tout examen, et a plus forte raison, toute liberté et jusqu'a l'envie de juger ny les coupables ny les complices.

On ajoute que ces chers acadiens françois êtoient des paresseux...est ce la le jugement quon doit porter de gens qui se sont bati eux memes, qui ont pris des terres, qui les ont essartées, cultivées et preparées a recevoir la semence?.. des gens qu'on a utilement employés (quand on l'a voulu) aux travaux les plus penibles, tant pour le service du Roy que pour la construction des aboitaux, digues, et levées nécessaires pour dessecher leurs terres, et les preserver de l'innondation des hautes marées.

Il falloit, disoit on, et on le dit encore, les laisser sur leurs anciennes habitations, et sous le gouvernement anglois; mais je le repête encore, qu'y auroient ils fait, a en juger par l'evenement et par le traitement que les anglois ont fait subir a ceux qui y sont restés.

Il falloit du moins, ajoute t'on, les faire passer à Quebec, et les y etablir, en leur donnant des terres sur les deux rives, et dans les profondeurs du fleuve St laurent. En verité, Monseigneur, et quant cela auroit été possible, c'est a vous d'en juger, (et plus seinement qu'a moy) il auroit donc fallu abbandonner l'acadie . . . c'est ne pas connoitre l'utilité dont ce continent nous est pour la communication de Quebec et de Louisbourg, c'est ne pas sçavoir l'interêt que nous avons de conserver la riviere St jean, c'est vouloir que les anglois, maitres du continent de l'acadie et de toutes les côtes qui la bornent, soient les maitres de ne vous laisser entrer dans tous vos etablissemens, et de vous empecher d'en sortir, que quand et comme ils le jugeront a propos.

D'ailleurs que deviendrés vous a Quebec si les anglois, maitres du continent de l'acadie, le sont par la même des rives meridionnales du fleuve St Laurent, de le passer par une belle et forte gelée, et d'aller vous surprendre par vos derrieres.

Je ne pense pas que Louisbourg puisse plus se passer de l'acadie, de la riviere St jean, et de l'isle de ce nom, tant pour son aprovisionnement que pour les vaisseaux qui, de france viennent mouiller dans son port.

Si toutes mes reflexions, quelques foibles quelles soient et qu'elles paroissent, au jugement de ceux qui ont d'autres interets que moy, et par consequent d'autres vues, ont cependt quelque realité, il en resulte quil falloit faire plus d'attention a l'importance de l'acadie, quand ce n'auroit eté que pour conserver, pour l'etat, le nombre d'habitans qu'elle contenoit . . . on dira, sans doute, quil falloit porter des secours dans les pays d'en haut pour y proteger le commerce; mais j'aurois cru, et je crois encore, qu'on pouvoit faire l'un sans negliger l'autre, Il ne nous seroit pas arrivé de voir disperser une partie de nos habitans, et enlever l'autre . . . nos chers missionnaires, M.M. Daudin, Le Chevreulx et lemaire, n'auroient pas eû le meme sort, n'y subit les traitemens dont vous pouvés lire le recit dans le journal que jay l'honneur de vous adresser.

Vous y verrés, Monseigneur, que le gouvernement anglais nous les a renvoyés en france, ou ils sont arrivés la veille de noël en fort mauvais etat et depouillés de tout. Mon premier soin a été d'en informer le ministre, qui ma laissé sans secours pour eux, jusqu'au 12 du mois courant, ou il ma envoyé une ordonnance de 2000 l. par forme de gratification que je leur ay distribuée.

Jay deja eû l'honneur de vous dire que des quatre je ne croyois que M. Daudin en etat de retourner. M. le Chauvreulx est trop vieux, M. Lemaire a une mauvaise tête, et M. Perronnel est imbecile d'esprit et infirme de corps; mais M. Daudin a 3 missionnaires tout pres a l'accompagner...reste a sçavoir quand on les fera partir et ou on les fera arriver, et si ce sera a Quebec ou a Louisbourg.

J'incline pour Quebec, ils seroient mal a Louisbourg au milieu des Recollets . . . il seroit d'ailleurs difficile de les faire passer de Louisbourg a l'acadie, surtout si les anglais sont encore en possession de nos parages intermediaires entre Louisbourg et l'acadie.

D'ailleurs plusieurs raisons me feroient preferer que nos missionnaires arrivassent a Quebec de preference a Louisbourg.

1° Ils ne vous seront point a charge, Monseigneur, puisque je demande 600 l. pour chacun, jusqu'a ce quils soient renvoyés a l'acadie, et placés sur une mission françoise dont les habitans puissent leur fournir leur subsistance.

2° parce que vous pourrés vous en servir, et les employer jusqu'a ce tems la.

3° parce quil sera plus facile de les faire passer, meme par terre, de Quebec a l'acadie, que de Louisbourg, pour la raison dont jay deja eû l'honneur de vous parler.

4° enfin parce quil suffiroit que nos pauvres acadiens dispersés les sceussent a Quebec pour se rassurer, esperer de les revoir et les porter a s'assembler et a se retablir, soit a l'isle ou a la riviere St jean.

D'ailleurs il faut esperer quon ne negligera pas toujours l'acadie, et que si on y envoye des secours de forces du coté de Quebec, cela facilitera a nos missionnaires les moyens d'y repasser.

Vous êtes peut être surpris, Monseigneur, que je ne vous aye pas encore parlé du pauvre M. leLoutre . . . il est continuellement l'objet de mon inquietude et de ma douleur, vous ignorés, sans doute, son sort, le voicy . . . il fut pris l'année dre dans son retour en france, par les anglais, qui le conduisirent d'abord a Plimouth, dans la rade de ce port, et a bord du vaisseau loxford, sans luy laisser la liberté d'aller a terre, et comme vous le pensés bien, Monseigneur, fort resserré et fort maltraité.

De Plimouth il a eté transferé a Portsmouth a bord du vaisseau le Royal George, toujours egalement et aussy etroitement resserré et mal nourri.

La pre lettre que jay reçue de luy est de Portsmouth, et de la fin du mois de 7bre, la seconde du mois d'8bre, la 3e du mois de 9bre et la 4e et

dre du 2 Xbre. Il ma envoyé jusqu'aux differentes requêtes quil avoit presentées a lamirauté, pour avoir la liberté d'aller a terre, sous caution, on la luy a toujours constament refusée . . . sur le besoin quil ma mandé avoir d'argent, jay obtenu 500 l. de la cour que je luy ay fiat passer par Londres, et qui luy ont eté offert a Portsmouth . . . Je scay par la dre lettre du correspondant que je m'etois fait a londres, quil n'en a pris que 150 l. esperant toucher le reste, si i lpouvoit avoir la permission d'aller a terre; mais jay sçeû depuis que toutes ses tentatives avoient eté inutiles, et que du 12 au 20 Xbre der il avoit eté transferé de Portsmouth a Gersey, dans le chateau de cette isle . . . depuis ce tems la je nay pû en avoir n'y vent n'y nouvelles, quelques mesures que jaye prises par moy même, et par le moyen de la cour, aussy je vous avoue, Monseigneur, que si la tête ne m'en tourne pas, et que je la conserve pour imaginer par ou je pourray pourvoir a sa sûreté et a sa liberté, son sort actuel me penetre de la plus vive douleur, helas il n'existe peut etre plus, vous ne sçauriés croire, Monseigneur, l'impression qu'a fait icy, et surtout a la cour, la detention de ce cher et respectable missionnaire; mais les circonstances n'ont pas eté favorables pour travailler aussy efficassement qu'on auroit voulu a sa liberté . . . d'ailleurs on a cru d'abord quil n'etoit pas connû, et on craignoit de luy nuire en le voulant mieux servir; mais il y a toute apparence quil a eté reconnû des le port de Plimouth, a en juger par ses lettres, ce qui ne ma fait que plus craindre pour son sort, et ma tenu jusqu'a present dans la plus cruelle inquietude . . . le pauvre Pichon, qui avoit sa confiance, n'est pas mieux traité que luy, puisqu'on me mandoit, au mois de Xbre der quil etoit aux fers a Beausejour . . . j'ignore, Monseigneur, ce que vous pouvés et devés dire de ce qui regarde M. LeLoutre dans votre capitale (supposé qu'on l'ignore) je laisse et confie le tout a votre prudence; mais je crois ne vous devoir rien laisser ignorer.

L'affaire du testament de feû Mgr le Duc d'orleans est enfin finie, et passée au conseil du Prince, actuellement vivant, et voicy comment: La delivrance du legs est faite, tout ce que je puis vous envoyer par les premiers vaisseaux, est l'extrait du testament du Prince, vous le trouverés cy joint, et vous y verrés l'esprit dans lequel il a voulu gratifier les pauvres communautés religieuses de vôtre Diocese, et qu'on a crû devoir suivre au conseil dans la delivrance du legs, qui est actuellement faite, par un acte passé chés Mre Doyen Notaire du Prince, qui avoit reçu le testament.

Vôtre memoire, Monseigneur, et l'indication que vous y faite des communautés que vous jugés meriter, par leurs besoins, d'avoir part au legs du Prince, ont eté presentés au conseil du Prince, et ont eté suivis en partie; mais comme vous vous en rapportiés vous même a ce qui en seroit decidé, j'imagine que vous ne m'imputerés rien des petits changemens qui y ont eté faits.

Toutes les communautés que vous avés indiquées ont eté gratifiées suivant quil suit cy aprés.

Le petit seminaire de Quebec de 300 l. pour contribuer a l'education des jeunes gens du pays.

Les religieuses ursulines de la Nlle orleans de 150 l. pour la dot d'une religieuse.

Les ursulines des Trois rivières de 250l. pour la dot d'une religieuse, et pour les deux tiers de celle d'une seconde.

L'hotel Dieu de montreal de 100 l. pour les deux tiers de la dot d'une religieuse.

L'hopital General de Quebec de 100l. pour les deux tiers de la dot d'une religieuse.

La communauté des filles de la congregation a etablir au detroit de 100 l. . . cet article a souffert beaucoup de difficultés, attendû que la communauté n'est pas etablie, quoy que d'aprés votre memoire jaye indiqué celles de Louisbourg, pour jouir de l'usufruit du legs, jusqu'a l'etablissement de celle du detroit.

Vous voyés par la, Monseigneur, que voila les 1000 l. appliquées; mais il me reste une observation a vous faire sur les fruits du legs, depuis l'ouverture qu'y a donné la mort du Prince arrivée il y eut 4 ans au mois de fer der.

A l'egard des 300 l. legués au petit seminaire de votre Diocêse, comme M. M. les superieur et directeurs du seminaire de Paris êtoient dans l'usage de recevoir annuellement la somme de 300 l. par forme de gratification, avant l'ouverture du legs, ils ont touché la même somme jusqu'au mois de Xbre der ainsy tout est dit pour eux et ils n'ont rien a repêter des interets courus de leur legs de 300 l. dont ils commenceront a jouir du premier janvier der quoyque le Prince ne soit mort que du mois de fer; mais il n'en est pas ainsy des fruits du legs des 700 l. appliqués aux communautés que vous avés indiquées.

Il leur est du 4 années de 700 l. qui sont 2800 de capital, dont l'interet est de 140 l. Comme nous aurions peut être eû de la peine a toucher ces 2800 l. d'interet courus et echus, jay consenty de recevoir pour 840 l. de contrats au lieu de 700 l.

Il restoit donc 140l. a appliquer et dont vous ne faites aucune indication dans vôtre memoire, ne l'ayant pas prévu . . . cette somme a eté appliquée aux religieuses de l'hotel Dieu de Quebec, jignore si vous le trouverés bon, et j'avoue que j'aurois eté bien aise d'avoir sur cela vôtre avis, si il avoit eté possible; mais dans l'eloignement ou jay le malheur d'etre de vous, Monseigneur, il auroit eté impossible de vous consulter, ou ç'auroit eté reculer la delivrance du legs d'un an . . . tout ce que j'aurois voulu, du moins sur cela, ç'auroit eté de reduire les religieuses de l'hotel Dieu a 100 l. et de faire passer les 40 l. d'excedant au profit de la communauté a êtablir au dêtroit ce qui luy auroit fait 140 l. au lieu de 100. Je verray même si j'y peux reussir; mais tout cecy de vous a moy Monseigneur, car je ne veux me faire de tracasseries avec personne, et c'est pour cela meme que je n'ecriray cette année a aucune de vos communautés, êtant d'ail-

leurs si accablé de lettres de toutes nos colonies, et de memoires en consequence pour la cour, que je nay pas le tems de me reconnoitre, et c'est ce qui me determine a n'ecrire a aucune de vos communautés de Quebec, des trois rivieres et de Montreal, et a vous supplier de leur faire part de ce qui les regarde dans votre lettre Monseigneur, etant d'ailleurs bien aise que rien ne leur passe que par vous, ce n'est pas pour cela que je les oublie, car 1° Jay presenté un memoire a S. E. monseigneur le Cardal de Soubize pour les ursulines des 3 rivieres, et pour les hospitalieres de quebec, afin de leur obtenir quelque chose sur le produit de la loterie des communautés . . . S. E. est trés bien intentionnée et M. le Cardinal a retenû et apostillé mon memoire, l'a fait renvoyer au bureau de la commission pour luy être representé; mais je n'en pourray sçavoir des nouvelles qu'a Pâques, tems ou la distribution se fait, tout ce que je crains c'est que M. le Caal de soubize ne nous echappe, car il est fort mal, ce seroit une grande perte a tous egards ,j'y perderois moy même beaucoup, et j'en serois inconsolable. 2° Jay presenté un memoire a M. le Garde des sceaux en faveur de vos religieuses de l'hotel Dieu, au sujet de l'accident arrivé a elles et a l'hotel Dieu, je l'ay appuyé de tous les motifs les plus pressants, jusqu'a present point de reponse, j'espere cependt quil y en aura une; mais on va bien lentement dans ce pays la. 3° Jay parlé à M. de la Lanne par forme de conversation, j'entend, du prêt par luy fait a M. Sarazin, neveu de M. de Lorme, de 4000 l. des deniers de vos cheres hospitalieres . . . vous le connoissés, c'est une puce qu'on ne fixe pas aisement, ou une mouche qui s'envole des qu'on veut mettre le doigt dessus . . . en verité c'est un badinage que les promesses de services et de protection quil fait a vos cheres communautés, il est actuellement en campagne, avec M. de Burgurieu, et M. dufau d'un autre coté (a langres s'entend) pour se reposer, disent ils, de leurs fatigues . . . je vous proteste que j'en ris, Monseigneur, et je ne puis me le refuser, finissons cet article de peur d'en dire davantage, d'ailleurs il faut que je parcours vos lettres, pour n'en rien oublier, car je suis uniquement occupé de ce qui regarde mon respectable Prêlat, que j'aime tendrement, dites luy, si vous le jugés a propos, et prouvés luy bien, car pour moy je n'ose luy parler que de mon respect, de mon devouement et de mon zêle.

Reprenons donc vos lettres, Monseigneur, et laissons la, de coté, les epanchemens de coeur et de sentiment, a condition que vous ne me reparlerés plus de votre reconnoissance (vous m'aymés, je vous suis attaché, nous ne cherchons que le bien, que la gloire et la plus grande gloire de Dieu, le profit de l'etat et celuy de la religion, tout est dit) mais ma peine est que je ne pourray plus longtems, non pas vous être attaché, car ce sera jusqu'au dernier soupir de ma vie; mais vous rendre les services que vous attendés de moy, car je me vieillis, et mes yeux me quittent (Dieu soit beni) il ne nous demandera pas plus qu'il nous a donné.

M. et made la marquise de Vaudreuil m'ont fait l'honneur de m'ecrire, je leur fais reponse. je ne suis pas etonné qu'on les ait reçus avec plaisir,

avec joye et acclamation, ils etoient desirés, et ils sont bien propres a se faire aymer.

Je me doutois de tout ce que vous m'énoncés de votre colonie, malgré ce qu'en avoit dit, en partant, M. le marquis du Q. a M. le marquis de V. et ce que le per en a repandu en ce pays cy . . . en verité le per ne raisonne pas; il est haut, altier et suffisant, mais, de vous a moy, il ne connoit que le cours du fleuve St laurent, vos pays d'en haut, et un peu ceux de la Louisianne . . . Rappelés, Monseigneur, ce que je vous ay dis de l'acadie, de l'importance de cette partie de nos colonies, et de la maniere dont elle a eté negligée . . . de vous a moy, Monseigneur, le bon M. du Q. ne se doute pas seulement de l'importance de l'acadie, du nombre d'habitans acadiens françois qui habitoient cette colonie, et de l'utilité dont il êtoit de les conserver sur les etablissemens quils avoient formés, et d'y faire passer et etablir ce qui restoit encore des sujets du Roy sous le gouvernement anglais, quant ce n'auroit été que pour interposer un corps d'etablissemens entre Quebec et l'acadie des anglois, et pouvoir conserver, d'un coté, l'isle St jean, de l'autre la riviere de ce nom, et par la, la communication de Quebec a la riviere St jean, de la riviere St jean a Louisbourg, et de Louisbourg dans tous nos differens parages, entre Louisbourg et la nouvelle ecosse des anglais.

Vous avés raison de dire, Monseigneur, que si nôtre respectable Gouverneur General reussit, il sera couvert de gloire, et que s'il *echoue on ne pourra le blamer* . . . je voudrois bien du moins qu'on lui envoyat le cordon rouge, il merite cette decoration et elle est necessaire vis a vis des anglais, j'y ay fait tout ce que jay pû, y aurai-je reussi, *me latet et multos* . . . M. de rigault est Gouverneur de Montreal, vous jugés bien, Monseigneur, que d'apres cela, je n'avois garde de parler pour M. le Cher de Longueuil; mais je me suis retourné, pour le second, du coté du Gouvernement des trois rivieres, j'ignore encore ce qui a eté decidé sur cela, ce quil y a de sûr c'est quil avoit un concurrant, que vous m'avés nommé vous même dans votre lettre; mais il me suffisoit que vous parussiés vous interesser a M. le Cher de Longueuil, pour aller en avant, m'etant fait une loy de ne penser que d'aprés vous, et de n'agir que par vous, ou du moins selon vos vues.

Ce que vous me dites de l'acadie, Monseigneur, me paroit tres judicieux; mais je ne puis convenir que le fort de beausejour eut été pris s'il avoit eu une garnison suffisante, et que d'ailleurs il eut eté fourni de munitions de bouches et de guerre, et qu'on eut voulu faire usage des habitans armés et disciplinés qui êtoient sous ce fort, aussy bien que des sauvages, nos alliés; mais ce fort et ses differens postes, etoient trop eloignés du gouvernement de Quebec pour en attirer les regards, et en meriter l'attention.

Vous me parlés de 8000000 que l'etat a depensés pour l'acadie, je ne vous contesteray pas ce fait, Monseigneur; mais cette colonie et ses habitans n'en ont pas eté mieux assistés et secourus . . . les billets qu'on a re-

pandus dans cette colonie ont eté retirés a 30 et 40 pour cent de perte, jugés au profit de qui a tourné la depense que l'etat a fait pour elle, et pour ses pauvres habitans.

Ne me demandés pas, Monseigneur, de convenir avec vous que l'acadie coute plus a l'etat qu'elle ne vaut, je n'envisage point son produit, quoyque je pusse le porter bien haut; mais il faut necessairement la conserver, quand ce ne seroit que pour l'utilité dont elle peut etre a la communication de Quebec a la riviere St jean, de la riviere St jean à Louisbourg, et de Louisbourg dans nos differens postes et parages, si nous ne voulons pas nous laisser renfermer par les anglais, comme une sourie dans une sourissiere, ou sous un 4 de chiffre.

Je vous en dis peut être trop, Monseigneur; mais votre histoire des *on dit* du canada, n'ont fait que me confirmer dans ce que je sçavois . . . on disoit autrefois *cedant arma togae;* mais aujourdhuy il faut dire, pour le malheur de nos colonies que *cedant arma calamo.*

Je suis cependt bien content de nos chers et respectables officiers canadiens, jay oublié de leur donner le nom de braves, et d'y ajouter celuy d'intelligens . . . l'affaire de l'ohio leur fait beaucoup d'honneur, jay oui dire icy a un marechal de france quil voudroit en avoir la disposition et l'execution sur son compte, je regrette beaucoup les braves officiers que nous y avons perdus, aussy bien que nos troupes canadiennes et les sauvages nos alliés.

L'action du fort frederic avoit bien commencé, la premiere attaque avoit reussie, le feu vif de notre part avoit fait succomber beaucoup d'anglais, peu de perte pour nous, nous restions donc en force, animés par le per succés . . . le convoy des anglais intercepté et pris, devoit porter l'allarme dans le camp retranché des ennemis, mais il falloit laisser reprendre aleine a nos troupes, leur donner le tems de se raffraichir, et au General celuy d'examiner et de reconnoitre les doubles retranchemens de l'ennemy, on les auroit attaqués avec plus de connoissance de cause et plus de succés; on dira peut être que la chaleur soutenue des sauvages les a emporté et que M. de Dieskau n'a pas voulu les abbandonner dans la crainte de ne les pas retrouver, c'est ce qu'on peut dire de mieux pour son apologie; mais il seroit difficile de luy refuser la bravoure, la valleur, et même l'intrepidité, aussy en a t'il bien eté la victime.

Il a d'ailleurs sa reputation faite, et sil a quelque tort c'est d'avoir voulu trop faire, ou trop vite, de n'avoir pas assés menagé ses forces et suivi les dispositions de notre cher et bien respectable gouverneur . . . d'ailleurs n'en deplaise a M.M. nos commandans et officiers français, M.M. nos officiers canadiens connoissent mieux la topographie de leurs colonies, et la maniere d'y faire un coup de main, que nos français, a qui cependt je nay garde de refuser le courage, la bravoure et la fermeté, dans une affaire en regle, et ou il y a plus a se battre qu'a ruser.

On a mal receu en France la lettre de l'officier français (M. de Parfourû) qui a eu l'imprudence de mander a un de ses amis que depuis que

les sauvages avoient connu la valleur des officiers français, ils ne regardoient plus nos chers officiers canadiens. voila bien le français altier et avantageux, quoy que jaye fait mes etudes avec le pere ou l'oncle de M. de Parfouru, je n'ay pû m'en taire ny me refuser de prendre la deffense de nos chers officiers canadiens, et il m'a parû bien juste de veiller a la reputation attaquée d'hommes respectables qui exposent leur vie et prodiguent leur sang pour la patrie.

Je crois, Monseigneur, que vous serés content du commandant que la cour vous envoye, M. le marquis de montcalm, homme de condition et marechal des camps et armées du roy . . . J'imagine quil a eû differentes conversations avec M. le marquis du Quesne, c'est assés l'usage de nos ministres et meme des bureaux de porter ceux quils envoyent dans un pays a consulter ceux qui en reviennent, si les premiers y ont reussy, tant mieux, sinon, tant pis, car sur cela l'usage a force de loy, je ne vous en dis pas davantage sur l'article.

Jay eû nombre, et de tres longues conferences avec M. le marquis de montcalm, qui a l'imagination assés vive, par consequent beaucoup de sagacité et de penetration, et ce que j'en ayme le mieux, le flegme (quand il le faut) et le serieux de la reflexion. Je luy ay communiqué tout ce que je pouvois scavoir de vos differentes colonies, du caractere de ceux qui les habitent (canadiens ou sauvages naturels du pays) Je luy ay surtout beaucoup parlé de vous Monseigneur, de M. le marquis et de made la marquise de Vaudreuil, peû de Mr B., mais assés pour quil puisse luy dire que je luy en ay parlé.

Je luy ay, surtout, dit beaucoup de choses de nos chers officiers canadiens, dont je luy ay fait un portrait propre a meriter son amitié et son estime.

Jay taché de luy insinuer quil devoit gagner leur confiance si il vouloit reussir dans un pays quils connoissoient mieux que luy, et que d'ailleurs sa propre gloire etoit attachée a la leur, comme la leur a la sienne. Il me parut tres bien disposé, et surtout a conferer de concert et avec confiance sur les expeditions quil y auroit a faire avec notre cher et respectable Gouverneur, que je suis persuadé que vous possedés avec autant de satisfaction que vous l'avés desiré avec empressement.

Jay fort persuadé a M. le marquis de montcalm que la guêrre ne se faisoit pas dans le pays ou il alloit comme dans celuy cy, que les evolutions y etoient differentes, et quil s'y agissoit beaucoup plus souvent d'un coup de main, fait a propos, que d'une affaire en regle, et pour lequel nos officiers canadiens seroient beaucoup plus propres que ses officiers français, parce que (quoy qu'en ait mandé en france M. de Parfouru) leurs troupes de milices ou de detachemens canadiens, et les sauvages nos alliés, ont plus de confiance en eux, sans compter quils connoissent mieux le local du pays.

M. le marquis de Montcalm vous montrera, sans doute, aussy bien qu'a M. le marquis de Vaudreuil, les deux cahiers que je luy ay remis, du moins je lay assuré quil le pouvoit . . . si il le fait, vous me ferés grace, je l'es-

pere Monseigneur, sur les articles ou j'auray pris le change, car jay l'honneur de vous observer Monseigneur, que mes simples reflexions ne sont pas des decisions, en voila assés sur l'article, vous jugerés vous même du fond et de la forme de M. le marquis de Montcalm, mais sur ce que j'en ay vû, il ma paru moins avantageux et plus traitable; moins haut et plus liant que &c.

Je nay jamais pretendu vous dire Monseigneur, quil y eut en acadie 15000 hommes portant les armes, ou propres a les porter . . . mais differens denombrements en contiennent 15423, mais c'est y compris les hommes, les femmes, les garçons et les filles de tout age, et sur ce nombre jay toujours pretendu quil y avoit plus de 4000 hommes propres a porter les armes.

Quant a ce que vous m'anoncés, Monseigneur, du sort de nos acadiens, dans le cas de guerre, il a eté tel que vous l'avés prevû; mais ce n'a pas eté leur faute, ils avoient bonne envie de se deffendre, et ils l'ont bien prouvé par la maniere dont ils se sont comportés depuis l'enlevement de leurs missionnaires, et leur propre dispersion.

Quant a ce que vous avés lû dans la Gazette Damsterdam, Monseigneur, je penserois volontier quil en faut juger comme du recensement que les anglois nous envoyent journellement dans leurs brochures, du nombre de leurs vaisseaux, de celuy de leurs matelots, des troupes reglées quils peuvent mettre sur pied.

Ils nous donnent une idée egale, et aussy enflée, du nombre de leurs colons cultivateurs quils ont dans l'amerique septentrionale, et des troupes reglées quils y entretiennent . . . vous en avés vû un echantillon dans l'affaire de l'ohio, et dans celle du fort frederic, c'estoit le contingeant de plusieurs de leurs colonies . . . que leur avons nous opposé? vous le scavés, vous me l'avés vous meme mandé, Monseigneur, et cependt si sans vouloir blamer M. Dieskau, il se fut aussy bien conduit que nos braves canadiens . . . de l'aveu même de M. le General qui me l'a mandé par sa lettre, quil n'auroit plus eté question des Anglois dans les pays d'en haut de vôtre fleuve, n'y dans ceux de la louisianne, au dela des apalaches.

Avec quoy pensés vous Monseigneur, que les anglois ont pris le fort de Beausejour, avec 1600 hommes de milice forcement levée a Boston, et d'hommes qui ne marchoient a cette expedition que comme les chiens qu'on fouettes, et au point que nos missionnaires en ont vu pendre plusieurs sur le pont, et aux mats des vaisseaux qui montoient dans le port et la rade d'alifax . . . ou sont donc ces troupes reglées et sans nombre que les anglois ont dans leurs colonies? jusqu'a present on ne les a vû que sur le papier.

Il paroit Monseigneur, que vous variés sur le serment preté par les acadiens aux Anglois . . . pour moy, Monseigneur, je m'en tiens toujours a mon opinion, ny ceux qui ont evacué, ny ceux qui sont restés sous le gouvernement anglais, n'ont manqué a leur serment. Les premiers, parce que la liberté d'evacuer en êtoit une condition, les seconds parce quils ont tou-

jours observé leur serment, et quils etoient prés de le renouveller et de le tenir.

D'ailleurs ce n'est point la france qui deroge au traité d'Utrech, mais bien le gouvernement anglais, en privant tous les acadiens qui restoient sur leurs terres, et dans l'interieur de la nouvelle ecosse, de tous les privileges, et de toutes les exceptions qui leur etoient accordés par le traité de 1713. Je ne sortiray pas de la Monseigneur, a moins qu'on ne m'en tire par de bonnes et de meilleures raisons que les miennes.

Je sçavois Monseigneur, le detail de l'affaire de l'ohio, de celle du fort de frederic, et même celuy des vaisseaux l'alcide et le lice, que les anglois nous ont pris, comme aussy l'essaye quils ont fait de bloquer Louisbourg... la prise de grand nombre de nos vaisseaux sur mer &c . . . mais jay sceû depuis quil n'etoit plus question de vaisseaux anglois dans la rade de Louisbourg, ny dans le fleuve, et par mes dres lettres du mois de Xbre on me mande que Louisbourg est bien aprovisionné de tout, et qu'on n'y craint rien . . . je voudrois etre aussy sûr de l'isle St jean, qui n'est pas fortifiée, et ou je crains d'ailleurs qu'on ne manque de vivres, surtout depuis quil y est arrivé de nouveaux emigrants acadiens françois de la nouvelle ecosse, et des rivieres de Beausejour, ou etoit avec eux M. leGuerne, qui comme eux s'est porté par les bois, du coté du nord de l'isle St jean, a malpec et a Bedek. Je crois cependt que la diversion que nous faisons faire aux Anglois, les empechera de croiser, et de parcourir la mer avec un aussy grand nombre de vaisseaux.

Toutes les Gazettes sont remplies des precautions quils prennent pour garder leurs cotes sur lesquelles ils pretendent que nous voulons faire des descentes. Jusqu'a present ils ont eté occupés a inspecter nos ports, pour observer et surprendre les vaisseaux que nous en ferions sortir.

Cela n'a pas empeché quil ne soit sorty de Rochefort des vaisseaux pour la Nlle orleans, et que M. de Perrier ne soit sorty de Brest... c'etoit disoit-on pour aller a St Dommingue; mais il a relaché vers les cotes d'espagne pour croiser du côté de Gibraltar et de port mahon, afin de s'opposer aux anglais, si ils venoient secourir le der de ces deux postes (Portmahon) ou nous faisons passer de Toulon une flote et 24 bataillons, sur des vaisseaux de transport, pour en faire le siege . . . La flôte sous le commandt de M. le comte de la Galissonniere, et l'expedition et la conduitte du siege, sous celle de M. le marechal de Richelieu et de M. le comte de Mallebois, lieutenant Gal cette expedition doit se faire dans le courant de ce mois . . . Si elle reussie, comme il y a lieu de l'esperer, et que les anglais ne nous previennent pas, je regarde cette perte comme decisive pour eux, ils peuvent renoncer a la mediterannée, et cela pourra bien ralentir leur ardeur pour la guerre, pour moy jay toujours cru quil y avoit plus de fureur que de systeme dans leur entreprise, Nous avons temporisé comme fabius, Dieu veuille que nous ayons le même succés; nous aurons eu, du moins, le tems de retablir nôtre marine.

Je suis bien faché Monseigneur, que vous ayés eu toute votre maison malade, et que vous en ayez autant souffert, vôtre ville en est quitte, Dieu veuille que cela n'ait pas plus de suitte dans vos campagnes sur les deux rives de vôtre fleuve et dans les profondeurs.

Vous craignés, dites-vous, Monseigneur, que vôtre dre recolte ne vous suffise pas, il vous passe cette année des troupes, il vous passera sans doute egalement des vivres, je conçois que les troupes de france et les sauvages vous affament, il faut bien y pourvoir, et c'est une des premieres observations que jay faites au ministre; car je vous avoue quil me seroit bien difficile d'oublier quelque chose de ce qui interesse nôtre cher canada.

La seule raison qui a obligé de renvoyer M. Bigot a Quebec, est la difficulté quil y auroit eue a y faire passer un homme tout neuf, dans les circonstances presentes, il y fait bien, Dieu soit beni, jay eté le per a en rendre compte d'aprés ce que vous m'en avés mandé quoyquil m'ait evité pendt son sejour en france, et quil soit sorty de chés M. de la Porte, parce que j'y entrois, et d'aprés la precaution que le maitre de la maison prit de me nommer 3 fois de suitte par mon nom.

Nous voicy donc arrivés a Louisbourg, Monseigneur, et en suivant le fil de votre lettre . . . vous avés sçeu l'arrivée a Louisbourg de M.M. Biscarat, Eudo, Cocquart, et du pere ambroise, et par quelle bonne fortune, ou plutot par quel coup de providence ils y sont entrés.

Vous en avés eu Monseigneur, M. Eudo, qui ma paru un excellent sujet, vous avés aussy herité de M. Vizien . . . M. Biscarat a pris la place de M. Perronnel a St Pierre du nord, isle St jean . . . M. Cocquart y est resté pour ayder les missionnaires de cette isle, qui se trouvent surchargés... ce sont en verité de bien excellents sujets, il est etonnant tout le bien que m'en mande M. le Commandant (M. de Villejouin) dont ces chers missionnaires se louent eux mêmes beaucoup. je crois Monseigneur, que vous avés bien fait de donner des pouvoirs de Grand vicaire a M. Girard, surtout dans les circonstances presentes, ou il est difficile a M. Maillard de communiquer avec l'isle St jean.

Je viens de vous parler de M. de Villejouin, Monseigneur, et de vous dire que nos chers missionnaires avoient tout lieu de s'en louer . . . il vous demande une grace que je crois que vous pouvés luy accorder, *jure ordinario.* Il m'avoit ecrit pour obtenir une dispense pour M. son frere qui desire epouser sa cousine germaine, soeur de made de Villejouin, que M. de Villejouin avoit epousée luy même au même degré, sans autre dispense que celle de M. Maillard. Tout paroit favoriser la demande de M. de Villejouin, la petitesse du lieu, *difficultas nubendi ex utraque parte* . . . d'ailleurs les liaisons etroites et anciennes qui sont entre ces deux personnes, sans quil y ait pourtant de scandale, enfin l'eloignement ou ils sont l'un et l'autre de la cour de Rome . . . tout cela me fait juger Monseigneur, que vous voudrés bien leur accorder la dispense quils demandent, et m'empecher d'ecrire a Rome pour l'obtenir . . . je l'aurois même accordée moy même si j'etois dans l'usage de faire quelque chose de cette importance, sans vous consulter, et prendre votre attache.

Dans le cas ou vous voudrés bien accorder cette dispense, Monseigneur, vous trouverés dans le paquet des coppies, un petit memoire contenant l'espece de la grace demandée, et les noms et qualités des personnes qui desirent contracter et s'unir, et je vous seray bien obligé d'accelerer cette grace en faveur de M. de Villejouin notre cher commandant, qui est fort de mes amis.

Je n'ay pas eté plus content que vous Monseigneur, de l'obedience donnée au pere ambroise par son premier superieur regulier; mais qu'aurois je pû faire vis a vis de gens aussy deraisonnables, et au point de vous avoir resisté a vous même Monseigneur, j'etois d'ailleurs bien sûr que le pere ambroise feroit tout ce que vous voudriés, des que celuy quil alloit remplacer dans la superiorité seroit party, avec un autre mauvais sujet, que ce der superieur a emmené avec luy en repassant en france.

Voila donc deux mauvais sujets de moins, et il auroit encore bien pû en repasser quelquun, mais il faut aller pied a pied, pour remettre peu a peu cette mission . . . ce qui m'embarrasse presentemt c'est la santé du pere ambroise, qui se detruit, il me demande la permission de repasser en france, il me solicite d'en demander l'agrement au ministre . . . ce serait une vraye perte pour la mission que le P. ambroise, je luy ecris et le prie instament de ne point quitter, surtout dans les circonstances presentes, c'est un tres bon sujet, doux, tranquile, poly, et qui a beaucoup de pieté, il est, de plus, instruit pour le ministere, et plus que ne l'est ordinairement un conventuel . . . il est fort aymé a Louisbourg, il a eu les meilleurs procedés du monde pour nos trois missionnaires qui s'en louent beaucoup, comme il le fait d'eux.

Je suis bien aise Monseigneur, que vous soyez dans la disposition de luy adoucir, et a ses confreres, le joug de la subordination; mais surtout ayez la bonté de luy ecrire pour l'engager a rester, a moins que sa santé n'y apportat un obstacle invincible, j'y feray de mon coté tout ce qui pourra dependre de moy, il a de l'estime pour moy, il ma marqué beaucoup de confiance pendt son sejour a Paris, j'en ay fait tout ce que jay voulu, et il ne s'est pas dementy depuis.

Je crois comme vous Monseigneur, que les circonstances ne sont pas favorables pour l'execution des deux projets cy contre (presbytère à construire à Louisbourg et église paroissiale à y bâtir), n'y du coté de la cour qu'on ne porteroit pas facilement a y contribuer, n'y de celuy des habitans proprietaires, qui sont plus occupés de leur position qu'a se batir une eglise. je pense cependt que les fortifications de cette place sont en etat, que M. de franquette n'y a pas perdu de tems, et que les quatre fregattes qui y sont arrivées sur la fin de 9bre dernier, y ont porté, et pour du tems, les munitions de bouche et de guerre dont on avoit besoin, du moins on m'y paroissoit fort rassuré sur cet article, dans les dres lettres que j'en ay recues en Xbre.

Il me paroit que la maison des srs de la congregation à Louisbourg est retablie, qu'elles y logent, et que par la elles se trouvent dechargées du

loyer de celle qu'elles occupoient, on leur avoit fait, en ce pays cy, une banqueroute de 500 et quelques livres, un peû par la faute et la negligence de leur correspondant, jay repris cette affaire pour elles vis a vis de la commission qui regit les biens du debiteur, j'en ay deja touché 200 et quelques livres, et j'en espere encore quelque chose a fur et a mesure des nouvelles distributions qu'on fera, se trouvant colloquées dans le nombre des creanciers qui doivent etre payés selon les fonds qui se trouveront.

La cour leur a fait grand tort en ne leur payant pas 6 années des 1500 l. qui leur etoient dûs sur le domaine de Quebec, depuis la prise de Louisbourg, jusqu'en 1749 qu'elles y sont rentrées. Tout ce que j'en ay pu tirer pendt leur sejour en france a eté 1600 l. en deux fois pour ayder a y payer leur depense, sous le ministere de M. le comte de Maurepas. J'avoue que je fais icy une fonction bien desagreable, puisque je n'ouvre la bouche que pour demander; mais on se dedommage de l'importunité en ne me donnant pas ce que je demande.

Il me semble Monseigneur, que jay oublié de vous parler de mon tres bon amy, le p. Germain, missionnaire des Marechites dans l'isle d'ecouba, sur la riviere st jean, c'est un st religieux, un grand missionnaire, je dirois volontier un homme d'etat, il a eu beaucoup de part aux mesures de sagesse et de prudence que M. de Boisbert a prises, pour conserver son fort de menagouche et y rentrer . . . cet officier, dont la valleur egale l'intelligence, est bien connû presentement a la cour, et je n'ay rien oublié pour l'y faire valloir.

Jay eu quelque inquietude sur le sejour du P. Germain a Quebec; mais jay apris avec une grande satisfaction que ce cher Pere a rejoint sa mission, il sera bien affligé de la detention de M. LeLoutre, qui ne me sort point de la tête, et encore moins du coeur. je crois Monseigneur, que si ce der vit encore, et que les choses viennent a se pacifier, il n'aura rien perdu de son pre zêle pour vous et pour nos missions de l'acadie, mais je crains bien quil n'existe plus.

Jay deja eu l'honneur de vous parler de madame de la Jemmeraye, Monseigneur, et de vous dire qu'elle m'avoit envoyé l'enregistrement des nouvelles lettres patentes de son hopital a votre conseil superieur, et une nouvelle procuration que je lui avois demandée. Lorsquelle maura fait passer les eclaircissemens que je luy ay demandés, d'aprés les instructions que je luy ay envoyées, je suivray la recherche du petit contrat qui luy appartient, et dont il luy est du plus de 30 années d'arrerages, dont je tacheray de la faire payer, si cela est possible, comme je l'espere.

Jay eu l'honneur de vous repondre cyd. sur l'article de vos hospitalieres, Monseigneur, je suis bien sensible au desastre qui leur est arrivé . . c'est cela qui ma fait consentir a l'application des 140 l. du legs de feu Mgr le Duc d'orleans a leur profit . . . toute ma peine, ou du moins mon scrupule, c'est de l'avoir fait sans votre attache et de m'être trouvé dans une sorte d'obligation de la presumer, d'aprés les sollicitations quon me faisoit, ou il auroit fallu me laisser soupçonner de mauvaise volonté pour

cette pauvre maison affligée, et j'en suis bien eloigné, je voudrois faire du bien a tout le monde, et ne faire de mal a personne, ainsy j'espere que vous me pardonnerés d'avoir presumé de votre consentemt et de vôtre attache a ce sujet.

Il est vray, Monseigneur, que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire l'année dre sur l'affaire de votre chapitre et de votre seminaire, et jay vôtre lettre actuellement sous les yeux, avec les notes que je mis alors en marge, d'apres les observations que vous me faisiés sur votre memoire imprimé, ou il y avoit quelques petites corrections a faire, ainsy cette affaire, n'y l'interet que vous y avés, ne m'ont point echapé, et je les ay toujours en vues comme tout ce qui vous interesse; mais M.M. du chapitre ont joint au fond de leur affaire tant de questions incidentes, et qui ne les regarde point, que rien n'avance, et de vous a moy Monseigneur, on en est aujourd'huy (de la part du seminaire) a demander un arrest qui ordonne de disjoindre toutes les questions incidentes, pour s'attacher uniquement a faire juger le fond et les questions principales et essentielles aux parties, ainsy nous avons du tems; mais je n'oublieray pas les petites corrections a faire dans votre memoire imprimé et je me conformeray.

1° a ce que vous me marqués dans vôtre lettre de l'année 1754 que jay recue en 1755.

2° aux articles d'observations que vous me faites dans une de vos lettres de 1755 que jay recue cette année, au sujet de vos pretentions relatives a l'evenement du procés de votre chapitre et de votre seminaire . . . mais je nay trouvé, a ce sujet, dans vos duplicatas, n'y les pieces n'y le memoire que vous m'annonciés, ce qui m'auroit fait d'autant plus de plaisir que j'aurois eté plus sûr de la tournure que vous voulez donner a vôtre memoire, et que j'aurois eu les pieces necessaires a l'appuy de vos pretentions.

Jay eté aussy etonné que vous Monseigneur, de la divagation de votre chapitre, et de la multitude des articles quil a fait entrer dans sa nouvelle requête.

Jay pensé comme vous quil travaillait pour vous et pour le Dioceze. Je ne scay si j'aurois pensé comme vous Monseigneur, sur l'article de l'independance de votre seminaire vis a vis de vous, relevée par votre chapitre dans sa longue requête.

De vous a moy Monseigneur, j'en vois la pretention plus etendue et plus opiniatre que jamais . . . Vous etes bon et sage, vous ferés sur cela ce qui vous conviendra . . . vous aymez la paix; mais pour l'obtenir il faut quelque fois scavoir faire decider ses droits, il est vray que les circonstances ne sont pas favorables.

Comme nous avons du tems, avant le jugement du proces de votre chapitre et de vôtre seminaire, j'attendray, par le retour des premiers vaisseaux, votre memoire et vos nouvelles pieces, j'en seray plus sûr de mon fait; mais cela ne m'empechera pas de mettre, d'icy a ce tems la, mes idées sur le papier, d'apres vos observations, pour ne me pas trouver dans le cas

d'etre surpris, sans poudre et sans plomb, si le proces venoit a se juger, ce que je ne crois pas, du train dont chacun y va.

Le superieur des Capucins de la Nouvelle-Orleans est plus deraisonnable que jamais et plus enteté de son independance prétendue, je crois que la tête luy tourne, aussy bien qu'a ses confreres . . . ce sont, pour les bien aprêtier, de fort mauvais sujets, qui n'instruisent n'y n'edifient dans la colonie.

Il n'y a pas un mot de vray Monseigneur, dans tout ce que le superieur des Capucins vous a mandé que j'avois fait voir et lire au Pere Damase, vicaire provincial de la province de champagne, de luy et de ses confreres. Il est bien vray que je luy ay fait voir un proces verbal des faits allégués contre les Capucins de la Nlle orleans; mais il n'y est question ny de vous Monseigneur, n'y du Pere Beaudouin vôtre Grand vicaire, d'ailleurs le pere Damase ne peut avoit dit n'y mandé que cette denonciation vint de vous Monseigneur, puisque je luy ay dit le contraire, en l'assurant quil vous convenoit de recevoir des denonciations, mais non pas d'en faire.

Le P. Damase ne peut pas nier non plus les faits contenus au memoire que je luy ay fait voir et lire, puisquil m'a mandé, par une lettre posterieure que je conserve, qu'on luy en avoit ecrit a luy meme une partie, et en particulier sur ce qui regardoit le Pere George de fauquemont superieur (ce que le susd. P. Damase n'auroit pas eu interet de me communiquer, sil en avoit doute), et encore moins de mander au pere George de faire repasser incessament quelques uns de ses confreres, sur, et contre lesquels il y avoit des plaintes considerables, et des charges qui meritoient leur rappel en france.

Tout l'effet que la lettre du P. damase a produit sur le pere George a eté de le faire entrer en fureur, et de finir par se trouver mal.

Quant au mecontentement ou il est de moy il me suffit de n'y avoir pas donné lieu, cela ne m'interesse qu'autant que Dieu y est offensé... ce seroit abuser de votre autorité Monseigneur, si je ne m'en servois pas pour reprendre et redresser ceux qui s'ecartent de la regle commune, je ne prens pas d'humeur; mais je suis ferme quand il le faut être.

Il est vray que le P. George a envoyé le P. hilaire, son deputé, en france . . . ce der qui y est arrivé, suivi d'un negre, y a fait toutes les extravagances imaginables . . . il y a repandu un libele contre les Jesuites, il a clabaudé contre moy, il a declaré hautement quil ne me verroit pas, quil quil ne me reconnoissoit pas pour son superieur, et encore moins que vous Monseigneur, et enfin quil ne dependoit que du Pape et du Roy, du premier comme missionnaire, et du second comme citoyen &c... que sçaije? et que n'a til pas dit, sans compter ce quil a pensé?

Ce n'est pas tout Monseigneur, ces bons Peres forcés de reconnoitre vôtre autorité, l'attaquent, du moins du coté de l'usage que vous en faite, et de l'etendue que vous luy donnés;

1° Disent ils, vous ne pouvés pas attribuer la qualité et les fonctions de grand vicaire au superieur des Jesuites, et a celuy qui luy succedera en cas

de mort, jusqu'a ce quil ait eu le tems d'etre confirmé par vous ou par moy.

2° Vous laissés la nouvlele orleans sans grand vicaire, dans le tems des tournées que le Pere Beaudouin est obligé de faire avec M. le Gouverneur, pour la visite des postes sauvages.

3° Enfin, les Jesuites ne sont point susceptibles de la qualité de Grand vicaire n'y d'en exercer les fonctions, sans une permission expresse du Pape, attendu que leurs voeux y sont contraires.

La premiere de ces pretentions est folle, point de reponse n'y de remede a l'inconvenient qu'elle allegue.

La seconde pourroit avoir quelque fondement, et pour obvier a l'inconvenient de l'absence du Grand vicaire, ou au cas de maladie, qui l'empecheroit d'exercer ses fonctions, jay nommé, sous vôtre bon plaisir, le Pere morand, Grand vicaire, sous la condition cependt quil n'en exerceroit les fonctions, que dans les deux cas cy dessus prevus, et que pour cela les capucins seroient avertis de s'adresser a luy, le Pere maurand, homme d'une grande et solide pieté, d'ailleurs tres instruit.

Pour repondre a la 3e pretention, ou plutôt, pour ôter tout pretexte aux capucins qui la forment, contre la capacité du P. Beaudouin, pour exercer les fonctions de Grand vicaire, jay ecris au St Pere et j'en ay obtenu, dans une reponse des plus honorables pour moy, et des plus obligeantes pour vous Monseigneur, une dispense, ou permission, qui vous mettent a portée de nommer un Jesuite pour Grand vicaire, et ce Grand vicaire, quoyque Jesuite, en pouvoir d'en exercer les fonctions.

Vous trouverés la coppie de la lettre du Pape dans un paquet separé, ou j'en ay reuni plusieurs. J'en ay remis une coppie au jesuite procureur des missions du Canada, j'en ay envoyé une au P. Beaudouin, et je les ay collationnées toutes, et certifiées veritables et conformes a l'original qui m'est resté entre les mains, pour y avoir recour en tems et lieu.

Jay aussy envoyé au pere Beaudouin des coppies collationnées des deux especes de decision que vous m'avés adressées, sur l'affaire des Capucins. La premiere marque vôtre douceur, et mettera les capucins dans leur tort si ils ne s'y rendent pas. La seconde est une preuve de votre fermeté, et leur fera voir a qui ils ont affaire, si ils en sont la duppe par leur entetement, je ne les plaindray pas, et si ils en portent leurs plaintes a la cour, rapportés vous en a moy Monseigneur, pour y faire valloir tous les menagemens que vous avés eû pour eux, avant que de sevir contre eux.

N'ayés point d'inquietude Monseigneur, de la contestation qui s'etoit elevée entre M. de Macarty, commandt aux Illinois, ou kaskakias, et les jesuites de cette mission, sur la pretention du premier qui exigeoit un fauteuil dans le sanctuaire.

M. de Macarty est descendû a la nlle orleans en qualité de lieutenant du Roy, c'est M. de Noyon beau frere de M. le marquis de Kerlerec, qui le remplace, et qui surement ne nous fera pas les memes difficultés, il ayme beaucoup les Jesuites, il est fort de mes amis, je lay beaucoup vu pendt son sejour en france, et je compte sur luy comme sur moy meme, c'est un

grand bonheur pour le haut de cette colonie, et pour tous les postes qui en dependent, de l'avoir pour commandant, il est exact, doux, poly et ferme; mais surtout bon chrétien, plein de moeurs, et amy de la religion, les Jesuites seront bien aise de l'avoir, a en juger par la maniere dont ils l'ont desiré, aussy aije fait tout ce qui a pû dependre de moy pour le leur procurer.

On se plaint un peû de la vivacité de M. laurent grand vicaire de la mission des Tamarois. On ma mandé quil parloit un peu trop haut contre les puissances temporelles, et même publiquement et en chaire . . . si vous aviés occasion de luy ecrire Monseigneur, je crois quun petit mot de vous luy feroit impression et le rendroit plus circonspect et moderé . . . Ces sortes d'avis publics irritent souvent et ne corrigent pas, et c'est sur cela, je crois, que M. Laurent a besoin d'etre avisé et averty, je luy en ay ecrit moy même pour le precautionner.

La mission des jesuites aux Illinois et ses differens postes sont tres bien desservis et par d'excellens sujets, les superieurs y en ont envoyé trois cette année, ils me les ont presenté et j'en ay eté tres content, il y en a suffisamment a la Nlle orleans, et ils y font beaucoup de bien, le Pere Beaudouin Grand vicaire est un st religieux; mais pas tout a fait assés ferme, parce quil craint le bruit et les contestations d'humeur, par la crainte même du mauvais exemple qui en resulte.

La communauté des ursulines est tres exacte et tres reguliere, elles sont tres ferventes et tres laborieuses, mais il y a dans cette communauté beaucoup d'anciennes et d'infirmes . . . J'y ay fait passer de france, depuis deux ans, sept tres bons sujets, pour renouveller cette petite communauté qui est aussy edifiante dans la colonie qu'elle y est utile par les services qu'elle y rend, je vous supplie Monseigneur, de leur marquer quelque chose de votre satisfaction, lorsque vous leur ecrirés . . . les envois de sujets quon leur fait de france leurs coutent beaucoup, malgré cela elles se soutiennent . . . M. et Made de Kerlerec ont beaucoup d'amitié et d'attention pour elles . . . M. D'auberville, commissaire ordonnateur, ne les traite pas tout a fait aussy bien; on le dit un peu haut, sec et imperieux, on croit même quil soutient les Capucins.

Nos bonnes et Stes religieuses manquent de bien des choses, on ne les a rebaties qua moitié; elles n'ont point d'eglise n'y de choeur interieur, et elles ne sont pas en seûretées dans ce qui leur en reste, Jay beau parler pour elles, on me promet tout on ne me tient rien, et il faut que je les ayme autant que je le fais pour revenir aussy souvent a la charge; mais quand on demande pour autruy on a le ton un peu plus assuré.

Les Jesuites nous ont donné un nouveau procureur de nos missions du canada a la place du Pere mesaiger, c'est le Pere de L'aunay, fort honnete homme, actif, conciliant, et tres intelligent, je m'en accommode fort bien, il est remply d'attentions, c'est le 5me que je vois, depuis 25 ans, et selon les apparences ce sera le der.

Je conviens Monseigneur, que ce qu'on peut exiger, comme honoraires, pour les dispenses qu'on accorde, ou quon peut imposer par forme d'aumones, n'est point arbitraire, n'y meme a la disposition de l'ordre, mais il y a encore un plus grand danger a le laisser a celle des ministres inferieurs... aussy comme cela ne regarde pas moins la police civile (attendu ce qu'en pourroient souffrir les sujets de l'etat) que la discipline eclesiastique, qui doit reprimer les vexations qui pourroient se commettre a ce sujet, differens parlemens du royaume ont reglé ce qui pouvoit etre demandé et recu pour ces sortes d'honoraires ou d'aumones, et en particulier le parlement de Rouen, par differens arrêts, et pour ce qui doit s'observer dans les dioceses de la province. Dans les memes arrêts se trouve egalement fixé ce qui peut etre exigé pour honoraires des baptemes, celebration de mariages, droits de sepulture, et d'extraits des actes passés en consequence, et inscrits dans les registres des paroisses, pour y avoir recour en tant que de besoin.

Je crois aussy Monseigneur, que vous avés pris le bon party en vous faisant informer de ce qui s'observe a ce sujet, surtout dans la colonie de la louisianne, d'ou les plaintes me sont venues, vous serés, par la, a portée de juger si l'usage est abusif ou en raison proportionnelle de ce qui peut être exigé selon l'etat et les facultez des personnes, et il convient mieux que ce soit vous personnellement qui reformiés l'abus et la vexation, sil y en a, ainsy j'attendray que vous vous ayés prononcé pour faire observer ce que vous aurés décidé, et s'il me vient encore des plaintes du ministre a ce sujet, j'auray soin de l'informer des mesures que vous aurés prises pour reformer les abus qui auroient pu se commettre par le passé.

Je ne scaurois cependant m'empecher de vous observer Monseigneur, que je crains que vous ne trouviés de la resistance de la part des capucins de la Nlle orleans, vous leur avés donné beau jeu par la pre decision provisionnelle, c'estoit leur annoncer quil ne tenoit qua eux de regagner vôtre bienveillance, votre estime et votre confiance; si ils ne se prêtent pas a vos premiers arrangemens Monseigneur, ils pourront bien resister aux seconds, mais en ce cas j'auray un memoire tout prêt pour informer la cour de toutes les mesures de douceur et de menagemens que vous aurés prises pour les faire rentrer dans leur devoir, avant que de leur faire sentir le poid de l'autorité, et d'ailleurs le ministre a chargé M. le Gouverneur, et M. le commre ordonnateur de l'informer de ce qui s'est passé, et a la maniere dont le per m'en a ecrit je doute quil soit capable de deguiser la verité des faits qui se sont passés sous ses yeux . . . quant au second je ne connois pas si bien le fond de son ame . . . de vous a moy Monseigneur, il n'y a pas une liaison bien intime n'y par consequent beaucoup de concert entre ces deux puissances, vous jugés bien que le service en souffre . . . on le sçait, mais on n'y remedie pas, parce qu'on croit plus aisé, et plus commode, de tolerer les abus que d'y remedier.

Le Sr Arnoul etoit veritablement a quebec du tems de M. Duquesne; mais il y a toute apparence quon s'etoit trompé en me disant quil etoit

son secretaire, quant aux deux chirurgiens du meme nom, je vous suis bien obligé Monseigneur des favorables dispositions ou vous etes pour eux.

Le jeune homme dont le nom est cy contre (le Sr henry chirurgien autrement nommé des filles) est un fort joly sujet, eleve de l'hotel Dieu de Paris, et le meilleur sujet quil y eut, plein de moeurs et de pieté, il aura l'honneur de se presenter a vous Monseigneur, je vous seray obligé de luy marquer de l'amitié, il ma eté recommandé par bien d'honnetes gens, depuis quil a eté nommé chirurgien major des troupes qui passent en canada, je le recommande pareillement a nôtre respectable Gouverneur et bon amy, aussy bien qu'a M. le marquis de montcalm.

Je n'ay point eté trompé Monseigneur, sur le compte du jeune M. de Torey, au per aspect il ma parû un tres mince sujet, avoir peû de consistance, et d'une tres mediocre capacité. Il a un frere eclesiastique chés M. De St julien receveur general du clergé; il a pour amy M. l'abbé de Lacorne Doyen de votre chapitre et un eclesiastique de merite, qui a elevé M.M. de Machault . . . ce sont la les protecteurs par lesquels il a fait soliciter mon acquiescement a son depart pour le canada; mais je puis vous protester Monseigneur, que je n'y aurois jamais consenti si il avoit pu vous etre a charge, c'est une equipée quil a faite, une fausse depense quil a occasionnée a son frere, vous en etes defait, Dieu soit beni.

M. l'abbé de Pontbriand commence a se retablir; depuis quelque tems il ne jouy pas d'une bonne santé, il vous informe, sans doute, de son etat, il á eû un mal de jambes dont il a eté longtems incommodé, il a meme encore de la peine a marcher; il ma dit quil se defaisoit de la mission des savoyards, et je pense quil fait bien, il auroit bien mieux fait de se mettre au fait des affaires de votre Dioceze . . . Vous avés perdu l'un et l'autre, un parent bien respectable, et bien meritant devant Dieu et devant les hommes, je vous en fais mon bien sincere compliment, je le pourrois faire egalement a toute la province quil a ediffiée par ses vertus, et a laquelle il a eté aussy utile, par les talens qui accompagnoient son immence charité. Il joui sans doute deja de l'ample recompense quil a meritée.

Je vous rends mil graces Monseigneur, du beaume et du capilaire dont vous m'avés fait present. M. de La Lanne m'en a remis une bouteille et demie, parce quil y en a eu une de cassée, qui a meme gaté le capilaire, il ma aussy remis deux paquets de sucre d'erable . . . M. votre frere n'a point voulu de beaume ny de sucre, il auroit seulement souhaité du capilaire, comme il s'est trouvé gaté, je luy en ay offert de celuy qui m'etoit resté des années precedentes.

C'est sans doute a madame Youville et a mesdes ses compagnes que jay obligation des six peaux de martres qui m'ont eté envoyées, je vous supplie de leur en faire passer mon remerciement, car en verité je n'ay pas le tems de leur ecrire, et vous le voyés bien Monseigneur, par l'immense volume que je vous envois, mais jay mieux aymé tout reunir dans une même lettre que d'en faire plusieurs, aussy je n'ecris qu'a vous Monseigneur, et a M. et a Made de Vaudreuil . . . ma plus grande peine est de ne point

ecrire a M. Eudo et a M. Vizien, permettés Monseigneur, que je vous les recommande l'un et l'autre, et que je leur fasse icy mil tendres et bien sinceres amitiés, je les prie d'etre persuadés que je ne les oublie pas et qu'au contraire je les ay toujours presents a l'esprit et gravés dans le coeur.

Je reviens Monseigneur, a l'article des missionnaires des Tamarois a l'occasion de leur seigneurie et domaine qu'on dit appartenir au seminaire de Quebec, et qu'on dit icy (notre) . . . J'avoue que je ne conçois rien a tout ce melange . . . M.M. (dicy) ont une furieuse demangeaison de posseder, et une grande facilité a s'approprier . . . cependant a les entendre il ny a rien de commun entre le seminaire de Quebec et eux, et il leur est plus a charge qu'utile, malgré cela, et pour preuve de leur desinteressement, ils veulent toujours quil soit a eux et non au diocêse.

Je conçois Monseigneur, que c'etoit par pure commiseration que vous aviés accordé a la mere stanislas la permission de se confesser a un capucin, il est vray quil faut bien peu de chose, et surtout a un esprit malade, pour luy deranger la tête; mais je pense cependt que c'est un grand bonheur pour la communauté que vous ayez retracté la permission que vous aviés donnée a cette religieuse, supposé qu'on puisse la dissuader du gout quelle a pris pour les capucins, et surtout pour le pere D'agobert, qui est une espece de bel esprit et d'homme suffisant et avantageux, sous le froc de st françois . . . c'est luy d'ailleurs, le Pere D'agobert, qui a tourné la tête du pere George de fauquemont, qui etoit sans cela un bon esprit et un tres bon religieux.

Permettés moy de vous observer icy Monseigneur, que si vous donnés un pied aux capucins, dans la communauté des ursulines, ils en prendront quatre. Je nay point oublié tout ce quils ont fait souffrir a cette chere et respectable communauté, il y a environ 20 ans, du tems d'un certain pere mathieu qui en etoit superieur, et ce quil m'en a couté pour les en expulser . . . vous ferés cependant sur cela, Monseigneur, tout ce quil vous plaira, et vous paroitra plus convenable, il ne me restera qu'a my conformer, et je puis vous assurer que je le feray tres volontier.

Nous n'avons encore aucune nouvelle de l'isle st jean depuis le mois de Xbre der et cela n'est pas etonnant, ainsy Monseigneur, je ne puis vous rassurer n'y me rassurer moy même sur la crainte du sort de cette isle, quil seroit bien de nos interets de conserver; mais si les nouvelles qu'on repand icy, et qu'on dit venir d'angleterre, etoient vrayes et que nos acadiens, reunis aux sauvages, nos alliés, eussent autant harcelé les anglois qu'on nous l'annonce icy, les ders auroient eu assés de peine a se deffendre pour n'avoir eu n'y le tems n'y la faculté d'attaquer et de prendre lisle St jean; mais comme il est bon et prudent de mettre les choses au pis, quand il s'agit den prevoir le remede, je n'ay point oublié n'y obmis celuy que vous proposés Monseigneur, pour donner un azile et du pain a nos pauvres habitans de l'isle St jean, si ils venoient a en être chassés, reste a scavoir si la cour acceptera la proposition dans le cas ou le malheur ar-

riveroit, ou seroit peut être arrivé . . . Votre systeme Monseigneur, sur le transport et la translation des acadiens a Quebec, a été également proposé par M. le marquis du Quesne ; mais aurés vous des terres pour les etablir? Vos habitans consentiront ils a les recevoir, a les batir et a les nourrir pendt un an? D'ailleurs vous abbandonnerés donc par la toute l'acadie aux anglais, aussy bien que la riviere St jean? que deviendra Louisbourg qui n'a aucune ressource sur ses derrieres pour vivre que de simples paturages, des teres a foin et des jardinages? d'ou luy viendra le bled, et même la viande? il faudra donc tout luy envoyer de france, et alors on aura bien raison de dire que le produit quon en retire ne sera pas en raison reciproque avec la depense, surtout si les anglais nous enlevent la peche de la morue, qui est un article de plus de vingt millions de moins pour la france.

On a un peu murmuré icy de ce que M. de Villars ne repassat pas cette année, jay ecouté patiemment et jay seulement repondû qu'apparemment vous aviés crû Monseigneur, que les vues particulieres devoient le ceder au bien general, et ainsy a finy l'histoire sur cet article, vous n'exigés pas, je crois, qu'en pareille occasion je porte les choses plus loin, il me doit suffire de vous supposer des motifs, quand on paroit vouloir insinuer que vous n'en avés d'autre que celuy de l'autorité dont il vous plait d'user . . . vos raisons cependt mont paru si plausibles que je ne vois pas qu'on puisse s'y refuser.

Je ne vous repêteray rien icy Monseigneur, de ce qui regarde, dans votre lettre, les reclamations a faire pour vous dans l'affaire de vôtre chapitre et de votre seminaire . . . jay deja eû l'honneur de vous dire qu'en attendant le memoire et les pieces que vous m'annoncés j'allois m'occuper a reprendre dans un sommaire particulier les observations de votre lettre de 1754 reçue en 1755 et les articles importans et essentiels de celle du 28 8bre 1755 reçu cette année 1756, mais que je ne feray usage de mon memoire sommaire, (a moins que je n'y sois forcé), qu'apres avoir reçu le vôtre, et les pieces nouvelles que vous m'annoncés, desirant servir utilement vos interets et non pas les commettre. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je prevois que vous aurés encore le tems de m'envoyer vôtre memoire, et moy de l'attendre.

Je me suis interessé bien vivement a l'avancement de M. le Cher de Longueuil Monseigneur, et je le feray encore bien volontier ; mais vous pensés bien que je n'avois garde de croiser celuy de M. de Rigault. La cour s'etant portée d'elle même a recompenser ses services, et a donner en cette occasion a nôtre respectable Gouverneur une marque de consideration et de la satisfaction qu'elle a de ses operations en canada, et de la maniere dont il s'est conduit a la Nelle orleans.

Je ne vois donc plus pour M. le Cher de longueuil dont je desire ardemment, et dont je solicite vivement l'avancement, que les trois rivieres que quitte M. de Rigault ; mais la cour s'est encore renfermée sur cela et sur le party qu'elle prendra, dans un mysterieux secrêt, j'espere cependt que

M. le Cher de Longueuil aura la preference sur les deux autres, et n'y vous n'y luy Monseigneur n'en auriés plus de joie et de satisfaction que moy, je vous prie de l'en assurer et toute sa famille que jay l'honneur de salluer sans en être connû.

Vous voyez Monseigneur, que jay reçu toutes vos lettres, la pre du 28 8bre, la 2e du 4 9bre, la troise du 10 dud. mois de 9bre. Il ne s'agit donc plus que de vous faire voir l'attention que jay faite a ces trois lettres... jay repondu autant quil a eté en moy aux deux premieres, voicy presentement ce qui regarde la dre.

Je suis bien faché Monseigneur, de l'incommodité que vous avés eue, j'espere qu'elle n'aura pas eue de suitte, c'est un prodige de la main de Dieu que vous vous souteniés Monseigneur, avec le travail et la fatigue que vous supportés; mais vous etes apparemment comme St Paul *cum infirmor tunc potens sum*, a cela j'ajoute et de tout mon coeur *adsit tibi deus & merces tibi fiat* . . . en reflechissant sur le poid du ministere que vous supportés, je serois bien honteux de me plaindre du peu que je peux faire pour vous soulager, aussy la recompense sera t'elle bien differente. Venons presentement aux articles que vous me recommandés.

Votre projet Monseigneur, sur le retablissement de vos cheres hospitalieres, et sur les moyens d'y parvenir, m'etonne et mediffie egalement, votre courage et votre intelligence marchent d'un pas egal, la dre eclaire ce que le per entreprend, et les deux m'animent a tout tenter pour vous secourir; mais du coté de la cour les depenses sont grandes et les circonstances peu favorables, jay fait sur cela un memoire ou j'expose les faits et l'interet et l'obligation que l'etat a d'entrer dans l'execution d'un projet, dans lequel vous n'entrés pas seulement comme evêque, mais comme citoyen, et comme homme d'etat, Dieu veuille que je reussisse de ce coté la, car pour les aumones particulieres, elles seroient d'une foible ressource vis a vis d'un aussy grand objet, et d'une aussy importante entreprise.

J'adopte sur cela votre maxime Monseigneur, j'y consens, je plaideray pour les pauvres et j'espere que Dieu plaidera pour moy et pour le succes de mon zêle, qui assurement est bien vif et bien sincere, des quil s'agit des membres de Jesus Christ, des sujets du roy et de vos chers Diocesains.

Vous pouvés bien croire Monseigneur, et etre sûr que je n'ay pas oublié dans mon memoire l'article cy contre (Habitans auxquels la cour doit faire attention ou pour soulager ceux qui ont eté blessés ds la guerre de 1755 ou pr recompenser la famille de ceux qui ont eté tués) et que je feray tout ce qui dependra de moy pour que toutes vos representations a ce sujet ayent leur effet en generale et en particulier.

1° Je feray en sorte de persuader au ministre quil est absolument necessaire, pour soutenir le courage de vos habitans, de donner quelques rations aux familles de ceux qui ont beaucoup souffert dans les expeditions qui se sont faites; mais jusqu'a present on est si occupé a la cour et dans le ministere, des dispositions qu'on veut faire et quon fait journellement pour le depart de nos vaisseaux, et des secours qu'on vous destine, quil est

difficile d'obtenir l'attention du ministre sur les besoins particuliers, soyés sûr, du moins, Monseigneur, que je n'oublieray pas ce que vous me recommandés, vous en pouvés juger par la maniere dont je le saisis, et vous n'en aurés pas plus de satisfaction que moy si je reussý ny ceux qui en profiteront.

2° Je m'interesse particulierement a made de Beaujeu, sans avoir l'honneur d'en être connu, jay eté tres touché de sa perte, jay pleuré pour la colonie, celle de M. de Beaujeu, je suis fort amy de M. l'abbé de Beaujeu son frere, jay eté mêlé mes larmes avec les siennes, jay fait pour cette respectable famille tout ce qui pouvoit dependre de moy et j'espere qu'elle aura un sort digne des services de celuy quelle regrette et quelle pleure, et que nous pleurons tous a tant de titres et par de si justes motifs. Je regrette egalement tous ceux qui ont succombés dans cette expedition, qui couvre de gloire la nation canadienne, et en particulier M. de st Pierre... toutes les relations qui sont parvenues en ce pays cy de l'expedition de l'ohio, rendent a la valleur et a la reputation de M. de Beaujeu, toute la justice qui leur est due, permettés que je fasse icy mon compliment a made de Beaujeu, a qui je n'ecris point, n'en etant pas connu, que comme je le suis de toutes les familles canadiennes a qui je suis fort attaché.

Jay remis vos deux lettres a M. le Garde des sceaux et a M. de la Porte Monseigneur, ils ont dû être bien etonnés l'un et l'autre de voir que vous n'avés pas reçu de lettres d'eux, m'ayant dit et ecrit quils vous avoient annoncé votre gratification de 6000 l.

Jay encore fait de nouvelles representations Monseigneur, sur les trois articles cy contre, (Droits d'entrées demandées a Quebec. Protestans. Traite de l'eau de vie, inconvénients qui en résultent) et je ne cesseray jusqu'a ce que j'en aye eu raison et des ordres bien precis a ce sujet; mais je sens bien que jay des arbouteurs; je me defie toujours de ce quon appêle a Quebec (la societé) dont de vous a moy la roue du grand mouvement est a Bordeaux, ne verra t'on jamais clair sur l'article . . . pour esperer un reglement sur les trois articles dont il s'agit. Il faut necessairement que notre respectable Gouverneur vienne a l'appuy de mes representations reitérées, et surtout quil s'interesse a le faire executer, car jusqu'a present, on s'est contenté de donner des ordres vagues, et personne n'y a tenû la main, tant il est vray que l'interet particulier prevault et l'emporte toujours sur le bien general vis a vis d'hommes qui ne sont qu'hommes et pas assés citoyens, n'y veritablement amis de l'etat et de la patrie, tout cecy uniquement pour vous et pour moy, il faut se contenter de gemir et de pleurer sur ce qu'on ne peut empecher.

Me voila enfin a bout de mon rolle, et je crois que vous ne vous plaindrés pas de la brieveté de ma lettre, voyons presentemt ce que je pourray vous dire de ce pays cy Monseigneur.

1° Nous avons trois nouveaux cardinaux, M. l'archevêque de Rouen, M. l'archevêque de sens, et M. l'evêque de Beauvais.

2° M. de Sechelles est toujours controlleur general, pour le bien et le bonheur de l'etat . . . sa santé s'etoit derangée par un exces de travail; mais Dieu a permis qu'elle se retablit, et le Roy pour le soulager et se le conserver luy a donné pour adjoint, et sous la même qualité et le meme titre de controlleur general, M. de Moras son gendre; ainsy nous en avons deux pour un, et par bonheur il est bien difficile, et même impossible, quils ne travaillent pas l'un et l'autre dans le meme esprit.

3° Je ne scay si vous aurés entendu parler de la querelle de rivalité du parlement et du grand conseil, elle est plus vive que jamais . . . cela n'empeche pas le premier de vexer toujours l'eglise et ses ministres, il vient encore de banir, pour refus de sacremens, un prêtre de la paroisse de Ste marguerite, faubg St antoine.

4° Tous les parlemens du Royaume prennent party pour le parlement de Paris, contre le grand conseil, dans ce qui regarde l'enregistrement des arrêts rendus par le second dans les baillages et les jurisdictions subalternes des differens ressorts, tout cela fait une fermentation generalle dans les differentes parties du royaume, et surtout a Paris, ou il vient de s'elever une nouvelle querelle entre le conseil même et la cour des aydes, a l'occasion de l'evocation d'une affaire deja instruite dans ce der tribunal, et jusqu'aux moindres tribunaux subalternes resistent a l'autorité du conseil et du Roy, jusqu'a oser suspendre l'execution de ses arrêts.

5° Nos archevêques et évêques exilés sont toujours dans le même etat, M. l'archevêque de Paris a conflans, M. l'archevêque daix, M. l'évêque d'orleans et M. l'evêque de troye a leur maison de campagne sans permission de revenir dans leur siege episcopal.

6° Tous nos curés et prêtres exilés, ou banis, soit de Paris ou des autres dioceses du royaume gardent et observent toujours leur ban et leur exil sans quil soit question de leur rappel.

7° L'assemblée du clergé a finie comme elle avoit commencée, excepté quils etoient unis de sentimens et d'opinions, en s'assemblant, et quils se sont separés, divisés . . . ils etoient cependant et ils ont eté jusqu'a la fin d'accords sur le fond du dogme, de la doctrine, et de l'enseignement, mais ils se sont divisés sur les precautions a prendre pour administrer ou refuser les sacremens a ceux qui seroient soupçonnés de resistance et de revolte, contre les decisions de l'eglise, et nommement de deffaut de soumission a la bulle unigenitus . . . tous sont convenus de l'authenticité de ce jugement irrefragable de l'eglise universelle, et de la soumission d'esprit et de coeur qui l'exigeoit . . . il n'a donc eté question que des mesures qu'on prendroit pour s'assurer de la soumission des fideles, selon quils seroient plus ou moins soupçonnés d'en manquer; sur cela on s'est divisé et on s'est separé sans rien decider . . . Il a eté dressé, de part et d'autre, 8 articles d'un coté et 10 de l'autre, ils ont eté adressés au Roy avec une lettre au Pape pour le prier de decider, les choses sont restées dans cet etat d'incertitude, et pendt ce tems la, la religion s'affoiblit et se perd, la licence même, et le cours des etudes et des degrés ont eté interrompus en

sorbonne . . . on nous inonde de brochures et d'ecrits, sur et contre la religion, elle se detruit dans l'esprit par l'affoiblissement des principes, et dans le coeur par le dessechement du sentiment, Dieu veuille en prendre la deffense, et nous preserver des suittes funestes d'une pareille fermentation.

8° Pour vous dire encore un mot de notre position actuelle, et de la vôtre, surtout vis a vis des anglois, il me paroit qu'on se dispose, non seulement a leur opposer des forces equivalentes, et meme a leur faire sentir a qui ils ont affaire . . . il doit partir ces jours cy une flote de Toulon avec vingt quatre bataillons pour aller faire le siege de Port mahon.

Si cette expedition reussit, comme il y a lieu de l'esperer, cela pourra bien faire rentrer les anglois en eux memes . . . d'ailleurs on vous envoye des forces et des secours considerables, Dieu veuille quils vous arrivent a bon port et sans échec, c'est le cris continuel de mon coeur pour vous Monseigneur, et pour nos chers canadiens, je n'ay plus rien a y ajouter que les assurances du tendre, sincere, et respectueux devouement avec lequel je suis et seray jusqu'au der soupir de ma vie Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vic. gal de Quebec.

A Paris ce 28 mars 1756.

Addition à la lettre du 28 mars 1756.

Monseigneur,

Permettés moy d'ajouter encore icy ce petit l'ardon, pour suppléer a quelques articles que je crois avoir obmis a mon ample et longue lettre, tant il est vray quil est bien difficile de tout dire, quelque bonne envie quon en ait, surtout quand on est a 2000 lieues de distance.

1° Jay oublié de vous rendre compte, Monseigneur, de l'eclaircissement qui ma eté envoyé par M. Maillard, sur la forme du bapteme dont se servoient les sauvages, quand dans l'absence du missionnaire, ils etoient obligés de faire baptiser leurs enfans par un laic. Vous observerés d'abord Monseigneur, quils n'ont point de nom qui signifie la qualité de pere, n'y celle de fils. voicy la forme de leur bapteme rendue en françois. Je te baptise au nom de celuy qui a un fils et de celuy qui a un pere, et de celuy qui procede de celuy qui a un fils et de celui qui a un pere. Ors celuy qui a un fils est le pere, celuy qui a un pere est le fils. Celuy qui procede de celuy qui a un fils, et de celuy qui a un pere, est le St esprit.

Il paroit donc que cette forme est equivalente, non pour les termes enonciatifs, mais pour le sens enoncé, *& a baptisante intentus*, a celle dont nous nous servons en disant, je te baptise au nom du Pere, et du fils, et du st esprit.

C'est a vous Monseigneur, a juger et a decider de la validité de cette forme, et si elle est equivalente dans le sens et l'intention, quoyque differente dans les termes.

Vous observerés Monseigneur, que les enfans baptisés sous la forme dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler, par les sauvages, sont toujours baptisés sous condition lorsquils sont presentés aux missionnaires.

Jay eu l'honneur de vous dire Monseigneur, que la santé de S. E. Monseigneur le Cardal de Soubize etoit dans un bien mauvais etat et qu'on craignoit meme pour sa vie, a moins que le voeu public ne nous obtienne de Dieu sa guerison . . . je crois cependt que vous ferés bien de m'adresser une lettre pour luy au sujet de vos communautés, on ne peut etre mieux intentionné quil l'est et quil ma paru l'etre en retenant le der memoire que je luy ay presenté.

Je vous en demande aussy trois: la premiere pour Mgr le Cardal de Luynes archeveque de Sens, la seconde pour M. l'eveque de Maux, et la troisieme pour M. l'eveque d'Evreux . . . tous les trois sont du bureau de la commission des communautez.

Si nous avions le malheur de perdre Mgr le Cardal de Soubise, M. le Cardal de Luynes pourroit bien etre a la tête de cette commission, et alors on y feroit entrer un 3e eveque pour lequel il seroit bon que j'eusse egalement une lettre a cachet volant, et a laquelle je metterois l'adresse.

Nous avons aussy dans le bureau de cette commission quelques magistrats auxquels il ne seroit pas mauvais d'ecrire, car il n'y a point de st surtout sur terre qui n'exige un peu de cire.

En supposant que vous m'enverrés egalement ces dres lettres Monseigneur, j'y feray mettre egalement l'adresse.

Souvenés vous Monseigneur, qu'en tout cecy, comme en toutes autres choses, je ne fais que vous proposer, sauf a vous a decider sur ce quil vous conviendra de faire; mais je vous demande absolument trois lettres quil vous est inevitable d'ecrire: la pre a son Eminence Mgr le Cardal de la Rochefoucauld, la 2e a M. le comte de Maurepas, la 3e a M. Rouillé.

Le second vous connoit et je ne suis point etonné de sa bonne volonté pour vous; mais pour ce qui regarde le troisieme je vous avoue Monseigneur, que vous ne pouvés luy marquer trop de reconnoissance, c'est luy qui le per a parlé au Roy, et qui s'est fait donner par sa majesté la commission d'en parler a feu M. l'ancien eveque de mirepoix, et il n'a cessé depuis de dire en toute occasion quil etoit injuste et honteux pour l'etat de laisser quelqu'un comme vous dans la position ou vous etiés . . . c'est luy meme Monseigneur qui a parlé à M. le Garde des sceaux, et qui l'a excité a parler a M. le Cardal de la Rochefoucauld.

Je crois que vous ferés egalement bien d'ecrire a M. le Garde des sceaux, la forme de son ame n'est pas la même que celle de M. Rouillé; mais il faut prendre les gens comme ils sont, pour être froid on n'en est pas quelques fois moins essentiel; mais je penseray toujours que la chaleur du sentiment est une belle qualité qui fait honneur a ceux qui la possedent, et qui est bien satisfaisante pour ceux qui en sont servis, et d'ailleurs le coeur luy meme n'a guêre d'existence que par le sentiment qui le remue, et du sentiment sans chaleur n'opere guêre n'y pour soy n'y pour les autres.

Je vous ay devoué tout le mien Monseigneur, et je me flate que vous n'en doutés pas, non plus que de sa vivacité pour tout ce qui vous interesse, quoyque j'y mette un peû plus de douceur et de menagement dans les termes que M. l'abbé de Pontbriant; mais comme vous le remarqués fort bien, quand un frere parle pour un frere il luy est permis de prendre un ton different de quelqu'un qui n'a l'honneur d'etre que vôtre serviteur bien acquis, et si vous me permettiés de vous le dire votre amy pour la vie, et jusqu'au der soupir, les personnes comme vous Monseigneur, meritent d'en avoir de pareils, et si j'etois assés heureux pour pouvoir vous donner des preuves de ce der sentiment je vous remercierois de tout mon coeur de m'en avoir fait naitre l'occasion.

Je vous supplie de trouver bon que j'insere quelques lettres sous votre enveloppe Monseigneur, et que je vous supplie de les faire remettre a leur adresse.

Je suis avec respect Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vic. gal de Quebec.

A Paris ce 28 mars 1756.

Du testament de tres haut, tres puissant et tres excellent Prince Monseigneur Louis D'orleans Duc D'orleans, Chartres, Valois, Nemours et Montpensier, Premier Prince du sang, fait olographe a Paris le vingt huit decembre mil sept cent quarante neuf, reconnu devant Doyen notaire a Paris et son confrere le huit mars mil sept cent cinquante un, a lui deposé le meme jour, insinué a Paris le sept janvier mil sept cent cinquante six.

a eté extrait ce qui suit

Il sera acheté des contrats sur la ville ou sur le clergé ou autres corps et communautés jusqu'a la concurrence de mille livres de rente, lesquels seront distribués aux differentes communautés etablies dans les colonies francoises de l'amerique septentrionnale, a la teste desquelles je mets le Seminaire de Québec, selon la connoissance de leurs besoins que donnera leveque de quebec, ou celui qu'il aura chargé des affaires de son diocese en france.

Extrait et collationné par les conseillers du Roy notaires au chatelet de Paris soussignés sur l'expedition dudt testament representée et rendue ce neuf mars mil sept cent cinquante six.

DOYEN

Copie. — Dispense du degré de consanguinité entre un cousin germain et une cousine germaine, du coté maternelle (l'un et l'autre, par conséquent, fils et fille de deux soeurs)

fait

Michel rousseau, ecuyer Sr Dorfontaine, capitaine de compagnie dans les troupes de lisle royale, fils legitime de feu Gablier Rousseau ecuyer Sr

de VilleJouin, de son vivant capitaine de compagnie dans lesd. troupes, et de feue dame marie joseph Bertrand.

La Demoiselle, angelique leneuf, fille legitime de feue michel leneuf, ecuyer Sr de la Valliere, en son vivant cher de l'ordre militaire de St Louis, major de la place de Louisbourg dans l'amerique septentrionale en Canada, et de feue Dame Renée Bertrand.

On voit que les deux partis qui desirent contracter, sont (comme on l'a dit en l'autre part) fils et fille des deux soeurs, et ont par consequent besoin de dispense.

On observe de plus 1° que les titres quils prennent et quils ont reellement, n'en supposent pas l'opulence, et quils sont par consequent peu en etat de fournir aux frais de l'obtention de la dispense quils sollicitent, si ils êtoient considerables.

2° Que les deux personnes qui desirent contracter, n'ont pris ce party que par l'inclination que leur a fait contracter l'un pour l'autre, la difficulté de s'unir l'un et l'autre a des partis sortables, et convenables, dans un pays tel que celuy ou ils habitent.

D'ailleurs le frere ayné du suppliant et la soeur aynée de la suppliante, sont deja unis par les liens du mariage, ce qui feroit souhaiter aux seconds, de ne pas contracter d'aliance dans une famille etrangere, pour eviter les discussions du partage des biens de cette famille, qui n'a d'autre fortune que celle de simples concessions que le Roy tres chretien luy a faite, en recompense des services de ceux qui vivent actuellement et de leurs ancêtres.

Memoire à presenter à Son Eminence Monsgr le Cardinal de la Rochefoucault pour M. l'evêque de Quebec par l'abbé de l'Isle-Dieu son vicaire general en france.

Monseigneur,

Vôtre Eminence sera peut être etonnée de l'adresse de ce memoire, et encore plus de la main qui ose le luy presenter; mais les motifs qui vont y être inserés, et les favorables dispositions du Roy pour M. l'evêque de Quebec, depuis plusieurs années (quoyque sans effet) ont paru en autoriser la demarche.

M. l'abbé de Pontbriant, homme de condition, cy devant et depuis longtems grand vicaire de St malo, fut nommé par le Roy, sur la fin de 1740, a l'evêché de Quebec que ce digne Prelat accepta dans la seule vue dy procurer tout le bien quil y fait (non seulement en evêque, mais en homme d'etat) depuis la fin de juillet 1741 quil est arrivé a Quebec, sans en etre sorty.

Vôtre Eminence aura la bonté d'observer, Monseigneur, que tout le revenu de l'evêché de Quebec consiste en 1780 l. de rente sur l'hotel de ville de Paris et en deux pensions. La premiere que le clergé de france veut bien luy faire, et la seconde sur l'economat (l'une et l'autre reductibles a volonté).

En 1753 le Roy, informé du sort de M. l'evêque de Quebec, et de tout ce qui luy en meritoit un meilleur . . . Sa majesté chargea M. Rouillé, alors ministre secretaire d'etat de la marine, de dire de sa part a M. l'ancien eveque de Mirepoix, qu'elle desiroit et vouloit quon luy donna une abbaye proportionnée a ses besoins et aux services qu'il rendoit depuis longtems a l'etat et a la religion.

L'abbé de l'IsleDieu, informé par M. Rouillé des demarches reiterées que ce ministre avoit faites aupres de M. l'ancien evêque de Mirepoix, luy en a plusieurs fois rappellé le souvenir, mais sans effet n'y succès.

M. le Garde des sceaux, qui a succedé a M. Rouillé dans le ministere de la marine, egalement instruit du sort et de la detresse de M. l'evêque de Quebec, en a de nouveau parlé au Roy, dont il a obtenu une legere gratification, au printems dernier, pour fournir aux plus pressants besoins de ce digne Prêlat, surtout dans les circonstances presentes, jusqu'a ce qu'on put mieux faire pour luy, conformement et en execution des bonnes dispositions ou Sa majesté continue d'être en faveur de ce Prêlat, qui a tous egards, est bien digne des graces de la cour.

L'abbé de l'IsleDieu, qui depuis 25 ans est vicaire general de toutes les colonies de l'amerique septentrionale, et qui depuis ce tems la, et en cette qualité, en entretient et soutient la correspondance est bien en état d'en rendre compte a votre eminence, Monseigneur, comme il le fait chaque année a la cour . . . non pas quil imagine etre a portée de proteger un Prêlat, quil luy convient uniquement de respecter.

Il espere cependant que vous voudrés bien avoir egard a l'exposé de ce memoire, qui est dans la plus exacte verité, et il continuera ses prieres et ses voeux pour la pretieuse conservation de votre Eminence, Monseigneur,

L. D. L. D.

Lettre à Mgr H.-M. de Pontbriand — (29 mars 1756)

Monseigneur,

Je nay pas plûtot fini et cacheté un paquet quil me reviens quelque chose, tant il est vray que ma tête est pleine, et que j'aurois de choses a vous dire si je pouvois la vuider sur le papier et ne rien oublier.

Jay eû l'honneur de vous ecrire une premiere lettre de 48 pages, en datte du 28 du courant (mois de mars), jay mis un petit supplement, en forme de l'ardon, dans le paquet des coppies . . . il n'a pas eté cacheté, Monseigneur, que jay soupçonné que j'avois oublié de vous parler de M. l'archevêque de Paris.

Je vous ay bien dit que ce respectable prêlat êtoit toujours a conflans; mais je crains de ne vous avoir pas dit toutes les obligations que je luy ay, en votre nom . . . quelque besoin quil ait de prêtres, il s'en est privé plus d'une fois pour vous en procurer, disant que cela etoit bien juste, puis-

que vous n'aviés point de seminaire en france, mon Dieu quel dommage que les malheureuses affaires de religion qui troublent le royaume, et en particulier la capitale, soient survenues, et surtout celle des hopitaux... *nam inde prima mali labes*, et cela est bien a la honte de ceux qui le persecutent pour des motifs etrangers a cette affaire, et qui ne sont que de simples pretextes. ce respectable prêlat a les moeurs d'un ange, et il faut quil les ait toujours eues puisqu'on n'oseroit y mordre dans aucun age de sa vie, c'est un modele de zêle, il ne respire que pour le travail et le detail de son diocese, qui est immense, il a une charité au dessus de tout ce qu'on peut imaginer, il n'ouvre les mains que pour donner et repandre, il vit cependt tres honorablement, et avec une simple et noble dignité. Il est doux et affable, serieux sans être froid, au contraire ouvert et prevenant.

Je luy ay presenté M. daudin, il la reçu avec bonté et avec amitié, il nous a offert des pierres benites, et de les payer, pour reparer celles de nos eglises qui ont eté pillées, il s'est egalement offert de nous consacrer, tous les ans, des Stes huilles et de nous en faire delivrer pour l'Isle royale et la louisianne, a raison de l'eloignement ou vous etes de ces deux colonies, en un mot, et ce sont ses propres termes, je m'associeray,, ditil, volontier a M. l'eveque de Quebec pour tous les services que je pourray luy rendre.

Vous m'auriés sçeu mauvais grés, Monseigneur, si je ne vous avois pas fait part de la façon de penser de M. l'archevêque de Paris a vôtre sujet.

Vous ferés sur cela tout ce qui vous conviendra, Monseigneur, mais je suis bien persuadé quil vous fera reponse, et que vôtre lettre n'aura pas le même sort que celles que vous avés ecrites a feu M. l'ancien eveque de mirepoix, et au Sr abbé d'heliot, non plus que celles que vous ecrivés aux differentes personnes dont jay eu l'honneur de vous parler dans mon per supplement, il est peû de gens dans ce monde cy qui ne fassent reponse quand on leur ecrit, vous en jugerés Monseigneur, par la lettre du St Pere, dont je conserve l'original.

Je crois enfin, Monseigneur, que nous finirons avec le Sr Gendron, syndic des creanciers de Montreal; mais s'il me falloit traiter trois fois de suitte avec de pareilles gens, je ne crois pas que je passasse a la quatrieme commission de cette espece.

J'ignore encore si M. daudin, et les trois missionnaires qui doivent passer avec luy, partiront cette année, et seront envoyés a Quebec, pour de la passer en acadie, car en verité on expedie bien peu de chose en ce pays cy, ou du moins bien lentement, si cependt on en croit les nouvelles publiques, notre flote de toulon pour port mahon, est party daujourdhuy 28, et les anglois qui doivent aller au secours de cette place n'etoient pas encore sortis de leurs ports le 18, ou du moins avoient eté obligés dy rentrer, par un gros tems, et des vents contraires, qui leur avoient cassé 3 mats.

J'auray l'honneur de vous ecrire par M. daudin s'il part cette année, Monseigneur, et je ne perdray aucune occasion de vous assurer de mon

zêle et du respect avec lequel je suis Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre gal

A Paris ce 29 mars 1756.

LETTRE À MGR H.-M. DE PONTBRIAND — (31 MARS 1756)

Monseigneur,

Un de M.M. de st lazare, nommé M. Lamy, et qui est fort des miens, me vint trouver hier et me demander M. de Villars superieur de votre seminaire quil croyoit a Paris.

Il y a toute apparence qu'un de M.M. vos curez nommé M. Renoyer, et curé de la paroisse de St vincent de Paul, dans l'Isle de Jesus, avoit ecrit a M.M. de St lazare pour en avoir un tableau de st vincent de Paul, pour le principal autel de son eglise, et quelques autres articles dont je ne me souviens pas.

Quant au tableau, M. L'amy ma dit quil etoit accordé, dans la mesure et les proportions indiquées, et qu'on y faisoit actuellement travailler; mais que ce ne pourroit etre pour cette année.

Si je me trouve chargé de cet envoye j'y donneray volontier mon attention et mes soins, comme pour tout ce qui regardera le bien, l'utilité et l'avantage de vôtre diocese.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre gal de Quebec.

A Paris ce 31 mars 1756.

LETTRE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA MARINE (16 DÉCEMBRE 1756)

Monseigneur,

En execution des ders ordres dont vous m'avez honoré par votre dre lettre du 13, je vous adresse la coppie manuscrite du mandement de M. l'eveque de Quebec cottée (A) et a laquelle il a apposé le cachet de ses armes.

Il y en ay joint une seconde cottée (B) qui est une espece d'extrait de la première, à laquelle j'ay retranché et ajouté quelque chose, en conservant toujours l'esprit et l'idée de M. l'évêque de Québec, mais je vous declare et vous certifie, Monseigneur, que je n'ay fait usage n'y de l'une ny de l'autre dans le public, n'en ayant donné ny coppie ny lecture à qui que ce soit.

De la premiere parce que je n'ay pas crû la devoir rendre publique, sans vôtre attache et votre permission et que vous ne m'avez pas fait reponse a la lettre que j'ay pris la liberté de vous ecrire a ce sujet.

De la seconde parce qu'il ne me conviendroit pas de rien changer à ce qui m'est envoyé par M. l'Eveque de Quebec, et de rien donner dans le public qui portat son nom sans être avoüé de luy, à moins que vous n'en jugeoissiez autrement, Monseigneur, surtout dans l'espèce dont il s'agit, et dans les circonstances presentes, ou les vues de la Religion et les interets de l'Etat doivent être combinés et concertés, surtout vis a vis d'une puissance étrangère et ennemie, contre laquelle il ne faut rien dire, et donner dans le public qui ne soit avoüé par le Roy et ses ministres.

D'ailleurs, Monseigneur, ce qui m'auroit retenu et empeché de donner au public mon petit extrait du mandement de M. l'Eveque de Quebec, c'est que M. son frère M. l'abbé de Pontbriant m'a dit qu'il en avoit reçu une coppie, et qu'il en avoit donné quelques unes à differentes personnes de ses amis.

Lorsque vous vous serés fait lire les deux coppies que j'ay l'honneur de vous adresser, Monseigneur, je me conformeray aux ordres que vous me donnerés, mais je vous supplieray de me renvoyer l'une et l'autre parce que ce sont les seules qui me restent.

Je vous rends grace Monseigneur du remboursement que vous m'avez procuré aussy bien que de la confiance dont vous m'honorés pour l'économie à observer dans les depenses dont vous me chargés et je puis vous protester que je suis incapable d'en abuser.

Je vous rendray compte du prix des deux chapelles destinées aux ders missionnaires qui sont partis des qu'elles me seront livrées et suivant vos ordres, Monseigneur, je ne les feray point partir pour La Rochelle que je ne vous en aye informé.

Je n'ay point encore reçu la gratification de M. l'Eveque de Quebec parce que l'ordonnance m'en a été envoyée avant qu'elle eut été employée sur l'etat de distribution, et que mon credit est bien court pour l'y faire employer.

Quant à l'article de votre lettre, Monseigneur, ou vous me parlés de la mission des Capucins à la Nelle Orleans, M. l'Eveque de Quebec s'est toujours bien douté que vous ne voudriés pas le gêner sur le choix des personnes à qui il croira devoir confier, de preference, sa jurisdiction dans cette partie de son dioceze; mais je scay à n'en pas douter, et d'après ce qu'il m'a ecrit et ordonné à ce sujet, qu'il n'en est que plus porté à vous rendre compte des raisons qu'il a eües de retirer aux Capucins la portion que je leur en avois confiée avant son avenement à l'Episcopat, et de celles qui l'obligent à perseverer dans le party qu'il a pris, et à maintenir les nouveaux reglements qu'il a fait à ce sujet depuis 1741.

Quand il vous plaira Monseigneur je vous exposeray les faits tels qu'ils sont; mais je desirerois que (par menagement pour cet ordre religieux pour qui j'ay toujours eu une singuliere et sincere veneration) ce ne fut que pour vous seul, et comme il ne seroit pas juste que vous vous en rapportassiés à mon simple exposé, je remettray quand il vous plaira, sous vos yeux les preuves des faits, et les pieces justificatives que j'en ay re-

cüeillies, rassemblées et conservées depuis 26 ans que j'ay soin des differentes colonies de ce dioceze.

Il m'a parû même d'autant plus important, Monseigneur, que vous soyez informé de ce qui s'est passé, et de ce qui se passe encore actuellement dans la mission des Capucins que de l'aveu meme du gouvernement, et d'après le procés verbal qui m'en a été envoyé il y a necessité indispensable d'y mettre une reforme, pour le maintient de laquelle il est egalement necessaire que la puissance temporelle vienne à l'appuy de l'autorité spirituelle, puisque le bien du service et la sureté du sort et de l'etat des sujets du Roy ne s'y trouvent pas moins interessés que le progrès de la religion et celuy de l'edification que doivent necessairement donner ceux qui sont chargés de l'enseigner *ut pascam verbo et exemplo* suivant le conseil de St Bernard.

Il est vray Monseigneur que j'ay pris la liberté de vous observer, dans une de mes lettres, dattée de Roüen qu'il n'etoit pas convenable de renvoyer le Pere George fauquemont dans sa mission n'y comme superieur, puisqu'il ne sçait pas la gouverner, ny comme simple religieux, a en juger par les impressions qu'il y a laissées, et c'est grand dommage, puisque c'estoit un tres bon religieux en conventualité, et même un excellent superieur dans son ordre, puisqu'il en a été provincial; mais il vaudroit beaucoup mieux pour luy qu'il n'eut jamais passé en Amerique.

Ce religieux, Monseigneur, ne peut ignorer que sa mission est mal composée puisqu'il a été obligé d'en faire repasser deux sujets en france avec luy . . . il n'a pû disconvenir vis a vis de moy qu'il en a encore laissé deux, qui surement devroient etre rappellés.

Des trois qui ont passés l'année dre de france dans la mission, le Pere George est convenu sur les preuves que je luy ay données de la mauvaise conduite de deux, qu'il les y feroit surement rappeller par leur superieur majeur regulier . . . Que veut il donc qu'on pense d'après de pareils aveux? d'une mission qu'il n'a pû ou qu'il n'a pas voulu remettre dans l'etat ou elle devroit être depuis 1753 qu'il en a eté superieur ? . . . mais c'est un homme trop vif, trop interessé et trop entêté de la domination de la superiorité et d'une jurisdiction que luy n'y aucun de ses confreres n'obtiendront jamais de M. l'Eveque de Quebec, tant qu'il sera superieur de cette mission, Et voila Monseigneur ce qui m'a fait prendre la liberté de vous observer qu'il seroit a propos que le Pere George se retira de luy même et que son provincial luy substitua quelqu'un plus conciliant et moins vif:

Vous paroissés souhaiter, Monseigneur, que j'ecrive à ce sujet au provincial de Champagne; je le feray volontier et j'auray l'honneur de vous confier ma lettre et sa reponse.

Le seul personnage que je puisse faire en tout cecy est celuy de mediateur entre M. l'Eveque de Quebec et les sujets qui doivent luy être subordonnés, car pour l'autorité de Vicaire General en france, de toutes les colonies qui composent le dioceze de Quebec, mon intention n'a jamais été de l'accepter que pour edifier et non pas pour detruire; pour en partager

les soins avec ceux qui en supportent le poid, et non pas pour dominer sur eux . . . Je respecte trop une pareille oeuvre pour que ce sentiment ne s'etende pas sur tous ceux qui l'exercent et en sont directement les ouvriers apostoliques.

Le Pere George ne peut avoir oublié ce que je fis en 1741 en faveur de ses peres pour leur regagner l'estime et la confiance de M. l'Eveque de Quebec, ny les mesures que je pris alors auprès de son provincial (le Pere Barthelemy) pour qu'il me donna un superieur de la mission de la Nelle Orleans qui fut au gré de M. l'Eveque de Quebec et qui put regagner sa confiance.

Le Pere George doit egalement se souvenir que son provincial me donna alors un Pere Charles de Rambervillier qui etoit un tres bon religieux, tres regulier et tres laborieux qui a fait beaucoup de bien dans cette mission et qui y est mort en odeur de sainteté avec l'estime, la veneration et les regrets de toute la colonie. mais malheureusement il n'y a pas assés vecu, car M. l'Eveque de Quebec auroit remis, en sa faveur, les choses dans le même etat ou je les avois reglées avant 1741.

Il est encore a propos de vous observer, Monseigneur, que c'est au Pere Charles de Rambervillier que le P. George a succedé, il ne tenoit donc qu'a luy de marcher sur ses traces, comme il me le promit en partant . . . La voye etoit frayée, il ne falloit pas s'en ecarter, il m'auroit mis a portée d'obtenir de M. l'Eveque de Quebec l'effet et le succès d'une negociation de plusieurs années, mais le Pere George a voulu l'emporter de hauteur et de vivacité, et il a tout gaté, et voila, Monseigneur, ce qui m'a fait vous representer qu'il n'etoit pas prudent que ce religieux demanda à retourner dans cette mission, ou d'ailleurs il a eû des contestations personnelles qui ne luy font pas honneur, et qui avilissent le ministère au lieu de l'acrediter.

Au reste, Monseigneur, je ne veux rien prendre sur mon compte n'y vis a vis de vous n'y vis a vis de M. l'Eveque de Quebec et en vous presentant mes simples observations, c'est simplement vous les deferer, et pour l'examen et pour le jugement qu'il vous plaira d'en porter.

A l'egard du memoire que vous me demandés sur les nouveaux arrangemens à faire pour nos missions et les nouveaux secours à donner, soit aux anciens missionnaires, soit à ceux qu'on croira necessaires d'y faire passer, je vous communiqueray volontier puisque vous le permettés, Monseigneur, mes simples idées, en remettant sous vos yeux les postes etablis et ceux qui seroient à etablir, tant pour le progré de la religion que pour le bien du service, non seulement en augmentant le nombre des nations qui nous sont alliées, mais en nous les attachant par le motif de la religion qui seule (comme j'ay pris la liberté de vous representer bien des fois) en fait des hommes, ensuitte des chretiens et fini par en faire des sujets pour l'Etat et pour le Roy.

Quant à la depense, Monseigneur, je vous supplie d'être persuadé que je porteray l'économie aussi loing que vous le pourrés desirer, mais je prends

la liberté de vous representer qu'il faut au moins donner l'indispensable necessaire à des hommes qui s'expatrient et se consacrent à une oeuvre aussy penible, je ne diray pas aussy dangereuse, car les hommes qui sy devouent se devouent egalement à la mort et au travail. Et en verité Monseigneur à en juger par les deux que nous venons de perdre en france, nous nous sommes bien apperçu qu'ils ne regrêtoient que de n'être pas morts au milieu du troupeau que la providence leur avoit confié . . . Ce ne sont pas la de ces hommes susceptibles de rivalité qui cherchent des honneurs, des distinctions et qui disputent de jurisdiction et d'autorité, aussy ont-ils emporté avec eux notre bien tendre veneration et nos bien sincères regrets.

Permettez moy Monseigneur de vous demander une quinzaine de jours, ou trois semaines, pour le nouveau memoire que vous exigés de moy, parce que d'icy a ce tems la, il pourra m'arriver quelques lettres de Quebec ou de Louisbourg qui m'apprendront quelque chose de plus recent du local et de la position actuelle de nos missions.

Si vous venés a Paris, Monseigneur, et que vous me permettiés de m'y presenter a votre audiance particuliere j'aurois quelque chose a vous confier sur nos missions qui ne vous déplairoit pas, car pour aller a Versailles vous sçavez que je ne m'y presente que lorsque vous l'ordonnés soit par la crainte d'y faire des voyages inutiles, ou par celle de vous importuner dans le tems ou peut être vous seriés plus surchargé d'affaires.

Je suis avec respect etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vre Gal des Colonies de la Nelle France en Canada.

Bordereau de recette et depense faites pour Monseigneur l'Evêque de Québec, par l'abbé de l'Isle-Dieu son vicaire general en france (7 mars 1758)

RECETTE

Reçu du tresor royal le montant d'une ordonnance de six mil livres accordées par la cour a mond. seigneur evêque cy 6000.1

DÉPENSE

1° Pour la retenue ordre de 3 drs pour livre au tresor royal des susd. 6000.1 .... 75.1

2° Payé pour un fiacre qui a apporté cette somme du trésor royal 1.4

3° Payé à M. Quinquet, notaire, savoir pour le depot de la procuration de Monesigneur trois livres cy .... 3.1)
Plus pour une expedition entiere de la susdite procuration .... 3.)
Plus pour un extrait d'ycelle fourny au tresor royal 2.) 14.
Plus pour la quittance des susd. 6000.1 .... 6.)

4° acquitté une lettre de change tirée par Monseigneur sur M. l'abbé de l'isleDieu a l'ordre de M. de Rest, du 11 9bre 1756 de .... 300.

5°	une autre du 9 7bre 1757, a l'ordre de M. de Doreil commissre des guerres de	2400.
6°	une autre du 28 1757, a l'ordre de M. de Tonnancourt de	1864.
7°	une autre du 8 8bre 1757, a l'ordre de M. de la Naudiere, de	352.
8°	payé au Sr Caussade, a l'acquis de M. Bernard de quebec 232.1 10.s, suivant l'ordre de Monseigneur du 12 8bre 1757, cy	232.
9°	payé a M. l'abbé de la Corne, doyen du chapitre de quebec, suivant l'ordre de Monseigneur, et la quittance de mond. Sr Doyen du 9 jer 1758	500.
		5739.1 5s

Recapitulation de la recette et depense.

Recette	6000.1
Depense en l'autre part	5739. 5s
Reprise	260. 15.

On voit par la balance de la recette et de la depense du present compte que la recette excede la depense de deux cent soixante livres quinze sols, mais on observe quil reste a payer une lettre de change de deux cent livres tirée au profit de M. Doreil pour laquelle personne ne s'est encore présenté jusquaujourdhuy sept mars 1758, et a laquelle le comptable se charge de faire honneur a la pre representation de la susd. lettre de change, partant il ne restera plus redevable que de 60.1 15 sols.

Arrêté a Paris le 7 mars 1758.

L'abbé DE L'ISLE DIEU, Vre gal.

Monseigneur l'eveque de quebec est supplié par l'abbé de l'isle dieu de vouloir bien faire copier le present compte, et de le luy renvoyer avec une decharge au bas.

(La fin dans le prochain Rapport)

ERRATA

Page 141, 5e ligne — Lire Leduc au lieu de Leclerc.

Page 144, 42e ligne — Lire Jean-Marie Madran au lieu de Jean-Baptiste.

Page 162, 31e ligne — Lire Panet au lieu de Paquet.

Page 194, 8e ligne — Lire *contractis* au lieu de *con actis.*

Page 235, 30e ligne — Lire Louis-Théophile Fortier au lieu de Louis-Thomas.

Page 239, 24e ligne — Idem.

Page 288, 20e ligne — Lire Rimouski au lieu de Kamouraska.

Page 289, 27e ligne — Lire Turcot au lieu de Turcotte.

Page 291, 36e ligne — Lire Saint-Charles au lieu de Saint-Denis.

Page 307, 27e ligne — Lire — du coadjuteur de Québec. Il se propose de réclamer contre le nouveau mo- Au lieu de — le coadjuteur fera la visite pastorale des missions de la baie des Chaleurs.

Page 317, 32e ligne — Lire Hyacinthe au lieu de Théophile.

INDEX

NOMS DE LIEUX



